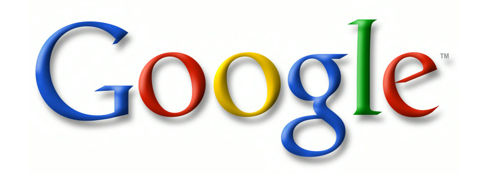
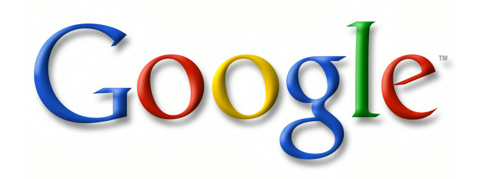

Google


Google

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES

DE TOULOUSE

DEPUIS LA FONDATION DU SIÉGE JUSQU'A NOS JOURS

Cet Ouvrage se vend pour l'achèvement de l'Église Saint-Aubin.

ONT SOUSCRIT A SA PUBLICATION :

LL. EE. les Cardinaux de Besançon, Bordeaux et Rouen.

NN. SS. les Archevêques de Toulouse, Albi, Auch, Avignon, Bourges, Cambrai, Paris, Reims et Tours.

NN. SS. les Évêques d'Aire, Angoulême, Autun, Cahors, Carcassonne, Digne, Evreux, Grenoble, Meaux, Montpellier, Montauban et Tarbes.

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES

DE TOULOUSE

DEPUIS LA FONDATION DU SIÉGE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. L'ABBÉ CAYRE

Curé de Saint-Aubin, Chanoine honoraire
de Toulouse.

TOULOUSE

IMPRIMERIE LOUIS & JEAN-MATTHIEU DOULADOURE
Rue Saint-Rome, 39.

1873

A SA GRANDEUR

Mgr JULIEN-FLORIAN-FÉLIX DESPREZ

XLIIIe ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

MONSEIGNEUR,

Vous avez désiré que l'Histoire du XLIIIe archevêque de Toulouse ne vint pas s'ajouter à celle de ses prédécesseurs. J'ai respectueusement obéi à ce désir; mais je ne puis ne pas dédier à vous-même la VIE de ces Prélats qui ont fait l'honneur de l'Eglise de Toulouse. Cela m'est d'autant plus impossible, que je dois aux encouragements de Votre Grandeur le succès de la souscription, grâce à laquelle l'histoire de ces Pontifes parait aujourd'hui à la lumière.

Veuillez donc, Monseigneur, accueillir avec bienveil-

lance ce livre qui s'est présenté à vous avant même de naître, et qui revient maintenant vers celui dont la protection lui a assuré l'existence. Il vous remercie doublement, car il a pu, non-seulement sortir des ténèbres, mais apporter encore un nouveau germe de vie, à un édifice qui serait heureux de recevoir un jour, de vos mains, sa consécration solennelle.

J'ai l'honneur d'être,

avec un profond respect,

Monseigneur,

de Votre Grandeur,

Le très-humble et obéissant serviteur,

G. CAYRE,

Curé de Saint-Aubin,
Chan. hon.

Toulouse, le 19 janvier 1873.

PROLOGUE

Le 26 octobre 1872, Mgr l'Archevêque de Toulouse nous faisait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Mon cher Curé,

Votre *Histoire des Evêques et Archevêques de Toulouse* ne passera pas inaperçue ; elle tentera le savant jaloux d'interroger les vieux souvenirs de notre Eglise ; elle tentera le chrétien jaloux de contempler les belles et saintes figures de nos Pères dans la foi, dont vous nous avez si bien redit les grands travaux et les grandes vertus.

Recueillez donc toutes ces feuilles, qu'avec tant de

charme nous avons vues pendant huit ans passer sous nos yeux. Faites-en un volume qui nous sollicite à nos heures de délassement ou d'études; plus d'une main cèdera à la tentation de l'ouvrir. Nous vous devrons tout à la fois et le plaisir de lire l'écrivain et le plaisir de faire une bonne action en secondant le Pasteur dans sa grande entreprise.

Recevez, mon cher Curé, la nouvelle assurance de mon plus affectueux dévouement en N. S.

† FLORIAN, Arch. de Toulouse.

Après avoir publié cette lettre et avoir annoncé qu'à l'occasion de cette *Histoire des Evêques et Archevêques de Toulouse*, une souscription allait être ouverte pour l'achèvement de l'Eglise Saint-Aubin, nous ajoutions: « Cet honorable et bienveillant appui du premier Pasteur du diocèse ne pourra que porter bonheur à notre œuvre, et c'est avec confiance que nous la livrons à l'avenir. »

Notre espoir n'a pas été trompé. Au moment où nous écrivons, la souscription s'élève à plus de quinze mille francs et ce chiffre sera sans doute dépassé. Parmi nos souscripteurs, nous sommes heureux de compter 24 Archevêques ou Evêques de France auxquels nous adressons nos

plus humbles et nos plus respectueux remercîments, ainsi qu'à tous ceux qui ont bien voulu répondre à nòtre appel. On ne s'étonnera pas que nos bons paroissiens aient ici une mention particulière, et que l'expression de notre gratitude soit conservée dans ce volume qui apportera à tous, sous un langage simple et modeste, l'histoire de l'Eglise de Toulouse.

Pour l'écrire, nous avons consulté les Bollandistes, le *Gallia christiana*, Catel, Dom Vaissete, Rainal, M. du Mège, M. l'abbé Salvan, Cayla, les archives du diocèse et du département, et enfin, à mesure que la chronologie les amenait devant nous, les différents historiens qui s'étaient occupés de telle époque ou de tel Prélat en particulier. Nous avons dû encore à des communications aussi flatteuses que bienveillantes, des documents complétement inédits sur l'histoire contemporaine. Notre ouvrage est le résumé de ces travaux et de ces recherches, que la *Semaine catholique de Toulouse* avait bien voulu accueillir et que nous confions aujourd'hui, non sans une certaine émotion, au souffle d'une plus grande publicité.

Partez donc, ô notre livre, et allez raconter l'histoire de ces Prélats qui ont maintenu parmi nos pères et pour nous le dépôt sacré de la foi. Allez auprès des Eglises, nos voisines et nos sœurs, dire notre naissance à la vérité catholique dès les premiers jours du Christianisme. Allez jusque sur les frontières de notre belle et malheureuse patrie,

révéler les mystères de générosité produits autour de vous par la flatteuse initiative de l'Episcopat français. Et si jamais le vent du ciel vous amenait aux pieds de ce Pontife, prisonnier à Rome, dans son palais du Vatican, dites-lui que l'Eglise de Toulouse demeura toujours fortement unie à la chaire de Saint-Pierre; qu'aujourd'hui, moins qu'à toute autre époque, elle songe à briser ces liens, car ce n'est plus seulement la vérité qui l'enchaîne, mais la reconnaissance, mais l'admiration, mais l'amour pour ce roi presque détrôné et d'autant plus grand, par qui les traditions de justice et d'honneur ont gardé un représentant parmi les Souverains de la terre. Dites-lui tout cela et plus encore, car notre parole est impuissante, et Dieu seul connaît à fond les sentiments qui s'agitent dans nos cœurs!

†

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES DE TOULOUSE

I

SAINT SATURNIN

(De 44 à 70 environ.)

Arrivée dans les Gaules — Prédications et guérisons. — Miracles à Toulouse. — Voyage en Espagne. — Martyre du saint Evêque.

Saturnin, premier évêque de Toulouse, était fils, d'après quelques historiens, d'Egée, roi d'Achaïe, en Grèce, et de Cassandre, femme de race arabe et fille de Ptolomée, roi des Ninivites. Il fut baptisé par le saint Précurseur, dont il devint le disciple à l'âge d'environ trente ans. Mais, témoin des miracles opérés par Notre-Seigneur, il s'attacha bientôt à ses pas, et assista, en particulier, à la dernière cène dans

laquelle le Sauveur lava les pieds de ses Apôtres. Il se trouvait avec ceux-ci, lorsque le divin Maître leur apparut après sa résurrection, et lorsqu'il monta au ciel, en présence, comme le dit saint Paul, de cinq cents disciples.

Après avoir suivi saint Pierre à Antioche, il fut envoyé par le prince des Apôtres en Orient, pour y prêcher l'Evangile. Il accompagna ensuite saint Pierre à Rome, vers l'an 42 ou 44 de Notre-Seigneur, sous l'empire de Claude. C'est de là que les disciples se répandirent dans le monde entier, et que Saturnin, en particulier, fut envoyé à Toulouse. Il quitta la Ville éternelle, en compagnie de saint Papoul, et après s'être arrêté quelques jours à Arles, en Provence, il arriva jusqu'à Nîmes. C'est dans cette ville qu'il convertit à la foi de Jésus-Christ un jeune homme nommé Honeste, fils d'Hémélius et d'Honesta, qui le suivit dans ses courses apostoliques et l'accompagna à Toulouse. Les premières prédications de Saturnin dans cette ville furent favorisées par la guérison miraculeuse d'une femme riche, nommée Cyriaque, qui était couverte de lèpre. Dès qu'elle eut été plongée trois fois dans la piscine du baptême, sa chair devint comme celle d'un enfant, et elle se trouva complétement guérie.

Saturnin se dirigea ensuite vers un lieu appelé *Villa-Clara*, où fut bâtie depuis la ville d'Auch ; c'est là qu'il apprit la mort de saint Pierre, et qu'il fit élever un oratoire en son honneur, sur les bords du Gers. Peu après il visita la ville d'Eauze où il convertit à la foi chrétienne un habitant de Tolède, nommé Paterne, qui avait été attiré par la réputation de l'homme de Dieu. Saturnin fut si touché des bonnes dispositions de son néophyte, qu'il l'ordonna premier évêque d'Eauze, et qu'il éleva même ensuite ce siége à la dignité de métropole, en fixant les limites de sa juridiction. L'apos-

tolat de Saturnin, dans la Novempopulanie avait duré sept ans.

De retour à Toulouse, ce fervent apôtre recommença ses prédications, et, édifié du zèle d'Honeste, il l'envoya prêcher en Espagne. Apprenant les succès obtenus à Pampelune par son disciple et sur la demande de celui-ci, Saturnin lui-même alla en Espagne pour affermir le bien qui avait été commencé. Il eut le bonheur de convertir un grand nombre d'infidèles, et en particulier trois sénateurs, nommés Firmus, Faustin et Fortunat. De Pampelune, il parcourut la Galice et annonça la foi à Tolède. Il désigna les pasteurs des Eglises qui devaient assister au concile de cette ville, et ordonna que ceux qui étaient plus voisins des Pyrénées, se rendraient à Eauze, pour assister à un autre concile.

En quittant l'Espagne, Saturnin évangélisa la Gascogne et le pays des Convènes (Comminges). Il éleva un autel à la sainte Vierge dans la ville de *Lugdunum* (Saint-Bertrand), et dédia une église à saint Pierre, dans un lieu appelé le Mas, et plus tard Saint-Gaudens, en mémoire du jeune martyr qui avait eu, en cet endroit même, la tête tranchée.

Or, pendant que Saturnin annonçait ainsi le royaume de Dieu, une persécution s'était élevée à Toulouse contre les chrétiens. Saint Papoul, qui avait été leur père pendant l'absence de leur évêque, leur donna l'exemple du courage en souffrant généreusement le martyre. Attristé par ces nouvelles, Saturnin, dont l'absence avait duré deux ans, se hâta de rentrer à Toulouse, où lui-même allait être victime de la persécution. Sa présence imposa bientôt silence aux démons, dont sa voix venait renverser l'empire. Les prêtres des idoles, furieux de leur impuissance, se demandaient

avec désespoir : « Qui donc a fermé la bouche de nos dieux, » si prompts autrefois à nous répondre? » C'est alors qu'un ennemi de la religion nouvelle prononça le nom de Saturnin. Or, pendant que les esprits étaient agités en sens divers et qu'on préparait un magnifique taureau pour le sacrifice, un homme, dans la foule, aperçut de loin Saturnin, et il s'écria : « Le voilà ! c'est lui ! l'ennemi de nos dieux, qui impose » silence à nos oracles! Vengeons maintenant leur injure et » la nôtre, en l'obligeant à sacrifier ou à mourir. » On se saisit aussitôt de Saturnin qu'on accabla d'injures et de coups. Abandonné par ses trois compagnons, un prêtre et deux diacres, le courageux apôtre ne s'effraie pas, et il annonce encore la gloire de son Dieu, au lieu de se défendre lui-même. « Pourquoi voulez-vous que je craigne, s'écrie-t-il, » ces dieux qui, d'après vous, tremblent devant moi? Je » ne connais qu'un Dieu qui seul est véritable, et c'est à » lui seul que je sacrifierai. »

Ces énergiques paroles du pontife ne font qu'irriter davantage la fureur de ses ennemis ; ils prennent le taureau destiné au sacrifice, et passent autour de ses flancs une corde à l'extrémité de laquelle ils attachent les pieds de Saturnin. Le taureau, pressé par l'aiguillon, se précipite du haut du Capitole où devait avoir lieu le sacrifice ; mais en frappant sur les premiers degrés, la tête du saint évêque se brise, son cerveau se répand sur le sol, et son âme va rejoindre dans le ciel celui pour lequel elle combattait sur la terre. Le corps de Saturnin, privé de vie, est traîné quelque temps encore, jusqu'à ce que la corde soit rompue et que la victime demeure au lieu où elle devait bientôt recevoir une humble sépulture. Deux femmes, plus courageuses que les hommes, et excitées par l'exemple de leur saint pontife, enfermèrent ses restes dans un cercueil de bois, les placè-

rent dans un tombeau aussi profondément que possible, afin de paraître plutôt les cacher que les ensevelir.

L'Eglise de Toulouse honora plus tard les mémoires de ces généreuses femmes, dont elle célébrait autrefois la fête le 17 octobre, sous le nom de *saintes Puelles*.

Quant à Saturnin, dont le martyre avait eu lieu sous le règne de Néron, environ l'an 37 de la Passion de Notre-Seigneur, sa fête fut fixée au 29 novembre. Le premier évêque de Toulouse avait, au moment de son martyre, soixante-dix ans (1).

(1) On trouvera à la fin du volume les actes de la *Passion* de saint Saturnin, d'après un manuscrit de la bibliothèque Riccardi, à Florence. Ceux qui ont lu la légende du saint Evêque dans le *Propre* du diocèse de Toulouse, constateront sans difficulté qu'elle a été empruntée aux mêmes sources que le manuscrit de Florence; seulement, la légende toulousaine a subi des modifications et des suppressions importantes. Ainsi, au lieu de dire, comme le manuscrit, que saint Saturnin est venu à Toulouse sous le règne de Claude, ce qui indique immédiatement le premier siècle, elle a écrit sans hésiter *tertio mediante sæculo* (au milieu du troisième siècle). Elle a supprimé ensuite ce passage parfaitement clair, où saint Saturnin est appelé le disciple et l'envoyé de saint Pierre, *beati Petri præfectus exstitit discipulus*. Par qui, et pourquoi ont été faits ces changements? Et si ce document offre assez de valeur dans presque toutes ses parties pour qu'elles soient reproduites textuellement, comment n'en aurait-il plus aucune dans les seuls passages qui indiquent clairement l'époque de l'arrivée de saint Saturnin parmi nous?

Le saint Apôtre est donc venu à Toulouse au premier siècle; mais en quelle année? Saint Pierre transporta son siége à Rome, en 42 ou en 44, au plus tard. D'autre part, Claude, sous le règne duquel saint Saturnin vint à Toulouse, mourut précisément en cette année 44. C'est donc cette année-là, au plus tard, que saint Saturnin arriva au milieu de nos pères.

Une dissertation complète à ce sujet ne rentrait pas dans notre plan, car, pour donner à notre travail un caractère simple et populaire, nous racontons mais nous discutons peu. On sera amplement satisfait, si on lit sur cette question l'ouvrage de M. l'abbé Latou, curé-doyen de Nailloux (Haute-Garonne).



II

SAINT HONORAT

(De 70 à....)

Son baptême. — Voyage en Orient. — Le premier évêque d'Amiens. — Persécutions dans les Gaules.

Saint Honorat, second évêque de Toulouse, était d'origine espagnole. Il fut baptisé par saint Saturnin, lorsque celui-ci se rendait à Pampelune pour y annoncer la parole de Dieu. Honorat fit tant de progrès dans les vertus chrétiennes, qu'après la mort de saint Saturnin, il fut revêtu à sa place de la dignité épiscopale. Il reproduisit dans sa vie les exemples que lui avait donnés son prédécesseur et son maître, et accompagné d'Honeste, que Saturnin lui-même avait eu pour témoin et pour auxiliaire de ses travaux apostoliques, Honorat visita tous les lieux sacrés de l'Orient.

A son retour à Toulouse, et au milieu des occupations de sa charge pastorale, il reçut la visite de Firmin, envoyé vers lui par Honeste, auquel Saturnin avait confié le soin de conduire l'Eglise de Pampelune. Entouré parmi ses concitoyens de l'estime et de l'affection générales, Firmin venait pour se faire mieux instruire encore des enseignements et des préceptes de la foi; il se montra le digne disciple de

son maître, qui, après avoir éprouvé son zèle, lui conféra les ordres sacrés, et l'envoya dans différentes parties de la Gaule, qu'il éclaira toutes, avec un grand succès, de la lumière divine de l'Evangile. La tradition nous apprend que Firmin fonda l'Eglise d'Amiens, dont il fut le premier évêque.

Quant à Honorat, chargé de travaux et de mérites, il mourut à Toulouse, où il repose encore. Lorsqu'un temple eut été bâti en l'honneur de saint Saturnin, les restes d'Honorat y furent transportés ; ils y furent retrouvés plus tard en 1265 sous les degrés par lesquels on montait au tombeau du premier évêque de Toulouse. Le corps de saint Honorat fut placé dans un mausolée de marbre, à l'exception de la tête, qui, renfermée dans un reliquaire d'argent, est encore visitée et honorée dans l'église Saint-Sernin.

Mais déjà, sous l'épiscopat de saint Honorat, la persécution avait cruellement sévi dans les Gaules, et après la mort surtout du généreux évêque, Toulouse ne devait pas être épargnée. C'est à cette cause, sans doute, qu'il faut attribuer les nombreuses lacunes que l'on rencontre, à partir de cette époque, dans la chronologie des pontifes de l'Eglise de Toulouse. Il est possible d'ailleurs que tous leurs noms ne nous aient pas été fidèlement conservés ; mais ce qui est beaucoup plus probable, c'est que les persécutions qui ensanglantèrent les trois premiers siècles ne permirent pas une succession non interrompue de pontifes sur les siéges épiscopaux des Gaules. On acceptera facilement cette explication, si l'on veut bien se souvenir que les dix persécutions se succédèrent à des intervalles très-rapprochés, et qu'elles ne s'éteignirent tout à fait dans les Gaules qu'au commencement du quatrième siècle, en 305. En supposant que l'épis-

copat de saint Saturnin et celui de son successeur immédiat, saint Honorat, aient duré jusque vers la fin du premier siècle, ce serait donc pendant plus de deux cents ans que Toulouse aurait été privée habituellement de ses pontifes. Nous admettrions volontiers que pendant les courts instants de repos que purent goûter alors les chrétiens, Toulouse eut le bonheur de posséder de temps en temps un évêque ; mais devant le silence des historiens à cet égard et en présence, au contraire, de leurs affirmations quant à la fureur des persécutions, nous inclinons à penser que la chaîne des évêques de Toulouse ne se renoua solidement qu'à dater du quatrième siècle. C'est donc, croyons-nous, à cette époque, qu'il faut placer l'épiscopat de celui qui est généralement regardé comme le deuxième successeur de saint Saturnin ; son histoire, d'ailleurs, nous semble favoriser cette opinion.

†

III

SAINT HILAIRE

(Vers 300)

Chapelle pour les reliques de saint Saturnin. — Conservation du corps de saint Hilaire lui-même.

Hilaire fut remarquable par la sainteté de sa vie ; il avait une si grande vénération pour saint Saturnin, que fort longtemps après la mort de cet illustre pontife et courageux martyr, il voulut que le peuple de Toulouse honoràt magnifiquement les dépouilles mortelles de son premier évêque. Cachés depuis de longues années dans le sein de la terre, ces restes étaient demeurés sans une sépulture convenable ; Hilaire fit donc creuser le sol jusqu'à ce qu'on eût trouvé le cercueil de bois où étaient renfermés les ossements de saint Saturnin ; mais n'osant pas enlever cette précieuse dépouille, il la fit entourer d'un monument voûté, en briques ; puis, afin d'exciter la dévotion des fidèles à l'égard de ces saintes reliques, il construisit au-dessus une chapelle en bois où l'on pût aller prier.

Quand il quitta cette vie, Hilaire avait bien rempli les

devoirs de sa charge pastorale. Son corps fut retrouvé avec celui de saint Honorat, en 1265, auprès du tombeau de saint Saturnin, dans un état si parfait de conservation, qu'on y vit généralement une preuve miraculeuse de la bonté divine à son égard.

C'est après l'épiscopat de saint Hilaire que quelques historiens placent celui de Mamertin ou Martin, qui assista, en 314, au concile d'Arles, dans lequel les évêques ariens condamnèrent saint Athanase, patriarche d'Alexandrie. Cependant, d'après d'autres auteurs, Mamertin ne fut point évêque de Toulouse, mais bien d'*Elusa* ou d'Elosa (Eauze), capitale de la Novempopulanie.

†

IV

RHODANIUS

(De 350 à 358)

Lutte contre l'arianisme. — Mort en exil.

Rhodanius, ou Rhodanusius, eut la gloire de conserver la pureté de la foi dans son diocèse. L'arianisme, hérésie qui, comme on le sait, niait la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avait fait d'immenses progrès dans l'empire; presque tout le midi de la Gaule en était infecté. Plusieurs évêques eux-mêmes avaient embrassé les erreurs des sectaires. Rhodanius se distingua parmi ceux qui demeurèrent fidèles; il défendit avec force la divinité de son Maître dans le concile de Béziers, en 356, et fut exilé à cause de cela, par l'empereur Constance en Phrygie, avec saint Hilaire, l'illustre évêque de Poitiers.

L'Eglise de Toulouse imita la conduite de son père dans la foi. Elle demeura inviolablement attachée à l'enseignement catholique, malgré l'éloignement de Rhodanius et les per-

sécutions les plus barbares. En vain, Constance et ses émissaires employèrent les moyens les plus odieux pour obliger les prêtres et les diacres à élire un évêque arien à la place du pontife légitime ; tout fut inutile, et les profanations sacriléges commises par les hérétiques dans les églises de Toulouse, ne firent qu'affermir les chrétiens dans la foi et leur inspirer une plus grande horreur pour l'hérésie arienne. Quant à Rhodanius, il mourut en exil, vers l'an 358.



V

SAINT SYLVE

(De 360 à 400 environ)

Zèle pour la foi. — Conversion des infidèles. — Première église Saint-Sernin.

Après la mort de Rhodanius, l'Eglise de Toulouse choisit unanimement, pour son évêque, Sylvius, qui, fidèle aux exemples de ses saints prédécesseurs, défendit avec courage la pureté de l'Evangile. Il déploya un grand zèle, couronné d'un consolant succès pour la conversion des hérétiques et des infidèles. Il eut, sans doute, à repousser les efforts des Priscillianistes qui, renouvelant les erreurs des Manichéens et des Gnostiques, y ajoutaient encore des erreurs particulières. Mais ce que l'histoire a conservé avec plus de soin de l'épiscopat de saint Sylve, c'est l'empressement que mit ce généreux évêque à élever, en l'honneur de saint Saturnin,

un temple destiné à abriter avec plus de magnificence les reliques du premier pontife de Toulouse. Malheureusement, la mort ne permit pas à saint Sylve de réaliser cette pieuse pensée; il mourut au commencement du cinquième siècle, et son corps fut retrouvé plus tard, en 1265, avec ceux de saint Honorat, saint Hilaire et saint Papoul, auprès du tombeau de saint Saturnin. Son projet devait être complétement exécuté par son successeur.

†

VI

SAINT EXUPÈRE

(Vers 400)

Achèvement de l'église Saint-Sernin. — Vigilance. — Les Vandales. — Saint-Jérôme. — Hospice et chapelle de Blagnac.

Exupère naquit de parents assez pauvres à Arreau, jolie et très-ancienne ville, arrosée par la Neste et traversée par la gracieuse et pittoresque route qui relie aujourd'hui Luchon à Bagnères-de-Bigorre. Une charmante petite basilique, dont la construction remonte à une époque fort reculée, conserve encore dans cette ville le souvenir du saint évêque de Toulouse, auquel elle est dédiée. Ce fut vers le commencement du cinquième siècle qu'Exupère succéda à saint Sylve, et qu'il acheva la construction de l'église commencée par son prédécesseur, à la gloire de saint Saturnin. Cet édifice fut bâti à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la magnifique basilique dont on poursuit avec tant de goût la restauration.

Quelques auteurs prétendent qu'Exupère fonda, auprès

de cette église, un monastère qui a duré plusieurs siècles. Ce qu'il y a de certain, c'est que le moine Sisinnius fut envoyé par le saint évêque de Toulouse vers saint Jérôme, pour lui porter des aumônes en faveur des solitaires de Jérusalem et de l'Egypte, et pour communiquer à l'illustre docteur les ouvrages de Vigilance. Cet hérésiarque qui, suivant le langage de saint Jérôme, *était le premier monstre que les Gaules eussent produit*, avait vu le jour dans le pays de Comminges, qu'il infesta de ses erreurs. Vigilance condamnait la virginité, les jeûnes et les veilles de l'Eglise, et le culte que l'on rendait aux reliques des martyrs. D'abord simple domestique de Sulpice Sévère, il avait été ordonné prêtre, ce qui ne l'empêchait pas d'être également corrompu dans sa doctrine et dans ses mœurs. Exupère, voulant éloigner de son diocèse le fléau qui l'avait déjà envahi, écrivit au pape Innocent Ier, pour lui faire connaître les erreurs de Vigilance, et lui demander quelle conduite il fallait tenir à l'égard de cet hérétique. Le souverain Pontife répondit à l'évêque de Toulouse, le 20 février 405, et, après avoir reçu sa lettre, Exupère se hâta de chasser de son diocèse l'audacieux perturbateur de la foi. Saint Jérôme réfuta, à son tour, la doctrine du nouvel hérésiarque, qui, paraît-il, avait déjà quitté les Gaules, lorsque Sisinnius apporta la réponse du célèbre docteur. Elle contenait, avec la condamnation de Vigilance, l'éloge du saint évêque de Toulouse. Saint Jérôme lui disait : « Comme je désirais vous offrir un » faible hommage de mon modeste talent, et que l'explication des prophètes que j'avais déjà commencée touchait » à sa fin, je n'ai pas voulu abandonner cet ouvrage ; mais » ce que je devais écrire encore, c'est surtout à vous, sans » votre agrément, que je l'ai dédié. Vous serez assez bon » pour y voir, non ma science, qui est, ou nulle, ou

» très-petite, mais mes sentiments empressés pour vous.
» Vous m'encouragerez à poursuivre cette œuvre et à
» courir dans le vaste champ des saintes Ecritures. S'il y
» avait quelques personnes auxquelles j'eusse promis aupa-
» ravant le commentaire de ces livres ou d'autres encore,
» qu'elles veuillent bien pardonner à mon incroyable affec-
» tion pour vous, et qu'elles regardent, comme adressé à
» elles-mêmes, tout ce que je vous ai écrit. »

L'illustre docteur ajoutait : « C'est avoir à moitié fait un
» ouvrage, que de l'avoir bien commencé; combien plus,
» nous, qui avons terminé la troisième partie de notre œu-
» vre, devons-nous à l'avenir nous courber sous le même
» travail, afin de ne pas perdre la récompense du passé et
» de ne pas exciter les désirs du lecteur en présence d'un
» ouvrage inachevé. C'est pourquoi, bien cher Exupère, Père
» vénérable, soyez présent près de nous par vos prières,
» quoique vous soyez absent de corps..... Recevez notre
» livre, un peu trop négligé, non tant par notre faute que
» par le départ précipité de celui qui vous l'apportera, car,
» comme il s'est hâté de distribuer vos trésors aux fidèles,
» il ne nous laisse pas le temps de vous payer convenable-
» ment notre dette. »

Dans une lettre au moine Rusticus, saint Jérôme disait
encore : « Saint Exupère, évêque de Toulouse, imitateur
» de la veuve de Sarepta, souffre la faim et il nourrit les
» autres : sa figure est pâlie par le jeûne, et il est plus
» tourmenté encore de la disette qui pèse sur ses frères ;
» aussi a-t-il distribué toutes ses richesses aux enfants de
» son Dieu. Cependant personne n'est plus riche que celui
» qui porte le corps du Seigneur dans une petite corbeille
» d'osier, et son sang divin dans un verre, que celui qui a
» chassé la cupidité du temple, et qui, sans réprimande et

» sans fouet, a renversé le siége de ceux qui vendaient les » colombes, c'est-à-dire les dons du Saint-Esprit, et fait » disparaître les tables chargées d'argent et l'argent lui-» même, afin que la maison de Dieu soit appelée une mai-» son de prière et non une caverne de voleurs. Suivez de » près ses traces, ainsi que celles de tous les autres qui » imitent ses vertus, et que le sacerdoce rend en même » temps et plus humbles et plus pauvres. »

C'est sous l'épiscopat de saint Exupère que les Vandales, après avoir occupé une portion de la Pannonie et ravagé la Belgique, arrivèrent dans les Gaules. Saint Jérôme s'est fait l'éloquent historien de la terreur qu'ils répandirent sur leur passage. « Si nous vivons encore, quoiqu'en petit nombre, » s'écrie douloureusement le célèbre docteur, nous ne le » devons pas à notre mérite, mais à la miséricorde du Sei-» gneur. D'immenses et de cruelles nations ont occupé toutes » les Gaules. Ce qui se trouve entre les Alpes et les Pyrénées, » entre l'Océan et le Rhin, elles ont tout ravagé. L'Aqui-» taine, la Novempopulanie, les provinces de Lyon et de » Narbonne, à part quelques rares villes, ont toutes été » dévastées. Je ne puis, sans verser des larmes, faire men-» tion de Toulouse, à laquelle les mérites de son saint évê-» que Exupère ont obtenu de ne pas succomber encore. Je » passe le reste sous silence, afin de ne pas paraître déses-» pérer de la clémence de Dieu. » Saint Exupère avait, en effet, sauvé Toulouse de l'invasion des Barbares, et la foi naïve de nos Pères représentait l'illustre évêque, debout sur les murailles de la ville, repoussant les assaillants, l'aspersoir à la main et la prière sur les lèvres. Lorsqu'en 1219, Toulouse fut de nouveau menacée, elle invoqua saint Exupère, et les Capitouls décidèrent qu'une lampe brûlerait à perpétuité devant les reliques du saint évêque, dans la basi-

lique Saint-Sernin. Enfin, en 1527, la population ayant été décimée par une maladie contagieuse, on eut encore recours à saint Exupère, regardé comme l'un des principaux protecteurs de la ville.

Les bienfaits du généreux évêque ne s'étendaient pas seulement à son troupeau, et l'on raconte que saint Ambroise lui-même fut guéri par l'intercession du pieux pontife. Cependant les Toulousains répondirent par l'ingratitude à la charité d'Exupère, qui se retira dans la délicieuse vallée d'Aure, sa patrie, et y reprit ses modestes occupations de laboureur et de berger. Voici comment Nicolas Bertrand, traduit par Guillaume de Laperrière, raconte ce départ et le retour :

« Sainct Ambroyse, guéri d'une grande maladie par les » soins de sainct Exupère, loua Dieu en extollant la vertu » de ce sainct, et réputant les Tolosains heureux d'avoir un » tel homme pour prélat ; mais certes, comme dict *Jacobus* » *de Voragine*, les cœurs des mauvais, de tant qu'ils sentent » estre honorés, tant plus sont eslevés en arrogance, et » pource, les Tolosains, touchés de ce vice, enfin devaient » obéir et prendre correction du sainct homme Exupère, » lequel en fut fort triste et longuement en pleurs, tant » privément que publicquement, en priant grands et petits » de laisser vices, injures, blasphèmes, et qu'ils exercent » justice, lequel voyant qu'il n'y pouvoit autre chose faire » pour l'obstination du peuple, se despartit de Tolose secrè- » tement, et longtemps fut absent, et en ce temps vint si » grande stérilité et famine au pays de Languedoc, que les » citoyens de Tolose enduraient grant faim. Et pource, le » peuple commença à recognoistre son péché et à désirer le » sainct homme Exupère, lesdits Tolosains furent inspirés de » la grâce de Dieu à chercher leur prélat, et pour envoyer

» leurs plus faconds orateurs par tout le monde pour le
» quérir, lesquels perlustrant les Espaignes, les Gaules,
» les monts Pyrénées et autres lieux, rien ne trouvèrent
» et pour ce revenoyent à Tolose comme hors d'espoir, et
» en revenant, passèrent par devant le sainct homme, où
» il estoit en priant Dieu dévotement, et tenant vie d'her-
» mite, et pource qu'ils ne savoient où estoit le lieu de
» l'hermitage, se logèrent en un lieu près, lesquels, par
» longs soupirs et regrets, disoient telles parolles, ou sem-
» blables : O Exupère ! notre sainct Père, nous te prions
» instantement qu'il te plaise nous donner secours en ceste
» fière bataille ; hélas ! il nous est incertain, que desbvons
» faire ! — » Et d'aventure, la mère de sainct Exupère estoit
» présente, laquelle notoit bien tout, et quand elle ouit
» nommer son fils, elle dit aux orateurs : Messieurs, qui
» estes si dolens, que demandez-vous? » Lesquels lui expli-
» quèrent la cause de leur douleur et voyage. Et après, la
» bonne dame respondit : « Cesluy que demandés est icy der-
» rière, en ces champs avecques son père ; c'est celuy qui est
» évesque de Tolose, et à ceste heure touche les bœufs de
» l'esguillon avecques son père. » Les messagiers voyant leur
» seigneur, prindrent course, et avecques grande joye, vin-
» drent et le saluèrent humblement en luy priant qu'il luy
» plaise retourner à Tolose, laquelle chose refusa en disant :
» *Induratum est cor Pharaonis*, qui vault autant à dire que
» le peuple de Tolose estoit endurcy et obstiné en son péché
» et disoit : Que ceuls estoient indignes de miséricorde, qui
» vouloient toujours persévérer en leurs péchés ; ce nonobs-
» tant les orateurs comme bien aprins, de rechief, supplient
» le sainct homme en luy racomptant le grant amour qu'a-
» voient les Tolosains envers luy, et pareillement la cruelle
» famine qui estoit par tout Tolose. Et pource, le sainct

» homme fermement respondit qu'il estoit autant possible » que jamais retournast à Tolose, comme estoit possible que » le baston qu'il tenoit es mains pour toucher ces bœufs » florist et verdoyast, et ces parolles dites, en incontinent » ledit baston commence à florir, et pource, le sainct homme » promit retourner à Tolose; et luy, esmerveillé d'un tel » mystère, dist en cette manière : « Vrayment la volonté de » Dieu est que je retourne à mes enfants de Tolose, et que » les reçoipve à pénitence, car mon Dieu est juste et misé» ricordieux à ceux qui l'appellent justement. » Et ce dict, » le sainct homme se despartit de ses parents, non pas sans » grandes lamentations; car lesdits parents désiroyent fort » avoir toujours la présence de leur fils. Ainsi s'en retourna » sainct Exupère à Tolose, auquel les Tolosains vindrent » au-devant, avecques grande procession, en chantant » hymnes. »

Ainsi que nous l'avons dit, saint Exupère acheva l'église de Saint-Sernin, commencée par son prédécesseur saint Sylve. Après avoir été assuré par révélation qu'il pouvait transporter sans crainte les ossements du premier évêque de Toulouse, et avoir obtenu la permission de l'empereur, nécessaire pour toute exhumation, Exupère alla prendre à leur première demeure les reliques de saint Saturnin, et les confia à la magnifique église qu'il venait d'achever et de consacrer. L'ancien oratoire, construit par saint Hilaire, où le premier évêque de Toulouse avait été d'abord inhumé, fut remplacé, au sixième siècle, par une église qui prit le nom de Notre-Dame-du-Taur, et que fit construire le duc Launeboldes. L'église de Saint-Sernin, bâtie par saint Exupère, fut détruite, d'après le *Gallia christiana*, en 721, par les Sarrasins. M. Du Mège croit avoir retrouvé, dans les fouilles faites il y a déjà plusieurs années, des débris de

cette basilique, et qui consistaient en fragments de colonnes de marbre vert, d'autres de marbre griotte, et en portions de chapiteaux de marbre des Pyrénées, qui appartenaient, par leurs formes, au cinquième siècle. C'est autour de cette église que se trouvaient des tombeaux, annonçant par leur caractère architectonique les derniers temps de la domination romaine.

La charité de saint Exupère l'avait porté à fonder, à Blagnac, un hospice où le généreux évêque se retirait souvent. Il avait voulu sanctifier par la vertu cette petite ville bâtie, paraît-il, par le luxe, et pour la commodité des Romains, qui y avaient construit des établissements de bains. Le nom même de Blagnac, qui n'est arrivé à sa forme moderne qu'après être passé successivement par les dénominations de *Balneaco*, *Blanaco*, *Blanacho* et *Blagnaco*, semble indiquer suffisamment l'origine que nous lui attribuons ; de vieux monuments retrouvés, viennent aussi confirmer cette opinion. C'est là, au milieu de ses pauvres et de ses malades, que le charitable évêque devait rendre son âme à Dieu. On raconte que sa mère, avertie de sa maladie, arriva en toute hâte; mais comme elle allait entrer dans Blagnac, elle aperçut une colombe, symbole de l'âme de son fils, qui montait au ciel. Une croix se trouve encore aujourd'hui à l'endroit où la mère d'Exupère fut témoin de ce prodige. Cette croix est toujours blanche, comme symbole de l'innocence du saint Evêque.

Ses restes demeurèrent plus de cent ans à Blagnac ; voici, d'après Nicolas Bertrand et Guillaume de Laperrière, son traducteur, comment ils furent transportés à Toulouse : « En après, advint que l'oratoire et hermitage Sainct-Exu- » père, lequel estoit près de Blanhac, cheut par terre, et » pource, le lieu de la sépulture dudit sainct fut perdu et

» ignoré par longtemps. Mais advint que quelque bon labou-
» reur, après le centiesme an du trespas dudit sainct, achapta
» le champ où le corps du sainct homme estoit en sépul-
» turé. Et luy, ignorant de ce qu'estoit à advenir, feist faire
» une petite maison audit champ, sur le lieu de la sépul-
» ture, et dedans fist mettre un lict où il dormoit lui et sa
» femme. Un peu après, une nuyct advint qu'il luy fut ré-
» vélé qui se levast, et que le lieu estoit sainct pour le corps
» du glorieux sainct Exupère de Tolose, et qu'il le fit sçavoir
» aux chanoines de sainct Estienne de Tolose, et eurent les
» bonnes gens champestres jusques à troys fois révellation ;
» mais par simplicité rurale estoyent incrédules. Ce nonobs-
» tant, le bon laboureur vint à Tolose, et raconta tout ce
» qu'avait ouy ausdist chanoines, mais ils contennèrent et
» desprisèrent la révellation de l'ange, et pource, le labou-
» reur s'adresse aux religieux de sainct Saturnin, et leur
» raconte comme avoit faict devant aux autres. Et inconti-
» nent, lesdits religieux vindrent, accompagnés de six cents
» hommes et davantage, à Blanhac, et trouvèrent le corps
» du sainct homme, lequel apportèrent à Tolose, en grande
» révérence et honneur. »

Avant l'adoption du rit gallican, on célébrait cette translation le 14 juin, tandis que la fête était fixée au 28 septembre, jour de la mort du saint évêque, qui avait eu lieu en 417. Blagnac demeura fidèle au culte du généreux pontife, et lui dédia une chapelle qui existe encore en partie, et dont nous croyons devoir dire quelques mots.

Cette chapelle se relie à un autre édifice beaucoup plus moderne, et qui remplace, paraît-il, celui qui dut être détruit pendant la Révolution. L'entrée est formée par un arc à plein cintre reposant sur deux montants octogones, qui se lient à la maçonnerie. Les clefs des voûtes étaient

ornées, soit d'écussons, soit de figurines. A la droite de l'autel, on aperçoit l'ouverture du souterrain que l'on appelle *le tombeau de saint Exupère*. On n'y retrouve qu'une figure de plâtre, grossièrement modelée, qui semble avoir appartenu à la statue couchée d'un évêque. Des peintures qui indiquent le quatorzième siècle ou le commencement du quinzième couvrent les murailles. Elles forment deux lignes, dont chaque sujet est indiqué par une inscription en langue romane. Les peintures inférieures ont beaucoup souffert, et il est très-difficile de lire les inscriptions qui les accompagnent.

A gauche, en entrant, est représentée l'élection de saint Exupère, indiquée par ces mots :

Coma la lecion foc feita.

(Comment l'élection fut faite.)

On aperçoit, sur la porte d'un grand édifice, un dignitaire revêtu d'un surplis à larges manches et qui tient un livre. Près de lui se trouvent un grand nombre de religieux, dont les cheveux sont coupés en couronne. Au milieu d'eux sont des hommes du peuple, et trois chanoines, dont l'un tient un parchemin replié, auquel un sceau est appendu. On sera peut-être étonné de voir des chanoines en cette affaire; la chose est cependant possible, puisque la vie commune des chanoines fut instituée en Occident par saint Eusèbe, évêque de Verceil, en 354.

Ce qui est un véritable anachronisme, c'est l'inscription suivante :

Coma sant Superi foc feit arsebesqué.

(Comment saint Exupère fut fait archevêque),

puisque l'archevêché de Toulouse ne fut érigé qu'en 1312.

Dans le tableau qui est au-dessus de cette inscription, on aperçoit deux évêques consécrateurs, ayant la mitre en tête, un large manipule au bras gauche, une chape d'or sur les épaules et la crosse en main. Saint Exupère est assis sous un dais d'étoffe bleue, orné de franges d'or ; il porte aussi une chape très-précieuse, des religieux et des prêtres assistent à cette cérémonie.

Au bas du tableau suivant, on lit l'inscription :

Coma sant Svperi gardet Tholosa de péri.

(Comment saint Exupère sauva Toulouse du danger.)

Au bas des remparts, on aperçoit plusieurs Vandales qui semblent porter des torches à la main. Une échelle est appliquée aux murailles, du haut desquelles saint Exupère, un aspersoir à la main, vient de renverser un Vandale que l'on voit gisant au bas de l'échelle.

Un peu plus loin, à droite, se trouve l'inscription suivante :

Coma sant Svperi fasio recebre le pople.

(Comment saint Exupère faisait communier le peuple.)

Dans le tableau qui est au-dessus, on aperçoit saint Exupère donnant la communion aux fidèles pressés autour de l'autel, dont le tabernacle est ouvert. Le pontife tient entre ses mains l'hostie sainte ; l'assistant le plus rapproché de l'autel tient de la main droite une sorte de patène à manche, et de la gauche quelque chose qui ressemble à une coiffure.

A part ces différents tableaux, il y en a encore d'autres, dont l'un représente la scène de « l'esguillon » fleurissant que nous avons racontée ; un autre nous montre saint Exupère

à son lit de mort; un suivant, sa mise au tombeau; un autre, la translation de ses reliques; et enfin, deux derniers dont il ne nous a pas été possible de reconnaître clairement le sujet dans le dessin en réduction que nous avions sous les yeux.

Ces peintures, dont quelques-unes avaient subi une notable détérioration, viennent d'être restaurées récemment, grâce au zèle éclairé de M. l'abbé de Laportalière, curé alors de Blagnac, et actuellement de la Dalbade.



VII

MAXIME

(Vers 450)

Les Goths à Toulouse. — Opinion de divers historiens sur l'épiscopat de Maxime.

Saint Exupère était sans doute déjà mort, lorsque les Goths prirent et saccagèrent Toulouse. Ces barbares étaient ariens, ainsi que les Vandales, et comme eux ils persécutaient cruellement les catholiques. C'est par suite de ces persécutions que le siége épiscopal de Toulouse demeura vacant, paraît-il, à plusieurs reprises ; du moins n'est-il pas possible de trouver dans le cinquième siècle un nombre suffisant de pontifes qui se succèdent, sans interruption, de saint Exupère à Héraclien. On place généralement entre ces deux prélats Maxime, que tous les historiens n'acceptent pas cependant pour évêque de Toulouse, mais qui est regardé comme tel par les auteurs les plus graves, entre autres, Baronius, Savaron et Dom Vaissete. Ils s'appuient, pour cela, sur une lettre de Sidoine Appollinaire, adressée

à Turnus, fils de Turpio. Voici ce que dit Catel de cette lettre :

« Le subject de laquelle est que Turpio se treuvant gran-
» dement malade, et d'ailleurs opprimé par les rigoureuses
» exécutions que Maximus, palatin, ou de la maison de
» l'empereur ou du roy, son créancier faisoit faire sur ses
» biens, Turnus son fils ayant eu advis que Sidonius s'en-
« venoit à Tolose, le fut treuver pour le prier d'obtenir de
» Maximus, son créancier, quelque respit à cause de sa
» maladie. Ce que Sidonius offrit volontiers faire, comme
» cognoissant familièrement Maximus, d'autant qu'ils avoyent
» logé autrefois ensemble ; donques, Sidonius venant à
» Tolose, se destourna de quelques milles du grand chemin
» pour aller treuver Maximus, qui estoit aux champs, et,
» l'ayant veu, il le treuva tout changé, c'est pourquoy il
» séquesta avec ceux qui estoyent auprès de luy, s'il s'es-
» toit fait clerc, moyne ou pénitent, car il le treuvait d'autre
» façon qu'il ne l'avoit veu auparavant, auquel Sidonius fut
» dit que n'aguères, il avoit esté promeu au sacerdoce contre
» son gré, ayant préféré l'amour des citoyens à son désir ;
» à cause de quoy Sidonius aussi tost le félicita de sa nou-
» velle promotiô à cette grâde dignité, et luy dit côme Tur-
» pio, qui estoit malade à la mort, le prioit de vouloir faire
» cesser ces exécutions et lui donner quelque delay à
» payer ce qu'il luy devoit. Maximus luy respondit : A Dieu
» ne plaise que maintenant que j'ay prins la profession d'ec-
» clésiastique, je vueille exiger d'un malade ce qu'estant sol-
» dat je n'eusse point voulu demander à un homme sain :
» c'est pourquoy (lui dit-il) escrivez à Turpio que non-seu-
» lement ie lui donne delay d'un an à payer ce qu'il me
» doibt, mais encore que ie luy quitte la moitié des intérêts. »

On conclut d'abord du texte latin de cette lettre que Maxime était non-seulement prêtre, mais évêque, puisqu'après avoir entendu parler du *nuper impacto sacerdotio*, ce qui signifie au moins *la dignité sacerdotale* récemment conférée, Sidoine félicite Maxime : *pro sui status apice*, ce qui indique le complément, la perfection du Sacerdoce, c'est-à-dire l'épiscopat. On conclut ensuite que Maxime était évêque de Toulouse, de ce fait que Turnus n'avait donné son message à Sidoine que parce qu'il allait précisément à Toulouse. On acceptera d'autant plus facilement cette double interprétation, que l'épiscopat de Maxime est placé vers l'an 459 ou 460, et qu'à cette époque, Euric, le plus puissant des rois Visigoths de Toulouse, n'avait pas encore porté la défense d'élire de nouveaux évêques dans les siéges épiscopaux des Gaules. Telle est, en substance, l'argumentation des graves auteurs que nous avons déjà nommés, et qui n'hésitent pas à mettre Maxime au rang des évêques de Toulouse. Catel, qui défend aussi cette opinion, nous donne encore sur ce Pontife les détails que voici :

« Maximus, avant qu'estre esleu évesque, estoit palastin, » c'est-à-dire couché en l'estat de la maison de l'empereur ou » du roy, lequel préférant l'amour de ses citoyens à son con- » tentement, accepta quasi contre son gré la dignité d'éves- » que, de laquelle ayant été pourveu, il marchoit droit et » diligemment, sans tesmoigner aucune nôchalance, un » peu plus gravement qu'il ne faisoit avant qu'estre évesque. » Ses vestemens, ses pas, la couleur de son visage estoient » pleins de modestie ; il estoit homme biendisant, qui par- » loit facilement, ses paroles estoient semblables à celles » d'un religieux, les cheveux de sa teste courts, sa barbe » estoit longue, les meubles de sa chambre estoient d'esca-

» beaux à trois pieds, les tapis qui estoient au-devant de sa » porte estoient grossiers comme du bureau ; son lict estoit » sans plume, il n'avoit point de tapis d'escarlate ; cepen- » dant, il estoit fort courtois et faisoit petite chère, car il » mangeoit plus de légumes que de viande, et réservoit » toute la bonne chère pour ses amis. »

†

VIII

HÉRACLIEN

(En 506)

Concile d'Agde. — Conversion des Juifs. — Léonce évêque d'Eauze.

Après la mort de Maxime, le siége de Toulouse fut atteint, comme beaucoup d'autres des Gaules, par la défense d'élire librement les évêques. Euric, roi des Visigoths, qui signa ce décret, se livra ensuite à une cruelle persécution contre les catholiques. Le premier évêque de Toulouse que nous offre la chronologie, après cette vacance du siége, est Héraclien, qui assista, en 506, au concile d'Agde, tenu avec le consentement du roi Alaric, prince arien. Ce concile fut présidé par saint Césaire, évêque d'Arles, qui avait sans doute le titre de vicaire du Pape dans les Gaules. Les réunions se tinrent dans l'église Saint-André, dès les premiers jours de septembre de l'année 506, et la vingt-deuxième année du règne d'Alaric. On remarquait, parmi les vingt-quatre ou vingt-cinq prélats qui y assistèrent, les métropolitains de

Bordeaux, d'Eauze et de Bourges ; les évêques Héraclien, de Toulouse ; Sophrone, d'Agde ; Sedat, de Nîmes ; Materne, de Lodève ; et Probatien, d'Uzès. Tous ces prélats ainsi que ceux qui se firent seulement représenter, étaient sujets d'Alaric, ce qui donne une idée de sa puissance dans les Gaules. Elle s'étendait en effet, sur la Touraine, les trois provinces d'Aquitaine, la première Narbonnaise en entier, et la partie de la Provence qui est entre la Durance, les Alpes, le Rhône et la mer.

En reconnaissance de la liberté qu'Alaric leur accordait, les Pères du concile commencèrent par prier pour la conservation de sa santé et de sa personne, pour la tranquillité et pour le bonheur de son règne. Ils s'occupèrent, dans différentes sessions, de la discipline ecclésiastique, de l'ordination des clercs et des évêques, de l'origine des bénéfices, de la manière d'administrer le baptême aux Juifs qui se convertissaient, et tous ces sujets formèrent la matière de quarante-huit canons. On décida qu'un autre concile aurait lieu l'année suivante à Toulouse, mais il ne paraît pas que ce projet ait été exécuté ; on n'a du moins aucun des actes de ce concile.

Ce sont là les seuls événements que nous ait légués l'histoire pendant l'épiscopat d'Héraclien, auquel aurait succédé, d'après quelques auteurs, Léonce, que l'on appelle à tort métropolitain de Toulouse, puisque, comme nous l'avons dit, l'archevêché de notre ville ne fut érigé qu'en 1312. Aussi ne faut-il pas lire dans le texte latin, *Tolosanæ metropolis*, mais *Elusanæ metropolis ;* c'est déjà la seconde fois que nous voyons la ville d'Eauze prise pour *Tolose*. D'ailleurs saint Germier, dont nous parlerons bientôt, était évêque de Toulouse sous Clovis, et il le demeura trente-six ans. Or, Clovis étant mort en 511, et Héraclien ayant vécu quelques

temps sans doute après le concile d'Adge de 506, il y avait un très-court intervalle entre l'épiscopat de ce dernier et celui de saint Germier. Il serait possible cependant que Léonce eût succédé, pour peu de temps, à Héraclien, si la première raison que nous avons donnée ne nous semblait s'opposer à ce que ce prélat ait été évêque de Toulouse.

†

IX

SAINT GERMIER

(En 541)

Arrivée à Toulouse. — Voyage à Paris. — Sacre de Germier. — Visite au roi Clovis. — Retour à Toulouse. — Miracles et vertus du saint évêque.

Au sujet des *actes* de cet évêque, les *Bollandistes* et *les historiens du Languedoc* sont loin de s'entendre ; les premiers reproduisent ces actes, en faisant cependant quelques réserves ; les seconds ne croient pas pouvoir admettre leur authenticité et les mentionnent en les attaquant. Placé entre ces deux opinions, nous avons penché du côté des Bollandistes en complétant ou modifiant toutefois *la vie* qu'ils donnent de saint Germier, par les documents que nous ont fournis d'autres historiens.

Saint Germier, qui était né à Angoulême, fut si religieusement élevé par ses parents que, dans trois ans et quelques mois, il eut acquis une connaissance complète de l'Ecriture sainte. Arrivé à l'âge de l'adolescence, et prévenu de l'amour

de Dieu, il abandonna sa famille et sa patrie, et vint à Toulouse, sous le règne glorieux de Clovis. Il était accompagné de deux jeunes clercs, appelés l'un Dulcidius, et l'autre Prétiosus; c'est ce dernier qui passe pour avoir écrit sa vie.

Comme le bienheureux Germier brillait à Toulouse par l'éclat et par la sainteté de ses mœurs, il était aimé de tous à cause de son caractère, et chacun lui fournissait volontiers ce qui pouvait lui être nécessaire pour sa nourriture et pour son vêtement. Le saint jeune homme gardait seulement pour lui les deux tiers de ce qu'on lui donnait, et distribuait le reste au pauvres; il ne manquait pas de témoigner également sa reconnaissance à Dieu et à ses bienfaiteurs. Dès qu'il eut atteint l'âge voulu, il fut ordonné sous-diacre, à Saintes, par Grégoire, évêque de cette ville; peu de temps après, il reçut le diaconat des mains de l'évêque d'Yconium, et persévéra dans le jeûne et dans la prière, ainsi que dans la pratique de toutes les vertus. La charité, en particulier, lui était tellement familière, qu'il aimait à répéter à ses deux compagnons, Dulcidius et Prétiosus: « Mes petits » enfants et mes frères, il nous faut avoir grand soin des » indigents, et distribuer aux pauvres ce que le bon Dieu » nous a donné, car il est écrit: *Il est plus heureux de don-* » *ner que de recevoir.* » Dieu opéra, par le ministère de saint Germier, pendant qu'il n'était encore que diacre, plusieurs miracles que nous raconterons plus tard.

Au bout de trois ans de diaconat, comme il était en prière, l'ange du Seigneur lui apparut, plus brillant que le soleil, et comme Germier était effrayé: « Ne crains pas, lui dit » l'ange, mais apprends que tu dois aller bientôt à Paris » pour y recevoir le sacerdoce et même la dignité épiscopale » des mains de l'évêque Tornoald. » Alors, le saint, se prosternant humblement: « Seigneur Jésus-Christ, dit-il, roi de

» gloire et des vertus, exaucez la prière de votre serviteur, » parce que vous êtes seul son espérance et sa pensée ; » remplissez ma bouche du doux miel de votre louange, car » vous êtes le Seigneur invisible, le Dieu du grand conseil ; » vous êtes assis au-dessus des Chérubins, gouvernant le » monde et régnant à jamais. » Après avoir achevé sa prière, il disposa sa maison, recommanda à son économe d'avoir soin des pauvres ; et obéissant aux ordres de l'ange, il se dirigea vers Paris, emmenant avec lui ses deux compagnons ordinaires, Placidius et Prétiosus. Pendant leur route, ils s'arrêtèrent, soit dans les villes, soit même dans les forêts, sans éprouver jamais aucun accident, et arrivèrent enfin auprès de l'église épiscopale où ils trouvèrent trois évêques, Tornoald, Grégoire et Hermoald.

En le voyant, ces prélats furent remplis d'une grande joie, et ils glorifièrent à genoux le Seigneur, en disant : « Remer» cions Dieu et célébrons à l'envi son saint nom. » Mais Germier les en empêchait, disant : « Il ne faut pas que » des hommes aussi éminents se soumettent à un misérable » tel que moi. » Et les prélats reprenaient : « C'est nous, » Seigneur et père, qui devons vous vénérer, car vous êtes » grand auprès de Dieu, et vous êtes choisi pour succéder, » comme évêque, à saint Saturnin, qui vous protégera du » haut du ciel jusqu'à la fin. » Or, le lieu où ils étaient avait été rempli, à son entrée, d'une suave odeur. Après avoir reçu, selon l'usage, la bénédiction des évêques, le serviteur de Dieu, coupant sa chevelure, car c'était une ancienne tradition, se présenta au saint autel, à la vue des autres évêques. Le lendemain, en entrant dans l'église, les prélats l'engagèrent à se mettre en prière ; et quand il eut fini, ils lui présentèrent deux étoles et les autres ornements pontificaux, ainsi que l'anneau et la crosse ; alors les pontifes le

consacrèrent évêque. Suivant la parole de l'ange, le prélat consécrateur fut Tornoald, assisté de Grégoire et d'Hermoald; ils rendirent tous grâces à Dieu d'avoir donné à l'Eglise un tel évêque. Quant à Germier, il offrit le sacrifice redoutable en l'honneur de la très-sainte et indivisible Trinité, et distribua à tous la divine Eucharistie. Après la messe, Tornoald les reçut magnifiquement dans sa maison, et pendant le repas, ils continuèrent à remercier Dieu des bienfaits accordés; les prélats consécrateurs prièrent Germier de demeurer quelque temps avec eux; ce qu'il fit. Il avait alors trente-trois ans.

Germier se dirigea ensuite vers Toulouse, où il avait laissé ses intérêts et ses amis; mais comme il traversait le royaume des Francs, son nom parvint jusqu'au palais du roi Clovis. Celui-ci envoya des émissaires afin de le chercher et de le ramener avec honneur auprès de lui, si leurs recherches étaient couronnées de succès. Or, il arriva que lorsque Germier se trouvait dans la ville où était aussi le roi, on annonça au premier que Clovis désirait le voir. Le saint évêque vint donc vers le roi, et le salua humblement. Et le roi se félicita de voir un pontife si vénérable, dont on lui avait raconté des choses si étonnantes. Et il lui demanda : « Qui êtes-vous? d'où êtes-vous? et quel est » votre nom? » L'humble évêque répondit : « Je me nomme » Germier par mon baptême ; je suis né dans la ville d'An» goulême ; j'ai été envoyé très-jeune dans le pays de Tou» louse pour apprendre les belles-lettres; je viens de » recevoir l'épiscopat dans la ville de Paris, quoique j'en » fusse indigne, mais j'espère en Dieu. » Le roi lui répondit : » Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse » sera élevé. Vous êtes bon, et l'esprit de Dieu parle en » vous. »

Puis le roi l'invita à sa table; les mets furent bénis par Germier, et les convives rendirent grâces au Seigneur et remercièrent le roi d'avoir engagé le serviteur de Dieu. Ils furent tous confirmés dans la foi, et ils avouaient leurs fautes au saint évêque, qui leur disait : « Mes petits enfants, faites » pénitence, et ce que vous avez promis à Dieu, tenez-le, » de peur de périr au dernier jugement. » Le roi reconnut la sainteté de Germier, et lui demanda de prier pour son âme : « Réclamez, lui dit-il, tout ce que vous voudrez de ce » qui m'appartient, mes serviteurs sont à votre disposition. » Je ne demande rien, ô seigneur roi, répondit Germier, de » toutes vos richesses, je vous prie seulement de me donner, » dans le pays de Toulouse, tout le terrain que peut abriter » mon manteau auprès de saint Saturnin, afin que, sous son » aile, ma vie coule en repos : je désire, en effet, l'avoir, » après Dieu, pour mon céleste protecteur. » Le roi lui répondit : « Je vous donne en propriété le lieu qui s'appelle » Dox et ce qui l'entoure à un rayon de six milles, et pour » la sépulture des morts, autant de terrain que sept paires » de bœufs peuvent en labourer dans un jour. »

Germier demeura vingt jours avec le roi Clovis, qui lui donna une grande somme, cinq cents sicles d'or et d'argent, des croix d'or et des calices d'argent avec leurs patènes, trois crosses d'or et d'argent, trois couronnes dorées et autant de palles en lin très-fin pour les autels. Quant aux possessions que Germier avait déjà reçues, le roi en fit faire un acte authentique qu'il signa de son anneau et que signèrent aussi les grands de sa cour. Le roi dit ensuite à ceux qui l'environnaient : « Ce que vous me verrez faire, faites-le. » Et il s'approcha, et se recommanda à saint Germier, en lui donnant, comme symbole de son dévouement filial, des cheveux de sa tête; et tous firent de même. Le roi l'embrassa

ensuite et lui fit ses adieux. Quant au bienheureux Germier, il reprit sa route, après avoir donné sa bénédiction au roi ; il était accompagné d'une grande multitude, évaluée au moins au chiffre de quatre mille personnes qui le suivaient avec une grande joie. En les voyant, le saint leur dit, les larmes aux yeux : « Que la paix soit avec vous, mes frères, » et que vous persévériez dans la foi que vous avez embras- » sée ; retournez maintenant dans vos demeures et que le » Seigneur soit toujours avec vous. » Et ils s'en retournèrent heureux de tout ce qu'ils avaient vu.

Germier se dirigea vers le pays de Toulouse, et, accomplissant déjà les devoirs de sa charge, il entra dans la ville. Le peuple le reconnut, et il se mit à le suivre dans ses visites et ses prières aux différentes églises. Le pontife alla voir en particulier celle de Saint-Sernin, parcourut du regard tout le pays confié à ses soins, et rentra dans sa demeure, où il avait tout laissé au moment de son départ. Ses serviteurs vinrent au-devant de lui, et ils lui dirent : « Vous nous avez » abandonnés depuis longtemps, mais maintenant, nous » l'espérons, vous demeurerez parmi nous. » Il leur répondit avec bonté et leur parla de tout ce qu'il avait apporté avec lui. Quant à Dulcidius et Prétiosus, ils lui montrèrent les trésors et la vaisselle qu'il leur avait confiés, puis reportèrent chaque chose à sa place. Tout le peuple se réjouissait du retour de Germier qui, annonçant la parole du salut, les exhortait à la pénitence et guérissait tous les malades. Il alla dans les possessions de Dox que le roi lui avait données, il renversa les statues des idoles qui s'y trouvaient encore et bâtit une église en l'honneur du saint martyr Saturnin, dans laquelle il plaça trois autels et qu'il consacra. Pour la dédicace de cette église, on alluma trois cent trente flambeaux de cire ou de matière plus commune, et Dieu fit en

cette nuit-là plusieurs miracles par son pieux serviteur Germier, sur les boîteux, les aveugles, les paralytiques, et en particulier sur sept lépreux, ce qui répandit au loin la réputation du saint évêque.

Ses parents se réjouissaient de ce que Dieu leur avait accordé un tel fils; mais comme ils penchaient vers la vieillesse, ils étaient saisis d'une grande sollicitude et priaient pour leur enfant. Pendant qu'ils étaient ainsi troublés, l'ange du Seigneur leur apparut, leur promettant de prendre soin de leur fils. Cette parole les consola beaucoup, et ils rendirent grâces à Dieu pour leur fils et pour la révélation de l'ange. Or, Germier pria le Seigneur, et il dit : « Seigneur, » Dieu de mon salut, je vous prie, par votre clémence, de » me confirmer dans votre esprit particulier, délivrez-moi » des hommes de sang. » Plus tard, comme il se trouvait à Dox, il y construisit un monastère et consacra un autel en l'honneur de saint Martin, confesseur et pontife. Il réunit tous ses serviteurs et tous ceux qui composaient sa maison, il reporta sur Dox tous les revenus qu'il avait prélevés sur les autres lieux, et établit des économes, chargés spécialement de la distribution des aumônes.

Si maintenant nous voulons revenir sur nos pas, nous raconterons les miracles que Dieu opéra par le ministère de Germier, pendant que celui-ci n'était encore que diacre. A sa prière, Dieu fit couler une fontaine très-abondante et reverdir un laurier desséché. Son humilité obtint aussi la guérison de deux lépreux; par le signe de la croix, il chassa le démon du corps de trois possédés, et au nom du Seigneur éteignit les flammes qui dévoraient une maison.

Quand il fut évêque, il vécut dans le jeûne, la prière et l'aumône, pendant trente-six ans, rendant heureux ses nombreux serviteurs et servantes. Le démon voulant l'éprou-

ver, répandit une maladie contagieuse sur ses troupeaux, et en une seule nuit, ils périrent tous. Les bergers vinrent lui annoncer, tout en larmes, cette triste nouvelle, mais il leur dit avec joie : « Pleurez-vous vos péchés? Et pourquoi vous » désolez-vous? Ignorez-vous que nous ne sommes déjà plus » de ce monde, et que quiconque vit, doit aussi mourir? Il » ne faut pas nous attacher aux richesses du siècle; car » celui qui hait le siècle, aime le Seigneur, lui-même ayant » dit : « *N'aimez ni le monde, ni ce qui est dans le monde*; » cette épreuve vient du démon, et nos troupeaux ont péri » à cause de nos péchés; *le Seigneur les avait donnés; le* » *Seigneur les a enlevés, que le nom du Seigneur soit béni.* » Le fléau fit ensuite mourir ses serviteurs et ses servantes, et le saint en fut attristé jusqu'au fond de l'âme; il dit à Prétiosus et à Dulcidius : « Mes frères, allons à l'église du prêtre » saint Polycarpe, et prions Dieu instamment de nous mon- » trer enfin sa clémence. » En entrant dans l'église, il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendres, et demeura pendant trois jours sans boire ni manger, pleurant, priant, gémissant, suppliant Dieu de le délivrer de la tribulation; puis, afin d'obtenir quelque repos pour les morts, il offrit le saint sacrifice. Comme il priait, un ange lui apparut, qui lui dit : » Apprenez que tous les vôtres sont en paradis. » Il rendit grâces à Dieu qui avait daigné le consoler, et il dit : « Je vous prie, Seigneur, de m'inscrire avec tous mes saints. » Ses disciples lui disaient, en pleurant : « Maître, pourquoi » ne mangez-vous pas, et pourquoi vous affligez-vous au- » tant? Nous allons vous apporter de la nourriture. » Et il leur répondit : « Je n'ai ni faim ni soif; et à cause du démon » tentateur, il nous faut persévérer dans la prière et dans » le jeûne; Dieu le brisera sous nos pieds, et tout nous arri- » vera ensuite heureusement. » En effet, tout ce qu'il avait

perdu, lui fut largement rendu après plusieurs années ; et sept ans plus tard, Germier mourut dans une grande sainteté.

Il arriva dans la suite qu'un soldat nommé Godefroid, étant sorti de la campagne de Muret, vint dans le pays d'Astarac, ayant des doutes sur la réputation des vertus pratiquées par le bienheureux Germier. Or, la nuit suivante, après qu'il se fut éveillé, il se trouva muet; on fit inutilement sur lui plusieurs prières ; on le ramena enfin auprès du tombeau de saint Germier, où il recouvra la parole et glorifia Dieu, qui opérait de pareils prodiges par l'intercession de son pieux serviteur.

Les reliques de saint Germier demeurèrent longtemps dans l'église de Dox, dont le nom, quoique monosyllabique a été rongé peu à peu par le temps, et est aujourd'hui simplement *Ox.* Elles furent transportées avant la Révolution de 93 dans l'église de Muret, où elles reposent encore, abritées par la chapelle de la Sainte-Vierge, dans laquelle, d'après la tradition, saint Dominique priait au moment de la bataille de Muret. L'église de la Dalbade et le grand Séminaire ont chacun une chapelle dédiée à saint Germier.

Nicolas-Bertrand, et Catel après lui, racontent que saint Rémy, évêque de Reims, laissa à saint Germier sa mître, *ses mitaines* et son annèau, et que le pieux évêque de Toulouse bâtit, à la mémoire de son bienfaiteur, un oratoire, dans la rue encore appelée *Saint-Rémésy*, traduction romane du nom du célèbre évêque de Reims. C'est dans cette chapelle que furent déposés les dons faits à saint Germier par saint Rémy ; ils appartinrent plus tard à l'église des chevaliers de Malte, et se trouvaient placés à côté de l'autel, où les fidèles venaient les vénérer. Recueillis pendant la Révolution, la mître

et les gants sont possédés aujourd'hui par la basilique Saint-Sernin. Les gants, qui sont de fil blanc, ont des doigts d'une extrême longueur, et sur le dessus de chacun d'eux, on aperçoit une plaque de métal, dont l'une représente une croix, et l'autre un agneau pascal.

Saint Germier était évêque de Toulouse en 541 ; sa fête est célébrée le 16 mai.

†

X

MAGNULFE

(585)

Fermeté épiscopale. — Exil. — Concile de Mâcon. — Retour à Toulouse.

Magnulfe était évêque de Toulouse longtemps avant l'année 585; il est célèbre par la courageuse résistance qu'il opposa à un prince usurpateur; voici dans quelles circonstances. Clotaire Ier, roi des Francs, avait eu un fils naturel, appelé Gondebaud; cet enfant fut élevé soigneusement par sa mère, et Clotaire ayant refusé de le reconnaître, Childebert, frère du roi, prit l'enfant auprès de lui, et le traita comme son neveu. Après une succession d'événements, qu'il n'entre pas dans notre plan de raconter, Gondebaud fut proclamé roi des Francs, et Didier, duc de Toulouse, se prononça en sa faveur. Gondebaud voulut avoir aussi l'adhésion de Magnulfe, évêque de Toulouse, et il lui envoya une députation pour que ce prélat lui ménageât l'entrée de sa ville épiscopale. Magnulfe réunit alors les Toulousains, leur fit

part des propositions de Gondebaud, et, leur rappelant tout ce que leur ville avait souffert assez récemment des tentatives d'un certain Sigulfe qui avait voulu ainsi se faire reconnaître roi, il leur dit: « Nous savons bien que Gontran et son » neveu Childebert ont droit à la couronne; mais pour Gon» debaud, il nous est entièrement inconnu. Préparez-vous » donc; et si le duc Didier veut vous forcer à le recevoir, » traitons-le comme nous avons traité Sigulfe; qu'il périsse » comme lui, et que Gondebaud serve à l'avenir d'exemple » à tous les étrangers qui voudront envahir le trône des » Francs. » Les Toulousains résolurent bien de ne recevoir ni Gondebaud, ni même Didier; mais dès que l'usurpateur et son complice eurent paru sous les murs de la ville, les habitants effrayés ouvrirent les portes et laissèrent entrer.

A peine maître de Toulouse, Gondebaud se saisit des trésors de Rigonthe, fille de Chilpéric Ier, roi de Neustrie; cette princesse, promise en mariage à Reccarède, d'Espagne, était de passage à Toulouse au moment où Gondebaud y entra; elle eut beau se réfugier dans l'église de la Daurade, ses trésors furent pillés, et au lieu d'aller joindre son mari, elle fut ramenée vers le centre de la France. Quant à Magnulfe, il dut recevoir lui-même à sa table Gondebaud, auquel il ne craignit pas de dire: « Vous nous assurez, Sei» gneur, que vous êtes le fils du roi Clotaire, nous n'en » savons rien; mais permettez-moi du moins de vous décla» rer qu'il paraît comme impossible que vous réussissiez dans » votre entreprise. — Certainement, répondit Gondebaud, » je suis fils du roi Clotaire, et, en cette qualité, une partie » de la France m'appartient; aussi me rendrai-je bientôt à » Paris, pour y établir le siége de mon royaume. » L'évêque de Toulouse répartit: « Pour que votre projet s'exécutât, il

» faudrait qu'il ne restât plus en France personne de la race » des Francs. » Irrité de cette réponse, le duc Mommole, patrice et général bourguignon, qui était attaché à la fortune de Gondebaud, donna plusieurs soufflets à Magnulfe, en lui disant : « N'avez-vous pas honte de répondre ainsi à » un aussi grand roi ? » Le duc Didier, instruit aussi de cette scène, se jeta sur l'évêque de Toulouse, et s'oublia jusqu'à le frapper des pieds et des poings, et même du bâton. Magnulfe fut ensuite lié comme un criminel et envoyé en exil ; ses biens et ceux de son Eglise furent confisqués, et le siége épiscopal de Toulouse fut promis à Sagittaire, évêque de Gap, homme de mœurs peu ecclésiastiques, qui avait même été déposé de sa charge, mais qui, s'étant prononcé en faveur de Gondebaud, espérait remplir de nouveau des fonctions dont il n'était plus digne.

Magnulfe assista, en 585, au concile rassemblé à Mâcon, sur la demande de Gontran, roi de Bourgogne, et auquel Toulouse s'était aussi soumise, comme nous l'avons vu. On s'occupa beaucoup, dans ce concile, des évêques qui avaient abandonné la cause de leur souverain pour s'attacher à Gondebaud ; ces adhésions, du reste, ne sauvèrent pas l'usurpateur, car il mourut misérablement sous les murs de Saint-Bertrand de Comminges, et son corps fut privé des honneurs de la sépulture. Après cette mort et celle de Sagittaire, évêque intrus, Magnulfe remonta sur le siége de Toulouse.

Quelques auteurs lui donnent pour successeur Menna ou Mennas, et ils s'appuient pour cela sur une lettre de saint Grégoire, pape ; mais il paraît démontré que cette lettre était adressée à un évêque non de Toulouse, mais de Télésé, dans le royaume de Naples. Il y a aussi un autre Mennas, évêque, non de Toulouse, mais de Toulon.

Catel, qui place Mennas au nombre des évêques de notre ville, lui donne à lui-même, pour successeur, Sedocus, qui vivait en 630; mais aucun autre historien ne suivant cette opinion, nous n'avons pas cru pouvoir inscrire le nom de ce pontife parmi ceux de nos pères dans la foi. Il paraît d'ailleurs, d'après le *Gallia christiana*, qu'il était évêque d'Eauze, et non de Toulouse.



XI

VILLEGISÈLE

(625)

Concile de Reims.

On connaît peu de chose de ce prélat ; on sait seulement qu'il assista, en 625, au concile de Reims, tenu par Sonantius, évêque de cette ville, qui avait réuni autour de lui quarante prélats des Gaules, parmi lesquels on remarquait, à part Villegisèle, Constans, évêque d'Alby ; Rustique, de Cahors ; Audéric, d'Auch ; Agricola, de Mende ; et Sindulphe, de Vienne.

†

XII

SAINT EREMBERT

(657)

Abbaye de Fontenelle. — Arrivée à Toulouse. — Incendie éteint. — Retour à Fontenelle.

Erembert naquit dans le territoire de Poissy, près de Paris, et aux environs du village appelé le Pecq, célèbre, depuis, dans l'histoire par le passage de la Seine, qu'effectuèrent en 1815, les armées alliées. L'église paroissiale est encore dédiée à saint Wandrille, contemporain de l'évêque de Toulouse et abbé de Fontenelle. C'est dans ce monastère et sous la direction de ce saint religieux que, méprisant les vanités du siècle, Erembert se consacra à Dieu et à la pratique de toutes les vertus chrétiennes; il espérait cacher dans la solitude une vie qui n'aspirait qu'au silence; mais la divine Providence en disposa autrement, et il fut nommé évêque de Toulouse vers l'an 657, tant par le vœu du peuple que par celui du roi Clotaire III et de sa mère la reine Bathilde.

Après son sacre, il se livra avec ardeur à la défense de

la religion, et il brilla comme un flambeau éclatant dans la maison de Dieu, par la sainteté de sa vie.

Etant une fois sorti de Toulouse pour aller revoir sa famille et sa patrie, il arriva heureusement à son village natal et dans la propriété de ses pères que possédait alors son frère Gamardus. Pendant son séjour, le feu se déclara un jour avec une grande violence dans l'habitation de son frère et menaça bientôt de dévorer le village tout entier : l'eau, en trop petite quantité, au lieu d'éteindre l'incendie, ne faisait que l'accroître et les villageois, perdant tout espoir de salut, n'avaient plus que la ressource d'implorer l'intervention du saint évêque Erembert contre le fléau envahissant. Or, il y avait dans le même lieu une basilique en l'honneur du saint martyr Saturnin, construite autrefois par Erembert lui-même, qui invoquait dans ce sanctuaire le secours d'en haut, au moment où les flammes étaient le plus menaçantes. Le peuple dont les cris remplissaient les airs, se précipita bientôt vers les portes de la basilique, afin d'implorer la puissance divine, lorsque tout secours humain faisait défaut. Erembert, voyant la désolation de la foule, fut touché d'une vive compassion, et, portant son bâton pastoral qu'il avait l'habitude de tenir à la main, il alla au-devant de l'incendie qui se dressait furieux ; se jetant de nouveau à genoux, il pria avec ferveur, et sa prière était à peine finie, qu'à l'approche de sa crosse, dirigée vers le feu, le vent d'Orient, qui jetait les flammes sur le village, parut comme enchaîné, et, tournant au Midi, il perdit d'abord sa violence, puis il s'apaisa et permit ainsi aux flammes de s'éteindre. Les larmes se changèrent alors en joie, la tristesse fit place à l'allégresse, et la voix du peuple se mit à célébrer le Christ tout-puissant auteur d'un si grand miracle, et Erembert, le saint Pontife, qui jouissait d'un pouvoir si étonnant auprès de son Dieu.

C'est à peu près vers la même époque que le pieux évêque de Toulouse se retira de nouveau dans son monastère de Fontenelle, dont était alors abbé le vénérable Lambert ; il y vécut quelques temps dans de saintes occupations ; mais déjà très-avancé en âge, il fut saisi d'une indisposition, d'abord légère, qui l'amena bientôt jusqu'aux portes du tombeau. Alors, au milieu des exercices de la prière et de saints entretiens avec ses frères, auxquels il fit affectueusement ses derniers adieux, il reçut le viatique des chrétiens, et, muni du signe de la croix, il s'envola heureusement vers son Sauveur, en l'année 671. Il fut d'abord enterré, avec de grands honneurs dans la partie inférieure de l'église de Saint-Paul, apôtre. Mais quelque temps après, les corps des saints confesseurs Vandrégisille, Ambert et Vulfranc étant transportés par le pieux évêque Baine, de ladite église dans celle de Saint-Pierre, le corps de saint Erembert fut placé par le même évêque dans un lieu plus honorable de l'église de Saint-Paul, c'est-à-dire dans l'abside, où il demeura pendant de longues années, attirant toutes sortes de bénédictions divines sur le peuple qui s'y réunissait souvent pour y prier. Cette première translation eut lieu en l'année 704.

La crosse du saint pontife, qui avait servi pour le miracle *du feu*, demeura fort longtemps dans l'église de Saint-Saturnin, près de Fontenelle, jusqu'à ce que cette église, étant tombée en ruines, le bâton pastoral fut porté au village de Bruaire, ainsi que les habits pontificaux du saint évêque ; la crosse fut donné plus tard au monastère même de Fontelle, qui la garda pendant de très-longues années. On raconte que dans le village de Bruaire, un prêtre, assez peu édifiant, ayant voulu se revêtir des ornements du saint, qui étaient conservés sur l'autel dans un reliquaire, éprouva

subitement l'effet de sa témérité et de la vertu du pieux pontife ; car il fut saisi d'une fièvre violente qui le tourmenta fort longtemps ; mais, ayant reconnu la sainteté du serviteur de Dieu et s'étant recommandé à son intercession, il recouvra la santé. Le corps de saint Erembert fut transporté plus tard, en 1027, de l'église de Saint-Paul dans celle de Saint-Pierre, où il fut abrité longtemps par l'oratoire dédié à saint Martin, évêque. Les deux églises consacrées aux deux grands apôtres appartenaient à l'abbaye de Fontenelle, qui en possédait encore une troisième, sans compter les cinq autres renfermées dans l'enceinte du monastère. De tous ces édifices religieux, il ne reste plus que les ruines imposantes de l'église abbatiale, dont chaque jour voit tomber une partie ; le réfectoire et le cloître, un des plus beaux qui aient été conservés en France, sont aujourd'hui occupés par une filature de coton ! Quant aux reliques vénérées dans le couvent, elles n'échappèrent pas davantage à la fureur révolutionnaire ; elles furent mises dans un brasier ardent, et quand elles eurent été complétement consumées par les flammes, on en jeta la poussière au vent afin qu'elle ne pût pas être recueillie par les fidèles. Les habitants de Saint-Vandrille-Rançon, dans le diocèse de Rouen, auprès desquels se trouvent les ruines de l'abbaye de Fontenelle, gémissent encore de la scène douloureusement mémorable de 1793, qui leur a enlevé les reliques de leurs saints religieux, et qui a privé à jamais Toulouse des restes d'un de ses plus illustres pontifes. C'est le seul d'ailleurs, dont notre cité n'ait pu conserver quelques ossements.



XIII

ARRICIUS

(785)

Concile de Narbonne. — Abbaye de Charroux. — Lettres de Charlemagne.

Quelques historiens, et Catel en particulier, dónnent pour successeur à saint Erembert, saint Silvin, qui était bien toulousain d'origine, et de plus évêque, mais non de sa ville natale. Comme il était encore fort jeune, sa famille le fiança à une jeune fille dont la naissance illustre répondait à la sienne : mais pressé par le désir de se donner à Dieu, il quitta sa fiancée, sa patrie et sa famille, pour entreprendre plusieurs pèlerinages. Après celui de la Terre-Sainte, il alla à Rome, où il fut fait évêque régionnaire. Il évangélisa différentes contrées, et s'étant retiré dans le pays des Morins ou dans l'Artois, il y mourut vers l'an 717.

D'autres auteurs mettent encore au nombre des évêques de Toulouse Firminus et Nescius, mais en l'absence de preuves suffisantes, nous ne pouvons regarder ces prélats comme nos ancêtres et pères dans la foi.

Quant à Arricius, il occupait véritablement le siége épis-

copal de Toulouse en 785, et il assista en 791, au concile de Narbonne, présidé par l'archevêque de cette ville, qui se vit entouré de vingt-huit évêques. Celui de Toulouse signa les actes du concile en ces termes : « *Ego*, *Tolosanæ sedis* » *episcopus*, *confirmavi*; moi, évêque de Toulouse j'ai » approuvé. » On ne sait si notre église, qui après la soumission de la ville au roi Clovis était passée sous la juridiction du métropolitain de Bourges, était retournée déjà sous celle de l'archevêque de Narbonne, depuis que la Septimanie avait été réunie à la couronne, sous le règne de Pépin. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le neuvième siècle, le siége de Toulouse appartenait à la province ecclésiastique de Narbonne, et que nos évêques étaient par conséquent suffragants du métropolitain de cette ville.

Avant le concile de Narbonne, et dès 785, Arricius avait souscrit à l'acte de fondation de l'abbaye de Charroux, qui dut son orrigine à Roger, comte de Limoges, et à Euphrasie, son épouse. L'église de ce monastère, situé dans ce qui est devenu depuis le département de la Vienne, était une des plus belles du royaume. Au-dessus de l'autel placé au milieu de trois rangs de pilliers, s'élevait un dôme en forme de tiare, d'une hauteur prodigieuse. Cet édifice fut entièrement détruit par les guerres religieuses, et il n'en reste plus aujourd'hui que quelques ruines imposantes dont l'aspect laisse facilement deviner la grandeur et la beauté du monument qu'elles rappellent. Ainsi, nous rencontrons à chaque instant de magnifiques constructions élevées par la foi chrétienne et détruites au nom du progrès par l'impiété ou par l'hérésie ! !

Arricius, que quelques auteurs appellent aussi Arrichius, ou Arrusus, ou Arricho, est un des évêques auxquels Charlemagne adressa, touchant la grâce du Saint-Esprit,

une lettre qui est reproduite par Mabillon. On ne connaît pas la date précise de la mort de ce prélat ; on a retrouvé seulement un tout petit monument placé sans doute autrefois près de la tombe d'Arrichius, et que possède aujourd'hui la bibliothèque de Foix. On y lit ces paroles :

Hic requiescit
Arricho epis.
Bonæ memorius
Rogo NN. me in quietis.



XIV

MANCION

(829)

Combat d'oiseaux. — Premier concile de Toulouse. — Diète d'Aix-la-Chapelle.

Mancion n'est guère connu que par un poëme de Théodule, évêque d'Orléans, dans lequel est raconté, entre autres choses, un combat fort curieux, donné sur les frontières du Quercy et du pays de Toulouse, entre deux troupes..... d'oiseaux. Voici comment les graves *historiens de Languedoc* eux-mêmes ont pris la peine de nous transmettre ce fait : « Un nombre presqu'infini d'oiseaux de toute espèce, dont » les uns venaient du Midi et les autres du Nord, se rendi- » rent en même temps autour d'un champ environné d'ar- » bres, et là, après s'être rangés en bataille ainsi que » deux armées ennemies, ils s'envoyèrent de part et d'autre » plusieurs messages comme s'ils eussent voulu entrer en » négociation et tenter quelque traité avant que d'en venir » au combat. Enfin, après divers mouvements, ces deux

» troupes en vinrent à une action générale : le signal ne fut
» pas plutôt donné qu'ils fondirent les uns sur les autres avec
» une rapidité, une fureur et un acharnement si grands,
» que le récit en paraît incroyable. Le combat, où chacun
» se servit du bec, des ailes et des griffes comme d'autant
» d'armes offensives et défensives, fut également long,
» cruel et sanglant ; il dura six jours entiers et ne cessa que
» faute de combattants qui demeurèrent presque tous sur le
» champ de bataille. Quelques-uns seulement entre ceux qui
» étaient venus du Nord se sauvèrent par la même route
» qu'ils étaient venus. La curiosité d'un spectacle si extraor-
» dinaire attira une infinité de personnes sur les lieux ; et
» Mancion, évêque de Toulouse, y fit un voyage exprès.
» Les peuples du voisinage qui étaient accourus profitèrent
» de la dépouille ; ils choisirent parmi ces oiseaux ceux
» qu'ils crurent bons à manger et en chargèrent plusieurs
» chariots. »

Comme on le pense bien, la plupart des historiens, surtout les plus modernes, n'ont vu dans ce combat qu'une allégorie représentant les révoltes incessantes des Français, des Sarrasins et des Gascons, contre Louis-le-Débonnaire, roi de Toulouse.

C'est ce prince qui, dans la diète qu'il tint à Aix-la-Chapelle, en 828, voulut remédier aux abus introduits d'après lui dans la discipline ecclésiastique, et qui convoqua pour l'année suivante des conciles dans quatre des principales villes de son royaume : Paris, Lyon, Mayence et Toulouse. Le concile de cette dernière ville réunit quatre métropolitains : Nothon, archevêque d'Arles, Barthélemy, de Narbonne ; Agiulphe, de Bourges ; et Adelme, de Bordeaux ; ou plus probablement d'Eauze ; tous les suffragants de ces métropolitains vinrent naturellement au même concile, dont

les actes ne nous sont pas plus parvenus que ceux des conciles de Mayence et de Lyon ; celui de Paris est le seul dont les actes aient été conservés.

Mancion était évêque de Toulouse dès l'année 798, et il n'est question de son successeur que vers l'an 843 ; il est donc probable que c'est sous Mancion que fut tenu le premier concile de Toulouse.

†

XV

SAMUEL

(843)

Ecoles de Saint-Sernin et de la Daurade. — Siége de Toulouse. — Résistance épiscopale. — Invasion des Normands. — Sac de Toulouse.

Le successeur de Mancion fut Samuël, prélat zélé et courageux, qui sut résister à l'injustice des souverains et défendre énergiquement ses droits et ceux des fidèles. Il obtint d'abord, en 843, de Charles-le-Chauve, une charte en faveur des monastères de Saint-Saturnin et de Sainte-Marie *fabricata* ou de la Daurade. Il y avait dans ces deux couvents des écoles où venaient s'instruire ceux qui voulaient se consacrer au service des autels. Charles-le-Chauve, qui assiégeait alors Toulouse, habitait alternativement le monastère même de Saint-Saturnin et les maisons royales de Castelferrus, sur la Garonne, ou d'Aveins, sur les bords du Tarn. C'est dans cette dernière résidence que Samuël obtint la charte dont nous venons de parler et dans laquelle il est dit : « Qu'il soit connu de tous, qu'en prêtant favorablement

» l'oreille aux demandes du clergé et des serviteurs de Dieu, » suivant l'opportunité des lieux, et en permettant la réali- » sation, nous exerçons une prérogative royale, et nous ne » doutons pas que ce ne soit pour le bien et pour la stabilité » de notre royaume. » Cette charte nons apprend que l'Eglise de Toulouse était placée sous la protection de saint Etienne *et de saint Jacques.*

Charles-le-Chauve fut obligé de lever le siége de Toulouse en l'année 843, mais ce ne fut que pour recommencer l'année suivante. Bernard, duc de Septimanie, qui défendait la place au nom de Pépin, résista longtemps avec courage; mais il dut accepter enfin les conditions que lui proposait Charles-le-Chauve, auquel il s'engageait à ouvrir les portes de Toulouse et à demander pardon de ce que Charles appelait une rébellion. Au moment où cette dernière condition allait être remplie, tout l'espace compris entre la porte de la ville et le monastère de Saint-Saturnin, où se trouvait l'empereur, fut couvert d'une foule nombreuse qui accompagna Bernard jusqu'au couvent. Pour rendre le traité de paix plus durable, les contractants y avaient apposé leurs noms en se servant du sang précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Charles monta sur son trône; Bernard s'approcha et fléchit le genou; l'empereur se leva alors, en apparence pour l'embrasser; mais sa main droite, armée d'un poignard, frappa le duc qui tomba mort au bas du trône. Charles en descendit, et mettant le pied sur le cadavre: « Malheur à toi, s'écria-t-il, qui as osé outrager mon père » et ton seigneur. »

Le corps du duc de Septimanie demeura deux jours sans sépulture à la porte du couvent de Saint-Saturnin; mais le troisième jour, Charles *étant parti pour la chasse*, Samuël fit relever le cadavre et ordonna, en l'honneur de Bernard,

de magnifiques funérailles. Cette noble conduite provoqua l'indignation de Charles-le-Chauve, qui cita trois fois l'évêque de Toulouse devant le viguier royal. Samuël refusa courageusement de comparaître, et demanda d'être jugé par ses pairs les évêques. Cette demande ayant été repoussée, le viguier condamna le prélat, amené devant lui, à payer cinq cents sous d'amende, et à voir détruire sous ses yeux le magnifique tombeau qu'il avait déjà élevé au duc de Septimanie. Tous les évêques des Gaules, indignés, protestèrent et demandèrent à l'empereur que la sentence fut rapportée, mais ils ne purent l'obtenir. On invoqua contre eux les droits de la couronne, et la coutume de ne pas enterrer avec les honneurs de l'Eglise ceux qui avaient été mis à mort pour crime. « Qu'aurait répondu Charles, dit M. du Mège, si on » lui avait demandé quelle peine méritait le prince sacrilége » qui violait ses serments, qui abusait de ce que la religion » a de plus sacré, et qui substituait un poignard au sceptre » des rois? »

C'est sous l'épiscopat de Samuël que les Normands s'emparèrent une première fois de Toulouse, dont ils ravagèrent les environs; ils pénétrèrent ensuite en Espagne, mais en ayant été repoussés par les Sarrasins, ils firent de nouveau, en 850, le siége de Toulouse, qui, après leur avoir été livrée par la trahison des Juifs, fut, dit le *Gallia christiana*, détruite et brûlée.

†

XVI

SALOMON

(859)

Vieux diplôme. — Eglise de Moressac.

Quelques auteurs donnent, pour successeur à Samuël, Salomon, dont le nom est mentionné dans un diplôme de 859. Cet acte rapporte que « sous le règne de Charles, la » pieuse Ermentrudes et son fils Egofrède, munis du consen- » tement de Salomon, évêque de Toulouse, construisirent » dans son diocèse l'église de Saint-André de Moressac. » D'autres historiens pensent qu'au lieu de Salomon, il faut lire Samuël, ou bien que ce Salomon n'était pas évêque de Toulouse. Entre ces différentes opinions et le silence de quelques auteurs, nous ne nous croirions pas le droit de prononcer, si l'*Ordo* du diocèse, qui maintient une longue tradition, ne nous semblait une autorité suffisante.

†

XVII

HÉLISSACHAR

(861)

Reliques de saint Vincent. — Guérison miraculeuse.

Hélissachar assista, en 861, à la réunion convoquée par Raymond, comte de Toulouse, et dans laquelle Adalgèse, abbé de Palnat, en Périgord, fut autorisé à transporter à Vabres, dans le Rouergue, les religieux de son monastère, obligés de fuir devant les excursions des Normands. Catel raconte aussi « comme en l'an huict cens cinquante-cinq
» les reliques de saint Vincent, ayant été transportées de la
» ville de Valence en Espagne, au monastère de Saint-Be-
» noist, situé dans le pays d'Albigeois qui a nom Castres,
» ce fut Elisagar, pour lors evesque de Tolose, personnage
» très-vertueux, lequel advertit son peuple de ladite transla-
» tion, et les exhorta de vouloir aller visiter ces sainctes

» reliques avec luy : et estant en chemin, accompagnés de
» plusieurs habitants de Tolose, voyant qu'il s'approchoit
» dudit monastère de Castres, et qu'il n'en estoit loin que de
» dix mille pas, commença d'oster ses souliers, afin de
» s'approcher plus révéremment desdites reliques; et,
» estant arrivé sur le lieu, l'un de ceux qui estoient venus
» avec luy, qui estoit perclus de ses mains dès sa naissance,
» fut miraculeusement guéry. »

†

XVIII

BERNARD

(De 883 à 890)

Juifs et Sarrasins. — Trois soufflets par an. — Concile d'Aspor.

Quelques historiens donnent Raymond Ier pour successeur à Hélissachar ; mais il paraît à peu près certain qu'il n'y a eu qu'un seul évêque du nom de Raymond et qu'il vivait, non en 875 , mais en l'an 1007 , comme nous aurons occasion de le voir plus tard. De 883 à 890 , les auteurs les plus exacts placent sur le siége de Toulouse , Bernard ou Bernou , dont quelques-uns ont fait aussi deux évêques , quoiqu'il paraisse démontré qu'il n'y ait eu, sous ce nom , qu'un seul et même pontife. Catel , qui fait vivre l'évêque Bernard sous le règne de Louis-le-Bègue , raconte « que les » Juifs qui estoient pour lors en la ville de Tolose , furent » trouver... Louis, fils de Charles-le-Chauve , pour se plain» dre à lui de ce que sans sujet on les soufflettoit tous les » ans publiquement dans Tolose , pour le prier de les vou-

» loir défendre à l'avenir. Ce qui donna au roy de commander à Ricard, duc d'Aquitaine, et à Sisebode, archevesque de Narbonne d'y pourvoir, lesquels à ses fins assemblèrent un conseil dans l'église de Sainct-Etienne, de Tolose, et ne s'estant présenté personne pour parler pour les chrétiens et habitants de Tolose, Bernard, évesque de Tolose, qui estoit à ladite assemblée, commanda Théodard qui estoit encore jeune adolescent, de prendre la défense des chrétiens..... lequel après avoir demandé congé de parler, tant à Richard, grand duc de cette province et lieutenant du roy dans icelle, qu'à Sisebode, archevesque de Narbonne, aucquels le roy avoit commis le jugement de ce différent, exiba devant toute l'assemblée les chartes, tant de Charlemagne que de Louis-le-Débonnaire, son fils ; lesquelles contenoient comme les Juifs avoient été condamnés par les empereurs de souffrir cette peine et ignominie : d'autant qu'ils avoient été treuver volontairement et sans contrainte, Abdiran, roi des Sarrasins, pour lui persuader de venir dans ce pays et subjuer cette province. » Les Sarrasins, s'étaient en effet emparés de Toulouse, et en avaient passé presque tous les habitants, saufs les Juifs, au fil de l'épée. Mais Charlemagne ayant repoussé les Sarrasins et « estant arrivé à Tolose, » fut adverty des conventions accordées entre les Sarrasins » et les Juifs, et jugea aussitost que cette trahison commise » par les Juifs contre les chrétiens méritoit d'estre punie de » peine capitale. Mais qu'estant esmeu des larmes des Juifs, » et ayant compassion tant de leurs femmes que de leurs » enfants, il se contenta de faire mourir les chefs de cette » trahison, permettant aux autres de vivre dans Tolose, à » la charge qu'ils seroient souffletez trois fois l'an, d'un » seul soufflet donné par un homme puissant, devant la

» porte de telle église qu'il plairoit à l'évesque, et ce, le
» jour de Noël, du vendredy oré et de l'Assomption de
» Notre-Dame, après avoir, au préalable, offert à Dieu, en
» recognoissance de leur mesfaict, treize livres de cire.....
» Théodard ayant leu publiquement ces lettres, les Juifs
» n'eurent point de langue pour y respondre..... Enfin ils
» eurent recours à la miséricorde, et prièrent le duc
» Richard et ceux de son conseil de leur permettre de conti-
» nuer de vivre en la forme qu'ils vivoient auparavant. »

Bernard souscrivit en 803 l'acte de donation faite au monastère de Vabres, par Berthiez, comtesse de Toulouse, et en 887 il assista au premier concile d'Aspor ville considérable alors du diocèse de Nîmes, aux environs de Lunel, et de laquelle il ne restait déjà, au commencement du dix-huitième siècle, que l'église sous le vocable de *Notre-Dame d'Aspor*. Ce concile fut présidé par Théodard, archevêque de Narbonne qui, à part l'évêque de Toulouse, avait réuni auprès de lui : ceux de Nîmes, Carcassonne, Usez, Maguelonne, Agde, Béziers, Elne, Lodève, Urgel et Gironne. On y comptait aussi quelques évêques des provinces voisines, entre autre les archevêques d'Arles, d'Aix et d'Embrun, et l'évêque d'Albi. Dans ce concile, les évêques d'Urgel et de Gironne portèrent leurs plaintes contre deux prélats qui avaient usurpé leurs siéges et qui furent pour cela excommuniés. Dans une seconde réunion qui eut lieu à Urgel, on lut les actes du concile aux deux intrus, on leur arracha ensuite les habits pontificaux ; leurs crosses furent brisées, et l'anneau pastoral leur fut violemment enlevé.

†

XIX

ARMAND

(de 903 à 925)

Prieuré de Saramon. — Concile de Saint-Tibéri et de Fontcouverte. — *Plaid* à Alsonne.

Ce prélat souscrivit l'acte de vente fait vers l'an 903 du prieuré de Saramon, sur la Gimone, dans le diocèse d'Auch. Pour la somme de mille *sols*, l'abbé Wallefride céda à Garcias, comte et marquis de Gascogne la jouissance seulement de ce prieuré qui devait revenir aux religieux après la mort du comte.

En 907, Armand assista au concile réuni dans l'église du monastère de Saint-Tibéri, au diocèse d'Adge. Les autres évêques de la province de Narbonne, au nombre de quatorze en tout, y vinrent aussi. Le métropolitain Arnuste qui présida ce concile, renonça publiquement pour lui et

pour ses successeurs à la redevance que payait l'église d'Aussone. Un autre concile rassembla, en 911, dans l'église Saint-Julien de Fontcouverte, les mêmes prélats, auxquels se joignit Théodoric, de Lodève. Ce fut Savarie, abbé de Saint-Paul de Narbonne, qui souscrivit au nom de l'évêque de Toulouse, aux actes du concile de Fontcouverte, petite ville située aux environs de Narbonne, entre les rivières de l'Aude et de l'Orbie. Ce fait donne lieu de supposer qu'Armand était aveugle ou malade, au moment où se fit la clôture du concile.

En l'année 914, Armand et les autres évêques de la province de Narbonne reçurent une lettre du pape Jean X, écrite en faveur d'Agius, récemment élu métropolitain, contre Gérard, qui avait été nommé seulement par Rostand, archevêque d'Arles, et par Amélius, évêque d'Usez, au lieu de l'être par tous les évêques de la province.

A la date du 16 juin 918, il est fait mention d'un *plaid* tenu à Alsonne, dans le diocèse de Carcassonne, par Armand, évêque de Toulouse, *assisté du vénérable homme Bernard, envoyé et avocat de Raymond, comte et marquis de la ville de Toulouse, du consentement du comte Eudes son père.* Il y eut dans cette assemblée vingt juges entre dix-sept notables appelés *Bons-Hommes*, qui prirent tous séance un samedi, au château d'Alsonne, pour le *mall public* ou l'audience. Bernard, *vicaire* du comte de Toulouse, demanda par l'intermédiaire de son avocat, que le lieu de Villedefosse ou *Alsace*, possédé par le monastère de Montolieu, au diocèse de Carcassonne ne fut pas un *alleu* exempt de toutes charges, comme l'exigeait Alphonse, abbé de ce monastère. Mais celui-ci ayant présenté des chartes accordées à ses predécesseurs par le roi Charles, l'évêque de Toulouse pro-

nonça en sa faveur contre le comte Raymond. C'est avec le même Alphonse, abbé de Montolieu (Montis-Olivi) qu'Armand fit un échange sur lequel nous avons peu de détails, en l'année 922. Ce prélat mourut quelque temps après, vers 925.



XX

HUGUES Ier

(De 927 à 972)

Faveur du *Pallium*. — Concile d'Ausède. — Reliques de Sainte-Gabelle.

Ce prélat succéda, vers l'an 927, à Armand, quoique Catel donne pour successeur à ce dernier Isle ou Islus, dont les autres historiens ne parlent point, du moins à cette époque. En juin 928, Hugues et les autres évêques de la province de Narbonne écrivirent au pape Jean X pour lui demander le *pallium* en faveur d'Ayméric, élu canoniquement leur métropolitain, après la mort d'Aguis. Ils excusaient ce prélat qui n'avait pu aller à Rome, suivant l'ancienne coutume, à cause des ravages occasionnés par les Hongrois, et des attaques des Sarrasins auxquelles exposait le passage des Alpes. Dans sa réponse, le souverain Pontife prend part aux maux qui affligeaint la province de Narbonne, et permet à Ayméric d'user du *pallium* en certaines fêtes de l'année, telles que Pâques, Noël, saint Jean-Baptiste, l'Assomption de la sainte Vierge, la dédicace de son église et pour la consécration d'un évêque.

En 937, Hugues assista au concile d'Ausède, petite ville qui n'est aujourd'hui qu'un hameau aux environs de Saint-Pons, dans l'Hérault, et auprès duquel on a découvert les ruines d'un ancien château-fort. Dans ce concile, on renouvela l'anathème porté contre ceux qui violeraient les priviléges de l'abbaye de Saint-Pons; les actes de cette assemblée *mixte* furent souscrits par le comte Raymond Pons; par sa femme Garsinde; par Ayméric, archevêque de Narbonne; par les évêques Rodoalde, Dagbert, Hugues, Pons, Raynald, Thierri, Wadalde et Visade, et par les abbés Dorbert, Eudes, Arnoul, Suniarius, Robert et Gui.

Les mêmes prélats souscrivirent, en 940, un acte de donation fait en faveur de l'abbaye de Saint-Pons, et signé aussi par Raymond Pons, *comte de Toulouse et duc des Aquitains*, et par sa femme Garsinde.

La même année, Hugues souscrivit un autre acte de donation, par Arnaud, comte de Carcassonne, en faveur de l'abbaye de Montolieu. Le même prélat engagea Bernard, évêque de Couserans, à faire, en 943, la dédicace d'une église récemment fondée par Loup, primicier et archidiacre de Toulouse: c'était celle de Sainte-Marie de Traimesaigues (*inter medias aquas*), située dans le diocèse de Toulouse, entre les rivières du Lhers et de l'Ariége, à peu de distance de Sainte-Gabelle (*Sancta-Gabella*). Cette église fut donnée à Guarin, abbé de Cuxa, en Roussillon, et on bâtit plus tard, auprès d'elle, un prieuré conventuel, sous la dépendance de l'abbaye. Ce prieuré fut détruit dans la suite et remplacé par le couvent de Bolbonne, de l'ordre de Citeaux, qui avait été pillé par les Calvinistes. Ce dernier monastère lui-même a disparu pendant la Révolution, et il n'en reste plus aujourd'hui que quelques ruines.

Par son testament, écrit en 960, Hugues donna le château

de Saissac à Arnaud, comte de Carcassonne, ce qui fait supposer que l'évêque de Toulouse appartenait à cette famille. Ce testament, cité par Catel et par *les historiens de Languedoc*, contient une foule d'œuvres pies en faveur des pauvres, des églises de Saint-Etienne et de Saint-Saturnin, et il montre que si déjà à cette époque l'évêque de Toulouse était fort riche, il savait faire un excellent usage de sa fortune. Ce document renferme, en outre, des indications historiques sur certains lieux du diocèse, mais sa longueur ne nous permet pas de le reproduire. Nous ne mentionnerons qu'un passage confirmant la donation faite à la cathédrale de Toulouse, par Hugues, de l'église Sainte-Marie, *où le corps de Sainte Gabelle était inhumé*; ce prélat avait construit un château à *Sainte-Gabelle*, qui a donné naissance à la petite ville de ce nom. Pourquoi écrit-on aujourd'hui *Cintegabelle?*

Hugues mourut vers l'an 972.

†

XXI

ATTON Ier

(De 973 à 974)

Donation à l'abbaye d'Alaon.

Ce prélat succéda à Hugues au mois de février 973; à cette même époque, il confirma, avec Atton son neveu, comte de Ribagorça et fils de Loup Asinarius, vicomte de Soule, les donations faites par leurs prédécesseurs à l'abbaye d'Alaon, au diocèse d'Urgel. Atton demeura peu de temps évêque de Toulouse; il mourut au commencement de l'année 974.

†

XXII

ISSOLUS

(De 974 à 985)

Eglise de l'abbaye de Cuxa.

Issolus ou Islus occupait le siége de Toulouse à la fin de septembre 974 ; il assista à la dédicace de la nouvelle église de l'abbaye de Cuxa, avec les évêques Suniarius, d'Elne ; Frugia, d'Aussonne ; Wisade, d'Urgel ; Bernard, de Couserans, et Francon, de Carcassonne. Les bâtiments de l'abbaye de Cuxa, dans le Roussillon, occupés par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, étaient vastes et portaient la belle empreinte de l'architecture bysantine. L'église, à une seule nef, reçut, avant la Révolution de 1793, des ornements qui en altéraient l'antique simplicité ; elle n'est plus aujourd'hui, ainsi que le palais abbatial, qu'un monceau de ruines, et l'œil attristé n'y retrouve plus qu'un très-pâle reflet du passé.

Nous avons lu la signature d'Islus dans une charte de l'année 985.

†

XXIII

ATTON II

(De 990 à l'an 1000)

Donation à l'archevêque d'Auch.

Ce prélat était évêque de Toulouse vers l'an 990. Il est mentionné dans un acte de donation consentie par Guillaume, comte d'Astarac, en faveur de Garsias, archevêque d'Auch; or, Garsias occupa le siége d'Auch, de 982 à l'an 1000. C'est donc dans ce même temps que vécut et mourut Atton II, appelé aussi Attus.

†

XXIV

RAYMOND

(De 1006 à 1010)

Réunion au Puy. — Deuxième concile de Toulouse (1006). — L'Eglise devant les grands.

Raymond assista à la réunion tenue en 1004, dans la ville du Puy, pour la réforme des mœurs et le rétablissement de la paix troublée déjà depuis longtemps. Afin d'obtenir ce résultat, Gui, évêque du Puy, rassembla autour de lui plusieurs prélats; entr'autres Pierre, de Viviers; Gui, de Valence; Begou, de Clermont; Raymond, de Toulouse; Deusdet, de Rodez; Fredelon, d'Elne; Fulcrand, de Lodève, et Gui, de Glandève. Cette assemblée défendit aux clercs de porter les armes, aux laïques d'usurper les biens ecclésiastiques, et ses différents décrets furent confirmés plus tard par Dacbert, archevêque de Bourges, et par Thibaut, archevêque de Vienne.

C'est sous Raymond que fut tenu, vers 1006, le deuxième concile de Toulouse, auquel assistèrent l'archevêque de Narbonne, celui d'Auch et les évêques de Carcassonne,

Béziers, Montpellier, quelques autres prélats et abbés, ainsi que Guillaume, comte de Toulouse, Albi et Cahors. Les anciens seigneurs de Caraman (*Caramaing* ou *Carmaing*), avaient acquis le privilége de tenir des marchés les trois derniers jours de la semaine, depuis le lieu de Stap jusqu'aux murs de Toulouse. Mais de grands abus s'étant introduits à ce sujet, Donat, seigneur de Caramaing, promit de s'en tenir strictement aux droits qui avaient été accordés à ses prédécesseurs, et il s'y engagea solennellement dans le deuxième concile de Toulouse, qui excommunia d'ailleurs tous ceux qui contrevenaient à ses décrets. C'est ainsi que l'Eglise prenait la défense des vassaux contre les empiétements des seigneurs. Donat, de Caraman, était personnellement pieux et charitable, et il fit plus tard donation à l'église Saint-Sernin de Toulouse, du marché de *Basiége* dans le Lauraguais, sous l'épiscopat de Raymond. Ce prélat reçut, en 1007, du pape Jean XVIII, une bulle qui maintenait toutes les possessions de la cathédrale de Saint-Etienne, de Saint-Sernin et de la Daurade, et qui défendait à tout évêque de faire une ordination à Toulouse sans la permission de Raymond. Celui-ci mourut, paraît-il, vers l'an 1010.

†

XXV

PIERRE ROGER

(De 1018 à 1031)

Fuite des Sarrasins. — Eglise de Sainte-Colombe. — Monastère de Pessan. — Nouveaux Manichéens.

Ce prélat était aussi courageux que pieux ; il fit alliance avec Roger, prince normand, et suivi seulement de quarante chrétiens, il mit en fuite cinq cents Sarrasins, dont un assez grand nombre alla mourir misérablement en Espagne. C'est probablement le même évêque qui réconcilia, en 1023, Bérenger et sa mère Ermésinde, qu'une contestation au sujet de l'héritage paternel avait désunis. Il signa la donation faite par Guillaume, comte d'Astarac, à l'abbé de Simore, du monastère de Pessan. Les chanoines de Saint-Saturnin recevant beaucoup d'offrandes, ce prélat en obtint un assez grand nombre pour pouvoir restaurer la basilique consacrée à cet illustre martyr. Ayant visité sous le règne d'Henri Ier le monastère de Cluny, il fut si édifié de la piété de ses religieux, qu'il leur donna l'église de Sainte-Colombe, alors située dans son diocèse, et qui appartint plus tard à celui de Mirepoix ; nous ne savons si cette église donna naissance au

hameau de Sainte-Colombe, qui fait partie aujourd'hui de la commune de Baziége.

C'est sous l'épiscopat de Pierre Roger que l'hérésie des Manichéens, apportée d'Italie par une femme qui se fixa d'abord à Orléans, se répandit ensuite dans l'Aquitaine et dans le pays toulousain. Certains historiens racontent qu'on vit alors aux environs de notre ville « un païsan qui portoit » sur soi une poudre faite d'ossements d'enfants morts au » berceau, avec quoi il faisoit tomber dans cette hérésie » tous ceux à qui il trouvoit moyen d'en faire avaler. » Le roi Robert, désireux d'arracher cette funeste hérésie de son royaume, fit brûler vifs, à Orléans, tous ceux qui furent convaincus de l'avoir embrassée. Il en fut de même à Toulouse; mais cette sévérité n'empêcha pas ces erreurs, renouvelées des premiers siècles de l'Eglise, de se propager encore, pour démontrer une fois de plus que ce n'est pas le glaive qui convertit, mais la persuasion. Notre-Seigneur ne dit-il pas lui-même au prince des Apôtres : « Remettez votre épée » dans le fourreau; car tous ceux qui se serviront de l'épée » périront par l'épée. »

Quelques historiens prétendent qu'il y eut deux évêques de Toulouse du nom de Pierre : l'un, qui occupa le siége épiscopal de 1018 à 1031 environ; l'autre, qui ne serait demeuré évêque de Toulouse que pendant l'année 1059; mais il semble tout à fait démontré que la première opinion seule est vraie; elle est même admise dans certaines pages de l'*Histoire de Languedoc*, quoique d'autres eussent exprimé l'opinion contraire; c'est aussi la première que nous avons suivie.



XXVI

ARNAUD Ier

(De 1031 à 1035)

Eglise de Riupoll. — Sa consécration.

Tous les auteurs ne donnent pas ce prélat pour successeur à Pierre Roger, avant lequel certains le placent s'ils le placent quelque part. Dom Vaissette dit que l'évêque Hugues, dont nous avons déjà parlé, avait succédé à Arnaud ; or, ailleurs il prétend, comme nous l'avons déjà dit, que c'était l'évêque Armand qui avait précédé Hugues. Nous ne suivons donc pas l'*historien de Languedoc* sur ce point, et avec le *Gallia christiana* et quelques autres auteurs, après Pierre Roger, nous plaçons Arnaud Ier. Ce prélat assista, en 1032, à la dédicace de l'église de Notre-Dame de Riupoll, ou du moins il signa l'acte qui fut dressé à la suite de cette cérémonie. Oliba, évêque d'Ausonne, dans la marche d'Espagne, avait fait rebâtir l'église de cette célèbre abbaye ; parmi les prélats qui assistèrent à la consécration, nous trouvons les noms de Wilfred, de Carcassonne ; Amélius, d'Albi ; Béren-

ger, d'Elne, et Guadald, de Barcelonne. Dom Vaissette lui-même reconnaît qu'Arnaud, évêque de Toulouse, signa l'acte chargé de relater la consécration faite en 1032 ; il faut donc placer cet évêque, ainsi que nous le faisons, entre Pierre Roger et Bernard, que le célèbre *historien de Languedoc* désigne comme évêque de Toulouse en 1035. Le *Gallia christiana* prétend qu'Arnaud I[er] assista à un concile de Narbonne : mais nous ne pouvons admettre ce fait, puisque le sixième concile de Narbonne eut lieu en 990, et le septième en 1043.



XXVII

BERNARD II

(De 1035 à 1040)

Abbaye de Lézat. — Concile de Cuxa.

Cet évêque de Toulouse souscrivit, en 1035, une donation faite par Roger, comte de Foix, à l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat. Cet acte commence ainsi : « Moi, comte Roger, acca-
» blé sur mon lit de souffrance, à cause de mes péchés, des
» négligences et des grandes fautes que j'ai commises indi-
» gnement contre mon Dieu, redoutant sa colère et le jour
» terrible du jugement, j'ai fait vœu, dans mon âme, de
» céder, à mon Seigneur et Dieu et à saint Pierre, apôtre
» de Rome, ou au sanctuaire de Saint Pierre de Lézat., etc. »
Vers la fin de cet acte on lit : « Voilà ce que je donne et ce
» que je confirme, moi, Roger, ci-dessus mentionné comme
» un remède pour mon âme, pour l'âme de mon père et de
» ma mère, pour celle de mon frère Odon et pour celles de
» tous mes parents, tant vifs que défunts. »

L'abbaye de Lézat, fondée par Aton Benoît, après avoir

éprouvé de douloureuses vicissitudes , fut rétablie vers l'an 1040, en partie, sans doute, par suite des dons du comte Roger; en 1072, elle fut réunie à l'abbaye de Cluny ; enfin, en 1139, elle donna son nom et la vie à la petite ville de Lézat, dans l'Ariége qui aujourd'hui a tout à fait absorbé sa mère.

Bernard II assista en juin 1035, au concile tenu dans l'abbaye de Cuxa, en Roussillon, dont nous avons déjà parlé ; ce concile présidé par Guifred , archevêque de Narbonne, confirma la donation faite précédemment à l'abbaye de Cuxa, de l'église Sainte-Marie de Tremesaigues (*inter medias* ou *ambas aquas*), auprès de Sainte-Gabelle, comme nous avons eu aussi occasion de le dire en parlant de l'évêque Hugues Ier.

†

XXVIII

HUGUES II

(De 1041 à 1044)

Septième et huitième Conciles de Narbonne.

Ce prélat assista, le 17 mai et le 1er août 1043, au septième et au huitième conciles de Narbonne, présidés par Guifred, archevêque de cette ville. La première de ces deux assemblées excommunia tous ceux qui s'étaient emparés de certaines propriétés appartenant à l'abbaye de Cuxa ; elle excepta cependant de l'anathème, Guillaume, comte de Bezalu et de Fenouillèdes, et Raymond, comte de Cerdagne, ainsi que ses frères et ses enfants. Le huitième concile de Narbonne, composé de dix-sept évêques, excommunia aussi ceux qui usurperaient les biens de l'église d'Edre, dans le diocèse de Carcassonne, rebâtie récemment par un seigneur nommé Raymond Hugonis, et par sa femme Sénégonde, qui avaient l'intention d'établir auprès de cette église des moines ou des chanoines.

†

XXIX

ARNAUD II

(De 1045 à 1059)

Abbaye de Lez. — Troisième concile de Toulouse (1056.) — Démêlés entre l'empereur et le roi d'Espagne.

Arnaud II fut présent, en 1045, à la consécration de l'église de l'abbaye Saint-Martin-de-Lez. Guifred, évêque de Carcassonne, présida cette cérémonie, et l'acte dressé pour en perpétuer le souvenir, fut souscrit par huit évêques. L'abbaye de Saint-Martin *de Lez* (*de Lenis*), fondée déjà depuis longtemps, était située auprès de la rivière de l'Aude, dans un vallon nommé *Valcarne*, à peu de distance de Quillan, dans le diocèse de Carcassonne. En l'année 1070, elle fut donnée par Bernard, comte de Besalu et de Fenouillèdes, à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières ; et son existence se prolongea jusqu'au seizième siècle, époque à laquelle elle fut détruite par les guerres de religion.

C'est sous l'épiscopat d'Arnaud II, qu'eut lieu le troisième

concile de Toulouse. Il s'ouvrit le 13 septembre 1056, par ordre du souverain Pontife Victor II, *sous le vénérable Pons, comte de Toulouse*. Les légats du Pape auprès de ce concile, furent Raimbaud, archevèque d'Arles, et Pons, archevêque d'Aix. Les autres prélats qui y assistèrent furent : Arnaud, de Toulouse ; Bernard, de Béziers ; Gonthier, d'Agde ; Arnaud, de Maguelonne ; Protaire, de Nîmes, et Rostaing, de Lodève, tous évêques de la province, auquel se joignirent un grand nombre d'autres. Ce concile rédigea treize canons, concernant la simonie, le célibat ecclésiastique, l'usurpation des biens de l'Eglise et divers autres abus. Il fut défendu aux comtes et à tous ceux qui représentaient la puissance civile de vendre les évêchés et les abbayes ; on décida que les évêques et les abbés ne pourraient être élus qu'à l'âge de trente ans, et que les actes du concile seraient obligatoires pour les Gaules et pour l'Espagne, c'est-à-dire pour cette partie de la Catalogne, qui était alors soumise aux rois de France.

Le P. Mariana raconte que dans ce concile fut aussi terminé, par les légats du Pape, un différend qui existait entre Ferdinand, roi de Castille, et l'empereur Henri. Ce prince soutenant que l'Espagne relevait de l'Empire, Ferdinand leva, pour lui résister, une armée de mille hommes qui, sous la conduite du Cid, vint jusqu'auprès de Toulouse. Le roi de Castille pria ensuite le pape Victor II d'être médiateur entre lui et l'empereur. Le souverain Pontife chargea de le représenter dans cette affaire, Robert, cardinal de Sainte-Sabine, qui vint à Toulouse, et rétablit la paix entre les deux contendants. La plupart des historiens gardent le silence sur toute cette négociation et sur les motifs qui l'auraient amenée.

Le concile de Toulouse confirma l'union de l'abbaye de

Moissac à celle de Cluny, et rendit un décret contre ceux qui avaient usurpé ses biens. Ce décret fut signé par dix-huit évêques qui en firent un semblable en faveur de l'abbaye de Riupoll, dont nous avons déjà parlé, et dont quelques députés avaient été envoyés au concile de Toulouse.

†

XXX

DURAND DE DOME

(De 1059 à 1070)

Abbaye de Moissac. — Consécration de l'Eglise. — Quatrième et cinquième Conciles de Toulouse (1061-1068.) — Conciles de Châlons et de Gironne. — Eglise de Saint-Paul près Bouconne.

Comme son nom le fait pressentir, Durand de Dôme était originaire de l'Auvergne ; son frère Bernard-Henri possédait, dans cette province, l'église de Bredon. Durand, qui était moine de Cluny, fut envoyé par saint Hugues, abbé de ce monastère, dans le couvent de Moissac, au diocèse de Cahors, dont il devint abbé. Ayant été plus tard nommé évêque de Toulouse, il retint cette abbaye sous l'autorité du comte de Toulouse. Il y avait ainsi quatre abbés de Moissac, deux réguliers et deux séculiers ; les deux réguliers étaient saint Hugues, de Cluny, et Durand, évêque de Toulouse ; les deux séculiers, le comte de Toulouse et Gausbert.

Durand possédait déjà sa double dignité d'abbé et d'évêque, en l'année 1059, époque à laquelle lui fut donnée

l'église de Saint-Geniez de Lectoure. Au mois de mai 1061, il souscrivit l'acte de donation fait par Bernard, comte de Bigorre, pour la fondation du monastère de Notre-Dame du Puy. C'est en la même année, ou, suivant quelques historiens, l'année précédente, que fut tenu le quatrième concile de Toulouse, dans lequel on dressa des canons contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques ; ce fut saint Hugues, abbé de Cluny, qui présida cette assemblée convoquée par les ordres du Pape Nicolas II. Vers la même époque, Durand souscrivit l'acte par lequel Raymond Atton, seigneur de l'Isle-Jourdain, donna à l'abbaye de Lézat l'église de Saint-Paul, dans le territoire de Bouconne, non loin de Notre-Dame-d'Alet.

Le 6 novembre 1063, Durand consacra la belle église de Saint-Pierre de Moissac, qu'il avait fait reconstruire lui-même, en sa qualité de possesseur de l'abbaye.

Cette cérémonie fut très-solennelle; on y remarquait huit prélats : Austinde, d'Auch ; Raymond, de Lectoure, Guillaume, de Comminges ; Guillaume, d'Agen ; Héraclius, de Bigorre ; Etienne, d'Oléron, et Pierre, d'Aire. Une inscription, gravée sur le marbre et conservée aujourd'hui encore dans le cloître de l'église Saint-Pierre de Moissac, désigne tous ces prélats et constate que l'évêque de Cahors n'assista pas à cette fête (*Respuitur Fulco Simonis dans Jura Cadurco)* On a célébré, le 15 novembre 1864, le huit-centième anniversaire de cette consécration ; Mgr Desprez a été invité par Mgr de Montauban, évêque diocésain, à présider une cérémonie dans laquelle, après huit siècles, l'archevêque de Toulouse venait représenter et remplacer un de ses prédécesseurs. Une attention non moins délicate avait appelé à cette fête Mgr de Cahors. C'est Mgr de Labouillerie, évêque de Carcassonne, qui a prononcé le discours.

Durand, de Dôme, souscrivit, en novembre 1064, l'acte par lequel Bernard, comte de Bigorre, unit à l'abbaye de Cluny les monastères des saints Félix et Lizier, qui furent détruits, ainsi que la ville auprès de laquelle ils s'étaient abrités, par Bernard Ier, comte de Comminges, en 1120 ou 1130. Un document daté de 1069 raconte que Deusdet, abbé laïque ou séculier de Vabres « s'étant rendu à l'abbaye » de Saint-Martial de Limoges, où saint Hugues, abbé de » Cluny, présidait une assemblée capitulaire, donna à » cet abbé et à ses successeurs l'abbaye de Vabres.... pour » la faire gouverner, sous son autorité, par Durand, moine » de Cluny abbé de Moissac et évêque de Toulouse, suivant » les usages de Cluny. » Cette union de l'abbaye de Vabres à celle de Cluny n'eut pas lieu; c'est l'abbaye de Saint-Victor de Marseille qui bénéficia de cette donation.

Dans le concile de Châlons-sur-Saône, tenu en 1064, Durand de Dôme approuva la charte d'Hugues, évêque de Nevers, en faveur de l'église de Saint-Etienne ; c'est ce qui résulte d'un accord passé entre l'archevêque et le vicomte de Narbonne, en 1066. Au mois de novembre de cette dernière année, l'évêque de Toulouse et plusieurs autres prélats signèrent l'acte par lequel *Almodis, comtesse par la grâce de Dieu, et Raymond son fils, très-noble comte de Rouergue, de Nîmes et de Narbonne*, donnèrent, pour le soulagement du comte Pons, pour la rémission de leurs propres péchés, le salut de leurs âmes et celles de leurs vassaux, l'abbaye de Saint-Gilles à saint Hugues, abbé de Cluny, et à ses successeurs. Cette donation eut lieu, *sauf la fidélité à l'Eglise romaine et au Pape*, et à la condition de payer une rente annuelle de dix sols. A la même époque, Durand de Dôme fut témoin dans la donation faite aussi à saint Hugues, de Cluny, par Aiméric, comte d'Auch, et par son frère Bernard,

du monastère de Saint-Orens. L'évêque de Toulouse reçut lui-même, pour l'abbaye de Moissac, un acte signé par Almodis, mariée au comte de Substantion, qui confirmait une première donation faite audit monastère du lieu de Saint-Pierre-des-Cuisines. On construisit plus tard un prieuré conventuel, sous le patronage de l'abbaye de Moissac, au *village* de Saint-Pierre-des-Cuisines, situé alors hors des murs de Toulouse, et qui, depuis, fit partie de la ville. Ce prieuré fut uni, en 1607, à la Chartreuse de Toulouse.

En 1068, l'évêque Durand se fit représenter au concile de Gironne, présidé par le cardinal Hugues-le-Blanc, légat du pape Alexandre II. Cette assemblée s'éleva fortement contre le divorce et contre la simonie : elle prit la défense du célibat ecclésiastique et des biens de l'Eglise contre ceux qui les avaient usurpés. Un autre concile fut tenu à Toulouse, la même année, sous la présidence du même légat; à part l'évêque Durand, plusieurs prélats y assistèrent ; ce furent les archevêques Guillaume, d'Auch, et Aimoin, de Bourges, avec huit évêques d'Aquitaine ou de Gascogne, ainsi que plusieurs abbés, parmi lesquels se trouvaient saint Hugues, de Cluny ; Bernard de Saint-Gilles; Bernard, de Saint-Victor, de Marseille; Raymond, de Saint-Papoul, et Frolard, de Saint-Pons. Il ne nous reste de ce concile qu'un décret relatif au rétablissement de l'église de Lectoure, qui avait été détruite depuis longtemps. L'on suppose que les autres canons, qui ont été perdus, étaient assez semblables à ceux du concile de Gironne, et concernaient la simonie, le célibat des prêtres et des clercs.

En la même année, 1068, Durand de Dôme fut témoin dans la convention passée entre Raymond, comte de Barcelonne, et Raymond, fils de Bernard, vicomte de Carcassonne. Vers le même temps l'évêque de Toulouse reçut du

Pape Alexandre II une lettre qui prescrivait le mode de pénitence à imposer à celui qui aurait été, quoiqu'involontairement, la cause du meurtre de son frère. En 1071, Durand autorisa, dans l'église de la Daurade, la bénédiction solennelle de Raymond, élu abbé de Sorèze ; l'évêque de Toulouse mourut, paraît-il, au mois de mai de la même année. Son épiscopat avait été fort remarquable, malgré le défaut que lui reprochait saint Hugues lui-même, de dire des *joyeusetés*. Durand de Dôme fut envoyé, raconte-t-on, pour cela en purgatoire; mais ses religieux ayant prié pour lui il leur apparut quelques jours après, en leur annonçant qu'il allait au ciel. C'est sans doute après cette apparition que les moines de Moissac gravèrent sur le marbre les traits de leur ancien abbé, avec cette inscription : « *Sanctus* » *Durannus*, *episcopus Tolosanus et abbas Moyssiaco* (saint » Durand, évêque de Toulonse et abbé de Moissac). » Cette inscription et cette image se trouvent encore dans le cloître de Moissac, où nous les avons vues nous-même; une reproduction en plâtre en est conservée dans le musée de Toulouse.



XXXI

IZARN DE LAVAUR

(De 1071 à 1105)

Châteaux de Lordat et de Saint-Geniez. — *La Daurade* unie à l'abbaye de Cluny. — Sixième et septième conciles de Toulouse (1079-1090).—Concile de Narbonne. — Cimetière des nobles. — Concile de Nîmes. — Urbain II à Toulouse. — Première croisade.

Issu de l'antique maison de Lavaur, Izarn était prévôt de Saint-Saturnin, en l'année 1071, quand il fut élu évêque de Toulouse. C'est à sa sollicitation que Roger II, comte de Foix, donna, vers 1074, à l'abbaye de Cluny, en présence de Raymond Ebon, évêque de Lectoure, le château de Lordat, situé dans le comté de Toulouse et la vallée de Savartèz, plus le lieu appelé Saint-Geniez, et l'année suivante une église construite par le comte Roger sur ses domaines. Vers le même temps, et toujours en présence d'Izarn, le comte de Foix donna à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières la paroisse de Saint-Pierre d'Escousse, dans laquelle était inhumé le bienheureux Asuérius, abbé.

En 1077, l'évêque de Toulouse unit à l'abbaye de Cluny

et entre les mains de saint Hugues, le monastère de Notre-Dame de la Daurade, autrefois célèbre, mais qui même à cette époque avait beaucoup dégénéré. C'est vers le même temps, qu'Izarn restaura sa cathédrale, dont certaines parties menaçaient ruine, et, qu'appuyé de l'autorité de Guillaume, comte de Toulouse, et des conseils de saint Hugues, l'illustre abbé de Cluny, il rétablit la vie commune parmi les chanoines de Saint-Etienne, qui ne durent plus rien posséder en propre. Pour pourvoir à leur entretien, Izarn leur abandonna, entr'autres choses, les émoluments que les évêques de Toulouse retiraient des jugements *où l'on ordonnait l'épreuve de l'eau froide*, et le sel que lui rapportait le bourg de Saint-Saturnin.

En 1081, Izarn, s'étant rendu au chapitre de l'abbaye du Mas-d'Azil, confirma ce monastère dans la possession des églises qui lui appartenaient, et qui relevaient du diocèse de Toulouse. Vers la même année, une contestation s'éleva entre l'évêque de Toulouse et les chanoines de Saint-Sernin qui, pour se soustraire à la juridiction de l'ordinaire, s'étaient donnés au Saint-Siége, auxquel ils faisaient dix sous de rente par an. Izarn ayant adressé des plaintes à Grégoire VII, qui gouvernait alors l'Eglise, cet illustre pontife, avec l'esprit de justice et de force qui le caractérisait, cassa le privilége accordé aux chanoines de Saint-Sernin, comme ayant été obtenu sans le consentement de l'évêque. Celui-ci plaça l'année suivante, l'église de Saint-Saturnin, sous la juridiction de saint Hugues, abbé de Cluny, et d'Hunaud, abbé de Moissac, à l'instigation surtout de Guillaume, comte de Toulouse, qui préférait les moines aux chanoines; mais cette donation n'ayant pas été approuvée par Richard, légat du Saint-Siége, les chanoines de Saint-Saturnin rentrèrent, l'année suivante, dans la possession de leur basilique.

Quelque temps auparavant, et vers la fin de 1079, avait eu lieu le sixième concile de Toulouse, présidé par Hugues, évêque de Die, légat du Saint-Siége; il reste peu de documents relatifs à cette assemblée; on ne trouve guère qu'une lettre de saint Grégoire VII, menaçant le vicomte et les habitants de Narbonne de confirmer la sentence d'excommunication portée contre eux par les légats, dans le concile de Toulouse. Il paraît que dans cette réunion, Bertrand, évêque de Maguelonne, et Frotard, évêque d'Alby, furent déposés comme simoniaques. On voit que la main énergique de Grégoire VII n'était pas inutile en ces temps calamiteux.

En 1083, Izarn consentit à la donation de l'église Saint-Pierre de Villamatier, faite à Hunaud, abbé de Moissac, par Attomard. L'évêque de Toulouse souscrivit, en 1086, les lettres de Dalmace, archevêque de Narbonne, en faveur de l'église Sainte-Marie de Burgo; en 1088, il rendit aux chanoines de Saint-Etienne, l'église de Saint-Geniez de Barada. A la même époque, il souscrivit l'acte par lequel Sergius, abbé de Jérusalem, accordait l'église de Saint-Pulcher aux monastères de Cluny et de Moissac.

En 1090, eut lieu le septième concile de Toulouse, convoqué par ordre du pape Urbain II, pour la réforme des mœurs et de la discipline. Izarn lui-même dut se défendre, devant cette assemblée, de quelques accusations que l'on avait fait peser sur lui; mais il se justifia et fut pleinement absous. A part les légats du Pape, on remarquait à ce concile Dalmace, archevêque de Narbonne; Bernard, archevêque de Tolède; Raymond de Saint-Gilles, qui abandonna à l'abbaye de ce nom une partie des offrandes faites sur l'autel dédié à ce saint, et dont ses prédécesseurs avaient l'habitude de s'emparer. On croit avec raison que parmi les autres prélats qui assistèrent à cette réunion, se trouvaient aussi

Malfred, de Béziers ; Godefroy, de Maguelonne ; Pierre, de Nîmes ; Pierre, de Carcassonne ; Bernard, de Lodève ; Bérenger, d'Agde, et Guillaume, d'Alby. Il est à peu près certain aussi que les légats du Pape furent : le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, et Amé, archevêque de Bordeaux, qui sont appelés *vicaires de l'Eglise romaine.*

L'année suivante, Izarn assista au concile de Narbonne, et en 1093, il fit, avec les chanoines de Saint-Sernin, un accord d'après lequel l'évêque, le comte, les militaires ainsi que leurs femmes et leurs enfants pouvaient être enterrés dans cette église ; c'est ce qui donna naissance, auprès de la chapelle de Saint-Exupère, au cimetière des nobles. Cependant Guillaume IV, comte de Toulouse, obtint quelque temps après, du pape Urbain II, la permission d'avoir un tombeau, pour lui et les siens, auprès de l'église de la Daurade.

En 1096, l'évêque de Toulouse assista au concile de Nîmes, et rendit aux chanoines de Saint-Saturnin la quatrième partie des offrandes faites dans leur église, que Pierre Roger avait affectée à la restauration de cet édifice. C'est le 24 mai de la même année que le pape Urbain II, au retour du concile de Clermont, consacra l'église actuelle de Saint-Saturnin, qui venait d'être terminée. Le souverain Pontife fut assisté, dans cette cérémonie, par seize archevêques ou évêques, parmi lesquels se trouvaient, à part celui de Toulouse, Bernard, archevêque de Tolède, et Gauthier, évêque d'Alby. Urbain II était déjà à Carcassonne, lorsque sur la demande des chanoines de Saint-Etienne, et en présence d'Izarn, il rendit à la cathédrale de Toulouse l'église de Sainte-Gabelle, qui avait été donnée par quelques nobles à l'abbaye de Cuse, en Piémont.

La croisade, autorisée par Urbain II, dans le concile de

Clermont, produisit en France un tel enthousiasme, que les femmes et même les religieuses voulaient voler en Palestine. On cite parmi ces dernières, une certaine Emérie de Altéjas qui, *ayant pris la croix sur l'épaule droite pour aller à Jérusalem*, désira recevoir auparavant la bénédiction de l'évêque de Toulouse. Izarn, qui faisait alors la visite pastorale de la paroisse de Saint-Jean, loua la dévotion d'Emérie, mais l'engagea à continuer de soigner les pauvres, ce qu'elle fit. Izarn apprenait quelque temps après que la croix de Toulouse avait été arborée sur la tour de Damiette, le 15 juillet 1099.

L'année précédente, l'évêque de Toulouse avait donné une église presque en ruines à Frottard, abbé de Tomières, qui se chargea de la reconstruire ; il avait confié aux religieux du même monastère l'église de Saint-Alain de Lavaur, sur les bords de l'Agout. Au mois d'avril 1098, il favorisa la fondation du couvent de Saint-Orens, dû au zèle d'Emérie de Altéjas, dont nous venons de parler. Le monastère et l'hôpital de Saint-Orens furent unis, en 1140, à l'abbaye de Vieilmur, en Albigeois; ils subsistaient encore en 1157, et étaient situés, paraît-il, dans cette partie du diocèse de Toulouse, qui confinait à celui de Comminges.

En 1100, l'évêque de Toulouse souscrivit la charte de Bertrand, archevêque de Narbonne, qui soumettait l'abbaye d'Aniane, dans le diocèse de Montpellier, à celle de Saint-Pons de Tomières, dans le pays Narbonnais. On retrouve encore le nom d'Izarn dans des chartes de 1102 et de 1105, possédées par l'abbaye de Lézat.

†

XXXII

AMÉLIUS-RAYMOND DU PUY

(De 1105 à 1139)

Huitième, neuvième et dixième conciles de Toulouse, 1110, 1118-1119. — Couvents de l'Espinasse et de Grand-Selve. — Eglise de Saint-Antoine. — Calixte II à Toulouse. — Couvent de Saint-Remésy. — Abbayes de Sorèze et de Bragayrac.

Ce prélat ne succéda à l'évêque Izarn qu'en 1105. Il comptait au nombre de ses aïeux Amélius-Simplicius et Guillaume, marquis ou comtes de Comminges et de Couserans, bienfaiteurs et protecteurs de l'abbaye de Lézat. L'un de ses frères, Pierre-Raymond, avait épousé Adèle, fille du comte de Melgueil et de Substantion, et de la princesse Almodis, de Toulouse. Un autre de ses frères, Raymond, du Puy, devint grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vers 1121.

Amélius était abbé de Foix et prieur de Frédelas ou Pamiers, quand il fut nommé à l'évêché de Toulouse. En 1110, il abandonna à l'abbaye de Cluny, avec le consentement de son chapitre, l'église de Sainte-Colombe, *située dans le Toulousain et le pays de Chercorb, auprès de la rivière de Lers ;*

son frère Pierre concourut à cet acte de réunion par l'abandon des droits qu'il avait sur le territoire de cette église. Pons de Melgueil venait d'être nommé abbé de Cluny. C'est aussi en 1110, après les fêtes de la Pentecôte, que le cardinal Richard, évêque d'Albano et légat du Saint-Siége, présida le huitième concile de Toulouse. On s'occupa, dans cette réunion, des différends survenus entre l'abbaye de Moissac et celle de Mas-Garnier, au diocèse de Toulouse. Celle-ci ayant refusé de se soumette à la première, elle fut mise en interdit, sur la recommandation du cardinal-légat, par l'évêque de Toulouse; elle en appela bien au pape Pascal II, appuyée qu'elle était par l'abbaye de Cuse, en Piémont; mais l'abbé de Cluny, duquel relevait le couvent de Moissac, ayant pris auprès du Saint-Siége la défense de ce dernier, Pascal II lui donna raison. Catel nous a conservé une lettre qui se trouvait autrefois dans les archives de la cathédrale Saint-Étienne, et par laquelle l'évêque d'Albano recommande à Amélius de faire exécuter les canons du huitième concile de Toulouse, contre les spoliateurs de son église.

Ce fut aussi en 1110, qu'Amélius donna à l'abbaye de Moissac, l'église de Saint-Léofard, et approuva la donation que Gérard, commandeur de l'hôpital de Notre-Dame de la Daurade fit à l'abbaye de Cluny, de l'église Notre-Dame de la Dalbade.

En 1114, Amélius sanctionna aussi les priviléges accordés au bienheureux Robert d'Arbrissel, par la comtesse de Poitiers : celle-ci donna à ce saint religieux la forêt d'Espéses, aujourd'hui l'Espinasse, située entre la Garonne et le petit Lhers, à deux lieues de Toulouse vers le nord-ouest. Robert d'Arbrissel, qui appartenait à l'abbaye de Fontevraud, fonda à l'Espinasse une maison de son ordre, qui devint l'origine des autres monastères du même institut, établis

dans le diocèse de Toulouse, Saint-Agnan, Longages, la Grâce-Dieu, Sainte-Croix de Volvestre et Notre-Dame de Bragayrac. Le couvent de l'Espinasse exista jusqu'à 1796; nous croyons qu'il n'en reste plus aujourd'hui même quelques ruines.

Le diocèse de Toulouse possédait un autre monastère fondé par le B. Robert d'Arbrissel, ou par son disciple, le B. Gérard de Sales ; c'était le monastère de Grand-Selve de l'ordre de Citeaux, établi à une lieue de la Garonne, vers la gauche, aux environs de Grenade et non loin de Castelnau-d'Estretefonds. Les bâtiments de cette abbaye occupaient un vaste espace, au milieu d'une *grande forêt*, comme le nom l'indique ; l'église présentait, dans plusieurs de ses parties, ce style de transition, où l'arc à plein ceintre domine encore, mais où l'ogive se montre déjà ; de précieux vitraux ornaient les fenêtres, et les murailles étaient décorées d'assez bons tableaux du chevalier Rivalz. Le cloître, qui était vaste, possédait une colonnade de marbre blanc des Pyrénées. Il ne reste plus rien aujourd'hui de l'abbaye de Grand-Selve ; les tableaux qui décoraient le monastère se trouvent dans l'église de Grenade-sur-Garonne ; les colonnes du cloître, les pierres tumulaires, tout a été emporté, et lorsqu'on veut savoir la place précise où était la vieille abbaye, on rencontre un pâtre, ou un laboureur dont la charrue soulève çà et là quelques débris du cloître et de l'église.

En 1115, Amélius approuva une autre donation importante faite par le comte Guillaume d'Aquitaine, à l'abbaye de Lézat, d'un terrain situé dans les faubourgs de Toulouse, près la porte du Château-Narbonnais. Les religieux bâtirent là une église sous l'invocation de saint Antoine, avec un prieuré dépendant de leur abbaye. Ce couvent et l'église

ayant été détruits en 1355 par les Anglais, les moines se transportèrent à la place du Salin, où ils construisirent une nouvelle église, cédée en 1580, aux Cordeliers de Lille-Jourdain, qui la possédèrent, croyons-nous, jusqu'à 1792; elle est aujourd'hui entre les mains des religieuses de Notre-Dame.

C'est vers la fin de 1118, que le neuvième concile de Toulouse fut convoqué par le pape Gélase II, afin de fournir des subsides à Alphonse Ier, roi d'Aragon, qui venait de remporter une éclatante victoire sur les Maures d'Espagne.

Peu de temps après, le 8 juillet 1119, le souverain pontife Calixte II, vint présider lui-même le dixième concile de Toulouse, auquel assistèrent huit cardinaux et presque tous les archevêques, évêques et abbés de la Provence, de la Gascogne, de l'Espagne et de la Bretagne. Ce concile prit surtout la défense du sacrement de l'Eucharistie, du Baptême, du sacerdoce et du mariage chrétien. Ainsi en moins de trois cents ans, c'est-à-dire de 829 à 1119, l'église de Toulouse avait déjà tenu dix conciles, ce qui, malgré les reproches de barbarie portés contre cette époque, prouve bien qu'au moins alors l'Eglise possédait la liberté. C'est dans ce dixième concile de Toulouse, que fut vivement agitée la question de savoir si l'église de Saint-Sernin devait dépendre de celle de Saint-Etienne. Rien n'ayant été décidé avant la fin de la session, les chanoines de la cathédrale suivirent le Pape jusqu'à Fronton pour obtenir une réponse en leur faveur; mais l'affaire ayant traîné en longueur, les chanoines demeurèrent en possession de leur privilége.

La même année 1119, Amélius fonda, en faveur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, la commanderie de Saint-Rémy, depuis grand prieuré de Toulouse, et donna, l'année suivante, l'église de Saint-Rémy aux chevaliers du

même ordre qu'il enrichit, trois ans plus tard, de nombreux priviléges. Les bâtiments occupés par la commanderie de Saint-Rémy, se trouvaient entre l'église de la Dalbade et la petite rue *Saint-Remésy*, traduction romane du nom du grand évêque de Reims. Au dix-septième siècle, l'ancien couvent et le cloître lui-même disparurent pour faire place à l'hôtel Saint-Jean qui existe encore, et qui même a été terminé il y a assez peu d'années, d'après le plan primitif de Rivalz.

En 1120, Amélius favorisa la réforme de l'abbaye de Sorèze, fondée au neuvième siècle par Pépin, roi d'Aquitaine, et connue sous le nom d'abbaye de la Paix ; elle fut ruinée au seizième siècle par les guerres religieuses, mais en 1750, le prieur Fougeras y créa un pensionnat qui devint bientôt célèbre. On sait que de nos jours Sorèze a eu une autre gloire, celle d'abriter les dernières années et le tombeau du R. P. Lacordaire.

Une nouvelle abbaye attirait, en 1122, l'attention de Raymond du Puy, c'était celle de Sainte-Marie de Bragayrac, qui, depuis, appartint au diocèse de Lombez, et dont le nom est demeuré attaché à un village situé encore aujourd'hui dans le canton de Rieumes. Sous *le pontifical du pape Calixte, régnant Louis roi de France, Guillaume étant duc d'Aquitaine et Alphonse, comte de Toulouse*, Ayméri, prieur de Bragayrac, se soumit ainsi que tous ses religieux, et avec le consentement d'Amélius, à l'autorité de Pétronille, abbesse de Fontevraud, qui signa elle-même l'acte de cession passé dans l'église de Bragayrac. Vers la même époque, l'évêque de Toulouse assista à la dédicace de l'église de Saint-Orens, à laquelle se trouvait aussi saint Bertrand, l'illustre évêque de Comminges, à qui sa sainteté et ses miracles faisaient déjà une réputation répandue au

loin. En 1125, Amélius accompagna le comte de Toulouse dans son pèlerinage en Galice, et au retour, ils signèrent l'un et l'autre un acte qui rendait à l'église de Saint-Sernin les biens enlevés par le comte Raymond.

A part les abbayes que nous avons eu occasion de nommer, Amélius en favorisa plusieurs autres, celles de Villemagne, de Villedieu, dans l'Ariége, et surtout celle de Lézat, qui réunit auprès d'elle, en 1139, *les princes et les nobles du païs*, Roger comte de Foix; Bernard, comte de Comminges, et les seigneurs de Benque, d'Hauterive, de Beaumont, de Marquefave et de Montaut. Amélius qui assista aussi à cette réunion, ne lui survécut pas bien longtemps. Il avait vu, dans sa ville de Toulouse, se rassembler, à des époques assez rapprochées, trois conciles, dont l'un présidé par le Souverain-Pontife; plusieurs monastères ou abbayes étaient nés sous son épiscopat; il put se coucher tranquille et satisfait dans sa tombe, après avoir occupé, pendant trente six ans, le siége de Toulouse.

†

XXXIII

RAYMOND DE LAUTREC

(De 1140 à 1163)

Quatorzième concile de Narbonne. — Abbayes de Frédelas, de Vielmur et de Mérenc. — Onzième concile de Toulouse. — 1161.

Au milieu du dixième siècle, il y avait dans l'Albigeois deux vicomtés : celui d'Albi ou d'Ambialet, qui comprenait la partie septentrionale du diocèse, et celui de Lautrec, qui embrassait la partie méridionale ; c'est des vicomtes de Lautrec que descendait le trente-troisième évêque de Toulouse. Il occupait déjà le siége de cette ville en 1140, comme cela ressort d'une charte possédée par l'abbaye de Lézat, et qui donnait à ce monastère l'église de Lacernay. A la même époque, il assista à une transaction entre Guillaume, prieur de l'église Sainte-Marie de la Daurade, et Bernard, recteur de l'église Saint-Rémy, relativement à celle de la Dalbade. La même année, il assista au quatorzième concile de Narbonne, présidé par Arnaud, archevêque de cette ville, et auquel se trouvèrent les évêques Bermond de Béziers,

Raymond de Maguelonne, Raymond de Carcassonne, et Udalgarius d'Elme. Celui-ci fit un récit émouvant des atrocités commises dans son diocèse par les Sarrasins, qui demandaient au moment même cent jeunes filles pour la rançon des prisonniers à leur pouvoir. Afin de les racheter, le concile ordonna une quête dans le diocèse, et il accorda la rémission plénière de leurs péchés, à ceux qui s'étant confessés, participeraient à cette bonne œuvre.

En 1142, Raymond de Lautrec alla à Rome, et obtint du pape Innocent II une lettre très-flatteuse qui le recommandait aux fidèles de Toulouse. Roger de Noër, évêque de Comminges, lui donna, en 1143, l'église de Saint-Etienne et celle de Saint-Martin de Noër.

L'abbé de Saint-Audard ou Théodard, appelé depuis Montauban, se plaignit, en 1145, au Souverain-Pontife, Eugène III, de ce qu'Alphonse, comte de Toulouse, avait entièrement ruiné son abbaye, chassé les religieux et les habitants de la ville, et bâti deux châteaux-forts sur le terrain appartenant au monastère. Eugène III, ému de cette plainte, chargea l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse de faire rentrer les religieux dans leur couvent, d'abattre les châteaux-forts, de supprimer les impôts établis, et au cas où le comte de Toulouse ne se soumettrait pas, de déclarer la ville et le diocèse de Toulouse en interdit. Ce différend ne put être terminé alors, à cause du voyage et de la mort d'Alphonse dans la Terre-Sainte. Son fils signa, en 1149, un arrangement avec Amélius, prieur de l'abbaye de Montauban.

Une autre abbaye, celle de Frédelas, fondée vers la fin du dixième siècle, et auprès de laquelle fut bâtie plus tard la ville de Pamiers, eut pour abbé, en 1149, l'évêque même de Toulouse, qui passa à cette époque une convention avec

Roger Bernard, comte de Foix. On n'avait pas encore inventé le système d'après lequel les évêques doivent ne s'occuper que de cérémonies religieuses, et renoncer même à rétablir la paix entre les puissants de ce monde. C'est pourquoi Raymond de Lautrec fut choisi pour juge, entre Hugues Escafrède et ses frères d'une part, et Raymond Trencavel, vicomte de Béziers, d'Albi et autres lieux, qui signèrent une sorte d'alliance en 1152. Deux ans plus tard, l'évêque de Toulouse obtenait du roi de France, Louis VII, dit *le Jeune*, une charte en faveur des églises Saint-Etienne, Saint-Sernin et de la Daurade. D'après le conseil de Pierre, évêque de Couserans, Raymond de Lautrec termina, en 1155, un différend survenu entre le prévôt Bernard et Aton, abbé de Lézat, au sujet de l'église Saint-Germier, de Muret, récemment construite. Ce prieuré remontait déjà à l'année 948. On sait qu'à cette époque la croyance à la fin prochaine du monde était généralement répandue; aussi l'acte de fondation commençait-il ainsi : « A l'approche de la fin des temps et à » la vue des ruines qui s'amoncellent, comme des signes » certains le manifestent, moi, Radvéus, au nom du Christ, » je donne à Dieu et à saint Pierre quelque chose de mes » propriétés, c'est-à-dire l'église fondée en l'honneur de » saint Germier, etc. » Radvéus avait acquis l'ancienne église de Saint-Germier, d'Aton, vicomte de Toulouse, et il la céda à l'abbaye de Lézat qui l'avait possédée jusqu'en 1155. Nous ne savons trop à quelles conditions eut lieu l'arrangement proposé par l'évêque de Toulouse.

A la même époque, Raymond de Lautrec assista à la convention passée entre Pierre de Bessence et Armand de Verdun. Quelque temps après, en 1157, il devint bienfaiteur de l'abbaye de Vielmur, dans l'Albigeois, dont ses ancêtres avaient été fondateurs. C'était un couvent de femmes qui eut

assez souvent pour abbesses des jeunes filles appartenant à l'illustre famille de Lautrec; il se trouvait à deux lieux de Castres, vers le couchant, et sur la droite de la rivière de l'Agout. C'est à l'abbaye de Vielmur que furent unis, en 1140, le monastère et l'hôpital, fondés à Saint-Orens par Emérie de Altéjas, dont nous avons déjà parlé. Cette abbaye avait été soumise elle-même à l'église de Notre-Dame du Puy.

L'évêque de Toulouse devint aussi fondateur en 1159, dans le comté de Foix, d'une autre abbaye de filles, celle de Mérenc, de l'ordre de Citeaux, placée sous la dépendance de l'abbaye de Bolbonne, à laquelle elle fut unie dans le quinzième siècle. C'est vers la même époque, et par suite d'événements qu'il n'entre pas dans notre plan de raconter, qu'Henri II, roi d'Angleterre, vint mettre le siége devant Toulouse, et qu'il fut bientôt obligé de l'abandonner. Quelque temps après, en 1160, Raymond de Lautrec, à la prière du Pape qui venait appuyer celle de Guischard, prieur de Saint-Gilles, accorda à l'hôpital de Saint-Rémy, de Toulouse, la faveur d'avoir un cimetière auprès de cette église, à condition qu'on n'y enterrerait point les paroissiens de Saint-Étienne, de la Daurade, de Saint-Sernin et de Saint-Pierre-des-Cuisines, mais seulement les croisés et leurs serviteurs.

L'événement le plus remarquable de l'épiscopat de Raymond de Lautrec fut le onzième concile de Toulouse, tenu en 1161. Cette réunion empruntait une importance particulière à l'état douloureux dans lequel se trouvait alors l'Eglise. Alexandre III venait d'être élu souverain pontife en 1159, après la mort d'Adrien IV. Tous les cardinaux avaient réuni sur lui leurs suffrages, à l'exception de trois, qui les portèrent sur l'un d'entre eux, Octavien, proclamé sous le nom de Victor IV, et chaudement défendu par l'empereur Frédéric Barberousse. Le concile de Toulouse, auquel assistèrent le roi de France,

Louis-le-Jeune, et le roi d'Angleterre Henri II, dont nous venons de parler, entendit les envoyés d'Alexandre III et de son compétiteur; il écouta aussi les représentants du roi d'Espagne et de l'empereur d'Allemagne, et adoptant le seul parti que pût lui inspirer l'amour de la justice et de la vérité, il se prononça énergiquement pour Alexandre III, contre l'antipape. Cent évêques ou abbés assistèrent au concile de Toulouse, entre autres, Jean de Montlaur, évêque de Maguelonne, recommandable par son savoir et par son éloquence, et Raymond de Dourgne, abbé de Saint-Pons de Tomières.

Raymond de Lautrec ne survécut que deux ans à cette imposante réunion. En 1162, il accorda à Bernard, prieur de l'abbaye de Gimont, dans le diocèse d'Auch, la dîme de toutes les terres que cultivaient les moines, ainsi que les églises de Saint-Justin, de *Maderiis*, et celle de Sainte-Marie, située près le monastère. Après vingt-deux ans d'épiscopat, Raymond de Lautrec mourut le 15 mars 1163.

†

XXXIV

BERNARD BONHOMME

(De 1163 à 1164)

Donation à l'abbaye de Grand-Selve. — Domaine d'Escalquens.

Bernard était prévôt du chapitre de Saint-Etienne quand il succéda à Raymond de Lautrec, en 1163. On trouve son nom, avec le titre d'évêque, dans des chartes de l'abbaye de Bolbonne, datées du mois de décembre de cette année. C'est vers la même époque qu'il donna à l'abbé de Grand-Selve les églises de Saint-Sulpice de Boulhac et de Saint-Saturnin de Ricanella. Il signa aussi l'accord passé entre Raymond V, comte de Toulouse, et Raymond Trencavel, vicomte de Béziers. Le titre de chanoine n'étant pas exclusivement donné alors aux ecclésiastiques, Bernard l'accorda à Montarsin d'Escalquens, et celui de chanoinesse, à Guillemette, femme de ce dernier. Ces deux fervents diocésains avaient cédé auparavant à leur évêque leur *honneur* ou domaine d'Escalquens, situé *près Castanet*, d'un côté, entre

le *fleuve de Lhers* , *flumen Ircii* , *et la route Française* , et de l'autre entre la propriété épiscopale *de Puychano* et le domaine *d'Audiville*. Cet acte de donation , qui nous a été conservé par Catel , portait les signatures de Maurice , archidiacre ; de Bernard de Gradac , porte-crosse de l'évêque de Toulouse ; de Guillaume Capiscol , cellérier de l'église Saint-Etienne ; de Pierre-Raymond des Monts et de Raymond-Arnaud de Rieux. En reconnaissance de cette donation , Bernard Bonhomme promit de faire chanter mille messes de morts pour Montarsin d'Escalquens , et un égal nombre pour sa femme. Il donna , à son tour , à sa cathédrale , ce qu'il avait reçu de ces généreux bienfaiteurs.

Bernard était déjà fort vieux quand il fut nommé évêque ; car des actes de 1136 portaient déjà son nom , accompagné du titre de prévôt de Saint-Etienne ; il paraît même qu'il garda cette dignité pendant son épiscopat , qui ne fut pas d'ailleurs de très longue durée ; le nécrologe l'inscrit , en effet , sous la date de 1164.

†

XXXV

GÉRAUD DE LABARTHE

(De 1164 à 1190)

Abbaye de Belleperche. — Concile de Lombers. — Les Vaudois. — Toulouse frappée d'interdit. — Abbayes de Vajal et de Villelongue.

Ce prélat était issu de l'ancienne famille de Labarthe, aux environs de Saint-Bertrand de Comminges; il avait été auparavant archidiacre d'Auch, et quelques chartes de l'abbaye de Gimont 1162 et 1163 lui donnent déjà le titre d'évêque de Toulouse; ce qui laisserait supposer qu'avant la mort de Raymond de Lautrec, arrivée comme nous l'avons dit, en 1163, on avait fait une élection épiscopale, et que le choix était tombé avec des faveurs égales sur Bernard Bonhomme et sur Géraud de Labarthe. Le premier avait occupé le siége de Toulouse après la mort de Raymond de Lautrec, et avait eu pour successeur celui qui avait été nommé en même temps que lui. Géraud de Labarthe était donc, sans contestation, évêque de Toulouse, en 1164, comme cela résulte des archives des abbayes de Gimont, d'Elne et de Belleperche.

Cette dernière abbaye, fondée en 1143, et qui eut pour principaux bienfaiteurs, au douzième siècle, les seigneurs de Castelmaizan, de la maison d'Argombaud, était située sur la rive gauche de la Garonne, dans le diocèse de Toulouse, et plus tard, dans celui de Montauban. Belleperche n'est aujourd'hui qu'un village, à cinq kilomètres de Castelsarrasin, dans le canton de Montech.

Géraud de Labarthe assista, en 1165, au concile de Lombers, réuni à cause des progrès que faisait l'hérésie des Albigeois. C'est même à cette époque que ces sectaires, appelés jusqu'alors *Bonshommes* ou *Vaudois*, prirent leur nom définitif. Lombers existe encore aujourd'hui, et se trouve à quinze kilomètres d'Albi, dans le canton de Réalmont. Le concile de 1165 réunit dans cette petite ville un assez grand nombre d'évêques : Guillaume, d'Alby ; Pons d'Arsac, de Narbonne ; Aldéberg, de Nîmes ; Gaucelin, de Lodève, et Guillaume, d'Agde. On y voyait aussi huit abbés : Roger, de Castres ; Henri, de Gaillac ; Pierre d'Ardourel, et l'abbé de Candeil, appartenant tous au diocèse d'Albi ; et Raymond de Saint Pons, Alphonse de Fonfrède, du diocèse de Narbonne ; Raymond de Saint-Guillem, du diocèse de Lodève, et Pierre de Cendras, de celui de Nîmes. Les *Bonshommes* avaient accepté d'abord la profession de foi que le concile de Lombers leur avait imposé ; mais quand on leur demanda de prêter serment, ils répondirent que cela était contraire aux évangiles et aux épîtres ; ils refusèrent, sous ce prétexte, de rien accorder, et furent condamnés par le concile, auquel assistèrent, parmi les séculiers, Constance, *sœur du roi de France, et femme de Raymond, comte de Toulouse*, ainsi que Raymond Trencavel, Sicard de Lautrec, et Izarn de Dourgne.

La ville de Toulouse avait été frappée d'interdit par le

souverain pontife Alexandre III, à cause de plusieurs actes du comte même de Toulouse. Le roi Louis-le-Jeune écrivit à cet égard au Pape, le priant de lever la peine portée contre un peuple innocent et recommandable d'ailleurs par sa foi et sa piété. Dans une lettre datée du 29 mars 1169, Alexandre III révoqua la sentence qu'il avait fulminée, et permit l'exercice du culte dans les églises de Toulouse, toutes les fois que le comte serait absent de la ville.

C'est dans le courant de la même année, que Géraud de Labarthe donna sa propriété de *Taladol*, à l'abbaye de Vajal, située sur les bords de l'Ariége, dans le diocèse de Toulouse et le comté de Foix, et fondée vers 1114, par les abbés de Fontdouce et de Tenaille, des diocèses de Saintes et de Poitiers. Bertrand de Belpech ou de Beaupuy fut, en 1120 et 1125, le principal bienfaiteur de l'abbaye de Vajal, qui, gouvernée jusqu'en 1196, par des abbés particuliers, se soumit à l'abbaye de Bolbonne, de l'ordre de Citeaux, sa voisine, de sorte qu'il n'y eut de religieux, à Vajal, que jusqu'en 1224. Déjà, sous Géraud de Labarthe, cette abbaye eut quelques démêlés avec celle de Villelongue, située dans le diocèse de Carcassonne, au pied de la Montagne Noire, entre les deux ruisseaux de Sor et de Lampi, dont le nom devait plus tard être rendu célèbre par le canal de Riquet. Cette abbaye avait dû sa naissance à la générosité d'un gentilhomme nommé Bernard de Castillon, qui donna en 1151, le village de Villelongue à Bernard de Compagne, religieux de Bonnefont, établi, en 1149, avec quelques autres moines, à une petite distance de Villelongue. Le nom de cette abbaye est encore attaché aujourd'hui à un hameau dépendant de la commune de Nages, près Lacaune, dans le Tarn. — Géraud de Labarthe s'occupa, au mois de juin 1170, des difficultés survenues entre l'abbaye de Vajal et celle de

Villelongue. En la même année, l'évêque de Toulouse fut choisi comme médiateur dans la convention passée entre l'abbaye de Belleperche, dont nous venons de parler, et le prieuré de Bragayrac, couvent de femmes, dont le nom s'est déjà présenté plusieurs fois sous notre plume.

C'est aussi en 1170 que Géraud de Labarthe fut nommé archevêque d'Auch; mais il ne prit pas possession de son titre avant l'année 1173. C'est pourquoi les chartes de l'abbaye de Gimont lui donnent encore le titre d'évêque de Toulouse, en 1170 et 1171, et un parchemin de Saint-Orens, de 1171, l'appelle évêque de Toulouse, archevêque d'Auch et légat du Saint-Siége. Il paraît, d'après d'autres chartes de l'abbaye de Gimont, que le siége de Toulouse fut vacant en 1170, 1171 et 1172; une charte de l'abbaye de Lézat, datée de 1171, raconte, en effet, que pendant la vacance du siége, le prévôt du chapitre, Raymond de Guilabert, conféra le titre de chanoinesse à Alsanie, veuve de Bastard d'Escalquens. Géraud de Labarthe avait été très-libéral à l'égard de son chapitre, auquel il avait procuré la possession de plusieurs biens aliénés, ainsi que les revenus annuels que payaient à l'évêque de Toulouse les juifs de cette ville. Ils habitaient dans la rue Saint-Remésy et dans celle de Jouts-Aigues, appelée *Aquæ-Judæ* par les anciens titres. Ils avaient eu souvent à souffrir les vexations des Toulousains, mais ils se consolaient, comme cet Athénien riche et avare dont parle Horace, et qui disait : « Le peuple me siffle dans la » rue, mais moi je m'applaudis, lorsque, rentré dans ma » maison, je contemple l'argent que contient mon coffre. » L'impôt que les Juifs payaient à l'évêque de Toulouse, remontait sans doute à l'époque où ils furent accusés d'avoir livré la ville aux Sarrasins. Géraud de Labarthe abandonna ce revenu à sa cathédrale, ainsi que ses propriétés de *Balmar*

(Balma), de *Puécabo* (Péchabou), de *Donaville* (Donneville) et de Castanet.

Devenu archevêque d'Auch, l'évêque de Toulouse partit pour la Palestine avec Bernard Lacarrau, évêque de Bayonne, et il fut même mis, paraît-il, à la tête des troupes envoyées par Richard, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine. Géraud de Labarthe mourut au milieu des travaux de la croisade, commencée en 1190, et à laquelle prirent part le roi de France Philippe-Auguste, et Richard, d'Angleterre.

C'est dans le siècle précédent que l'usage des armoiries, dont l'origine était fort ancienne, avait pu se régulariser. Géraud de Labarthe est le premier évêque de Toulouse dont nous ayons retrouvé les armes ; il portait *d'or à quatre pals de gueules.*

†

XXXVI

HUGUES III

(De 1170 à 1175)

Abbayes du Mas-d'Azil, de Bonnefont et des Feuillants.

Hugues était abbé de Saint-Sernin, quand il fut nommé évêque de Toulouse : il avait déjà cette dernière dignité au mois de juillet 1170, comme cela résulte de l'accord passé à cette époque entre Izarn de Dourgne et ses frères, et d'une charte de l'abbaye du Mas-d'Azil, du mois de novembre de la même année. L'abbaye du Mas-d'Azil était l'une des plus anciennes du Toulousain ; elle existait déjà sous Charlemagne, et pendant le règne de Louis-le-Débonnaire, un seigneur nommé Ebolatus lui avait fait don d'un lieu appelé *Sylva agra* et de l'église de Saint-Pierre, où reposaient les reliques de saint Rustique, martyr. Ce lieu était situé auprès d'un petit ruisseau appelé Jerles, non loin de la Garonne, c'est aujourd'hui Saint-*Rustice*, auprès de Castelneau-d'Estretefonds.

Au mois d'août 1172, on retrouve le nom d'Hugues dans

une autre charte de Saint-Sernin, et en 1173, dans un acte de donation faite à la même église. A cette époque et en 1174, nous lisons sa signature dans des chartes possédées par les abbayes de Gimont, de Belleperche et de Bonnefont. Ce dernier monastère, situé dans le diocèse de Comminges, avait été fondé en 1136, par les comtes de ce nom, qui y avaient leur sépulture. Cet abbaye a subi de nos jours le sort qu'ont eu à peu près toutes les autres. En 1807 cependant, le cloître existait encore avec ses quatre galeries. Cent vingt-huit colonnes y supportaient de très-gracieux chapitaux, mais tout cela a disparu aujourd'hui. Les ossements des comtes de Comminges ont été jetés hors des sépulcres qui les renfermaient ; on retrouve des débris de la salle capitulaire sur la façade d'une auberge, dans la petite ville de Saint-Martory ; plusieurs colonnes du cloître décorent un établissement de bains, à Saint-Gaudens, et pendant trente ans, on s'est donnée la cruelle occupation de vendre les matériaux de l'ancienne abbaye. Aujourd'hui il en reste à peine quelques ruines, et ce n'est pas sans difficultés que l'on peut connaître la place précise où se trouvait Bonnefont.....

Une autre abbaye nous a aussi conservé le souvenir d'Hugues III ; c'est celle des Feuillants, fondée par Bernard IV, comte de Comminges, dans le diocèse de Toulouse, et qui appartint plus tard à celui de Rieux. Elle était dédiée à Notre-Dame de la Clarté-Dieu, et elle fut même dans la suite donnée à l'abbaye de Bonnefont. Jean IX de la Barrière la réforma en 1577, malgré des obstacles inouïs dont il parvint à triompher, grâce surtout à l'appui que lui prêta le souverain pontife Grégoire XIII ; Jean de la Barrière, qui mourut en 1600, eut des funérailles si belles, qu'on disait depuis en proverbe : « On ne vous fera pas d'aussi belles funérailles qu'à l'abbé des Feuillants. » Nous n'avons pas

besoin d'ajouter que ce monastère a subi le sort de tous les autres, et que la Révolution, en passant sur lui, en a fait un monceau de ruines, dont on retrouve aujourd'hui à peine quelques débris, auprès du village de Labastide-Clermont ou des *Feuillants* dans le canton de Rieumes.

Presque tout le mouvement de l'époque que nous racontons se faisait autour des abbayes ou des monastères ; aussi ne faut-il pas s'étonner que l'histoire des évêques soit mêlée à celle de ces communautés. En 1173 Hugues abandonna à l'abbé de Grand-Selve la dîme de tous les revenus dus aux travaux des moines ; l'année suivante, il céda à l'abbaye de Vajal la propriété de Taladol ; mais il ne survécut pas très-longtemps à cette donation, car, d'après le nécrologe de Saint-Saturnin, il mourut au mois de mai 1175. Cependant il est nommé encore au mois de janvier 1176 et au mois de mars de la même année, dans des donations faites à l'abbaye de Lézat. D'autre part, il paraît que le siége de Toulouse fut vacant à cette époque, s'il faut en croire de vieilles chartes possédées par l'abbaye de Lézat pour l'année 1175, par celle de Gimont pour 1176, et par celle de Sorèze pour le mois de mai de la même année.



XXXVII

BERTRAND DE VILLEMUR

(De 1175 à 1178)

Abbayes de Camon et de Gimont.

Bertrand Ier, qui appartenait à la famille déjà ancienne de Villemur, fut nommé évêque de Toulouse vers l'an 1175 ; il était alors prieur de l'abbaye de Camon, dans le diocèse de Mirepoix, dont le nom est attaché encore aujourd'hui à un petit village de l'Ariége. Pour les années 1176 et 1177, on retrouve le nom de Bertrand Ier, dans des actes des abbayes de Lézat et de Bonnefont ; l'évêque de Toulouse abandonna alors, à ce dernier monastère, la dîme de toutes les propriétés que les moines possédaient dans son diocèse. D'autres chartes de l'abbaye de Lézat portent encore la signature de Bertrand Ier pour l'année 1178 ; mais en cette même année et en la suivante, le siége de Toulouse fut vacant, s'il faut en croire d'autres documents, possédés par les abbayes de Lézat, de Gimont et de Saint-Saturnin. Cependant, en 1180, on rencontre encore la signature de Bertrand de Villemur, évêque de Toulouse et prieur de Camon, dans des chartes de cette même abbaye.

†

XXXVIII

GOSSELIN

(1178)

Réunion au sujet des Albigeois.

On ne connaît rien de très-certain sur l'épiscopat de Gosselin, qui ne siégea d'ailleurs qu'un an. Il paraît qu'il présida, en 1178, une réunion destinée à recevoir les aveux publics des Albigeois. A cette réunion auraient assisté Gérald, archevêque d'Auch; Gérald, évêque de Comminges, et Gaufred, prieur d'un monastère dans l'Ariégeois.

D'après un historien, Henri, abbé de Clairvaux, aurait été demandé pour le siége épispopal de Toulouse; et, en effet, on trouve un évêque de ce nom dans de vieux documents de 1178, possédés par le collége Saint-Bernard, de Toulouse; mais il n'est pas probable que celui à qui on avait offert vainement le souverain pontificat, ait consenti à accepter la dignité épiscopale. Aussi le siége de Toulouse fut-il vacant en 1178 et 1179, d'après des chartes des abbayes de Gimont et de Lézat.

†

XXXIX

FULCRAND

(De 1179 à 1200)

Les Juifs et le sacristain de Saint-Etienne. — Abbayes de Goujon et de l'Oraison-Dieu. — Pauvreté épiscopale.

Fulcrand était évêque de Toulouse au mois de décembre 1179 ; l'année suivante, on retrouve son nom dans des chartes des abbayes de Gimont et de Lézat. Un peu plus tard, au mois de mai 1181, il termina le différend qui s'était élevé entre le sacristain de l'église Saint-Etienne et les Juifs de Toulouse, au sujet de la cire que ces derniers devaient payer tous les ans. La sentence portée par Fulcrand et dont le texte nous a été conservé par Catel, constate que l'évêque de Toulouse fut assisté, dans cette affaire, par Bernard de Gradac, archidiacre; Guillaume de Brunet, Pierre de Marca, Bernard de Saint-Romain et Pierre Bruno; nous avons retrouvé aussi, dans cet acte, les noms du chanoine Fabre, de l'économe Géraldanus, de Raynaud et de Pierre de Bigorre, et de Guillaume de Saint-Saturnin, qui remplit alors les fonctions de secrétaire.

En la même année 1181, Fulcrand donna à Alquier, abbé de Belleperche, l'église de *Cordua ;* quelques années plus tard, en 1185, il céda à Guillaume abbé de Vajal, les églises de Saint-Pierre de Canens et de Saint-Jean de Fajac. C'est aujourd'hui saint Victor qui est le patron de Canens, petit village du canton de Montesquieu-Volvestre, et le nom de Fajac, porté encore par une honorable famille, est attaché à deux petits villages du département de l'Aude.

Pour l'année 1187, nous retrouvons le nom de Fulcrand dans un acte de donation faite à l'abbaye de Grand-Selve, par Gaston, comte de Béarn ; l'année suivante l'évêque de Toulouse concéda à Odon, abbé de Bolbonne, l'exemption de payer la dîme pour toutes les terres que les moines pouvaient cultiver eux-mêmes. C'est avec le même abbé et Guillaume, prévôt de Saint-Etienne, que Fulcrand termina aussi, en 1188, le désaccord survenu entre Arnaud, abbé de Villelongue, et Guillaume abbé de Vajal. On sait qu'à cette époque, conformément au droit canonique, les membres du clergé régulier et séculier n'étaient jugés que par leurs pairs, par des tribunaux ecclésiastiques. On sait aussi que l'adoption des principes de 1789 a livré le clergé *au bras séculier*, en laissant subsister cependant, pour les membres de l'armée, le droit de n'être jugés que par des tribunaux militaires.

En 1196, Fulcrand et Guillaume de Cantel, prévôt du chapitre de Saint-Etienne, donnèrent à Gauthier de Noër l'église de Noër avec les trois quarts de la dîme, et tous les priviléges attachés à cette église, pour toute la durée de la vie de Gauthier. L'année suivante, l'évêque de Toulouse fut témoin dans l'acte de mariage de Bernard comte de Comminges, et de Marie fille de Guillaume, seigneur de Montpellier. Ces cérémonies étaient alors beaucoup plutôt religieuses

que profanes, et elles étaient habituellement accompagnées d'actes nombreux de générosité. Le comte de Comminges fit don, au mois de février 1197, de quelques propriétés situées près de Muret, aux abbayes de Notre-Dame de Goujon et de Notre-Dame de l'Oraison-Dieu. Ces deux monastères de femmes, qui appartenaient à l'ordre de Cîteaux, se trouvaient dans le diocèse de Toulouse. Celui de l'Oraison-Dieu qui avait donné naissance à l'autre fut uni, en 1445, à l'abbaye d'Eaunes, dont il fut séparé en 1615. On le transféra ensuite à Muret, où il subsista pendant près de deux siècles.

L'évêque de Toulouse, assisté de celui de Couserans, consacra le dimanche 15 mars 1198, l'église du couvent de Bolbonne, près Sainte-Gabelle, et souscrivit à la donation faite à Bérenger, abbé du monastère, par Raymond-Roger comte de Foix. La même année il déchargea Sance, abbé de Gimont, des dîmes et des prémices qu'il était obligé de payer, et le confirma dans la possession des églises de Saint-Pierre de *Maderis* et de Sainte-Marie, près Gimont. A la même époque, nous retrouvons la signature de Fulcrand dans un acte de donation faite au monastère de Grand-Selve, par Esquirols de Mont-Puy.

Catel raconte, après Guillaume de Puy-Laurens, que l'évêque de Toulouse avait alors de très-faibles revenus, et qu'il fut obligé de prendre sa part sur les dîmes comme les chanoines; mais par un accord du 7 septembre 1200, Fulcrand abandonna au chapitre de Saint-Etienne tout ce qu'il pouvait lui demander, « excepté une livre de pain et » une pinte de vin, qu'il appelle *justam vini*, comme aux » autres chanoines, et de la viande, poisson, œufs et from- » mage comme à deux chanoines. » L'évêque de Toulouse ne survécut pas bien longtemps à cette transaction; il

mourut le 2 octobre suivant. C'était un pontife pieux, très-dévoué à la pratique de la pauvreté ; comme nous venons de le voir, les occasions ne lui manquaient pas pour observer cette belle vertu, et Guillaume de Puy-Laurens donne, sur les visites pastorales du saint évêque, des détails qui montrent que l'apôtre de Jésus-Christ était digne de continuer la mission de celui qui naquit dans une étable et reposa dans une crèche.



XL

RAYMOND DE RABASTENS

(De 1202 à 1205)

Double élection. — Saint Dominique à Toulouse.—Déposition.—Les *Bonshommes* leur *consolation* et leur *adoration.*

Après la mort de Fulcrand, les Albigeois et plusieurs autres sectes d'hérétiques causèrent de grands troubles dans le diocèse de Toulouse, et le double choix fait par le chapitre de Saint-Etienne, pour le siége épiscopal, ne contribua guère à rétablir la paix. Le chapitre, en effet, se divisa en deux factions ; l'une nomma Raymond-Arnaud, évêque de Comminges, et l'autre Raymond de Rabastens, archidiacre de l'église d'Agen. Les deux élus portèrent leur querelle jusqu'au trône pontifical, occupé alors par un grand pape, Innocent III, qui donna à chaque contendant un cardinal pour auditeur. Ce fut d'abord l'évêque de Comminges qui gagna sa cause, et qui, d'après un ordre du Souverain pontife, sous la date de 1201, dût être mis en possession de l'évêché de Toulouse, par Arnaud, abbé de Grand-Selve et

par l'abbé de Belleperche ; mais Raymond de Rabastens ayant fait de nouvelles réclamations, fut maintenu sur le siége de Toulouse ; cependant, au mois de juin 1202, il ne se disait encore qu'*évêque élu*, parce que son métropolitain, l'archevêque de Narbonne, avait refusé de le sacrer.

Ce refus devint la cause d'un nouvel appel à la cour de Rome qui fit examiner une seconde fois la canonicité de l'élection, par Jean, évêque de Limoges, et par les abbés de la Sauve et de la Couronne. Ces trois commissaires, s'étant rendus à Toulouse, procédèrent à une nouvelle enquête et confirmèrent l'élection de Raymond de Rabastens. Ils écrivirent à ce sujet au chapitre de Narbonne, et l'archevêque de cette ville procéda sans doute lui-même au sacre de son suffragant qui, au mois de décembre 1203, s'appelait déjà *évêque de Toulouse* et était en paisible possession de son siége. A cette époque, en effet, Raymond de Rabastens fut témoin de l'engagement que prirent les consuls et les principaux habitants de Toulouse de demeurer inviolablement attachés à la foi catholique. Au mois de mars et au mois de juin de l'année suivante, il assista aussi à une nouvelle délibération prise par les consuls de la ville.

Au milieu des luttes peu édifiantes qui affligeaient alors l'Eglise, Dieu préparait déjà dans le silence les remèdes qui devaient bientôt la consoler et guérir ses blessures. C'est en effet vers la fin de 1203, que saint Dominique, accompagnant en Allemagne l'évêque d'Osma, s'arrêta à Toulouse et y convertit l'hérétique qui lui avait donné l'hospitalité ; ce devait être là comme le germe de plus nombreuses et plus éclatantes conversions.

Quant à Raymond de Rabastens, sa négligence à remplir les fonctions épiscopales attira sur lui l'attention des légats du Saint-Siége ; ils firent une nouvelle enquête, de laquelle

il résulta que pendant la vacance du siége de Toulouse, Raymond avait fait solliciter les suffrages de plusieurs chanoines, et que lors de la seconde élection, il s'était engagé par serment vis-à-vis des membres du chapitre qui lui avaient d'abord refusé leurs voix. Avant même que sa nomination eût été confirmée par les légats, Raymond avait d'ailleurs perçu les revenus de son évêché et était demeuré en paisible possession du palais épiscopal ; c'est pourquoi il fut déposé solennellement par les représentants du Saint-Siége, au mois de mai 1205. Deux mois plus tard les légats reçurent d'Innocent III une lettre dans laquelle Raymond de Rabastens était appelé *autrefois évêque de Toulouse*, et où le Souverain pontife ordonnait *à l'abbé de Cîteaux, à Raoul et à Pierre, moines de Fonfroide, inquisiteurs du siége apostolique*, de destituer de son office, Mascaron, prévôt de la cathédrale de Toulouse, qui s'en était rendu indigne, pour avoir favorisé par la simonie l'élection de Raymond de Rabastens. L'*écu* de cet évêque de Toulouse *était pallé de quatre pièces*...

L'Eglise déchirée par ses propres enfants, ne l'était pas moins par ses ennemis. Toutes sortes de sectes naissaient à l'abri de ces discordes intestines ; dans la principale, on remarquait *les parfaits* ou *bonshommes* et *les simples croyants*. Les premiers, qui constituaient comme le sacerdoce de la secte, portaient des habits noirs, affectaient de garder la chasteté, proscrivaient en tout temps l'usage de la viande, des œufs et du fromage. *Les simples croyants*, qui menaient la vie commune, pensaient pouvoir se livrer tranquillement à toutes sortes de crimes, et espéraient tout de même leur salut, pourvu qu'ils eussent le temps de réciter, au moment de la mort le *Pater noster*, et de recevoir la *consolation* de quelqu'un de leurs ministres.

La *consolation*, qui consistait surtout dans l'imposition des

mains, était comme la cérémonie d'affiliation à la secte ; les femmes elles-mêmes furent bientôt admises et un des principaux hérétiques, Guillabert de Castres, qui habitait le château de Fanjaux, associa à sa secte, en 1204, cinq dames de distinction, parmi lesquelles se trouvait Esclarmonde, sœur du comte de Foix, et veuve de Jourdain, seigneur de Lille-Jourdain. Le comte de Foix lui-même assista à cette cérémonie, et, excepté lui, tous ceux qui s'y trouvèrent *adorèrent* les hérétiques, qui leur donnèrent ensuite *le baiser de paix*. L'adoration se faisait par plusieurs génuflexions, à la dernière desquelles les hérétiques disaient : « *Bénissez, priez Dieu pour ce pécheur.* » Comme on le voit, *rien n'est nouveau sous le soleil*, ni même dans les ténèbres, et cette page de l'histoire du treizième siècle semblerait presque empruntée à l'histoire de notre temps.

†

XLI

FOULQUES, DE MARSEILLE

(De 1206 à 1231)

Monastère de Prouille. — Lutte contre Raymond VI et contre les Albigeois. — Bataille de Muret. — Conciles de Montpellier, de Latran et de Toulouse. — Les Dominicains. — L'*Inquisition*. — La vérité sur un grand évêque.

Foulques rencontre parmi ses historiens deux sortes d'adversaires ; ceux qui sont toujours disposés à prendre parti contre l'Eglise et contre ses ministres, et ceux qui, dévoués plus qu'il ne faut à la défense des gloires nationales, ne s'inquiètent pas assez de l'intérêt catholique qui est en jeu. Au treizième siècle, dans le comté de Toulouse, l'Eglise défendue par les Evêques et par d'illustres soldats, rencontrait devant elle l'hérésie des Albigeois, à laquelle les puissants de la terre prêtèrent trop souvent leur appui. Tenir à une antique famille qui avait gouverné Toulouse pendant près de quatre cents ans, était certes un sentiment naturel et bien légitime ; mais faire passer l'amour de la patrie et de ses gloires au-dessus de la vérité, c'est là une prétention qui ne saurait être excusée.

Voici comment Catel juge à cet égard l'évêque de Toulouse : « Le grand soing qu'il avoit que les hérétiques fussent » chassez et dissipés, fut cause que ceux qui suivoyent » le parti du comte Raymond et favorisoient les hérétiques, » ne faisoient que le blasmer de sa trop grande sévérité, et » comme ils disoient cruauté ; car l'historien qui a escrit les » guerres du comte Raymond, dont j'ai chez moy le livre » escrit à la main, grand partisan dudict comte, ne cesse à » tout propos de mesdire de ce bon Evesque, l'appellant tou- » jours en langage du pays *le traïté Foulquet*, le rendant comme » autheur de toutes les sévérités qu'il nomme cruautés, qui » ont été commis par Raymond, comte de Tolose, contre » les habitants de la ville. Mais il est bien aisé de recognois- » tre en le lisant qu'il affectionne tellement le party du comte » Raymond, que cela lui donne occasion de mesdire de ceutx » qui s'estoient bandés contre luy. »

Foulques était fils d'un riche marchand de Gênes, nommé Alphonse, établi à Marseille, ce qui fit donner le nom de cette ville au futur évêque de Toulouse. Il cultiva de bonne heure la poésie, et il obtint de grands succès littéraires dans les cours de Richard d'Angleterre, et *du bon Raymond, comte de Toulouse*. Il adressa de très-gracieux vers à la famille de Barral, vicomte de Marseille, *son seignenr*, dont la femme Adélaïde de Roquemartine, retenait habituellement auprès d'elle deux sœurs du vicomte, Laure de Sanjorlan et Mabilie de Pontevès. Mais la mort qui vint frapper successivement presque tous les amis et les protecteurs de Foulques, le dégoûta du monde et le rejeta dans l'abbaye de Cîteaux, avec deux de ses fils tandis que sa femme se faisait religieuse du même ordre.

Foulques fut bientôt nommé abbé du monastère de Florège, ou du Toronet, dans le diocèse de Fréjus, et c'est dans

cette solitude que vint le trouver son élection au siége épiscopal de Toulouse. Le nouvel évêque prit possession de son Eglise le dimanche 5 février 1205 ou 1206, et il prêcha sur l'évangile du jour qui était celui de *la semence*. En apprenant la nomination de Foulques, le légat du Pape, Pierre de Castelnau, qui était mourant sur sa couche, éleva les mains au ciel, bénissant Dieu qui donnait un tel pontife à l'Eglise de Toulouse.

Peu de temps après, au mois d'août 1207, Foulques favorisa la fondation du monastère de Prouille, première création de saint Dominique, qui devait abriter, contre les séductions du monde et de l'hérésie, d'innombrables générations de jeunes filles. Le couvent de Prouille, détruit par la Révolution, se relève aujourd'hui de ses ruines, et l'on ne peut que faire des vœux pour sa complète résurrection.

L'année suivante l'évêque de Toulouse et celui de Couserans furent envoyés par ceux de la province auprès du Souverain Pontife, Innocent III, pour prendre la défense de leurs Églises en péril. Ils furent chargés, à leur retour, de rétablir la paix dans le monastère de Saint-Victor, de Marseille.

Au milieu de faits trop nombreux ou trop peu importants pour que nous les reproduisions, la vie de Foulques semble dominée par deux pensées principales, qui se résument même en une seule, la lutte contre Raymond VI, comte de Toulouse, et celle soutenue non moins énergiquement contre les Albigeois. Entre Raymond VI, protecteur de l'hérésie, et Simon de Montfort, qui venait la combattre, l'évêque de Toulouse n'hésita pas. A la distance où nous nous trouvons aujourd'hui de ces événements, il est difficile, sans doute, de démêler parfaitement la vérité, un peu altérée peut-être par les défenseurs exagérés des uns ou des autres; mais

après avoir lu attentivement ce qui a été écrit sur cette partie de l'histoire ecclésiastique de Toulouse, il nous semble démontré que Raymond VI donna des gages nombreux de ses sympathies pour les hérétiques, et qu'en se déclarant contre lui, Foulques ne remplissait, en définitive, que son devoir, défendre l'Eglise sérieusement menacée dans le Midi. Au milieu de ces regrettables démêlés, on aperçoit au loin la figure sereine et miséricordieuse d'Innocent III, qui ne demande pas mieux que d'épargner le comte de Toulouse, et de le voir se laver pleinement de l'accusation d'hérésie portée contre lui.

A la suite du concile de Saint-Gilles, tenu en 1210, dans lequel Raymond VI ne fut pas admis, paraît-il, à se justifier parce qu'il n'avait pas tenu les promesses qu'il avait faites, la peine d'excommunication portée contre le comte de Toulouse fut adoucie, autant que possible, dans ses conséquences, par l'intervention personnelle du souverain Pontife. Innocent III défendit en effet qu'on s'emparât des terres de l'illustre condamné. Mais blessé par la sentence qui venait de l'atteindre, Raymond VI dissimula beaucoup moins ses sentiments trop bienveillants pour les Albigeois.

L'évêque de Toulouse désirant préserver ses fils spirituels des dangers de l'hérésie, érigea une confrérie qu'on appela *la blanche*, et à côté de laquelle les Albigeois en créèrent une autre que, par opposition, il nommèrent *la noire*. Ces deux créations ne contribuèrent guère à l'apaisement des esprits, et elles produisirent plutôt, suivant le langage de Guillaume de Puylaurens, *non une mauvaise paix, mais une bonne guerre.*

Simon de Montfort, placé à la tête des croisés qui avaient déjà remporté plusieurs victoires sur les Albigeois, résolut de venir mettre le siége devant Toulouse. Les habitants,

informés de ce dessein, envoyèrent une députation aux légats du Saint-Siége, Arnault abbé de Cîteaux, et Raoul, religieux du même monastère; un troisième légat, Pierre de Castelnau, avait été récemment assassiné, et en mourant il n'avait eu que le temps de dire à son meurtrier : « Que Dieu vous pardonne ; moi je vous pardonne. » Foulques se trouvait auprès des représentants du Souverain Pontife ; ceux-ci exigeaient que les Toulousains ne reconnussent plus Raymond VI pour leur seigneur, et qu'ils s'engageassent à le chasser, ainsi que tous les autres hérétiques. Soit attachement à l'hérésie elle-même, soit dévouement pour leur ancien et malheureux maître, les Toulousains refusèrent. Foulques fit alors ordonner à tout son clergé de quitter la ville, et aussitôt une procession nombreuse sortit des murs de Toulouse, enlevant le Dieu de l'Eucharistie à une ville qui ne semblait plus en être digne: L'antique foi des Toulousains leur rendit très-douloureuse une séparation à laquelle ils ne s'étaient pas attendus.

Quant à Simon de Montfort, après s'être arrêté quelque temps aux environs de Montgiscard, il vint rejoindre à Montaudran, les troupes catholiques envoyées par le comte de Bar. Dès que Raymond VI eut appris l'arrivée des croisés, il vint, avec les comtes de Foix et de Comminges, les empêcher de traverser la rivière de Lhers. Il fit rompre aussitôt le pont de Montaudran ; mais Simon de Montfort, se détournant unpeu, passa sur un autre pont, et se trouva bientôt au faubourg de Saint-Sernin. Cependant ayant éprouvé plusieurs échecs, il abandonna le siége de la ville.

Pierre, roi d'Aragon, dont la fille avait épousé le fils de Raymond VI, supplia le concile, réuni sur sa demande, à Lavaur, en 1213, de rendre au comte de Toulouse toutes les terres qui lui avaient été enlevées. Mais le concile ayant

refusé, Pierre alla rassembler une armée nombreuse dans la Catalogne et dans l'Aragon. Le concile de Lavaur dépêcha quatre députés au Souverain Pontife. Les archevêques d'Arles, d'Aix et de Bordeaux, et les évêques de Maguelonne, de Carpentras, d'Orange, de Saint-Paul-trois-Château, de Cavaillon, de Vaison, de Bazas, de Béziers et de Périgueux, écrivirent aussi à Innocent III, pour lui dire que la cause catholique était perdue, si le comte de Toulouse n'était pas privé de ses domaines. Le pape s'adressa alors à Pierre d'Aragon, mais celui-ci était déjà de retour d'Espagne, et il avait rejoint aux environs de Muret, Raymond VI, dont l'armée comprenait quarante mille fantassins et deux mille cavaliers. C'était un moment décisif pour la cause de l'Eglise.

Simon de Montfort était à Fanjeaux quand il apprit la rencontre de Pierre d'Aragon et du comte de Toulouse aux environs de Muret. Pour résister à leur armée, relativement formidable, le chef des croisés n'avait avec lui que huit cents chevaux et quelques hommes à pied. Il partit cependant aussitôt, accompagné des évêques de Toulouse; de Nîmes, d'Uzès, de Lodève, de Béziers, d'Agde, de Comminges et des trois abbés de Cîteaux. Etant arrivé au couvent de Bolbonne, il entra dans l'église, et ayant déposé son épée sur l'autel, il la reprit bientôt, en disant : « O Seigneur, qui m'avez choisi, tout indigne que j'en étais, pour faire la guerre en votre nom, je prends aujourd'hui mon épée sur votre autel, afin de recevoir mes armes de vous, puisque c'est pour vous que je vais combattre. » Il alla ensuite à Saverdun, où il passa la nuit. Le soir du lendemain, après s'être confessé, et avoir écrit son testament, qu'il envoya à l'abbé de Bolbonne, avec prière de le trans-

mettre au Souverain Pontife, s'il devait périr dans le combat, il franchit la Garonne et vint se placer au-dessous des tours de Muret. Pendant ces dernières opérations, les évêques qui l'accompagnaient étaient allés demander la paix aux ennemis, qui l'avaient refusée. Le lendemain, 13 septembre 1213, un religieux vint prévenir le roi d'Aragon, de la part des prélats, qu'ils viendraient eux-mêmes, la corde au cou et nus pieds, lui adresser de nouvelles et plus vives instances. Ils se disposaient à sortir de Muret, lorsqu'une première attaque eut lieu, vers les portes de la ville. Montfort fit ranger son armée en bataille, et il alla prier dans l'église, ou l'évêque d'Uzès offrait le saint sacrifice.

Il descendit ensuite vers ses troupes, accompagné de Foulques, qui portait le crucifix dans ses mains. Tous les cavaliers mirent pied à terre et vinrent baiser l'image de leur Dieu. L'évêque de Comminges, prenant alors le crucifix, harangua l'armée en peu de mots et la bénit. Puis tous les évêques et les ecclésiastiques, parmi lesquels se trouvait saint Dominique, allèrent prier dans l'église Celui qui donne la victoire ou la retire à son gré.

Le sort du combat fut quelque temps incertain; mais le roi d'Aragon ayant été tué, cette mort fut pour ses troupes le signal de la défaite. Les Aragonais, désespérés, entraînèrent dans leur fuite tout le reste de l'armée. Attirés par le retentissement de la victoire, les évêques sortirent de l'église, et ils aperçurent dans la plaine l'ennemi qui fuyait. Montfort, qui le poursuivit un instant, rencontra à son retour le corps du roi d'Aragon, déjà dépouillé. Il descendit de son cheval et baisa avec respect les restes de ce prince malheureux, que ses sentiments catholiques auraient dû naturellement placer dans l'armée des croisés. Montfort,

l'ayant fait ensevelir, entra dans Muret les pieds nus, pour remercier Dieu de sa victoire, et il donna aux pauvres le cheval et l'armure qui lui avaient servi pour le combat. Telle fut la bataille de Muret, célèbre d'abord parce qu'elle vit huit cents cavaliers repousser quarante mille fantassins et deux mille chevaux; mais plus remarquable encore parce qu'elle écrasa l'hérésie des Albigeois qui avaient déjà envahi et désolé tout le pays de Toulouse. Sans cette victoire, la foi eut peut-être disparu du midi de la France, et à l'heure qu'il est, au lieu d'être la fille dévouée et heureuse de l'Eglise, Toulouse aurait perdu, avec la piété de ses pères, ce qui constitue encore sa gloire et son avenir.

Foulques rentra, peu de temps après, à Toulouse. Le concile de Montpellier, commencé le mercredi, 8 janvier 1312, sous la présidence du cardinal Pierre de Bénévent, avait maintenu la sentence qui déclarait Raymond VI, privé de ses droits sur le comté de Toulouse; il avait même proposé Simon de Montfort comme *prince et monarque de tout le pays ;* mais il s'adressa pour ce dernier point au Souverain Pontife, et en attendant sa réponse, Foulques prit possession de Toulouse au nom de l'Eglise romaine. Bientôt après, au mois de novembre 1215, il assistait au célèbre concile de Latran, où furent présents douze cents prélats, archevêques, évêques ou abbés. Ce concile eut surtout pour mission de combattre et de condamner l'hérésie des Albigeois. Le jeune Raymond VII, fils du comte de Toulouse, appuyé par des lettres du roi d'Angleterre, se présenta devant cette noble assemblée, pour revendiquer ses droits et ceux de son père. Après des débats assez longs, le concile donna à Simon de Montfort toute la partie du comté de Toulouse qui avait déjà été conquise par les croisés; le reste devait être mis en sequestre

pour le jeune Raymond VII, dont l'unique fille épousa plus tard le comte de Poitiers, frère de saint Louis, et réunit ainsi à la couronne de France l'ancien comté de Toulouse. On voit avec peine, sans doute, disparaître une ancienne famille qui tenait aux entrailles mêmes du pays par de longues générations de seigneurs ; mais Dieu, sous le regard duquel se préparait déjà la grande unité de la monarchie française, ne permettait pas alors, plus qu'aujourd'hui, que les puissants de la terre s'armassent impunément de l'hérésie et du glaive contre son Eglise, à laquelle il a promis l'immortalité.

Un autre caractère de l'épiscopat de Foulques, qui se rattachait d'ailleurs à son zèle contre l'hérésie, ce fut la constante protection qu'il accorda à saint Dominique et à l'ordre naissant des *Frères Prêcheurs*. Dominique avait accompagné au quatrième concile de Latran l'évêque de Toulouse, qui présenta au Souverain Pontife son humble et dévoué compagnon de voyage. On sait comment Innocent III, d'abord peu favorable au nouvel institut, et lié d'ailleurs par un décret du récent concile, accorda ensuite à saint Dominique de fonder un ordre apostolique, sous la règle de saint Augustin. Foulques fit aux *Frères Prêcheurs* de nombreuses donations, et un habitant de Toulouse, Pierre Cellani, ayant cédé au saint fondateur, une maison qu'il possédait auprès du Château-Narbonnais, ce fut là le véritable berceau de l'ordre, auquel fut attaché plus tard le nom et le souvenir de l'*Inquisition*.

Quoi qu'on en ait dit, saint Dominique et ses fils spirituels furent complétement étrangers à la création de ce fameux tribunal, dont beaucoup de gens parlent sans bien savoir ce que c'est. L'*Inquisition*, suivant le mot du R. P. Lacordaire, était comme un tribunal de juste milieu, placé entre le juge

civil et le prêtre qui pouvait engendrer le remords dans le criminel, et changer *le supplice en pénitence.* Or, a dit le *Journal des Débats* : « Quel est le tribunal en Europe, autre que celui de l'Inquisition qui absout le coupable lorsqu'il se repent et confesse son repentir? J'avouerai pour rendre hommage à la vérité, a dit aussi M. Bourgoing, que l'inquisition pourrait être citée de nos jours, comme un modèle d'équité. » C'est donc ce tribunal paternel, et non le fantôme évoqué à ce nom, de nos jours, par l'ignorance ou la mauvaise foi, qu'établit le douzième concile de Toulouse, célébré dans notre ville au mois de novembre 1229. Cette imposante réunion, présidée par le cardinal de Saint-Ange, légat du Saint-Siége, était composée des archevêques de Narbonne, de Bordeaux et d'Auch, d'un grand nombre d'évêques et de prélats, du comte de Toulouse, des autres seigneurs du pays, du sénéchal de Carcassonne, et de deux capitouls. Cette assemblée mixte rédigea quarante-cinq canons. Les trois premiers s'occupent de l'*inquisition* ou dé la recherche des hérétiques, confiée soit à un prêtre, soit à deux ou trois laïques de bonne réputation. Dans les suivants, le concile ordonne la confiscation des biens de tous ceux qui seraient convaincus d'hérésie, prescrit la communion trois fois par an, sous peine d'être confondu avec les coupables, etc. Les Albigeois repentants étaient marqués de deux croix sur leurs habits, et on les appelait à cause de cela : *croisés pour le fait d'hérésie.* Toute cette législation d'un autre âge, étonne sans doute notre siècle qui a proclamé l'égalité des cultes, et peut-être aussi l'indifférence en matière de religion ; mais pour bien juger toutes ces prescriptions, il faut se reporter à une époque où la loi de l'Eglise était la loi de l'Etat, et où l'hérésie n'était pas seulement un crime envers Dieu, mais

encore envers la société. Tant que les Albigeois, qui n'étaient en définitive que les *Francs-Maçons* du treizième siècle, se tinrent cachés dans l'ombre, on put ne pas trop s'en inquiéter; mais quand ils apparurent à la lumière, le blasphème sur les lèvres, et les armes à la main, l'Eglise les condamna comme hérétiques, et l'Etat les poursuivit comme ennemis du repos public.

L'Etat disait à l'Eglise : « Vous, qui êtes juge de la doctrine, ayez la bonté de me dire si cet homme est hérétique; car s'il l'est, il viole la loi civile, et tombe par conséquent sous ma juridiction. » L'Eglise répondait : « A mes yeux, cet homme est en effet *convaincu* d'hérésie ; que si en cela, il viole la loi civile, c'est votre affaire et je ne m'en occupe plus. » L'*Inquisition* était donc comme une sorte de *Jury* chargé, non de faire la loi ni même de l'appliquer, mais seulement d'en constater la violation, avec cette différence encore, qu'elle tranchait simplement une question religieuse dont l'Etat avait jugé à propos de faire une loi civile.

L'*Inquisition* ressemblait à un jury français, qui, ayant un accusé devant lui, dirait : « L'accusé est coupable aux yeux de la loi espagnole ; quant à savoir si la loi espagnole est la même que la loi française, Messieurs les juges, cela vous regarde et nous vous l'abandonnons. » C'était donc un sentiment de délicatesse qui présidait au tribunal fondé par l'Eglise, et si plus tard les gouvernements en abusèrent ce fut plutôt contre elle que pour elle. En définitive, au sujet de l'Inquisition, la question est celle-ci : d'une part, l'Eglise a-t-elle le droit de condamner les hérétiques, et d'autre part, l'Etat a-t-il le droit de poursuivre les violateurs de ses lois? On accordera sans doute la première proposition, et quant à la seconde, notre époque, plus qu'une autre, se gardera

de la nier. Que si maintenant les gouvernements ont eu recours à la violence, l'Eglise n'en est pas plus coupable que des persécutions infligées à tel ou tel peuple par des pouvoirs schismatiques.

On comprend que jugé à travers ces souvenirs d'Inquisition, de lutte contre le comte de Toulouse et contre la franç-maçonnerie du moyen âge, Foulques ait été rudement traité par quelques-uns de ses historiens, qui arrivent parfois, en parlant de lui, jusqu'à la fureur. Mais si cet évêque de Toulouse ne fut peut-être pas, à l'égard de Raymond VI, aussi bienveillant qu'Innocent III, qui finit cependant par le condamner, Foulques ne fut pas moins un courageux gardien de la foi dans notre pays ; et le véritable jugement de l'histoire sur son compte est contenu dans ces paroles du R. P. Lacordaire : « Foulques était connu par la pureté de sa vie et l'ardeur de sa foi..... ; les révolutions du temps et des empires ne peuvent rien contre sa mémoire, étroitement liée à un homme et à une œuvre dont il protégea le berceau et qui le couvrent maintenant de leur immortalité. »

Les derniers actes de Foulques furent de nouvelles faveurs accordées à l'ordre naissant de saint Dominique ; en l'année 1230, il confirma la donation faite au monastère de Prouille, de l'église Sainte-Marie de Fanjaux *(fanum Jovis)*. Un peu plus tard, un habitant de Toulouse, Pons de Capdenier, ayant acheté un jardin sur la paroisse de la Daurade, le donna aux Frères prêcheurs ; l'évêque de Toulouse posa la première pierre de la nouvelle église, et célébra la première messe le dimanche jour de la Noël. Enfin, dit le *Gallia christiana*, entouré d'une grande réputation de sainteté, Foulques mourut le 25 décembre 1231, après un épiscopat de 26 ans. Il fut enseveli dans l'abbaye de Grand-Selve, qui appartenait

à son ordre, et celui-ci n'hésita pas à lui donner le titre de *bienheureux*. Au témoignage de Guillaume de Puylaurens, Foulques avait ressuscité l'épiscopat presque mourant, et dérobé sa légitime autorité à la pression tyrannique du pouvoir civil. C'est là ce qui explique, en partie, les haines encore debout sur son tombeau, dévasté et désert cependant !

†

XLII

RAYMOND DE FELGAR

(De 1232 à 1270)

L'ordre de Saint-Dominique. — Encore les Albigeois. — Académie de Toulouse. — Martyrs d'Avignonet. — Raymond VII excommunié. — Les Carmes à Toulouse. — Conciles de Lyon et de Béziers. — Les *croisiers*.

Raymond de Felgar (appelé à tort *du Falga*) était né à Miremont, au pays de Toulouse. Il entra de bonne heure dans l'ordre naissant de Saint-Dominique, et grâce à son mérite, il devint bientôt prieur et plus tard provincial. Il occupait cette dernière charge lorsque, par le suffrage unanime du chapitre, il fut nommé évêque en 1232. Comme nous l'avons déjà vu, l'hérésie des Albigeois avait fait de très-rapides progrès, et il avait été nécessaire de la combattre par les décisions des conciles. L'Eglise cependant ne dédaignait pas, pour atteindre ce but, les moyens purement humains, et c'est dans cette intention que Raymond de Felgar, pressé d'ailleurs par le légat du Saint-Siége, favorisa l'étude des belles-lettres et fit confirmer, par le pape

Grégoire IX, les droits de l'Académie de Toulouse. Ce n'était donc pas seulement le fer qui tranchait les questions alors, mais aussi la foi, au secours de laquelle accouraient les sciences et les lettres humaines.

Saint Dominique, qui avait répondu à l'hérésie par l'arme suave de la parole et de la charité, venait d'être placé sur les autels douze ans à peine après sa mort. Décédé en effet le 6 août 1221, il fut canonisé vers la fin de 1233, par Grégoire IX, auquel un historien contemporain prête cette parole : « Je ne doute pas plus de sa sainteté que de celle des apôtres Pierre et Paul. » Cette canonisation fut célébrée solennellement à Toulouse par Raymond de Felgar, en 1234, dans la chapelle des Dominicains. Le jour même de cette cérémonie, au moment ou l'évêque et les religieux allaient au réfectoire, on vint avertir le prieur, Pons de Saint-Gilles, que quelques Albigeois étaient entrés dans la maison d'un nommé Pictavin, rue Lameth, près du couvent, et qu'ils confirmaient dans leurs erreurs la belle-mère de cet hérétique, accablée par une maladie mortelle. L'évêque et le prieur se hâtèrent pour conserver à Dieu une âme qui allait paraître devant lui. Mais la malade ayant persévéré dans ses erreurs, l'évêque la déclara hérétique et il fit informer le viguier de la ville. Celui-ci appliquant la législation civile alors en vigueur, fit prendre la malade avec son lit ; on la transporta dans une prairie appartenant au comte de Toulouse, auprès d'un foyer qu'on venait d'allumer, et on la fit brûler aussitôt. Nous avouons sans peine que cela était cruel et atroce, mais nous demandons qu'on veuille bien laisser à chacun, dans cet acte, sa responsabilité. Que fit l'évêque ? Il déclara que cette femme était hérétique. Qui fit brûler cette hérétique ? Ce fut le viguier de la ville, *urbis vicarius*, c'est-à-dire le *maire* de ce temps-là. Ainsi, l'au-

torité religieuse se bornait à constater qu'il y avait cas d'hérésie, et quant au châtiment, c'était l'autorité civile qui le faisait subir. Comme nous avons eu déjà occasion de le constater, cette distinction est nécessaire pour juger impartialement l'Inquisition.

Cependant, même à cette époque, la foule ne tenait pas compte d'une séparation de pouvoirs qui était pourtant très-réelle, et elle rejeta sur les Dominicains l'odieux de cet événement. Il fut défendu d'entretenir le moindre commerce avec ces religieux et même avec l'évêque de Toulouse et son chapitre. Les Dominicains obligés de quitter leur couvent, se retirèrent à Braqueville, où un asile leur avait été préparé. Mais la fureur des hérétiques les poursuivit et les frappa, quelques années plus tard, dans des membres de leur ordre, plus particulièrement investis de la charge d'inquisiteurs. Le principal d'entre eux était frère Guillaume Arnaud, qu'on disait originaire de Montpellier, et auprès duquel se trouvait frère Etienne de Narbonne, ou de Saint-Tibéri, de l'ordre des Frères mineurs. Avec eux se trouvait également Raymond de Costiran, chanoine régulier de la cathédrale de Toulouse, archidiacre de Lézat, ou de Villelongue, et surnommé *scriptor* (l'écrivain). Il y avait enfin comme quatrième inquisiteur, le prieur d'Avignonet, religieux bénédictin de l'abbaye de Cuse, en Piémont. Ils recherchaient activement les hérétiques que Raymond d'Alfaro, bailli d'Avignonet, prit sous sa protection, et qu'il défendit par le meurtre et par l'assassinat. Il envoya en effet, demander du secours au château de Montségur, dont Pierre Roger de Mirepoix était seigneur. Celui-ci vint se réfugier, à la tête de quelques hommes dans la forêt de Gaillac, et ayant reçu là un renfort assez considérable, il se dirigea vers Avignonet, après avoir fait placer devant sa

troupe douze soldats armés de haches. Durant la nuit qui précéda la fête de l'Ascension, le 28 mai 1242, ils entrèrent dans Avignonet, et quelques habitants, armés aussi de haches et de bâtons, s'étant joints à eux, sous la conduite de Raymond d'Alfaro, ils pénétrèrent violemment dans la maison des inquisiteurs, et massacrèrent sans pitié Guillaume Arnaud, Bernard de Roquefort et Garsias d'Aure, tous les trois dominicains; frère Etienne de Narbonne et Raymond Carbonnerie, appartenant l'un et l'autre à l'ordre des Frères mineurs. Les autres victimes de cet odieux guet-apens furent Raymond de Costiran, chanoine de Saint-Etienne, et son clerc Bernard; Pierre Arnaud, notaire ou greffier, Fortanier et Adémar, nonces ou appariteurs du tribunal de l'Inquisition. Les corps des inquisiteurs reçurent une sépulture digne de la foi catholique pour laquelle ils avaient succombé. « Les restes des religieux dominicains, » dit Catel, furent apportés et enterrés dans Tolose, et voit-» on encore aujourd'hui leurs tombeaux de pierre ou de » marbre, enchâssés dans la muraille de ladite église, sur » l'autel d'une chapelle qui se trouve à main droite, vis-à-» vis de la chapelle où est le corps de saint Thomas, ou » celle que l'on appelle maintenant de Saint-Hyacinthe. » Comme aussi les religieux de l'ordre de Saint-François, » qui furent meurtris dans Avignonet, sont enterrés dans » la grande église des Cordeliers de la ville de Tolose, et » leurs tombeaux relevés sur l'autel d'une chapelle qui est » dans la nef de ladite église, lesquels tombeaux sont sou-» tenus par deux petits piliers de marbre. » Les dominicains qui résident aujourd'hui dans notre ville ont cherché inutilement jusqu'ici les ossements des martyrs d'Avignonet, appartenant à leur ordre et enterrés dans leur belle et ancienne église; ils pensent cependant que des recher-

ches plus complètes pourraient amener un meilleur résultat.

Quant au chanoine Raymond de Costiran et à son clerc Bernard, ils furent inhumés d'abord dans le cloître de Saint-Etienne, et transportés ensuite avec leurs épitaphes dans l'église même, vers 1643. On croit que leurs ossements se trouvent encore dans la chapelle dédiée autrefois à saint Alexis, et consacrée maintenant à saint François de Paule. L'épitaphe de Raymond de Costiran avait été arrachée du mur où elle était encastrée et confondue avec les pierres qui forment le dallage de l'église. Elle a repris aujourd'hui sa place naturelle, auprès de celui dont elle rappelle incomplétement le nom. Raymond de Costiran s'était distingué par des compositions poétiques écrites en langue provençale, dont quelques-unes étaient encore conservées au moment où Dom Vaissete écrivait. Tous les inquisiteurs massacrés à Avignonet furent regardés comme des martyrs, et de nos jours encore les âmes pieuses aiment à recourir à leur intercession. Ils ont été déclarés Bienheureux par Pie IX, en 1866, et leur office se célèbre le 29 mai.

Raymond de Felgar eut beaucoup à souffrir lui-même de la haine qui poursuivait les inquisiteurs. Obligé déjà, en 1235, de quitter sa ville épiscopale, il alla porter ses plaintes à Rome, auprès du Souverain Pontife Grégoire IX, qui écrivit au comte Raymond une lettre justement sévère. L'évêque de Toulouse avait dû se réfugier à Carcassonne, d'où Raymond VII le rappela, ainsi que les Frères prêcheurs, en 1236. L'excommunication qui pesait sur le comte de Toulouse, ne fut cependant pas levée encore, d'après une autre lettre où le Souverain Pontife reproche à l'empereur Frédéric II, d'avoir communiqué avec ce prince.

C'est sous l'épiscopat de Raymond de Felgar, que les Car-

mes établis d'abord au faubourg du Château-Narbonnais, auprès d'une chapelle appelée *Notre-Dame du Férétra*, obtinrent, en 1242, la permission de se fixer dans l'intérieur de la ville, et d'y occuper une maison qui leur avait été donnée par plusieurs habitants dont l'histoire nous a conservé les noms. Ils bâtirent plus tard un beau couvent et une magnifique église, démolis seulement au commencement de notre siècle et situés à l'endroit même où se trouve aujourd'hui *la place des Carmes*.

En 1245, l'évêque de Toulouse assista au concile de Lyon, présidé par le Souverain Pontife Innocent IV lui-même, et dans lequel fut prononcée la déchéance de l'empereur Frédéric, qu'un historien appelle avec raison *un prince protestant au treizième siècle*. Au mois de mars de l'année suivante, Raymond de Felgar se trouva aussi au concile de Béziers, qui rédigea trente-sept articles relatifs à l'Inquisition et qui les adressa aux Frères prêcheurs, membres de ce tribunal pour les provinces d'Arles, Aix, Embrun et Vienne, pour celle de Narbonne et pour les diocèses d'Albi, Rodez, Mende et le Puy. Ces articles fixaient une limite dans laquelle tout hérétique qui avouait ses erreurs était renvoyé absous; quant à celui qui y persévérait, il était quelquefois condamné à la prison, et on appelait les hérétiques qui subissaient cette peine, les *Emmurés* (*Immurati*), d'où l'on fit plus tard, par corruption, *lous Armurats*, et aujourd'hui encore les *Hauts-Murats*.

L'évêque de Toulouse assista, en 1255, à un autre concile tenu aussi à Béziers, présidé par Guillaume, archevêque de Narbonne, et auquel se trouvèrent les évêques de Béziers, Lodève, Nîmes, Agde et Uzès, les représentants des évêques de Carcassonne et de Maguelonne, les supérieurs des abbayes de Saint-Pons, Aniane, Villemagne, Eaunes, Montoulieu,

Saint-Afrodise, Saint-Jacques, Joncels, Saint-Hilaire, Quarante, Saint-Chignan et les délégués des abbayes d'Alet, Saint-Guillem-du-Désert et Saint-Polycarpe. Cette réunion, qui eut lieu le 8 mai, et à laquelle assistèrent aussi *des barons et des chevaliers du païs*, enregistra une ordonnance rendue par le roi saint Louis, à son retour de la Terre-Sainte, et relative à la nécessité de rendre la justice, sans distinction de personne, suivant les coutumes du pays, et sans se laisser influencer par des présents, etc.

Raymond de Felgar, que sa dignité n'avait pas enlevé tout à fait à l'ordre des Dominicains, accorda à différentes époques de nombreuses faveurs à ses frères en religion. On sait qu'à part le grand'ordre, saint Dominique avait créé, pour les personnes du monde, une sorte d'agrégation ou de *tiers-ordre*, qui prit plus tard, et en certaines contrées, le nom de *milice de Jésus-Christ*. Dans la suite, ce dernier nom disparut encore, et il fut remplacé par celui de *Frères et Sœurs de la Pénitence*, qui était usité, à Toulouse, sous l'épiscopat de Raymond de Felgar. C'est en effet *aux Frères de la Pénitence*, que ce pontife accorda, le 26 septembre 1262, la permission de bâtir, hors de la ville, une église et un cloître qui avaient déjà disparu en 1295, et dont Toulouse ne put garder, par conséquent, un bien long souvenir. On retrouve encore une preuve de l'affection que Raymond de Felgar conservait pour l'ordre de Saint-Dominique, dans une lettre datée du mois de février 1263, et qui publie une bulle du Souverain Pontife, en faveur des Dominicains.

Si ces religieux furent souvent attaqués à cette époque, l'évêque de Toulouse ne le fut guère moins, car on porta contre lui, auprès du chef de l'Eglise, les accusations les plus graves. Urbain IV, qui occupait alors la chaire de Saint-Pierre, délégua l'archevêque de Narbonne, l'évêque de

Maguelonne et le prieur de Nérac pour instruire cette affaire. Peu content de la sentence rendue contre lui, Raymond en appela au Souverain Pontife lui-même, qui le déclara innocent, et le renvoya dans son diocèse, avec de grandes marques de bienveillance. Cela ne désarma ni les juges, ni les ennemis de l'évêque de Toulouse, qui fit une fois encore le voyage de Rome, en 1266, et vint réclamer justice auprès de Clément IV, récemment nommé Souverain Pontife. La décision du nouveau pape fut semblable, paraît-il, à celle de son prédécesseur, et Raymond de Felgar rentra à Toulouse avec le prestige qui s'attache aux innocents persécutés.

C'est sous son épiscopat, en 1265, que s'établirent, à Toulouse, les religieux de *Sainte-Croix* ou *Croisiers*, qui bâtirent d'abord une église et un couvent au faubourg de la Porte-Pousonville. Mais en 1356, à cause des attaques des Anglais, les Capitouls décidèrent que les faubourgs seraient démolis, et les religieux Croisiers achetèrent, sur la paroisse Saint-Sernin, la maison de maître Vital Guillaume ; comme ils étaient très-pauvres et endettés, le comte Jean d'Armagnac, lieutenant-général du roi, en Languedoc, leur accorda des lettres d'amortissement. La ville leur céda aussi la chapelle dédiée à Saint-Orens, archevêque d'Auch, d'où ils furent appelés *religieux de Saint-Orens*. Ils n'existaient déjà plus en 1727, lorsqu'une inondation ayant détruit le couvent des *Filles du Bon Pasteur*, établies au faubourg St-Cyprien, on donna à celles-ci l'ancien monastère des religieux de Sainte-Croix, qui fut, par suite de la Révolution, transformé en Salpêtrière.

Peu de temps après avoir terminé un différend qui s'était élevé entre le chapitre de Saint-Etienne et les Carmes, au sujet d'un oratoire que ceux-ci avaient fait construire en 1267, Raymond de Felgar mourut le 19 octobre 1270. Son épisco-

pat avait duré trente-neuf ans, et produit des œuvres nombreuses et utiles. Sa dépouille fut confiée à l'église des Dominicains, qui lui élevèrent, au milieu du chœur, un beau mausolée avec une statue de bronze doré. Son épitaphe, en vers latins, rappelait ses qualités ainsi que ses titres de prieur, de provincial et d'évêque, et elle se terminait par cette pensée que nous traduisons: « Que la Vierge Marie le » présente devant le trône de Dieu, et afin qu'il lui soit fait » ainsi, dites *Miserere mei.* »



XLIII

BERTRAND DE LILLE-JOURDAIN

(De 1270 à 1286)

Religieuses de Saint-Bernard. — Chœur de l'église de Saint-Etienne. — Prébendés de la *douzaine*. — Concile de Béziers, cession royale. — Générosité testamentaire.

Bertrand de Lille-Jourdain était fils de Jourdain II et d'une fille de Raymond V, comte de Toulouse ; il naquit après la mort de son père, et bien jeune encore, il fut nommé chanoine régulier de Saint-Etienne, puis prévôt du chapitre, et enfin évêque de Toulouse, en 1270. C'est sous son épiscopat que s'établirent, dans notre ville, les religieuses de Saint-Bernard, ou de l'ordre de Citeaux, qui avaient fondé d'abord un hospice au faubourg Saint-Cyprien; mais plus tard elles transportèrent au quartier de l'Université leur monastère des *Salenques*, fondé dans le diocèse de Rieux, au mois de septembre 1353, par le comte et la comtesse de Foix. Mme de Villautreix était, avant la Révolution, *abbesse royale* du monastère des Salenques, transformé aujourd'hui en

caserne, et dont le nom s'est trouvé mêlé récemment à un drame sanglant.

L'œuvre principale à laquelle s'attache le souvenir de Bertrand de Lille est, sans contredit, le chœur de la cathédrale de Toulouse. D'après quelques historiens, il paraîtrait cependant que ce monument avait déjà été commencé ; mais il dut au moins son achèvement et les quatorze chapelles qui l'entourent à la munificence et à la générosité de Bertrand de Lille. Jusqu'à lui, la nef paroissiale se terminait par un sanctuaire, dont la courbure circulaire se développait depuis le dernier pilier qui supporte la voûte à droite, jusqu'au pilier opposé, près la tribune des chanoines. Ce sanctuaire fut démoli, et on construisit le chœur actuel, de manière que son axe répondit, moins peut-être quelques centimètres, au point de jonction entre la nef déjà existante et une autre nef tout à fait semblable que l'on se proposait d'élever. Mais le chœur seul fut construit, et la seconde nef attend encore aujourd'hui qu'on veuille bien songer à elle. Le plan de Bertrand de Lille a été récemment repris et adopté par le Conseil des bâtiments et par la Société archéologique du midi de la France; s'il était exécuté, il ne ferait que reproduire une pensée déjà bien ancienne, dont le principal honneur revient à un évêque du moyen âge.

Bertrand de Lille ne s'occupa pas seulement de la construction de la cathédrale; mais il contribua beaucoup, par ses dons abondants, à son ornementation; il fit placer deux tableaux d'argent massif, en bas-relief, l'un au-dessus de l'autel principal, et l'autre au devant du même autel. Ces deux tableaux furent brûlés, avec les autres richesses de la cathédrale, par l'incendie qui eut lieu en 1608. C'est aussi Bertrand de Lille qui institua les prébendés, dits de la *douzaine*, dont l'existence se perpétua jusqu'à la Révolution

de 1793, et qui nomma huit clercs, spécialement chargés du service de la cathédrale.

Cet évêque de Toulouse, qui défendit chaudement la liberté de l'Eglise dans un concile tenu à Béziers, en 1279, soutint aussi, à la même époque, ses droits auprès de Philippe-le-Hardi, roi de France. Il avait possédé paisiblement jusqu'alors, à part le château de Balma qu'il avait fait construire lui-même, Verfeil, le Bourg-Saint-Bernard, Castelmaurou, Montpitol, Marceille, Saint-Jean-Lherm, Ayguesvives, Pressac, Escorcels, Puy, Corronsac, Pechbonnieu, Donneville, Vallègue, Montgiscard, Roqueville, Montbrun, Lavalette, Saint-Geniez et d'autres villages encore. Le roi, qui avait voulu faire valoir certains droits sur ces différentes propriétés, renonça à ses prétentions par lettres-patentes, datées de l'Hôpital, près Corbeil, au mois de septembre 1279.

Si Bertrand de Lille possédait de grandes richesses, il savait en faire un généreux usage; son testament, écrit au mois de janvier 1285, en est une nouvelle preuve. L'évêque de Toulouse laisse d'abord à sa cathédrale une somme considérable pour achever l'autel du chœur et pour bâtir une chapelle en l'honneur de saint Simon et de saint Jude, plus ses ornements et vêtements pontificaux, excepté quelques-uns qu'il lègue à son successeur. Par le même testament, mille calices d'argent, pesant chacun un marc, sont donnés aux différents monastères ou églises de la province de Narbonne. Ces legs ne sont pas les seuls faits en faveur des couvents; beaucoup d'autres furent accordés aux monastères dont voici les noms: Mas-Garnier, Mas-d'Azil, Grand-Selve, Gimont, Clusa, Belleperche, Bolbonne, Feuillants, Calers, Bonnefont, Longages, l'Oraison-Dieu, la Grâce-Dieu, la Vallée-Noire, Bragayrac; aux couvents des Dominicains,

Franciscains, Carmes, Augustins, de la Trinité, de Sainte-Croix et de la Pénitence; à chaque maison de lépreux et de recluses, tant à Toulouse qu'à Lille-Jourdain; à l'église Saint-Martin, de cette dernière ville; à celles de Montaigu, de Mondonville et de Notre-Dame de Gavesolle; à la métropole de Narbonne, *pour célébrer la fête de la Conception de la sainte Vierge;* aux églises de Béziers, Carcassonne, Montpellier, Nîmes, Lodève, Uzès, Albi, Cahors (pour solenniser la fête de saint Sernin), Elne, Agen, Comminges, etc. « Après plusieurs autres legs qu'il fait, dit Catel, tant pour vestir mille pauvres, que pour marier de pauvres filles, il institue héritier, de tous et chacun de ses biens, Notre-Seigneur Jésus-Christ, auquel il recommande son corps et son âme. » Les exécuteurs testamentaires de Bertrand de Lille furent : « l'Archevesque de Narbonne, Bernard, comte de Comminges, le prévost de Saint-Estienne, le chancelier de la dite église, son père, Jordain de l'Isle, avec son fils, le prieur des prédicateurs, le ministre des Frères mineurs, en Aquitaine, et plusieurs autres nommés dans ledit testament, par lequel il veut estre enterré dans le chœur de l'église Saint-Estienne, devant le grand autel, léguant la somme de cinq cents livres, pour luy estre fait un monument ou sépulcre. »

Bertrand de Lille, qui mourut le 31 janvier 1285, dans son château de Balma, fut enterré, en effet, dans le chœur de la cathédrale, non devant le maître-autel, mais du côté de l'évangile. On lui fit un magnifique mausolée de bronze, où il était représenté supporté par quatre lions. Ce monument fut aussi dévoré par l'incendie de 1608, et depuis lors, dans la cathédrale de Toulouse, rien ne rappelle plus le souvenir de Bertrand de Lille; sauf erreur de notre part, on n'y retrouve même pas ses armoiries, qui étaient : *de gueules à*

la croix patée d'or. L'édilité toulousaine a voulu payer un tribut à la mémoire de cet illustre bienfaiteur de notre cité, en donnant son nom à la petite rue récemment ouverte derrière le chevet de la cathédrale.

†

XLIV

HUGUES MASCARON

(De 1286 à 1296)

Abbaye de Lombez. — Collége Saint-Bernard. — Les *Béquins*. — Evêché de Pamiers.

Hugues était déjà, en 1270, chanoine de Saint-Etienne et abbé de Notre-Dame de Lombez dans le Toulousain. Cette abbaye, qui depuis fut érigée en évêché, était desservie alors par des chanoines réguliers soumis à ceux de Saint-Etienne et ne faisant avec eux qu'un même corps. C'était Hugues aussi, sans doute, qui, étant prieur de Muret en 1284, souscrivit une charte relative à Vaure, et qui, l'année suivante, d'après quelques-uns, mais plus probablement en 1286, était appelé *évêque élu* de Toulouse, dans un échange fait par Bertrand de Faudoas, homme de guerre.

Philippe-le-Hardi, fils et successeur de saint Louis, qui était venu plusieurs fois à Toulouse, par suite surtout de ses démêlés avec le comte de Foix, signa, quelques jours avant les Cendres, en 1287, un arrangement qui dispensait

du serment de fidélité l'évêque de Toulouse, avec promesse par celui-ci de payer 4,000 livres tournois. C'est vers la même époque que l'abbé de Grand-Selve fonda, dans notre ville, un collége pour les moines de Cîteaux, sur la paroisse de Saint-Sernin, avec l'approbation d'Hugues Mascaron. Au mois de juillet 1287, l'évêque de Toulouse ordonna au recteur de Sainte-Gabelle de livrer aux moines de Bolbonne la huitième partie des grains que lui apportait la dîme d'Arbouville. L'année suivante, il fit avec la même abbaye de Bolbonne, une transaction relative à la propriété de Faisenals.

Hugues Mascaron ne négligea pas les réformes qui lui semblaient utiles pour l'administration de son diocèse, et, en 1289, il obtint du Souverain Pontife Nicolas IV la permission de nommer les curés d'après les décrets du concile de Lyon. A la même époque, les membres du tiers-ordre de Saint-François, qu'on appelait aussi *Béquins*, du nom de celui qui les avait établis à Toulouse, s'érigèrent en communauté religieuse, avec l'autorisation du Saint-Siége, qui confirma leurs règles et leur permit de faire des vœux solennels. Plus tard, la ferveur primitive s'étant relâchée, au point même que la communauté fut dissoute, frère Vincent, religieux franciscain, obtint d'Henri IV la permission de rétablir ce monastère, qui subsista jusqu'à la Révolution.

Vers la fin de son épiscopat, en 1296, Hugues Mascaron fit le voyage de Rome pour adresser de respectueuses observations au Souverain Pontife Boniface VIII, qui venait de partager en deux le diocèse de Toulouse, par l'érection en évêché de l'ancienne abbaye de Saint-Antonin de Frédélas, ou de Pamiers. Le pape avait pris pour motif de cette érection la trop grande étendue du diocèse de Toulouse, qu'un

évêque seul ne pouvait administrer, et les grandes richesses de cette Eglise qui semblaient trop considérables pour elle seule. Clément IV, un de ses prédécesseurs, avait eu d'ailleurs la même intention. Boniface VIII assigna au futur évêque de Pamiers 7,000 livres tournois de rente, payables par l'évêque de Toulouse, sans compter les 3,000 que pouvait rapporter l'abbaye de Saint-Antonin. Quant à l'étendue du nouveau diocèse, elle comprenait toute la partie méridionale de celui de Toulouse, depuis Grépiac d'un côté jusqu'à la Garonne, et de l'autre jusqu'à l'Agout; mais ces limites furent changées plus tard, en 1317, par Jean XXII, au moment où il érigea Toulouse en archevêché.

D'après les observations d'Hugues Mascaron, le Souverain Pontife suspendit la nomination de l'évêque de Pamiers qui n'eut lieu qu'à la fin de 1297, un an environ après la mort de l'évêque de Toulouse. Celui-ci décéda, en effet, à Rome même, le 6 décembre 1296, et son corps apporté à Toulouse, fut inhumé dans l'église des Dominicains (Jacobins), à la droite du maître-autel, au mois de janvier 1299.

†

XLV

SAINT LOUIS D'ANJOU-SICILE

(De 1296 à 1297)

Prison de Barcelonne. — Les tentateurs. —Guérison subite. — Terrible accident, — Dévotion à l'Eucharistie. — Culture des fleurs. — Le Frère mineur Evêque. — Vertus épiscopales. — Incident révolutionnaire.

Saint Louis d'Anjou-Sicile, appelé aussi quelquefois *de Marseille*, naquit à Brignoles, jolie petite ville de Provence, qui compte encore aujourd'hui près de 6,000 habitants. Il était fils de Charles II, roi de Naples et de Sicile, et de Marie, fille du roi de Hongrie ; sa mère qui était très-pieuse, avait pour frères trois princes qui furent plus tard rois et canonisés : Etienne, Ladislas et Henri ; sa grand'tante, Elisabeth de Hongrie, fut aussi, comme on le sait placée sur les autels ; et pour compléter cette belle parenté de saints, Louis IX, roi de France, canonisé lui aussi, était l'oncle de Charles II, père du futur évêque de Toulouse.

Ce jeune prince donna, dès ses premières années, des preuves de la vertu qui devait éclater un jour d'une manière

plus sensible dans sa vie. Sa patience et sa pureté, en particulier, brillèrent de bonne heure, pendant les jours douloureux que la Providence lui ménagea. La guerre s'étant allumée, en effet, entre son père et Pierre, roi d'Aragon, Charles II fut pris dans une bataille navale et amené prisonnier à Barcelonne. Plus tard cependant, la paix fut signée entre les deux souverains, mais à la condition que le roi de Naples donnerait pour otage, à sa place, ses trois fils : Louis, qui était l'aîné, Robert et Raymond. Ces jeunes princes demeurèrent sept ans prisonniers à Barcelonne.

Louis supporta avec une patience angélique sa captivité. « L'adversité, disait-il, profite plus que la prospérité aux véritables amis de Dieu. » Il consacrait presque toutes ses journées à la prière ou à l'étude, c'étaient là deux puissants moyens de résistance contre une autre tentation qui ne tarda pas à l'assaillir. Ses gardiens voulant distraire les ennuis d'un jeune homme condamné de si bonne heure à la solitude de la prison, lui proposèrent des distractions que le monde accepte, des plaisirs qu'il encourage au lieu de les condamner, quoiqu'ils fassent perdre cependant à l'adolescence son plus bel ornement, la pureté. Louis repoussa avec énergie les propositions qui lui étaient faites. « Quoi ! répondit-il, est-ce que ce n'est pas assez pour vous d'avoir mon corps, voudriez-vous enchaîner aussi mon âme? Cette prison est dure, sans doute, mais ce que vous me proposez ne serait-il pas plus malheureux encore ? »

C'est dans sa prison qu'atteint par une grave maladie, il fit vœu d'entrer, dès qu'il le pourrait, dans l'ordre de Saint-François. Il fut bientôt comme miraculeusement guéri, et le sentiment de la reconnaissance développa davantage encore dans son cœur les sentiments de piété que la captivité y avait nourris. Un autre événement contribua à com-

pléter ce résultat : Louis fit, un jour, une chute terrible de cheval, après laquelle on ne pensait plus retrouver qu'un cadavre. Il se releva cependant sain et sauf, au grand étonnement des spectateurs, et se contenta de répéter en souriant ces paroles de David : « *Fallax equus ad salutem... non in fortitudine equi voluntatem habebit...* Un coursier, vain espoir de salut !... L'homme sage ne mettra pas en lui sa confiance. » Ce fut pour notre jeune saint une occasion nouvelle d'augmenter sa ferveur et de se détacher d'une vie qui pouvait si facilement être enlevée.

Sa dévotion envers la sainte Eucharistie était comme un parfum pour tous ceux qui pouvaient le contempler aux pieds des autels. Son attitude calme, respectueuse et pénétrée valait mieux que de longs discours, et suffisait à réveiller, ou même à faire naître la foi. Il communiait souvent, et donnait pour préparation ou pour complément à son union avec Dieu, une vigilance plus grande sur lui-même, une fuite plus attentive des conversations inutiles. Dans les moments libres que lui laissaient l'étude et la prière, il ne dédaignait pas de cultiver un modeste jardin, de suivre, avec un œil affectueux et attendri, le développement des fleurs, et il puisait dans cette contemplation muette et recueillie de la nature un nouvel et plus rapide essor pour s'élever vers l'auteur de ces arbres, de ces parfums et de ces harmonieuses beautés. Douces émotions que les saints ont ressenties et aimées beaucoup plus qu'on ne pense, et qui ont été quelquefois le secret d'une grande part de leur influence sur les âmes.

Déjà, dès cette époque, le jeune Louis, que sa profonde humilité portait à se défier de lui-même, aimait à prendre conseil de pieux et prudents religieux de Saint-François, Guillaume de Fulgar, Richard de Miégeville, et surtout

Jacques d'Euse, né à Cahors d'une famille obscure, et pape plus tard, sous le nom de Jean XXII. L'intimité de Louis avec l'ordre de Saint-François, commencée à Barcelone pendant les sept ans de sa captivité, devait devenir plus grande un jour, mais pas aussitôt que l'eut désiré le jeune saint. Il eut voulu en effet aller se cacher en Allemagne, dans quelque couvent de Frères mineurs où le regard du monde ne put plus aller le chercher ; mais, par respect pour la volonté de son père, les Franciscains eux mêmes furent les premiers à le détourner de cette pensée. Le jeune prince ne persista pas moins dans le vœu qu'il avait fait de renoncer au trône, de garder la chasteté et d'entrer en religion dès que les circonstances le lui permettraient. C'est sur ces entrefaites qu'étant allé à Rome avec son père, il fut présenté au Souverain Pontife Boniface VIII, qui, connaissant depuis longtemps sa vertu, lui proposa l'évêché de Toulouse. Louis qui avait déjà refusé un siége important, eut volontiers décliné aussi le nouvel honneur qui lui était offert, mais tout ce qu'il put obtenir fut de revêtir auparavant l'habit de Saint-François, suivant le vœu qu'il en avait fait à Dieu. Cette cérémonie présidée par le général des Franciscains, Jean de Mür, eut lieu à Rome même, au couvent d'*Ara-Cœli*. Le jeune prince dépouilla avec joie les livrées du monde et abandonna à son frère Robert tous ses droits sur la couronne de Naples.

Louis alla ensuite dans la capitale de ce royaume qu'il venait d'abandonner aussi généreusement, et c'est là qu'il reçut le diaconat et la prêtrise. Pendant cette dernière ordination, le fervent franciscain fondit en larmes, sous le poids des émotions qui agitaient son âme, à laquelle désormais un Dieu promettait d'obéir. Boniface VIII manifesta le désir de sacrer lui-même l'évêque élu de Toulouse ; l'humble

religieux, effrayé déjà de la dignité épiscopale, désira qu'elle lui fût conférée par les mains d'un simple évêque; ce fut cependant le Souverain Pontife qui la lui donna.

Pénétré des devoirs que lui imposait sa nouvelle charge, Louis se mit à les remplir avec une fidélité et un zèle que rien ne pouvait lasser. Doué d'une grande facilité de parole, mal servi par une faible santé, il prêchait souvent dans son diocèse deux fois par jour, et sa prédication, qui convertissait les âmes, était suivie quelquefois de prodiges qui guérissaient les corps. Un jour à Montpellier, une pieuse femme nommée Rose, épouse de Pierre de Villars, s'approcha du saint évêque après un de ses sermons, et lui présenta un enfant gravement malade. Le pieux pontife se contenta de faire le signe de la croix sur le front de l'enfant qui fut guéri aussitôt.

La mortification du nouvel évêque était à la hauteur de ses autres vertus; il jeûnait la veille de toutes les fêtes de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge, et ne prenait ces jours-là, à ses repas, que du pain et de l'eau. Il portait souvent des chaînes de fer, et fatiguait son corps par de rudes disciplines. Son humilité ne l'abandonna pas sur le siége épiscopal; il ne voulut jamais y faire monter que la bure de Saint-François, et son palais n'était autre chose qu'un couvent. Quand ses frères en religion voulaient le traiter en évêque, il répondait qu'il n'était, lui aussi qu'un simple Frère mineur. Il désira avoir toujours auprès de lui un de ses religieux qui pût l'avertir librement de ses défauts, afin de lui faciliter les moyens de s'en corriger. Il acceptait humblement les observations qui lui étaient faites, et rendait volontiers aussi à son compagnon le bon office de la correction fraternelle.

Sa charité pour les pauvres était inépuisable. Il se dé-

pouilla un jour de ses vêtements en faveur d'un mendiant que l'on chercha ensuite longtemps, mais en vain, et que l'on pensa n'être autre que Notre-Seigneur lui-même. La générosité du jeune saint était souvent acompagnée de miracles. Un lépreux, à qui il avait donné son habit, fut guéri immédiatement après s'en être revêtu. Une autre fois un franciscain, atteint depuis treize jours d'une forte fièvre, la vit disparaître instantanément après avoir touché à peine aux mets demeurés sur la table du saint évêque Il visitait souvent, avec affection, les malades dans les hôpitaux ou dans leurs modestes chaumières. Un jour, pendant qu'il parcourait les Pyrénées, il entra avec son compagnon dans la maison enfumée d'une vieille femme malade ; il engagea celle-ci à se confesser ou bien au religieux, ou bien à lui-même, car ajouta-t-il, suivant sa parole favorite : « Je ne suis, moi aussi, qu'un simple Frère mineur. » La malade refusa. Ne pouvant lui donner la nourriture de l'âme, l'humble pontife voulut au moins lui apporter celle du corps, et lui laissa une généreuse aumône.

L'amour que le saint évêque avait pour la justice ressemblait à celui qu'avait témoigné auparavant son ancêtre par le sang et par la vertu, Louis IX. Le pieux pontife mettait tous ses soins à bien examiner ses prêtres, et il ne leur confiait la charge pastorale que suivant leur mérite, sans jamais faire acception de personnes. Il leur recommandait souvent la pratique des vertus sacerdotales, et plus particulièrement une grande simplicité dans leurs demeures et dans leurs vêtements. Le Saint évêque donnait d'ailleurs à tous de magnifiques et touchants exemples. La nature et la grâce avaient heureusement mêlé en lui leurs influences et lui avaient fait une physionomie sympathique et séduisante. On apercevait sur son visage un heureux mélange de force et de

douceur; la bonté était peinte sur son front, dans ses yeux, dans tous ses mouvements. Il semblait découler du miel de ses lèvres, et de son cœur comme un parfum d'innocence et de simplicité. Son corps, qui était beau, laissait transpirer la tendresse intérieure de son âme, qui se répandait, pour ainsi dire, dans ses paroles et ses actes, et environnait ensuite ceux qui le voyaient et l'approchaient. C'était un ange sous les traits d'un jeune homme; il charmait par sa piété, sa modestie, sa ferveur aux pieds des autels, par sa conversation tour à tour douce et chaleureuse, par sa prédication persuasive et ardente. C'était, en résumé une grande âme que Dieu avait magnifiquement douée pour la gloire de son Eglise.

Toulouse cependant ne devait pas le retenir bien longtemps dans son sein. Si la mort n'était venue, l'humilité et la frayeur inspirée par la dignité épiscopale auraient enlevé à nos pères, avant l'heure, le pontife que Dieu leur avait donné. Il se dirigeait en effet vers Rome, d'après la plupart de ses historiens, pour offrir au Souverain Pontife sa démission, avec l'expression du désir de se réfugier dans un couvent de franciscains, lorsqu'arrivé à Brignoles, au lieu même de sa naissance, il fut saisi d'une fièvre ardente et eut bientôt le pressentiment de sa mort. Il la vit arriver sans peine et même avec joie, et s'y prépara comme les saints, par une contemplation plus profonde des choses divines et par une absorption plus complète de tout son être en Dieu. « Je vais mourir, dit-il au religieux qui l'avait accompagné dans son voyage, je vais mourir et je m'en réjouis comme le nautonier qui revoit la terre et qui rentre au port après une longue navigation. Je laisse enfin un fardeau trop lourd pour mes épaules, et qui m'empêchait d'être à moi-même et à Dieu. » Le jour de l'Assomption, il reçut les sacrements,

et quoique très-fatigué par la maladie, affaibli d'ailleurs par ses austérités, quand il aperçut son Dieu qui venait le visiter, il se leva de sa couche, alla au-devant de Celui qui s'était déjà donné si souvent à lui, puis, s'agenouillant avec une ferveur angélique, il s'unit une dernière fois à l'hôte bien-aimé, qui lui préparait dans les cieux une éternelle union. Son regard s'éleva souvent vers cet heureux séjour des élus et des anges. Ses lèvres répétaient ces paroles : « Nous vous adorons, ô Christ, et nous vous bénissons, parce que par votre sainte croix vous avez racheté le monde. » Il disait avec David : « Oubliez Seigneur les péchés de ma jeunesse, et ne vous souvenez plus de mes iniquités. » La salutation de l'ange à Marie revint plusieurs fois sur sa bouche, et comme on lui demandait pourquoi : « Je mourrai bientôt, dit-il, et la sainte Vierge viendra à mon secours. » Il s'endormit dans le Seigneur.

Quand il eut rendu le dernier soupir, sa figure parut plus belle encore; on n'eût pas dit qu'il était mort, mais qu'il dormait. La foule vint s'agenouiller auprès de sa dépouille, et Marseille lui fit de magnifiques funérailles. Suivant son désir, il fut inhumé dans l'église des Frères mineurs de cette ville, au milieu du chœur. Peu de temps après, il apparut, le visage joyeux et serein, à des religieux qui ne doutèrent pas qu'il ne fût déjà en possession de son Dieu.

Plusieurs miracles furent obtenus à son tombeau, où toutes les infirmités du corps et de l'âme venaient chercher force et secours. Le Souverain Pontife Jean XXII, qui l'avait connu et aimé pendant sa vie, ne tarda pas à le canoniser vingt ans à peine après sa mort, en 1317. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'âge du jeune saint, au moment où il quitta cette terre. D'après le plus grand nombre cependant,

Louis, qui avait quatorze ans quand il alla comme prisonnier à Barcelone, en était sorti âgé de vingt-un ans; il fut nommé peu de temps après évêque par Boniface VIII lui-même, contrairement à l'usage qui avait prévalu jusqu'alors et qui avait laissé la nomination des évêques de Toulouse au chapitre de Saint-Etienne; son sacre eut lieu à Rome, le 24 décembre 1296, et sa mort étant arrivée le 19 août de l'année suivante, il n'avait pas même occupé pendant un an le siége épiscopal.

En 1317, au moment où ce saint pontife fut placé sur les autels, on fit, dans la chapelle même des Franciscains, à Marseille, une translation solennelle de ses reliques, qui ne devaient occuper qu'un siècle environ le même tombeau. En effet, en 1423, Alphonse, roi d'Aragon, après de nouveaux démêlés avec le roi de Naples, arriva enfin à Marseille qui dut être témoin de nouveaux combats. Alphonse recommanda qu'on épargnât les habitants et les monuments religieux, et il ne voulut prendre comme butin que le corps du saint évêque de Toulouse, qu'il fit placer sur un navire pour le transporter en Espagne. Mais une tempête s'étant élevée pendant la traversée, les nautoniers craignirent qu'elle ne fût provoquée par ce qui leur semblait presque un vol sacrilége, et comme ils manifestaient cette pensée au roi, avec le désir de retourner à Marseille: « Non, répondit-il, énergiquement, ou le saint m'amènera sain et sauf en Espagne, où il se précipitera avec moi dans la mer. Je ne me séparerai à aucun prix de celui que je considère comme la plus précieuse dépouille, et que j'ai pris pour être ma sauvegarde. » La tempête s'apaisa, et le corps de saint Louis fut reçu triomphalement à Valence. C'est encore là qu'il repose, et c'est l'archevêque de cette ville qui, en 1862, voulut bien accorder à l'église de

Toulouse une relique considérable de son ancien évêque. On sait que sa translation dans la basilique Saint-Sernin devait avoir lieu d'une manière très-solennelle à l'ouverture du Jubilé séculaire accordé par Pie IV en 1564, et confirmé en 1762 par Clément XIII. On sait aussi que la cérémonie annoncée ne put avoir lieu, et qu'elle fut subitement empêchée par un de ces mouvements de l'opinion qui demeureront, dans l'avenir, comme un des signes de notre temps. L'Empire, souvent révolutionnaire, s'était effrayé d'une manifestation dans laquelle les catholiques, disait-on, allaient se réjouir du massacre des protestants. Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, réfuta cette accusation avec autant de force que de calme. L'opinion publique finit par être éclairée; mais la sortie de la procession était interdite, c'était là ce qu'on voulait, le génie du mal avait triomphé.

Un portrait de saint Louis d'Anjou, remarqué lors de la dernière exposition qui a eu lieu dans notre ville, a été reproduit par M. Bénézet, d'après un portrait du pieux évêque placé dans le couvent de Saint-Laurent, à Naples, et peint en 1320 par Simon Memmi. Nous avons tout lieu de croire que ce portrait, pour lequel M. Bénézet a conservé toute sa liberté d'artiste quant aux détails, est aussi ressemblant qu'on puisse le désirer, et qu'il reproduit la véritable physionomie du saint. Une statue qui le représentait et qui se trouvait autrefois dans une chapelle dépendante de l'église des Cordeliers de Toulouse, a été sauvée d'une complète mutilation par les soins intelligents de M. du Mège, et transportée au Musée de Toulouse, dans la galerie des Tombeaux.

Le blason de saint Louis d'Anjou était très-compliqué. Il portait, en effet, au premier, d'azur semé de fleurs de lis

d'or, au lambel de gueules de quatre pièces, qui est Anjou; au deuxième, d'argent à la croix d'or potencée, accompagnée de quatre croisettes recroisettées de même, qui est Jérusalem; au troisième, burellé d'argent et de gueules de huit pièces, qui est Hongrie.



XLVI

ARNAUD-ROGER DE COMMINGES

(De 1297 à 1298)

Le pays de Comminges. — Court épiscopat.

Arnaud-Roger était fils de Bernard VII, comte de Comminges, qui en 1295, avait cédé tous ses droits à son fils aîné Bernard VIII. Le Comminges habité primitivement par les *Convenæ*, avait fait partie, sous les Romains, de la Novempopulanie; conquis plus tard par les Visigoths, puis par les Francs, il fut réuni, en 628, au royaume d'Aquitaine. Enfin, sous Pépin-le-Bref, il fut gouverné, au nom du roi franc, par des comtes qui se déclarèrent héréditaires, dans le courant du dixième siècle. C'était là l'état où se trouvait le comté de Comminges, sous Bernard VII, père de l'évêque de Toulouse dont nous nous occupons.

Arnaud-Roger était chanoine et prévôt de la cathédrale Saint-Etienne, lorsqu'il fut élu par le chapitre pour succéder à saint Louis. Nous avons vu que ce dernier évêque avait été

nommé par le Souverain Pontife lui-même, contrairement à l'usage qui avait laissé aux chanoines de Toulouse le droit de choisir leur évêque. A la mort de saint Louis, ils voulurent reprendre les anciennes traditions, et nommèrent, pour occuper le siége épiscopal, leur prévôt Arnaud-Roger, qui se trouvait à ce moment-là à Rome, et dont l'élection fut confirmée par le pape Boniface VIII ; c'était un moyen terme entre les deux modes de nomination. Arnaud-Roger, dont l'élection par le chapitre avait été faite vers la fin de 1297, fut sacré par le Souverain Pontife lui-même, le 31 mars 1298. Il revenait de Rome, pour prendre possession de son siége, au moment où Philippe-le-Bel, roi de France, célèbre par ses vifs démêlés avec la papauté, résistait aussi au roi d'Angleterre, qui voulait faire valoir certains droits sur une partie de la Gascogne. L'évêque de Toulouse ne fut même pas témoin de cette lutte, car il mourut, à peine au milieu de son voyage, à Orviette, le 6 novembre 1298. Son corps fut enterré à Samatan, dans l'église des Franciscains, qui fut plus tard détruite par les Calvinistes. Roger de Comminges portait : *d'argent à la croix patée de gueules.*

†

XLVII

PIERRE, CARDINAL DE LA CHAPELLE-TAILLEFER

(De 1298 à 1312)

Nomination par le Saint-Siége. — Boniface VIII et Philippe-le-Bel. — Les Templiers.

Cet évêque de Toulouse naquit à la Chapelle-Taillefer, village de la Creuse, qui existe encore et qui compte plus de 800 habitants; il est agréablement situé sur la Gantempe, et était défendu autrefois par un château-fort, lieu même de la naissance du cardinal Pierre, dont les ancêtres étaient seigneurs de la Chapelle-Taillefer.

La nomination du nouvel évêque fut faite, non par le chapitre de Saint-Etienne, mais par le pape Boniface VIII qui se l'était réservée. Pierre de la Chapelle, oncle de Roger, archevêque de Bourges, était lui-même évêque de Carcassonne, quand il fut promu au siége de Toulouse, au mois d'octobre 1298. Comme on le voit, le Souverain Pontife ne voulait pas céder aux chanoines de Saint-Etienne le droit de nommer leur évêque. Le pape, qui luttait contre les chapitres,

avait aussi des luttes plus difficiles à soutenir contre les rois. C'est à cause de ses démêlés avec Philippe-le-Bel que Boniface VIII convoqua à Rome, en 1302, un concile auquel assista l'évêque de Toulouse. Entre le roi de France et le Pape s'agitait alors la question, toujours ancienne et toujours nouvelle, du *pouvoir spirituel* et du *pouvoir temporel*. Le roi ne cédait pas, le pape ne cédait pas davantage. Boniface VIII, irrité de ce que Philippe-le-Bel ne tenait pas sa promesse de concourir à la croisade qui se préparait pour l'Orient, nomma, sans le concours de l'autorité royale, le premier évêque de Pamiers, Bernard de Saisset. Ce nouveau prélat fut arrêté par ordre du roi, et comme le légat du Souverain Pontife, Jacques des Normands, vint réclamer sa délivrance, le comte d'Artois, prince du sang, prit la lettre du pape que le légat tenait à la main, et la jeta au feu en présence du roi et de toute la Cour. C'est à la suite de ces événements que Boniface VIII tint un concile à Rome, le 1er novembre 1302. Le même jour, il adressait à Philippe-le-Bel la fameuse bulle *Ausculta, fili carissime*, qui définit avec une grande exactitude les limites de la puissance papale et du pouvoir royal; mais on tortura le texte de cette bulle, on le falsifia même, comme devait le démontrer plus tard un célèbre archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, et Philippe-le-Bel, irrité, adressa au Souverain Pontife une lettre qui commençait par les aménités que voici : « Philippe IV à Boniface prétendu pape, peu ou point de salut. Sache votre fatuité que pour le temporel nous ne sommes soumis à personne. Ceux qui croient autrement, nous les réputons fous et en démence. » Boniface VIII répondit à cette lettre, que nous ne qualifions pas, par la bulle *Unam sanctam*, dans laquelle étaient maintenus les principes canoniques et les libertés de l'Eglise, sans préjudice des droits légitimes des souverains.

Quelques mois plus tard, le pape, voulant tenter un nouveau moyen de conciliation, choisit pour légat auprès du roi de France un homme que ce prince estimait particulièrement à cause de sa science et de son noble caractère, le cardinal Jean Lemoine. Mais cette tentative ayant complétement échoué, Boniface VIII fulmina, le 15 août 1303, la bulle *Rem non novam*, qui excommuniait Philippe-le-Bel. Ce prince furieux, mais dissimulant sa colère, envoya à Anagni, où résidait le souverain pontife, un Français et un Italien, Nogaret et Sciarra Colona, sous prétexte de signifier au pape l'appel que faisait le roi aux décisions d'un futur concile, mais en réalité, pour s'emparer de Boniface VIII et l'emmener prisonnier. Nogaret et son complice entrèrent en effet dans la ville d'Anagni, à la tête d'une foule tumultueuse qui criait : « *Meure le pape! et vive le roi de France!* » Le palais pontifical fut attaqué, et deux cardinaux seulement demeurèrent auprès du Pape ; ce furent Nicolas Bocacini, cardinal-évêque d'Ostie, et Pietro, cardinal-évêque de Sabine. Le noble et fier caractère de Boniface VIII ne l'abandonna pas à cette heure suprême. Il se revêtit de ses insignes, fit placer la tiare sur sa tête ; il prit d'une main les clefs symboliques de Saint-Pierre, et la croix de l'autre, puis il s'assit sur son trône. Sciarra Colona s'avançant alors, lui dit insolemment : « *Renonce à la papauté. — Je n'en ferai rien*, répondit Boniface VIII, *voilà mon cou*, *voilà ma tête*, *mais j'aurai l'honneur de mourir pape.* » Puis se tournant vers Nogaret : « Et toi, lui dit-il, toi, le dernier des hommes, l'auteur de tous les maux qui affligent la chrétienté, sois maudit, toi et ton maître, le roi de France... soyez maudits jusqu'à la quatrième génération. Quant à moi, je me consolerai d'être condamné pour la belle cause de l'Eglise. » Mais la réaction ne tarda pas à se faire dans la ville insurgée

d'Anagni ; ses habitants se réunirent bientôt au nombre de dix mille, en criant : « *Vivent notre pape et sa famille, meurent les traîtres !* » Boniface VIII fut porté en triomphe sur la place publique, et, à sa vue, la foule éclata en larmes de joie et d'attendrissement. Il raconta alors les souffrances que venaient de lui faire subir ses bourreaux, et fut contraint de demander un peu de pain et de vin..... car il s'affaissait d'inanition. Il mourut un mois après, le 11 octobre, *exténué de fatigue pour la foi*, suivant l'expression de Muratori, mais après être rentré triomphalement à Rome, où le peuple l'avait reçu avec acclamation.

L'évêque de Toulouse, qui s'était trouvé un peu mêlé à ces événements par sa présence au concile de 1302, fut créé cardinal le 15 décembre 1305, par Clément V. Il fit son entrée dans le sacré Collége, le 30 janvier de l'année suivante, et fut nommé évêque de Préneste. Peu de temps après, en 1307, il fut chargé par le Souverain Pontife de faire une enquête, au sujet des accusations terribles portées contre les Templiers. Nous ne pouvons pas étudier ici ce grand fait historique, si complétement dénaturé de nos jours, et même depuis trois siècles, par la conspiration formidable qui s'acharne à voiler le plus possible la vérité. Mais nous avons bien le droit de dire que les Templiers n'étaient en réalité que les francs-maçons du quatorzième siècle, comme les Albigeois avaient été ceux du treizième; et lorsque Philippe-le-Bel, d'un côté, et Clément V de l'autre les condamnèrent, ils eurent raison de frapper, le premier, des citoyens convaincus de crimes abominables, et le second, des hérétiques qui niaient surtout la divinité de Jésus-Christ, l'autorité de l'Eglise et presque tous les dogmes chrétiens. C'est là, en effet, qu'en était arrivé, au commencement du quatorzième siècle, l'ordre des Templiers, à qui son origine

militaire et religieuse imposait d'autres devoirs et semblait promettre de meilleures destinées.

Après ce grand événement, la vie du Cardinal de la Chapelle n'offre aucun fait bien important. En 1308, il reçut du roi de France 16,000 livres tournois qui étaient dues à Philippe-le-Bel, par Bertrand de Bordes, évêque du Puy. Deux ans plus tard, il était chargé par le Souverain Pontife, de terminer un différend qui s'était élevé parmi les Frères mineurs. Quelques temps après, il obtenait l'autorisation de fonder une église collégiale au lieu de sa naissance, la Chapelle-Taillefer, et ce monument n'était pas encore terminé, lorsqu'il mourut, le 16 mai 1312. Il fut enseveli dans cette église même, où, avant la Révolution, on voyait encore son tombeau, remarquable par de nombreux et riches émaux. Une longue épitaphe latine, en vers léonins, rappelle les qualités du défunt et nous fournit à son égard quelques renseignements historiques. Elle rappelle que l'église de la Chapelle-Taillefer avait été dédiée, par son fondateur, à la sainte Vierge ; qu'avant d'être cardinal et même évêque de Carcassonne, ce prélat avait été prévôt d'Eymoutiers et était devenu ensuite la lumière du clergé de Paris. L'église fondée par le premier évêque de Toulouse, qui ait été honoré de la pourpre, subsiste encore aujourd'hui, et elle est l'église paroissiale de la Chapelle-Taillefer.



XLVIII

GAILLARD DE PREYSSAC

DERNIER ÉVÊQUE DE TOULOUSE

(De 1305 à 1317)

Clément V à Toulouse et à Saint-Bertrand de Comminges. — Les papes à Avignon. — Carbonne frappé de censures. — *Les Augustines* chanoinesses de Saint-Sernin.

Gaillard de Preyssac, qui était originaire de Trabes, dans le diocèse de Vasas, fut nommé, vers la Noël de l'année 1305, évêque de Toulouse, par Clément V, dont il était le neveu. Il était absent de sa ville épiscopale en 1306, lorsque ses vicaires généraux adressèrent une lettre aux archiprêtres et aux curés du diocèse, vers la fête de Saint-Nicolas, pour qu'ils exhortassent eux-mêmes les fidèles à venir au secours de la fabrique de Saint-Etienne, qui avait éprouvé d'assez grandes pertes. Gaillard de Preyssac reçut à Toulouse, au mois de décembre de l'année 1308, le Souve-

rain Pontife Clément V, qui avait déjà traversé notre ville, allant se faire couronner à Lyon, en 1305. Le second voyage du pape à Toulouse coïncida avec la fête de la Noël, et son séjour se prolongea jusqu'à celle de l'Épiphanie ; avant son départ, il donna aux Capitouls un indult qui leur accordait divers bénéfices. En quittant Toulouse, Clément V alla visiter Saint-Bertrand de Comminges dont il avait été évêque, quand il ne s'appelait encore que Bertrand de Goth. Il fut accompagné, dans ce voyage, par les archevêques de Rouen et d'Auch, par les évêques de Toulouse, Albi, Maguelonne, Aire, Tarbes, Comminges, par quatre cardinaux et par les abbés de Simorre, Fontfroide, l'Escale-Dieu, Bonnefont et Nizors. Le Souverain Pontife fit alors présent, à la cathédrale de Comminges, de sa chapelle et de ses ornements, qui, respectés par les guerres de religion, ont disparu sans qu'on puisse savoir à quelle occasion. L'église possède encore, cependant, une chape ayant appartenu à Saint-Bertrand, une autre donnée par Clément V, et un coffret de cuivre, contenant autrefois les ornements donnés par le Souverain Pontife, et sur lequel est représenté en plusieurs endroits un chevalier terrassant un monstre imaginaire, avec cette inscription romane :

Per lamor de ma Dona
Yoy te doni sur cap dam el basto

(Pour l'amour de ma Dame, je te donne sur la tête avec ce bâton.)

Clément V fit, à Comminges, le 16 janvier 1309, la translation solennelle des reliques de saint Bertrand, son prédécesseur et son patron, qui furent mises dans une châsse riche et précieuse, donnée par le Souverain Pontife lui-même.

Quelques jours après, le pape se rendit au monastère de Prouille, où il arriva le mercredi 29 janvier ; il entra le lendemain dans le cloître des religieuses, accompagné du cardinal de Prat, évêque d'Ostie, de quatre autres cardinaux, de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Toulouse, qui étaient l'un et l'autre ses neveux. Après s'être arrêté plusieurs fois sur sa route, Clément V arriva enfin à Avignon, où, comme on le sait, il fixa sa résidence, et où, depuis cette époque, les papes demeurèrent pendant plus de soixante-dix ans.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce fut un malheur pour l'Eglise. A Avignon les Souverains Pontifes furent logiquement accusés de subir plus ou moins le joug des rois de France ; et lorsque Clément V, en particulier, condamna les Templiers, on ne manqua pas de dire que c'était par une déplorable condescendance aux volontés tyranniques de Philippe-le-Bel. Le fait même de la résidence à Avignon semblait indiquer une trop grande disposition à être agréable, de la part d'un pontife dont l'élection avait été due, en partie, à l'influence de la France. Ce séjour prolongé, et lorsqu'il eut pris fin, la crainte qu'il ne recommençât bientôt, furent la cause du schisme douloureux d'Occident, qui désola trop longtemps la chrétienté. L'histoire de ce temps-là, comme celle des siècles suivants, devait démontrer que la résidence providentielle des Papes c'est Rome, et que leur départ de la Ville-Eternelle commence pour l'Eglise une série d'épreuves qui ne finissent que lorsqu'ils y sont rentrés. S'il y a les droits des peuples, il y a aussi les droits de Dieu, dont la sagesse doit assurer à son représentant une complète indépendance, et qui est bien libre sans doute de choisir telle ville du monde qu'il juge répon-

dre le mieux à cette fin. Or, dix-huit siècles l'attestent, la ville que Dieu a choisie, c'est Rome ; et qui peut quelque chose contre Dieu ? Du reste, sous Clément V, on n'invoquait pas encore les droits des peuples, et les Romains, l'Italie tout entière, firent entendre les plus énergiques réclamations après le départ du Souverain Pontife.

En 1309, nous retrouvons Gaillard de Preyssac à Toulouse, et le 9 août de cette année, il accorde aux religieux de Bolbonne la permission de conduire jusqu'à leur monastère les eaux de la rivière d'Astald. L'année suivante, il absout les habitants de Carbonne des censures qu'ils avaient encourues, à cause de quelques sacriléges, sur lesquels nous avons peu de détails. A la même époque, les religieux Augustins, dont le monastère et l'église se trouvaient en dehors de la Porte-Montoulieu, obtinrent du Souverain Pontife l'autorisation de se transporter dans l'intérieur de la ville. L'évêque de Toulouse, auquel fut confiée l'exécution de la bulle pontificale, permit aux Augustins de se fixer sur la paroisse de Saint-Etienne, où ils demeurèrent jusqu'à la Révolution. On sait que leur couvent et leur église sont aujourd'hui le Musée, qui a bien conservé en partie l'ancien cloître des religieux, mais pour lequel on a fait subir à l'église de trop regrettables mutilations.

En 1312, le Souverain Pontife accorda à Gaillard de Preyssac 600 livres de rente sur certaines propriétés situées à Castelnau-d'Ary, à Avignon et à Belleperche, à la condition qu'un pareil revenu serait donné à Castelsarrasin pour les églises collégiales de Sainte-Marie d'Huseste et de Saint-Martin de Villaudrad, fondées par Clément V. A la même époque, l'évêque de Toulouse confirma les priviléges des moines de Bolbonne, qui l'avaient reçu dans leur domaine

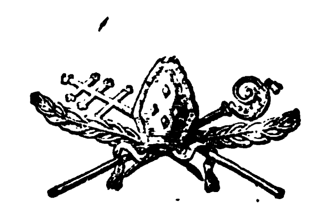
de Tramesaygues. L'année suivante, il autorisa la fondation des religieuses chanoinesses de Saint-Sernin, qui durent leur origine aux prédications et au zèle de frère Vital Dufour, de l'ordre des Frères mineurs. Ce religieux, qui fut plus tard cardinal et évêque de Bazas, venait de prêcher avec tant de succès à Toulouse, qu'il avait converti plusieurs femmes d'une conduite jusque là peu chrétienne. Il les réunit dans une maison de la paroisse du Taur, soumise à la juridiction de l'abbé et du chapitre régulier de Saint-Sernin. Un certain nombre de dames pieuses s'étant jointes à ces pénitentes, elles formèrent une communauté de trente-sept membres, auxquelles Raymond Atton, abbé de Saint-Sernin, donna le voile, avec la règle de saint Augustin. *Les sœurs chanoinesses de Saint-Sernin* furent plus tard approuvées par le pape Jean XXII, en 1328, et la prieure reçut le titre *d'abbesse*

Gaillard de Preyssac était évêque de Toulouse depuis onze ans et six mois, lorsque ce siége épiscopal fut érigé en archevêché en 1317. La chaire de saint Pierre, transportée à Avignon comme nous l'avons vu, était occupée alors par un Français originaire de Cahors, et qui avait fait à Toulouse ses études ecclésiastiques. Jean XXII ne fut peut-être pas insensible à ce souvenir, quand il érigea la cathédrale de Saint-Etienne en Métropole. Nous dirons plus tard comment fut composée la nouvelle province, à la tête de laquelle ne devait pas être placé Gaillard de Preyssac. Il fut accusé auprès du Souverain Pontife, d'avoir dépensé la plus grande partie des revenus de son évêché; il paraît cependant que si cette accusation était fondée, elle n'atteignait pas de très-vastes proportions, puisque Jean XXII offrit au dernier évêque de Toulouse le siége de Riez, en Provence.

Cette jolie petite ville qui compte encore aujourd'hui près de 3,000 habitants, est très-agréablement située au pied des Alpes, à 17 kilomètres de Digne. Son évêché qui devait être supprimé au commencement de la Révolution, fut refusé en 1317, par Gaillard de Preyssac ; ce prélat se retira alors à Avignon, où il mourut dans l'isolement, en 1327.

Avec lui finissait la longue série des évêques de Toulouse. Elle avait commencé au premier siècle de l'Eglise avec saint Saturnin, disciple de saint Pierre, comme l'atteste une imposante tradition, suivie bien longtemps mais abandonnée à une époque qui n'est pas encore très-éloignée de nous. Elle a été reprise aujourd'hui à l'aide de documents irréfutables, ainsi que l'écrivait récemment de Rome M. l'abbé Faillon, auquel on est redevable de nouvelles découvertes démontrant une thèse qui est surtout devenue la sienne. Les évêques de Toulouse avaient traversé ensuite, non sans interruption, l'ère cruelle des persécutions ; puis ils s'étaient relevés pour combattre les hérésies qui venaient de remplacer le glaive ; plus tard, ils convoquaient à Toulouse et présidaient quelquefois ailleurs les conciles chargés de définir la doctrine attaquée. Ils luttaient tour à tour contre les puissants du siècle, contre les révoltes que suscitaient à l'Eglise les fils de l'hérésie toujours vaincue et presque toujours renaissante. Enfin, au moment où ils disparaissent, la papauté s'est exilée elle-même de Rome, pour subir, à cause de l'hospitalité reçue, la nécessité, douloureuse en ce cas, de la reconnaissance. Et déjà au commencement du quatorzième siècle, l'Italie regrettant le départ de ses papes, laisse enten-

dre sa voix puissante et courroucée, qui semblait annoncer déjà le grand schisme d'Occident. Mais Dieu, alors comme aujourd'hui, veillait sur son Eglise, et il devait se servir des fautes et des crimes des hommes pour faire éclater davantage la force de son bras, et ramener à son berceau la papauté absente. Comme nous le verrons, l'Eglise de Toulouse contribua, dans la mesure de son influence nécessairement limitée, à cet heureux résultat, et nous applaudirons à la résolution magnanime de son premier archevêque refusant la chaire de saint Pierre, parce qu'on lui impose pour condition de ne pas la transporter de nouveau à Rome.



DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE

DES

ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE

I

RAYMOND, CARDINAL DE COMMINGES

(De 1317 à 1327)

Evêché de Maguelonne. — Concile de Vienne. — Les *Pastoureaux.* — Noble refus de la tiare. — Couvent de Saint-Pantaléon. — *La coupe précieuse.*

Pour ériger Toulouse en archevêché, le pape Jean XXII l'enleva à la province ecclésiastique de Narbonne, et il donna pour suffragants, au nouveau métropolitain, les évêques de Montauban, Saint-Papoul, Rieux et Lombez, auxquels il ajouta plus tard ceux de Lavaur et de Mirepoix.

Le premier archevêque de Toulouse fut Jean-Raymond de Comminges, qui était déjà évêque de Maguelonne depuis 1309. Son père Bernard, comte de Comminges, et sa mère Laure de Montfort, lui avaient transmis avec le sang les nobles traditions de leurs familles ; mais le jeune Raymond avait ajouté à cet héritage ses vertus personnelles, parmi lesquelles on remarquait surtout sa prudence, sa piété, sa pureté de mœurs et une grande charité pour les pauvres. Il apporta toutes ces vertus, agrandies encore par l'expérience, sur le siége épiscopal de Maguelonne, où l'avait appelé le pape Clément V, en remplacement de Pierre de Lévis-Mirepoix, nommé évêque de Cambrai. Maguelonne est une petite presqu'île d'environ deux mille pas de long, située dans l'étang de Thau, à six kilomètres de Montpellier. Son premier évêque fut Œtherius, qui vivait au cinquième siècle. En 757, le siége épiscopal fut transporté à Substantion, ville aujourd'hui détruite, où il demeura jusqu'en 1037; il fut alors transféré de nouveau à Maguelonne, qui le garda jusqu'en 1536, époque à laquelle il fut donné définitivement à Montpellier. L'église de Maguelonne, construite au septième siècle et remarquable par les différents travaux de sculpture et de peinture que le temps lui avait apportés, sert aujourd'hui d'écurie et de grange!

Pendant qu'il était évêque de Maguelonne, Raymond de Comminges assista au concile de Vienne convoqué par le pape Clément V; ce concile, qui commença le 16 octobre 1311, et finit seulement le 6 mai de l'année suivante, fut composé d'environ trois cents évêques, sans compter les abbés et les prieurs. Philippe-le-Bel, qui y avait été invité par le souverain pontife, ainsi que tous les autres rois de l'Europe, assista à la seconde session, tenue le lundi de *Quasimodo* 1312.

C'est le 25 juin 1317, que Raymond de Comminges fut transféré, par Jean XXII, du siége de Maguelonne au nouvel archevêché de Toulouse. Ce choix fut favorablement accueilli par le roi de France ainsi que par les consuls et le peuple de la ville. Sous cet épiscopat, en 1320, Toulouse se vit menacée par la bande fanatique des *Pastoureaux*. « Cette année, dit la chronique d'Antonin, on ne sait par quel esprit, presque tous les bergers de France s'assemblèrent et formèrent un corps, sous un chef qu'ils appelaient leur maître ; ils disaient qu'un ange leur avait révélé que la Terre-Promise devait être bientôt délivrée et tirée des mains des païens ; s'assemblant en grandes troupes sous prétexte de zèle, de ferveur pour la justice, ils persécutaient les prêtres et les religieux qui s'opposaient à leurs crimes et à leurs actions frénétiques. Ils faisaient, défaisaient leur mariage par caprice ou par fureur; ils pardonnaient les péchés commis et à commettre. Quelques-uns d'entr'eux portaient l'anneau épiscopal et donnaient la bénédiction au peuple. » Après s'être emparés du château de Verdun, les pastoureaux se présentèrent devant Toulouse; les Capitouls refusèrent d'en ouvrir les portes, mais le peuple, qui avait été séduit par la mission extraordinaire que se donnaient les pastoureaux, les laissa entrer dans la ville, où ils firent un horrible massacre de tous les Juifs qu'ils purent rencontrer. Ils saisirent toutes leurs richesses et se dirigèrent vers Avignon, où ils voulaient enlever le pape et les cardinaux pour se mettre à leur place; mais ils furent arrêtés à Carcassonne, par les habitants et les bourgeois de la ville qui les taillèrent en pièces, et en délivrèrent à jamais le midi de la France.

D'après un historien, Raymond de Comminges aurait tenu un concile, à Toulouse, en 1327, au sujet d'un gentil-

homme, Guillaume d'Escalquens, qui avait voulu se donner à lui-même et à ses concitoyens le spectacle de ses propres funérailles. « Il y invita ses amis, dit M. d'Aldéguier, dans les mêmes termes et les mêmes formes que ses héritiers auraient pu le faire après sa mort. Il s'allongea dans un cercueil avec le simple costume d'un trépassé. Le clergé vint le chercher en cérémonie pour le porter à l'église. On y fit les prières en usage dans ces sortes d'occasions. Il était à visage découvert, et regardait tout cela du plus grand sang-froid, souriant quand on le regardait avec attention... ; cependant, la gravité des chants, l'appareil, jetaient sur cette folie une forte teinte de tristesse. Au lieu de le transporter au cimetière, les gens qui portaient le cercueil le promenèrent dans l'église et allèrent le déposer derrière le maître-autel... Lorsque l'église fut entièrement vide, il en sortit pour retourner chez lui achever son rôle de vivant qu'il avait interrompu pendant quelques heures pour jouer celui de mort. Plus tard, on disputa pour savoir si canoniquement cette cérémonie avait pu être tolérée. Jean XXII décida qu'elle ne pourrait être faite à l'avenir que pour des personnages morts réellement et tout de bon. » Nous croyons, en effet, qu'on empêcha le renouvellement de cérémonies pareilles ; mais nous n'admettons pas qu'il ait été nécessaire pour cela de réunir un concile, dont il n'existe d'ailleurs aucune trace.

Le 18 décembre 1327, Raymond de Comminges fut nommé cardinal et abandonna son titre d'archevêque de Toulouse. En 1329, il fut nommé évêque de Porto, en Portugal. S'il habita cette dernière ville, ce ne put être pendant bien longtemps, car il fixa sa résidence à Avignon, auprès du Souverain Pontife. Lorsque Jean XXII mourut, en 1334, on offrit la tiare à Raymond de Comminges, à condition que, nommé

pape, il ne retournerait jamais à Rome. Il refusa énergiquement une dignité qui lui était offerte avec des réserves inacceptables pour son noble caractère, et il déclara qu'il renoncerait plutôt à la tiare que de se prêter à des combinaisons si préjudiciables au bien de l'Eglise. Il comprenait qu'il fallait à la papauté toute sa liberté, et que l'ombre du trône de France ne devait pas cacher la chaire de saint Pierre aux regard inquiets du monde catholique. Le cardinal de Comminges continua sa résidence à Avignon, où il mourut le 20 novembre 1348. C'était un prélat versé dans les sciences, et qui avait en particulier une grande connaissance des auteurs ascétiques. Il laissa deux ouvrages : l'un *sur la Passion du Sauveur*, et l'autre renfermant des sermons pour les jours de fêtes. Par suite de son refus, on avait nommé pape Jacques Fournier, évêque de Mirepoix, qui prit le nom de Benoît XII et qui avait été nommé cardinal par Jean XXII, en même temps que Raymond de Comminges et Raymond, évêque de Saint-Papoul, de sorte qu'il y avait eu à la fois trois cardinaux dans la province de Toulouse, le métropolitain et ses suffragants de Saint-Papoul et de Mirepoix.

Le cardinal de Comminges laissa par testament une somme considérable pour fonder à Toulouse un monastère de deux cents chanoinesses, sous la règle de saint Augustin. Ces religieuses gouvernées par une abbesse, devaient former quatre chœurs composés chacun de cinquante membres de la communauté, enfin que l'office divin fut chanté sans la moindre interruption. Ce monastère fut construit, en 1350, par les exécuteurs testamentaires de Raymond de Comminges, les cardinaux Gaillard Bernard, et Roger, prévôt de Saint-Etienne, qui donnèrent au nouveau couvent le nom de Saint-Pantaléon, « d'autant, raconte Catel,

» que ledict cardinal donna audict monastère plusieurs reliques dudict sainct, et entre autres une coupe fort précieuse que sainct Pantaléon avait gravé de sa main, de laquelle coupe un ancien manuscrit du dict convent, fort vénérable, parle en ces termes (nous traduisons la citation latine) : « L'an du Seigneur 223, le B. Pantaléon, habitant encore païen de la ville de Nicomédie, qui s'occupait de philosophie, de médecine et d'astrologie, fit, avec une pierre précieuse, une coupe qui lui servait à désaltérer et à guérir ses malades ; lorsqu'il se fut converti à la foi catholique, cette magnifique coupe fut sanctifiée par le Seigneur. » Dans le mesme ancien manuscrit, continue Catel, « est faict un particulier discours de l'histoire de cette coupe, par laquelle est porté comme Constantin-le-Grand ayant beu avec ceste coupe, guérit de plusieurs maladies qui le travailloint, lequel donna depuis ladicte coupe à l'église Saint-Pantaléon, qui estoit en la ville de Sébaste, que quelques-uns appellent *Suas*. Depuis, Cosroës, roy de Perse, la print du susdict lieu, et après le décès dudict roy, ceste coupe fut apportée à Antioche ; de là elle tomba entre les mains de l'empereur Frédéric, et dudict Frédéric fust à Manfred, roy de Sicile, et enfin elle vint ès mains du cardinal de Comenge, qui la donna, avec plusieurs autres reliques que l'abbé de Sainct-Maurice lui avoit envoyées, audict monastère. »

D'après M. du Mège, cette coupe de saint Pantaléon avait été longtemps conservée dans le monastère, mais on ignore où elle se trouve aujourd'hui. Quant à l'église du couvent, transformée d'abord en salle de bal, puis en magasin, elle est remplacée de nos jours par une grande maison, dont l'architecture n'offre rien de remarquable. C'est dans cette chapelle, s'il faut en croire la tradition, que le traducteur

de Plutarque, André Dacier et Anne Lefèvre, sa femme, non moins célèbre que lui, qui avaient quitté Castres pour recevoir à Toulouse les enseignements d'un savant théologien, venaient chaque matin s'agenouiller dans l'ombre et assister à la célébration des mystères divins.

†

II

GUILLAUME DE LAUDUN

(De 1327 à 1345)

Archevêché de Vienne. — Université de Toulouse. — Aymeric Bélinguier. — Prébendés de *Saint-Dominique.* — Les Dominicains d'Avignon.

Guillaume de Laudun et (non de *Loudun*) était né au château de ce nom, situé dans le diocèse d'Uzès. Laudun est encore une petite ville de plus de 2,000 habitants, qui se trouve à 22 kilomètres d'Uzès ; on rencontre sur son territoire des débris de mosaïques, des armes et des monnaies qui attestent son antiquité. Les ancêtres du nouvel archevêque de Toulouse étaient seigneurs de Laudun depuis déjà assez longtemps. Guillaume entra, jeune encore, dans l'ordre des Frères prêcheurs, où il se fit remarquer par son aptitude pour la science théologique. Après avoir été revêtu des principales dignités de son ordre, il fut nommé archevêque de Vienne en 1321. Ce siége fondé au quatrième siècle, se trouve réuni aujourd'hui au diocèse de Grenoble, et son titre appartient à l'archevêché de Lyon. Vienne, qui est une des villes les plus anciennes de l'Isère, avait pour cathédrale une magnifique église qui existe encore et à laquelle

conduit un perron de vingt-huit degrés. Le portail est orné d'une multitude de figures sculptées dans la pierre, et dominé par deux hautes tours.

Pendant qu'il était encore archevèque de Vienne, Guillaume de Laudun remplit plusieurs missions importantes, au nom de Jean XXII, qui le nomma en 1327, à l'archevêché de Toulouse, et le chargea, deux ans après, de publier des statuts de réforme pour l'Université de cette ville. Etablie en 1229, par suite du traité de paix conclu entre le comte Raymond VII et Blanche de Castille, régente de France, l'Université de Toulouse avait surtout pour mission d'empêcher, par de fortes études théologiques, la renaissance de l'hérésie. Raymond VII s'était engagé à donner 4,000 marcs d'argent pour entretenir pendant dix ans, quatre maîtres en théologie, deux en droit canonique, six maîtres ès-arts et deux régents de grammaire.

En 1329, c'est-à-dire cent ans après sa fondation, l'Université de Toulouse fut réformée par les ordres de Jean XXII qui avait suivi autrefois son enseignement. Le Souverain Pontife désigna, pour dresser les statuts de réforme, les cardinaux Pierre, évêque de Palestine, et Gaucelin, évêque d'Albano. « Suivant ces nouveaux statuts, dit dom Vaissete, » les danses, les banquets, les comédiens, les histrions, » sont interdits aux écoliers, lorsqu'ils prennent leurs » degrés ; et le repas qu'ils donnent en cette occasion est » réglé à 15 francs de monnoye courante. Il leur est défendu » de tenir des enfants sur les fonts et ordonné de porter des » habits uniformes et d'un certain prix, savoir : des chapes » à manche, comme à Paris, et non des habits ronds et » courts. »

Par le grand nombre des étudiants qui venaient fréquenter ses cours, l'Université de Toulouse était une véritable puis-

sance qui lutta souvent, non seulement contre les Capitouls, mais encore contre les rois de France. Quelques années à peine après la réforme ordonnée par Jean XXII, un étudiant nommé Ayméric Bélinguier, ou Bérenger, ayant été reconnu coupable d'un assassinat commis sur le capitoul François de Gaure, fut condamné à mort par les collègues de ce dernier. Malgré ses appels successifs au viguier, au sénéchal et au parlement de Paris, Bélinguier fut exécuté le jour même où avait été rendue la sentence. Mais sa famille d'une part et l'Université de l'autre ayant protesté auprès du Souverain Pontife, les Capitouls furent amenés à avouer « qu'ils étaient marris de la mort de Bélinguier, » et ils lui firent, dans l'église Saint-Quentin, près le Capitole, un service funèbre qui était une réhabilitation

Le 10 décembre 1340, Guillaume de Laudun fonda, dans sa métropole, quatre prébendes, dites de *Saint-Dominique*, à cause de l'ordre religieux auquel appartenait l'archevèque de Toulouse. Ces prébendes durèrent jusqu'en 1790 (époque à laquelle elles étaient occupées par MM. Clausolles, Joannès, Ribert, N...). En 1344, les officiers de la sénéchaussée de Toulouse ayant eu des procédés peu respectueux pour l'archevêque, celui-ci adressa une plainte au Souverain Pontife qui, à son tour, recommanda vivement au roi de France un prélat remarquable par ses vertus et sa science, et auquel d'ailleurs son âge et ses infirmités devaient mériter le respect de tous. Guillaume de Laudun avait, en effet, perdu la vue, ce qui l'obligea, l'année suivante, à donner sa démission, moyennant une pension qui lui fut faite par son successeur. Quelque temps auparavant, d'après les archives du couvent des Cordeliers de Toulouse, écrites en langue romane : « L'an » mille très cens quarante-cinq et le treisiesme de jung, » donnec l'archevesque de Tolose, nominat frater Guillelmus,

» als collegiats de Narbonne l'autorisat de se confessar als » capellas del college, à la prière de monsieur Garbertus, » evesque d'Arles et archevesque de Narbonne, qui avia desia » fondat ledit college un an, ou dous an d'avan. » C'est-à-dire que Guillaume de Laudun accordait aux boursiers du collége de Narbonne la permission de se confesser aux prêtres qui habitaient ce collége.

Après s'être démis de sa charge, Guillaume de Laudun se retira à Avignon, dans le couvent des Frères prêcheurs, où il vécut encore quelques années. En 1352, il fonda quatre chapellenies dans l'église du château de Laudun qu'il avait fait bâtir, et laissa au chevalier Raymond de Laudun, son neveu, le droit de présentation. Le couvent des Dominicains d'Avignon lui dut aussi la construction d'un cloître pour la réception des étrangers, et par son testament, écrit en 1328, il laissa au même monastère ses livres, sa croix et ses vases sacrés; chargé de bonnes œuvres, de souffrances et d'années, il mourut enfin à Avignon, au milieu de sa famille dominicaine, et fut enseveli dans la troisième chapelle de l'aile gauche de l'église.

†

III

RAYMOND CARDINAL DE CANILHAC

(De 1345 à 1350)

Abbaye d'Aniane. — Le pape Clément VI. L'*unité italienne d'alors* — Le *Prince Noir* près de Toulouse. — Délivrance de Jean-le-Bon. — Rentrée d'Urbain V à Rome. — Son retour à Avignon.

Le troisième archevêque de Toulouse était né à la Roche de Canilhac, dans le Gévaudan, d'une famille déjà ancienne. Il était fils de Guillaume de Canilhac, et ses deux oncles paternels, Pons et Gui, furent successivement abbés d'Aniane, dans le diocèse de Maguelonne. Fondée en 780 par saint Benoît, fils du comte Aigulfe, sur les bords du ruisseau d'Anian et auprès d'une chapelle dédiée à saint Saturnin, l'abbaye d'Aniane fournit, au huitième et au neuvième siècles, des moines célèbres qui réformèrent, dans les couvents bénédictins, les premiers statuts donnés par leur saint fondateur. Au moment où la révolution de 1793 éclata, le monastère d'Aniane, que l'on reconstruisait depuis quelques années, était encore inachevé; il est occupé aujourd'hui par une filature de coton. Quant à la chapelle du couvent, elle est devenue l'église paroissiale de la jolie petite ville d'Aniane, située à 30 kilomètres de Montpellier, et qui compte encore de nos jours près de 3,000 habitants.

La mère de Raymond de Canilhac était sœur du cardinal Bertrand de Deaulx, et une nièce du nouvel archevêque, Guérine, fille de son frère aîné, épousait en 1345, au moment même où Raymond de Canilhac montait sur le siége de Toulouse, Guillaume Roger, frère du pape Clément VI. On sait que ce Souverain Pontife était né au château de Maumont, dans le diocèse de Limoges; c'était lui qui aimait à répéter cette maxime d'un empereur célèbre : « Personne ne doit se retirer mécontent de la présence d'un prince, » et qui répondait un jour à ceux qui lui reprochaient ses largesses et les moyens qu'il employait pour y suffire : « Ah! mes prédécesseurs ne savaient pas être papes ! » Dès qu'il eut été élu, les Romains se hâtèrent de lui envoyer une députation pour l'engager à rétablir au milieu d'eux la chaire de Saint-Pierre. Le poëte Pétrarque, qui était devenu citoyen romain depuis son couronnement au Capitole, représenta dans sa langue imagée, au nouveau Pontife, les avantages de son retour à Rome. Quoiqu'il n'ignorât pas les inconvénients qui résultaient pour le chef de l'Eglise de son séjour sur une terre étrangère, Clément VI voyait aussi la position effacée que lui ferait, à Rome, son simple titre de sénateur et de gouverneur de la ville, non comme pape, mais comme *seigneur Roger*. Les Romains avaient déjà en effet, dans la tête, cette vieille utopie de république indépendante qui, rudement traitée à plusieurs reprises par la main impitoyable de l'histoire, apparaît de temps en temps comme un rêve toujours nouveau, vivant quelques années dans de pauvres cerveaux malades, et chassé ensuite avec dédain par la juste et miséricordieuse intervention de Dieu.

C'est Clément VI qui nomma à l'archevêché de Toulouse Raymond de Canilhac, auparavant chanoine régulier et prévôt de l'église de Maguelonne. Le nouvel archevêque

n'occupa que cinq ans le siége de Toulouse, et il eut le temps, toutefois, de voir sa ville métropolitaine livrée à de terribles angoisses. C'était l'époque, en effet, où les Anglais ayant à leur tête le prince de Galles, appelé aussi *prince Noir*, ravagèrent le midi de la France, et brûlèrent Castanet, Montgiscard, Baziége, Miremont, Villefranche, Avignonet, Mas-Saintes-Puelles, Fanjau, Alzonne et Montréal. En apprenant que les Anglais s'avançaient vers Toulouse, les gentilshommes, au milieu desquels on distinguait le comte de Foix si connu sous le nom de *Gaston-Phœbus*, se jetèrent dans la ville avec la résolution de la défendre ou de mourir. Le prince Noir arriva jusqu'à Portet, mais il n'osa pas assiéger Toulouse, dont les habitants virent du haut de leurs murailles les troupes normandes et bretonnes s'en aller sans tirer l'épée.

Le 17 décembre 1350, Clément VI nomma Raymond de Canilhac cardinal, sous le titre de Sainte-Croix de Jérusalem. Une des missions les plus importantes que reçut le nouveau cardinal, fut celle de concourir à la délivrance du roi de France Jean II, dit *le Bon*, qui, fait prisonnier le 18 septembre 1356, à la douloureuse bataille de Poitiers, recouvra sa liberté en 1360, après la signature regrettable du traité de Brétigny.

En 1361, Raymond de Canilhac fut nommé évêque de Préneste, titre qu'il aurait reçu, d'après d'autres historiens, dès l'année 1351. Après la mort du Souverain Pontife Innocent IV, qui, comme son prédécesseur, était né en Limousin, dans le petit village de Beyssac, Raymond de Canilhac obtint onze voix des cardinaux réunis pour nommer un nouveau pape. Les suffrages du Sacré-Collége s'étaient d'abord portés sur le cardinal Hugues Roger, frère de Clément VI, qui, par un profond sentiment d'humilité, refusa la tiare, pour

se consacrer, dans le silence, à l'œuvre de sa sanctification. Ce fut enfin l'abbé de Saint-Victor de Marseille, Guillaume Grimoard, qui fut élu, le 27 septembre 1362, et prit le nom d'Urbain V. Ce jour-là, Rome dut tressaillir de joie et d'espérance, car Urbain V allait lui rendre la papauté. Déjà, en 1366, l'énergique Pontife notifia au Sacré-Collége et aux princes chrétiens son intention de se fixer dans la Ville-Eternelle l'année suivante. En vain le roi de France, Charles V, envoya-t-il au pape un ambassadeur illustre, Nicolas Oresme, pour le supplier de revenir sur sa détermination. Après l'avoir longtemps écouté, Urbain V lui répondit : « Non-seulement vous ne nous avez point dissuadé d'entreprendre ce voyage, mais vos arguments nous le feraien plutôt accélérer. » En vain, les cardinaux français, à l'exception de trois, joignirent-ils leurs instances à celles de l'ambassadeur royal. Rien n'ébranla la fermeté du Pontife. Après avoir quitté Avignon, le 30 avril 1367, Urbain V abordait, le 3 juin, au port de Corneto, et trois mois plus tard, il entrait triomphalement à Rome, abandonnée par la papauté depuis soixante ans. Malheureusement, ce séjour ne devait pas être de longue durée. Le caractère inconstant des Italiens rendit bientôt difficile et douloureuse, à Urbain V, sa présence dans la Ville-Eternelle; il regretta Avignon, où le rappelaient d'ailleurs vivement les cardinaux français. Sainte Brigitte, qui se trouvait alors à Rome, fit connaître au Souverain Pontife une vision d'après laquelle il mourrait bientôt en France s'il y retournait. Malgré cette prédiction, Urbain V débarquait à Marseille le 16 septembre 1370; quelques jours plus tard, le 24, il entrait à Avignon, mais saisi bientôt d'une maladie inconnue, il mourait dans la force de l'âge, le 19 décembre de la même année.

Quant au cardinal de Canilhac, il n'avait pas suivi le

Souverain Pontife, soit qu'il fût retenu par le poids de ses années, soit qu'il n'approuvât pas le retour dans la Ville-Eternelle. Il demeura à Avignon, où il dut être témoin de la rentrée d'Urbain V, et il y mourut lui-même, le 20 juin 1373. Il fut d'abord enseveli dans l'église des Frères mineurs; mais le 4 juillet suivant, son corps fut transporté à Maguelonne et placé dans une chapelle de l'église, du côté de l'évangile, où on lui éleva un magnifique mausolée. Tout cela est détruit maintenant, et comme nous avons eu déjà occasion de le dire, l'église de Maguelonne n'est plus qu'une grange et une écurie. Raymond de Canilhac portait : d'azur à un lévrier d'argent accolé de gueules.



IV

ÉTIENNE ALDEBRANDI

(De 1350 à 1360)

Abbaye de Saint-Alyre. — Un futur pape et un futur archevêque. — Abbaye de Saint-Pons. — Revers de la France. — Couvent de la Merci. — Collége Saint-Martial.

Avant d'être appelé à l'archevêché de Toulouse, Étienne Aldebrandi avait été moine de Saint-Alyre, à Clermont. Le nom de cette abbaye est attaché aujourd'hui encore à une fontaine remarquable par les sédiments calcaires et ferrugineux qu'elle dépose au fond de son canal. Son eau ne pétrifie pas, il est vrai, mais à cause des éléments qu'elle contient et des dépôts qui en résultent, on place, aux différents endroits où elle tombe en cascade, des fruits, du bois, des oiseaux qui se couvrent bientôt d'un sédiment calcaire, et présentent un spectacle varié et curieux. Aldebrandi était moine de cette abbaye, ou bien, comme le dit Catel, curé de Turet, près Clermont, lorsque Clément VI, encore simple religieux de la Chaise-Dieu, « fut envoyé à Paris pour estu-
» dier en théologie, où il passa ses degrés, et s'en retour-
» nant à ladite abbaye, fut volé près de Clermont, en
» Auvergne, par des voleurs qui lui ostèrent tout ce qu'il
» avoit pour faire son voyage, lequel, suivant en cet estat

» son chemin, arriva à un village nommé Turet, duquel » estoit curé Etienne Aldebrand, qui, ayant compassion de » ce religieux détroussé, le vestit et luy donna des moyens » pour achever son voyage et s'en retourner à son monastère. » Le religieux ayant reçeu ce bon traictement du curé, en » prenant congé de luy, l'en remercia, luy disant : Quand » est-ce que je pourrai recognoistre ce bienfaict? Auquel le » curé répondit : Quand vous serez pape de Rome. Long- » temps après, ce bon religieux ayant esté fait pape, et prins » le nom de Clément sixième, se ressouvenant du bienfaict » qu'il avoit reçeu dudit curé Aldebrand, l'envoya querir, » le fit son chambrier, et depuis archevesque de Tolose. »

Avant de recevoir ce dernier titre, Aldebrand avait occupé, pendant quelques années, le siége épiscopal de Saint-Pons. Cette petite ville, qui compte encore aujourd'hui plus de 7,000 âmes de population, avait dû sa naissance à l'illustre abbaye de Saint-Pons-de-Thomières, fondée en 936 par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et érigée en évêché par Jean XXII, en 1318. L'église, qui est classée au nombre des monuments historiques, est bien l'une des plus remarquables du diocèse de Montpellier. Le séminaire de Saint-Pons était dirigé, il y a quelques années à peine, par un vénérable supérieur notre compatriote, qui a porté sur le siége épiscopal de Vannes, et qui maintient encore aujourd'hui sur celui d'Avignon l'alliance sacrée de la religion et des lettres.

C'est le 22 décembre 1350, qu'Étienne Aldebrandi fut nommé archevêque de Toulouse. L'année suivante, il fit construire dans l'église du couvent de Saint-Alyre, à Clermont, une chapelle qu'il dédia à saint Jacques et à saint Martial. Par une coïncidence qui formait déjà, au quatorzième siècle, le triple lien resserré de nos jours entre Tou-

louse, Saint-Pons et Avignon, Aldebrandi était nommé, en 1354, auxiliaire de l'archevêque de cette dernière ville, mais ne pouvant suffire lui-même à une administration aussi étendue, il choisit pour le remplacer Guillaume Bragose, plus tard évêque de Vabres et cardinal.

L'épiscopat d'Aldebrandi fut attristé, comme celui de son prédécesseur, par les invasions victorieuses des Anglais dans notre pays. Après la funeste bataille de Poitiers, pendant que Jean-le-Bon était prisonnier en Angleterre, plusieurs grandes villes de France refusèrent, à l'exemple des Etats du royaume convoqués à Paris, de venir au secours de Charles-le-Dauphin. Toulouse aurait peut-être été entraînée aussi dans cette voie, sans la parole courageuse et éloquente de Jean de Moulins, membre du tiers-état. Dans l'assemblée tenue à Toulouse, en 1358, il parla avec force en faveur du roi de France, et fit entendre, en terminant, ces accents patriotiques : «Prenons donc aujourd'hui une résolution généreuse » de n'épargner, ni notre vie, ni nos biens pour notre com» mune défense. Ayons la gloire, les premiers, de relever » la France presqu'abattue. Ici, notre intérêt se trouve joint » à notre honneur ; si nous y manquons, c'est fait de nos » libertés, et nos biens vont devenir la proie de l'ennemi. » Les Etats généraux furent entraînés par la parole chaleureuse de J. de Moulins ; ils envoyèrent au Dauphin une somme considérable, et il fut décidé que, tant que durerait la captivité du roi, ni hommes ni femmes ne porteraient de perles, de pierreries, d'or, ni d'argent, et qu'on supprimerait *les vêtements de couleur gaie*, *les robes et les chaperons découpés*. Les Etats généraux envoyèrent, de plus, huit députés au roi *Jean*, prisonnier dans la tour de Londres, pour lui apporter les hommages, toujours fidèles et dévoués, des peuples du Languedoc ; les deux députés choisis pour la ville de Toulouse furent Bernard de Vignes, et Arnaud-Bernard.

L'archevêque de Toulouse favorisa ces généreux sentiments en affectant à la délivrance du roi de France une partie des dîmes recueillies dans son diocèse. Toutefois, c'est à peine s'il put voir son souverain rendu à la liberté, car il mourut, à Toulouse, le 15 mars 1360 ou 1361. Son tombeau se trouvait autrefois au milieu de la chapelle dédiée à saint Jacques et à saint Martial qu'il avait fait construire lui-même, comme nous l'avons dit, dans l'église du couvent de Saint-Alyre.

C'est sous l'épiscopat d'Aldebrandi, et dès l'année 1356, qu'avait été construit, à Toulouse, le nouveau monastère de Sainte-Eulalie ou de la Merci. « Il estoit anciennement basty » hors la ville, dit Catel, et ayant esté ruiné par les gens de » guerre, fut remis dans la ville par frère Pons de Barellis, » tolosain, général du dit ordre... Cette église est appelée de » Sainte-Eulalie, d'autant que les Pères dudit ordre estans » assemblés ordonnèrent que les églises qui seroient de nou» veau basties porteroient ce nom parce que le premier » monastère de leur dit ordre a esté érigé en l'église cathé» drale de Barcelone dédiée à sainte Eulalie. »

Ce monastère de la Merci se trouvait à l'extrémité de la place Arnaud-Bernard, à une très-petite distance de la porte de la ville. Comme on le sait, ces religieux se consacraient aux soins des esclaves chrétiens, rachetés par eux sur les côtes de l'Afrique et de l'Asie-Mineure. Peu d'années avant la Révolution, le 5 septembre 1785, quelques esclaves, délivrés à Alger, entrèrent à Toulouse au chant des cantiques, précédés de la croix des religieux Trinitaires et de celle des Pères de la Merci, qui ouvrirent joyeusement aux nouveaux-venus les portes de leurs deux couvents. Le 7 et le 8, ils parcoururent encore en procession les rues de la ville, conduits par des jeunes gens vêtus en anges, qui

les tenaient liés, mais avec des chaînes d'argent. Revêtus du costume des hommes de mer, ces esclaves furent l'objet de la curiosité et surtout de la générosité des Toulousains. Heureuse époque où la charité était demeurée chrétienne et où ses prodiges se manifestaient sans crainte sous les yeux attendris de nos pères ! Un des pieux conducteurs des esclaves de 1785, le P. Hazéra, recevait quelques années plus tard la récompense que la charité obtient souvent ici-bas, aux époques de deuil et de sang, il mourait sur l'échafaud en 1794 ! Il disparaissait peu de temps avant son couvent, dont il ne reste pas aujourd'hui une seule pierre.

Un souvenir moins triste que celui-là est la fondation du collége de Saint-Martial, créé aussi sous l'épiscopat d'Aldebrandi, par le pâpe Innocent VI, limousin et ancien élève de l'Université de Toulouse. « Désirant, dit Catel, témoi-
» gner à la ville et Université de Tolose qu'il s'en souvenoit,
» il fonda et fit bastir, l'an septiesme de son pontificat, qui
» est l'an mil trois cent cinquante-neuf, un collége à la
» maison où il avoit faict ses études, pour y estre nourris
» vingt pauvres escholiers clercs pour étudier en ladicte
» Université, sçavoir : dix en droict canon et dix en droict
» civil, ordonnant que ceux qui seront receus pour estre
» nourris dans ledict collége soïent dociles, de bonne vie et
» mœurs, et médiocrement sçavants en la grammaire, des-
» quels vingt escholiers, six seront du diocèse de Limoges,
» quatre de Tolose, et les autres dix pourront estre prins
» tant des autres provinces que des royaumes estrangers. »
Les écoliers de Saint-Martial devinrent plus tard seigneurs de Gaignac et de Fenouillet, et exercèrent volontiers les droits féodaux dans les deux communes. Le grand portail du collége répondait à la partie actuelle de la place du Capitole vers laquelle s'ouvre la rue de la Pomme, appelée autrefois

rue des Imagères. La chapelle, qui était ogivale, se trouvait sur le même alignement. Dans la cour existait un orme très-ancien, sous l'ombre duquel se réunissaient quelquefois les membres des Jeux-Floraux, avant d'entrer dans l'hôtel-de-ville. « Le théâtre bâti dans le Capitole, en face du collége » Saint-Martial, était, dit M. du Mège, l'objet constant des » attaques des boursiers de cette institution littéraire. » Durant chaque représentation, ils faisaient un bruit épou- » vantable qui empêchait le public d'entendre les acteurs. » Forts de leurs priviléges, retranchés d'ailleurs derrière les » portes de leur maison, ils bravaient l'autorité des Capi- » touls; leur but était d'obtenir des entrées gratuites. On » leur accorda cet objet de leurs désirs, et le charivari quo- » tidien ne se fit plus entendre; seulement, dit-on, les » boursiers de Saint-Martial conservèrent leur turbulence » accoutumée, et ne furent pas les moins bruyants des » spectateurs. »

†

V

GAUFRID DE VAYROLES

(De 1361 à 1376)

Evêché de Carcassonne. — Les Pères de la Trinité. — La maison de Nicolas Bachelier. — La métropole et le Taur. — Concile de Lavaur. — Reliques de Saint Thomas-d'Aquin. — Religieuses Dominicaines.

Gaufrid de Vayroles, ou de Verlox, avait été d'abord évêque de Carcassonne. Ses prédécesseurs sur ce siége épiscopal, dont la fondation remontait à l'an 300 environ, furent nommés par le clergé et par le peuple, jusqu'à l'époque du concordat signé entre François Ier et Léon X. C'est en 1361 que le pape Innocent VI transféra Gaufrid de Vayroles du siége de Carcassonne à celui de Toulouse.

L'année suivante s'établirent, dans l'intérieur de la ville, les religieux Mathurins, ou Pères de la Trinité, voués par leur ministère, comme nous l'avons déjà dit, au rachat des esclaves. Leur église et leur couvent se trouvaient auparavant au faubourg Saint-Michel ; mais le 3 janvier 1362, à cause des invasions dont Toulouse avait été plusieurs fois

menacée, ils vinrent se fixer sur la paroisse Saint-Etienne, et le chapitre, qui leur avait vendu une maison ayant appartenu au seigneur de *Roayx*, leur donna l'église de Saint-Victor, appelée, dans de vieux actes, *Santi-Vitoris-Sarralheriorum*, à cause de la confrérie des Serruriers qui, sous Catel encore, se réunissait dans cette église. Le couvent des Trinitaires s'étendait de la place de *Roayx* jusqu'à une maison contiguë à celle de Nicolas Bachelier. Ce célèbre sculpteur avait décoré l'église de ces religieux dans le style de la Renaissance. A l'entre-colonne du milieu, qui formait un pavillon, était représentée la Naissance de Notre-Seigneur; au-dessus de l'entablement se trouvait un grand demi-relief symbolisant le mystère de la Sainte-Trinité, et dans lequel les figures de Dieu le Père et de Dieu le Fils étaient d'une grande beauté. L'histoire de ce couvent, comme celle de presque tous les monastères qui couvraient le sol de notre ville, se termine à ce mot fatal et douloureux : Détruit !

La maison de Bachelier, qui était voisine des Trinitaires, était remarquable par les sculptures, sur pierre et sur fer, qu'elle contenait. Auprès d'un puits qui se trouvait dans une petite cour dépendante de cette maison, on lisait cette gracieuse traduction des paroles de notre Sauveur à la Samaritaine :

Cil qui boyra l'eaue de ce puits,
Soëf encore aura depuys ;
Mais cil qui boyra l'eaue divine,
Toujours et munde et cristalline,
En son cœur à jamais aura
Source qui point ne tarira.

Auprès d'un figuier ornant la même cour, on avait gravé sur la pierre les vers suivants, qui rappelaient, dans une langue pieuse et naïve, la malédiction prononcée par l'Homme Dieu sur le figuier stérile :

Cet arbre grand au doux fruict emmiellé
Est le pourtrait au vif et non celé,
De cil qui, des meschants bravant noise et envie,
Porte fruits savoureulx pour l'éternelle vye..,
Mais quand du froit hiver cet arbre est desséché,
Ou que son fruict sur la branche à séché,
Il dit, sans plus, qu'au pécheur condamnable
Dieu ne donra point la vye perdurable,

Ni cette poésie, ni ces sculptures, ni ce mélange suave du sentiment religieux et de l'inspiration artistique, rien n'a pu trouver grâce devant le marteau des démolisseurs ; tout cela est tombé à la seule apparition de notre siècle de *lumières* et de *progrès !*

C'est sous Gaufrid de Vayroles, en 1366, que fut établi, entre le chapitre de Saint-Etienne et le recteur de l'église du Taur, un règlement relatif à la procession générale de la Fête-Dieu. Les prétentions diverses qui étaient en lutte à cet égard s'apaisèrent devant l'autorité de l'archevêque, qui décida qu'à l'avenir la procession générale de la Fête-Dieu sortirait deux ans de suite de la Métropole, et l'année suivante de l'église du Taur. En 1368, Gaufrid de Vayroles fonda, dans sa cathédrale, quatre chapellenies auxquelles il assura de très-riches revenus et qui gardèrent le nom de leur fondateur.

Le 27 mai de la même année, l'archevêque de Toulouse assista à l'ouverture du concile tenu à Lavaur, d'après les recommandations faites par le pape Urbain V à tous les métropolitains. Pierre de la Jugie, archevêque de Narbonne, et Amand d'Aubert, archevêque d'Auch, se joignirent à Gaufrid de Vayroles pour réunir les trois provinces dans une seule assemblée. Par la circulaire qu'il écrivit à ses suffragants, Pierre de la Jugie leur demandait de ne pas amener

avec eux plus de *dix chevaux et de deux sommiers*, et aux abbés il accordait seulement *cinq chevaux et un sommier*. Le concile, qui s'ouvrit à Lavaur la veille de la Pentecôte, fut présidé par l'archevêque de Narbonne ; celui de Toulouse y assista en personne, mais celui d'Auch, retenu en Italie, se fit représenter par son vicaire général Philippe, abbé de Sorèze, qui, à ce titre, prit rang avant les prélats. On remarquait dans le concile les évêques de Béziers, Carcassonne, Alet, Lavaur, Pamiers, Lombez, Comminges, Tarbes, Bazas, Oleron et Lescar. Ceux d'Agde, de Maguelonne, Lodève, Saint-Pons, Nîmes, Uzès, Elne, Montauban, Rieux, Saint-Papoul, Mirepoix, Dax, *Laictoure*, Couserans et Bayonne, y furent remplacés par leurs vicaires généraux. Au nombre des ecclésiastiques qui y vinrent se trouvait Amélius de Lautrec, docteur en décrets, chanoine et chancelier de la métropole de Toulouse, et qui avait embrassé de bonne heure la vie religieuse. Après avoir professé le droit canonique à l'Université de Toulouse, Amélius de Lautrec, dont la famille originaire de l'Albigeois, avait donné, comme nous l'avons vu, un évêque à notre ville, fut appelé lui-même au siége épiscopal de Couserans, puis à celui de Comminges, et devint enfin cardinal sous Clément VII, en 1385 ; il mourut à Avignon en 1390.

Le concile de Lavaur, qui s'était réuni surtout pour rétablir la discipline ecclésiastique, dressa cent trente-trois canons ou articles, reproduisant en grande partie les prescriptions des conciles tenus à Avignon en 1326 et en 1337. Le quatorzième article, qui défendait aux nobles du pays de créer eux-mêmes des *confrairies*, avait pour but d'empêcher des réunions qui, sous un prétexte pieux, favorisaient de véritables complots, où ces seigneurs s'engageaient par serment, envers et contre tous, sous l'obéissance d'un chef auquel ils se soumettaient aveuglément.

C'est pendant l'épiscopat de Gaufrid de Vayroles qu'arrivèrent solennellement à Toulouse les reliques vénérables de saint Thomas-d'Aquin. Possédées jusqu'alors par les religieux de Fosse-Neuve, dans le couvent desquels était mort l'illustre docteur, elles venaient d'être données par le Souverain Pontife à frère Elie de Raymond de Toulouse, maître général des Frères prêcheurs, pour être transportées dans la ville qui avait donné naissance à cet ordre célèbre. Guillaume de Lordat, noble toulousain et officier distingué de l'armée pontificale, reçut à Piperne la tête auguste du saint docteur, à l'égard de laquelle nous ne croyons pas devoir soulever une question qui nous semble tranchée en notre faveur. A Fondy, Guillaume de Lordat obtint facilement le corps de l'illustre dominicain, dont le bras droit fut donné par Urbain V à la ville de Paris, et déposé dans le couvent de Saint-Jacques, où il avait écrit de si magnifiques pages. Après deux mois de marche, les reliques accompagnées par le procureur général des Dominicains et par le cardinal-évêque d'Albano, arrivèrent au monastère de Prouille, où elles attendirent pendant un mois que les préparatifs de leur réception solennelle à Toulouse fussent terminés. Alors elles reprirent leur marche et laissèrent de nombreuses traces de leur influence miraculeuse à Prouille même, à Avignonet, à Villefranche et à Montgiscard. Enfin le Dimanche 28 janvier 1369, elles entrèrent à Toulouse, et furent déposées provisoirement dans la chappelle de *Notre-Dame du-Feretra*, qui existe encore aujourd'hui, mais presque en ruines, non loin de l'église du Calvaire. Une immense procession conduite par les archevêques de Toulouse et de Narbonne, et dans laquelle on remarquait les évêques de Lavaur, d'Aire et de Béziers, les abbés de Saint-Saturnin et de Simorre, vint chercher les précieuses reliques, hono-

rées par la présence de Louis duc d'Anjou, frère du roi de France, Charles V, et escortées par plus de cent cinquante mille personnes, accourues de tous les points du royaume. Les restes de l'illustre docteur furent placés sous un dais magnifique porté par le duc Louis lui-même et par les principaux seigneurs de la cour. On déposa les reliques dans l'église des Frères prêcheurs, où l'éloge funèbre du docteur angélique fut prononcé par l'archevêque de Narbonne et le prieur de la Daurade. On sait que depuis la Révolution, ce précieux dépôt est confié à l'insigne basilique Saint-Sernin.

Le 6 janvier 1372, Gaufrid de Vayroles donna aux Dominicains une nouvelle preuve de sa bienveillance ; il leur permit de fonder un couvent de religieuses de leur ordre à Toulouse, dans un lieu appelé *hôtel de la Couronne ;* nous regrettons de n'avoir pu découvrir à ce sujet de plus amples renseignements. L'archevêque de Toulouse ne survécut pas bien longtemps à cette nouvelle fondation ; il mourut en effet, d'après la plupart des historiens, le 10 mai 1376.

†

VI

JEAN DE CARDAILLAC

(De 1376 à 1390)

Château de Cardaillac. — Accusateurs et vrais coupables. — Patriarche d'Alexandrie. — Prélat *chevauchant et prêchant.* — Couvent de Sainte-Claire. — Retour de la papauté à Rome. — Wicleff. — Cloche Cardaillac. — Eglise des Dominicains. — Charles VI à Toulouse, et dans la forêt de Bouconne.

Après la mort de Gaufrid de Vayroles, le siége de Toulouse aurait été vacant pendant quelques années, et ce serait seulement en 1378, et même d'après quelques historiens en 1379, qu'aurait été nommé son successeur. Nous croyons que c'est là une erreur, et nous fixerions sans peine à 1376 la nomination de Jean de Cardaillac, appartenant à une famille très-ancienne, originaire de Lacapelle-Marival dans le Quercy. Lacapelle est aujourd'hui un chef-lieu de canton du Lot, où se trouve encore le château de Cardaillac, formé de deux corps de logis, dont l'un est de construction assez récente, tandis que l'autre, qui est flanqué de tours, paraît remonter au treizième siècle. S'il faut en croire dom

Vaissete, en 1317, un membre de cette famille, Guillaume de Cardaillac, abbé de Pessan, au diocèse d'Auch, fut nommé par le pape Jean XXII, deuxième évêque de Montauban, pour succéder à Bertrand du Puy, abbé de Saint-Martin et de Saint-Théodard, qui était mort avant d'avoir pu prendre possession de son siége. Ce qu'il y a de certain, c'est que Gauillaume de Cardaillac, nommé en 1329 évêque de Saint-Papoul, fut accusé d'intelligence avec les Anglais et conduit pour cela dans les prisons de Toulouse, par ordre du Sénéchal de cette ville, en 1347. Mais le Souverain Pontife ayant excommunié aussitôt ceux qui avaient pris part à cette arrestation, l'évêque de Saint-Papoul rentra triomphalement dans son diocèse, tandis que ses accusateurs moururent dans l'espace de quinze jours, ce qui parût être un châtiment de Dieu. Guillaume de Cardaillac vécut encore quelque temps au milieu de ses diocésains, qu'il édifia par le touchant spectacle de ses vertus, et il mourut, en odeur de sainteté, le 15 février 1348; on assure que des miracles furent obtenus de son vivant par son intercession.

Bertrand de Cardaillac, le propre frère du futur archevêque de Toulouse était lui-même évêque de Montauban, lorsque Jean de Cardaillac fut appelé à l'administration diocésaine de la capitale du Languedoc. Après avoir fait ses études à l'Université de Toulouse, où il avait pris le grade de docteur en Droit civil, Jean de Cardaillac avait professé dans cette ville. A peine tonsuré, il fut nommé par Clément VI, en 1351, évêque d'Orense, en Galice, et quelques années plus tard, en 1360, archevêque de Brague, en Portugal. Grégoire XI lui donna en 1371, le titre de patriarche d'Alexandrie, et lui confia en même temps l'administration du diocèse de Rodez. Enfin Gaufrid de Vayroles étant mort, comme nous l'avons dit, en 1376, Urbain VI donna

à Jean de Cardaillac l'administration perpétuelle du diocèse de Toulouse.

La plupart des historiens assurent que Jean de Cardaillac défendit chaudement la cause du roi de France, Charles V, qui se débattait déjà avec avantage sous la main trop longtemps puissante de l'Angleterre. « Par ses doctes et sainctes » prédications, dit Catel, il retira plus de soixante villes qui » estoient tenues par les Anglais en l'obéissance de nostre » roy, ainsi que le tesmoigne Froissard, au chapitre deux- » cent cinquante-septième du premier volume, duquel voicy » les paroles : Encore advint-il pour lors, par l'admoneste- » ment de Monseigneur le duc de Berry, pendant que ses » gens tenoient les champs en Quercy et en Rouergue, » que le duc d'Anjou fit partir de Tolose celuy qui en estoit » archevesque, lequel estoit un moult bon clerc et vaillant, » et le fit aller vers la cité de Cahors, dont son frère estoit » évesque. Ledit archevesque prescha tellement et par si » bonne mémoire la querelle du roy de France, que ladite » cité se tourna françoise et iurèrent les habitants foy et » loyauté tenir, dès ce jour en avant, au roy de France. Et » après ledit archevesque chevaucha oultre, et partout » preschoit et remontroit le bon droit du roy de France, et » tellement se portoit, que tout le pays se tournoit et fit lors » tourner plus de soixante que villes, que cités, chasteaux » et forteresses parmy le confort des gens du duc de Berry, » c'est à sçavoir de messire Jean d'Armagnac et des autres » qui chevauchoient au pays, il fit tourner Figeac, Gagnac, » Capdenac et plusieurs autres bonnes villes et chasteaux. »

Dom Vaissete, suivi par M. du Mège, prétend que l'archevêque dont il est ici question ne peut être Jean de Cardaillac mais bien Gaufrid de Vayroles, qui occupait alors le siége de Toulouse. Cependant, le prélat qui défendit avec tant de

succès la cause du roi de France ne peut être Gaufrid de Vayroles. En effet, ce Prélat n'est nulle part représenté comme un orateur remarquable, entraînant les foules après lui par la puissance chaleureuse de sa parole. Ce caractère convient très-bien, au contraire, à Jean de Cardaillac, que l'on retrouve à chaque instant prêchant, soit devant le Souverain Pontife, soit en présence du roi de France, soit enfin dans toutes les occasions où l'on a besoin d'une parole sympathique et émouvante. Puis tous les historiens étant d'accord pour dire que l'archevêque de Toulouse, qui gagna plus de soixante villes au roi de France, avait un frère évêque de Cahors, cela ne peut s'appliquer aussi qu'à Jean de Cardaillac. En effet, le siége de Cahors, qui avait eu déjà pour évêques : en 1112, Gérard de Cardaillac ; en 1208, Guillaume de Cardaillac ; en 1324, Bertrand de Cardaillac, frère de l'évêque de Saint-Papoul, dont nous avons déjà parlé, devait être enfin occupé de 1389 à 1404, par François de Cardaillac, Frère mineur, et mort en odeur de sainteté. Or, les succès obtenus en faveur du roi de France par le prélat dont il est question se placent chronologiquement après le traité de Brétigny et les nouvelles luttes qu'il suscita quelques années plus tard entre les Français et les Anglais, c'est-à-dire de 1366 à 1371 environ. Or, dans cette période, Bertrand de Cardaillac était évêque de Cahors, et Jean de Cardaillac avait déjà été revêtu de la dignité archiépiscopale. Seulement, et c'est en cela que quelques historiens se trompent, il n'était pas encore archevêque de Toulouse, et en lui donnant ce titre pour l'époque à laquelle il ramenait au roi de France les villes du Quercy, ces historiens anticipent de quelques années. Cette erreur serait même moins considérable, si, comme quelques-uns l'attestent, le successenr de Gaufrid de Vayroles était venu

à Toulouse peu de temps après la mort de celui-ci, arrivée, ainsi que nous l'avons dit, en 1376. Entre autres faits qui nous porteraient à embrasser cette opinion, nous trouvons le baptême de Louis, fils du duc d'Anjou; ce jeune prince qui devait être plus tard roi de Naples, et qui fut baptisé par l'archevêque de Toulouse, était né dans cette ville le 7 octobre 1377. Il est probable que la cérémonie du baptême ne fut pas trop longtemps retardée, ce qui supposerait que Gaufrid de Vayroles ne demeura pas trop longtemps non plus sans successeur.

Jean de Cardaillac favorisa l'établissement sur la paroisse de la Dalbade, des religieuses de Sainte-Claire. « Nous » apprenons, dit Catel, de deux bulles du pape Innocent » quatrième, qui commença à tenir les clefs de l'Eglise en » l'an mil deux cent quarante-trois, comme les monastères » des religieuses de Sainte-Claire, qui est dans le corps de » la ville, avoit esté fondé par une nommée Marie, lequel » estoit basty anciennement hors la porte de Ville-Neufve, » et se nommoit le monastère Sainte-Marie de la porte de » Ville-Neufve, ordre Sainct-Damian. Mais depuis, à cause » du règlement général qui fut faict dans Tolose par les offi- » ciers du roy et les Capitouls, que les couvents et monas- » tères qui estoient aux faubourgs de Tolose seroient des- » molis, afin que les Anglois, qui fesoient pour lors la » guerre aux François, ne s'en saisissent, ledit monas- » tère fut transféré au lieu où il est maintenant. »

Il y demeura jusqu'à l'époque de la Révolution, où les Clarisses, comme les autres religieuses, furent obligées de se séparer. Leur couvent devint la *fonderie d'artillerie*. On voit encore la porte ogivale de la chapelle des Clarisses, et l'ancienne entrée du couvent, remplacée par une porte plus basse, serait très-étonnée de se trouver aujourd'hui flan-

quée de deux canons de plâtre, elle qui ne laissait guère passer que des messagers de paix.

C'est sous Jean de Cardaillac que la papauté exilée volontairement en France, quitta Avignon pour n'y plus rentrer. Le cardinal Pierre Roger de Beaufort, neveu de Clément VI, et né comme lui au château de Maumont, dans le Limousin, d'une très-ancienne famille qui existe encore, avait succédé à Urbain V, le 30 décembre 1370, sous le nom de Grégoire XI. Sainte Catherine de Sienne qui, fille du peuple, devait exercer une si grande influence sur les événements politiques de son temps, écrivait, en 1376, au nouveau pontife : « Vous me demandez mon avis touchant votre » retour. De la part de Jésus-Christ crucifié, je vous réponds » qu'il vous faut partir le plus tôt qu'il vous sera possible. » L'âme de Grégoire XI était assez grande pour entendre cette libre et fière parole de l'illustre dominicaine. Le 13 septembre de la même année, il quittait Avignon, et le 18 janvier 1377, il entrait à cheval dans la Ville-Eternelle au milieu d'une population ivre de joie. Mais le caractère mobile et inquiet des Romains suscita bientôt de nombreuses causes de tristesse au Souverain Pontife ; qui se retira à Anagni. « Dans l'histoire de l'Eglise, dit avec raison M. l'abbé » Darras, rien n'égale la mobilité des Romains, si ce n'est » la patience des papes. » Grégoire XI eut aussi la douleur de voir naître l'hérésie de Wicleff, gardien de l'Université d'Oxford, qui, sous des théories empreintes de manichéisme et de fatalisme, arrivait dans la pratique à la destruction de l'autorité pontificale et épiscopale, pour ne plus laisser subsister que le presbytérianisme. La doctrine de Wicleff fut condamnée dans le concile de Lambeth, présidé par l'archevêque de Cantorbéry ; mais l'hérésiarque dogmatisait encore, lorsque Grégoire XI mourut, à Anagni, le 27 mars 1378.

Jean de Cardaillac, qui joua un si grand rôle dans les affaires publiques de son temps s'occupait aussi des détails relatifs à son diocèse. « Ce fut luy, dit Catel, qui fit faire ce beau » reliquaire d'argent, pesant plus de cent marcs, auquel est » représentée la teste de sainct Estienne, portée par deux » grands anges d'argent sur un grand pied-destal richement » travaillé, dans lequel reliquaire furent mises les reliques » de sainct Estienne, et l'évesque qui est représenté et relevé » sur ledict pied-destal, qui porte en ses mains une phiole » de crystal, est sainct Martial, lequel apporta le sang de » sainct Estienne dans ce vase sacré, lorsqu'il voulut fonder » l'église Sainct-Estienne de Tolose, ce que j'ay apprins » d'un extraict tiré, il y a plus de cent ans, d'un ancien » livre escrit à la main, qui estoit attaché avec une chaîne » de fer, aux chaires du chœur de ladite église Sainct-» Estienne, et qui se brusla lors de l'embrasement de ladite » église.

» Durant que Jean de Cardalhac fust archevesque de » Tolose, ajoute Catel, la grande cloche qui est au clocher » ou tour de Sainct-Estienne, fut faite à ses despens, et » depuis exorcizée par luy en l'an mil-trois-cens-huictante-» sept, laquelle, depuis s'estant rompue, fust remise et » augmentée par messire Iean d'Orléans, archevesque de » Tolose, et par le chapitre, à leurs communs dépens, en » l'an mil-cinq-cens-trente-un, au mois de février, laquelle » ayant esté refaite, fut de rechef exorcizée par Iean de » Cardalhac, abbé d'Orlhac et de Belleperche, qui estoit de » la maison dudit Cardalhac, archevesque, ayant néan-» moins retenu toujours l'ancien nom de Cardalhac, ainsi » que tesmoignent les inscriptions qui se trouvent encore » marquées sur ladite cloche...

» J'ay apprins d'un mémoire comme ledit de Cardalhac

» archevesque ayant donné cette grande cloche, ordonna » qu'elle sonneroit tous les iours, lorsque l'élévation du » saint Sacrement de l'autel se feroit à la grand'messe, ce qui » est encore observé aujourd'huy. »

Le 29 janvier 1380, Jean de Cardaillac avait recommandé à ses suffragants de prendre la défense des Dominicains, d'après la bulle donnée à Avignon, par Grégoire XI, la septième année de son pontificat. L'archevêque de Toulouse reçut une autre bulle de Clément VII, fixant la fête de saint Thomas d'Aquin au 7 mars, et comme un nouveau témoignage de son dévouement à l'ordre des Frères prêcheurs, il assista le 2 octobre 1385, à la consécration de leur église, faite par l'archevêque de Lesbos, qui était carme. Cette cérémonie fut honorée de la présence du duc de Bourgogne, oncle du roi Charles VI; du cardinal de Latour, des évêques de Cahors, d'Auxerre, et de Rieux; des comtes d'Etampes, d'Auxerre, d'Armagnac, de Lisle-Jourdain, de Pardiac et d'Albret, et de Raymond Bequin, originaire de Toulouse, évêque de Linasse et patriarche de Jérusalem, qui avait fait bâtir la sacristie; l'achèvement de l'église fut dû, en grande partie, à la générosité du cardinal Pierre de Godino, qui fut enterré plus tard du côté de l'évangile, auprès du grand hôtel.

C'est sous l'épiscopat de Jean de Cardaillac que le roi de France, Charles VI, vint à Toulouse. « Y avoit tant de gens » ès rues à le regarder, dit un auteur contemporain, qu'on » ne pouvoit passer, si estoient les rues, par où il passoit, » encourtinées et parées d'ornements riches et beaux; et » les consuls de la ville, vestus d'habits royaux riches et » beaux, portèrent les poesles au roy, et les petits enfants » alloyent devant, portant en leurs mains bannières de » fleurs de lys, criant : Noël, vive le roy! » Pendant son

séjour à Toulouse, Charles VI alla chasser quelquefois, avec ses chevaliers, dans la forêt de Bouconne. Or, raçonte un manuscrit que nous avons déjà eu occasion de citer : « L'an » 1389, et le 5 de janvier, il arriva le miracle suivant, » scavoir est :

» Que le roy de France, Charles VI[e] du nom, accompa- » gné des princes, les ducs de Turenne, de Bourgogne, » de Pierre de Navarre, du comte de Roussy, Henry de » Bar et Olivier de Clisson, connétable de France, se trouva » un jour à la chasse dans la forêt de Bouconne, dans » laquelle il s'égara avec ceux de sa suite sans en pouvoir » sortir, atendu l'obscurité de la nuit, et fit vœu à Notre- » Dame d'Espérance que s'il étoit délivré du danger où il » étoit, il luy donneroit le prix de son cheval. Il ne l'eut » pas plustost fait, qu'en mesme temps la nuit s'éclaircit et » sortit du bois à la faveur de la lumière et s'acquitta de sa » parole, vint rendre grâce à la très-sainte Vierge et y fit » plusieurs dons, donna le prix de son cheval qu'il rachetta. » De plus, il institua l'ordre des chevaliers de Notre-Dame- » d'Espérance, qui avoient pour devise trois fois le mot d'*es-* » *pérance*. » L'ancien cloître des Carmes, bâti sur la place qui porte encore leur nom, conserva jusqu'au commencement de notre siècle une peinture à la fresque qui représentait cet événement. Lafaille parle de cette « ancienne peinture qu'on » voit sur la muraille du cloître des Carmes de Toulouse, » auprès de la chapelle de Notre-Dame-d'Espérance, où un » roi de France est représenté à cheval, s'inclinant devant » une image de la Vierge. Des seigneurs y sont peints » aussi au nombre de sept, qui marchent à pied auprès du » roi, tous armés hormis la tête. Ils portent des cottes-d'ar- » mes avec les armoiries chacun de leur maison ; leurs » noms sont écrits au bas, en caractère de ce siècle-là ;

» mais on n'en peut lire que cinq, qui sont : le duc de Tou-
» raine, le duc de Bourbon, Pierre de Navarre, Henri de
» Bar et Olivier de Clisson : les deux autres ont été effacés
» par le temps. Tous ces personnages sont peints de gran-
» deur naturelle. Le fond de cette peinture est chargé de
» loups, de sangliers et d'autres bêtes sauvages qui habitent
» les forêts. Au plus haut, il y a une manière de frise où
» sont peints des anges qui portent en leurs mains des ban-
» derolles, sur lesquelles est écrit trois fois le nom *espé-*
» *rance.* » Lafaille donne plus exactement que le manuscrit déjà cité les noms des compagnons de Charles VI dans cette partie de chasse ; ceux qu'il n'a pu bien lire sont les noms de Philippe d'Artois, comte d'Eu, et d'Enguerrand, sire de Couci. Cette fresque, dont le caractère était gracieux et naïf, a été reproduite par dom Vaissete, et plus tard par M. du Mège dans l'édition qu'il a donnée de l'*Histoire de Languedoc.*

Jean de Cardaillac, qui ne devait pas survivre bien longtemps au séjour que Charles VI fit à Toulouse, avait donné quelques années auparavant, au moment de partir pour Paris, tous ses ornements et ses vases sacrés au chapitre de Saint-Etienne. Catel reproduit cet acte de donation, d'après lequel la chapelle de l'archevêque de Toulouse était fort riche. Ce prélat, l'un des plus remarquables qui aient occupé le siége de notre ville, mourut le 7 octobre 1390, et fut enterré dans le chœur de l'église métropolitaine, du côté de l'épître. On lisait sur son tombeau l'inscription latine dont voici la traduction : « Ici repose le révérendissime Père
» en Dieu et Seigneur, Mgr. Jean de Cardaillac, par la grâce
» de Dieu patriarche d'Alexandrie, administrateur perpé-
» tuel de l'Eglise et de l'archevêché de Toulouse, qui mou-
» rut le sept du mois d'octobre de l'année du Seigneur mil

» trois cent quatre-vingt-dix, et dont l'âme puisse reposer en » paix. Amen. »

Ce tombeau demeura dans le même état jusqu'à la Révolution ; mais les cendres des archevêques de Toulouse ayant été *violées*, paraît-il, à cette époque, elles attendirent jusqu'en 1828 que le cardinal de Clermont-Tonnerre, réparât l'outrage qui leur avait été infligé. Les restes de Jean de Cardaillac, en particulier, furent replacés dans le sanctuaire du chœur, du côté de l'épître, et une inscription latine rappelle encore le lieu où ils reposent aujourd'hui.

Dans un portrait qui se trouve à Lacapelle-Marival et qui a été reproduit récemment pour l'archevêché de Toulouse, Jean de Cardaillac est représenté avec les insignes de cardinal. Avait-il été revêtu en effet de cette dignité, ou la couleur cardinalice lui avait-elle été accordée à cause de son titre exceptionnel de patriarche? C'est ce que nous ne saurions décider. Jean de Cardaillac portait : « de gueules au lion d'argent armé, » couronné et lampassé d'or, à l'orle de treize besans d'ar- » gent. » La famille de Cardaillac existe encore, et une arrière-petite nièce de l'illustre archevêque de Toulouse est aujourd'hui sœur de charité dans une maison de Miséricorde de la ville métropolitaine.

†

VII

FRANÇOIS, CARDINAL DE GONZIÉ

(De 1391 à 1392)

Schisme d'Occident. — Sainte-Catherine de Sienne et Saint-Vincent-Ferrier. — L'archevêque de Toulouse soumis au vrai Pape. — Fin du schisme.

François de Gonzié, issu d'une noble et très-ancienne famille de Savoie, naquit dans le Bugey, en 1356, de Pierre seigneur de Gonzié, et d'Ancelise de Verboyze, fille du seigneur de Chatel. Dès son enfance il se livra à l'étude de toutes sortes de sciences, grâce aux soins d'Amédée VI, comte de Savoie, dont il était parent par sa grand'-mère. Le jeune François, doué d'un heureux caractère et d'une intelligence très-élevée, fut nommé, à l'âge seulement de vingt-quatre ans, le 6 février 1380, évêque et prince de Grenoble, par Robert de Genève, connu dans l'histoire sous le nom de Clément VII. Ce nom nous rappelle la naissance du schisme douloureux d'Occident qui, de 1378 à 1417, divisa si profondément la chrétienté, et dont la principale cause fut le long séjour que les papes avaient fait à Avi-

gnon. Après la mort de Grégoire XI, les cardinaux, réunis à Rome, choisirent pour Souverain Pontife Barthélemy de Brignano, qui prit le nom d'Urbain VI, et fut reconnu d'abord par le monde catholique tout entier. Mais les membres du Sacré-Collége, aigris par certaines ordonnances du nouveau pape, et plus encore par le refus qu'il avait fait de transporter de nouveau le Saint-Siége à Avignon, se rassemblèrent à Agnani, puis à Fondi, dans les Etats napolitains, où, sous le prétexte que la première élection n'avait pas été libre, à cause des vives réclamations des Romains, ils désignèrent comme Souverain Pontife, le 20 septembre 1378, Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Cet antipape, ayant été appuyé par la France, vint se fixer à Avignon, et c'est lui qui donna l'institution canonique aux évêques français.

François de Gonzié ne demeura à Grenoble que jusqu'en 1388, époque à laquelle il fut transféré au siége d'Arles, et nommé camérier d'honneur de Clémeut VII, dont il était parent. L'antipape, car la vérité historique ne nous permet pas de lui donner d'autre titre, confia, en 1389, au nouvel évêque d'Arles, le soin de terminer un différend qui s'était élevé, au sujet de la principauté de Nice, entre Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, et Amédée VII, comte de Savoie. Grâce au médiateur, une trêve de douze ans fut signée le 24 septembre en présence de l'évêque Artauld, du prévôt Arnaud, et des ambassadeurs de la reine et du comte, nommés Gendon de Ravays et Jean de Constans.

Le même Clément VII transféra au mois de novembre 1390, l'évêque d'Arles à l'Archevêché de Toulouse. François de Gonzié occupa très-peu de temps ce siége, car au mois de septembre 1391, il fut appelé à l'Archevêché de Narbonne.

Pendant que s'opéraient ces différentes translations, les malheurs de l'Eglise continuaient. Le véritable pape, Urbain VI, était mort à Tivoli le 15 novembre 1389, laissant après lui une grande réputation de justice et d'austérité, ce qui n'empêcha pas tous ceux qui se trouvaient condamnés par le spectacle de ses vertus, de dire beaucoup de mal du pontife défunt. Dès que la nouvelle de cette mort parvint à Avignon, on se hâta d'expédier un courrier au roi de France, afin que par son intervention, il empêchât une nouvelle élection, et pût mettre ainsi fin au schisme. Mais avant que les ambassadeurs des puissances catholiques fussent arrivés à Rome, les cardinaux, craignant que le Saint-Siége ne fût de nouveau transporté à Avignon, choisirent précipitament pour Souverain Pontife, le 3 novembre 1389, Pietro Thomacelli, qui prit la nom de Boniface IX. Aidé par le roi de Naples, Ladislas, auquel il avait en quelque sorte rendu son trône, le nouveau pape pût établir énergiquement son autorité à Rome, et reconstituer définitivement le pouvoir temporel de la papauté.

Quelques années plus tard, le 16 septembre 1394, l'antipape Clément VII mourut lui-même. Parmi les cardinaux restés à Avignon, les uns voulaient ne pas lui donner de successeur, les autres ne demandaient que Boniface IX, ce qui aurait immédiatement terminé le schisme. Malheureusement, on procéda à une nouvelle élection, après cependant que chaque cardinal eut juré, sur le saint Evangile, de renoncer, s'il était nommé, même au souverain pontificat, dans le cas où cela serait nécessaire au rétablissement de la paix dans l'Eglise. Les suffrages se portèrent sur Pierre de Lune, qui, nommé le 28 septembre 1394, prit le nom de Benoît XIII, et qui, oubliant ses serments se hâta d'excomunier Boniface IX. François de Gonzié, qui, sur les sié-

ges de Grenoble, d'Arles et de Toulouse s'était attaché à la cause de Clément VII, se rallia aussi d'abord à celle de son triste successeur Benoît XIII. Alors même qu'il eut continué dans cette voie, il ne faudrait pas trop s'en étonner, ni même le condamner, puisque après avoir vu sainte Catherine de Sienne défendre chaudement le véritable pape Urbain VI, nous trouvons saint Vincent Ferrier et saint Pierre de Luxembourg soumis à l'antipape. « Pendant toute la durée du schisme, » dit saint Antonin, dominicain et archevêque de Florence » au XIVe siècle, chaque obédience comptait dans son sein des » docteurs habiles, des personnages illustres par leur sain- » teté et même par le don des miracles. Mais dans le cas » d'une double élection pontificale, il ne nous paraît pas » qu'il soit nécessaire au salut de croire que tel ou tel pape » en particulier soit le pape légitime. Les peuples ne sont » point obligés de savoir le droit canonique ; ils ne peuvent » donc être obligés de savoir celui qui est élu canonique- » ment. Il leur suffit, en général, d'être disposés à obéir au » pape légitime, quel qu'il soit, et ils peuvent sur ce point » s'en rapporter au jugement de leurs évêques. »

Boniface IX étant mort à Rome, le 1er octobre 1404, des ambassadeurs de la Cour d'Avignon cherchèrent à opérer une réconciliation ; mais les cardinaux, effrayés par les cris séditieux des Romains, nommèrent précipitamment, le 17 octobre, après un engagement semblable à celui d'Avignon, le cardinal Meliorato, qui prit le nom d'Innocent VII. Pendant ce nouveau pontificat, qui fut fort court, l'antipape Benoît XIII, brouillé avec la France, transporta successivement sa cour à Gênes, à Savone, à Monaco, à Nice et à Marseille, où le protégeait Louis d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence.

La mort d'Innocent VII, arrivée le 6 novembre 1486,

fournissait une nouvelle occasion de rétablir l'unité. Le roi de France se hâta d'écrire aux membres du Sacré-Collége pour les supplier de retarder une nouvelle élection ; mais les séditions qui troublaient Rome engagèrent les cardinaux à lui donner promptement un souverain, et le 30 décembre 1406, ils élurent le cardinal Angelo Corrario, qui fut proclamé pape sous le nom de Grégoire XII. Le nouveau Pontife s'était engagé, plus formellement encore que son prédécesseur, à abdiquer, dès que cela serait nécessaire, pour le bien de l'Eglise. Peu de temps après, en effet, il écrivait à Benoît XIII : « Ce n'est plus le temps de discuter sur le » droit, c'est celui de le faire fléchir devant l'intérêt public et » les circonstances. Nous offrons de céder nos droits legiti- » mes à la papauté, si de votre côté vous consentez à faire » la même chose. » Benoît XIII fit aussi de belles promesses, mais cette générosité de sentiments n'accompagna pas toujours les deux compétiteurs. La résistance que mit Benoît XIII, en particulier, à donner sa démission, éloigna de lui, entre autres prélats, François de Gonzié, l'ancien archevêque de Toulouse, qui avait fait personnellement de vains efforts pour obtenir l'abdication de l'antipape. Aussi lorsque, à l'exemple de la France, les pnissances catholiques se furent déclarées neutres entre les deux prétendants et que le concile de Pise les eut déposés l'un et l'autre, au mois de mars 1409, François de Gonzié appuya la nomination du cardinal Pierre Philargi, élu sous le nom d'Alexandre V, par le concile de Pise lui-même. Cette élection au lieu de mettre fin au schisme, l'aggrava au contraire, en offrant un troisième pontife à l'obéissance des puissances catholiques. Mais Alexandre V, étant mort bientôt, le 3 mai 1410, dix-sept cardinaux qui se trouvaient à Bologne, élurent le 17 mai, Balthazar Cossa cardinal de Saint-Eusta-

che, qui prit le nom de Jean XXIII. François de Gonzié, qui s'attacha au nouveau pontife, fut nommé par lui légat et investi de pleins pouvoirs pour ramener à l'obéissance le comtat Venaissin, et disperser les partisans de Pierre de Lune.

Sigismond, d'abord roi de Hongrie, puis empereur d'Allemagne en 1416, demanda à Jean XXIII qu'un concile réuni à Constance terminât le schisme qui désolait le monde catholique. Sigismond lui-même vint prendre part à cette grande assemblée, et parmi les dix-huit mille ecclésiastiques qui encombrèrent Constance et les environs, on remarqua François de Gonzié qui, entré dans la ville le 7 février 1415, avec une très-nombreuse suite, fut mis au nombre des légats par les Pères du concile. Après des incidents qu'il serait trop long de raconter, cette illustre assemblée déposa Jean XXIII lui-même, et le 11 novembre 1417, le cardinal Othon Colonna était élu pape, sous le nom de Martin V. Le schisme d'Occident était fini, il avait duré vingt-neuf ans. Celui qui s'était appelé Jean XXIII se soumit bientôt au nouveau pontife, qui le nomma doyen du Sacré-Collége. Quant à Pierre de Lune, il s'obstina dans son refus d'abdiquer, et il se retira d'abord à Perpignan, où François de Gonzié, qui accompagnait l'empereur Sigismond, vint lui faire de nouvelles instances pour l'amener à de meilleurs sentiments. Tout fut inutile et saint Vincent Ferrier lui-même ne fut pas plus heureux.

François de Gonzié rentra dans sa ville archiépiscopale de Narbonne, où il reçut solennellement l'empereur ; il fut nommé archichambellan du nouveau pape et confirmé dans son titre de légat d'Avignon, le 17 juillet 1418. Par son testament écrit en 1431, l'archevêque de Narbonne institua pour ses héritiers Eugène IV, Souverain Pontife, et Jacques

de Gonzié, seigneur de Vaucher. Il fit aussi beaucoup de legs en faveur des pauvres d'Avignon et de Narbonne, et de ses neveux Louis, cardinal d'Alleman, François de Menthon, Claude de Bardonenche, et Henri de Sacconay, chanoine et comte de Lyon. Enfin, laissant après lui le souvenir de nombreux travaux et de grandes vertus, François de Gonzié mourut à Avignon le 31 décembre 1432, âgé de soixante-seize ans, et après un épiscopat qui en avait duré cinquante-deux. Il fut enterré à l'église des Célestins d'Avignon dans un tombeau de marbre, auprès du Souverain Pontife Clément VII, avec une épitaphe latine que nous traduisons : « Ici repose le révérendissime Père en Dieu et Seigneur » François, né d'une noble famille, docteur ès-lois, originaire du diocèse de Genève, d'abord évêque de Grenoble, » puis camérier de l'Eglise romaine, archevêque d'Arles, de » Toulouse et enfin de Narbonne ; il mourut l'an du Seigneur 1432, le 12 décembre ; que son âme repose en » paix. » François de Gonzié, auquel nous avons donné le titre de cardinal, d'après une tradition maintenue dans l'Eglise de Toulouse, portait : « d'azur, au chef d'or chargé d'un » lion issant de gueules. »

†

VIII

PIERRE DE SAINT-MARTIAL

(De 1392 à 1401)

Evêché de Rieux. — Hôpital de Notre-Dame du Puy. — Collége Sainte-Catherine. — Eglises de Saint-Jacques et de Saint-Sauveur. — Le Saint-Suaire. — Eglise Saint-Roch. — Couvent des Minimes. — Quatre nouvelles prébendés. = Générosité et reconnaissance.

Pierre de Saint Martial, qui, d'après quelques auteurs était originaire du Limousin, avait vu le jour, au dire de Catel, au « lieu de Saint-Thomas *de Capella*, *de planis.* » En 1359, il fut nommé évêque de Rieux, dont le siége avait été créé, ainsi que nous l'avons dit, par Jean XXII, en 1317, au moment où Toulouse fut érigée en archevêché. C'est pendant cette même année 1359, que fut bâti dans notre ville l'hôpital de Notre-Dame du Puy, auprès duquel se trouva plus tard l'église de Saint-Georges. Cette chapelle avait été construite d'abord au milieu de la place, qui dans la suite prit son nom ; mais ayant été démolie, elle fut transportée auprès de l'hôpital de Notre-Dame du Puy, qui dépendait de la cathédrale, et où le chapitre de Saint-Etienne allait faire les offices le jour de saint Georges.

16

En 1372, Pierre de Saint-Martial passa du siége de Rieux à celui de Carcassonne, qu'il occupa pendant vingt ans. C'est dans cet intervalle, en 1382, que fut fondé, à Toulouse, le collége de Sainte-Catherine, appelé aussi *de Pampelune*, à cause de son fondateur, le cardinal de ce nom, qui donna à cet établissement une grande partie de ses biens. Ce collége dont la principale entrée était dans *la rue des Argentiers*, à laquelle faisait suite autrefois *la rue Peyrolières*, comptait avant la Révolution vingt boursiers et quatre prêtres entretenus au frais de la fondation. De ce nombre fut M. l'abbé Bertrand, numismate distingué qui mourut à Toulouse, en 1809, âgé de quatre-vingt-dix ans. « L'église » de Pampelune, écrivait M. du Mège en 1846, dont l'abside » offrait les formes les plus élégantes, a été démolie depuis » peu d'années, ainsi que presque tous les bâtiments du » collége; il ne reste plus qu'une portion de façade du côté » du jardin. » Cette église se trouvait à la place occupée aujourd'hui, dans *la rue des Balances*, par les nos 66 et 68.

Pendant que Pierre de Saint-Martial était encore évêque de Carcassonne, en 1387, un legs important fut fait à l'église de Saint-Jacques, située auprès de la cathédrale de Toulouse, et dans laquelle paraît-il, les docteurs recevaient leurs grades : *ecclesiæ sancti Jacobi de Louvil in sancto Stephano, ubi doctores graduantur*. Cette église Saint-Jacques était très-ancienne, et une charte de Charles-le-Chauve, petit-fils de Charlemagne, la confond avec l'église cathédrale elle-même : *ecclesiam sancti Stephani, seu sancti Jacobi*. Une vieille tradition racontait que cette chapelle avait été bâtie par Charlemagne lui-même. Il n'en reste plus rien maintenant, si ce n'est peut-être un pan de muraille et une porte, dans la petite cour qui sépare la préfecture de la chapelle Sainte-Anne.

En la même année 1387, un autre legs fut fait à l'église Saint-Sauveur, dépendant, comme l'église Saint-Jacques, de la paroisse Saint-Etienne. Ce legs fut accepté par le frère Pierre Ermengaud, qui s'intitule *Ermite de Saint-Sauveur de Toulouse*, et qui reçoit le legs, tant en son nom que *pour les autres ermites de l'église Saint-Sauveur de Toulouse*. La chapelle de Saint-Sauveur se trouvait auprès d'un des cimetières de la paroisse Saint-Etienne, qui en comptait quatre : ceux de Saint-Sauveur, de Notre-Dame, de Saint-Jacques et de Saint-Michel. Le cimetière de Saint-Sauveur était le plus grand de tous et il remfermait de très-beaux mausolées. Le port de Saint-Sauveur, au faubourg Saint-Etienne, rappelle seul aujourd'hui la chapelle et le cimetière de ce nom.

Pierre de Saint-Martial fut nommé archevêque de Toulouse à la fin de 1391 ou au commencement de 1392. « Nous lisons, dit Catel, dans les Annales de la maison de » ville : comme l'an 1392 messire Bertrand Dumolin, abbé » de Cadoyn, en Périgord, craignant que les Anglois ne » pillassent ledict monastère, se délibéra d'apporter le sainct » Suaire de son monastère en la ville de Tolose, qui estoit » en l'obéissance du roy. De quoy les Capitouls estant adver- » tis, furent soigneux de faire exécuter ce que ledict abbé » avoit arresté. Tellement que la translation dudict sainct » Suaire fut faite le iour et feste saint Simon et Iude de ladite « année, auquel iour messire Pierre, archevesque de Tolose » accompagné de neufs prélats, monstra solennellement ledict » sainct Suaire en l'église de Sainct-Roch, nouvellement » bastie, en présence de plus de trente mille hommes qui » s'étoient assemblés là pour le voir, et fut porté ledit sainct » Suaire par toute la ville, et après remis en l'église du » Taur... Ce sainct Suaire demeura quelque temps à Tolose

» et le syndic de la ville acheta une maison près du Taur » pour loger tant l'abbé que les religieux jusques en l'an » 1399, que le roy Charles sixièsme ordonna que ledict » sainct Suaire fût apporté à Paris, ce qui fut fait par l'évê- » que de Xainctes et abbé de Cadoyn, accompagnés d'un » assesseur, de Capitouls et du syndic de la ville, et quelque » temps après remporté à Tolose, et d'autant que les habi- » tants de Tolose le vouloient retenir, il y eut grand procès » tant à Paris qu'à Rome et estant remis au collége Sainct- » Bernard, le coffre d'argent et le sainct Suaire qui estoient » dedans furent enlevés (comme l'on croit) par les religieux » de Cadoyn, comme il résulte d'un grand nombre d'actes » qui se trouvent dans la maison-de-ville. » L'ancien couvent des Bénédictins de Cadoin n'existe plus aujourd'hui ; il ne reste de ce monastère qu'une église romane du douzième siècle et un cloître magnifique, classés l'un et l'autre au nombre des monuments historiques. Cadoin qui se trouve dans le département de la Dordogne à 37 kilomètres de Bergerac, possède encore le saint Suaire en l'honneur duquel Monseigneur de Périgueux a célébré récemment une grande fête, à laquelle il eût été heureux de voir assister le successeur, sur le siége de Toulouse, de Pierre de Saint-Martial.

L'église de Saint-Roch, dans laquelle ce prélat montra, en 1392, à d'innombrables fidèles le sainct Suaire venu de Cadoin, était, à cette époque, de construction toute récente. Elle avait été bâtie hors la porte Arnaud-Bernard, pas très-loin de l'église Saint-Quentin, *in cercio sancti Quintini*. En 1503, Laurent Lallemand, évêque de Grenoble et abbé de Saint-Sernin, jeta près de cette chapelle les fondements d'un monastère pour les Minimes de Saint-François-de-Paule. Les habitants consentirent à cette fondation, et la chapelle fut donnée à saint François lui-même par lettres patentes de

Louis XII. Dans la suite, les religieux qui l'habitaient furent nommés, en langue du pays, *les Rouquets*. On sait que leur chapelle est aujourd'hui l'église paroissiale des Minimes.

Pierre de Saint-Martial institua dans sa cathédrale « quatre prébendes ou chapellenies, avec un clerc ; deux desquels chapelains portent le nom de Sainct-Martial, et les autres deux de Saincte-Catherine. (Ces prébendes étaient occupées au moment où éclata la Révolution, par MM. Bezins, Long, Dangla et Dupuy.) » Il fit aussi faire et relever » à ses dépens, continue Catel, la châsse d'argent de sainct » Exupère qui est à l'église de Sainct-Sernin de Tolose, à » cause de quoy Aymeric, pour lors abbé de Sainct-Sernin, » en recognoissance de cette libéralité, assembla son chapitre le jour de sainct Sernin, auquel fut délibéré et conclu » que le prieur claustral ou quelque autre religieux célébreroit tous les ans une messe solennelle et conventuelle du » Sainct-Esprit pour messire Pierre de Sainct-Martial, archevesque de Tolose, et après son décez une messe de trespassez, en recognoissance du présent qui lui avoit fait. »

En 1398, Pierre de Saint-Martial fut invité par le roi de France à une seconde assemblée des docteurs et des prélats qui devaient s'occuper du schisme d'Occident, terminé seulement, comme nous l'avons déjà dit, en 1417. L'archevêque de Toulouse, empêché par son grand âge, envoya, pour le représenter dans cette réunion Vital de Castelmoron, docteur en décrets. L'assemblée décida qu'il fallait se soustraire à l'obéissance de Benoît XIII, ce que le roi confirma par lettres patentes du 27 juillet suivant. Mais quelques membres protestèrent contre cette décision, et parmi les récalcitrants, nous avons le regret de compter les députés des Universités de Toulouse et de Montpellier.

L'archevêque de Toulouse avait pour official Jean Corse-

rius, auteur des décisions *Capellæ Tolosanæ*, c'est-à-dire des sentences prononcées par l'officialité de Toulouse, chargée de terminer des différends qu'on serait loin d'attribuer aujourd'hui à un tribunal ecclésiastique.

Déjà, en 1397, Pierre de Saint-Martial avait écrit son testament dans lequel il instituait pour exécuteur testamentaire, son frère, le cardinal. Catel raconte avoir vu les portraits de ces deux prélats dans les vitraux de la chapelle Saint Martial, autour du chœur de Saint-Etienne. Il est regrettable qu'il n'y ait plus aujourd'hui, dans l'église métropolitaine, de chapelle dédiée à l'apôtre qui annonça le premier la foi à nos pères, sans séjourner bien longtemps cependant au milieu d'eux. L'archevêque de Toulouse ne survécut que peu d'années à la transcription de son testament. Il mourut en 1401, et fut enterré suivant son désir, dans le chœur de sa cathédrale, en face du grand autel, et auprès de Jean de Cardaillac. Jusqu'à la Révolution, on put lire sur son tombeau une épitaphe latine dont voici la traduction : « L'an » du Seigneur 1401, le premier jour de décembre, mourut le » révérendissime Père en Dieu et Seigneur, Pierre de Saint- » Martial, archevêque de Toulouse, illustre docteur ès-lois ; » que son âme repose en paix, avec la grâce de Dieu et pour » l'éternité. Ainsi soit-il. Que tous récitent dévotement *Notre* » *Père* et *Ave Maria*. Ainsi soit-il. » Les restes de Pierre de Saint-Martial eurent part à la cérémonie expiatoire, ordonnée au mois de juillet 1828, par le cardinal de Clermont-Tonnerre. Ils reposent encore aujourd'hui dans le sanctuaire du chœur de la Métropole, du côté de l'Epître.

†

IX

VITAL DE CASTELMORON

(De 1402 à 1410)

Double nomination au siége de Toulouse.—Désordres à cette occasion.—Conciles de Paris et de Pise. — Diverses ambassades.

Vital de Castelmoron (ou, d'après dom Vaissete, de Château-Mourant), était né à Toulouse même, comme cela résulte d'une note trouvée dans les annales de la ville, où il est dit en langue du pays : « L'an deioux escrient fourec con» firmat et consacrat archevesque de Tolose, Mossur Vital » de Castelmaur, fil natural de Tolose. « Catel, qui reproduit cette note, ne manque pas d'ajouter. « Ce que j'ay » voulu particulièrement remarquer, pour montrer que la » prière que Grégoire de Tours seul escrit que sainct Ser» nin fit lors de son martyre à Dieu, qu'aucun fils de Tolose » ne fust évesque de ladite ville, n'a point été exaucée ainsi » que nous avons montré plus particulièrement en la vie de » sainct Sernin, premier évesque de Tolose. »

Vital de Castelmoron (appelé dans quelques actes latins

de Castro-Maurono), s'était consacré de bonne heure à l'étude des lettres et à la science du Droit, qu'il professa avec succès à l'Université de Toulouse. A la mort de Pierre de Saint-Martial, il était prévôt du chapitre de Saint-Etienne, qui le nomma, à l'unanimité, archevèque de Toulouse. Son élection fut confirmée par le primat, Pierre Aymeric, archevèque de Bourges, qui consacra le nouvel élu, à Toulouse même, le 5 mai 1402. Malheureusement, à cette date, le schisme d'Occident n'était pas encore fini, et l'antipape Benoît XIII nomma, pour succéder à Pierre de Saint-Martial, Pierre Ravot, franciscain, évèque de Saint-Pons de Thomières. Cette double nómination ne pouvait qu'amener de graves désordres, ce qui ne tarda pas à arriver. Se mettant d'abord entre les deux prétendants, le roi de France fit saisir, en 1405, le domaine temporel des archevèques de Toulouse. Il écrivit pour cela une lettre « aux sénéchal, viguier, juges-mages, au juge de Verdun en ladite sénéchaussée, et à ses aimez etchançons Pierre Astorg, Arnaud de la Plaignolle, et Raymond de Puybusque. » Le roi, ayant ensuite reconnu de nouveau l'autorité de Benoît XIII, à l'obédience duquel s'était aussi soumise l'Université de Toulouse, Pierre Ravot voulut prendre possession de l'archevèché qui venait de lui être confié, et il fixa pour cette cérémonie, le 13 novembre 1406. Une foule nombreuse, composée de professeurs, de docteurs, de chanoines et de religieux, sans compter un grand nombre d'écoliers munis de toutes sortes d'armes, se réunirent ce jour-là dans l'église des Cordeliers, ayant à leur tête Pierre de Cardonne, pronotaire de l'antipape, et Jean Corneille, docteur régent et lieutenant d'Aymeric Nadal, abbé de Saint-Sernin et recteur de l'Université. Des Cordeliers, ils se rendirent à Saint-Etienne, pour procéder à l'installation de Pierre Ravot, malgré l'appel de Vital

de Castelmoron, appuyé par le procureur du roi. Le juge-mage de Toulouse, Philippe Bonne, voulut aussi s'opposer, dans la cathédrale, à la publication des bulles; mais les docteurs et les écoliers tirèrent aussitôt leurs épées contre ce magistrat qui fut *très-buché* par le peuple, et qui mourut, quelques jours après, des suites de ses blessures. Au milieu de la mêlée, Jean Corneille, *dit le mal François*, coupa le nez avec son épée à un sergent royal, et à la suite d'exploits de cette nature, les bulles de Pierre Ravot furent publiées. Quatre cents écoliers armés, ayant à leur tête Pierre de Cardonne, allèrent ensuite les publier aussi et les afficher dans toutes les paroisses de la ville. Après avoir commis de nombreuses violences dans les principaux quartiers, ils se réunirent aux couvents des Cordeliers et des Jacobins. Ces désordres devaient cependant avoir bientôt un terme. Le Parlement de Paris, qui ne tarda pas à en être informé, envoya à Toulouse le chevalier Pierre des Essarts, pour citer à sa barre les auteurs de ces sanglantes scènes; aucun des accusés n'ayant comparu, le Parlement fit saisir tous leurs biens par un arrêt du 28 juillet 1407. Le sénéchal de Toulouse ayant, de son côté, défendu le port de quelque arme que ce pût être, il ne resta plus de partisans à Pierre Ravot, qui fut définitivement chassé de la province, en 1408. Cet archevêque intrus est appelé, par Ciaconius, dans sa vie de Benoît XIII, *Petrus Ravarius*.

Vital de Castelmoron assista, en 1408, au concile national tenu à Paris, et il célébra lui-même la messe du Saint-Esprit dans la chapelle royale, le 2 août. La même année, il exempta de la pénitence de quarante jours les fidèles qui visiteraient, à certaines fêtes, l'église de Montrouge, en l'honneur du sépulcre de Notre-Seigneur qui y avait été érigé. Après que le Concile de Paris eut condamné Pierre

Ravot et tous les partisans de Pierre de Lune, Vital de Castelmoron assista, en 1409, au concile de Pise, qui, ainsi que nous l'avons vu, choisit pour Souverain Pontife Alexandre V, après avoir déposé Grégoire XII et Benoît XIII. Le nouveau pape confirma Vital de Castelmoron dans son titre d'archevêque de Toulouse, par une bulle du 29 juillet 1409. Le 3 août suivant, le prélat si légitimement maintenu recevait le pallium, avec une grande solennité, des mains d'Amédée, cardinal de Sainte-Marie, marquis de Saluces. Mais il ne devait pas jouir bien longtemps de la faveur qui venait de lui être faite. Après avoir rempli avec succès plusieurs missions importantes, soit pour le Souverain Pontife, soit pour le roi de France, Vital de Castelmoron mourut à Toulouse, le 1er août 1410, et fut enterré devant l'autel du chœur, dans un tombeau de marbre, sur lequel on pouvait lire, avant la Révolution de 1793, une épitaphe latine dont voici la traduction : « Ici repose le révérendis- » sime Père en Dieu et Seigneur d'illustre mémoire, Monsei- » gneur Vital de Castelmoron, célèbre professeur en décrets, » par la grâce divine, archevêque de Toulouse, qui avait été » d'abord prévôt de cette église, et qui mourut le 1er août » 1410. »

Comme ceux de son prédécesseur, les restes de Vital de Castelmoron furent pieusement recueillis en 1828, par les soins du cardinal de Clermont-Tonnerre, et ils reposent encore aujourd'hui, du côté de l'épître, dans le sanctuaire du chœur de la Métropole.



X

DOMINIQUE DE FLORENCE

(De 1411 à 1422)

Evêché d'Albi. — Concile de Constance. — Plaie des sauterelles. — Collége de Maguelonne. — Fête de saint Thomas d'Aquin. — Collége de Mirepoix. — Parlement de Toulouse. — Cure de la Métropole réunie au Chapitre. — Hôpital de Saint-Jacques-du-Bourg.

Cet archevêque de Toulouse appartenait à l'ordre de Saint-Dominique, dans lequel il avait rempli les fonctions de provincial. En 1379, il avait été appelé à l'évêché d'Albi, dont la fondation remontait à 1297, et qui fut plus tard érigé en archevêché en 1676, par Innocent XI. En 1382, Dominique de Florence, qui était issu de l'illustre famille de ce nom et était né à Marseille, fut amené à quitter l'évêché d'Albi, par suite de démêlés avec son chapitre ; il fut nommé alors au siége de Saint-Pons de Thomières, et c'est pendant les années qu'il y passa qu'il devint confesseur de Clément VII, l'antipape opposé à Urbain VI. Dix ans après, en 1392, Dominique de Florence était appelé de nouveau à l'évêché d'Albi, qu'il occupa jusqu'à 1411 ou 1412, époque

à laquelle il vint remplacer Vital de Castelmoron sur le siége de Toulouse. C'est par conséquent avec ce titre qu'il assista, en 1414, au concile de Constance, lequel, ainsi que nous l'avons déjà dit, termina le schisme d'Occident par la nomition du pape Martin V.

L'année suivante, il se produisit dans nos contrées un fait que rend parfaitement croyable aujourd'hui ce qui s'est passé récemment en Algérie. « Il tomba, au printemps de l'an 1415, » dit Raynal, une si prodigieuse quantité de sauterelles sur » les preds des environs de Toulouse, que dans peu de jours » elles eurent dévoré toute l'herbe. La crainte de perdre la » récolte du bled inspira un expédient assez singulier. On » arma douze mille habitants de fléaux ou fouets, formés » avec des lisières de cuir, au bout desquelles pendoient des » rosettes de fer ; on les répandit dans la campagne, séparés » par bandes; tous ces insectes furent exterminés, et la » moisson fut conservée... Par le conseil des médecins, on » fit des tas de ces animaux et on y mit le feu, de peur » qu'ils ne corrompissent l'air. »

En 1418, Dominique de Florence réforma le collége de Maguelonne, fondé à Toulouse par suite du testament du cardinal Audouin, évêque de Maguelonne et plus tard d'Ostie. On y entretenait dix étudiants en Droit civil et canonique, auxquels Dominique de Florence en ajouta un onzième qui devait être prêtre. Le collége de Maguelonne avait été établi dans l'ancienne demeure d'une illustre famille, située rue du Taur, du côté opposé à la porte de l'Esquille et près du collége Périgord. On a démoli, depuis plusieurs années, ce vieux bâtiment qui a été remplacé par une maison bourgeoise. Quelque temps après cette destruction, on voyait encore, dit M. du Mège, des deux côtés du vaste carré occupé par cet édifice, « de hauts murs noircis par le temps,

» percés de fenêtres en croix et couronnés de créneaux. » Aujourd'hui tout a disparu, et dans un siècle, on ignore» rait peut-être complétement dans Toulouse l'existence de » cette ancienne institution, si quelques écrits n'en conser» vaient pas la mémoire. » Le collége de Maguelonne dépendait du capitoulat de Saint-Sernin, et les habitants de ce quartier, oubliant le véritable nom de cette maison, ne l'appelèrent plus que *lé couletgé de la sal*, à cause d'un magasin de sel qui avait été établi dans son enceinte.

Son titre de dominicain donnait à l'archevêque de Toulouse une affection bien légitime pour les saints de son ordre, que développait encore, par rapport à saint Thomas d'Aquin en particulier, soit la présence de ses reliques dans nos murs, soit le goût de Dominique de Florence lui-même pour les sciences théologiques. En 1418, ce prélat renouvelait le décret de Jean de Cardaillac, prescrivant la célébration, le 7 mars, de la fête de l'illustre docteur; cette ordonnance devait être maintenue plus tard, en 1597, par le cardinal de Joyeuse, et en 1644 par Monseigneur de Montchal.

En 1420, Dominique de Florence, qui s'était déjà occupé avec intérêt du collége de Maguelonne, approuva la fondation de celui de Mirepoix. Ce collége, appelé aussi de Saint-Nicolas, venait d'être établi, le 8 mai 1417, « par messire » Guillaume, évesque de Mirepoix, » qui donna une « sienne » maison située dans Tolose, à la rue de l'Isle, en laquelle » il y avoit une chapelle canoniquement fondée sous l'invo» cation de Sainct-Nicolas. » Dans ce collége, « seroient » nourris huict pauvres escoliers collégiats qui n'auroient » point de patrimoine ou bénéfice pour s'entretenir, de » bonne vie et mœurs, et bien institués en la grammaire » pour estudier en droict, et prier Dieu pour l'âme du fon» dateur et de ses parents. » Un de ces étudiants devait être

prêtre et célébrer toutes les semaines une messe dans la chapelle du collége, où les élèves ne pouvaient demeurer plus de huit ans ; deux domestiques étaient chargés des soins matériels de la maison. Au décès d'un des étudiants, le choix de son remplaçant était fait « par messire Guillaume » Fulci, chanoine de Mirepoix, et par Guillaume Vacceri, » citoien de Rieux, neveu du fondateur. »

La rue Mirepoix rappelle seule aujourd'hui le collége de ce nom, qui dépendait du capitoulat de la Daurade. Comme on le voit par la fondation de ces différents colléges, l'instruction gratuite n'est pas une des inventions de notre temps ; seulement, au XVe siècle, la liberté était comptée pour quelque chose, et la charité, qui ouvrait des asiles à la science, ne la rendait jamais obligatoire.

Dominique de Florence présida le parlement convoqué à Toulouse par lettres patentes de Charles VII, datées de Carcassonne le 20 mars 1419. Ce parlement, qui se composait d'un président et de douze conseillers, s'ouvrit avec une grande pompe le 29 mai 1420. L'archevêque de Toulouse célébra d'abord dans sa cathédrale une messe solennelle du Saint-Esprit. Il fut ensuite accompagné au palais en procession par tout le clergé de la ville, entouré des Capitouls, qui portaient eux-mêmes le dais sous lequel il se trouvait. La noblesse du pays et un immense concours de peuple vinrent assister à ce spectacle nouveau pour les habitants de la province. Arrivé à la grande salle du palais, l'archevêque monta sur un trône semé de fleurs de lis ; pendant la lecture de l'arrêt qui convoquait le parlement, il se tint debout et tête nue ; mais la lecture terminée, il s'assit, se couvrit, et après avoir ouvert la séance, il fit lire les noms des conseillers choisis par le Dauphin.

Malheureusement, les arrêts du parlement produisirent

des conséquences peu en rapport avec la solennité de ce début. Un habitant de Toulouse, Philippe Guerbaud, ayant été accusé de blasphèmes horribles, fut condamné par le parlement, ainsi qu'un nommé Bardou, enveloppé dans la même accusation. Les religieux de la ville, et plus particulièrement les Jacobins et les Cordeliers, s'élevèrent fortement contre cet arrêt, et décidèrent que l'archevèque de Toulouse, président du parlement, s'était rendu irrégulier et avait perdu toute juridiction. D'après les historiens qui rapportent ce fait, passé sous silence par quelques-uns et démenti par quelques autres, Dominique de Florence aurait excommunié les religieux qui l'avaient accusé, et qui se seraient pourvus en cour de Rome. Un commissaire apostolique serait venu à Toulouse en 1422 et aurait apaisé cette affaire, terminée bientôt par la mort de l'archevèque. Il est possible que quelque fait à peu près de cette uature se soit réellement produit dans notre ville, à l'occasion du parlement; mais, avec quelques historiens, nous inclinons à penser qu'il faut laisser en ceci une grande part à l'exagération, si tant est qu'il y ait eu quelque chose de vrai.

En 1421, et par les ordres de Martin V, Dominique de Florence, de concert avec Jean, évêque de Lavaur, s'occupa de la réforme des chanoines, et c'est de cette époque que data la réunion au chapitre de la cure de Saint-Etienne.

En la même année fut bâti dans le capitoulat de Saint-Sernin, l'hôpital de Saint-Jacques-du-Bourg, destiné aux nombreux pèlerins qui venaient visiter les reliques de l'insigne basilique. Catel, qui donne malheureusement assez peu de détails sur cet hôpital, termine ainsi sa courte notice à ce sujet : « Je croy qu'il estoit autrefois ailleurs; car monsieur » l'abbé de Sainct-Sernin le fit changer et transférer au lieu » où il est maintenant, ainsi qu'il apert de ceste ancienne

» inscription, laquelle se trouve escrite en langue du pays :
» L'an MCCCCXXI foc mudat aques hospital de Sant-Iamme
» aici de voler de mossen Folc de Royera, de la diocèse de
» Lemoties, abat de Sant-Serni. » Nous n'avons pas besoin de dire que cet hôpital, comme un grand nombre de créations religieuses de cette époque, a maintenant disparu, et qu'il serait difficile de dire la place précise où il se trouvait.

Si les arrêts du parlement tenu à Toulouse avaient réellement procuré à l'archevêque de cette ville les tribulations dont nous avons parlé, il ne survécut pas bien longtemps à la douloureuse impression qu'elles durent faire sur lui ; il mourut, en effet, le 17 mars 1422, et fut enterré devant le grand autel du chœur, où plus de quatre cents ans après, en 1828, ses restes devaient être recueillis, avec ceux de ses deux prédécesseurs, par la piété du cardinal de Clermont-Tonnerre, pour être placés dans le sanctuaire du chœur de la Métropole, du côté de l'épître, où ils se trouvent encore aujourd'hui.

Dominique de Florence portait : d'argent à une fasce de sable chargée de trois molettes d'argent. Son testament contenait un legs considérable en faveur du couvent de Saint-Maximin, occupé déjà depuis assez longtemps, à cette époque, par les Domicains, et auquel, de nos jours, la grande âme du R. P. Lacordaire a rendu, avant de s'éteindre, une nouvelle vie. — On sait que Lucien Bonaparte, qui avait épousé la fille d'un hôtelier de Saint-Maximin, avait fait disparaître ce nom déjà bien ancien, et l'avait remplacé par celui de Marathon.

†

XI

DENYS DU MOULIN

(De 1422 à 1439)

Election confirmée par l'archevêque de Bourges. — Maladie mystérieuse. — Les *Jésuates*. — Le Parlement à Béziers — Le *roi de Bourges*. — Jeanne d'Arc. — Concile de Bâle. — La Pragmatique-Sanction. — Eglise Saint-Julien. — Hôpital et chapelle de Sainte-Radegonde — Nomination à l'archevêché de Paris. — Portail de Saint-Etienne.

Après la mort de Dominique de Florence, le chapitre de Saint-Etienne, réuni sous la présidence de son prévôt, Etienne de Gaillac, choisit pour archevêque de Toulouse, le 21 avril 1422, Denys du Moulin, originaire de Meaux, chanoine des églises de Vienne, Chartres, Reims, Tours, Albi et Embrun, conseiller du roi et maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du Dauphin. Le nouvel élu, qui, au moment de sa nomination, n'était encore que sous-diacre, fut confirmé dans son titre par les vicaires généraux de l'archevêque de Bourges, « auquel l'Eglise de Tolose estoit sujette » à cause de son patriarchat. L'élection estant par luy receuë, » il députa des commissaires pour enquester de la conver- » sation et vie de l'archevesque éleu et de la forme avec la-

17

» quelle il avoit esté éleu, ayant à ces fins fait expédier la » commission aux commissaires par luy députés, laquelle » est datée du treizième juin mil quatre cens vingt-deux. » Suivant laquelle, ayant esté faite l'enqueste, l'élection fut » confirmée par sentence du treizième novembre suivant : » la confirmation de l'élection ayant esté notifiée à messire » Dominique Dumoulin, il l'accepta, protestant de n'enten- » dre préjudicier au droit que l'archevesque de Bourges « prétendoit avoir de pouvoir confirmer l'élection des arche- » vesques de Tolose, de laquelle protestation il fit retenir acte » le douzième novembre mil quatre cens vingt-deux. »

Denys du Moulin, qui ne reçut ses bulles du pape Martin V qu'au mois d'avril de l'année suivante, fut sacré par les évêques de Laon, de Noyon et d'Albi.

En 1425, il fut chargé par Charles VII, roi de France, d'une mission auprès d'Amédée, duc de Savoie, afin d'obtenir une paix que les malheurs de notre patrie rendaient plus que jamais nécessaire. Au milieu des calamités de la guerre, augmentées encore, à Toulouse en parliculier, par une maladie mystérieuse et terrible, la charité ne manquait pas à son périlleux ministère. Cinq moines appelés *Jésuates* étaient venus d'Italie dans notre ville, où ils vivaient de leur travail, sous une règle très-austère ; ils étaient vêtus d'une tunique de drap blanc avec un capuce de même couleur, et portaient un manteau blanc et noir. Leur institut avait été approuvé par le Saint-Siége, ce qui engagea les Capitouls à les établir à Toulouse. Le 18 avril 1425, ils leur donnèrent une pièce de terre et un oratoire, situés en dehors de la porte Montoulieu. Mais le dévouement de ces religieux auprès des malades atteints de la peste priva bientôt notre ville de leur précieux concours : quatre d'entre eux succombèrent aux excès de leur fatigue, et le cinquième dut retour-

ner en Italie pour y retrouver la vie du cloître que la maladie avait frappée dans ses collègues de Toulouse. Ce fléau qui s'annonçait par une fièvre brûlante et produisait à la tempe gauche une petite tumeur, luisante d'abord comme du verre et mortelle dès qu'elle devenait livide, fit dans notre ville de longs et affreux ravages. Plusieurs milliers de personnes furent atteintes, et au milieu de la désolation générale, le Parlement dut mettre fin à ses séances, il alla siéger à Béziers avec l'autorisation du dauphin.

La France éprouvée par tant de souffrances et livrée presque en entier aux mains des Anglais, tandis que Charles VII *perdait joyeusement son royaume* et ne s'appelait plus que le *roi de Bourges*, la France devait bientôt voir luire un rayon d'espérance : ce fut Jeanne d'Arc. Amenée devant Charles VII, le 24 février 1429 : « Le roi des cieux, lui « dit-elle, vous mande par moi que vous serez sacré a » Reims et que vous règnerez sur la France. » A l'étonnement succéda bientôt la confiance ; le pays tout entier s'émut à la vue de cette jeune fille portant à la main sa bannière blanche, ornée de fleurs de lys d'or, et sur laquelle on lisait, comme gages de victoire, les noms de *Jésus* et de *Marie*. Le 1er avril 1429, Jeanne d'Arc entrait dans Orléans en plein jour, au milieu des troupes anglaises, et le 8 mai suivant, l'ennemi s'enfuyait, vaincu par cette héroïne, appelée désormais la Pucelle d'Orléans. Au mois de juillet Charles VII était sacré à Reims, malgré des difficultés en apparence insurmontables et suivant la prédiction de Jeanne, qui, placée à côté du roi, versait des larmes de joie et disait, sa bannière à la main : « Elle a été à la peine, il est juste qu'elle soit à l'honneur. » Sa mission étant terminée, Jeanne voulut quitter l'armée pour reprendre sa vie de bergère ; mais les instances de Charles VII furent pour l'Angle-

terre l'occasion d'un grand crime, et placèrent au beau ciel de la France une martyre de plus. La Pucelle d'Orléans mourut, en effet, le 30 mai 1431, sur le bûcher allumé par la main de l'Angleterre, et vingt-cinq ans plus tard, Calixte III déclarait, par un jugement solennel, « qu'elle » avait souffert le martyre pour la défense de sa religion, » de son roi et de son pays.

Après que Dieu eut manifesté ainsi son intervention providentielle dans les destinées de la France, l'archevêque de Toulouse remplit, au nom de Charles VII, des missions assez importantes. Au mois de juillet 1434, il quittait Lyon où se trouvait le roi, pour aller, en qualité d'ambassadeur auprès du souverain de Castille et de Léon. Le 15 août 1436, il assistait au mariage d'Amédée de Savoie avec Yolande fille de Charles VII. Vers la fin de la même année, il était envoyé en Flandre, auprès du duc de Bourgogne, avec le sire de Gaucourt et Pierre le Normant, qui lui servait de secrétaire. En 1437, il accompagna le roi lui-même dans son voyage en Languedoc, dont firent partie aussi les évêques de Clermont, de Poitiers, de Maguelonne et de Mauléon. Nous avons le regret d'ajouter que la même année Denys du Moulin assista à l'Assemblée tenue à Bourges, par Charles VII, qui, dans un acte trop connu sous le nom de *pragmatique sanction*, donnait une pleine adhésion au concile schismatique de Bâle, déclarait « que le concile général est supérieur au » Pape, supprimait les annates dont la cour de Rome avait » toujours été en possession, et rétablissait les élections » dans leur forme primitive, en refusant au Souverain » Pontife le droit de nomination aux évêchés et aux bénéfi- » ces. » Nous ne pouvons pas faire ici l'histoire du concile de Bâle; qu'il nous suffise de dire que, dissoute par le pape Eugène IV, cette assemblée ne continua pas moins ses réu-

nions séditieuses, et qu'elle nomma même antipape, sous le nom de Félix V, Amédée VIII, ancien duc de Savoie, qui, après avoir gouverné avec une grande sagesse, avait abdiqué en faveur de son fils Louis Ier, et s'était retiré près du lac de Genève, dans la charmante solitude de Ripaille, en 1439. Amédée refusa d'abord le périlleux et regrettable honneur qui lui était offert. Vaincu cependant par les instances qui lui étaient adressées, il fit son entrée solennelle à Bâle, le 24 juin 1410, et fut couronné par l'archevêque d'Arles. Mais les ennemis qui entourèrent son autorité illégitime furent la voie dont Dieu se servit pour le ramener à la vérité ; le 9 avril 1449, il renonçait au souverain Pontificat, et faisait son humble soumission au pape Nicolas V, qui le nomma cardinal de Sainte-Sabine, doyen du sacré Collége, légat perpétuel de la Cour romaine en Savoie, et lui permit de porter les insignes pontificaux (sauf l'anneau du Pêcheur), la croix sur les mules et d'autres insignes attachés au souverain Pontificat. Amédée renonça même à ses faveurs, et il se retira de nouveau dans sa bien-aimée solitude de Ripaille, où il mourut saintement en 1451.

Pendant que se passaient ces graves événements, Denys du Moulin, qui avait embrassé la cause de l'antipape Félix V, honorait de sa présence, le 18 juillet 1438, le mariage d'Ayssin et de Montesquieu-d'Angles avec Dulcie de Faudoas, fille de Bérard de Faudoas, seigneur de Barbazan. La famille de Faudoas, qui était déjà ancienne à cette époque, comme nous avons eu occasion de le voir, existe encore aujourd'hui, elle compte quelques-uns de ses membres dans l'Eglise et dans le cloître.

Sous l'épiscopat de Denys du Moulin, en 1438, le nombre des capitouls ayant été réduit à huit, le septième fut

celui de Saint-Pierre-des-Cuisines et *de Saint-Julien*. Cette dernière église, dont une place de notre ville porte encore le nom, était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Sernin. Elle existait en 1790, à la jonction des rues des *Vigoureuses* et des Puits-Creusés. Cet établissement religieux avait joui longtemps d'une grande célébrité à Toulouse dont la population tout entière allait, à certains jours fixés, prier dans l'église Saint-Julien. Pendant la Révolution, elle fut vendue comme propriété nationale. Les tombeaux qu'elle renfermait, et dont quelques-uns étaient ornés de magnifiques statues, furent brisés et violés, et aujourd'hui, dit M. du Mége, « une très-petite place, quelques chétives » habitations et des jardins existent sur ce sol autrefois con- » sacré par la religion et par des tombeaux. »

Auprès du prieuré de Saint-Julien se trouvait la chapelle et l'hospice de Sainte-Radegonde. Cet édifice avait été bâti en 1184, sous les comtes de Toulouse, et donnée à Bertrand abbé de Moissac, à condition qu'il entretiendrait treize pauvres, dont deux prêtres. Ni la chapelle ni l'hôpital de Sainte-Radegonde n'existaient au moment où éclata la révolution. « J'ai vu seulement, » dit encore M. du Mège, qu'on est toujours sûr et heureux de rencontrer sur son chemin dans l'étude des vieux monuments religieux de notre cité, « j'ai vu seulement un reste du mur de l'église dans » lequel, et à une assez grande hauteur, une niche à plein » cintre était pratiquée. On y remarquait la place d'un tom- » beau; c'était peut-être celui du fondateur et de sa femme. »

Le 11 février 1439, Denys du Moulin fut nommé à l'évêché de Paris, et l'histoire de cette Eglise nous apprend que lorsqu'il avait été nommé à l'archevêché de Toulouse, Denys du Moulin était veuf de Marie de Courtenay, dont il avait eu

un fils, Jean du Moulin, seigneur de Fontenay, et marié à Marguerite de Saint-Simon. C'est pendant qu'il occupait le siége de Paris qu'il fut nommé cardinal par l'antipape Félix V; mais tous les cardinaux qui avaient cette origine schismatique ayant abdiqué cette dignité sous le pontificat de Nicolas V, Denys du Moulin n'est jamais désigné avec ce titre dans l'histoire des deux Eglises qu'il a gouvernées. En 1445, il fut nommé très-légitimement patriarche d'Antioche. Quelques années auparavant, en 1442, il avait consacré l'église de Saint-Antoine, le dimanche après la Fête-Dieu. En 1447, il consacrait aussi l'église des Béguines, mais ce devait être le couronnement des cérémonies auxquelles il avait présidé pendant un épiscopat de vingt-cinq ans. La même année il fit son testament, où il exprimait le désir d'être enterré dans le chœur de sa cathédrale, près le grand-autel. Il laissait des legs nombreux à l'église de Meaux, et instituait, pour son exécuteur testamentaire, son frère, Pierre du Moulin, qui lui avait succédé sur le siége de Toulouse, et auquel il recommandait vivement son fils. Comme nous le verrons, une partie de la fortune de Denys du Moulin devait servir à construire le portail de la Métropole de Toulouse, et ce souvenir est même consigné dans l'épitaphe de ce généreux évêque de Paris, mort le 15 septembre 1447, et auquel le nécrologe de notre ville a consacré en latin quelques lignes que nous traduisons : « Le XVII des calendes » d'octobre, mourut le révérendissime père en Dieu et Sei- » gneur, Denys du Moulin, originaire de Meaux, patriarche » d'Antioche, évêque de Paris, et auparavant archevêque de » Toulouse, qui, par ses dernières dispositions, laissa de » quoi construire un portail à l'église de Toulouse, ce que » le révérendissime père en Dieu et Seigneur, Pierre, ar- » chevêque de Toulouse, frère et exécuteur testamentaire du

» défunt voulant exécuter, jeta les fondements dudit portail » le seize octobre MCCCCLXIX. » Denys du Moulin ainsi que son frère et successeur sur le siége de Toulouse, portait : d'argent à une croix ancrée de sable, chargée en cœur d'une coquille d'or.

†

XII

PIERRE DU MOULIN

(De 1439 à 1451)

Le Dauphin de France à Toulouse. — Entrée de Charles VII dans la ville. — L'Eglise grecque. — Etats du Languedoc. — *Le Prince des poëtes.* — Un portail mutilé.

Avant de succéder à son frère sur le siége de Toulouse, Pierre du Moulin avait été juge d'appeaux de cette ville et ensuite maître des requêtes; sa science et ses titres de licencié en Droit civil et canonique l'avaient fait nommer aussi conseiller au Parlement. Son élection à l'archevêché de Toulouse fut confirmée, le 10 juin 1439, non par l'archevêque de Bourges, mais par le Souverain Pontife Eugène IV, et le 10 septembre suivant, Bernard du Rosier, prévôt du chapitre, mettait en possession de son siége Pierre du Moulin, auquel il devait lui-même succéder.

Quelques mois auparavant, le 25 mai, le dauphin de France avait fait son entrée solennelle à Toulouse, qu'il combla de ses bienfaits; il diminua, en effet, les impôts

de la ville à laquelle il maintint ses priviléges, franchises et coutumes. Pierre du Moulin, nommé conseiller du dauphin, accompagna ce prince dans son voyage à travers les populations fidèles du Languedoc. En 1441, l'archevêque de Toulouse quittait Montpellier par les ordres du roi, afin d'aller en Gascogne empêcher le vicomte de Lomagne de nuire au Languedoc. L'année suivante, il promulgua la bulle d'Eugène IV, défendant le droit de l'archevêque de Narbonne et de ses suffragants, en présence de l'autorité des inquisiteurs.

C'est en cette année 1442 que le roi Charles VII, qui, pendant la guerre contre les Anglais, avait établi à Toulouse son quartier général, reçut dans les murs de cette ville, la reine, sa femme, au milieu d'un grand concours de peuple. L'entrée solennelle du roi lui-même avait eu lieu le vendredi 8 juin 1442; Charles VII était alors vêtu de noir et monté sur un cheval blanc. Il marchait sous un dais brodé d'or porté par les huit Capitouls. L'arrivée de la reine à Toulouse eut lieu au mois de décembre. « Le dauphin son fils, dit Raynal, » la portoit en croupe sur un cheval blanc, sous un dais aux » armes de France et d'Anjou, porté par les Capitouls. Elle » étoit vêtue d'une robbe bleue doublée d'hermine et coëffée » d'une espèce de chaperon de toile ou de gaze blanche, » rehaussé des deux côtés, qui formoit comme un croissant » sur le front. La ville lui fit présent, *à cause de sa noble et » joyeuse entrée*, de cinquante marcs d'argent ouvré, évalués » à la somme de cinq cents livres. »

Pendant son séjour à Toulouse, au mois de mars 1443, Charles VII rendit aux Capitouls l'exercice de la justice civile et criminelle; quelque temps après son départ, il fit abolir la levée ou impôt des *aydes*, qui prenait le huitième du vin, le vingtième des marchandises et six deniers pour l'imposi-

tion foraine. Il remplaça les *aydes* par un certain droit à payer sur la viande et le poisson, et cette taxe prit le nom d'*équivalent ;* enfin, par un édit du 11 octobre 1443, daté de Saumur, le roi rétablit le Parlement de Toulouse, dont l'ouverture se fit, le 4 juin de l'année suivante, avec une grande solennité. L'archevêque de Toulouse et un évêque de la province furent nommés prélats assistants ou conseillers d'honneur de cette belle assemblée.

Vers la même époque, l'Eglise latine eut la douleur de voir avorter les négociations entreprises pour ramener dans son sein l'Eglise grecque. Après une longue et sérieuse discussion, Eugène IV avait réuni autour de lui, dans une même foi et une même obéissance, les Grecs et les Latins, en présence desquels il officia pontificalement, le 6 juillet 1439. Mais la faiblesse de l'empereur Jean Paléologue brisa la magnifique union qui venait de rattacher l'Orient à l'Occident. Deux patriarches de Constantinople moururent successivement de douleur en voyant déchirer sous leurs yeux le contrat qui les liait à l'Eglise de Rome, et déjà, en 1444, l'empereur, impuissant, laissait retomber complétement dans le schisme ces Grecs dégénérés, auxquels les Turcs devaient faire bientôt sentir le châtiment de leur honteuse et si prompte révolte, contre une autorité qu'ils s'étaient librement donnée.

Pendant que cette nouvelle et douloureuse scission s'opérait entre l'Orient et l'Occident, Pierre du Moulin recevait de Charles VII un autre témoignage de la confiance et de la générosité royales. Dans une lettre datée d'Orléans, le 21 juillet 1444, Charles VII disait « que n'y ayant personne » en Languedoc, depuis l'établissement du Parlement de » Toulouse, qui ait puissance de connoître des causes d'ap- » pel touchant les aydes et les tailles de ce païs, il établit

» Pierre archevêque de Toulouse, maître Jean d'Estampes, » Jean d'Assi et Pierre Barilhet, pour commissaires et juges » souverains sur le fait de la justice des aydes et des tailles » au païs de Languedoc et duché de Guyenne. » La Cour des *aydes*, qui fut en quelque sorte annexée au Parlement de Toulouse, le demeura jusqu'en 1467.

Ce fut aussi l'archevêque de Toulouse qui présida les Etats du Languedoc, réunis dans la ville métropolitaine, au mois de mars 1451. Cette assemblée, à laquelle assistèrent Guillaume de Poitiers, évêque de Viviers, et Pons, seigneur de Clermont-Lodève, vota, entr'autres subsides, six milles livres *pour certaines affaires du roi et du païs*, et quatre cents livres pour l'archevêque de Toulouse, son président.

Pierre du Moulin ne survécut pas longtemps à la séparation des Etats du Languedoc. Il mourut le 3 octobre suivant, dans son château de Balma, frappé de la peste qui faisait beaucoup de ravages à Toulouse et aux environs. Ce prélat qui aimait les lettres, écrivait des vers latins avec une grande facilité. Il protégeait les littérateurs, qui lui dédièrent souvent leurs œuvres, ce qui explique un peu le titre de *prince des poëtes* que lui donne son épitaphe. Denys du Moulin ayant laissé, comme nous l'avons dit, une somme considérable pour la construction du portail de la cathédrale, ce fut son frère et successeur sur le siége de Toulouse qui fit exécuter ce remarquable travail. « Des deux » évesques, dit Catel, qui sont relevés en bosse tout debout » avec leurs habits pontificaux aux deux côtés dudit portal » l'un est messire Denis Dumolin, et l'autre est Pierre estant » Denis Dumolin celuy qui est du côté du clocher, sur lequel » sont gravées ses armoiries tymbrées d'une double croix » comme patriarche d'Antioche, et celui qui est du costé de » l'archevesché est Pierre Dumolin, qui ne porte sur ses » armoiries qu'une simple croix archiépiscopale. »

On se demande encore aujourd'hui, sans pouvoir trouver de réponse, pourquoi ce portail n'a pas été construit dans l'axe de la nef. Les révolutions en passant sur lui, n'ont pas corrigé son irrégularité native, et elles lui ont enlevé ses plus beaux ornements. On cherche, en effet, mais en vain, dans le tympan, un grand bas-relief représentant Notre-Seigneur environné des symboles des quatre évangélistes. La statue de saint Etienne, placée sur le pilier du milieu, a disparu, ainsi que celles des deux frères archevêques. On ne retrouve plus, dans le renfoncement d'un des arcs-ogives qui encadraient le tympan, les figures des douze apôtres et quelques têtes d'anges. A la place du grand bas-relief dont nous avons parlé, et qui fut abattu par les ordres de Paganel, représentant du peuple et ancien curé conformiste et régicide, on lisait pendant la Révolution, ces mots, triste souvenir du temps qui les fit inscrire: *Temple de la raison.* Plus tard, cependant, voyant que la raison ne suffisait pas, on finit par se tourner un peu vers Dieu, et on grava sur le même tympan ces paroles qui faisaient à la divinité l'*honneur* de s'occuper d'elle : « Le peuple français reconnaît » l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. » Injure sanglante, non pour le Dieu que de semblables *hommages* ne sauraient atteindre, mais pour les pieux Pontifes dont la mémoire et les sentiments méritaient d'être mieux respectés.

Pierre du Moulin avait été enterré dans le chœur de sa métropole, du côté de l'Epître ; sur le tombeau de marbre qui recouvrait ses restes, on grava une inscription latine dont voici la traduction : « Sous ce tombeau repose le très- » digne archevêque de Toulouse Pierre du Moulin, né d'une » noble famille, maître ez-arts, licencié en l'un et l'autre » droit, vice-chancelier royal du Languedoc et prince des

» poètes, qui en l'an du Seigneur mil quatre cent cinquante-» un, s'endormit heureusement dans le Christ, le 3 octo-» bre. »

Ce tombeau existait encore en 1825. Le marbre ou *lame* qui le recouvrait fut placé, au moment de sa démolition dans le Musée de Toulouse, par M. du Mège. On y voit une figure gravée dont les contours était remplis et rendus plus sensibles par un mortier noir. Dans l'arc ogival sous lequel Pierre du Moulin est représenté, on a figuré quelques volumes, qui rappellent le goût littéraire de l'archevêque et la protection qu'il accordait aux écrivains. Les restes de Pierre du Moulin reposent encore aujourd'hui dans le sanctuaire du chœur de la Métropole, du côté de l'Epître.

†

XIII

BERNARD DU ROSIER

(De 1451 à 1474)

Evêchés de Bazas et de Montauban. — Confrérie des *Tolosains*. — Prise de Constantinople par Mahomet II. — Lutte gallicane du Parlement de Toulouse. — Grand incendie. — Louis XI à Toulouse. — Un sauveur inattendu. — *Larges* rues. — Collége de Foix. — Les religieuses de la *Porte*. — Orgues *in solenni forma*. — Un savant prélat.

Né, d'après quelques historiens, à Toulouse même, mais originaire beaucoup plus probablement, du Mas-Sainte-Puelles, près Castelnaudary, Bernard du Rosier prit rang quoique encore très-jeune, parmi les chanoines de Saint-Etienne, qui lui donnèrent tour à tour les titres d'archidiacre, d'infirmier et de prévôt. Pendant plus de vingt ans, il professa le droit à l'Université de Toulouse, dont il avait été chancelier, et s'attira une grande réputation de savoir et d'éloquence. Précédé de cette belle auréole, il partit pour Rome, où il fut très-bien accueilli par les Souverains Pontifes Eugène IV et Nicolas V. Il eut occasion de parler devant le Sacré-Collége, qui fut ravi de ses grandes-qualités oratoires et de son érudition. De retour en France,

il fut nommé au mois de février 1447, évêque de Bazas; dont le siége était l'un des plus anciens de la Novempulanie et remontait à l'année 496. Bazas, qui a perdu són évêché depuis la Révolution, est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement de la Gironde, et compte près de 5,000 âmes de population.

Le 26 janvier 1450, Bernard du Rosier fut appelé à l'évêché de Montauban, érigé, comme nous l'avons déjà dit, dans le XIVe siècle, et que ce prélat quitta bientôt, en 1451, ou, d'après quelques historiens, seulement en 1452, pour venir occuper le siége archiépiscopal de Toulouse. Sa nomination fut confirmée par Nicolas V, la cinquième année de son pontificat, comme l'attestent des documents possédés par le Vatican.

Peu de temps après son arrivée dans notre ville, Bernard du Rosier encouragea hautement la confrérie des *Tolosains*, érigée en l'honneur de l'Immaculée-Conception, dans l'église de la Daurade, et dont l'origine remontait à plus de deux cents ans. En effet d'après un membre de cette association qui écrivait au XVIIe siècle, la confrérie des *Tolosains* avait été fondée par Foulques, qui fut évêque de Toulouse de 1206 à 1231, et qui voulut s'opposer par l'arme de la prière, à la puissante hérésie des Albigeois. Saint-Dominique, qui dans le même but établit la pieuse dévotion du Rosaire, avait peut-être donné à Foulques la première pensée de la confrérie des *Tolosains*. Quoi qu'il en soit, dans le voyage qu'il fit à Rome en 1217, l'illustre fondateur des Frères prêcheurs fut accompagné par un membre de la nouvelle association, qui voulait se servir, auprès du Souverain Pontife Honorius III, de la protection de Dominique. Cet appui prêté au culte de l'Immaculée-Conception, dans la défense d'une confrérie spécialement destinée à honorer ce

mystère, prouverait une fois de plus que l'ordre de Saint-Dominique s'est montré beaucoup plus favorable qu'hostile à une pieuse croyance devenue aujourd'hui un article de foi.

La lettre de Bernard du Rosier, « donnée à Toulouse dans » nostre maison archiépiscopale, l'an 1452, le 29 octobre » et la sixième année du pontificat de N. S. P. le pape Nicolas V, » montre bien quelle était à cette époque la pensée de l'épiscopat catholique au sujet de l'Immaculée-Conception : « Nous, désirant que la confrérie de la sainte Conception de la très-bienheureuse et très-glorieuse Vierge » Marie, fondée dans l'église de la Daurade de Toulouse, soit » enrichie de dons spirituels et des honneurs convenables, » et que par ce moyen la dévotion des fidèles soit plus fervente, et que le culte que l'on rend dans cette confrérie » à Dieu et à sa très-glorieuse Mère soit désormais augmenté, » ordonnons, faisons et constituons à perpétuité ladite confrérie, la confirmons, l'approuvons, et par ces présentes » la fortifions de toute notre autorité » Bernard du Rosier déclare ensuite qu'il entre lui-même dans ladite confrérie ; il renouvelle tous les priviléges qui lui ont été accordés, donne à ses membres, même laïques, le pouvoir de porter le surplis, ce qui fut supprimé plus tard ; il accorde enfin une indulgence de quarante jours à tous les confrères, quand ils assisteront à tels ou tels offices, etc.

Pendant que l'archevêque de Toulouse favorisait ainsi une association fondée contre l'envahissement de l'hérésie albigeoise, d'autres ennemis de l'Eglise l'attristaient par un triomphe éclatant dont les fatales conséquences subsistent encore. Le 29 mai 1453, Mahomet II s'emparait de Constantinople et mettait fin à ce hideux bas-empire, vaincu moins peut-être par les Turcs que par les hontes et les lâchetés dans lesquelles il avait semblé se complaire. Ainsi

s'écroulait, après une durée de onze cent vingt-trois ans, cet empire fondé par Constantin, et que l'Eglise latine eût sauvé de sa ruine s'il eût voulu l'écouter. Dès cette époque va commencer, entre la Papauté et la puissance musulmane, une lutte terrible que nous ne pouvons suivre dans ses différentes phases, mais dont l'étude montre une fois de plus tout ce que l'Europe doit à la courageuse intervention des Souverains Pontifes.

Des causes de dissensions, bien moins graves sans doute, étaient posées à Toulouse par les privilèges que le roi de France, Charles VII, accordait au Parlement de cette ville le 14 novembre 1454. D'autres souverains devaient mettre bientôt cette grande assemblée en parallèle avec le Parlement de Paris, et déclarer qu'ils étaient « de même » prérogative, prééminence, autorité et souveraineté, et » qu'ils étaient en pareille puissance, juridiction et auto- » rité. » Le Parlement ne tarda guère à se prévaloir de ces privilèges. En 1460, il exigeait que l'archevêque de Toulouse révoquât tout ce qu'il avait prescrit pour l'exécution des lettres apostoliques qui n'avaient pas été approuvées par le Parlement. Alors, pas plus qu'aujourd'hui, l'Eglise n'envahissait l'Etat, mais c'étaient bien plutôt les Parlements qui se montraient jaloux à l'excès de la puissance ecclésiastique. Ce qui motiva surtout leur fureur, ce fut la célèbre bulle *Execrabilis*, dans laquelle le Souverain Pontife Pie II condamnait énergiquement les appels interjetés de la décision du Pape au jugement d'un futur concile. Le Parlement de Paris, saisi de cette bulle par le roi Charles VII, en appela, pour protester plus directement, au futur concile. Le Parlement de Toulouse ne manqua pas d'imiter son aîné ; n'étaient-ils pas « en pareille puissance, juridiction et autorité ? » Le pouvoir civil avait d'autant plus de tort de

faire de l'opposition au Pape, que celui-ci, autrefois secrétaire au fameux concile de Bâle, sous le nom d'Œnéas Sylvius, avait été obligé de condamner son passé et de dire : « Récusez Œneas Sylvius, et écoutez Pie II. »

Quelques années plus tard, en 1463, la ville de Toulouse fut dévorée aux deux tiers par un horrible incendie. Le feu prit, le 7 mai, chez un boulanger logé dans la rue Sesquière. Poussé par un vent d'autan impétueux, il gagna bientôt le centre de la ville, et pendant onze jours, il consuma tout ce qui se trouvait sur son passage ; il ne s'arrêta qu'à la rue du Taur et des Cordeliers, après avoir détruit sept mille soixante-quatre maisons. Cet incendie occasionna un très-grand nombre de morts et la ruine de tous ceux qui survécurent. Le boulanger et sa femme, auteurs de ce sinistre, furent condamnés à être pendus, mais ils furent sauvés par ordre du roi Louis XI, qui venait d'arriver à Toulonse. Entré dans la ville le 26 mai 1463, le roi fut logé à l'hôtel de la Trésorerie, sur la place du Salin, où il entendit tout le bruit occasionné par les préparatifs du supplice. Emu de compassion, il fit grâce aux condamnés, qui ne jouirent pas bien longtemps de cette faveur : effrayés, en effet, par le supplice qui les avait menacés, ils moururent l'un et l'autre le lendemain. Louis XI, qui accompagna, le jour de la Fête-Dieu, la procession du Saint-Sacrement, put contempler la ville presque en ruines et l'incendie qui fumait encore. « Il versa des larmes, » dit un historien et accorda à Toulouse la remise, pour cent ans, de la taille, c'est-à-dire d'un impôt sur le pain et sur le vin, établi du temps de saint Louis, et qui, ayant été payé d'abord en nature, puis en argent, avait été considérablement augmenté. « La » nouvelle censtruction des maisons brûlées, dit Raynal, fut » de quelque avantage pour Toulouse ; on observa plus de

» symétrie, *on donna plus de largeur aux rues*, et la ville » devint plus belle, quoique la plupart des maisons fus» sent rebâties en charpente mêlée de maçonnerie. » On se demande quelles étaient les dimensions des anciennes rues de Toulouse, puisque celles qui les remplacèrent après l'incendie de 1463, et auxquelles *on donna plus de largeur*, nous paraissent aujourd'hui si étroites.

Bernard du Rosier, qui avait prononcé l'oraison funèbre de Charles VII, mort d'inanition, le 22 juillet 1461, dans la crainte d'être empoisonné par ses sujets, avait reçu dans sa ville archiépiscopale Louis XI, accompagné des rois de Castille, d'Aragon et de Navarre. Au milieu des monuments dévorés par l'incendie, l'archevêque put montrer au roi, dans la partie qui avait été épargnée, un établissement de date récente, le collége de Foix, appelé aussi *collége de la Vache*, « par ce que dit M. du Mège, les girouettes étaient » formées par des vaches qui faisaient parties des armes » de Béarn. »

Catel raconte ainsi l'origine du collége de Foix :

« Bertrand Hélie, au livre troisième de son *Histoire des comtes de Foix*, et maistre Guillaume Laperrière, en ses *Annales de Foix*, ont remarqué comme Pierre cardinal de Foix, de l'ordre de Saint-François, fils d'Archambaud, comte de Foix, et d'Isabeau, fonda et bastit, en l'an mille quatre cent cinquante et sept, ce beau et grand collége de Foix, qui est dans Tolose, et dans lequel il voulut que vingt-cinq pauvres escholiers de bonnes mœurs et bien instruicts aux lettres humaines fussent nourris pour estudier tant en droit civil que canon, desquels trois seroient du comté de Foix et ville de Pamiers et Béarn, neuf de Marsan, Nébousan, Narbonne, Villemur, Lautrec, Castelbon et autres vicomtés appartenant à la maison de Foix ou de chacun

de ses comtés ou villes, deux de la sénéchaussée de Bigorre, et les autres de quelque endroit que ce fût, à la charge qu'ils fussent nés de légitime mariage et âgés de moins de dix-huit ans. Il leur donna de grands biens et de notable valeur, et ordonna qu'ils éliroient, tous les ans, un desdicts collégiats pour prieur, pour avoir le gouvernement et administration des biens par luy donnés, à condition que son administration finie, il en rendroit compte dans deux mois après devant les autres collégiats. Il ne se contenta pas de faire ce grand bastiment dudict collége, mais il leur laissa des statuts et règlemens grandement utiles et profitables, contenant l'ordre dans lequel ils devoient vivre ; et afin qu'ils peussent plus commodément faire progrez en leurs études, il fut dressé dans ledict collége, deux bibliothèques, l'une desquelles on voit encore remplie d'un grand nombre d'anciens manuscripts, recherchés curieusement et à grands frais. Cette bibliothèque est si belle, qu'il n'y en a guères de mieux garnies en France, et les plus sçavants et curieux hommes venant à Tolose n'oublient pas de l'aller visiter. J'y ay veu en ma jeunesse messieurs de Pithou et de l'Escalle, deux des sçavants personnages de l'Europe, qui prindent grand plaisir à la voir. L'autre bibliothèque qui est dans le même collége, est pleine de livres imprimés. Ledict seigneur cardinal, venant à décéder, laissa audict collége et à la chapelle y bastie, sous le nom de sainct Hierosme et de sainct François, toutes les reliques des saints qu'il avait ramassés estant cardinal et légat tant en Espagne, Avignon, Provence que Dauphiné. Il laissa aussi pour patron dudict collége, pour conférer lesdictes places, son héritier le comte de Foix qui pour lors vivoit, et ses successeurs, auquel héritier il donna ses titres : *prince de Navarre*, *comte de Foix*, *seigneur de Béarn*, *comte de Bigorre*, *vicomte de Castelbon*,

Marsan, Gabardan, Villemur, et Nébousan, vicomte et seigneur de Narbonne et pair de France. »

Le collége de Foix garda ses belles bibliothèques jusque sous le règne de Louis XIV. Mais à cette époque, de précieux manuscrits lui furent enlevés pour aller enrichir, à la bibliothèque royale, ce que l'on appela le *fonds de Colbert.*

Le certificat de M. d'Aguesseau, intendant de la province qui constate cette sorte d'enlèvement, prouve qu'on ne prit pas trop de peine pour le dissimuler sous une apparente ou du moins bien faible rétribution. « Henry d'Aguesseau, » chevalier, conseiller du roy en ses conseils, maistre des » requestes ordinaires de son hostel, président au grand » conseil, intendant de justice, polices et finances de la pro- » vince de Languedoc :

« Nous, certifions à messieurs les prieurs et collégiats du » collége de Foix, que leur ayant fait sçavoir que le roy » désiroit avoir les vieux manuscripts qu'ils avoient dans » leur bibliothèque en les payant raisonnablement, ils nous » ont remis deux cent quatre-vingt onze livres, manuscripts » en vieille lettre gothique, tous en mauvais états, la plu- » part imparfaicts pour lesquels nous leur avons payé comp- » tant cinq cent quatre-vingt-deux livres, à quarante solz » pièce, pour estre cette somme employée à l'achapt de » livres imprimés qui puissent servir à l'usage dudict col- » lége. » Cet acte, qui donnait si généreusement des livres neufs au collége de Foix, fut « fait à Thoulouse le vingt-troi- » siesme aoust 1680. » Depuis cette époque l'établissement subit diverses modifications : dans la partie supérieure de la chapelle, qui avait été divisée en deux étages, une loge de francs-maçons, dite de *l'Encyclopédie*, tint assez longtemps ses réunions. Le collége de Foix est occupé aujourd'hui par les religieuses de la Compassion, « et l'on ne doit

» pas s'en plaindre, » ajoute M. du Mège, « la charité chré-
» tienne a remplacé dans ce lieu les études un peu légères
» que l'on y faisait autrefois. »

C'est aussi sous l'épiscopat de Bernard du Rosier, en 1464, que s'établirent au faubourg Saint-Cyprien, dans l'ancien couvent des Bénédictins, les religieuses du tiers-ordre de Saint-François, lesquelles, dit encore Catel, « en l'an mil cinq cens et sept se soumirent au vicaire de la province dudict ordre, et l'an mil cinq cens seize, sous le pontificat de Léon X et le règne du roy François premier, frère Gilibert Nicolaï, vicaire général de l'Observance, fist venir du couvent Sainte-Claire, d'Albi, des religieuses tant pour contenir lesdictes sœurs du tiers-ordre que pour recevoir et instruire les jeunes religieuses qui se présenteraient, depuis lequel temps cette église a toujours esté tenue par les religieuses de la première règle de Sainct-François, lesquelles religieuses ont depuis vescu jusques à cejourd'huy avec une grande saincteté et austérité de vie. » Ce monastère, qui fait partie maintenant de l'hôpital de la Grave, et est occupé par le Dépôt de mendicité, était appelé avant la Révolution, couvent des *filles de Sainte-Claire de la porte*, à cause de la porte de l'Isle-Jourdain, auprès de laquelle il se trouvait placé. C'est à son ombre que se sanctifia la bienheureuse Germaine d'Armaing, dont les restes reposent, comme on le sait, dans la sacristie de l'église de Saint-Nicolas.

Bernard du Rosier, qui favorisait l'établissement des ordres religieux dans sa ville métropolitaine, ne négligeait pas non plus l'ornementation et l'embellissement des églises paroissiales. « Il est dit dans un extrait fait, il y a plus de cent ans, d'un livre qui estoit attaché à une chaîne de fer aux chaires du chœur de Saint-Etienne, qui fut brûlé (comme

j'ay déjà dit) lors de l'embrasement de ladite église, comme le vingt deuxiesme janvier mil quatre cens soixante trois, il avoit fait faire à ses dépens les grands orgues que j'ay autrefois veus avant ledict embrasement, lesquels étoient jadis sur l'entrée principale de la porte du chœur et sur l'autel *corporis christi*, lesquels orgues estoient faits comme il est dit dans ledict extraict, *in magna et solemni forma*. Ce fut lui qui donna à l'église Sainct-Estienne ce beau reliquaire d'argent doré porté par deux anges, avec un riche piédestal d'argent, sur lequel sont ses armoiries, auquel il y a de la vraye croix, que l'on a coustume d'adorer tous les vendredis saints dans ladite église. Il fit aussi bastir la chapelle que l'on nomme ordinairement Notre-Dame des Brassiez ou vignerons ; car l'on voit gravées ses armoiries en divers endroits de ladite chapelle. Il donna aussi à l'église cette belle croix que l'on porte aux processions, garnie de diverses pierres, dans laquelle il y a aussi un peu de la vraye croix. Il avoit aussi fait faire les chaires qui estoient au chœur, lorsque l'église fut embrasée. Il ne se contenta pas d'orner son église Sainct-Estienne, mais encore il fit faire quelques réparations à l'église de Sainct-Sernin. Car il est noté dans un ancien martyrologe de ladicte église, que *Dominus Bernardus de Rosergio, archiepiscopus Tolos. anno Domini* 1468, *fecit muniri vitro magnum vitrale quod est in capite ecclesiæ.* (Mgr Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse, fit placer en 1468, un vitrail à la grande rosace, qui est à l'entrée de l'église.)

» Ça esté, continue Catel, d'accord d'ailleurs avec tous ceux qui ont écrit sur Mgr du Rosier, ça esté un des grands escrivains de son temps, car il composa une infinité de livres (que j'ai veus la plupart dans la bibliothèque de Sainct-Estienne, faict tant à l'honneur de la Vierge Marie et de Sainct-

Estienne, que sur les livres sacrez ; outre un grand nombre de sermons qu'il a *prononcé* autrefois tant devant le pape et les cardinaux, à Rome, que dans la ville de Tolose. Il a fait plusieurs commètaires, tant sur les décrets et décrétales que sur le sixiesme livre desdictes décrétales. D'ailleurs, il a mis en lumière plusieurs autres livres concernant l'authorité du Pape, ses légats et cardinaux, outre un nombre infini d'autres livres qu'il a *fait*, tant de l'histoire que de la nature, desquels qui en voudra voir le catalogue, il le treuvera dans Bertràd, en ses Gestes Tolosaines. Je crois qu'il a basty le corps du logis de l'évesché qui se treuve à la main droite en entrant, car la chàbre principale dudict corps de logis a le planché parsemé de roses, qui estoient ses armoiries. »

L'ouvrage écrit par Mgr du Rosier sur le *Pouvoir du Pape* se trouvait autrefois dans la bibliothèque des Dominicains ; celui qui traitait de la *Liberté de l'Eglise* était conservé dans la bibliothèque royale de Paris. Cet archevêque de Toulouse, l'un des plus illustres qui aient occupé le siége de cette ville, ne négligeait pas non plus l'histoire locale de son diocèse, et c'est par ses ordres que Etienne de Ganno, frère mineur, écrivit sur les *antiquités de Toulouse*, un livre qu'il dédia à Bernard du Rosier. Ce prélat avait une telle réputation de science, que d'après un de ses historiens, « il savait tout ce qui pouvait être su. » Il occupait encore le siége de Toulouse au mois de mai 1474 : mais bientôt après il donna sa démission en faveur de Pierre du Lyon, et ne survécut que peu de temps à cet acte de renonciation, déposé entre les mains du pape Sixte IV. Le nécrologe constate ainsi sa mort : « Le 18 mars mourut le révérendissime père en Dieu » Bernard du Rosier, par la miséricorde divine archevêque » de Toulouse, maître en théologie et ès-arts, docteur et

» professeur en l'un et l'autre droit, qui fut successivement » évêque de Bazas, Montauban, de notre ville, et qui de » nos jours brille par d'incessants miracles. Il fonda quatre » obits dans l'église de Saint-Etienne, l'an du Seigneur » 1475, en commençant l'année à la Nativité du Sauveur : » il voulut que l'un de ces obits fût célébré le lendemain de » saint Gabriel, l'autre le lendemain de saint Thomas » d'Aquin, le troisième le lendemain de saint Bernard, » avec le rite tout double à la grand'messe, et le quatrième » le jour même de saint Marc, pape. » Bernard du Rosier fut enterré près du maître-autel de la métropole, du côté de l'épître. Voici la traduction de son épitaphe : « Ici repose » le révérendissime père en Dieu Mgr Bernard du Rosier, » archevêque de Toulouse, docteur en l'un et l'autre droit, » maître en Ecriture-Sainte, qui mourut à Toulouse, le 18 » mars de l'an du Seigneur 1474. Que son âme repose en » paix. Ainsi soit-il. » Comme on le voit, cette épitaphe fixe la date de sa mort un an plus tôt que le nécrologe dont nous venons de parler. Bernard du Rosier portait : « de gueules à une bande d'or chargée de trois roses de gueules à la bordure d'or, aussi chargée de huit roses de gueules. » Ses restes, qui furent recueillis, en 1828, par les soins du cardinal de Clermont-Tonnerre, reposent encore aujourd'hui dans le sanctuaire du chœur de la Métropole, du côté de l'épître. La pierre tumulaire, sur laquelle avait été gravée l'épitaphe que nous venons de traduire, est conservée au Musée de Toulouse.

✝

XIV

PIERRE DU LYON

(De 1475 à 1491)

Famine et peste. — Le Parlement quitte Toulouse. — Défaite de Mahomet II. — Toujours l'*Eglise et l'Etat*. — Un historien bien renseigné. — Sécheresse et inondation. — Chute du Pont-Vieux. — Noble devise.

Pendant les années qui précédèrent l'épiscopat de Pierre du Lyon, la ville de Toulouse fut ravagée par la famine et par la peste. Effrayé des progrès du mal, le Parlement alla tenir ses séances, d'abord à Albi, puis, en 1471, à Réalmont; en 1473, à Revel et à Gâillac, et plus tard, à Saint-Félix, au Bourg-Saint-Bernard et à la Salvetat. C'est dans ces circonstances, si douloureuses pour notre ville, que Bernard du Rosier donna sa démission, ainsi que nous l'avons dit, et qu'il fut remplacé, sur le siége de Toulouse, par Pierre du Lyon. Ce prélat, frère de Gaston du Lyon, sénéchal de Toulouse, appartenait à une famille originaire du Béarn. Gaston portait le titre de vicomte d'Ille et de Canet, en Roussillon, ainsi que celui de capitaine de cent lances.

Sa fille unique, nommée Louise, épousa Charles de Bourbon, fils de Jean II, duc de Bourbonnais, et apporta en dot à son mari les terres et vallées d'Aure, de la Barousse, de la Neste, Magnoac et Barbazan, donnécs à Gaston du Lyon par Isabeau, sœur de Jean V, comte d'Armagnac. Louise du Lyon enrichit encore son mari de la terre de Malause, en Quercy, et de la vicomté de Lavedan, en Bigorre, qu'elle tenait de la vicomtesse de Lavedan, sa mère. Charles de Bourbon, qui devint la tige des marquis de Malause, remplaça son beau-père, Gaston du Lyon, dans la charge de sénéchal de Toulouse. Quant à Pierre du Lyon, abbé commandataire de deux grands monastères, il fut nommé archevêque de cette ville, le 5 février 1475. Il paraît cependant que le siége était encore vacant le 2 octobre de la même année, s'il faut en croire le testament de Matthieu d'Espagne, enterré, à cette date, à Auragne, dans le diocèse de Toulouse. Peut-être, en effet, à cette époque-là, Pierre du Lyon n'avait-il pas encore pris possession de son siége.

Ce prélat est nommé dans des documents concernant la ville de Paris, et remontant aux années 1476 et 1486. Entre ces deux dates et dès 1480, l'Eglise avait triomphé, à Rhodes, de la puissance musulmane, par la main énergique de Pierre d'Aubusson, grand maître des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui possédaient à Toulouse une maison célèbre. Accablé par le nombre et percé de cinq blessures, Pierre d'Aubusson entend autour de lui ses frères d'armes qui parlent de se rendre. « Mourons ici, leur répond-il, plutôt que de reculer. Aurons-nous jamais une occasion plus glorieuse de mourir pour la foi et la religion? » Animés par ces paroles, les chevaliers redoublent de courage, et, vaincu après un assaut terrible, Mahomet II est obligé de se rembarquer avec les débris mutilés de son armée.

Ce fut là une consolation pour le Souverain pontife Sixte IV, fatigué récemment par quelques démêlés avec le roi de France Louis XI. Alors, comme aujourd'hui, comme presque toujours, s'agitait la fameuse question *de l'Eglise et de l'Etat,* du pouvoir ecclésiastique et de la puissance civile. Louis XI avait résolu de maintenir plus énergiquement ce qu'il appelait les droits de la couronne, en faisant revivre la *Pragmatique sanction*, qu'il avait, au contraire, promis d'abroger. Sixte IV défendit dignement l'indépendance du Saint-Siége, et quand il mourut, le 13 août 1484. il avait déjà fait beaucoup pour reconstituer l'unité de la puissance papale, par ses luttes contre les illégitimes prétentions du pouvoir civil. Louis XI l'avait précédé d'un an dans la tombe ; effrayé aux approches de la mort, ce prince se mit comme en prison dans le château de Duplessis-les-Tours, où il mourut, le 30 août 1483.

Un historien de Toulouse raconte que « la prière de l'*Ave Maria* ayant été instituée dans le royaume de France, l'archevêque Pierre du Lyon fit faire, le jour de la publication de la bulle, une procession dans Toulouse, et tous les ordres assistèrent à cette pieuse *théorie*. » L'historien veut parler, sans doute, de la dévotion du Rosaire qui reçut peut-être, à cette époque, un éclat nouveau dans notre ville, où elle avait eu presque son berceau. Quant à la prière de l'*Ave Maria*, il y avait déjà longtemps qu'elle *avait été instituée dans le royaume de France*, où elle était entrée, pour ainsi dire, avec la lumière même de l'Evangile. Le même auteur est beaucoup plus exact lorsque, sortant un peu du domaine religieux, qui n'est guère le sien, pas plus qu'il n'est celui d'un grand nombre d'historiens de nos jours, il raconte que Pierre du Lyon consolida dans sa ville métropolitaine l'autorité épiscopale, et qu'il fut énergiquement secondé, à cet

égard, par Pierre d'Aufréri, président au Parlement, et devenu official de l'Archevêque. En 1483, ce prélat accorda à Antoine de Cardaillac une église paroissiale dédiée à sainte Anastasie, et située dans le diocèse de Montauban. Cette église, refusée au pétitionnaire par l'ordinaire du lieu, est appelée, dans le *Gallia christiana*, de *Castro-Mairano*.

Pendant les dernières années de l'épiscopat de Pierre du Lyon, Toulouse fut de nouveau affligée par les calamités qui avaient accueilli l'arrivée du nouveau pontife. L'été de 1485 fut signalé par des chaleurs excessives, qui ramenèrent la peste et obligèrent le Parlement à se réfugier à Lavaur. Puis la Garonne déborda et vint causer de plus vives alarmes, en 1486; le 30 mai, les eaux emportèrent le *Pont-Vieux*, et ces désastres, extraordinaires après les fortes chaleurs qui avaient précédé, empruntaient un caractère de terreur à la cause qui les avait produits. En effet, dit Raynal, « ce qu'il » y eut de surprenant dans cette inondation, c'est qu'elle » fut causée uniquement par les eaux qui sortaient des veines » de la terre, sans qu'il eût plu auparavant, ni que les nei- » ges des montagnes voisines eussent fondu. Lafaille rap- » porte qu'on a vu, de son temps, un pareil débordement » qui ne venait que des fontaines, dont les eaux grossirent » extraordinairement, sans aucune des causes qu'on vient » de citer. »

Le Pont-Vieux, qui fut renversé à cette époque, était de construction romaine, et il aboutissait de la halle à Saint-Cyprien. Il y avait eu encore auparavant le pont du Bazacle, qu'on croyait avoir été bâti pour aller au temple de Pallas, situé près du Bazacle, et qui existait en 1223; le pont de Comminges, près le château Narbonnais, qui s'écroula en 1389, et le Pont-Neuf, ou pont de la Daurade, construit en 1192, par la permission d'Alphonse Jourdain, comte de

Toulouse, et construit, comme tous les autres, sur des piles de brique. Ce pont Neuf, devenu déjà vieux au XVIᵉ siècle, fut remplacé par le pont de pierre qui existe encore aujourd'hui, et dont la première pile fut jetée en 1543, tandis que la dernière ne le fut qu'en 1579. Ce fut seulement en 1632 que ce pont fut livré à la circulation, après un travail opiniâtre de quatre-vingt-dix ans.

Pierre du Lyon, qui, comme un illustre prélat de notre temps, aurait pu dire de chacun de ces ponts : *Ante ruet quàm nostra fides* (il s'écroulera bien avant notre foi), n'aurait pas pu ajouter : Il durera moins que notre vie. En effet, pendant que demeuraient debout bien des constructions et des œuvres de son épiscopat, ce prélat mourut le 21 février 1491. Il portait : « d'or au lion armé et lampassé d'azur. » Sa famille, qui existe encore aujourd'hui auprès de Mont-de-Marsan, a pour devise : « *Leo rugiet et non timebit*, le lion rugira et ne craindra point. » Plût à Dieu que cette devise pût convenir à beaucoup d'hommes de notre temps ! Malheureusement, nos *lions* d'aujourd'hui ressemblent un peu trop à celui de la fable ; ils ont laissé limer leurs dents et leurs griffes ; ils ne rugissent plus, ils ne marchent même pas. Un seul rôle leur est facile et ils le remplissent bien : se coucher sur leurs pattes et dormir ! Qui les réveillera ? (1).

(1) Cela était publié sous l'Empire, dans la *Semaine Catholique*, du 24 février 1867. Cette date explique suffisamment la pensée et le douloureux appel de l'historien.

†

XV

HECTOR DE BOURBON

(De 1491 à 1502.)

Double confirmation et double élection. — *Le Christ de la rue Saint-Rémézy.* — Encore la famine et la peste. — Hôpitaux de Toulouse. — Chapelle de Saint-Quentin. — Reliques de l'insigne basilique.

Après la mort de Pierre du Lyon, plusieurs chanoines élurent pour archevêque, le 11 février 1491, Pierre du Rosier, neveu de Bernard du Rosier, prévôt de Saint-Etienne et abbé de Montoulieu. La confirmation de cette élection fut demandée par des délégués du chapitre à l'archevêque de Bourges, parce que, dit un acte que cite Catel, ledit archevêque était supérieur immédiat de ladite église Saint-Etienne, comme primat d'Aquitaine, et c'est à lui qu'il appartenait d'examiner et d'approuver les élections archiépiscopales de Toulouse. L'archevêque de Bourges, qui désirait bien cependant conserver un droit qu'on lui reconnaissait encore, n'osa point en user, à cause des obstacles soulevés, soit par le Saint-Siége, soit par le pouvoir royal.

D'autre part, l'archevêque de Narbonne réclamait aussi le privilége de confirmer les élections faites à Toulouse, parce que l'évêque de cette ville était autrefois son suffragant.

Quoi qu'il en soit de ces deux prétentions contraires, les vicaires généraux de l'un et l'autre archevêques confirmèrent la nomination de Pierre du Rosier; mais cela ne lui servit guère, car déjà le 18 février 1491, quelques autres chanoines avaient nommé pour archevêque Hector de Bourbon, fils de Jean II, duc de Bourbon et frère de Charles de Bourbon, plus tard marquis de Malause, qui avait épousé Louise du Lyon, nièce de l'archevêque Pierre du Lyon, ainsi que nous l'avons dit en écrivant la vie de ce prélat. L'élection d'Hector de Bourbon ayant été confirmée par une bulle du Souverain Pontife Innocent VIII, dont le légat était l'abbé de Tasque, le syndic du chapitre et Pierre du Rosier lui-même en appelèrent au Parlement de Bordeaux, qui donna raison à Hector de Bourbon, au mois de décembre 1494. Ce prélat demeura donc paisible possesseur de l'archevêché de Toulouse, après une lutte de trois ans, dans laquelle il avait été soutenu par la noblesse et attaqué par l'Université.

Quelques années après, raconte M. Belhomme, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois de juillet 1497, un bruit étrange circula dans Toulouse. Accueilli d'abord par la multitude, toujours avide de nouveautés, le fait merveilleux qu'il annonçait acquit bientôt un immense crédit. Ainsi, dans les diverses parties de la ville, on entendit répéter en langue romane : *Le Christ de la chapelle de l'enclos des Hospitaliers de la rue de Saint-Remésy sue comme s'il était animé; d'abondantes larmes coulent de ses yeux.*

Et la population accourut de tous les points de la ville, se pressant dans les rues étroites du quartier de Saint-Remésy, pour voir ce prodige. Et il semblait, en effet, à la multitude que le crucifix versait des larmes; plusieurs croyaient voir les mouvements de la sainte face et celui des

paupières animées par les pleurs, et les femmes, saisies de terreur et tout émues, s'écriaient en élevant les mains vers le ciel : Miséricorde, Seigneur, vous qui êtes la ressemblance de celui qui est dans le ciel ! « *Senor Dieu, miséricorde, vos qués à la senblença d'aquel que es l'aï sus !* »

Hector de Bourbon délégua, pour examiner cette affaire, son official, Antoine de Sabonères, qui « fut accompagné de » Pierre de Bulles, son lieutenant ; de Jean de Voisins et » d'Adolphe de Gonon, ou Gounon. » En l'absence de Jean de Cauchar, recteur de l'église, l'official interrogea Jean de Brulhac, Arnaud de Durand et Guilhem de Bérenguier, vicaires de la Dalbade. D'après leurs dépositions, Jean de Sabonères fit voiler le crucifix et défendit, sous des peines sévères, de rouvrir la chapelle et d'y célébrer la messe. Mais cette défense ayant été méconnue, l'official fit transporter le crucifix dans l'église Saint-Etienne, où il fut déposé derrière le chœur. Jean de Gaches, recteur de l'église des Hospitaliers, appela de cette sentence au Sénéchal, qui envoya son lieutenant Jacques Vialat, pour écouter, sur les lieux mêmes, l'official et le plaignant. Etienne du Pin, bachelier ès-lois, procureur de l'archevêché de Toulouse, fut aussi entendu et confirma la déposition de l'official. François de Gaches, à son tour, fut défendu par Me Jérôme de Portalès, aussi bachelier ès-lois. On ne sait trop quelle fut la sentence portée au nom du Sénéchal de Toulouse ; toujours est-il que la chapelle de Saint-Remésy fut maintenue, et elle ne fut démolie que vers 1816, à l'époque où l'hôtel Saint-Jean subit d'assez considérables transformations.

L'épiscopat d'Hector de Bourbon fut signalé, comme celui de son prédécesseur, par l'apparition de la famine et de la peste, qui firent à Toulouse de terribles ravages pendant

plusieurs années. On fit le dénombrement des habitants pour savoir quelle quantité de blé était nécessaire à leur entretien, et on jugea que, sans compter les religieux, il il fallait pour la population quarante-deux mille *setiers* de blé, à partir du mois de mars jusqu'à la fête de saint Jean. Heureusement, Toulouse possédait à cette époque vingt-neuf hôpitaux dont voici les noms : Sainte-Marie, Porte-Saint-Etienne-des-Donats, Porte-Neuve, Saint-Jacques-du-Boûrg, du Taur pour les enfants trouvés, Saint-Sébastien-des-Pestiférés, Pons-de-Saint-Cyprien, Saint-Nicolas, Saint-Orens, Saint-Eutrope, Saint-Jacques-d'Arnaud-Bernard, Saint-Esprit-du-Bourg, Saint-Esprit-de-la-Cité, Notre-Dame-du-Puy, Saint-Antoine-de-Vienne, Saint-Antoine-de-Lézat, Saint-Anian, Saint-Raymond, du Corps-de-Dieu, de Puy-Milan, Saint-Remy, de la Sainte-Trinité, Saint-Barthélemy, de la Madeleine ou de Sainte-Radegonde, Sainte-Catherine-du-Faubourg, du Temple, Saint-Jean-de-Jérusalem, le grand Hôpital, aujourd'hui Hôtel-Dieu-Saint-Jacques, et l'hôpital de la Grave.

A l'exemple de Bernard du Rosier, Hector de Bourbon favorisa la confrérie des *Tolosains*, érigée, comme nous l'avons dit, dans l'église de la Daurade, en l'honneur de l'Immaculée-Conception. Ce prélat renouvela les faveurs accordées à cette confrérie par son prédécesseur, et il lui en octroya de nouvelles dans une lettre pastorale datée du 1er décembre 1500.

C'est sous Hector de Bourbon, avant même l'année 1500, que vivait à Toulouse un imprimeur nommé Jean Grandjean, dont la *boutique* était située *in vico portæ Arietis*, ou *al cantou de la porterie*. La même rue avait été habitée aussi par Henri Mayer, le premier ou le second imprimeur établi à Toulouse, et elle possédait la chapelle autrefois célèbre de

Saint-Quentin. Le peuple aimait beaucoup cet oratoire, où les Capitouls s'étaient plusieurs fois réunis, et sur la façade duquel existait une pierre ayant une ouverture de forme circulaire, et à laquelle la foule attribuait, d'après la tradition, la propriété de guérir de plusieurs maux ; on l'appetait la *peyro del batédis*. Cette chapelle avait été construite, dit Catel, « avec des pierres entaillées de figures, mises sans aucun ordre dans les murs, » c'est-à-dire enlevées très-probablement à quelque ancien édifice. Elle renfermait le tombeau du célèbre troubadour Pierre Vidal et de sa femme Théodora, nièce de l'empereur d'Orient, qui avait apporté à son mari de prétendus droits sur le trône des Césars. Le monument qui contenait leurs restes fut détruit en 1793, ainsi que beaucoup d'autres mausolées qui paraissaient inutiles, à une époque cependant où augmentait si bien le nombre de cadavres à ensevelir.

Les malheurs qui avaient assailli Toulouse vers la fin du xve siècle, laissèrent dans son sein un grand nombre de vagabonds, qui se portèrent à toute sorte d'excès. En 1502 ils firent le complot d'enlever les reliques conservées à Saint-Sernin, ainsi que les belles châsses d'or et d'argent qui les contenaient. Mais ce projet fut découvert, et devint pour les Capitouls l'occasion de faire dresser un inventaire général de toutes les reliques possédées par l'insigne basilique. L'inventaire fait à cette époque a été conservé par Catel, Daydé, Raynal, etc.

C'est en la même année 1502 que mourut Hector de Bourbon, dont la dépouille alla reposer avec celles de quelques-uns de ses prédécesseurs, dans le chœur de Saint-Etienne. Ses restes furent recueillis, en 1828, par les soins du cardinal de Clermont-Tonnerre, et ils se trouvent encore dans

le sanctuaire du chœur de la Métropole, du côté de l'épître. Hector de Bourbon portait : ***d'azur à trois fleurs de lys d'or*, *à une barre d'argent*.** Cette barre, même d'argent, nous dispense de dire comment ce prélat appartenait à la maison de Bourbon.



XVI

JEAN, CARDINAL D'ORLÉANS

(De 1503 à 1533)

Couvent des Minimes. — Chapelle Saint-Antoine de Vienne. — Palais de l'archevéché. — Prieuré de Saint-Barthélemy, — Hôpital de la Grave. — Albin de Serres. — Sécularisation du chapitre de Saint-Etienne. — Famine et peste. — *Le capitaine de la santé.* — Les *Madeleines.* — Collége Saint-Raymond. — Frère Thomas. — Les *Réveilleurs.* — Abbaye du Bec-Hellouin. — Hôpital-Saint-Jacques. — Vœu de François Ier. — Chapelle Nazareth. — Hôpital Sainte-Catherine du faubourg. — *Gascons et Français.* — Le protestantisme. — Collége de *Papillon.* = François Ier à Toulouse. — Pilier d'Orléans. — Eglise de Verfeil.

Ce prélat était fils de François d'Orléans, comte de Dunois Longueville et Tancarville, et vice roi de Normandie ; il eut pour mère Agnès de Savoie, sœur de Charlotte, épouse du roi Louis XI, et naquit à Parthenay, en Poitou, le 26 avril 1492. Il se fit remarquer de bonne heure par de si excellentes qualités, que le duc d'Orléans, plus tard roi sous le nom de Louis XII, voulut s'occuper lui-même de son éducation, et lui obtint bientôt, après la mort d'Hector de Bourbon, le titre d'archevêque de Toulouse. Jean d'Orléans fut revêtu de cette dignité au mois de mars 1503 ; mais comme son âge l'empêchait d'en remplir les obligations, on lui

donna pour coadjuteur ou vicaire général Antoine de la Haye-Passavant. Quoique bien jeune, ce nouveau prélat méritait déjà les éloges de ses contemporains, et dans ses *Gestes toulousains*, Bertrand ne craint pas d'écrire : « Nous » avons un archevêque très-jeune encore, mais bien avancé » dans les voies de la prudence et de la vertu, après avoir » dû la naissance à une illustre race. »

Peu de temps après la nomination de Jean d'Orléans, le 18 mai 1503, « sous le pontificat, dit Catel, d'Alexandre » sixième, et l'an septième du règne du roy Louys douxième, » messire Laurent Laleman, évêque de Grenoble et abbé » de l'église Sainct-Sernin de Tolose, bastit et fonda, près » la chapelle de Saint-Roch, un couvent de l'ordre des Mini» mes de Sainct-François de Paule, et ce du consentement » de tous les habitants de la ville. Laquelle chapelle de » Saint-Roch, fut donnée au bienheureux père sainct Fran» çois de Paule estant à Lyon... par lettres-patentes du même » roy, suivant le consentement de l'abbé et chanoine dudit » Saint-Sernin. Cette donation et fondation fut acceptée par » les religieux dudit ordre, à suite du pouvoir à eux baillé » par ledit Benoist sainct François de Paule, qui vivoit pour » lors, et lesdites lettres-patentes du roy furent mises, » à exécution par messire François de Larochechoüard, » sénéchal de Tolose et Albigeois. »

L'année suivante, au mois de juillet 1504, une contestation eut lieu entre le chapitre de Saint-Etienne et les commandeurs de Saint-Antoine de Vienne. Ces derniers avaient fait bâtir, sous l'invocation de leur saint patron, une chapelle située dans le territoire de la paroisse Saint-Etienne. Empêchés d'abord de construire leur oratoire au pré Montardy, comme ils le désiraient, ils s'étaient adressés au pape Boniface, par l'intermédiaire duquel un accord se fit avec le

chapitre Saint-Etienne, au mois de juin 1527. Les commandeurs de Saint-Antoine eurent le droit de bâtir leur chapelle à la rue Montardy, « à la charge, dit Catel, qu'ils bailleront » au chapitre la troisième partie des flambeaux, torches et » cierges qui seront offerts aux honneurs funèbres, et du reste, » comme des draps la moitié, lesquels précepteurs, outre ce » seront tenus payer annuellement audit chapitre la pension » de cinq florins d'or et d'assister aux processions lorsqu'ils » seront mandés par le chapitre. » Ces conditions n'ayant pas été remplies, le chapitre obtint la possession de la chapelle Saint-Antoine, par sentence de l'official, le 9 septembre 1504. Plus tard, toujours d'après Catel, « le 2 novembre » 1575, qui estoit l'an du Jubilé, plusieurs gens notables » et dévots, tant ecclésiastiques que lays, s'assemblèrent » au collége de Saint-Martial (aujourd'hui l'hôtel du Midi sur » la place du Capitole), pour adviser comme ils pourroient » ériger une congrégation de Pénitents-Bleus, sous l'invoca- » tion de sainct Hiérosme, afin de se pouvoir recueillir et » faire leurs dévotions suivant les reigles ou statuts dressés » par eux, sous le bon plaisir de N. S. P. le Pape. » Il leur fut permis de tenir leurs réunions dans la chapelle située an pré Montardy, qui était rentrée dans la possession des commandeurs de Saint-Antoine de Vienne. Cette chapelle, étant trop petite, fut rebâtie sur de plus vastes dimensions par les Pénitents-Bleus, auxquels les commandeurs de Saint-Antoine la disputèrent : ceux-ci finirent par la garder après avoir payé une indemnité à ceux qui l'avaient fait construire, et qui en bâtirent à grands frais une autre sur un terrain par eux acheté, et dont le roi Louis XIII posa lui-même la première pierre, au mois de mars 1622. Cette chapelle est aujourd'hui l'église paroissiale Saint-Jérôme, et l'oratoire ainsi que le couvent, appartenant autrefois

aux commandeurs de Saint-Antoine de Vienne, après avoir été rebâtis à la fin du XVIIe siècle, sur les dessins de J.-P. Rivalz, forment ce que l'on appelle aujourd'hui le *quartier général de la division*. C'est de ce monastère que la rue Saint-Antoine-du-T a pris son nom.

Sous l'épiscopat de Jean d'Orléans, on fit des travaux assez importants au palais archiépiscopal, et les armes du nouveau prélat furent placés à la *partie principale de l'entrée*, comme le raconte Catel; mais cet historien donne peu de détails sur l'ancienne demeure des évêques et des archevêques de Toulouse, qui se trouvait située à l'endroit même où fut bâti plus tard, de 1693 à 1713, par Mgr de Colbert, un nouveau palais, devenu aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture. L'intérieur avait été décoré avec goût, par l'architecte Raymond, sous Mgr de Brienne. Auprès de l'ancien archevêché se trouvaient l'officialat, c'est-à-dire le lieu où les juges ecclésiastiques rendaient la justice, et la prison de l'*Escarlate* où étaient renfermés les coupables condamnés par l'officialat; sur la porte de cette prison étaient sculptées autrefois les armoiries de Mgr d'Orléans. Si nous ne nous trompons, il reste encore quelque chose de l'*Escarlate*, dans une partie des bâtiments occupés par la maîtrise de la Métropole.

Sous la date de 1506, nous trouvons la nomination faite par le cardinal d'Amboise, légat du Saint-Siége, de « maistre Blaise Roger, » chanoine de l'église Saint-Etienne, comme aumônier de la chapelle Saint-Barthélemy, « par la résignation de maistre Astorg Julien. » Cette chapelle était autrefois un prieuré, et il semble, dit Catel, « qu'il y ait eu autres » fois quelque congrégation de prestres, car j'ai trouvé » dans des anciens mémoires qu'il y eut jadis, dans la » paroisse Sainct-Estienne, quatre chapitres : celuy de » Sainct-Estienne, Sainct-Rome, Sainct-Pierre et Sainct-

» Gérard, et celuy de Sainct-Barthélemy. Maintenant ce » prieuré demeure uny au chapitre Sainct-Estienne, par » la bulle du pape Jules second, confirmée par autre » bulle de Léon dixième, contenant sécularisation des » chanoines réguliers de Sainct-Estienne : aujourd'hui il y » a huit prestres séculiers affectés au service de ladite cha- » pelle, laquelle est appelée dans les anciens actes la cha- » pelle royale ; et quelques-uns disent avoir veu ce titre » gravé sur la porte, On y voit bien encore les armoiries de » France, mais le titre n'y est plus. » La chapelle Saint-Bathélemy se trouvait à l'angle formé par les rues *Nazareth* et du *Vieux-Raisin*, appelée auparavant *Guillaume Paraire*. On voyait encore les ruines de cet oratoire au commencement de notre siècle, et avant la Révolution, il comptait, non-seulement huit prêtres, comme le dit Catel pour son temps, mais douze, que l'on nommait *les prêtres de la douzaine de Saint-Barthélemy*.

C'est pendant l'année 1508 que fut commencé l'hôpital de la Grave, terminé seulement en 1514. Déjà, en 1197, il est parlé d'un hôpital de ce nom, situé *versus ripam Garonæ*, sur la rive de la Garonne. Cet hôpital avait des rentes particulières et était administré par un *recteur*. En 1789, il comptait deux mille cinq cents infirmes et près de douze cents enfants trouvés. Il possédait de très-bons ateliers, dans lesquels on accordait des lettres de *maîtrise* à tous les ouvriers qui y avaient travaillé six ans de suite. Ces ateliers jouissaient d'une très-grande réputation, et on montre encore de très-beaux morceaux de broderie qui en sont sortis. On raconte que pendant les querelles de religion, un célèbre prédicateur du temps, Albin de Serres, allait évangéliser les pauvres recueillis par l'hospice de la Grave. Comme ils étaient très-nombreux et que la maison ne pouvait les contenir tous,

les familles charitables de la ville en prenaient un et quelquefois plusieurs auprès d'elles; mais un jour, la parole de l'orateur fut si entraînante et si pathétique, que chaque auditeur venu du dehors emmena un malade, et qu'il n'en resta plus aucun à la Grave.

C'est en l'année 1510 que le chapitre de Saint-Etienne fut sécularisé par une bulle de Jules II, datée du mois de septembre, et promulguée au mois de novembre par Pierre Giffredi, délégat de Pierre de Porte-Rieux, chanoine et sénateur de Toulouse. En 1514, Jean d'Orléans approuva officiellement cette sécularisation de son chapitre. Quant à lui, empêché jusque-là, par son âge, de recevoir la prêtrise, il fut fait diacre le 25 mai 1516, et ordonné prêtre le 15 juin de la même année. La cérémonie de son sacre eut lieu à Paris, à Sainte-Geneviève, le 26 avril 1517, le jour anniversaire de la naissance du nouveau pontife, qui atteignait seulement sa vingt-cinquième année. Le prélat consécrateur fut Philippe, cardinal de Luxembourg, assisté de l'évêque de Paris, Etienne Poncher, et de Jean le Veneur, évêque de Lisieux.

Avant cette époque, en l'année 1515, la peste et la famine firent de nouveaux ravages à Toulouse. Les Capitouls, désireux de diminuer l'influence de ces fléaux, prirent de sages mesures et nommèrent ce que l'on appela le *capitaine de la santé*, chargé de veiller à la salubrité de la ville. Pour alléger la disette qui pesait principalement sur le peuple, le Parlement s'adressa aux riches bénéficiers de la ville, qui s'imposèrent des taxes assez fortes, exemple suivi bientôt par toutes les corporations de Toulouse. Ces calamités produisirent, comme auparavant, une grande quantité de voleurs et d'assassins, que l'on intimida et que l'on mit en fuite, en faisant écarteler deux des principaux coupables.

En l'année 1516 fut achetée, dans la rue des Couteliers, une maison destinée à recueillir les *Repenties* ou *Madeleines*. Elles avaient appartenu à la triste réunion des *Filles de joie de Toulouse*, dite *la grande abbaye ;* mais elles venaient d'être converties par un cordelier, célèbre orateur, nommé le P. Mathieu, qui les engagea à se cloîtrer et obtint pour elles, de la ville, la maison dont nous venons de parler, ce qui donna, sans doute, son nom à la rue actuelle *de la Madeleine*.

Deux ans après, le 17 avril 1518, le testament de Jean Bonhomme, curé de Saint-Michel-de-Lanez et de Fornels, fonda deux places de collégiats ecclésiastiques, qui seraient tenus de célébrer tous les jours, mais alternativement, une messe dans la chapelle du collége Saint-Raymond. Cet établissement, qui portait auparavant le titre d'hôpital, avait été créé, comme son nom l'indique, par saint Raymond, chanoine de Saint-Sernin. Mais ce pieux chanoine ne put terminer lui-même cet édifice, et la partie même qu'il avait construite fut brûlée et rebâtie plus tard par Mgr de Saint-André, évêque de Carcassonne, dont les armoiries, composées « d'un château à trois tours et à trois étoiles, » se voyaient autrefois sur les murs du collége. L'évêque de Carcassonne ajouta trois nouvelles places aux treize qui avaient été établies par saint Raymond pour de « pauvres escholiers, » et ce nombre fut complété, comme nous l'avons dit, par le généreux curé de Saint-Michel-de-Lanez, au diocèse de Mirepoix, et de Fornels, au diocèse de Rieux. Cependant, en 1752, il n'y avait plus à Saint-Raymond que dix collégiats et un prêtre, et en 1790, que huit boursiers et deux prêtres. On sait que l'ancien collége Saint-Raymond est devenu le presbytère de Saint-Sernin, grâce aux soins intelligents de M. Viollet-Leduc et au vote de la ville, qui n'ont pas voulu jeter par terre un des rares débris de la belle architecture d'un autre temps.

Jean d'Orléans, sous l'épiscopat duquel se fondèrent ou se développèrent un si grand nombre d'institutions pieuses, assista, en 1517, au couronnement de la reine Claude, fille de Louis XII et femme de François Ier. Il est même dit, dans les actes destinés à conserver le souvenir de cette cérémonie, « que la reyne fut conduite, pour estre sacrée, par mes- » sieurs les évesques de Tolose et de Laon, yssus de sang » royal, l'un de la maison de Vendosme, l'autre de la mai- » son de Longueville et de Dunois. » Ces deux prélats occupèrent les premières places après le cardinal de Luxembourg, légat apostolique, qui célébra la messe.

Toulouse se relevait en attendant, sous l'influence de sa foi et de sa piété, des maux que la famine et la peste lui avaient fait subir. Un éloquent cordelier, frère Thomas de Illirico, soulevait surtout, par sa parole, l'enthousiasme de la population. L'église des Cordeliers, quoique très-grande, ne pouvant contenir la foule qui se pressait pour entendre le moine, celui-ci fut obligé, en 1518, de prêcher sur la place Saint-Georges. Par ses conseils, les magistrats se mirent à réformer plusieurs abus, entre autres, l'usage des masques, que les étudiants avaient pris l'habitude de porter, non-seulement pendant le carnaval, mais toute l'année. Ils défendirent aussi tous les jeux de hasard, firent brûler toutes les cartes, et proscrivirent la profession de ceux qui les vendaient. Sur les cinq portes principales de la ville, les Capitouls firent graver le saint Nom de Jésus, dans des bas-reliefs soutenus par des anges. C'est à la même époque qu'un autre orateur, Arnaud Revelland, engagea les édiles toulousains à instituer quatre *réveilleurs*, c'est-à-dire quatre hommes qui, pendant la nuit, devaient parcourir la ville, une cloche à la main, en chantant de distance en distance : « Réveillez-vous, gens qui dormez; priez Dieu pour les trépassés. »

Mais la peste vint de nouveau affliger une population en qui elle avait déjà rallumé de si vifs sentiments de foi. En 1520, le Parlement, effrayé des ravages que faisait le mal, dut mettre fin à ses séances. C'est alors, d'après un historien, que les Capitouls reçurent une lettre anonyme dans laquelle on leur promettait une prochaine délivrance, si, à certaines heures de la nuit, ils faisaient sonner toutes les cloches et prescrivaient des prières publiques. Les médecins, de leur côté recommandèrent qu'on allumât des feux sur les places publiques, pour purifier l'air. Quoiqu'il en soit de l'origine et de la nature de ces différentes prescriptions, la peste disparut, mais pour revenir l'année suivante, accompagnée de la famine. Les magistrats établirent quatre bureaux, où l'on distribuait des vivres aux frais de la ville et à chaque heure de la journée. Grâce à ces généreuses mesures, le mal fut au moins énergiquement combattu.

A la même époque, Jean d'Orléans obtint l'abbaye du Bec, dont il prit possession le 8 avril 1520; il nomma, le 29 du même mois, pour administrateur spirituel et temporel de cette abbaye, Jean Teste, doyen. L'abbaye du Bec-Hellonin, située en Normandie, était une des plus riches et des plus belles de la province. Elle fut tour à tour prise et reprise, à différentes époques, par les Anglais et les Français. L'église était très-remarquable; mais, comme beaucoup de monuments religieux de notre pays, elle a aujourd'hui complétement disparu. Quant à l'habitation des religieux, qui existe encore en partie, elle ferait, elle seule, un assez beau palais.

En l'année 1520, Jean d'Orléans procéda à la réforme des moines Augustins, au sujet desquels il écrivit plusieurs fois au roi dans le courant du mois de mai. Nommé évêque d'Orléans par les chanoines de cette ville, il fut confirmé

dans cette élection par le Souverain Pontife Léon X, le 13 juin 1521, avec permission de garder cependant l'église de Toulouse et l'abbaye du Bec. Ce ne fut même que l'année suivante, le 15 mai 1522, que Jean d'Orléans fit son entrée solennelle à Toulouse, accompagné de Philippe de Levis, évêque de Mirepoix ; Jean du Prat, évêque de Montauban ; Simon de Beausoleil, évêque de Lavaur, et Bernard de Lordat, évêque de Pamiers. Cette entrée eut lieu, dit Catel, « le jour de la Dominique, que l'Eglise chantoit *Lætare*, » pour lequel jour il avoit obtenu du Sainct-Siége pardon » général à tous ceux qui visiteroient l'église Sainct-Estienne. » Laurent l'Aleman, l'évêque de Grenoble dont nous avons parlé, assista aussi à cette cérémonie, ainsi que Ayméric de Vides, abbé de Gimont.

Deux ans plus tard, le 25 février 1524, tous les hôpitaux de Toulouse, que nous avons eu déjà occasion de nommer, furent réunis au grand hôpital Saint-Jacques. La fondation de cet établissement remontait à l'année 1225. Il semble qu'il avait été appelé auparavant hôpital Sainte-Marie ; car, dit Catel, « dans une ancienne concession faite par Alphonse, » premier de ce nom, comte de Tolose, à Raimond, prieur » de la Daurade, et à tous les habitans de Tolose, il leur » permet de bastir un pont au lieu où ils voudroient, *inter* » *hospitalæ beatæ Mariæ et Vivarias*, estant certain que le » bord de la rivière de Garonne, du costé de la ville, est » encore appelé aujourd'hui Viviés. » En 1225, le vicaire général Arnaud d'Aragon, prieur de la Daurade, donna le lieu destiné à la fondation de cet hôpital, et en 1263, Bernard de Saint-Geniez, aussi prieur de la Daurade, donna « à Dieu, à Notre-Dame, à Sainct-Jacques, à la ville de » Toulouse et aux confrères de Sainct-Jacques, un lieu ou » place au bout du pont. » Au moment où eut lieu cette

dernière donation, il y avait déjà à l'hôpital Saint-Jacques vingt-deux religieuses, appelées *Sœurs de la Daurade*, « qui n'avaient d'autre règle que de servir les pauvres. » En 1614, le nombre des malades reçus dans cet hôpital fut si considérable, que quatre mille *livres* durent être employées par la ville à leur entretien. Quand éclata la Révolution de 1789, Saint-Jacques contenait encore plus de trois cents malades, soignés par *vingt-cinq filles de la Charité*. Quatre chapelains desservaient les salles des blessés et des malades, un cinquième était chargé des incurables. La Révolution congédia d'abord M. l'abbé Soulery, aumônier, puis la supérieure des sœurs, qui avait passé dans la maison cinquante-neuf ans, et la sœur Louise, qui y en avait passé trente. Toutes les sœurs furent enfin remplacées par *onze commères, bonnes patriotes*, chargées de chanter le *Ça ira* et la *Carmagnole* aux oreilles des mourants. Touchante préparation pour des âmes qui allaient paraître devant Dieu !

Ces malheurs d'une douloureuse époque étaient plus grands encore que ceux qui atteignirent, en 1524, le roi de France, François Ier. Fait prisonnier le 25 octobre au siége de Pavie, il put du moins écrire : *Tout est perdu fors l'honneur !* Heureux les souverains qui, au milieu de leurs plus grandes défaites, peuvent faire cette réserve et se rendre ce témoignage ; car lorsque tout est perdu devant les hommes, tout est encore intact devant Dieu, si l'honneur est sauf. La captivité du roi de France produisit à Toulouse une véritable consternation. On ordonna des prières pour la délivrance du souverain et pour la tranquillité du royaume, et il n'est pas défendu de croire que c'est en partie aux supplications portées alors vers Dieu que l'on dut le traité de paix signé avec l'Angleterre. Retenu cependant encore prisonnier entre les mains de Charles-Quint, François Ier tomba assez

gravement malade, et fit vœu, s'il recouvrait la santé, de venir à Toulouse honorer les reliques des saints, conservées dans l'insigne basilique Saint-Sernin. La guérison ne se fit pas attendre ; mais, toujours chargé de ses chaînes, et voulant enlever à l'empereur le bénéfice de sa victoire, François Ier abdiqua en faveur du dauphin. Rendu cependant à la liberté par le traité de paix conclu le 14 janvier 1526, il voulut venir accomplir son vœu à Toulouse, qui avait célébré sa délivrance par des prières publiques et par une procession solennelle. Mais dans l'impossibilité de réaliser son désir, François Ier désigna, pour le remplacer, le premier président de Minut, qui offrit au nom du roi, à l'église Saint-Sernin, six flambeaux parsemés de fleurs de lis d'or ; ils demeurèrent longtemps suspendus devant la chapelle du Saint-Esprit, sur les murs de laquelle les Capitouls firent graver une inscription commémorative.

Le premier président Jacques de Minut, qui remplaça François Ier en cette circonstance, mourut à Paris, le 6 novembre 1536, et fut inhumé dans l'église de Nazareth, devant le maître-autel. On lisait sur son tombeau : *Cy gist le corps de feu messire Jacques de Minut, chevalier, très-vertueux père de l'éloquence, seigneur et baron de Castéra, conseiller du roy et son premier président au Parlement de Tholose, qui trespassa le 6 de novembre 1536, à qui Dieu fasse mercy, et à Catherine Souhant, son épouse, de cœur gentil.* On avait gravé sur la pierre les portraits des deux défunts, et à leurs pieds, on avait écrit : *Proh dolor! quam fuit veritatis amantissimus et litterarum propugnator acerrimus!* (Oh! douleur! combien il aima la vérité et se montra le zélé défenseur des lettres.)

Avant même la cérémonie où le premier président de Minut vint accomplir le vœu du roi de France, en 1525, un

simple président au Parlement, Jean-Georges d'Olmières, voulut faire ériger la chapelle de Nazareth en collégiale. Cet oratoire avait dû son origine à un fait ainsi raconté dans les actes du grand conseil de Toulouse, à la date du 16 juillet 1527 : « En nettoyant les fossés de la porte Montgaillard, on trouva une image de la Vierge et du Soleil. Sans doute, ceux qui firent cette découverte remarquèrent simplement le nimbe ou l'auréole placée derrière la tête de l'Enfant-Jésus, et les rayons de cette auréole la firent confondre avec une image du Soleil. Les voisins de la porte Montgaillard s'assemblèrent pour délibérer où l'on mettrait cette image, et alors une femme qui habitait près de cette porte offrit sa maison pour y bâtir une chapelle. On lui donna le nom de *Notre-Dame de Nazareth*. Un acte conservé dans les archives de l'église Saint-Etienne, et daté du 14 février 1465, annonce que cette église fut d'abord construite hors des murs, mais qu'elle fut abattue et rétablie dans l'intérieur de la ville, durant la seconde moitié du xve siècle. « C'est cette dernière église que le président d'Olmières voulut faire ériger en collégiale. Il obtint pour cela une bulle, fulminée pêu de temps après par Jean de Pins, évêque de Rieux, et par Barthélemy Castellan, archidiacre d'Avignon. On nomma pour doyen de la nouvelle collégiale Me Blaise Auriol, le même sans doute auquel François Ier accorda des lettres de *chevalier ès-lois*. Mais la bulle d'érection fut attaquée par le chapitre de Saint-Etienne, sous prétexte que le président d'Olmières n'avait donné que « cent quarante sestiers de blé en rente, s'étant d'ailleurs » réservé le patronat. Cette opposition, continue Catel, fut » évoquée au conseil, où la cause fut retenue, à laquelle » s'estant joinct messire Jean d'Orléans, archevesque de » Tolose, enfin il fut dit qu'il faisoit bien à opposer, et ob-

« tint gain de cause avec despens. » Au moment où Catel écrivait, la chapelle de Nazareth était desservie par un certain nombre de prêtres habitués. On voyait aussi alors, « au milieu de ladite chapelle, » le tombeau du sieur de Vabres, qui avait peut-être fait construire cet oratoire. On y retrouve maintenant encore, du côté gauche de l'église, le mausolée de Dadin de Haute-Serre, célèbre jurisconsulte. Comme on peut le remarquer, cette chapelle paraissait avoir été destinée à abriter les restes des nobles défenseurs de la justice et du droit. Ce n'était guère changer cette destination que d'ensevelir dans son enceinte, ainsi qu'on le fit en 1784, un saint et éloquent religieux, le R. P. de Sérane, obligé de quitter la compagnie de Jésus par les arrêts de 1762, et qui était mort à Toulouse en odeur de sainteté. Une immense foule, dans laquelle les sanglots avaient peine à être contenus, accompagna sa dépouille jusqu'à l'église de Nazareth, que le zélé missionnaire avait toujours affectionnée. On sait que cet oratoire est aujourd'hui confié aux prêtres du Sacré-Cœur.

En étudiant l'histoire de Toulouse au commencement du XVIe siècle, on est attristé par les ravages toujours renaissants de la famine et de la peste. Ces deux fléaux reparurent en 1528, et les Capitouls durent de nouveau prendre les mesures dont nous avons déjà parlé. On ordonna aussi des prières publiques, on fit un vœu aux saints dont les reliques reposent à Saint-Sernin, et qui ont toujours été regardés comme les protecteurs de la ville. Les espérances des Toulousains ne furent point trompées, et l'année suivante, qui amena une récolte abondante, vit aussi la peste s'en aller. Les Capitouls firent suspendre, à cette occasion, aux voûtes de Saint-Sernin, une image, en bois bien ouvragé, de la ville de Toulouse.

Pour soigner les pestiférés, on créa en 1528, auprès de l'église Sainte-Catherine-du-Faubourg, à Saint-Michel, un hôpital appelé, dans la langue quelquefois trop explicite du pays, l'*hospital des roignousés de la roigne de Naplés.* Cette église Sainte-Catherine était auparavant une cure dépendante de l'abbaye de Longages, à qui elle avait été donnée par le chapitre Saint-Etienne, moyennant la rente de vingt sous toulousains. Les religieuses de Longages possédaient, auprès de cette chapelle, un cimetière où ne pouvaient être enterrés que les membres de leur ordre et les pèlerins. Cet oratoire et l'hôpital ont aujourd'hui complétement disparu, et le nom seul de la *rue Sainte-Catherine* rappelle leur souvenir et le lieu où ils furent.

Jean d'Orléans fut, dit Catel, « au coronement d'Eléonor » d'Austriche, sœur de l'empereur Charles cinquième et se- » conde femme du roy François premier, en l'an mil cinq » cens trente, et tenoit la platine où fut versée l'onction » pour sacrer ladite reyne, ainsi que remarque Guillaume » Bouchetel en l'ordre par luy dressé sur le sacre et corone- » ment de ladite reyne. » Au mois de février 1531, l'archevêque de Toulouse fit refondre, tant à ses frais, qu'à ceux du chapitre, la belle cloche Cardaillac, ainsi que le rappelait l'inscription gravée sur la nouvelle cloche.

A la même époque, l'Université de Toulouse, qui recevait des élèves venus de toutes les parties de la France et de l'Europe, fut agitée par des dissensions presque inévitables, vu le grand nombre et les différentes nationalités des étudiants. Ils avaient établi des confréries où se réunissaient tous ceux qu'avait vu naître la même patrie; celle des Gascons et celle des Français d'au delà de la Loire étaient les plus puissantes. Etienne Dolet, orateur de la confrérie des Français, ayant violemment attaqué les Gascons dans un de ses discours,

l'orateur de ces derniers, nommé Prignac, lui répondit avec autant de violence, et la guerre fut allumée. Dolet répliqua et attaqua même le Parlement, qui le fit mettre en prison; mais le premier président de Minut, toujours ami des gens de lettres, lui rendit la liberté. Dolet en profita pour aller faire imprimer, à Lyon, deux *discours contre Toulouse*. Cette publication révéla une adhésion beaucoup trop complète aux doctrines protestantes qui commençaient à gagner la France, et Dolet fut puni publiquement, à Paris, comme hérétique, en 1543.

Toulouse ne fut pas pour cela à l'abri des idées de Luther; et le Parlement, désirant ne pas laisser s'enraciner le mal, fit arrêter, le jour de Pâques, 31 mars 1532, plusieurs sectaires, au milieu desquels se trouvait Jean de Boissonné, célèbre professeur de Droit civil à l'Université de Toulouse. Condamné par les vicaires généraux de Jean d'Orléans et par l'official, Boyssonné fit son abjuration à genoux devant les magistrats et le peuple, sur la place Saint-Etienne. Un grand vicaire l'introduisit ensuite dans la Métropole et lui donna l'absolution. Jean de Cadurque, ou de Cadurce, originaire de Limoux et bachelier en Droit civil, n'ayant pas voulu rétracter ses erreurs, fut dégradé dans l'église Saint-Etienne de sa dignité de clerc, et exécuté sur la place du Salin.

A la même époque fut fondé le *collége de Papillon*, situé à l'extrémité de la rue du Peyrou, et en face de l'église Saint-Sernin. Catel raconte ainsi son origine. « Maistre Pierre de Papillon, prestre et prébendier en l'église abbatiale de Sainct-Sernin, natif du diocèse de Bourges, ès lieu appelé *de Colubrio*, fit son testament le quatorzième du mois de mars mille cinq cens trente et deux, sous le règne du roy François, estant alors archevesque de Tolose messire Jean d'Orléans, par lequel il donne sa maison avec ses jardins et

autres biens, pour estre nourris dans icelle sept collégiats clercs actuellement prestres, lesquels vivront fraternellement; desquels sept, deux seront de la paroisse dudit lieu *de Colubrio*, et deux autres ou dudit lieu *de Colubrio* ou du duché de Bourbonnais et diocèse de Bourges, et les trois restans de quelque part que ce fût, moyennant qu'ils fussent Français; lesquels sept prestres il institue ses héritiers en tous et chacun de ses biens; néanmoins ordonne qu'advenant le décez de l'un desdits prestres collégiats, ceux qui resteront en pourront élire et instituer un autre en sa place, à la charge qu'il soit des lieux cy-dessus spécifiés, comme il est plus amplement contenu dans ledit testament qui est dans ledit collége. »

Jean d'Orléans, sous le pontificat et, il faut bien le dire, en l'absence duquel toutes ces fondations se faisaient, reçut, le 21 février 1533, la dignité de cardinal avec le titre de Saint-Martin-aux-Monts. Il dut au Souverain Pontife Clément VII cet honneur, avec les insignes duquel il assista au lit de justice, tenu dans la salle du Parlement de Toulouse, par François Ier. Le roi de France, qui allait à Marseille faire une plus intime alliance avec le Souverain Pontife, par le mariage du duc d'Orléans et de Catherine de Médicis, nièce du pape, était arrivé à Toulouse le 31 juillet. Les historiens donnent sur cette entrée royale des détails beaucoup trop longs pour que nous puissions les reproduire (1). François Ier fut logé à l'archevêché, où la reine Eléonore, sa femme, vint le rejoindre le lendemain. Pendant son séjour dans notre ville, le roi de France alla vénérer les reliques de Saint-Sernin, « visite, dit Raynal, qui coûta bien cher à cette église; car, peu de temps après, il envoya demander aux

(2) Voir Raynal, pag. 200.

Capitouls, à l'abbé et au chapitre Saint-Sernin une pierre précieuse d'un prix inestimable dont il dépouilla ce trésor pour en faire présent au Pape..... Nous n'avons ni titres ni registres où cette pièce soit décrite; elle est nommée simplement un camayeu; elle avait été donnée à cette église par Charlemagne. On peut juger ds sa valeur par les termes du registre de l'Hôtel-de-Ville, qui dit qu'un Pape en avait offert aux Toulousains cent mille écus et de quoi faire bâtir un pont sur la Garonne. Il ajoute que les Vénitiens en avaient offert une somme encore plus grande. »

Le cardinal d'Orléans, qui allait au devant du Souverain Pontife se rendant lui-même à Marseille pour le mariage de sa nièce avec le fils du roi de France, ne put continuer sa route plus loin que Tarascon, et il mourut dans cette ville le 24 septembre 1533, âgé seulement de 42 ans, quoique après un épiscopat qui en avait duré trente. A part les travaux dont nous avons déjà parlé, il en fit faire de considérables dans sa cathédrale, qui lui doit la sacristie, les autels de plusieurs chapelles et le pilier qui a gardé son nom. Verfeil lui doit aussi l'église qu'elle possède encore. Jean d'Orléans portait « d'azur à trois fleurs de lis, deux en chef et une en pointe au lambel d'argent à trois pendants posés en chef, à une cottice d'argent mise en bande. »

†

XVII

GABRIEL, CARDINAL DE GRAMONT

(De 1533 à 1534)

Prison de Madrid. — Divers siéges épiscopaux. — Henri VIII et Anne de Boulen. — Tolérance et fermeté.

Ce prélat était fils de Roger de Gramont, seigneur de Bidache, ambassadeur de France à Rome, sous le règne de Louis XII, sénéchal d'Aquitaine, et d'Eléonore de Béarn. Dès son enfance, il montra un grand goût pour l'étude, et devint remarquable dans presque toutes les sciences, aussi fut-il admis facilement à la cour de François Ier, justement appelé *le père des lettres*. Il devait plus tard se montrer reconnaissant de ce bienveillant accueil, car il alla traiter, à Madrid, de la délivrance du roi de France, obtenue, comme nous l'avons dit, au mois de janvier 1526; mais Charles-Quint, ayant appris que François Ier venait de se liguer contre lui avec le roi d'Angleterre Henri VIII, Gabriel de Gramont fut retenu prisonnier, et il ne dut sa liberté qu'aux représailles dont le roi de France usa à l'égard de l'empereur.

Gabriel de Gramont avait déjà été nommé à cette époque évêque de Couserans, puisque sa nomination à ce siége

remontait au 15 avril 1523. L'année suivante, il avait échangé ce titre contre celui de Tarbes, dont le titulaire, Ménald, fut transféré à l'évêché de Couserans. Très-habile dans les négociations diplomatiques, le nouvel évêque de Tarbes fut envoyé par François I[er] auprès du Souverain Pontife Clément VII, afin de conclure le mariage du duc d'Orléans, fils du roi de France, avec Catherine de Médicis, nièce du pape. Cette union ayant été décidée, Gabriel de Gramont fut nommé, le 14 juillet 1529, au siége de Bordeaux; le 24 septembre suivant, le Souverain Pontife confirma son élection, et le 8 juin 1530, il promut au cardinalat, avec le titre de Sainte-Cécile, le nouvel évêque, qui devait être transféré, le 16 décembre 1532, au siége de Poitiers.

Ce prélat fut douloureusement mêlé à la déplorable lutte par laquelle Henri VIII préludait au schisme d'Angleterre. On sait que ce prince, après avoir vécu vingt ans dans un bonheur toujours égal avec sa légitime épouse, Catherine d'Aragon, voulut obtenir du pape le droit de la répudier et de s'unir à Anne de Boulen. Le cardinal de Gramont eut le tort de conseiller le divorce au roi d'Angleterre, non plus il est vrai, en faveur d'Anne de Boulen, mais bien de la duchesse d'Alençon. Malgré les protestations du Saint-Siége, Henri VIII emprunta, aux décisions de quelques prélats égarés ou ambitieux, ce qui favorisait sa passion; il répudia Catherine d'Aragon, pour épouser, non la duchesse d'Alençon, mais Anne de Boulen. Ainsi pour maintenir la vérité, l'Eglise s'exposait à perdre un royaume, mais elle estimait que l'accomplissement d'un devoir valait mieux que des empires, et que la foi, étant le patrimoine de tous, ne devait pas être sacrifiée dans l'intérêt, mal entendu, de quelques-uns.

L'union adultère d'Henri VIII avait été célébrée, par un des chapelains du roi d'Angleterre, le 25 janvier 1533, lorsque Gabriel de Gramont fut appelé à l'archevêché de Toulouse. Restant auprès du roi de France, il prit possession de son nouveau siége par l'entremise de Jacques Dufaur abbé de la Chaise-Dieu, le 25 octobre 1533, un mois après la mort du cardinal d'Orléans ; mais il ne fit son entrée solennelle dans sa ville métropolitaine que le 15 mars 1534. Il ne devait pas remplir bien longtemps les nouvelles fonctions qui venaient de lui être confiées. Epuisé par les longues et laborieuses missions dont il avait été chargé et qu'il avait fait réussir, presque toutes, par le charme de sa parole et l'ascendant de son noble caractère, il s'éteignit dans son château de Balma, près Toulouse, le 5 juin 1534. Sa dépouille alla reposer, non sous les voûtes de sa métropole, mais dans la chapelle qui abritait déjà les cendres de ses ancêtres, au château de Bidache. Ce dernier nom est resté attaché à une petite ville du Béarn, qui compte près de 3,000 habitants, et est agréablement située sur la Bidouze, à 32 kilomètres de Bayonne. Gabriel de Gramont, qui portait « d'or au lion de gueules, » était le dernier représentant d'une illustre et ancienne maison, dont l'héritage et le nom passèrent à la famille d'Aure, par la sœur de l'Archevêque de Toulouse.

†

XVIII

ODET DE CHATILLON, CARDINAL DE COLIGNY

(De 1534 à 1550)

L'amiral de Coligny. — Le Pont-Neuf — *Colloque de Poissy.* — Préludes d'une chute. — Echanges simoniaques. — Excommunication et dégradation. — Apostasie du *comte de Beauvais.*

Le P. Lacordaire a dit, dans une de ses plus belles conférences : « L'Eglise n'a aucun intérêt à cacher, je ne dirai » pas ses fautes, mais les fautes de ses enfants. Elle est » assez forte pour avouer leurs faiblesses à tout l'univers. » C'est pourquoi j'accepte à cet égard, pour le siècle dont » je parle (le XVIe), tout ce que vous voudrez, comme » l'athlète malade et couché sur un lit accepte volontiers » l'injure de ses adversaires venus pour regarder ses mains » languissantes et y chercher les signes de la mort : sûr de » sa force il laisse à leur curiosité la joie de l'insulte ; les » battements profonds de son cœur lui suffisent contre eux et » lui disent la réponse qu'il fera, au nom de la vie, à cette » mort qu'on espère de lui (1). »

C'est sous la protection de cette parole et de ce sentiment

(1) Vingt-troisième Conférence.

que nous continuerons l'histoire de l'Eglise de Toulouse, dans ces années troublées du XVI[e] siècle, où quelques pontifes eux-mêmes devaient donner l'exemple de la défection et de l'apostasie. Le spectacle de leur vie nous apprendra, non la faiblesse, mais la puissance d'une doctrine capable de résister aux attaques de ceux-là même qui étaient chargés de la défendre.

Ah! le miracle est là permanent et sans fin,
Que cette vérité par ces flots d'impostures,
Que ce flambeau brillant par tant d'ombres obscures,
Que ce Verbe incréé par nos lèvres impures
Ait passé deux mille ans et soit encore divin (1)!

Odet de Chatillon, cardinal de Coligny, était fils de Gaspard de Chatillon et de Louise de Montmorency, sœur du connétable de ce nom. Il eut pour frère le trop fameux amiral de Coligny, célèbre par ses succès militaires, par ses luttes contre le duc de Guise et par sa mort violente, prélude de la Saint-Barthélemy. Si le cardinal ne vit pas les conséquences de cet événement beaucoup plus politique que religieux, il ne put se défendre des influences protestantes auxquelles l'amiral avait cédé.

Né vers 1517, Odet de Chatillon montra de bonne heure un goût prononcé pour les sciences et les lettres qu'il cultiva avec autant de plaisir que de succès. D'après les mœurs de cette époque, ses triomphes littéraires lui valurent des bénéfices ecclésiastiques, et à la demande de François I[er], il fut nommé cardinal-diacre le 7 novembre 1533, et archevêque de Toulouse l'année suivante, après la mort de Gabriel de Gramont. Malgré son âge, — il avait à peine dix-sept ans, — il reçut les ordres sacrés au mois d'août 1534, et il

(1) Lamartine, *Hymne au Christ.*

assista comme diacre et cardinal, le 13 octobre de la même année, à l'élection du Souverain Pontife Paul III. En 1535, il ajoutait à son titre d'archevêque de Toulouse celui d'évêque de Beauvais.

L'évêque Guillaume Piati, dominicain, suffragant d'Odet de Chatillon, bénit, en 1543, pour le nouveau pont de Toulouse, une première pierre placée par le doyen des Capitouls. Cette pierre dut entrer, sans doute, dans la construction d'une tour du pont bâtie à cette époque du côté de la Daurade, comme le constatait une inscription placée autrefois sur cette tour et conservée par Catel.

Odet de Chatillon quitta, en 1550, l'archevêché de Toulouse, qu'il permuta, d'après le consentement du roi Henri II avec Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, auquel il céda aussi l'abbaye de Vauluisant pour celle de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire. Ces échanges se firent à condition que ces différents bénéfices retourneraient au cardinal de Coligny, dans le cas où le nouvel archevêque de Toulouse viendrait à mourir avant lui. Le cardinal de Meudon étant mort en effet dans l'année 1559, Odet de Chatillon, cardinal du titre de saint Adrien, reprit, en vertu d'un indult portant la date du 26 novembre, ou peut-être seulement par suite d'une lettre royale de la même date, l'archevêché de Toulouse et l'abbaye de Vauluisant, qu'il garda seulement pendant trois ans. C'est dans cette intervalle, au mois d'août 1561, qu'il assista au fameux *Colloque de Poissy*, dans lequel les théologiens catholiques, et surtout le P. Laynez, général des Jésuites, luttèrent énergiquement, et avec un plein succès, contre les docteurs protestants. Toutefois parmi les six cardinaux et les quarante évêques chargés de représenter l'Eglise, quelques-uns se montrèrent beaucoup trop favorables aux sectaires, et de ce nombre fut

malheureusement Odet de Chatillon. Il paraît cependant qu'il mit encore une certaine réserve dans son adhésion aux nouvelle doctrines, car il garda quelque temps son archevêché de Toulouse.

Le premier indult accordé à Odet de Chatillon portait que s'il obtenait d'autres Eglises, et s'il reprenait celle de Toulouse après la mort d'Antoine Sanguin, il serait obligé de renoncer à tous ses bénéfices dans l'espace de six mois. En 1562, il échangea donc l'archevêché de Toulouse avec Georges d'Armagnac, qui lui céda les abbayes de Conches et de Belleperche. Cette permutation fut approuvée par lettres royales du 17 avril de la même année. Elle ne s'était pas faite, paraît-il, très-volontairement de la part du cardinal de Coligny, qui n'eût pas été fâché de garder tous ses bénéfices, sans compter l'évêché de Beauvais et un très-grand nombre d'autres abbayes. Le Souverain Pontife Pie IV, fatigué de ce trafic des choses ecclésiastiques, et instruit des gages trop certains qu'Odet de Chatillon avait donnés à l'hérésie, dépouilla ce prélat de la pourpre, de tous ses bénéfices et l'excommunia. Coligny ne tint pas compte de cette sentence, et en 1563, il assistait avec ses insignes de cardinal au lit de justice tenu à Reims par Charles IX. Il abdiqua même bientôt tout reste de pudeur, car, en 1564, il épousa Elizabeth de Haute-Ville, fille de Samson, seigneur de Haute-Ville, en Normandie, et de Marguerite de Loré. Le souvenir du passé lui étant un cruel remords, il renonça à son nom et à son titre de cardinal pour se faire appeler le *comte de Beauvais*. Devenu chef des calvinistes, il se battit, en 1567, dans la plaine de Saint-Denis, où les catholiques remportèrent la victoire, mais eurent la douleur de perdre le connétable de Montmorency, oncle de Coligny. Accablé de blessures, le connétable ne cessait de

crier à ses soldats qui venaient le secourir : « Ne perdez point votre temps près de moi ; je veux mourir sur le champ d'honneur. » Craignant d'être fait prisonnier, Coligny gagna, en 1568, l'Angleterre, où il fut bien accueilli par la reine Elisabeth. Le parlement de Paris ordonna son arrestation, le déclara déchu de toutes ses dignités civiles et ecclésiastiques et le condamna à payer au roi de France 200,000 livres. Le calme s'étant un peu rétabli, Coligny fut engagé, par son frère l'amiral, à rentrer dans sa patrie ; il avait accepté cette proposition et était sur le point de s'embarquer à Southampton, lorsqu'il fut empoisonné dans cette ville par son valet de chambre, en 1571. Sa dépouille fut portée à Cantorbéry.

Ainsi finit misérablement cet homme, issu d'une race illustre, et revêtu trop tôt des plus hautes dignités de l'Eglise. Il eut le malheur de vivre à une époque d'agitation et de ruines, à laquelle il apporta le triste tribut de ses faiblesses personnelles. Nous sommes loin de nier que des réformes ne fussent nécessaires au XVIe siècle ; mais l'Eglise vraiment *réformée* et vraiment réformatrice, ce fut l'Eglise catholique, qui, dans le Concile de Trente, après avoir proclamé solennellement les droits de la vérité, posa les règles qui devaient servir au renouvellement des mœurs. Les prélats qui demandèrent au catholicisme le principe de leur rénovation, s'appelèrent Charles Borromée ; ceux qui le demandèrent au protestantisme s'appelèrent Odet de Chatillon. En réalité, ce qui, dans la vie de ce dernier, révèle la disparition de la foi et des mœurs, n'appartient plus à l'Eglise ; le jour où Coligny devint scandaleux, il était protestant. Ce que nous devons donc flétrir en lui, ce n'est pas le cardinal et l'archevêque, mais le disciple de Luther. Si Coligny se maria, Luther ne s'était-il pas marié aussi ? Si Co-

ligny devint un des fauteurs de la guerre civile, Luther, le premier, n'avait-il pas soulevé les peuples contre les rois, et puis les rois contre les peuples? Coligny était donc à la hauteur de la morale et des procédés protestants ; il n'était que bien au-dessous des mœurs et des principes catholiques, qui, à trois cents ans de distance, se dressent encore contre lui. Nous donc, les représentants de ces mœurs et de ces principes, nous avons seuls le droit de frapper impitoyablement du fouet vengeur de l'histoire ces épaules dépouillées de la pourpre et qui n'auraient jamais dû en être revêtues. Nous clouons au pilori de l'opinion ce ressuscité, non de la gloire, mais de la honte, ce grand seigneur dont l'Eglise, s'il l'avait écoutée, aurait pu faire un réformateur et un saint, et dont le protestantisme ne sut tirer qu'un impudique et un apostat.

Que maintenant, la famille ou l'amitié prononcent un jugement moins sévère, nous le comprenons sans peine, et nous laissons le poëte Ronsard payer à Odet de Chatillon la dette de sa reconnaissance, mêlée à l'expression de sa douleur et de ses regrets :

Las que je suis marry que cil qui fut mon maistre
Dépétré du filet ne se peut recognoistre ;
Je n'aime son erreur, mais taire je ne puis
Un si digne prélat dont serviteur je suis,
Qui bénin m'a servi, quand fortune prospère
Le tenoit près du roi, de seigneur et de père.
Dieu préserve son chef de malheur et d'ennuy,
Et le bonheur du Ciel puisse tomber sur luy !

Odet de Chatillon portait « de gueules à un aigle d'argent membré, becqué et couronné d'azur, armé et langué d'or. » Blason à jamais souillé !

XIX.

ANTOINE SANGUIN, CARDINAL DE MEUDON.

(De 1550 à 1559.)

Un *otage* d'alors. — Eglise des Cordelliers, — Colléges de l'Esquile et de Secondat. — Chapelle Saint-Rome. — Sainte Catherine du *val des Escolliers*.

Antoine Sanguin avait été nommé évêque d'Orléans par Clément VII, en 1533, et cardinal sous le titre de *Sanctæ Mariæ in porticu*, par le pape Paul III, en 1539. Il fut embassadeur de François Ier auprès de Charles-Quint, qui le retint même en ôtage pendant quelque temps. Mais enfin une trève de dix ans fut signée à Nice, entre les deux souverains, par la bienveillante médiation du Souverain Pontife. Antoine Sanguin, dont la vie s'était passée en partie au service du roi de France, lui donna un dernier témoignage d'affection, en assistant aux obsèques d'un souverain qui, malgré ses fautes, fut un noble défenseur de l'honneur national et des lettres françaises.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, c'est en 1550 qu'Odet de Chatillon permuta l'archevêché de Toulouse avec Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, à qui il céda aussi l'abbaye de Vauluisant pour celle de Fleuri ou de Saint-Benoît-sur-

Loire. Peu de temps après cet échange, en 1552, les Cordeliers ou religieux de la Grande-Observance obtinrent le couvent possédé jusque-là par les Conventuels, autre branche de la nombreuse famille de Saint-François. Ce couvent, commencé en 1222, avait dû surtout son origine à la générosité de l'ancienne maison de Faudoas, dont nous avons eu plusieurs fois déjà occasion de parler. L'église avait été bâtie par Pierre de Foix, religieux de Saint-François et cardinal, et par Jean de Teissandière, évêque de Rieux, dont le nom était demeuré attaché à l'une des chapelles du couvent. Saint Antoine de Padoue avait prié dans ce temple, où une chapelle lui fut plus tard dédiée. La sacristie possédait une épine de la couronne de Notre-Seigneur, ainsi que le manteau et une partie de la main de saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse. Le maître-autel avait été peint or et azur, aux frais de noble Denys de Belvèse, seigneur de la Bastide, dont le tombeau se voyait autrefois dans cette église. Jean de Curia, évêque de Syrie et religieux de Saint-François, avait consacré cet autel, en 1533, en l'honneur de la sainte Vierge, de saint François et de saint Louis d'Anjou. La porte du chœur et les deux chapelles les plus rapprochées étaient remarquables par les sculptures dont les avait enrichies l'habile ciseau de Nicolas Bachelier. En se reposant aujourd'hui avec tristesse sur ce riche et solitaire souvenir d'une époque de foi, le regard voudrait contempler, remplie comme autrefois d'une foule pieuse, cette enceinte où tant de générations ont prié, et qui n'abrite plus que des meules de paille et de foin. Notre âge de véritable renaissance, qui a salué déjà tant de restaurations, doit-il perdre l'espoir de voir rendre à sa première et si noble destination un temple qui semble attendre toujours de vrais adorateurs, tant ses voûtes sont hardies et paraissent vouloir porter

jusqu'aux cieux les vœux et les supplications de tout un peuple (1) !

En l'année 1552, les Capitouls pressèrent l'exécution d'un arrêté qui réduisait à deux le nombre des colléges de Toulouse. Ils supprimèrent donc les colléges de Saint-Girons, Montlausun, Verdale, Saint-Exupère, les Innocents, le Temple, et conservèrent avec un soin tout particulier le collége de l'Esquile. Cette décision n'empêcha pas bien longtemps la création de nouveaux établissements de ce genre, car, en 1554, Pierre de Segondat, chanoine de Saint-Etienne et vicaire général, fonda le collége qui porta son nom. Cinq étudiants en théologie y étaient entretenus pendant cinq ans, sous la direction d'un prêtre; le titre de *patron* était réservé au fondateur et à ses héritiers. Ce collége se trouvait sur le côté gauche de la place qui porte aujourd'hui le nom de l'Ecole d'artillerie.

C'est aussi sous l'épiscopat du cardinal de Meudon, en 1557, que l'église Saint-Rome fut unie au chapitre de Saint-Etienne, par la mort de maître Dominique de *Fraxino*, dernier possesseur de ce prieuré. Au mois de juillet 1216, il avait été donné à saint Dominique par le prévôt de la cathédrale, sur la prière de l'évêque Foulques. Le saint fondateur des Frères-Prêcheurs fit bâtir à Saint-Rome un cloître, seize cellules et un dortoir assez spacieux. Peu de temps après, ce couvent fut agrandi par plusieurs donations de Raymond Vital et de *damoiselle* de Bruniquel, sa femme. Au milieu du cloître se trouvait un *agnus castus* que l'on disait avoir été planté par saint Dominique. Cela rappelle

(1) Cette espérance exprimée le 1er septembre 1867, ne sera malheureusement pas réalisée. On sait qu'un nouveau fléau est tombé sur cet édifice digne cependant d'une meilleure destinée, et que l'incendie a fait s'écrouler ces voûtes, sous lesquelles de nouvelles générations ne se retrouveront plus !

l'oranger planté par le même saint au couvent de Sainte-Sabine à Rome, et dont le tronc six fois séculaire poussa un nouveau et vigoureux rejeton, au moment où le R. P. Lacordaire rétablissait en France l'ordre illustre des Frères-Prêcheurs.

Lorsqu'en 1230 les Dominicains allèrent occuper leur grand couvent, celui de Saint-Rome fut cédé aux Bénédictines, logées auparavant dans le quartier Saint-Cyprien. Il fut possédé plus tard par les religieuses de Prouille, et sous le cardinal de Joyeuse, en 1604, à la prière de M. de Borret, conseiller à la Cour, il devint la propriété des Pères de la Doctrine chrétienne, où la Révolution de 1789 devait trouver un trop grand nombre d'adhérents très-disposés à prêter le serment civique et celui concernant la constitution civile du clergé. L'église de Saint-Rome n'existe plus aujourd'hui, et une portion de l'ancien couvent a été occupé assez longtemps par deux ateliers de typographie.

Malgré le silence de la plupart des historiens, il demeure démontré qu'Antoine Sanguin avait été nommé à l'évêché de Limoges, après avoir quitté celui d'Orléans. Il posséda aussi d'autres titres, tels que ceux de maître de la chapelle du roi et de grand aumônier de France. C'est à lui que fut confié le gouvernement de Paris, lorsque cette ville dut se défendre contre Charles-Quint. Le cardinal de Meudon assista à l'élection du pape Jules III, en 1550. Dieu se joua alors, comme bien d'autres fois, de l'habileté des sages de ce monde; et pendant que trois partis acharnés usaient énergiquement de leur influence pour faire nommer leurs candidats, le cardinal del Monte, auquel presque personne n'avait songé, fut nommé pape à l'unanimité, le 5 février de cette année. C'est pendant son pontificat que le cardinal de Meudon occupa le siége de Toulouse, auquel les affaires

politiques l'enlevèrent assez souvent. Il se trouvait à Paris à la fin de 1559, lorsque la mort vint l'y surprendre, le 22 décembre. Il fut enterré dans l'église Sainte-Catherine *du Val des Escoliers*, dont il n'eut pas le temps d'achever la construction. Ses armoiries étaient : « d'argent à la croix endentée et cantonnée de quatre merlettes de sable. »

†

XX

GEORGES, CARDINAL D'ARMAGNAC

(De 1562 à 1577)

Le 17 mai. — Les Jésuites à Toulouse. — Arrivée de Charles IX. — Les Pénitents *noirs* et *gris*. — Les Augustines. — La Saint-Barthélemy.

Ce prélat, issu d'une ancienne et noble famille, naquit en l'année 1500, de Pierre d'Armagnac, comte de l'Isle-Jourdain, et de Yolande de la Haye, liée par le sang à la maison de Passavant, ce qui rendait le futur archevêque de Toulouse parent d'un de ses prédécesseurs sur ce siége, le cardinal d'Orléans. Georges d'Armagnac avait, paraît-il, embrassé d'abord la carrière militaire, pour maintenir à son nom l'éclat que ne lui apportait pas son modeste patrimoine; mais il y renonça bientôt pour se livrer à l'étude des belles-lettres, sous la conduite du cardinal d'Amboise, évêque d'Alby. Avantageusement connu du duc d'Alençon et de Marguerite de Valois, reine de Navarre, il fut nommé en 1529, évêque de Rodez; en 1536, il joignit à ce titre celui

d'administrateur du diocèse de Vabre, et plus tard, en 1555, du diocèse de Lescar. Il paraît, cependant, qu'il avait renoncé aux revenus de l'évêché de Vabre, avant de percevoir ceux de l'évêché de Lescar.

Après la mort du cardinal de Meudon, arrivée comme nous l'avons dit, en 1559, Odet de Chatillon avait repris l'archevêché de Toulouse, qu'il garda jusqu'en 1562, époque à laquelle il fut obligé de l'abandonner, par suite de la bulle de Jules III, ordonnant que le cardinal de Coligny résignerait cette dignité, si elle revenait entre ses mains, au moment où il possèderait plusieurs autres bénéfices. La nomination au siége de Toulouse de Georges d'Armagnac, déjà élevé au cardinalat depuis 1544, fut approuvée par lettres royales du 17 août 1562.

Ce prélat arrivait à Toulouse peu de temps après des événements demeurés célèbres dans notre histoire, et dont l'anniversaire trois fois séculaire a eu assez récemment dans notre ville un long et douloureux retentissement. Favorisé par l'apostasie d'Odet de Chatillon, le protestantisme avait eu à Toulouse de regrettables succès. Après des agitations et des violences qu'il n'entre pas dans notre plan de raconter, les catholiques s'étaient enfermés dans les murs de notre ville, où les hérétiques les attaquèrent de nouveau, le 16 mai 1562. Cependant, on conclut une trève jusqu'au lendemain à midi, et il fut permis aux protestants de quitter Toulouse et de se retirer en parfaite sécurité partout où ils voudraient. Plusieurs profitèrent de cette trève et s'éloignèrent librement pour se diriger sur Montauban, Castres ou d'autres villes. Quelques-uns demeurèrent et célébrèrent solennellement la cène, le dimanche 17 mai, jour de la Pentecôte. Mais la trève expirant à midi, les catholiques

recouvrèrent leurs droits et ils poursuivirent les hérétiques attardés dans l'enceinte de la ville et aux environs. Toulouse se réjouit d'avoir échappé au joug de l'hérésie, et elle célébra cette date par une procession qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. C'est l'anniversaire trois fois séculaire de cette date qui allait être célébré à Toulouse, au mois de mai 1862, par une procession plus solennelle, lorsque cette manifestation extérieure fut interdite, à l'étonnement douloureux de ceux qui l'avaient provoquée, et presque au désapointement de ceux qui avaient cru devoir demander sa suppression ; car il ne fut pas difficile de comprendre que nul n'avait songé à chercher dans ce souvenir l'occasion de froisser tel ou tel parti, mais seulement de fêter une délivrance heureuse au point de vue religieux et même au point de vue politique.

Toulouse, délivrée du protestantisme, reçut bientôt dans ses murs l'Ordre destiné par Dieu à combattre l'hérésie naissante. Chassés de Pamiers, dont les Calvinistes s'étaient rendus maîtres, les Pères de la Compagnie de Jésus se réfugièrent à Toulouse, où ils fondèrent bientôt un collége. Le cardinal d'Armagnac qui, à son titre d'archevêque, joignait celui de lieutenant du roi, ordonna, en effet, qu'un collége serait érigé à Toulouse, sous la direction des Pères Jésuites, et il leur assigna le revenu et le couvent des religieuses Augustines. Ils prirent possession de ce local le 20 janvier 1563, èt y demeurèrent jusqu'en 1566, époque à laquelle on songea à leur confier un des deux colléges de la ville. Comme nous l'avons dit, c'était à ce nombre qu'avaient été limitées les maisons d'éducation, auparavant trop nombreuses, dont Toulouse avait été dotée. Or, au mois d'août 1566, une maison achetée *au sieur* de Clary, secrétaire du roi, par

trois bourgeois honorables, nommés Delpech, Madron et Gamoy fut donnée à la ville, pour être dirigée par les Pères Jésuites. On céda comme indemnité, aux donataires, le prix de vente des colléges de Verdalle et de Monlezun, supprimés, et de la maison des Augustines. Cette maison, qui avait appartenu primitivement au sieur de Bernuy, dont elle avait gardé le nom, fut donnée officiellement le 6 septembre 1566, par les Capitouls, au R. P. Edmond Auger, provincial des Jésuites pour la province d'Aquitaine, et ce contrat fut confirmé plus tard, soit par un bref du Souverain Pontife, soit par lettres royales enregistrées au Parlement, le 9 janvier 1567. Les Jésuites furent mis en possession de leur nouveau collége quelques jours après, le 20 janvier, par M. de la Bourgade, conseiller à la cour. Cet établissement fut agrandi bientôt par l'acquisition d'une maison voisine, et en 1605 on bâtit, à l'entrée, un beau portail avec une inscription en vers latins, rappelant la donation faite par les Capitouls et la destination du monument, avec des louanges inévitables pour le souverain régnant. La chapelle, construite par le R. P. Auger, provincial, avait été bénite, et son autel consacré, le 3 septembre 1575, par Mgr de Bigorre, évêque d'Alby. On sait que l'ancien collége des Jésuites est maintenant le Lycée.

Pour apaiser l'agitation produite dans le Midi à la suite des guerres religieuses, Catherine de Médicis, régente du royaume, et le jeune roi Charles IX, visitèrent les provinces qui avaient le plus souffert. Ils entrèrent à Toulouse le 2 février 1564, et y demeurèrent jusqu'au 19 mars. Pendant leur séjour, ils eurent occasion de voir la baronne de Fontenille, si connue parmi nous sous le nom de *belle Paule*, qui lui fut donné à cette époque-là, par le roi lui-

même. Le cardinal d'Armagnac, qui se trouva mêlé aux grands événements de cette époque, dut assister sans doute aux fêtes données à cette occasion, quoique les historiens n'en disent rien. Vers le même temps, il donnait des marques de sympathie aux deux confréries, établies à Toulouse, des Pénitents-Noirs et des Pénitents-Gris. La première se réunissait à l'ancienne chapelle des *Augustines*, dont nous parlions tout à l'heure. Ces religieuses, appelées *sorores sancti Augustini* (sœurs de Saint-Augustin), avaient eu auparavant leur couvent et leur église près la *Porte Neuve*, hors des murs, à la rue de *Sahuguède*. Plus tard, elles s'établirent dans l'intérieur de la ville, aux *Clotes anciennes*, et y demeurèrent jusqu'au moment où les Jésuites vinrent occuper leur couvent, en 1563, comme nous venons de le dire. Quelque temps après que ces religieuses eurent quitté ce local pour occuper l'hôtel de Bernuy, la chapelle des Augustines devint celle des Pénitents noirs, qui y commencèrent leurs offices, le 21 décembre 1576. Dans la bulle du Souverain Pontife, qui confirme l'érection de leur confrérie, il est dit que leur chapelle avait été bâtie en 1260, par des Pénitents demeurant à la *Porte Nove*, et qui étaient sans doute, dit Catel, les *saccularii* ou sachets, ainsi appelés, probablement, à cause du *sac* dans lequel ils s'enveloppaient.

Quant à la confrérie des Pénitents gris, elle s'établit aussi à Toulouse, sous le cardinal d'Armagnac, qui célébra la messe dans leur chapelle, comme le constate un portrait de ce prélat, conservé à l'archevêché de Toulouse. « L'onzième avril mil cinq cens soixante-dix-sept, dit Catel, certains habitants de cette ville de Tolose, en nombre de vingt-quatre, s'assemblèrent dans le cloistre des Pères de Sainct-

Dominique, pour délibérer d'ériger une compagnie de Pénitents gris, sous l'invocation de Sainct-Jean-Baptiste. Ce qu'ayant arresté, on leur bailla, par provision, l'église de Sainct-Martin, le sixième du mois de may mille cinq cens septante et sept. Mais, désirans avoir une chapelle qui fût toute à eux, ils achetèrent, au mois de septembre de ladite année, trois petites maisons, au capitolat de Sainct-Pierre, paroisse de Sainct-Sernin, où ils bastirent une petite chapelle, laquelle fut béniste par l'évesque de Saint-Papoul. Mais, voyant que ladite église estoit trop petite, leur dévotion et moyens s'estant augmentés, ils démolirent celle qu'ils avaient bastie et en firent une plus grande, laquelle fut achevée de bastir et béniste le vingt-quatrième juin mille six cens neuf. »

Les dernières années de l'épiscopat, à Toulouse, du cardinal d'Armagnac ressentirent un profond contre-coup de la Saint-Barthélemy. Tout le monde sait que le 24 août 1572, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donna, à Paris, le signal du massacre des protestants. Cet événement, qui doit être imputé à une fausse politique et non aux idées catholiques, jeta longtemps la France dans une agitation dont il lui fut difficile de se guérir. Tuer des hérétiques n'est pas le moyen de les convaincre, et massacrer tout une classe de citoyens n'est pas la meilleure manière de se concilier l'affection de ceux qui pourront survivre. La Saint-Barthélemy ne fut donc pas seulement un crime, mais une faute dont la responsabilité, dans aucun cas, ne peut retomber sur l'Eglise! Cette faute amena dans les provinces des luttes acharnées, dont Toulouse se ressentit plus que d'autres villes du Midi. Elle était comme la capitale du catholicisme dans les contrées méridionales ; elle eut à souffrir et du zèle vio-

lent des émissaires royaux, et des représailles sanglantes des protestants. Pour se défendre contre eux, elle eut le bras puissant du duc de Joyeuse et du sénéchal de Lavalette, seigneur de Cormesson. Luttes douloureuses, dans lesquelles les partis ne font qu'envenimer leur haine et se fortifier dans leurs erreurs, au lieu de demander à la charité la voie pour arriver à la vérité. Le traité de paix signé à Paris, le 17 septembre 1577, vint mettre cependant fin à ces massacres, en ralliant les chefs des huguenots au nouveau roi Henri III.

Cet heureux résultat était obtenu au moment où le cardinal d'Armagnac quittait le siége de Toulouse pour se retirer à Avignon. C'était un homme de mœurs douces et distinguées, protecteur dévoué des savants et des hommes de lettres. Il accorda une affection particulière au célèbre sculpteur Bachelier, qui sous son épiscopat travailla au collége des Jésuites, dont nous venons de parler. Guillaume Philander dédia son Commentaire sur Vitruve au cardinal d'Armagnac, qui lui fit élever un tombeau dans le cloître de Saint-Etienne. C'est sous sa protection que Guillaume Leblanc, d'Albi, publia sa traduction de Xiphilin. Ce prélat se fit remarquer par son zèle pour la foi dans le fameux *Colloque de Poissy* e dans les guerres religieuses qui ensanglantèrent Toulouse au XVIe siècle. Son nom demeurera célèbre parmi ceux des grands administrateurs, et sa fermeté lui assure une place remarquable au milieu de tous ceux à qui incombe le devoir de défendre le droit et la justice. Georges d'Armagnac se démit, pour des raisons de santé, de son archevêché de Toulouse, en faveur de Paul de Foix, et il se retira, en 1577, à Avignon, dont il fut archevêque et colégat. Son âge avancé lui avait fait désirer le repos et un climat plus favorable à son tempérament. Il mourut dans cette antique

résidence des papes, en 1585, âgé de quatre-vingt-cinq ans, et fut enseveli dans la chapelle archiépiscopale de Notre-Dame-de-Doms, où il avait fait ériger lui-même son mausolée, sans épitaphe. Georges d'Armagnac avait un blason : « écartelé au 1 et au 4 d'argent au lion de gueulles, qui est Armagnac; au 2 et au 3 de gueulles au léopard lyonné d'or, qui est Rodez. »



XXI

PAUL DE FOIX

(De 1577 à 1584.)

Un savant évêque et un roi *théologien*. — Ambassades. — Les Chartreux. — Les Capucins.

D'après quelques historiens, ce prélat, qui avait vu le jour, en 1528, à Caraman, petite ville près de Toulouse, était fils de Jean de Foix, comte de Caraman, et de Madeleine de Caupène; mais d'après Dom Vaissete, il n'appartenait à la maison de Foix que par les femmes, et descendait de la noble famille de Duèze, par le frère du pape Jean XXII. Un de ses ancêtres, comte de Caraman, ayant épousé l'héritière d'une des branches cadettes de la famille de Foix-Graillé, prit son nom et le transmit, après plusieurs générations, au futur archevêque de Toulouse. D'après Muret, orateur de ce temps-là, Paul de Foix était si noble de manières et si beau de visage, que l'on croyait voir en lui l'image de l'honneur et de la vertu. Malgré les succès qu'il eût pu avoir dans le monde, on le destina de bonne heure

à la carrière ecclésiastique. Ses progrès dans les études littéraires et philosophiques furent éclatants. C'est à Toulouse même qu'il vint étudier le droit et recevoir les hauts enseignements de Cujas, dont il devint un fervent disciple. Nommé conseiller au Parlement de Paris par le roi Henri II, il n'abandonna pas les recherches philosophiques auxquelles il s'était livré d'abord avec tant de succès. Comme dans les écoles du moyen âge, Aristote était surtout son maître, et il l'étudiait passionnément chaque jour, en compagnie de Jacques Carpentier et d'Augustin Niphus de Sena; il s'adonna aussi à l'étude des langues, et retenait habituellement chez lui les savants Charles Hutenhovius, Hubert Grifanius et Robert Constantin.

Paul de Foix vivait dans ce milieu scientifique et littéraire, lorsque le 15 juin 1558, pendant une discussion *théologique* qui avait lieu *au Parlement*, sur les peines que devaient subir les hérétiques, il proposa de faire entre eux une distinction; il demanda des peines sévères pour ceux qui niaient la réalité des sacrements, et beaucoup plus d'indulgence pour ceux qui émettaient simplement des doutes sur leur forme. Cette distinction, qui nous semble très-rationnelle, ne parut pas telle à Henri II, qui présidait la séance, et le docteur royal fit arrêter et conduire à la Bastille le casuiste assez hardi pour n'être pas de l'avis de Sa Majesté. Paul de Foix fut ensuite obligé de faire sa rétractation, et il reçut défense de paraître à la cour *par le temps et espace d'un an entier*. Cette interdiction, portée le 8 janvier 1559, ne fut levée qu'en 1566.

Victime de la politique, le théologien libéré ne garda pas rancune à celle qui l'avait condamné, et, protégé par la reine-mère, il fut nommé ambassadeur en Ecosse, où il arriva presque en même temps que la reine Marie, veuve de

François II. Il obtint plus tard l'ambassade d'Angleterre, qu'il garda quatre ans, et qui lui permit de signer le traité de paix de 1564. Envoyé ensuite comme ambassadeur à Venise, il obtint de cette puissante république qu'elle prêtat cent mille écus au roi de France pour qu'il pût faire rentrer en Allemagne les Reîtres, auxiliaires des protestants français, et qui ne voulaient se retirer qu'à ce prix. De retour en Angleterre, il négocia le mariage du duc d'Anjou avec la reine Elisabeth, et fit d'inutiles efforts pour s'opposer au crime qui condamna Marie Stuart à mort. La nomination du duc d'Anjou au trône de Pologne ayant apporté les félicitations des souverains étrangers, Paul de Foix fut chargé d'aller les remercier au nom de son maître Henri II. Après la mort de celui-ci, et quand l'élu de la Pologne fut devenu roi héréditaire de France, il fut envoyé deux fois à Rome, où avait été évoquée de nouveau sa distinction sur les protestants et sur les peines à leur infliger.

Pendant que la reine Catherine de Médicis parcourait la France, Paul de Foix, qui l'accompagnait, put réparer les maux qu'avaient fait souffrir à la foi catholique les guerres religieuses; il rendit au clergé les biens qui lui avaient été enlevés, et rétablit le culte public dans les lieux d'où il avait été banni. Arrivé à Lyon avec la reine, Paul de Foix prit congé d'elle, pour se diriger vers Rome, où l'appelaient des affaires personnelles. Pendant son séjour dans la Ville-Éternelle, il reçut de Henri III, le 11 mai 1580, le titre d'ambassadeur auprès du Saint-Siége, et du Souverain Pontife lui-même la confirmation de son élection au siége archiépiscopal de Toulouse.

Pendant cette période de la vie de Paul de Foix, de nouveaux ordres religieux s'étaient établis dans la ville métropolitaine. Chassés de Castres par les protestants, le 9 sep-

tembre 1567, les Chartreux, comme le raconte Catel « se voyant dénués de toutes leurs commodités, se réfugièrent dans la ville de Tolose, où, après avoir demeuré quelques années, ils achetèrent de la ville et chapitre de Moyssac, au moyen des bienfaicts qu'ils avoient receus des habitans, un collège appartenant audict monastère, proche de Sainct-Pierre-de-Cuysines, dans lequel ils commencèrent à célébrer les saincts offices. Leur intention avoit touiours esté de transférer leur couvent et revenus qu'ils avoient à Castres dans Tolose ou ès-environs d'icelle; c'est pourquoy se trouvant un petit nombre, ils ménagèrent si bien et firent telle réserve de leurs revenus, que de leurs espargnes ils assemblèrent une bonne somme d'argent pour employer au bastiment de leur couvent, lequel ils commencèrent à bastir en l'an mille six cent deux par l'industrie et prudence de Dom Antoine de Sainct-Paul, natif de Tolose, et religieux profès de la Grande-Chartreuse, lequel fut, à cause de son expérience, particulièrement choisi par le chapitre général, tenu dans la Grande-Chartreuse, pour prendre garde et avoir la direction du bastiment. Ayant ce dessein, il le communiqua aux capitouls et au conseil de la maison de ville, lesquels l'eurent très-agréable, et pour l'acheminer comme ils désiroient, la ville leur accorda certaines petites rues avec l'immunité et exemption telle que contient une inscription qu'ils ont mise dans leur cloître.

« Ce bastiment ayant esté commencé de l'argent provenu de leur espargne, fut continué au moyen des donations qui furent faictes audit couvent par des enfants de bonnes maisons, qui se rendirent religieux de cet ordre, et entre autres par Dom Guillaume Daffis fils, de Tolose, et Dom Bruno Belletier, natif de Paris. La première pierre du fondement fut béniste par Mgr Jean Daffis, évesque de Lombez,

et posée par M. Nicolas de Verdun, lors premier président de Tolose, au mois de mai 1607. L'église estant achevée, fut consacrée, le 20 mars 1612, par Mgr le cardinal de Sourdys, archevesque de Bourdeaux. Le prieur de Sainct-Pierre-de-Cuysines s'estant opposé audit bastiment, comme seigneur direct de la place où le couvent a esté basti, en fut démis par arrest donné à la grande chambre sur mon rapport; mais depuis, pour oster tout sujet de débats et contestations, le prieuré de Sainct-Pierre-de-Cuysines, dans la paroisse duquel le couvent est situé, et lequel dépendoit de l'abbaye de Moyssac, fut permuté avec autre bénéfice appartenant aux Chartreux et uni à leur couvent, ce qui fut autorisé par la bulle du pape Paul V, du mois d'avril 1617. »

L'ancienne chappelle du couvent de Montlezun, qui était devenue d'abord l'église des Chartreux, n'en fut plus alors que le vestibule. C'est durant la seconde moitié du XVIIIe siècle que fut placé l'autel, demeuré encore debout dans l'église actuelle de Saint-Pierre, autrefois celle des Chartreux. Les deux anges qui posent une couronne sur le tabernacle sont l'œuvre de Lucas et de Vigan, son élève; « le style de ces figures, dit M. du Mège, est tourmenté, les draperies sont lourdes, le dessin peu correct; cependant l'ensemble ne déplaît pas, et le luxe des ornements et la richesse des marbres font oublier les défauts de détail. »

La chapelle des Chartreux fut désignée, par un décret de 1791, comme oratoire de l'église paroissiale Saint-Pierre, dont le titre avait été transporté aux Jacobins. Mais un nouveau décret, rendu en 1792, décida tout le contraire, et l'ancienne église des Dominicains, devenue simple oratoire de la paroisse Saint-Pierre, devait attendre jusqu'à nos jours, pour être rendue à sa première et noble destination

et entendre chanter de nouveau, sous ses admirables voûtes, les louanges du Dieu auquel elle avait été consacrée.

C'est aussi sous l'épiscopat de Paul de Foix et pendant que ce prélat était à Rome, comme ambassadeur du roi de France, que fut fondé à Toulouse le couvent des Capucins. Nous avons eu déjà occasion de parler plusieurs fois des colléges de Verdale et de Montlezun, situés à l'angle de la rue de *las Croses*, ou *des Puits-Creusés*, du côté opposé aux *bâtiments des etudes*. Le premier président Duranti, qui à une grande fermeté de caractère joignait une haute piété, « eut désir, ainsi que le raconte Catel, de procurer qu'en Tolose il y eût un couvent de cet ordre, et pour parvenir à ce qu'il souhaitoit, envoya à Rome maistre Etienne Roquety, prestre et prébendier en l'église métropolitaine Sainct-Etienne, homme fort dévot et affectionné auxdits religieux, avec adresse à M. de Foix, archevesque de Tolose, qui estoit alors à Rome, comme ambassadeur du roy Henri III, lequel il priait par ses lettres qu'il luy plût favoriser ses desseins, c'est-à-dire de faire en sorte qu'il y eût un couvent de Capucins à Tolose. L'affaire fut poursuivie si bien à propos, qu'en l'an 1584 on donna charge au père Thomas Thurin, gardien du couvent de Lyon, de s'en venir en la ville de Tolose, où estant arrivé il prescha en l'église Sainct-Etienne et gagna tellement le cœur des habitants, qu'ils délibérèrent de les prier d'arrester en leur ville, et à ces fins ils achetèrent, des aumosnes qui leur furent faictes, même par ledit Roquety, qui leur donna cinq ou six cents escus, le *collége de Verdale*, qui appartenoit aux Pères Minimes, ensemble le *collége de Montlezun* et quelques jardins y joignant. Ce fait, ils abaissèrent le bastiment du collége et le mirent en la forme que sont les maisons de leur ordre ; et de la

chapelle du collége en suite de la salle, ils firent une petite église sous l'invocation de Nostre-Dame et des saincts martyrs Hippolyte et Cassian, desquels saincts ils trouvèrent quelques reliques dans la chapelle du collége. Aussitost qu'ils se furent arrestés en Tolose, ledit Roquety et un sien neveu prindrent l'habit de l'ordre. Depuis, et en l'an 1593, leur église fut agrandie, ensemble le couvent, le grand réfectoire, dortoir et infirmerie. »

Peu d'années avant la Révolution, une église et un couvent nouveaux s'étaient élevés à la place de ceux dont nous venons de parler; mais le couvent tout entier disparut dans la tempête révolutionnaire, et la place qu'il occupait, ainsi que les jardins, forment maintenant la grande cour de l'Ecole d'artillerie. Quant à l'église, elle est devenue le laboratoire et la bibliothèque de l'Ecole. Le couvent des Capucins avait été habité par le célèbre père Anne de Joyeuse, qui, à la mort de son frère, vaincu à Villemur et noyé dans le Tarn, fut enlevé violemment de sa cellule et mis à la tête de l'armée des Ligueurs dans le Languedoc. Au moment où la Révolution éclata, ce couvent avait pour gardien le père Chabot, un des plus tristes souvenirs de ce temps, un des moines qui déshonorèrent le plus le froc, par leur conduites et leurs votes sanguinaires : triste dénouement pour l'histoire d'un cloître qui avait si bien commencé !

Paul de Foix, qui avait favorisé sa naissance, ne lui survécut pas bien longtemps; il devait mourir, à Rome même, sans avoir pris possession de son archevêché. Un jour de fête solennelle, il voulut dire la sainte messe, quoiqu'il se sentit incommodé; il se trouva mal à l'autel. Il ne paraissait pas que cette indisposition dût avoir des suites fâcheuses; mais peu de temps après, s'étant donné beaucoup de soins pour rendre service à un Français qui avait une affaire

importante, il revint chez lui très-fatigué, et la maladie alors se déclara avec une entière gravité. Il reçut les sacrements de l'Eglise dans de grands sentiments de piété, et mourut vers la fin de mai 1584. Il fut enterré avec beaucoup de pompe dans l'église de Saint-Louis, et Muret prononça son oraison funèbre. Paul de Foix n'ayant pas pris possession de l'archevêché de Toulouse, n'en reçut jamais les revenus, parce que le cardinal d'Armagnac, qui en avait fait pour lui la réserve, lui survécut, n'étant mort que le 5 juin 1585. « Je ne le quittais jamais, dit de Thou, sans me sentir meilleur et plus disposé à pratiquer la vertu. » Le blason de Paul de Foix était très compliqué; il était écartelé au 1 et au 4 d'or et à trois pals de gueulles, qui est Foix; au 2 et au 3 d'or à deux vaches passantes de gueulles posées l'une sur l'autre, accornées, accolées et clarinées d'azur, qui est Béarn.



XXII

FRANÇOIS, CARDINAL DE JOYEUSE

(De 1584 à 1605.)

Les Cordeliers conventuels. — Réforme de l'abbaye des Feuillants. — Les Feuillantines. — Heuri IV et Sixte-Quint. — Mort de Duranti. — Un Capucin général. — Quatorzième Concile de Toulouse. — Mort de sainte Germaine. — Les Récollets. — Monastère de sainte Catherine de Sienne. — Les Doctrinaires. — Les Ursulines. — Restauration du chœur de Saint-Etienne. — Le Jubé.

Ce prélat avait été d'abord prieur de la Daurade et abbé de Saint-Sernin. C'est dans ce laps de temps que fut établi à Toulouse le couvent des Cordeliers conventuels. Chassés de l'Isle-en-Jourdain, en 1580, par le roi Henri de Navarre, ces religieux vinrent processionnellement, au nombre de trente-six, dans les murs de notre ville, et ils se fixèrent bientôt au prieuré de Saint-Antoine. Cet édifice religieux, qui dépendait d'abord de l'abbaye de Lézat, avait été construit à l'époque où l'on démolit les faubourgs pour mettre Toulouse en sûreté derrière les remparts. Le chapitre de Saint-Etienne s'était opposé à sa construction; mais il avait fini par céder,

et toute lutte était terminée lorsque les Conventuels en prirent possession. C'est dans cette chapelle que fut assassiné, en 1584, l'avocat général Daffis, victime de l'aveuglement et de la fureur populaires. Cet oratoire fut remplacé plus tard par un autre, bâti d'après les dessins de J.-P. Rivalz.

En 1582, François de Joyeuse fut nommé archevêque de Narbonne, où l'appelèrent ses éminentes qualités ; elles lui valurent bientôt après, en 1583, le titre de cardinal, et, l'année suivante, le siége archiépiscopal de Toulouse. Il paraît que ce prélat, suivant l'habitude du temps, garda conjointement les deux abbayes et les deux archevêchés qui lui étaient échus ; il dut cependant séjourner encore à Narbonne pour ne faire son entrée à Toulouse que quelques années plus tard.

Dans cet intervalle, en 1586, le souverain pontife Sixte-Quint approuva la réforme faite par Jean de la Barrière, de l'abbaye des Feuillants. D'abord abbé commandataire de ce couvent, situé à cinq lieues de Toulouse, dans le diocèse de Rieux, Jean de la Barrière prit bientôt l'habit religieux et songea à ramener aux prescriptions de saint Benoît et de saint Bernard, des moines qui les avaient un peu oubliées. Vers 1590, M. Dupin, conseiller au Parlement, donna aux pieux réformateur une maison et un jardin situés au faubourg Saint-Cyprien, où put être établi un couvent de son ordre, pour lequel *damoiselle* d'Ouvrier, femme du généreux conseiller, donna elle-même une somme de mille *escus*. Sous le pontificat de Clément VIII, en 1595, il fut décidé que l'ordre réformé des Feuillants aurait un général, qu'il ne dépendrait plus de l'abbaye de Cîteaux et possèderait à Toulouse un vaste couvent. Les Feuillants demeurèrent cependant quelques années encore dans le local qui leur avait été donné par M. le conseiller Dupin, et qu'ils cédèrent aux

religieuses Feuillantines de Montesquieu-Volvestre, trop à l'étroit dans leur couvent de cette ville. Les Feuillants achetèrent, aussi dans le quartier Saint-Cyprien, un nouveau terrain où ils bâtirent le grand monastère dont la construction avait été décidée au chapitre général. La première pierre fut posée le 11 mars 1620, et Mgr de Bertier, évêque de Rieux, dit la messe dans la chapelle, pour la première fois, le 5 janvier 1623. Quant au vénérable Jean de la Barrière, dont le souvenir est encore un peu vivant à la Bastide-des-Feuillants, qui vit commencer sa réforme, il alla mourir à Rome, où son corps repose dans l'église de Saint-Bernard, à gauche du maître-autel, sur l'emplacement où fut le *Calidarium* des thermes de Dioclétien.

Quant aux religieuses Feuillantines, venues de Montesquieu-Volvestre, « la réputation de leur vertu, dit Catel, » fust tellement espandue par toute la France, que dame » Antoinette d'Orléans et de Longueville, vefve du marquis » de Belle-Isle, illustre princesse, s'y rendit avec plusieurs » autres, contre la volonté de ses parents, le vingt-cinquiesme » octobre mil cinq cent nonante-neuf, et y fist sa profession » le sixiesme janvier mil six cent un, et fist bastir partie de » l'église et du cloistre où lesdictes religieuses de Saincte-» Scholastique ont vescu, menant une vie pleine de vertu et » de grand exemple. Depuis ladicte princesse, contre son gré » et en vertu du commandement qui lui en fust faict tant » par le Pape que par le roy, accepta l'abbaye de Fonte-» vraud, où, après avoir vescu quelques années, elle seroit » venue à décéder, ayant demandé que son corps fust ap-» porté dans ledict monastère de Saincte-Scholastique de » Tolose, où elle gist. »

Il ne faut pas confondre cette religieuse avec la fameuse duchesse de Longueville, née seulement en 1619, et qui

joua, sous la Fronde, un rôle important au point de vue politique et littéraire. On sait que le souvenir de cette femme célèbre a été rappelé, il y a peu d'années, par des pages éloquentes, où M. Cousin, refoulé des régions de la philosophie dans le domaine de l'histoire, préludait sans doute au retour presque complet de ses idées vers le catholicisme.

Pendant que ces différentes fondations avaient lieu à Toulouse, le cardinal de Joyeuse se trouvait à Rome, où il eut occasion de sacrer, en 1588, l'évêque d'Autun, et où il fut mêlé à un événement beaucoup plus important, au point de vue religieux et politique : la réconciliation d'Henri IV avec le pape Sixte-Quint. Effrayé d'abord de l'avénement au trône de France d'un prince protestant, le Souverain Pontife consentit cependant à recevoir le duc de Luxembourg, ambassadeur d'Henri IV, dont la mission était favorisée en particulier par le cardinal de Joyeuse, et vivement combattue par les représentants des puissances catholiques, surtout par Olivarès, ambassadeur d'Espagne. Dès que le duc de Luxembourg fut introduit, il déclara au Souverain Pontife que le roi son maître était disposé à abjurer le protestantisme, entre les mains mêmes du Pape, et à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. « Qu'il vienne, s'écria Sixte-Quint, qu'il vienne ! Je l'embrasserai et le consolerai. » Mais il ne put être témoin d'un événement qui aurait apporté tant de joie à son cœur de Pontife ; il mourut le 27 août 1590, après un règne, court sans doute, mais remarquable par les événements dont il avait été rempli.

C'est aussi en 1590 que le cardinal de Joyeuse fit son entrée solennelle à Toulouse, éprouvée l'année précédente par les horreurs d'une lutte dans laquelle le président Duranti avait trouvé la mort (le 10 février), et où le parti de la Ligue fut chaudement défendu par le maréchal de Joyeuse,

père de l'archevêque. Le cadre que nous nous sommes tracé nous empêche de raconter les détails de toutes ces scènes où, de part et d'autre, on voyait des prélats et des moines, et où quelques-uns abusaient du manteau de la religion pour l'attaquer elle-même et l'ordre, dont elle est la première et la dernière sauvegarde. Nous nous contenterons de dire, pour demeurer dans notre sujet, qu'à la mort du maréchal de Joyeuse, ce fut son quatrième fils qui lui succéda dans le gouvernement du Languedoc, et qui, noyé dans le Tarn pendant le siège de Villemur, le 10 septembre 1592, fut remplacé à son tour par son frère Henri, comte de Bouchage, capucin au couvent de Toulouse, sous le nom de Père Ange. Celui-ci n'accepta de se mettre à la tête des troupes que sur le refus de son frère, le cardinal, et après une décision de docteurs en théologie, qui déclarèrent « que non-seulement il pouvait, mais qu'il devait même » accepter ce gouvernement pour le bien et la conservation » de la religion catholique. » Comme, malgré cette déclaration, ce religieux hésitait encore, on l'arracha du couvent et on le conduisit à l'archevêché, où il ne put résister aux sollicitations de son frère le cardinal et des catholiques. Il quitta donc l'habit de Saint-François et se rendit à la cathédrale, où prenant sur le maître-autel une épée nue, il l'éleva vers le ciel, en protestant qu'il n'en appelait aux armes que pour mieux défendre la religion, à laquelle il offrait d'avance jusqu'à la dernière goutte de son sang. Après plusieurs victoires et une paix solidement établie, le nouveau duc de Joyeuse déposa le glaive qu'il avait courageusement porté, et redevint humblement, sous son ancien nom de père Ange, simple religieux capucin.

Avant tous ces événements et peu après son premier retour à Rome, le cardinal de Joyeuse réunit, au mois de mai

1590, le quatorzième concile de Toulouse, destiné surtout à appliquer à cette province les prescriptions du concile de Trente. Les prélats qui se rendirent à l'appel du cardinal furent : Alexandre de Bardès, évêque de Saint-Papoul ; Jean du Bourg, évêque de Rieux, et Horace de Birague, évêque de Lavaur. Les représentants des évêques empêchés furent : Pierre de Lancran, de Lombez ; Pierre de Pamiers ; Pierre Donault, de Mirepoix, ainsi que les ambassadeurs du diocèse de Montauban, dont le siége était vacant. On rédigea, dans ce concile, un grand nombre de canons, conservés par Baronius et par quelques autres historiens. A la dernière séance, le cardinal de Joyeuse annonça, comme devant se tenir trois ans après, un autre concile qui n'eut pas lieu.

C'est en 1600 et 1601 que les Capitouls firent restaurer l'ancienne école de médecine, située rue des *Lois*. Le nom de cette rue lui venait de ce que les étudiants en droit s'étaient réunis, auparavant, dans le local affecté plus tard, aux étudiants en médecine. Une inscription, gravée sur le marbre, en lettres d'or, a rappelé pendant longtemps la restauration faite par les Capitouls, au commencement du XVIIe siècle. Si cette plaque de marbre n'a pas encore disparu, cela ne saura tarder beaucoup, puisque d'après ce que l'on raconte, la vieille école de médecine tombera bientôt sous le marteau des démolisseurs, pour faire place à un nouveau temple protestant.

C'est sous l'épiscopat de Mgr de Joyeuse, et en cette année 1601, que l'humble bergère Germaine Cousin, mourait dans son obscur réduit de Pibrac, à l'âge de 22 ans.

Dans la même année 1601, les Récollets, ayant à leur tête le frère Bernard Violan, l'un des quatre réformateurs de cet ordre en France, occupèrent le monastère dit *de la Petite-Observance*, fondé par Louis XI, en 1481, comme

nous avons déjà eu occasion de le dire, et enrichi, par M. Lhuillier, conseiller au Parlement, et par Jean de Buisson, appartenant à l'une des familles les plus anciennes du Rouergue, où elle possédait, depuis plus de cinq cents ans, les terres de Bournazel et de Mirabel. « La branche aînée de cette famille, dit Raynal, connue sous le nom de *Bournazel*, a donné un ambassadeur en Ecosse, sous Charles V, plusieurs sénéchaux de Rouergue et de Quercy, et des officiers généraux dans les armées. L'autre branche, établie à Toulouse et qui subsiste sous le nom de *Beauteville*, dont elle psssède la terre depuis plus de trois cents ans, a formé plusieurs rameaux sous les noms de *Beauteville*, *d'Aussone*, *d'Ayrous*, *de Beauvoir*, *de Montmaur et de Varagnes*, et a produit un évêque d'Alais, plusieurs magistrats célèbres, un commandant de province, etc. »

Une autre fondation religieuse ne tarda pas à suivre celle dont nous venons de parler. « Le monastère de saincte Catherine de Sienne, où sont, dit Catel, les religieuses de l'ordre réformé de Sainct-Dominique, a pris son commencement et a esté fondé par les dames et damoiselles qui estoient de la congrégation de Saincte-Catherine, et particulièrement par mademoiselle de Costa, femme de M. Bourret, conseiller en la Cour; car ce fut elle, conjoinctement avec son mary, qui acheta, en l'an mil six cent trois, la maison et jardin d'un procureur, située en la paroisse du Taur, capitoulat de Sainct-Sernin, et rue de Villeneufve (plus tard du *Petit-Versailles*, puis *Lafayette*), en laquelle ils firent bâtir une petite chapelle et dortoir et autres offices nécessaires, et les firent orner et meubler des ornements et meubles nécessaires, et lesdits mariés et les autres damoiselles commencèrent alors à donner des biens pour y nourrir et entretenir les religieuses, à quoy aussi plusieurs autres per-

sonnes de la ville contribuèrent charitablement. Le monastère et église estant bastis le vingt-uniesme de novembre, jour et feste de la Présentation de Nostre-Dame, lesdites dames s'y enfermèrent, après avoir reçu la bénédictiction du Révérend Père Jacques de la Palu, prieur des religieux dudict Sainct-Dominique. Entre les damoiselles qui s'enfermèrent dans ledit monastère fut ladite damoiselle de Costa, femme dudit sieur Bourret, ce qu'elle fit avec permission et licence de son dit mary, lequel, quelque temps après, s'enferma dans la maison des pères Jésuites. Ladite damoiselle de Bourret n'a pas esté seulement la fondatrice, mais aussi la première religieuse dudict couvent; car tant elle que sa mère, vefve de M. (de) Costa, conseiller au Parlement et docteur régent en l'Université de Tolose, et trois de ses sœurs et filles dudit sieur de Costa, avec damoiselle d'Aussonne, fille aisnée du sieur d'Aussonne, président aux requestes, et austres qui estoient de la ville, au nombre de douze, receurent l'habit de ladite dévote religion par les mains de M. le vicaire général, lors le siége vacant, le huictiesme jour du mois de may mil six cent onze. Et l'année finie, firent leur profession entre les mains dudit sieur vicaire général, ainsi que Sa Sainteté l'avait ordonné par sa bulle, pour la première fois tant seulement. » Catel ajoute que pendant sa charge de prieure, Mme de Bourret « donna l'habit à dix-neuf religieuses qu'elles vit toutes professes, desquelles les dernières furent mesdemoiselles de Catel, filles de M. de Catel, président aux requestes, mon frère. »

Ce monastère de Sainte-Catherine continua à se recruter parmi les meilleures familles de Toulouse et de ses environs; qu'on nous permette de citer quelques noms : Mesdames ou Mesdemoiselles de Boutier, de Calvet, née d'Ouvrier; de Blondeau, de Sales, d'Aubaignan, de Charlary, des

Royers, de Meynard, de Pin, d'Assezat, de Garibal, née de Senaux; de la Bastide, de Férou, d'Argombat, de Vaillac, d'Aussonne, de Paulo, Cujas, de Roquette-Buisson, etc., etc.

L'épiscopat du cardinal de Joyeuse fut fécond en établissements religieux. A part les fondations que nous venons de raconter, les Pères de la Doctrine chrétienne vinrent se fixer à Toulouse, en 1604, et occupèrent la chapelle de Saint-Rome, réunie depuis quelque temps au chapitre de Saint-Etienne, et qui fut donnée par lui à ces religieux, après avoir été habitée successivement par les Dominicains et par les Bénédictins. La même année, le cardinal de Joyeuse appela lui-même dans sa ville métropolitaine les religieuses de Sainte-Ursule, ayant à leur tête la mère Marguerite de Vigier. M. de Bourret, que nous avons vu si généreux vis à vis des Dominicaines, le fut aussi à l'égard des Ursulines; il acheta pour elles, en 1605, une maison, où elles entrèrent le 8 janvier 1610. Elles eurent pour oratoire la chapelle de Saint-Martin, qui leur fut cédée par Mgr Jean Daffis, évêque de Lombez et prieur de la Daurade, à condition que lui et ses successeurs auraient le droit d'y célébrer la messe tous les ans, le jour de la fête des onze mille Vierges. En 1678, le monastère occupé par les Ursulines avait pour limites la rue des *Trois-Rois-Vieux*, celle des *Argentiers* ou de Peyrolières et la ruelle de Saint-Martin. Ce couvent fut transformé en maison d'arrêt pendant la Révolution; vendu plus tard à un négociant, il fut remplacé par l'hôtel des Postes, tel qu'il existe encore aujourd'hui.

En l'année 1605, le cardinal de Joyeuse fut nommé archevêque de Rouen, et c'est seulement à cette époque, d'après quelques historiens, qu'il abandonna son archevêché de Narbonne à l'évêque de Nîmes; il demeura toutefois encore abbé de Marmoutier, de Saint-Florent, de Fécamp,

du Mont-Saint-Michel et d'Aurillac. Quant à l'archevêché de Toulouse, le cardinal de Joyeuse l'abandonna, dès 1605, pour le céder au cardinal de Nogaret de Lavalette, fils du duc d'Epernon et de Marguerite de Foix Candale. Le siége demeura vacant jusqu'en l'année 1614, et son administration fut confiée au vicaire général Gilles. Le nouvel archevêque de Rouen n'oublia pas cependant les liens qui le rattachaient encore au siége de Toulouse, et c'est par ses soins que fut restauré et achevé le chœur de Saint-Etienne, après l'incendie de 1609. On sait que dans la nuit du 9 décembre de cette année, le feu consuma en six heures le plafond du chœur, les stalles, le maître-autel, l'orgue et toute l'ornementation, sans épargner le tombeau en bronze de Bertrand de Lisle, à qui ce chœur même devait son existence. « Pendant le bruslement, » disent les Annales du chapitre de Saint-Etienne, « on s'advisa de conserver les reliques et » chasses de Monsieur Sainct-Estienne, qui estoient au der- » rière de l'autel; ce fut cette résolution exécutée fort heu- » reusement par la prudente sagesse et grand courage du » sieur chevalier de Catel, qui s'exposa à cet effet aux » flammes, retira et emporta d'icelles les chasses et reliques. » Dieu soit loué! Qu'il appaise son ire par sa miséricorde et » veuille, par sa grâce, que ladicte église soit remise en » plus beau et riche estat. »

Le cardinal de Joyeuse et le chapitre de Saint-Etienne ne tardèrent pas à réaliser ce vœu. Les voûtes du chœur et des chapelles latérales, commencées le 4 juin 1610, furent terminées en peu de mois, sous la direction de Pierre de Renefeuille, orléanais, qui « a eu pour la main seule 45,000 fr., et 4,500 fr. pour le rétablissement de l'esglise. » Quant au jubé, il fut construit en entier aux frais du cardinal de Joyeuse, s'il faut s'en rapporter à l'inscription placée

au-dessus de la porte, et qui a disparu récemment avec le jubé lui-même, quand on a désiré faire participer les fidèles placés dans la nef aux offices qui se célébraient dans le chœur.

Tel est le dernier souvenir laissé à Toulouse par le cardinal de Joyeuse. Son passage sur le siége archiépiscopal de notre ville avait été marqué, comme nous l'avons vu, par de grandes œuvres qui lui survécurent longtemps, et qu'une grande Révolution seule devait emporter. La tenue d'un célèbre concile destiné à reproduire et à fixer, dans la province de Toulouse, les prescriptions du concile de Trente; l'établissement de six ordres religieux; l'influence exercée par le cardinal lui-même et par plusieurs membres de sa famille sur les grands événements de ce temps, où la paix signée entre les royaliste et les ligueurs, le fut en partie par la médiation de l'archevêque de Toulouse : ce sont là, sans doute, des titres à la gloire et à la reconnaissance de la postérité. L'histoire devait commencer bientôt pour le cardinal de Joyeuse, car il mourut doyen du Sacré-Collége, le 23 août 1615. Son blason était : « écartelé, au 1 et 4, pallé d'or et d'azur de six pièces au chef de gueulles, chargé de trois hydres d'or qui est Joyeuse. Au 2 et 3, d'azur au lion d'argent à la bordure de gueulles, chargée de huit fleurs de lys d'or, qui est Saint-Didier ».

✝

XXIII

LOUIS DE NOGARET, CARDINAL DE LAVALETTE

(De 1614 à 1627)

Monastère des Tiercerettes. — Carmélites. — Carmes. — Séminaire Saint Louis. — Maltaises. — Mort de Catel et du duc de Montmorency.

Louis de Nogaret était né à Angoulême le 8 février 1593, de Jean-Louis de Nogaret, duc d'Epernon, et de Marguerite de Foix-Candale. Il eut pour frères Henri de Foix de Lavalette, duc de Candale, et Bernard, duc d'Epernon, prince de Foix et de Montfort. Le jeune Louis, doué d'un esprit vif et d'un caractère ardent, eût désiré embrasser la carrière des armes, mais par obéissance à la volonté de son père, il se tourna vers les charges de l'Eglise. C'était un peu trop la mode alors que les parents décidassent de l'avenir de leurs enfants, pour leur en créer un qui, quelquefois, ne répondait guère à leurs goûts.

Destiné à la carrière ecclésiastique, Louis de Nogaret s'adonna avec passion aux études littéraires, philosophiques et théologiques, ce qui ne l'empêcha pas de percevoir les revenus des abbayes de Saint-Sernin, Saint-Victor de

Marseille, Grand'Selve, Saint-Vincent de Metz, la Grasse, Berdoues, Saint-Martin et de quelques autres.

C'est à cette époque que fut fondé, à Toulouse, sous le vocable de Saint-Louis et de Sainte-Elisabeth, le couvent des Tiercerettes, ou religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François. « Le monastère de Saint-Louis et Sainte-Elisabeth, dans la ville de Tolose, dit Catel, doit le commencement à feue de bonne mémoire Isabeau de Rouillon et Françoise de Berthélier, sa fille, toutes deux de la ville de l'Isle, au comté de Venice, près Avignon; dès l'année 1610, elles obtinrent un bref du Sainct-Père pour pouvoir establir un monastère de filles du Tiers-Ordre de Sainct-François, dans Tolose, lequel bref fut confirmé par lettres-patentes du roy, du mois de juillet 1610, et fulminé par M. l'évesque de Montauban, le 5 mai 1612; ce qu'ayant esté faict, M. de Nesmond, premier président en la cour du Parlement de Bordeaux, prit le soin de fournir entièrement à la dépense du bastiment dudict couvent, dans le Capitolat de Saint-Pierre-de-Cuysines, bastiment qui cousta bien 60,000 livres. Comme les filles furent prestes à prendre l'habit, plusieurs empêchements survinrent, et pour les faire cesser, M[mes] de Rouillon et de Berthélier, sa fille, furent contrainctes d'aller poursuivre l'affaire à Paris, pendant lequel temps les Mères carmélistes estant venues dans Tolose pour y establir un monastère de leur ordre, furent logées dans celui ci. Enfin, après plusieurs poursuites, une transaction intervint entre le sieur premier président et lesdictes de Rouillon et de Berthélier, avec lesdictes Carmélites, par laquelle icelles Carmélites promirent de quitter le monastère audict sieur de Nesmond, qui, outre ce, avoient obtenu des lettres du roy, portant déclaration comme Sa Majesté entendoit qu'elles jouissent dudict monastère. Pendant ce temps, ladicte de

Rouillon mourut à Paris, et sa fille Françoise, après son décès, estant retournée à Tolose, en cette année 1625, et les Mères Carmélites s'estant logées aussi à un monastère qu'elles avoient fait bastir dans le Capitolat Saint-Sernin, au mois d'août 1625, Mme la présidente de Nesmond, conjoinctement fondatrice dudict couvent, avec feu le sieur de Nesmond son mary, fut mise en possession de ce monastère par le vicaire-général de l'archevesché de Tolose, avec ladicte de Berthélier et autres filles, lequel monastère fut doté par cette dame, par acte public; à suite de quoy, au mois de septembre et le jour de l'Exaltation de la sainte Croix de cette année 1625, les filles prindrent l'habit du Tiers-Ordre, et y font maintenant leur noviciat sous la direction de l'ordinaire. »

Le couvent des Tieroerettes n'existe plus aujourd'hui. La place qui porte ce nom rappelle seule leur souvenir. Sur la porte pricipale se trouvait l'inscription suivante conservée par M. du Mège :

D. O. M.

La puissance de Dieu a passé par-dessus
La puissance des hommes se servant de
Messire André de Nesmond, chevalier,
Conseiller du roy en ses conseils d'Estat, et
privé, premier président au Parlement
De Bordeaux, et de Mme d'Olive d'Asté,
Sa femme, pour soutiens et pour pourvoir
Aux nécessités, ayant esté fondateurs
De cette maison, et défenseurs et protecteurs,
Dieu s'estant servy de la feue mère
Isabeau pour diriger ce monastère.
Le X Oct. MDCXXXIX.

C'est en l'année 1614, que Louis de Nogaret fut promu à

l'archevêché de Toulouse; mais comme il ne reçut jamais les ordres sacrés, il dut choisir, ou accepter un admistrateur du diocèse. Ce fut Philippe Cospéan, évêque d'Aire, d'après Catel, et de Lisieux, suivant le *Gallia christiana*. C'est sous son administration que fut fondé le couvent des Carmélites, dont Catel nous raconte ainsi l'origine. « Plusieurs jeunes demoiselles de cette ville de Tolose, désirant entrer en religion, se rendirent dans le monastère qui est aujourd'huy tenu par les religieuses du Tiers-Ordre, dans lequel elles vescurent quelque temps sans faire vœu solennel, ny professer aucune règle, jusqu'à tant qu'elles firent entre elles résolution de prendre l'habit des Carmélites réformées par saincte Thérèse. Pour parvenir à leur dessein, elles prièrent monsieur l'évesque d'Ayre, pour lors administrateur ordonné par notre Sainct-Père le Pape, d'appeler en Tolose des religieuses Carmélites, pour y establir un monastère de leur dict ordre, afin qu'elles peussent avec elles professer ladicte règle. Ledit sieur évesque obtint bientost après, des supérieures dudit ordre, qu'elles envoyeroient dans Tolose six religieuses pour y establir ledit monastère, lesquelles partirent de Bourdeaux et se rendirent à Tolose le troisième de juin mil six cent seize. L'une des six religieuses qui furent envoyées de Bourdeaux, fut mère Elisabeth-des-Anges, qui estoit l'une des six que la reyne-mère avoit fait appeler du royaume d'Espagne pour establir ledit ordre, tant en la ville de Paris que autres villes de la France. Après qu'elles furent arrivées, le sieur évesque d'Ayre ne voulut point donner l'habit à celles qui s'estoient assemblées, que premièrement il ne se trouvât quelque fondateur de ladite maison. M. de Rességuier, conseiller au Parlement, voyant qu'il avait cinq filles qui désiroient se rendre religieuses, s'en rendit fondateur, sous l'espérance qu'il avoit

de les mettre dans ledict monastère; et M. de Rudelle, chanoine théologal de Sainct-Estienne, pour lors vicaire général de monsieur le cardinal de Lavalette, pour lors archevesque de Tolose, les reçut et leur donna l'habit le vingt-cinquième juin mil six cent seize. Cela faict, elles demeurèrent dans ledit monastère des religieuses du Tiers-Ordre, jusques à ce que celuy qu'elles faisoient bastir fût achevé; et après, le monastère se trouvant en estat, elles se rendirent un jour, grand matin, toutes voylées, dans l'église Sainct-Sernin, aux chapelles où sont les corps-saincts, où elles demeurèrent enfermées jusques à ce que monsieur l'évesque de Pamiers fût prest à commencer l'office au grand autel du chœur; alors elles vindrent par la petite porte, par laquelle on monte au sépulchre sainct Saturnin, et parurent avec leurs voyles devant le grand autel de ladite église, où elles entendirent la messe et prédication dudict sieur Evesque, lequel après avoir faict l'office print le sainct Sacrement de l'autel et les conduisit en procession jusques à leur monastère nouvellement basti dans ladicte paroisse de Sainct-Saturnin, ce qui fut faict au mois d'août mil six cent vingt-cinq, auquel lieu elles sont à présent, menant une vie pleine de sainctеté et de dévotion. »

Les Carmélites demeurèrent jusqu'à la Révolution dans leur couvent, qui fut alors transformé en prison. On y enferma tous ceux qui, favorables d'abord aux idées nouvelles, avaient fini par s'apercevoir de l'abîme où elles les conduisaient. La chapelle servit plus tard de caserne aux insurgés de l'an VII, dont onze durent bientôt quitter cet asile pour être fusillés au pied de la tour de Rigaud. Cet oratoire, peint en entier par Despax, qui avait ainsi payé largement la dot d'une de ses filles, devenue carmélite, est aujourd'hui la chapelle du grand Séminaire. On y voyait autrefois un gra-

cieux et petit monument en marbre, contenant le cœur du vénérable Jean de Cambolas, qui se trouve placé aujourd'hui dans l'église de Saint-Sernin, auprès de la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

En 1618, probablement à l'occasion de l'édit rendu par Louis XIII, contre les blasphémateurs, on fit reconstruire, à Toulouse, la cage de fer qui servait à plonger dans la Garonne les insulteurs du saint Nom de Dieu. Cette immersion avait lieu à trois reprises différentes, et la machine employée à cet usage se trouvait auprès du Bazacle. Elle est conservée de nos jours dans les bâtiments de l'arsenal. Ces châtiments infligés aux blasphémateurs, nous étonneraient fort aujourd'hui. Le progrès moderne, en effet, nous permet bien d'admettre que le premier venu, insulté par un impertinent, a toujours le droit de se faire rendre justice; quant à Dieu, il est convenu qu'on peut le braver en toute liberté, sans que personne doive songer à défendre sa cause.

C'est en l'année 1621 que Louis de Nogaret devint le cardinal de la Valette. Vers la même époque, les Théatins occupèrent, au Pré-Montardy, une chapelle que le chapitre de Saint-Etienne avait cédée déjà, en 1327, à ces religieux qui l'avaient quittée, et où les Pénitents-Bleus s'étaient retirés pour leurs réunions. Les Théatins bâtirent plus tard une nouvelle et belle église, ainsi qu'un vaste couvent.

C'est en l'année 1622 qu'un couvent des Carmes déchaussés fut fondé à Toulouse. « Le Père Bernard de Sainct-Joseph, qui estoit, dit Catel, l'aîné de la maison des comtes de Bailhac, en Quercy, et le P. Séraphin de Sainct-François, ayant esté élus prieur et sous-prieur du couvent des Pères de cet ordre, à Avignon, estant à Lyon, reçurent commandement de leur provincial de s'acheminer en la ville

de Tolose, où le roi devoit arriver, afin de tascher d'y établir un couvent de leur ordre. Ils y arrivèrent doncques le 26 juin 1622, un jour avant que Sa Majesté (Louis XIII) entrât dans la ville, et se logèrent avec les Pères du tiers ordre. Sa Majesté les ayant veus, leur donna permission d'establir un monastère de leur ordre dans la ville, par lettres-patentes du 3 juillet suivant... Ils achetèrent une maison et jardins, au faubourg, près la Porte-Montgaillard. Une bonne partie de l'argent qui fut employé audict achat, leur fut donné charitablement par la demoiselle[1] vefve de M. de Vésian, conseiller au parlement. Depuis, ils ont basti en ce lieu une chapelle et couvent dont ils prindrent possession, et y fut exposé publiquement le sainct Sacrement, par Mgr l'évesque de Rieux, qui y célébra la première messe le 3 mars 1623. » On sait que l'ancienne chapelle du couvent des Carmes déchaussés est aujourd'hui la *bien petite* église Saint-Exupère.

A la même époque, les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur établirent à Toulouse le séminaire Saint-Louis. « L'an mil six-cens-vingt-deux, écrit encore Catel, et le jour de sainct André, le R. P. Rollon, avec cinq autres Pères Bénédictins réformez de la congrégation de Sainct-Maur, vinrent en Tolose, à la prière et sollicitation de plusieurs notables habitants de ladite ville, zélés au restablissement de l'ordre de Sainct-Benoist, pour y ériger un séminaire de leur ordre, à quoy M. le cardinal de Lavalette, pour lors archevesque de Tolose, fut si favorable, qu'il n'y presta pas seulement son consentement comme archevesque, mais encore leur donna la somme de huict mille livres pour acheter une maison. En attendant qu'ils en eussent trouvé la commodité, il les logea dans l'Archevesché, où ils ont demeuré jusqu'à ce qu'ils ont acheté une maison qu'ils possèdent

à présent, en la paroisse de Sainct-Sernin, entre les colléges de Périgord et de Magalonne, qu'on apelle aujourd'huy le *séminaire Sainct-Louys*, et en laquelle ils commencèrent à faire publiquement le divin service le troisième novembre 1623. Ce séminaire demeure confirmé par divers arrest du parlement, qui ont ordonné que les religieux dudict ordre du ressort, qui se voudront remettre dans iceluy, jouiront de leurs places monachales, offices et bénéfices, comme s'ils estoient présens au monastère où ils estoient fondez, duquel revenu ils sont entretenus. Les religieux dudict séminaire s'étant augmentez, le P. Rollon en a conduit une colonie à Sainct-Sevin-de-Bigorre; ce monastère leur a été octroyé par le sieur abbé, pour y loger les religieux Réformez dudict Ordre. » Comme on le voit, le cardinal de Lavalette, qui ne résidait pas ordinairement à Toulouse, consacrait cependant aux établissements religieux de sa ville métropolitaine les revenus de son archevêché.

Ce prélat, qui avait assisté à la réunion des évêques, tenue à Bordeaux, en 1621, et qui devait se trouver à une réunion semblable, convoquée à Paris en 1625, fit entre ces deux dates, en 1623, le voyage de Rome. Il y était appelé autant par les intérêts politiques que par des considérations religieuses, et à ce double point de vue, c'était véritablement un homme supérieur. On admirait en lui une science théologique très-habile et très-profonde, qui groupait naturellement autour de sa pourpre les hommes distingués. Bernard *de La Rochestavin*, président au parlement de Toulouse, lui dédia son ouvrage sur *les Parlements de France*. Jacques *Marau*, dignitaire de l'Université de Toulouse, lui offrit aussi un travail considérable sur *les Décisions des anciens jurisconsultes*.

Les ordres religieux dont nous avons parlé ne furent pas

les seuls qui s'établirent à Toulouse, sous l'épiscopat du cardinal de Lavalette. Pendant que ce prélat était à Rome, en 1623, le grand-maître de l'ordre de Jérusalem recueillit dans notre ville les Dames de Malte, dont la destinée, au milieu de nos ancêtres, avait été un peu agitée. Ces dames possédaient un couvent à Toulouse, dès l'année 1259, comme cela paraît démontré. Cette maison n'existait plus depuis longtemps, lorsque dame Angéline de Tamines, et son neveu Baresque de Tamines, établirent dans le diocèse de Cahors, deux monastères du même ordre, très-peu éloignés l'un de l'autre, dont le premier était le prieuré de l'hôpital de Beaulier, et le second, le prieuré de Fieux. Ces deux couvents ayant été démolis par les protestants, les religieuses qui les habitaient vinrent à Toulouse accepter l'hospitalité offerte en 1623, par le grand-maître de l'ordre de Jérusalem. Accueillies d'abord très-cordialement par Mme de la Mamie, dont l'hôtel se trouvait presque en face l'église de la Dalbade, elles habitèrent plus tard une maison située sur la même paroisse, et se fixèrent ensuite dans la demeure du sieur Cavalier, au faubourg Saint-Cyprien. Elles y entrèrent le 1er juillet 1625, et c'est là que le grand-maître de l'ordre leur fit construire un couvent situé sur le terrain occupé auparavant par le *Château de Peyrolade*, ou *de la Chevalerie de Saint-Jean*. Le nom de la rue *Peyrolade*, près la maison des Feuillants, rappelle seul aujourd'hui le souvenir du monastère des Maltaises, détruit en 1790.

C'est en l'année 1626 que mourut, à Toulouse, le gracieux et charmant auteur des *Mémoires de Languedoc*. Il était né en 1590 de Jean de Catel et de Jacquette de la Mamie, dont nous prononcions tout à l'heure le nom, au sujet d'une fondation pieuse. Elevé d'abord au collége de l'Esquile, il fut confié, à son retour d'un voyage à Paris, aux soins d'un

professeur aussi vertueux qu'habile, M. Roaldès. Après s'être livré pendant plusieurs années aux études historiques, il épousa M[lle] Françoise de Séguier, fille de François de Séguier, sénéchal du Quercy, et de Marguerite Dufaur, sœur du célèbre Guy Dufaur, seigneur de Pibrac, connu par ses œuvres poétiques. L'aînée de ses deux filles épousa M. de Berthier, conseiller au parlement de Toulouse, fils d'un illustre président au même parlement, et de Catherine de Paulo, sœur du grand-maître de l'ordre de Saint-Jean, qui, comme nous venons de le dire, avait accueilli, à Toulouse, les Dames de Malte. Deux frères de Catel étaient entrés dans les ordres sacrés : l'un fut abbé d'Idrac et chanoine de l'église métropolitaine d'Auch, l'autre devint chanoine et official du diocèse de Toulouse. Quant à l'aimable chroniqueur dont les travaux nous ont été si utiles, et que nous aurons le regret de ne plus retrouver sur notre route, il mourut le 5 octobre 1626. Son corps fut porté dans le cloître de Saint-Etienne et enseveli dans la chapelle de Sainte-Madeleine, dite *Catel dé la Cámpano*, qui avait été bâtie par ses ancêtres, et où l'on vit longtemps leurs armoiries.

Quant au cardinal de Lavalette qui, comme nous l'avons dit, ne reçut jamais les ordres sacrés, il fit bientôt sa démission d'archevêque de Toulouse, et se retourna vers cette carrière militaire qui avait eu ses premières affections. Il fut placé à la tête des armées royales et obtint d'assez grands succès en Allemagne, en Belgique et en Italie. Décoré de l'ordre du Saint-Esprit par le roi lui-même, en 1633, il prit part deux ans plus tard à une nouvelle expédition en Allemagne. En 1637, il assiégeait avec son frère, duc de Candole, la ville de Landrecies, très-bien fortifiée. Enfin, envoyé en Italie pour défendre les droits du jeune Emmanuel II, duc de Savoie, contre les prétentions de l'Espagne,

il mourut à Rivoli le 28 septembre 1639, âgé seulement de 47 ans. Son corps fut transporté en France et déposé dans l'église de Saint-Sernin, pour être enseveli ensuite à Cadilhac, par les ordres de son père. Plusieurs oraisons funèbres furent prononcées par les principaux orateurs de ce temps, et recueillies plus tard par les soins de son successeur Charles de Montchal. Ses panégyristes purent dire à sa louange, à part ce que nous avons raconté, le dévouement avec lequel le cardinal de Lavalette avait défendu son ami le duc de Montmorency, contre la puissance même de Richelieu. N'ayant pu sauver la vie à ce malheureux prince, le cardinal obtint au moins son corps, qu'il fit déposer solennellement dans l'église de Saint-Sernin, imitant en cette occasion, rappelle avec raison M. du Mège, « l'évêque » Samuel qui, ainsi qu'on l'a vu, avait élevé un tombeau à » Bernard, duc de Septimanie, immolé par Charles-le-» Chauve, ou par les ordres de ce prince. » Richelieu ne réclama point contre l'intervention généreuse et hardie du cardinal, dont la mémoire est plus honorée par cette touchante sympathie accordée à une illustre victime que par les hauts faits d'armes qui remplirent les dernières années de sa vie.

Le blason du cardinal de Lavalette était : écartelé au 1 et au 4, parti et coupé en chef, le premier parti d'argent à l'arbre de Sinople, qui est Nogaret; le second parti de gueulles à la croix vidée et pommetée d'or, qui est Toulouse. Le chef de gueulles à la croix potencée d'argent. Au 2 et au 3, quartier écartelé, le premier et quatrième de Foix, le 2 et le 3, de Béarn.

†

XXIV

CHARLES DE MONTCHAL.

(De 1628 à 1631)

Reliques de saint Thomas. — Religieuses de Notre-Dame, du Refuge, de la Visitation. — Assemblée du clergé. — Dames d'Audoin. — Reliques de saint Edmond, des martyrs d'Avignonet. — Séminaire de Caraman. — Missionnaires de Roqueville.

Charles de Montchal était né à Annonay, dans le Vivarais, de Pierre de Montchal et d'Anne de Guillon, qui appartenaient l'un et l'autre à des familles anciennes, mais appauvries. Aussi leur fils, malgré son nom, dut-il être admis, comme boursier, au collége d'Autun, à Paris. Il y fit des études brillantes et devint précepteur, grâce à son talent et à sa noblesse, de celui qui devait être un jour le cardinal de Lavalette. Ce dernier ayant renoncé à l'archevêché de Toulouse, ne s'en démit qu'en faveur de Charles de Montchal, son ancien maître. Le nouveau prélat fut sacré dans l'église de Sainte-Geneviève, à Paris, le 9 janvier 1628, par

le cardinal François *à Balnéo*, assisté de Claude de Gélas, évêque d'Agen, et de Claude de Rueil, évêque d'Angers. Les cardinaux de la Rochefoucauld et de Lavalette furent aussi présents à la cérémonie. Charles de Montchal était déjà, avant son sacre, abbé de Saint-Amand, au diocèse d'Angoulême, et de Saint-Sauveur, au diocèse de Constance.

Il fit son entrée solennelle dans sa ville métropolitaine, le 14 mai de la même année, et l'immense foule qui l'avait entouré dans cette occasion se retrouva près de lui le 17 mai, jour où le nouvel archevêque voulut célébrer avec éclat la délivrance de Toulouse. Nul ne songea alors à s'effrayer de cette cérémonie religieuse.

Peu de jours après, le 18 juin, Charles de Montchal assista à la translation solennelle des reliques de saint Thomas d'Aquin dans le beau mausolée qu'on avait fait récemment construire. Cette solennité venait clore le chapitre général des Dominicains, tenu à Toulouse pour la cinquième fois. Après une procession très-belle, dans laquelle ces reliques furent portées, l'archevêque de Toulouse officia pontificalement, en présence des évêques : Pierre de Donnand, de Mirepoix ; Claude du Verger, de Lavaur ; Etienne de Polveret d'Alet; Jean-Jacques de Fleyres, coadjuteur de Saint-Pons, et Jean de Plantavit de Lapause, de Lodève. A la station que la procession dut faire dans la cathédrale, elle fut reçue par le prince de Condé, qui était venu à Toulouse présider les Etats de Languedoc. Quant au mausolée dans lequel on avait déposé les reliques du docteur angélique, il a disparu, malgré les lois protectrices rendues, soit par l'Assemblée nationale, en 1790, soit par l'Assemblée législative, en 1792.

Charles de Montchal, qui s'occupa avec un grand zèle

du bien de son diocèse, favorisa, en 1630, l'établissement à Toulouse des religieuses de Notre-Dame. La maison où cette communauté vint s'établir fut due, en grande partie, aux générosités des familles de Cambolas et de Ciron. « On » doit dire à la gloire de cette communauté, — écrivait, en » 1759, Raynal, qui n'est pas suspect, — qu'elle conserve » toujours le même esprit de régularité qu'elle avait lors de » son institution. Elle s'applique avec autant de zèle que de » politesse à donner une éducation chrétienne et conforme » à leur naissance, à un grand nombre de demoiselles qui » sont confiées à ses soins, et qui lui sont envoyées de toute » la province et quelquefois des royaumes étrangers. Elle » tient aussi des classes publiques, où toutes les jeunes filles » de la ville peuvent aller apprendre à lire et à écrire. » On sait que les religieuses de Notre-Dame, chassées de Toulouse par la Révolution, y rentrèrent au commencement de ce siècle, et qu'elles y occupent encore la chapelle appartenant autrefois aux religieux de Saint-Antoine de Lézat (rue Pharaon).

En 1634, Mgr de Montchal appela aussi à Toulouse les religieuses du *Refuge*, qui s'établirent dans le séminaire bâti, en 1622, par les Bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur. Ce couvent était tout à fait semblable à celui qui existe de nos jours sous le même nom. On y recevait d'abord des religieuses dont quelques-unes appartenaient aux meilleures familles de la ville, et puis des *pénitentes*, qui après avoir mené dans le monde une vie orageuse arrivaient quelquefois à une grande vertu. Doux refuge offert encore aujourd'hui aux âmes qui ont failli!

C'est aussi sous l'épiscopat de Mgr de Montchal que le couvent de la Visitation fut construit à Toulouse. Il fut bâti avec beaucoup de luxe, près la porte de Matabiau. Si nous

ne nous trompons, il ne reste plus rien maintenant de cet édifice qui, sous la Terreur, fut transformé en prison. Pendant plus d'un an, des détenus appartenant à tous les rangs de la société, étaient jetés là, menacés souvent de ne point recevoir de nourriture. C'est de là que sortirent, pour monter à l'échafaud, MM. de Boucheporn et d'Escalonne; de là que furent tirés, pour s'en aller mourir à Paris, cinquante-trois membres du Parlement de Toulouse ! La chapelle de la Visitation, qui avait été peinte par Despax, reproduisait plusieurs épisodes de la vie de sainte Chantal. Les filles de Saint-François-de-Sales, emportées aussi par la tempête révolutionnaire, reparurent avec le calme au milieu de nous, où elles prient aujourd'hui, dans un oratoire récemment décoré par un artiste, notre compatriote.

En 1635, Charles de Montchal assista à l'Assemblée du clergé français, réuni à Paris, et qui dut s'occuper surtout du mariage de Gaston de France avec Marguerite de Lorraine. Louis XIII voulait faire annuler ce mariage, qui avait eu lieu sans son consentement et même à son insu. Le Parlement de Paris avait rendu, le 5 septembre 1654, un arrêt favorable à l'opinion du roi, qui désira avoir aussi l'avis du clergé de France. Le 7 juillet 1635, celui-ci se prononça pour la nullité du mariage des princes du sang contractés sans l'agrément du roi. On comprend que cette opinion ne fut pas adoptée par le Souverain Pontife; elle trouva même de chauds et éloquents adversaires parmi les prélats français. L'archevêque de Toulouse en particulier défendit énergiquement les libertés de l'Eglise, dans cette question toujours renaissante, sous un nom ou sous un autre, du *mariage civil* et du mariage religieux, qui de nos jours encore fait signer ou déchirer les concordats. Charles de Montchal soutenait, avec plusieurs autres évêques, que

ces décisions du clergé n'étaient propres qu'à détruire les véritables libertés de l'Eglise gallicane ; que ces libertés ne pouvaient consister jamais à rompre l'union avec l'Eglise romaine, et qu'il fallait ambitionner aussi peu ces sortes de priviléges, qu'il était nécessaire de montrer un véritable attachement pour le roi et pour les lois du royaume. C'est dans ce sens que l'archevêque de Toulouse parla, le 18 novembre, devant Louis XIII lui-même. Cette indépendance de Charles de Montchal lui mérita l'honneur de présider la réunion du clergé tenue à Nantes, en 1641, et une autre qui eut lieu de nouveau à Paris, en 1645.

C'est dans cette ville que l'archevêque de Toulouse avait sacré, le 14 juin 1637, dans l'église des Pénitents, Jacques-Noël du Perron, évêque d'Angoulême ; il fut assisté, pendant cette cérémonie, par Gilles Boutaut, évêque d'Aire, et par frère Malher, coadjuteur de Troyes. Le 27 septembre de la même année, Mgr de Montchal sacra aussi à Paris, dans l'église Sainte-Geneviève, le vénérable Alain de Solminiac, évêque de Cahors, et le 4 octobre 1643, dans l'église des Jésuites, Henri de Maupas, évêque d'Annecy.

C'est quelques années auparavant, que Mme d'Andouin avait fondé à Toulouse, dans la rue d'Astorg, une maison de retraite pour douze veuves destinées à vivre des revenus de la fondation. Elles s'occupaient aussi des soins à donner aux pauvres et enseignaient à de jeunes filles la couture et tout ce qui est nécessaire pour la bonne direction d'un ménage.

Charles de Montchal, à qui l'énergie ne faisait pas défaut, frappa d'excommunication, le 17 avril 1639, quelques magistrats qui avaient porté atteinte aux prérogatives épiscopales et s'étaient opposés à une réunion ordonnée par l'archevêque, dans un des hospices de la ville. Parmi ces magistrats,

nous trouvons les noms du président *de Garault*, *Jacques de Cassagnan*, *Pierre Dagret*, *Thomas de Maniban et Jacques de Marmiesse*.

Le 13 novembre 1644, l'archevêque de Toulouse présida, dans l'église Saint-Sernin, à une grande solennité, où il fut assisté des évêques de Montauban, Rieux, Valence, Saint-Pons, Castres, Lombez et Saint-Papoul; les capitouls et une foule immense venue de la ville et des environs se pressait aussi dans l'insigne basilique pour vénérer les reliques de saint Edmond, roi d'Angleterre, et des saints martys Symphorien, Claude, Nicostrate, Castor et Simplicien; cette cérémonie était l'accomplissement d'un vœu fait par les capitouls eux-mêmes durant une peste qui avait enlevé presque la moitié des habitants de la ville. Ces reliques furent tirées de leurs tombeaux de marbre pour être placées dans des châsses d'argent, et elles furent exposées solennellement pendant huit jours sur l'autel de Saint-Sernin, où le peuple vint les honorer en foule.

D'autres reliques attirèrent aussi, au mois de novembre 1647, la piété attentive de l'archevêque de Toulouse; c'étaient les restes de quelques-uns des martyrs d'Avignonet, Raymond de Costiran, archidiacre de Villelongue et chanoine de Saint-Etienne, et ceux de son clerc Bernard, mis à mort par les Albigeois, le 29 mai 1242. Leurs ossements, qui reposaient dans le cloître de la métropole, furent recueillis par ordre de l'archevêque et en présence du chapitre, dans une châsse de plomb, et placés, du côté de l'évangile, dans le mur de la chapelle de saint Alexis, avec cette inscription gravée sur le marbre : *Hæc sunt ossa Raymundi scriptoris archidiaconi Villelongæ et Bernardi ejus clerici qui apud Avionetum cum inquisitoribus fidei ab hæreticis interfecti sunt.* (Ce sont là les ossements de Raymond l'écrivain, archidiacre de Villelongue

et de Bernard son clerc, qui furent massacrés par les hérétiques, à Avignonet, avec les inquisiteurs de la foi.)

Charles de Montchal approuva le séminaire appelé *de la Congrégation des prêtres de sainte Marie*, ou *de Caraman*. Cet établissement avait été fondé en 1633, par Raymond Bonal, prêtre, docteur en théologie, pour obéir aux prescriptions du concile de Trente, et du concile de Toulouse qui le suivit d'assez près, et former aux sciences et aux vertus ecclésiastiques les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce.

Le zèle de l'archevêque de Toulouse ne négligeait aucun des besoins religieux du diocèse. C'est sous lui que fut assurée l'existence légale de l'hospice *de la Grave*, et que des *sœurs* furent placées à celui de Saint-Jacques. Alors aussi, les Carmélites revinrent à une plus étroite observance de leur règle; les Ursulines s'établirent à Grenade, et l'Isle-Jourdain reçut des Frères du tiers-ordre de Saint-François. Mgr de Montchal, fonda à Roqueville, une Congrégation de prêtres destinés à donner des Missions aux paroisses du diocèse, pour maintenir à un niveau toujours convenable l'enseignement religieux. A cet égard, il était lui-même un exemple vraiment difficile à imiter, car il brillait dans toutes les branches de la science ecclésiastique, et même profane; il connaissait l'hébreu, le grec, et s'était occupé avec un très-grand soin des antiquités chrétiennes; il étudia surtout les auteurs grecs qui avait écrit sur l'histoire ecclésiastique, et fit sur leurs ouvrages des travaux que l'assemblée du clergé de France le supplia de publier. Il avait une connaissance complète de tous les Conciles, de l'histoire profane, et du droit soit canonique soit civil. Cette immense érudition était tombée dans une vaste intelligence qui, loin d'en être surchargée, n'y

avait trouvé qu'un nouvel aliment à son activité. Pour augmenter ce trésor des sciences acquises, Mgr de Montchal possédait une très-riche bibliothèque, qui contenait les ouvrages les plus rares en droit civil et en théologie; elle comptait un grand nombre de manuscrits en hébreu, en arabe, en grec, recueillis dans toutes les contrées de l'Europe, et qui n'avaient jamais été imprimés. L'archevêque les mettait très-gracieusement à la disposition des savants, dont il se montra toujours l'appui et le père, comme le témoignent en particulier les ouvrages d'*Etienne Molinier*, *d'Innocent Ciron*. *de François Combésis*, *de Caseneuve*, *du jésuite Odon*, et de tant d'autres, qu'il serait trop long de rappeler. Ce sont ces savants qui publièrent plusieurs des manuscrits contenus dans cette bibliothèque, entre autres deux commentaires très-exacts des Pères grecs sur les évangiles de saint Matthieu et de saint Marc.

Les travaux de l'esprit ne faisaient pas oublier à Mgr de Montchal les obligations de la vie d'ici-bas. Il revendiqua des droits que la force des événements avait quelquefois fait abandonner par ses prédécesseurs, et restaura le palais archiépiscopal, qui tombait en ruines. Au-dessus de la porte d'entrée, il avait gravé ces paroles : *Benedic domum servi tui, Domine, ut sit in sempiternum coram te.* (Bénissez, Seigneur, la maison de votre serviteur afin qu'il soit toujours en votre présence). Cette demeure ne devait pas conserver bien longtemps celui qui l'avait rajeunie, et qui d'ailleurs soupirait après une cité permanente, où il pût être toujours en présence du Seigneur. Etant parti pour Carcasssonne, afin d'assister aux Etats de la province, Charles de Montchal fut saisi, dans cette ville, d'une douloureuse maladie; après avoir reçu les derniers sacrements, de la main de l'archevêque de Narbonne, et prononcé

ces paroles qui révélaient encore son zèle de pasteur : *Seigneur, je remets entre vos mains mon esprit et mon Eglise*, il rendit sa belle âme à Dieu, le 22 août 1651. Les Etats de la province firent célébrer en son honneur, le 5 septembre, dans l'église Saint-Vincent, à Carcassonne même, un service solennel, pendant lequel l'éloge du défunt fut prononcé par Pierre de Berthier, coadjuteur d'Utique, et plus tard évêque de Montauban. Son corps fut transporté à Toulouse et inhumé dans le chœur de Saint-Etienne, du côté de l'évangile. Pour éviter que sa louange fut écrite sur son tombeau, Mgr de Montchal avait écrit lui-même son épitaphe, qui devait se borner à ces simples paroles : *Carolus de Montchal, archiepiscopus Tolosanus hìc expectat resurrectionem mortuorum.* (Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, attend ici la résurrection des morts.) Mais le reflet éclatant laissé par cette grande âme qui venait de disparaître, ne permit pas à ses contemperains de s'en tenir là ; et ils ajoutèrent ces paroles vraiment belles : *Quod terrenum superest, hoc marmore tegitur : quod cœleste, cœlo habetur ; quod re publica pro dignitate, immunitatibus et disciplina ecclesiastica, pro rege, pro sponsa ecclesia, fortiter doctè sanctèque gessit, posterorum memoria æternum servabit. Sedet annis XXIII, obiit XI kal. sept., anno domini* 1651, *ætatis suæ LXII.* (Ce qu'il y avait en lui de terrestre, est ici, sous ee marbre ; ce qu'il y avait de céleste, est au ciel ; ce qu'il fit avec autant de force que de science et de piété, pour l'honneur de la chose publique, pour les immunités et pour la discipline ecclésiastique, pour le roi et pour l'Eglise son épouse, tout cela sera conservé éternellement dans les souvenirs de la postérité. Il occupa son siége vingt-trois ans, et mourut le 22 août, de l'an du Seigneur 1651, à l'âge de soixante-deux ans.

Les obsèques de Charles de Montchal, furent célébrées

dans la métropole de Toulouse, par Jean-Louis de Berthier, évêque de Rieux, assisté des évêques Jean Daffis, de Lombez, Jean de Fossé, de Castres; Pierre de Marca, de Couserans, et François-Etienne de Caulet, de Pamiers. De ces deux derniers prélats, l'un devait être son successeur sur le siége de Toulouse, et l'autre, célèbre par ses luttes contre le pouvoir royal, prononça son oraison funèbre dans le chœur de Saint-Etienne, devant une immense assemblée. — Charles de Montchal portait: de gueulles au chef d'or, chargé de trois mollettes d'azur.

†

XXV

PIERRE DE MARCA

(De 1652 à 1662)

Sa famille. — Le protestantisme. — Histoire du Béarn. — *Accord du sacerdoce et de l'Empire.* — Visiteur royal. — *Marca hispanica.* — Commentaires. — Augustins. — Frères cordonniers. — Différentes assemblées *du clergé de France.* — Jansénisme.

Pierre de Marca, qui naquit à Pau, dans le Béarn, le 24 février 1594, descendait d'une noble famille espagnole. Le chef de sa race était Garcias de Marca, chef des cavaliers de Gaston de Béarn, qui se distingua, par sa bravoure, en 1118, au siége de Saragosse, contre les Sarrasins. Le sceau de ce preux chevalier portait d'un côté : *Garcias Marca, præf. equit. D. Gastonis,* (Garcias de Marca, chef des cavaliers du prince Gaston). De l'autre, il représentait un cheval, que rappelle d'ailleurs, en vieille langue gauloise, le nom même de Marca.

Les ancêtres du futur archevêque de Toulouse s'étaient toujours livrés au noble métier des armes, jusqu'en 1440. Mais, à cette date, nous trouvons un Pierre de Marca,

très-versé dans l'étude du droit, qui fut nommé président des conseils de son souverain. Cette charge, qu'il avait remplie d'une manière très-remarquable fut donnée à son fils Jean, par les comtes de Foix, de qui dépendait la principauté du Béarn. Brunet, fils de Jean de Marca, se tourna de nouveau vers la carrière des armes, qui avait illustré le berceau de sa race, et fut un des familiers de la cour de Jean d'Albret, roi de Navarre. Mais Jean, autre fils de Brunet, revint à son tour vers l'étude des lettres, et, devenu très-habile dans le droit civil et canonique, ainsi que dans la science politique, il fut admis au conseil du roi Henri II, en 1552. Il épousa Jeanne de Trescens, qui restait seule de la famille de ce nom, et fondit son blason avec celui de sa femme, qui portait trois hermines. De ce mariage naquit Jérôme de Marca, qui, nommé président du conseil public et privé de Jeanne de Navarre, appuya de son habileté et de ses armes le parti catholique, luttant pour la défense de l'Eglise et de la foi. Mais Dieu, voulant punir les péchés de son peuple, l'armée catholique fut vaincue en 1569, et Jérôme proscrit, se retira à Paris, consolé, au milieu de son dénûment par la munificence royale, jusqu'à ce qu'il lui fut enfin permis de rentrer dans sa patrie.

Jacques de Marca, instruit par les exemples de son père, soutint hardiment la foi catholique, quoiqu'il se fut attaché à la fortune d'Henri de Bourbon, son souverain. De son mariage avec noble et pieuse dame Catherine de Lartot, naquit dans la maison paternelle, non loin de la ville de Pau, au diocèse de Lescar, Pierre de Marca le futur archevêque de Toulouse. A cette époque, le calvinisme était tout puissant dans le Béarn, où il avait aboli l'exercice de la vraie foi dès l'année 1569. Les catholiques, vaincus par la force, croyaient devoir faire baptiser leurs enfants par

les ministres protestants. Mais les pieux parents de Pierre de Marca, ne voulant point se souiller par leur contact avec les hérétiques, lui firent quitter sa ville natale, et le présentèrent au baptême dans le monastère de Saint-Pierre, au diocèse de Tarbes. Le bénédictin qui baptisa l'enfant lui donna, d'après le désir de ses parents, le nom de Pierre, et il ajouta ces paroles de Notre-Seigneur lui-même au prince des apôtres : « Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise. » Cet heureux présage fut accepté joyeusement par les parents et par toute l'assemblée, et, à mesure que l'enfant grandissait, on lui inculquait la pensée de rétablir dans sa patrie la foi de ses pères. Aussi, quoiqu'il y eut en Béarn des professeurs très-habiles, mais protestants, on envoya le jeune Marca faire ses études littéraires d'abord à Auch, puis à Toulouse. Ses succès dans les lettres, dans la philosophie et dans le droit civil et canonique furent si éclatants, qu'avant l'âge de vingt-deux ans, en 1615, il fut nommé conseiller et seul professeur de la foi catholique. Il avait succédé dans cette charge, à son oncle paternel, Jean, homme remarquable par la gravité de ses mœurs, et ses connaissances du droit et de la science politique ; ce dernier, quoique nommé à cet emploi par le roi, ne put, malgré les réclamations du roi lui-même, être admis au Sénat par la faction calviniste, non-seulement parce qu'il était chanoine et vicaire général de l'évêque de Lescar, dignités auxquelles il avait la faculté de renoncer, mais parce qu'il était prêtre. Le savant Jean Bordenave mentionne cette contestation en parlant de Pierre de Marca, dans son traité des *assemblées ecclésiastiques*.

A cette époque, une grave discussion s'éleva, à cause de l'édit rendu par le roi Louis XIII, en 1617, pour rétablir dans le Béarn, l'exercice de la religion catholique et restituer les

biens ecclésiastiques. Le conseil du Béarn, d'accord avec le vice-roi, à force de ruses et même de menaces, appuyé d'ailleurs par le parti calviniste, avait différé pendant cinq ans d'exécuter cet édit. Mais Pierre de Marca, aidé de Jacques son père, délégué par les nobles catholiques, découvrit et déjoua les ruses des protestants, quelquefois même au péril de sa vie ; il décida le roi à venir en Béarn, ce qui aida beaucoup au rétablissement de la religion dans la province ; mais cela devint pour les calvinistes l'occasion de rallumer presque partout des troubles qui furent apaisés par les armes du roi. Louis XIII, ayant donné à son conseil le nom de Parlement, ne crut pouvoir mieux faire que d'en confier, en 1621, la présidence à Pierre de Marca, qui n'avait encore que vingt-sept ans. Le jeune président fort du sentiment de son autorité, eut avec les hérétiques de fréquents colloques, dans lesquels il faisait briller sa connaissance des sources ecclésiastiques, de l'Ecriture-Sainte et des Pères ; il eut le bonheur de ramener à la vérité, entre autres convertis, quatre ministres protestants, ce qui favorisa beaucoup le développement de la foi.

Il s'occupa ensuite de l'histoire de sa patrie et des provinces voisines, inconnues jusque-là, même à leurs habitants ; il rechercha avec soin les anciens actes, les fit suivre de notes très-savantes, et publia, en 1640, son ouvrage connu sous le nom d'*Histoire du Béarn*. La réputation de Pierre de Marca grandissait de jour en jour ; aussi, presque malgré lui, à cause de son amour pour son pays, dont il redoutait de s'éloigner, fût-il appelé par le roi lui-même, en 1639, au Conseil d'Etat, qui était alors ouvert à peu de monde. C'est là surtout que la souplesse et l'habileté de son esprit parurent, dans des questions très-difficiles, dont la solution exigeait une grande connaissance des choses civiles

et ecclésiastiques. C'est alors qu'il reçut ordre de publier une dissertation sur les limites entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Dans cet ouvrage, qu'il intitula : *Accord du sacerdoce et de l'Empire*, il fit preuve d'une grande érudition, mais ne tint pas toujours la balance égale entre les deux autorités, et inclina, comme tout son passé l'y portait d'ailleurs, vers le pouvoir royal.

A la fin de 1642, une voie nouvelle s'ouvrit devant Pierre de Marca. Il perdit sa femme, dont il avait eu Colactère de Marca, président au Parlement de Pau, et abbé de Saint-Aubin, d'Angers. C'est alors qu'il fut nommé par Louis XIII, évêque de Couserans. Quelques historiens assurent que ses bulles pour cet évêché furent retardées, à cause des opinions qu'il avait émises dans son livre de l'*Accord du sacerdoce et de l'Empire ;* il retoucha cependant son ouvrage, et tout en défendant dans une certaine mesure les coutumes de son pays, il n'hésita pas à se prononcer pour l'infaillibilité du Pape, et pour sa supériorité sur le Concile. Mais le *Gallia christiana* ne donne pas la même cause au retard que souffrirent ses bulles ; il l'attribue à l'inflence de l'ambassadeur espagnol à Rome qui craignait que le caractère épiscopal, joint aux qualités personnelles de Pierre de Marca, ne lui apportât un trop grand prestige auprès des Catalans.

Louis XIV avait en effet envoyé, au commencement de 1644, Pierre de Marca en Catalogne, avec le titre de visiteur royal, ayant pouvoir sur tous les officiers de la province, surtout en l'absence du vice-roi. Pierre de Marca, dut user aussi des priviléges accordés aux intendants, sur les militaires et sur les préposés aux deniers publics. Mais cette dernière partie de sa charge, qu'il exerça avec un désintéressement scrupuleux pendant un an, répugnant à la délicatesse de son caractère, il demanda instamment d'en être

débarrassé, ce que le roi lui accorda très-difficilement. Pierre de Marca ne voulait pas seulement que le plus minime revenu de l'Etat pût tourner à son avantage, mais il désirait éloigner de lui tout emploi qui pût le faire soupçonner à cet égard par les envieux, marchant toujours dans l'ombre, à la suite de toute supériorité. Il remplit si bien ses devoirs de visiteur royal, qu'il se concilia les esprits les plus opposés, par sa bonté, par la prudence qu'il avait acquise dans le maniement des affaires, et par cette loyauté qui se trouve chez les natures vraiment distinguées. Dans les années 1645 et 1649, il déjoua deux conspirations tramées contre Barcelonne, pendant que l'armée royale était occupée ailleurs.

Les devoirs de sa charge, dont il était réellement écrasé, n'empêchaient pas cependant Pierre de Marea de se livrer, de temps en temps, à son goût pour les lettres. C'est alors, en effet, qu'il écrivit un ouvrage divisé en quatre livres, dans lequel il s'occupa de l'Espagne tout entière, mais surtout de la province de Tarragonne, sur la géographie de laquelle il fournit des documents à peine connus, et des inscriptions très-anciennes, recherchées avec beaucoup de soin. L'histoire de l'administration ecclésiastique et civile y est étudiée depuis la domination des Goths. Les changements opérés par ces derniers sont rapprochés, soit du Concile de Tolède, soit de la loi Gothique elle-même. On y voit l'invasion des Maures, et le salut apporté par les armes de la France, qui chassa les Maures et rétablit dans la Catalogne la foi et l'autorité de l'Eglise. L'ouvrage connu sous le nom de *Marca hispanica* se termine par une nouvelle et claire nomenclature des comtes héréditaires, et par l'exposition du droit propre à cette province de la couronne de France.

A la même époque, Pierre de Marca publia un commen-

taire littéral et complet des Psaumes, d'après les interprétations de *soixante-dix* auteurs ; il augmenta son travail, fait sur la Vulgate, de notes savantes pour les points les plus difficiles ou qui offraient quelque différence avec le texte hébreu. Il écrivit aussi une dissertation sur la primauté de Lyon et sur les autres primautés, avec des notes sur le concile de Clermont. Il examina soigneusement les catalogues publics, soit des édifices profanes, soit des cathédrales et des monastères, et en fit transcrire de nouveau un grand nombre. Au milieu de ces différents travaux, il aimait à parcourir la collection authentique des canons et des décrets, par Isidore d'Espagne, sans les Commentaires de Mercator et d'après les auteurs de la cathédrale d'Urgel, pour la rapprocher d'une autre plus ancienne. Il avait eu la pensée de publier ces deux collections en y ajoutant cinquante dissertations sur les points principaux de la discipline ecclésiastique. Son désir, à cet égard, ne fit que s'accroître, quand il eut découvert par la bienveillance et dans la riche bibliothèque de Pierre de Séguier, chancelier de France, la collection grecque, encore inédite, de Jean Scolastique, divisée en cinquante livres, et dont les abrégés seulement se trouvent dans les bibliothèques Royale et du Vatican.

L'habileté de Pierre Marca dans le gouvernement de la province qui lui avait été confiée fut cause qu'il obtint, avec grande peine, de rentrer dans sa patrie, ce qu'il avait cependant plusieurs fois demandé, surtout lorsqu'en 1647, les bulles pour l'évêché de Couseran lui eurent été expédiées. Il quitta enfin la Catalogne au mois de juillet 1651, et après avoir visité son siége épiscopal, pour lequel il donna ses instructions particulières, il se rendit à la Cour afin de prêter serment entre les mains du roi. Louis XIV, en

grand homme qui apprécie les services rendus, et sait les récompenser, sans laisser la peine de les lui rappeler à ceux que leur délicatesse condamnerait d'ailleurs à un éternel silence, Louis XIV nomma Pierre de Marca à l'archevêché de Toulouse, le 27 juin 1652. L'archevêque élu écrivit au souverain pontife, Innocent X, une lettre où son érudition lui permit d'évoquer un pieux souvenir de l'histoire ecclésiastique de Toulouse : « Exupère, lui disait-il, cet » ancien et saint prêtre, passa autrefois du gouvernement » qu'il possédait en Espagne, à celui de l'Eglise de Tou- » louse, suivant la sage réponse du pape Innocent I, dont » il avait pris le conseil. Et moi aussi, d'après la volonté » du souverain pontife Innocent X, j'irai conduire l'Eglise » de Toulouse après avoir exercé des fonctions publiques en » France et en Espagne. »

C'est après la nomination de Pierre de Marca à l'archevêché de Toulouse que s'établirent dans notre ville, en 1652, les Augustins déchaussés. Ils desservirent l'église Saint-Georges, située sur la place de ce nom, et que leur avait cédée le chapitre de Saint-Etienne. A cause de cette chapelle et de la place qu'elle occupait, le peuple ne désignait ces religieux que sous le nom de *Pères de Saint-Georges*.

Vers la même époque, l'abbé Gabriel de Ciron, chanoine de Saint-Etienne et chevalier de l'Université, établit la congrégation séculière des *Frères cordonniers*, ils étaient très-nombreux, vivaient en commun, portaient le manteau des religieux Minimes, avec un col blanc, et se livraient à un genre de travail dont leur nom nous indique suffisamment la nature. Peu de temps après s'était aussi établie à Toulouse une autre confrérie des *Frères tailleurs*, suivant à peu près la même règle que celle dont nous venons de parler. Du reste, presque tous les corps d'état se groupaient ainsi

et formaient des confréries ; le caractère religieux était maintenu, de cette manière, dans les différentes professions.

Le dimanche 9 février 1653, Pierre de Marca sacra à Paris, dans la chapelle des Dominicains, Jean de Miossans, évêque nommé d'Oleron. Il fut préconisé lui-même comme archevêque de Toulouse, par Innocent X, au mois d'avril 1654 ; il prêta serment entre les mains du roi, dans la chapelle du Petit-Bourbon, au mois de juillet de la même année, et peu de jours après reçut le *pallium*, signe de son autorité archiépiscopale, des mains de Mgr Séguier, évêque de Meaux. Le 16 juillet, il prit possession, par procuration, de son nouveau siége, et au mois de décembre il assista à la réunion des Etats de la Gaule Narbonnaise. Son entrée à Toulouse n'eut lieu qu'au mois de mars 1655, et le 21 septembre de la même année il sacra Louis, évêque de Lectoure, dans la chapelle des Jésuites de Pontoise.

Vers la même époque, Pierre de Marca fut choisi, dans une réunion d'évêques qui eut lieu à Toulouse, pour aller représenter la province à l'assemblée générale du clergé de France, où il fut admis au mois d'avril 1656. Cette assemblée, qui prit pour secrétaire l'archevêque de Toulouse, dut s'occuper surtout du jansénisme qui, depuis quelques années, faisait en France de tristes ravages. Né en Hollande en 1585, Jansénius avait laissé en mourant, sous le titre d'*Augustinus*, un livre où il avait prétendu n'émettre que les opinions de l'illustre évêque d'Hippone, mais où, en définitive, il n'avait glissé que le venin de ses propres erreurs. Celles-ci se réduisaient à cinq propositions principales, touchant la grâce, le libre-arbitre, le mérite des bonnes œuvres, la rédemption, etc. D'après Jansénius, le plaisir est l'unique mobile des actions de l'homme ; ce plaisir est inévitable, quand il se présente, et invincible quand il est

venu ; s'il descend du ciel, il porte l'homme à la vertu ; s'il monte de la terre, il l'incline fatalement au péché ; dans les deux cas, l'homme agit invinciblement, quoique volontairement. L'*Augustinus* fut condamné d'abord par Urbain VIII en 1642, et par Innocent X en 1653. L'assemblée du clergé de France, composée de sept archevèques, trente-sept évêques et vingt-sept députés du second ordre, approuva tout ce qui avait été fait contre l'*Augustinus* dans les précédentes réunions de 1653, 54 et 55, et par conséquent accepta de nouveau les bulles des Souverains Pontifes qui condamnaient le livre de l'évêque d'Ypres. Elle affirma solennellement l'infaillibilité de l'Eglise toutes les fois qu'elle prononce sur les faits dogmatiques; c'était poursuivre au milieu de tous leurs faux-fuyants, les Jansénistes qui s'étaient mis à distinguer le fait du droit et qui, reconnaissant que la doctrine des cinq propositions avait été justement condamnée, prétendaient que l'Eglise s'était trompée en fait, puisque cette doctrine ne se trouvait point dans l'*Augustinus*. Au milieu de ces subtibilités, on peut voir la ruse et la mauvaise foi des sectaires dont l'assemblée ne fut pas la dupe, et dont Pierre de Marca surtout, en sa qualité de secrétaire, dut faire justice. Il rédigea un formulaire de profession de foi, qui fut soumis aux différents membres du clergé, et dans lequel étaient très-nettement condamnées les cinq propositions extraites du livre de Jansénius. A cette lutte doctrinale s'était jointe une réclamation de quelques curés de Rouen et de Paris contre les Jésuites et leur *apologie*, publiée par un des leurs, mais désavouée par la Compagnie elle-même et condamnée par le Souverain Pontife. A Paris, les vicaires généraux du cardinal de Retz, prirent parti pour les curés et résistèrent dans les discussions relatives au jansénisme. La réunion du clergé de France de 1661 décida

de nouveau que tous les ecclésiastiques souscriraient au formulaire et qu'on ferait le procès à ceux qui refuseraient. Les vicaires généraux de Paris furent obligés de retirer une ordonnance qu'ils avaient rendue à cet égard, et, tant bien que mal, les choses s'apaisèrent.

C'est dans une des réunions du clergé, le 22 juillet 1656, que Pierre de Marca fit l'éloge du *Gallia christiana* qui venait de paraître et avait été dédié au clergé de France. Les auteurs de cet immense et important ouvrage ne furent pas ingrats envers le secrétaire de l'Assemblée, et ils lui ont consacré cinq longues colonnes de leur livre auxquelles nous avons surtout recours dans la notice que nous écrivons. Pendant son séjour à Paris, Pierre de Marca bénit, le 20 mars 1657, Anne le Tellier, abbesse de Saint-Sidoine de Rouen, et le 8 septembre 1658 il sacra l'évêque de Saint-Papoul dans la chapelle des Carmélites. L'année suivante, il présida la réunion des Etats qui eut lieu à Narbonne, et le 26 novembre 1959 il fut choisi par le roi, ainsi qu'Hyacinthe Serron, évêque d'Orange, après la conclusion de la paix avec l'Espagne, pour déterminer les anciennes limites de la Gaule Narbonnaise et de l'Espagne Tarragonaise.

En 1660, le voyage que fit à Toulouse Anne d'Autriche, détermina la création du séminaire des Irlandais, qui fut placé, pour ce motif, sous la protection de sainte Anne. Cet établissement recevait du roi 1,200 livres pour l'entretien de douze jeunes Irlandais destinés à prêcher ensuite l'Evangile dans leur patrie.

Le cardinal de Retz, archevêque de Paris, ayant donné sa démission de ce siége après une foule d'incidents qu'il n'entre pas dans notre plan de raconter, Pierre de Marca fut choisi par Louis XIV, le 26 février 1662, pour succéder au prélat démissionnaire. Mais il ne put jouir de cette faveur

royale, car il mourut avant même d'avoir pris possession, le 29 juin 1662. Nous n'avons pas l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau; mais à défaut de celle-là, nous en possédons une autre que nous éprouvons quelque répugnance à reproduire. Quand un homme a parcouru une vie essentiellement sérieuse, quand il a joué, dans l'Eglise ou dans l'Etat, un rôle important, nous n'aimons pas à voir son nom, quel qu'il soit, conduit à la postérité par une plaisanterie. Cependant comme cette épitaphe peut être pour un grand nombre le meilleur moyen de ne pas oublier un prélat qui mérite si bien de vivre dans le souvenir de notre pays, nous insérons ici cette boutade où il entre plus ou moins d'esprit:

Ci-gît Monseigneur de Marca
Que le roi sagement marqua
Comme Prélat de son église,
Mais la mort qui le remarqua
Et qui se plaît à la surprise
Tout aussitôt le démarqua.

Le blason de Pierre de Marca était: écartelé au 1. et au 4. de gueules au cheval d'or qui est Marca, au 2. et 3. d'argent à trois hermines, deux en chef et une en pointe, qui est Trescens.

Ainsi s'était éteint un des prélats les plus illustres de l'Église de Toulouse, même à côté de Charles de Montchal. Puisque ces deux noms se rejoignent sous notre plume, nous ne sommes pas fâché de faire à leur occasion une réflexion qui regarde le XVIIe siècle. Presque à son berceau, ce siècle fut dirigé par la volonté puissante de Richelieu, et plus tard par la main non moins énergique de Louis XIV. Et toutefois, malgré l'intervention dominatrice de ces deux volontés, ce siècle fut grand par les hommes qu'il produisit et qu'il sut mettre, çà et là, à la tête des différentes administrations.

C'est qu'il y a deux sortes de despotime; il y a un despotisme jaloux, haineux, sans entrailles, qui ne veut s'élever que sur les ruines de toutes les autres supériorités, et il y a un despotisme plus grand, plus généreux, qui n'aspire à s'élever que par l'élévation même de toutes les supériorités. Le premier, est le despotisme des époques de décadence où l'on appelle seulement à partager le pouvoir, les esprits médiocres ou les caractères sans dignité. Le second, est celui des grands siècles où la volonté du souverain n'écrase pas, mais élève à lui toutes les âmes d'élite, et leur octroie la part de pouvoir qui convient le mieux à chacune d'elles. Tel fut le siècle de Louis XIV; tel il nous paraît, même dans l'étroit horizon de notre histoire locale, plaçant sur le siége archiépiscopal de Toulouse les deux prélats les plus illusres peut-être que notre ville ait possédés.

Quant à Pierre de Marca en particulier, qu'il nous soit permis de faire à son sujet une dernière observation; c'est que ce prélat avait su unir l'extrême sagacité du diplomate à la naïve loyauté du chrétien. On peut dire, en effet, qu'il y a deux sortes d'habileté, la petite et la grande; la première consiste à faire des actes de finesse, c'est-à-dire le plus souvent de déloyauté; la seconde se borne à faire avec sagesse mais loyalement son devoir. La première, est celle des intelligences étroites ou des lâches caractères; la seconde, demeure l'apanage des hommes vraiment grands et des saints.

†

XXVI

CHARLES-FRANÇOIS-LOUIS D'ANGLURE DE BOURLEMONT

(De 1664 à 1669.)

Mme de Mondonville et sa Congrégation de l'*Enfance de N.-S.* — Canal du Languedoc.

Mgr de Bourlemont avait été d'abord évêque d'Aire et puis de Castres, lorsqu'il fut appelé à l'archevêché de Toulouse, le 1er juillet 1662, par Louis XIV. Plus de deux ans se passèrent avant que ses bulles lui fussent expédiées, et c'est dans cette période que furent établies, à Toulouse, par Mme de Mondonville, les *filles de la Congrégation de l'Enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

La fondatrice de cette congrégation était née dans notre ville, en 1629, de Denis de Juliard, président au Parlement, et de Jeanne de Puymisson, femme remarquable par sa haute vertu. Jeanne de Juliard fut mariée, le 13 décembre 1646, à M. de Turles de Mondonville, dont le père était conseiller au Parlement, et qui obtint plus tard, lui aussi, cette dignité. Devenue veuve après six ans de mariage,

Mme de Mondonville crut devoir s'éloigner du monde et consacrer sa fortune à une œuvre religieuse. Elle fut soutenue dans cette pensée par l'abbé de Ciron, chanoine de Saint-Etienne, qui avait assisté à ses derniers moments M. de Mondonville. Quelques jeunes filles pieuses se réunirent bientôt autour de la fondatrice ; elles s'occupèrent de l'instruction des filles du peuple, distribuèrent des aliments et des secours aux pauvres, et se mirent à visiter les malades.

Mgr de Marca, qui voyait avec plaisir cette fondation naissante, ayant été nommé à l'archevêché de Paris recommanda à l'abbé Dufour, son vicaire-général, l'œuvre de Mme de Mondonville. En vertu d'une ordonnance du 25 mai 1661, l'abbé de Ciron avait été chargé de rédiger les statuts de la nouvelle congrégation. Mme de Mondonville, et Mlles Isabeau de Belleville, Françoise de Chaubert, Jeanne Donadieu, Marie d'Ortis et Françoise de Costes, présentèrent ces règles à l'approbation de l'ordinaire, qui fut accordée le 5 mai 1662. Le Souverain Pontife lui-même, Alexandre VII, donna un bref laudatif le 6 novembre de la même année. Cependant l'orage gronda bientôt autour de cette institution encore à son berceau, et les trois grands-vicaires capitulaires, en l'absence de l'abbé de Ciron, qui était leur collègue, rendirent le 4 juillet 1663, une ordonnance qui enjoignait à Mme de Mondonville de dissoudre sa communauté sous peine d'excommunication. Peu de temps après cependant, le 18 août, cette ordonnance fut retirée, et le 31, une ordonnance du conseil autorisait de nouveau les règlements que la fondatrice fit enregistrer. Ils reçurent l'approbation royale, au mois d'octobre 1663, ce qui permit à Mme de Mondonville de fonder de nouvelles maisons à Aix, à Saint-Félix, et ailleurs. Mais ce succès ne devait pas être de longue durée, et le 12 mai 1686, le roi rendit, en

son conseil, un arrêté supprimant la Congrégation de Mme de Mondonville, qui fut enfermée dans un couvent d'Hospitalières, à Coutances, où elle mourut tristement le 4 janvier 1703.

La plupart des historiens de Toulouse prennent chaudement le parti de Mme de Mondonville, victime des corps religieux, pour qui l'accusation de jansénisme n'était qu'un prétexte. On comprend la chaleur de la défense, quand on songe avec quel acharnement avait été formulée l'attaque. Un avocat d'Avignon, nommé Reboulet, avait, en effet, publié, en 1734, un ouvrage violent intitulé : *Histoire de la Congrégation des filles de l'enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ établie, à Toulouse, en* 1662, *et supprimée par ordre de la Cour, en* 1686. L'abbé de Juliard, neveu de Mme de Mondonville, et prévôt de l'église Saint-Etienne, publia une réfutation de cet ouvrage, qui fut condamné et livré au feu, par arrêt du 25 mai 1735 (1).

L'établissement des *Filles de l'Enfance* se trouvait dans une maison de la paroisse Saint-Pierre, près la rue de *Labastide*. C'est sur une partie du sol occupé par cette congrégation que l'on construisit une loge de francs-maçons, dite des *cœurs réunis*, où se rassemblait aussi, souvent, avant la Révolution, la loge des *chevaliers kadocs*, ou templiers modernes, du rite de Montpellier.

Cependant, Mgr de Bourlemont avait reçu ses bulles datées du 17 octobre 1664, et il avait pris possession, par procuration, du siége de Toulouse, le 28 octobre. Il ne fit son entrée solennelle dans sa ville métropolitaine qu'au mois de mars de l'année suivante, pendant laquelle il présida les Etats du Languedoc.

(1) Sur cette Congrégation de l'*Enfance de N.-S.*; voir ce qui est dit plus bas, page 399 et suivantes.

Deux ans après, il fit intervenir la main bienfaisante de la religion dans une œuvre, l'une des gloires de ce siècle, qui en comptait cependant un si grand nombre d'autres. En 1667, il bénit la première pierre de ce canal du Languedoc, au sujet duquel Vauban disait : « Je préfèrerais la gloire » d'être l'auteur du canal des deux mers, à tout ce que j'ai » fait ou pourrai faire à l'avenir. » Déjà, dès 1662, Riquet, baron de Bonrepos, *n'ayant pour tout instrument qu'un méchant compas de fer*, avait résolu le projet de la jonction de la Méditerranée à l'Océan. Son plan fut approuvé par Louis XIV, qui, le 18 janvier 1663, ordonna qu'il serait examiné sur les lieux. La commission nommée commença ses travaux, à Toulouse, le 8 novembre 1664, et les termina à Béziers le 17 janvier de l'année suivante. L'adjudication des travaux fut donnée à Riquet pour la somme bien minime de *trois millions six cents trente mille francs*; aussi la fortune du baron de Bonrepos s'épuisa-t-elle vite. Heureusement, il avait cherché non la richesse, mais la gloire, et celle-ci ne devait pas lui faire défaut; il eut cependant le regret de n'en point jouir, car après avoir travaillé courageusement pendant quatorze ans, il mourut alors qu'il ne restait plus qu'une seule lieue à creuser du côté de la Méditerranée. L'œuvre si bien conduite par le père, fut terminée par les enfants, et la religion qui avait béni le commencement des travaux, vint bénir encore leur couronnement, qui provoqua, à Toulouse, et dans tout le Midi, un enthousiasme indescriptible.

Mgr de Bourlemont, dont l'épiscopat avait été marqué par les deux faits que nous venons de raconter, n'occupa pas fort longtemps le siége de Toulouse, car il mourut le 25 novembre 1669. Il fut enseveli près le grand autel du chœur, et on grava sur sa tombe cette épitaphe, enlevée en 1826, et

conservée au musée de Toulouse, par les soins de M. du Mége : *Deo optimo. Hoc publici doloris monumentum sibi meruit, qui magnum sui desiderium civitati reliquit nobilissimus ac reverendissimus Dominus D. Carolus d'Anglure de Bourlemont, archiepiscopus Tolosanus. Ejus in pauperes munificentiam memorat Atura ubi primo fuit episcopus; indè ad ecclesiam Castremsem translatus hæreticorum fregit audaciam. Quamdiù tandem Tolosæ metropoli præfuit, præfuit quoque comitiis provinciæ generalibus, summa cum populi utilitate et regis applausu. Quamtùm probant pietatem cumulatæ infulæ tamtum commendat nobilitatem gentile nomen Saladini; sed hæc historiæ celebrent tu vero lector ad Deum funde preces. Obiit* 1669 *VII kal. decembris, ætatis suæ* 64. « Au Dieu très-bon. Ce monument de la douleur publique a été mérité par un prélat dont la mort causa un grand regret à sa ville métropolitaine, très-noble et révérendissime seigneur, Mgr Charles d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Toulouse. Sa bonté pour les pauvres vit encore à Aire, où il fut d'abord évêque. Transféré au siége de Castres, il brisa l'audace des hérétiques. Enfin, tant qu'il fut placé à la tête de l'Eglise de Toulouse, il présida les assemblées générales de la province; pour le bonheur du peuple, et avec la haute approbation du roi. Autant sa piété est célébrée par les différents siéges qu'il occupa, autant sa noblesse est démontrée par les luttes soutenues dans les croisades contre Saladin. Mais que l'histoire célèbre ces faits : pour vous, qui lisez ces lignes, contentez-vous de prier. Il mourut le 25 novembre 1669, âgé de 64 ans. »



XXVII

PIERRE, CARDINAL DE BONZY

(De 1672 à 1673.)

Ambassades. — Etats de Languedoc. — Liberté de l'Eglise.

Pierre de Bonzy, qui succéda à Mgr de Bourlemont, était né à Florence, en 1631, d'un sénateur dont la famille devait s'éteindre avec le futur archevêque de Toulouse. Il fut élevé auprès de Clément de Bonzy, évêque de Béziers, par les soins du célèbre Claude de Rébé. Destiné d'abord à l'état militaire, qu'il quitta pour une affaire d'honneur, il choisit la carrière ecclésiastique, ce qui ne l'empêcha pas de demeurer homme d'étude et même homme du monde, mêlé au mouvement politique de son temps. A peine âgé de vingt-huit ans, il fut envoyé par le grand duc de Toscane aux conférences qui rapprochèrent, en 1659, dom Louis de Haro et le cardinal Mazarin. Le cardinal le présenta à Louis XIV, qui, charmé de son esprit brillant et solide, songea à lui pour rattacher au parti royal la province indépendante du Languedoc. C'est par l'évêché de Béziers, auquel il fut nommé

en 1660, que Pierre de Bonzy eut le droit d'entrer dans les Etats, où il exerça bientôt une action prépondérante. Il succédait sur ce siége épiscopal à son oncle dont nous venons de parler, lequel avait été précédé lui-même par cinq prélats, membres de sa famille, qui avaient déjà gouverné ce diocèse pendant quatre-vingt-quatre ans. Pierre de Bonzy négocia, en 1661, le mariage du fils du grand duc de Toscane avec Louise-Marguerite d'Orléans, fille de Gaston, oncle de Louis XIV. Ayant conduit cette jeune princesse à Florence, il y demeura en qualité d'envoyé extraordinaire. Il fut ensuite ambassadeur à Venise, en Pologne, en Espagne, et il possédait ce dernier titre, lorsqu'il fut nommé archevêque de Toulouse. Cette nomination faite par le roi, le 8 décembre 1669, ne fut confirmée par le Souverain Pontife que trois ans après.

En 1671, Pierre de Bonzy fut nommé grand aumônier, et ayant reçu ses bulles l'année suivante, il prit possession, par procureur, de son nouveau siége le 17 janvier. Nommé cardinal le 22 février, il fit son entrée solennelle, à Toulouse, le 9 août de la même année. C'est d'abord comme archevêque de cette ville qu'il présida les Etats de Languedoc, où il « jeta les fondements d'une soumission » absolue aux volontés du monarque. » C'est peut-être à cause de cette facilité de caractère à accepter et à défendre les idées de Louis XIV, qu'il dut d'aller remplacer, en 1673, sur le siége de Narbonne, François de Fouquet, entraîné dans la disgrâce de son frère, le célèbre surintendant des finances.

Les historiens de Languedoc reprochent amèrement à Pierre de Bonzy d'avoir sacrifié les libertés de la Province à l'absolutisme de Louis XIV. C'est surtout comme président des Etats, que l'archevêque de Narbonne contribua

puissamment à ce résultat. Louis XIV n'était pas insensible à ce mouvement des esprits ramenés ainsi vers lui, et il écrivait à Pierre de Bonzy :

« Monsieur l'archevêque, vous m'avez représenté si agréablement, par vostre lettre, la nouvelle forme qui s'est pratiquée en ces derniers Estats, de commencer les délibérations *par mes propres affaires*, le don gratuit porté d'abord à la somme que je désirais, le zèle du premier opinant, et l'émulation des trois ordres à me plaire, que vous avez augmenté la satisfaction que j'ai du procédé de l'assemblée par la manière de m'en rendre compte. J'ai cependant à me plaindre de ce que vous avez omis l'application, la dextérité et le mérite du président; mais la chose parle d'elle-même, et me confirme qu'en tous lieux, et en toutes sortes d'emplois, je ne dois attendre de vous que des marques peu communes de vostre ardeur à me servir. C'est avec ces sentiments que je vous assure aussi de la continuation de ma bienveillance, et que je prie Dieu de vous avoir, Monsieur l'Archevêque, en sa sainte garde. »

Pierre de Bonzy méritait bien les éloges que lui adressait Louis XIV, on peut même dire qu'il les méritait trop. A la dernière séance des Etats, après avoir, suivant l'usage, donné sa bénédiction à l'assemblée, il se tourna vers le duc de Verneuil, oncle du roi, qui allait bientôt se rendre à la la cour : « Monseigneur, lui dit-il, je viens de donner la bénédiction à nostre assemblée; mais elle ne veut point se séparer, qu'elle n'ait demandé très-humblement celle de Vostre Altesse, et qu'elle ne luy ait protesté par ma bouche, qu'elle se présente ici en corps pour luy faire cette respectueuse violence, que Jacob fit à l'ange, de ne point consentir que cette Province soit privée de sa douce présence, sans en avoir reçu auparavant cette consolation. » C'est une

chose vraiment triste qu'un pareil langage et une telle attitude! Descendre assez bas aux pieds du pouvoir royal, pour le supplier d'usurper les fonctions sacrées, et aller ainsi au-devant de la tendance naturelle qui le porte à mettre la main sur les droits et les libertés de l'Eglise, c'est là un spectacle que les époques de despotisme peuvent seules donner. Nous ne sommes pas suspect à l'égard de Louis XIV, et en parlant de son pouvoir absolu nous avons eu occasion de dire qu'il s'en était servi, non pour écraser les hommes supérieurs de son temps, mais pour s'élever lui-même par leur propre élévation. Ce serait là, en effet, la seule forme de despotisme vraiment acceptable; cependant, pas plus que toutes les autres, elle ne peut faire disparaître l'élément même qui la constitue, et d'où se dégage nécessairement un jour ou l'autre cette force irrationnelle qui incline toutes les volontés devant une seule, et qui, au profit d'un homme, conclut à l'avilissement de tous.

Le cardinal de Bonzy et la duchesse de Verneuil placèrent, en 1675, les deux premières pierres de l'écluse du pont Juvénal, où venait aboutir le canal de Lez, près Montpellier. La pierre posée par le cardinal portait cette inscription: *Die XIV mensis decembris* 1675, *posuit hunc lapidem Eminentissimus cardinalis Petrus Bonzy, in gratiam marchionis Francisci de Solas.* (Le 14 décembre 1675, cette pierre fut placée par l'Eminentissime cardinal Pierre de Bonzy, à la demande du marquis F. de Solas.) Sur la seconde pierre, on lit encore aujourd'hui ces mots: *Die XIV mensis decembris* 1675, *posuit hunc lapidem D. Anna Seguier Duxia de Verneuil in favorem marchionis Francisci de Solas.* (Le 14 décembre 1675 cette pierre fut placée par dame Anne Séguier, duchesse de Verneuil, à la demande du marquis François de Solas.)

Comme peinture des mœurs de cette époque, et au milieu des luttes dans lesquelles les Etats de Languedoc voyaient disparaître peu à peu leurs libertés, nous trouvons le cardinal de Bonzy qui, comme président de ces Etats répondait bien à la pensée de Louis XIV, se distraire des préoccupations politiques et faire représenter chez lui le premier opéra que l'on eut vu à Montpellier. « Il en fit faire les pa» roles, dit d'Aigrefeuille, par le sieur Brueys, natif de cette » ville, et connu déjà par plusieurs autres ouvrages. Il » chargea le sieur de Sablières, maître de la musique des » Etats, d'en faire le chant, ce qui plut extrêmement à tout » le monde, tant par la grâce de la nouveauté que par l'exé» cution. » L'auteur des paroles est le même qui, de concert avec le toulousain Palaprat, écrivit plusieurs autres pièces de théâtre, restées longtemps en vogue.

Après les musiciens et les littérateurs, Pierre de Bonzy favorisa encore les peintres. Jean de Troy, né à Toulouse, ayant voulu fonder à Montpellier une Académie de peinture, sculpture, gravure et architecture, le cardinal dit, dans une des séances des Etats, « que pour donner du courage audit » sieur de Troy, et de l'émulation aux peintres, sculpteurs, » graveurs et architectes de la Province, il était de la dignité » de l'assemblée de contribuer à ce nouvel établissement, » d'autant plus qu'elle se conformait en cela aux intentions » de S. M., laquelle n'a rien omis pour faire fleurir les arts » dans son royaume, pour le bien de ses sujets, et l'avan» tage du commerce. » Convaincus par le cardinal, les Etats votèrent, pour trois ans, la somme annuelle de 400 livres, accordées à Jean de Troy, qui avait trouvé dans sa famille même des traditions artistiques; car il était fils de Nicolas de Troy, auquel étaient dues les peintures le l'hôtel-de-ville de Toulouse, et frère de François de Troy, peintre de Louis XIV.

Les années qui suivirent ramenèrent le cardinal au milieu des Etats de la Province où *les historiens de Languedoc* le représentent toujours comme défendant beaucoup plutôt les intérêts du roi que ceux du pays. Il usa, en effet, ses forces dans des travaux plus utiles à la monarchie qu'à l'Eglise, et mourut en 1703, à Montpellier, où il avait reçu les derniers sacrements dès l'année précédente.

D'après tout ce que nous avons dit, il est aisé de voir quel jugement peut porter l'histoire sur Pierre de Bonzy. Vivant à une époque où la liberté politique s'effaçait de plus en plus, il ne sut pas assez faire respecter une liberté dont la garde lui appartenait plus qu à tout autre, celle de l'Eglise. Il oublia trop que les évêques ne sont pas les serviteurs du pouvoir royal, si grand qu'il soit; mais que leur devoir, au contraire, est de protéger leur dignité, et celle des cœurs catholiques contre des envahissements dont devient bientôt victime la société civile elle-même. Il oublia que la meilleure manière de défendre un trône, c'est de savoir résister quand celui qui l'occupe outrepasse ses droits. Il oublia enfin que la vraie grandeur de l'homme, et surtout d'un prince de l'Eglise, réside, non dans les honneurs dont il est entouré, mais dans la noblesse du caractère, et que l'habileté chrétienne, plus exigeante que la prudence de ce monde, ne se contente pas d'un triomphe de quelques années, car il lui faut, quelquefois les applaudissements de l'histoire, toujours l'approbation éternelle de Dieu.

†

XXVIII

JOSEPH DE MONTPEZAT DE CARBON

(De 1674 à 1687.)

Affaire de la régale. — Assemblée de 1682. — Les Urbanistes. — Deux brefs d'Innocent XI.

Ce prélat était évêque de Saint-Papoul, quand il fut appelé au siége de Toulouse, le 22 novembre 1674. Quelques mois auparavant, avait été établie, dans sa ville métropolitaine, la *Congrégation des filles de la Providence*, destinée, d'après les intentions de M. Mercadier, son fondateur, à l'instruction des jeunes filles. Le nouvel archevêque de Toulouse ne reçut ses bulles qu'au mois de mai 1675; il prit possession de son siége, par procuration, le 17 août, et prêta serment entre les mains du roi Louis XIV, le 25 décembre de la même année.

Joseph de Carbon se trouva mêlé à la fameuse affaire de la *régale*, qui établit des rapports si difficiles entre la cour de Rome et celle de la France. La *régale* était, comme on le sait, une coutume abusive d'après laquelle le trésor royal

percevait les revenus des évêchés et des bénéfices vacants dans certains diocèses. Par un édit donné à Saint-Germain-en-Laye, le 10 février 1673, Louis XIV étendit le droit de *régale* à tous les diocèses du royaume. Deux évêques surtout protestèrent; ce furent Nicolas Pavillon, évêque d'Alet et François de Caulet, évêque de Pamiers. Ce prélat, dont nous avons eu déjà occasion de parler, était originaire de Toulouse, où sa famille, d'ailleurs fort riche, jouissait d'une grande influence. Ni l'un ni l'autre de ces deux évêques n'avaient fait enregistrer leur serment de fidélité, et cela suffisait à Louis XIV pour regarder leur diocèse comme vacant. Il exila d'abord les principaux officiers des prélats opposants; puis, il fit saisir le temporel de l'évêque de Pamiers, pendant que Nicolas Pavillon mourait en odeur de sainteté, à Alet, petite ville du département de l'Audè, où l'on vénère encore son tombeau.

Quant à Mgr de Carbon, qui était métropolitain de l'évêque de Pamiers, il prit parti pour Louis XIV, avec une facilité d'obéissance malheureusement trop imitée par beaucoup d'évêques de ce temps-là. En somme, la période que nous parcourons est vraiment triste pour l'Eglise de France, et c'est surtout de cette époque que datèrent, non ses libertés, mais son asservissement.

Ce que Joseph de Montpézat avait été dans l'affaire de la *régale*, il le fut aussi déplorablement dans la question des religieuses de la *Congrégation de l'Enfance*. Quant à la suppression de cette congrégation, nous croyons pouvoir dire la part peu honorable qu'y prit Mgr de Carbon. Quoiqu'il l'eût approuvée en 1674, et malgré son propre aveu « que Dieu » était servi avec ferveur dans la maison de l'*Enfance;* que » les vierges qui l'approchaient étaient irréprochables, etc., » il céda à la pression de Louis XIV, lui faisant écrire par le

P. de la Chaise : « Tout cela ne plaît point à Sa Majesté, » et je suis trop votre serviteur, Monseigneur, pour ne vous » pas faire savoir qu'on regarde cela comme une affaire » finie, sur laquelle de nouvelles tentatives, *surtout qui vien-* » *draient de votre part*, ne seraient pas bien reçues. » On voit avec quels égards le pouvoir civil traitait les évêques dont il avait déjà obtenu la soumission et auxquels il demandait de nouvelles bassesses.

Joseph de Carbon ne défendit pas mieux sa dignité dans l'affaire des religieuses Urbanistes. Il y avait alors à Toulouse deux couvents de sœurs de Sainte-Claire; l'un situé près la porte de l'Isle-Jourdain, ce qui avait fait donner aux sœurs qui l'habitaient le nom de *Religieuses de la Porte;* l'autre, établi dans l'intérieur même de la ville, d'où les sœurs avaient pris le nom de *Religieuses Urbanistes*. C'était ce couvent de Sainte-Claire, remplacé plus tard par la fonderie de canons, et où on a établi récemment un pensionnat de jeunes filles. Une nouvelle supérieure des Urbanistes ayant été nommée d'après les règles de la communauté, ce couvent se croyait suffisamment et légitimement gouverné, lorsqu'un jour une autre supérieure, nommée par Louis XIV, se présente à la porte escortée par une multitude de soldats. On comprend facilement l'émoi de la communauté. Les religieuses effrayées prient Dieu de ne pas permettre la violation de la clôture et de leurs droits les plus sacrés. Mais ce n'était pas encore l'heure de la justice; ce n'était que celle de la violence et des envahissements sacriléges. La porte fut forcée, les soldats pénétrèrent dans le couvent, en renversant les murailles elles-mêmes, et laissant l'entrée libre à tous ceux qui voulurent en profiter. On comprend le désordre qui dut en résulter et le scandale qu'une pareille audace répandit dans toute la ville. Quant à Mgr de Carbon, non-

seulement il n'opposa pas son cœur de pasteur à ces loups ravisseurs, mais il appuya de son autorité la supérieure nommée par Louis XIV, et la maintint par la force dans le couvent.

Informé de ces tristes événements par les religieuses elles-mêmes, le souverain pontife Innocent XI, d'illustre mémoire, adressa à l'archevêque de Toulouse un bref où respire une amère tristesse. Malgré toutes les preuves qu'on lui donnait de plusieurs côtés, il ne pouvait croire que l'archevêque de Toulouse, sous les yeux de ses collègues dans l'épiscopat et de la France entière, eût oublié à ce point sa dignité et son devoir; qu'il n'eût pas été arrêté par la crainte d'effroyables censures et de la colère de Dieu; que le sentiment seul du respect qu'il se devait à lui-même, ne l'eût pas porté à donner sa vie comme le bon pasteur, non-seulement pour s'opposer aux ennemis de son troupeau, mais pour le prendre toujours sous sa sauvegarde. « Nous » ne l'aurions jamais cru, continuait Innocent XI, si nous » ne nous étions souvenus qu'il y a deux ans environ, dans » l'affaire dite de la *régale*, quand il s'agissait de l'Eglise de » Pamiers, suffragante de celle de Toulouse, vous avez osé » prononcer une sentence manifestement contraire à la » justice, contraire à toutes les lois divines et humaines, » contraire aux droits et à la liberté de cette Eglise et de » toute la province, contraire aux traditions de vos prédé- » cesseurs et de tous les évêques de France, qui, dans des » cas semblables, n'ont pas craint de s'opposer à la volonté » et à la colère du roi, pour remplir les devoirs de leur » charge, et qui, défendant énergiquement la cause de leurs » Eglises, ont obtenu pour elles d'utiles concessions de la » piété et de la justice innées chez les rois très-chrétiens. » C'est pourquoi nous avons cru de notre devoir de vous

26

» faire connaître à cet égard notre pensée pleine de tris-
» tesse, et de vous avertir dans le Seigneur, afin que vous
» considériez attentivement avec quelle témérité vous bravez
» la vengeance divine, que provoqueront facilement sur
» votre tête les gémissements de tant de vierges pieuses,
» dont l'innocence et les prières sont comme un concert dé-
» licieux pour les oreilles de leur céleste époux, auquel
» elles ont été unies par un lien sacré et indissoluble. Cette
» vengeance du ciel éclatera certainement, si vous ne corri-
» gez le plus tôt possible ce que vous avez eu tort de dé-
» créter et n'obtenez ainsi la miséricorde divine. Sans cela,
» en vertu du pouvoir que nous avons de régir l'Eglise uni-
» verselle de Jésus-Christ et à cause de notre devoir d'accor-
» der notre paternelle protection à tout fidèle qui l'implore,
» nous serons obligés de songer sérieusement à un châti-
» ment convenable.

» Donné à Rome, le 18 janvier 1679. »

Ainsi c'était un souverain pontife qui défendait le droit et la liberté représentés par de pauvres religieuses, et c'était un évêque gallican qui les foulait aux pieds pour obéir aux ordres injustes du roi. Et cela s'appelait les *libertés gallicanes!*

L'assemblée de 1682, qui allait bientôt être convoquée ne fit que dessiner davantage le servilisme d'un trop grand nombre d'évêques français.

Ils avaient cédé à la pression de Louis XIV dans l'affaire de la *régale*, et l'archevêque de Narbonne, comme celui de Toulouse, avait prononcé la nullité des peines ecclésiastiques infligées aux injustes possesseurs de certains bénéfices. Bossuet lui-même ne devait pas être préservé par son génie de la faiblesse de mêler son nom à une lutte contre le Pape. Au nom des évêques de France, il lui rappelait que *la néces-*

sité des temps devait faire tolérer beaucoup de choses; dans notre langage d'aujourd'hui, on appellerait cela : *se réconcilier avec la civilisation et l'esprit modernes*. L'évêque de Meaux finissait en priant Innocent XI « de suivre les mouvements » de sa bonté dans une occasion où il n'était pas permis » d'employer le courage. » La *bonté* du Souverain Pontife reprocha énergiquement aux évêques de France « d'avoir » abandonné la sainte cause de la liberté de l'Eglise, et de » s'être couverts d'un opprobre éternel par d'indignes dé- » marches auprès des magistrats séculiers. » Car c'est ainsi que se posait toujours la question : la lutte entre l'Eglise représentée par le pape, et le pouvoir civil lâchement représenté par des évêques. C'est dans ces circonstances que le *roi* convoqua l'assemblée du *clergé* pour le 3 février 1682. Elle commença par reconnaître le droit d'étendre les *régales* à tous les diocèses du royaume. Quant aux propositions dogmatiques, sur la puissance pontificale, rédigées par l'évêque de Tournay Choiseul-Praslin, elles furent confiées à Bossuet qui les réduisit aux fameux quatre articles. Le premier consiste à dire que les papes n'ont reçu de pouvoir que sur les choses spirituelles et non sur les temporelles: Le deuxième et le troisième articles déclarent que la puissance spirituelle elle-même doit être réglée d'après les mœurs, les constitutions reçues et plus particulièrement d'après les sessions 4 et 5 du Concile de Constance. Or, le sens dans lequel Bossuet entendait ces sessions, est-il le même que celui dans lequel les avait entendues Martin V en les approuvant? Quant au quatrième article, qui est bien le principal, il déclare que dans les matières de foi, le pape n'est pas infaillible à moins qu'il n'ait pour son opinion le consentement de toute l'Eglise. Comme on le voit, ces souvenirs historiques sont pleins d'actualité, en présence de

ce Concile auquel, du reste, en avait appelé Louis XIV, et qui n'a fait que répondre aux désirs du grand roi, en tranchant les questions soulevées par l'assemblée de 1682. De son côté, Innocent XI ne tarda guère à s'en occuper, et le 11 avril suivant, il *improuva*, *annula et cassa* tout ce qui avait été fait par elle au sujet de la régale, *avec tout ce qui s'en était suivi* et déclara le tout *à perpétuité*, *nul et de nul effet*. On ne peut être plus explicite, et pour un catholique obéissant, les théories schismatiques de l'assemblée n'avaient plus une grande valeur. En somme, et on ne saurait assez le répéter, ces décisions de trente-quatre archevêques et évêques et de trente-huit ecclésiastiques de second ordre, ne furent qu'un acte de servilisme imposé par Louis XIV, dont la main de fer voulait supprimer même la liberté de l'Eglise. On doit dire cependant à sa louange qu'il s'arrêta à temps, et que plus catholique que les prélats courtisans qu'il avait subjugués, il recula devant le schisme au fond duquel ils n'auraient peut-être pas hésité à se précipiter avec lui.

En 1685, l'archevêque de Toulouse assista à une autre réunion du clergé de France qui, il faut bien le dire, n'était pas unanime sur les décisions de 1682. Combattue énergiquement par Rome, l'Espagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la fameuse *déclaration* fut chaudement attaquée en France même par des théologiens distingués, qui préférèrent leur devoir à leur intérêt et ne craignirent pas de braver la colère royale.

Quant à Joseph de Montpezat, qui avait pris une triste part à ces regrettables démêlés, il ne put lire un autre bref que lui adressait innocent XI, à la date du 15 juillet 1687. « Vénérable frère, disait le Souverain Pontife, nous avions » résolu de ne plus vous écrire et de ne plus vous donner

» d'autre signe de communion, afin qu'au moins par ce châ-
» timent que tous les catholiques regardent comme très-
» grave, nous vous eussions amené à réparer les torts
» passés. Mais ayant appris que vous êtes malade depuis
» longtemps, que votre vie même se trouvait en grand dan-
» ger, nous cédons à la charité de Notre-Seigneur qui nous
» presse et qui, dans notre inquiétude pour votre salut éter-
» nel, nous arrache ce dernier témoignage de sollicitude. Il
» suffira, nous l'espérons, pour émouvoir la dureté de
» votre cœur et ranimer votre confiance en la divine misé-
» ricorde. Mais comme c'est une espérance vaine que celle
» qui ne produit point de fruit, nous vous exhortons vive-
» ment de nouveau à rentrer en vous-même et à repasser
» dans votre esprit tous vos torts si graves envers le siége
» apostolique et contre la liberté et les droits de l'Eglise. Et
» vous devez non-seulement vous repentir, mais autant que
» possible réparer tout ce qu'un coupable désir de plaire
» aux hommes vous a fait entreprendre contre les religieu-
» ses Urbanistes et celles de l'*Enfance de Notre-Seigneur*
» *Jésus-Christ*. Car cet institut approuvé par vos prédéces-
» seurs, tenu toujours en grande estime et confirmé par le
» Saint-Siége, vous n'avez pas craint de le détruire, en dis-
» persant les deux maisons établies dans votre diocèse où,
» comme nous l'avons appris, elles remplissaient avec beau-
» coup de succès et d'édification les devoirs de la charité
» chrétienne. Puis, il est très-important que vous révoquiez
» tout ce que vous avez fait dans la question de la *régale*
» contre le pieux évêque de Pamiers, son chapitre et son
» diocèse, affligé encore des schismes que vous y avez
» excités et livré à toutes sortes de crimes et de sacriléges;
» tout ce que vous avez fait enfin contre les droits de votre
» Eglise elle-même. Sur toutes ces questions vous devez

» nous écouter, Nous et votre conscience qui réclame, » beaucoup plutôt que les conseils perfides de ceux qui, » excusant tout péché, vous empêchent d'obtenir votre par- » don. Au tribunal de Jésus-Christ, rien ne vous servira » que la pénitence et la correction de vos fautes; pour mieux » les obtenir, donnez-vous surtout comme intercesseurs au- » près de Dieu, ces prêtres pieux et ces vierges chrétiennes » que vous avez abreuvés vous-même ou fait abreuver de » si noirs chagrins. Ce pardon, nous l'espérons nous-même » pour vous de la bonté divine.

» Donné à Rome, le 15 juillet 1687. »

Cette lettre, où respirent tout à la fois, la tendresse et la noble fermeté du Pontife, arriva trop tard à Toulouse; Joseph de Montpezat y était mort le 27 juin précédent, à l'âge de 72 ans, et après avoir occupé pendant quatorze ans ce siége, occasion pour lui de si terribles chutes. Il fut inhumé dans le chœur de Saint-Etienne, avec une épitaphe qui a été conservée pendant assez longtemps, mais qui ne devait pas être très-élogieuse, si elle disait la vérité. Ce prélat comme un grand nombre de ceux de son temps, fut victime des idées *libérales* qui étaient alors en faveur, et qui consistaient surtout à désobéir au Pape, pour accepter aveuglément les caprices du roi. Dieu nous préserve à jamais de *libertés* pareilles, et que l'histoire soit pour nous une leçon et une sauvegarde. L'esprit qui apportait ces *libertés* aux évêques du XVII[e] siècle, souffle encore, et sous des formes et des appellations différentes, il est toujous demeuré le même: esprit de révolte contre l'Eglise et de soumission à ses ennemis, esprit du mal essayant de ressembler à l'esprit du bien et apportant avec lui non la liberté, mais l'esclavage; car la vraie liberté est fille de Dieu, c'est à-dire de l'obéissance et de l'humilité.

XXIX

JEAN-BAPTISTE-MICHEL COLBERT DE VILLACERF

(De 1687 à 1710.)

Dames Noires. — Encore la déclaration de 1682. — Démêlés avec le parlement. — Le *Quiétisme*. — Diverses fondations.

L'année même où mourut Monseigneur de Montpezat de Carbon, Toulouse vit s'établir dans son sein la maison des *Dames Noires*, appelées aussi *Dames des Ecoles chrétiennes*. Les Capitouls leur accordèrent une pension sur les fonds de la ville, ainsi qu'un vaste et gracieux logement. Cette maison était destinée à l'éducation des jeunes filles, qu'elle recevait soit comme pensionnaires, appartenant aux meilleures familles de la ville, soit comme externes, recrutées dans les rangs du peuple et auxquelles on donnait une éducation gratuite. L'établissement des *Dames Noires* se trouvait dans la rue des *Augustins*, nommée aussi du Grand-Soleil, à cause d'un vaste hôtel qui existait récemment encore, sous cette dénomination, mais qui ne donne plus son nom à la rue où il est situé, appelée aujourd'hui rue des Arts, à cause de l'école des beaux-arts et du musée dont les portes s'ouvrent sur cette rue.

L'archevêque de Toulouse qui succéda à Mgr Carbon, fut Mgr Jean-Baptiste-Michel Colbert de Villacerf, fils du grand ministre de ce nom. C'est le 15 août 1687 que ce prélat fut transféré du siége de Montauban, où il avait aussi le titre d'abbé commendataire de Saint-Pierre de la Cour. Il ne prit possession, même par procureur, de l'archevêché de Toulouse que le 25 novembre 1693. Ce retard avait été occasionné par les démêlés qui avaient existé entre la cour de Rome et celle de France, mais auxquels Louis XIV mit généreusement fin, en écrivant, le 14 septembre 1693, au pape Innocent XII, une lettre de regrets et d'excuses, où il lui disait entr'autres choses : « Je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné des ordres nécessaires » afin que les choses contenues dans mon édit du 23 mars » 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France » (à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé) ne » soient pas observées. » Ainsi Louis XIV faisait amende honorable pour la large part qu'il avait prise à la déclaration de 1682, et il n'était pas seul à donner au Souverain Pontife des marques de son repentir. Une commission, prise parmi les évêques qui avaient assisté à la trop fameuse assemblée, adressa au Saint Père l'expression très-explicite de son regret. « Prosternés, lui disaient-ils, aux pieds de » Votre Sainteté, nous venons lui exprimer l'amère douleur » dont nous sommes pénétrés dans le fond de nos cœurs, et » plus qu'il ne nous est possible de l'exprimer, à raison des » choses qui se sont passées dans l'assemblée, et qui ont » souverainement déplu à Sa Sainteté ainsi qu'à ses prédé» cesseurs. En conséquence, si quelques points ont pu être » considérés comme décrétés dans cette assemblée, sur la » puissance ecclésiastique et sur l'autorité pontificale, *nous* » *les tenons pour non décrétés*, *et nous déclarons qu'ils doivent*

» *être regardés comme tels.* » La condamnation des quatre articles ne pouvait être plus précise, après surtout le mot si connu de Bossuet, au sujet de cette déclaration : *abeat quo libuerit* (qu'elle devienne ce qu'elle voudra). Déjà donc, à la fin du XVII[e] siècle, la doctrine de l'assemblée de 1682 n'était plus qu'une lettre morte, condamnée par tout le monde, même par ceux qui l'avaient proclamée. Qu'est-elle devenue maintenant?...

Les trente-cinq évêques nommés par le roi de France, et qui n'avaient pas encore reçu l'institution canonique, souscrivirent un acte de soumission au Saint-Siége et de condamnation de l'assemblée de 1682. Ils reçurent alors leurs bulles, et Mgr de Colbert, en particulier, proposé au Saint-Père le 5 octobre 1693, pour le siége métropolitain de Toulouse, fut agréé le 12 du même mois. Il prêta serment entre les mains du roi et reçut le *pallium* le 9 novembre de la même année; il fit son entrée solennelle à Toulouse le dimanche 7 février 1694.

Ce prélat eut à soutenir des luttes assez nombreuses et sur différents terrains. Aux Etats de Languedoc, et en l'absence de l'archevêque de Narbonne qui en était président, un débat s'engagea pour savoir qui devait remplacer le président titulaire, de l'archevêque d'Albi ou de celui de Toulouse. Le roi, auquel l'affaire fut portée, se prononça pour l'archevêque de Toulouse. De son côté, le Parlement avant de recevoir dans ses rangs le nouveau prélat, exigeait qu'il allât visiter à domicile non-seulement le président et les conseillers royaux, mais encore les simples avocats. Par arrêté du conseil du roi, du mois d'octobre 1694, satisfaction fut donnée à ces réclamations. Mgr de Colbert eut encore beaucoup d'autres démêlés avec le Parlement, avec le chapitre de sa métropole, et même, dit le *Gallia Christiana*, avec

presque tout le clergé séculier et régulier, à cause surtout des impôts exorbitants exigés par le roi.

En 1699, dans la reunion des évêques de la province qui se tint au mois de mai, l'Archevêque de Toulouse reçut avec obéissance et respect la constitution pontificale qui condamnait l'ouvrage de Fénelon, ayant pour titre : *Explication des Maximes des saints sur la vie intérieure*, « dont la lecture, » disait le bref du Pape, pourrait conduire insensiblement » les fidèles dans des erreurs déjà condamnées par l'Eglise. » Le bref censurait en particulier vingt-trois propositions extraites du livre de l'archevêque de Cambrai, dont aucune cependant n'était notée comme hérétique. On connaît la conduite admirable de Fénelon, qui souscrivit sans la moindre restriction à la sentence du Souverain Pontife, et qui disait, avec une humilité sublime, dans le mandement publié à cette occasion : « A Dieu ne plaise qu'il soit à jamais » parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pas- » teur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis » du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumis- » sion. » Innocent XII félicita Fénelon de son obéissance, dans un bref où respire la plus paternelle effusion; on sentait que le cœur du Pontife se tournait tout entier vers celui « qui avait péché par excès d'amour comme ceux qui le » combattirent péchèrent peut-être par défaut de charité. » Ainsi finit cette affaire du *Quiétisme*, où Rome déclara que le pur amour pour Dieu ne peut pas être en ce monde *un état habituel* de l'âme; mais sans condamner les propositions d'après lesquelles il produirait des *actes ou un état transitoires*.

L'Archevêque de Toulouse, s'occupait beaucoup moins de questions doctrinales que de projets de construction et de restauration. Ce n'était pas cependant la belle époque pour

l'architecture, et le siècle de Louis XIV, si remarquable à tant d'autres titres, ne nous a pas laissé de beaux modèles en ce genre; on peut même dire qu'il travailla à mutiler beaucoup de grands monuments du moyen âge. C'est ce que fit en particulier Mgr de Colbert. Les archevêques de Toulouse possédaient à Balma, comme nous avons eu occasion de le dire, un château gothique et une chapelle dans le même style, qui passaient avec raison pour de gracieux souvenirs des époques de goût. Cet édifice dut disparaître pour faire place à des constructions lourdes et massives, beaucoup trop en honneur à cette époque. L'archevêché de Toulouse, qui était vaste et majestueux, quoique pas très-régulier dans son ensemble, céda aussi la place à l'hôtel qui est devenu depuis le palais de la préfecture. Au commencement de ce siècle, on voyait encore, dans le fronton, au fond de la cour, des restes parfaitement reconnaissables des armes de la famille de Colbert.

L'archevêque avait eu aussi le projet de continuer les arcs du chœur de la cathédrale jusqu'à la place Saint-Etienne, abandonnant ainsi le plan de Bertrand de Lisle, qui voulait élever une seconde nef, parallèle à celle qui existe déjà ; mais le nouveau plan ne fut pas plus exécuté que le premier, ce qui permet encore de revenir à l'un ou à l'autre.

Mgr de Colbert fonda la maison des sœurs de Saint-Vincent sur la paroisse Saint-Etienne, « où, dit Raynal, plusieurs de ces sœurs, uniquement destinées au soulagement des pauvres malades, sont occupées à faire des bouillons et des remèdes qu'elles vont porter à tous les pauvres malades de cette paroisse, » — et de Saint-Aubin, aurait ajouté Raynal, s'il avait vécu de notre temps.

Ce prélat établit encore la maison de *Saint-Lazare*, ou

Séminaire de la Mission, confiée, comme son nom l'indique, à la congrégation créée par saint Vincent de Paul. La ville consentit à cette fondation, destinée à l'éducation des jeunes clercs, et qui subsista jusqu'à la Révolution. Ce séminaire, comme plusieurs autres, est devenu et demeure encore aujourd'hui une caserne.

L'archevêque de Toulouse fut arraché à ces pieuses et charitables préoccupations par l'assemblée du clergé de France, tenue à Paris en 1710. Toutefois, il ne put guère assister à ces réunions, car il mourut le 11 juillet 1710, âgé de 71 ans. Il fut inhumé dans l'église des religieux Minimes, le dimanche 13 du même mois. Le chapitre de Paris, auquel il avait appartenu d'abord comme simple chanoine, et dont il était encore chanoine d'honneur, voulut se charger du soin et des frais de ses funérailles. Il mourait au commencement de ce XVIII[e] siècle, qui devait être si fatal à l'Eglise, et qui apportait déjà à la France les désastres de la fin du règne de Louis XIV.

†

XXX

RÉNÉ-FRANÇOIS DE BEAUVAU

(De 1713 à 1719)

Paix d'Utrech. — Bulle *Unigenitus*. — Traité de Rastadt. — Assemblée du clergé de France. — Rites chinois. — Dames du *Bon Pasteur*. — Mort de Louis XIV.

François de Beauvau appartenait à une très-ancienne et très-noble famille, alliée à la maison royale de France; son père était Jacques de Beauvau, marquis de Rivau, et sa mère, Marie de Campel de Saujon. Le jeune François se livra de bonne heure à l'étude des belles-lettres, puis à celle de la théologie, et reçut le titre de docteur en cette science, le 13 mai 1694, à Paris Il fut bientôt nommé abbé de Saint-Victor, et chanoine de l'église de Sarlat, sous les yeux de son oncle, François de Beauvau, doyen du chapitre. Le 1er novembre 1700, le nouveau chanoine était appelé au siége épiscopal de Bayonne; il prêtait serment entre les mains du roi, le 22 juin 1701, et était sacré le 17 juillet de la même année. Pendant son séjour à Bayonne, François de Beauvau décora sa cathédrale et transporta le chœur à l'abside. Il s'attira bientôt l'affection de ses diocé-

sains, qui firent tous leurs efforts pour le conserver au milieu d'eux, lorsque le roi le nomma à l'évêché de Tournay, le 23 avril 1707; mais Louis XIV crut devoir maintenir cette nomination, espérant beaucoup du séjour de ce prélat dans une ville convoitée par l'ennemi. Le nouvel évêque prêta serment entre les mains du roi, le 7 avril 1708, et prit possession la même aunée. Pendant le siége de la ville, en 1709, il entretint à ses frais toute la garnison française, et donna des preuves nombreuses de son dévouement et de son amour pour son pays; mais la paix d'Utrech, signée le 11 avril 1713, ayant enlevé Tournay à la France, François de Beauvau donna sa démission au mois de juillet et se retira à Paris. Il n'y séjourna pas bien longtemps, car le 29 juillet il était appelé à l'archevêché de Toulouse.

C'est très-peu de temps après, le 8 septembre de la même année, que Clément XI lança contre le jansénisme réveillé encore de son tombeau, la fameuse bulle *Unigenitus Dei filius;* voici dans quelles circonstances: Déjà, en 1701, avait été publié, en France, le fameux *Cas de conscience*, qui recommença la polémique jansénienne. Peu d'années auparavant, un prêtre de l'Oratoire, Pasquier Quesnel, était aussi entré en lice, tenant en main son livre des *Réflexions morales*. De son côté, l'abbé Barcos, neveu de Duvergier de Hauranne, avait publié son livre intitulé: *Exposition de la foi de l'Eglise touchant la grâce et la prédestination*, qui résumait la doctrine de Port-Royal, dévoué, comme l'on sait, au Jansénisme. Clément XI frappa d'abord ce réveil de l'hérésie par sa bulle *Vineam Domini Sabaoth.* Il y condamnait surtout le *silence respectueux* par lequel les sectaires gardaient au fond du cœur toutes leurs opinions, malgré la rétractation extérieure qu'ils en faisaient; hypocrisie et orgueil, telles ont été toujours les principales armes

des hérétiques. La lutte continuant par la publication du *Problème ecclésiastique*, qui opposait Mgr de Noailles, évêque de Châlons, approuvant les *Réflexions morales*, au même Mgr de Noailles, archevêque de Paris, condamnant l'*Exposition de la foi*, qui n'était pas plus janséniste que les premières, Clément XI porta le dernier coup à l'hérésie par sa bulle *Unigenitus*. Quarante prélats français l'acceptèrent; Mgr de Noailles et six autres évêques refusèrent d'y souscrire. Le 5 mars 1717, ils en appelèrent de la bulle *Unigenitus* au Pape mieux informé ou bien au Concile général. Clément XI maintenant toujours la condamnation, le duc d'Orléans, devenu régent de France, publia en 1718 un édit qui rendait la bulle *Unigenitus* obligatoire pour toute la France, et défendait d'en appeler au futur Concile. Cela n'empêcha pas le cardinal de Noailles et les autres prélats réfractaires de refuser leur adhésion et de se renfermer hypocritement dans leur *silence respectueux*. Triste refuge où conduit l'orgueil, et d'où lui seul empêche de sortir.

Au milieu de tous ces démêlés, Louis XIV avait disparu. Par le traité de Rastadt signé en 1714, il avait réparé en partie le malheur de ses armes et assuré à la France Strasbourg, Landau, Huningue, Neuf-Brissac, l'Alsace tout entière. Nous ne pouvons écrire sans émotion les noms de ces villes, de ces provinces, que l'ennemi vient d'envahir de nouveau et qu'il voudrait nous arracher. Son pied audacieux a souillé le sol de la France ; mais Dieu ne permettra pas qu'il y demeure longtemps. Par un châtiment de quelques jours, la Providence nous fera sentir que nous l'avons trop oubliée, et que c'est mal à nous de vouloir vivre et gouverner en dehors des lois éternelles de justice et d'honneur qui sont la force des sociétés. Mais cette leçon une fois donnée et acceptée par nous dans le repentir et dans la prière, Dieu

se souviendra que la France est sa fille privilégiée, puisqu'elle est la fille aînée de l'Eglise, et il ne voudra pas la déshériter.

Louis XIV, qui avait oublié quelquefois son titre de prince chrétien, s'en souvint à son heure dernière. « Mon cher enfant, dit-il au dauphin, qui devait être plus tard Louis XV, ce que je vous recommande le plus fortement, c'est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu. J'ai trop aimé la guerre, ne m'imitez pas en cela, pas plus que dans les grandes dépenses que j'ai faites. » Puis, s'adressant aux hommes de la Cour: « Messieurs, leur dit-il, je vous demande pardon des mauvais exemples que je vous ai donnés. » Belle parole que celle-là, qui contraste avec l'orgueil des sectaires dont nous avons parlé, et qui prouve dans celui qui la prononçait une grande foi survivant à des fautes nombreuses. Le 29 août 1715, le monarque expirant avait dit aux cardinaux de Rohan et de Bissy : « Je meurs dans la foi et la soumission de l'Eglise. Je n'ai suivi que vos conseils; si j'ai mal fait, vous en répondrez devant Dieu que je prends à témoin. » Terrible responsabilité qui retombe lourdement sur les princes de l'Eglise assez faibles quelquefois ou assez courtisans pour n'oser pas dire au souverain la vérité qui le sauverait en sauvant son Empire; responsabilité d'autant plus redoutable qu'elle n'a pas seulement manqué à l'obligation d'éclairer le pouvoir, mais qu'elle s'est souvent servi de lui pour diriger contre l'Eglise elle-même les coups de la jalousie et de ressentiments personnels.

François de Beauvau n'eut pas sans doute à mériter ces reproches, malgré sa parenté avec la famille royale de France. En 1714, il avait reçu dans son palais archiépiscopal, non un membre de cette illustre maison, mais Elisabeth Farnèse, héritière de Parme, de Plaisance et de

Toscane, qui allait en Espagne y épouser Philippe V, ce petit-fils de Louis XIV, auquel le grand roi avait dit, au moment de son élévation sur le trône d'Espagne : « Mon fils, il n'y a plus de Pyrénées, » mais dont la royauté avait été au moins l'occasion des désastres de la France.

L'année suivante, l'archevêque de Toulouse favorisa l'établissement dans sa ville métropolitaine de la maison du *Bon Pasteur*, destinée à recueillir et à convertir les filles de mauvaise vie. La direction spirituelle de cette maison fut confiée à l'abbé de Tournier, prieur de Clairvaux et conseiller au parlement. Ce n'était d'ailleurs que justice, car ce saint prêtre avait été le vrai fondateur de l'établissement par son zèle et par sa générosité.

C'était moins pour s'occuper de fondations pieuses que pour mettre un terme aux subterfuges toujours renaissants du jansénisme, que François de Beauvais assista à l'assemblée du clergé français, tenue en 1715. Il s'était trouvé au nombre des évêques qui avaient accepté sans réclamation la bulle *Unigenitus*. Dans la nouvelle réunion, il dut ne pas se rapprocher davantage de ce triste cardinal de Noailles, dont l'entêtement et la sotte vanité éternisaient à Paris les démêlés les plus odieux et les plus hypocrites. Quand on lit en détail ces ruses puériles, ces mille fourberies inventées par les sectaires pour échapper à l'évidence d'une très-réelle condamnation, on se sent pris de pitié pour la nature humaine, et on se demande comment des hommes d'esprit peuvent se croire mieux défendus aux yeux du public par des enfantillages indignes que par un simple acte d'obéissance et d'humilité. Mais l'orgueil est là qui tue l'esprit, étouffe la sincérité, et avec des qualités remarquables, ne parvient à produire que des hommes misérables et petits.

Clément XI, qui avait rencontré ces hommes devant lui et les avait vaincus, publia en cette même année, 1715, la bulle *Ex illâ die*, au sujet de la fameuse question des *rites chinois*. On sait que les jésuites, premiers missionnaires de la Chine, avaient toléré parmi leurs néophytes des cérémonies que les Dominicains trouvèrent superstitieuses. Le Pape, à qui on en appela, déclara que les cérémonies chinoises seraient interdites à l'avenir à tous les chrétiens du Céleste-Empire.

C'est le même Pontife qui, descendant des hauteurs de la doctrine ou des rites religieux, pour s'occuper des détails moins importants en apparence de l'administration, transféra Mgr de Beauvau de l'archevêché de Toulouse à celui de Narbonne, le 28 mai 1721. La présentation au Saint-Siége avait eu lieu cependant le 5 novembre 1719. Entre ces deux dates, le 23 janvier 1720, François de Beauvau célébra solennellement un office funèbre pour son prédécesseur sur le siége de Narbonne, Charles de la Berchère. Ce service avait été décidé par les Etats de la Province réunis à Montpellier ; ils assistèrent à la cérémonie, qui eut lieu dans l'église Sainte-Marie, et pendant laquelle Jacques Maboul, évêque d'Alet, prononça l'éloge de l'illustre défunt, publié peu de temps après à Montpellier.

Sur le siége de Narbonne, comme sur ceux qu'il avait occupés auparavant, François de Beauvau se montra ami des lettres et des sciences, ce qui ne l'empêcha pas d'être un fort habile administrateur. Aux yeux de certaines gens, cependant, ces deux qualités semblent s'exclure, et on regarde comme perdu pour l'action ce qui est accordé à la pensée. Que peut être pourtant la vie extérieure sans un souffle intérieur qui l'anime, et que deviendrait la pensée à qui il serait interdit de s'incarner dans des actes et dans

toute une vie? François de Beauvau sut équilibrer en lui ces deux puissances, et, président de plusieurs assemblées illustres, il sut protéger en particulier l'amour, sinon le génie de l'histoire, dans les deux célèbres bénédictins, dom de Vic et dom Vaissete, à qui le Languedoc doit de vivre encore sous nos regards.

François de Beauvau ne survécut pas bien longtemps au premier de ces historiens, qui ne publia que deux volumes de son histoire. L'archevêque de Narbonne mourut dans son diocèse, le 4 août 1739, à l'âge de 75 ans.

†

XXXI.

HENRI DE NESMOND.

De 1719 à 1727.)

Nomination à Montauban, à Albi. — Académie française. — Académie des Jeux Floraux. —Inondation du faubourg Saint-Cyprien, religieuses englouties

Henri de Nesmond appartenait à une ancienne famille de l'Angoumois, qui avait donné plusieurs de ses membres, soit à la magistrature, soit à l'armée. Louis XIV, à la cour duquel il avait prêché un Avent et un Carême avec un succès remarquable, le nomma, de son propre mouvement, à l'évêché de Montauban. Henri de Nesmond quittait bientôt ce siége pour être appelé, le 15 août 1703, à l'archevêché d'Albi. C'est avec son nouveau titre qu'il assista à l'assemblée du clergé, tenue en 1710. Le 30 juin de la même année, il était reçu à l'Académie française pour y remplacer Fléchier, évêque de Nîmes, auquel, disent les historiens, il n'était pas inférieur pour l'éloquence. Sa mémoire lui fit cependant défaut, un jour qu'il parlait devant Louis XIV, mais le roi lui dit avec autant d'esprit que de bienveillance : « Je suis bien aise, Monsieur » l'archevêque, que vous me donniez le temps de goûter les

» belles choses que vous me dites. » Dans une autre circonstance, ce prince disait de lui : « C'est le plus beau parleur de mon royaume. » A l'assemblée des Etats généraux, tenue en 1711, Henri de Nesmond prononça devant Louis XIV, le 12 juillet, un discours remarquable au nom de tout le clergé, dont il exposa librement les malheurs, à la suite des impôts successifs qui étaient venus frapper la Province.

Le 5 novembre 1719, Mgr de Nesmond fut appelé à remplacer sur le siége de Toulouse Mgr de Beauvau, nommé, comme nous l'avons dit, à l'archevêché de Narbonne. Il ne fut cependant proposé au Saint-Siége que le 14 janvier 1722, et prêta serment entre les mains du roi le 25 août de la même année. Les qualités oratoires du nouvel archevêque le désignaient naturellement au choix de l'Académie des Jeux Floraux, qui se hâta de l'admettre dans ses rangs. « Il a réuni dans tous ses ouvrages, disait de lui Raynal, l'élégance du style, la beauté des expressions, la justesse des pensées, la variété des tons et la noblesse des images. » On publia plus tard un volume de ses œuvres, qui contient des sermons, des discours prononcés aux Etats de la Province, des harangues au roi, des mandements et des lettres pastorales. Malgré la réputation dont jouissait ce prélat, les historiens nous fournissent peu de documents sur sa vie, qui s'éteignit à Toulouse le 27 mai 1727. Henri de Nesmond léguait tous ses biens anx hôpitaux de sa ville métropolitaine.

C'est peu de temps après la mort de l'archevêque, au mois de septembre suivant, que le faubourg Saint-Cyprien fut complétement inondé par une crue subite des eaux de la Garonne. L'église Saint-Nicolas, le cimetière, les hôpitaux, tout fut bientôt envahi. On voyait des ossements blanchis,

entraînés par les eaux, à côté de bières récentes, renfermant encore les cadavres qu'on leur avait confiés. Neuf cents maisons s'écroulèrent, et les habitants furent obligés pour se sauver de se réfugier sur les plateaux de l'Ardenne et de Saint-Michel. Dans cette foule épouvantée, on apercevait des moines et des religieuses, les Feuillants, les Feuillantines, les Maltaises, les dames de la Porte ; mais on y cherchait vainement les *Filles du Bon Pasteur*. Fondée à Toulouse en 1715, comme nous l'avons déjà dit, leur maison se trouvait aussi située dans le faubourg Saint-Cyprien ; la foule ne les voyant pas parmi elle, regardait de loin leur habitation, qui apparaissait au milieu du courant et sur laquelle se balançait un long voile noir. Voici ce qui était arrivé : Le P. Badou, religieux de la doctrine chrétienne, prêchait à ce moment-là une retraite aux *Filles du Bon Pasteur*. Le jour de l'inondation, il était venu au couvent, comme les jours précédents, sans s'apercevoir du danger que courait le monastère et le faubourg tout entier. De leur côté, disent les *Historiens de Languedoc*, les religieuses, rangées près de lui, n'entendaient ni le bruit de l'inondation ni les cris d'une population effrayée ; elles n'écoutaient que la voix du prêtre ; elles ne prêtaient leur attention qu'à ses discours empreints de la foi la plus vive. Cependant, le danger augmente à chaque instant ; les eaux sapent les murs et brisent les portes ; tout espoir de retraite semble s'évanouir. Le P. Badou reconnaît alors sa pieuse imprudence ; il conduit les religieuses dans la portion la plus forte, la plus ancienne de l'édifice, et là *il continue les exercices de la retraite !* Mais bientôt un mur, nouvellement construit, tombe... Plusieurs religieuses expirent sous les débris, ou sont englouties dans le fleuve. Abritées par quelques pierres, par quelques poutrelles, la

plupart survivent, et pendant une agonie qui dure *quatorze heures*, le P. Badou leur prodigue et des exhortations pathétiques et des consolations puissantes. Enfin, le faubourg et la plaine voisine ne forment plus qu'un lac sans limites, sur lequel roulent des vagues agitées par le vent du Midi. L'une d'elles s'élève plus que les autres..... Les derniers vestiges du monastère ont disparu pour jamais, et les cinquante-deux vierges qu'on y avait renfermées ont cessé d'exister.

†

XXXII

JEAN-LOUIS BALBIS DE BERTONS DE CRILLON

(De 1727 à 1739)

Etats de la Province. — Concile d'Embrun.—Synode.—Fête de saint Grégoire VII. — Nouveaux bréviaires.

Jean-Louis Balbis de Bertons de Crillon, qui eut pour père Philippe-Marie, comte de Crillon, était neveu de François de Crillon, archevêque de Vienne. Le 22 avril 1713, il fut nommé par Louis XIV à l'évêché de S-Pons, et sacré par son oncle, le 15 octobre suivant. La cérémonie eut lieu dans la chapelle du noviciat des Jésuites, à Paris. Les prélats assistants furent les évêques d'Alais et de Beauvais. Le 14 août 1720, Mgr de Crillon était appelé aux Etats de la Province, dont il eut occasion de défendre les intérêts en présence du chef de l'Etat lui-même. Nommé, le 30 juillet 1727, à l'archevêché de Toulouse, il fut préconisé le 27 septembre suivant.

Quelques jours auparavant, le 20 septembre, le Concile, réuni à Embrun, sous la présidence de l'archevêque de cette ville, avait condamné un nouveau défenseur des doctrines jansénistes, Soanen, évêque de Senez. Ce prélat, suffragant

de l'archevêque d'Embrun, résistait obstinément aux constitutions apostoliques touchant le jansénisme. Le Concile d'Embrun, composé des évêques de la Province, auxquels s'étaient réunis spontanément les archevêques de Lyon, de Besançon, de Vienne, d'Arles et d'Aix, condamna le prélat réfractaire, qui fut privé de tout pouvoir et de toute juridiction ecclésiastique. Cette décision fut approuvée par un grand nombre d'évêques de France, qui souscrivirent en même temps à la bulle *Unigenitus*. Le Concile d'Embrun fut enfin confirmé par le pape Benoît XIII; douze évêques français résistaient cependant encore, et parmi eux on avait le regret de compter ce faible cardinal de Noailles, que son caractère doux et même pieux n'avait pas empêché d'être un des plus constants appuis de l'hérésie. La grâce de Dieu le ramena pourtant, et le 19 mai 1728, il rétractait toutes ses résistances passées. Le 19 juillet, il écrivait au Souverain Pontife lui-même : « Averti par nos cheveux blancs du » compte que nous aurons bientôt à rendre à Dieu, nous » nous jetons aux pieds de Votre Sainteté, pour la conjurer » de nous ouvrir ses bras dans sa miséricorde. Nous nous » conformons aux décisions du Saint-Siége, et nous accep» tons sincèrement la bulle *Unigenitus*. » Cette rétractation fut portée à la connaissance des diocésains de l'archevêque par un mandement qu'il leur adressa le 11 octobre suivant, et qui mérita à son auteur le bref laudatif *Sapientissimum consilium*.

Toutes ces discussions où le principe d'autorité avait été foulé aux pieds par ceux même qui avaient le plus grand intérêt à le défendre, relâchaient depuis déjà bien des années les lois de la discipline ecclésiastique. C'est pour la rétablir que Mgr de Crillon tint un synode dans sa ville métropolitaine, en 1728. Au commencement de la même année, le

19 janvier, ce prélat avait prêté serment, et reçu le pallium, le 25 du même mois.

Le caractère de Mgr de Crillon, qui était doux et facile, dut souffrir des résistances apportées par le Parlement à certaines décisions de la Cour romaine. Benoît XIII ayant publié l'office du grand pape saint Grégoire VII l'énergique défenseur des droits de l'Eglise, le Parlement de Paris refusa de l'accepter. Il fut imité dans son refus par les Parlements de Toulouse, de Metz et de Rennes, qui défendirent de célébrer la fête du nouveau saint.

Benoît XIII cassa ces arrêts, non-seulement scandaleux, mais absurdes, par lesquels les pouvoirs civils s'arrogeaint le droit de décider où était la sainteté et où elle ne se trouvait pas. Les évêques de Verdun, de Montpellier, Troyes, Auxerre et Castres avaient pris parti pour les Parlements contre le Pape. Quant à l'archevèqne de Toulouse, s'il ne fit rien contre les rebelles, il ne fit rien non plus en leur faveur. Il ne favorisa pas davantage l'innovation qui supprima l'ancien Bréviaire romain dans plusieurs diocèses. Ce fut là un des derniers produits du jansénisme expirant. Bel héritage que commencèrent à léguer à la France Nicolas Letourneux et le bénédictin Claude de Vert, par le Bréviaire qu'ils écrivirent pour l'abbaye de Cluny, et où étaient abaissées du même coup la dévotion à la sainte Vierge et l'autorité du Saint-Siége.

Peu de temps après, Foissard rédigeait son *Projet d'un nouveau bréviaire dans lequel l'office divin serait particulièrement composé d'Ecriture sainte*. Le janséniste Duguet composait ensuite, pour le diocèse de Paris, le Bréviaire publié par le cardinal de Noailles. Peu contents de son œuvre, Vigier, Mesenguy et Coffin écrivirent un autre Bréviaire publié par le nouvel archevêque de Paris, Charles Vintimille,

mais dont il fallut extraire les erreurs trop grossières qui s'y étaient répandues. En 1730, Nevers et Orléans recevaient leur nouveau Bréviaire des mains de Lebrun Desmarets, janséniste condamné aux galères, qui mourut obstiné dans son hérésie. Les évêques, de Coislin, à Metz; Caylus, à Auxerre; Bossuet, à Troyes; Colbert, à Montpellier, et Montazet, à Lyon, introduisirent les mêmes innovations liturgiques malgré les protestations énergiques des membres nombreux du clergé. Mgr de Crillon ne soumit pas le diocèse de Toulouse à cette regrettable épreuve qui devait lui être imposée plus tard par Mgr de Brienne, dans une réforme très-réformable elle-même, et la dernière de toutes celles qu'eut à subir la France.

Le 31 août 1739, Mgr de Crillon était appelé au siége archiépiscopal de Narbonne, et ce choix était approuvé par Rome au mois de novembre de la même année. Le nouveau prélat prêta serment entre les mains du roi Louis XV, le 30 mars 1740 et garda son nouveau titre jusqu'à sa mort, arrivée à Avignon le 15 mars 1751. Pendant toute la durée de sa vie épiscopale, ce prélat avait perçu les revenus de plusieurs abbayes; il portait le titre de commandeur des ordres royaux. Sa physionomie se dessine assez douce dans la longue série des archevêques de Toulouse, sans beaucoup d'éclat, mais aussi sans tache.



XXXIII

CHARLES-ANTOINE, CARDINAL DE LAROCHE-AYMON

(De 1740 à 1752)

Séminaire de Saint-Charles. — Décision de l'Académie des Jeux Floraux. — Etats du Languedoc supprimés et rétablis. — Famine et peste dans le diocèse. — Diverses assemblées du clergé de France.

Charles-Antoine de Laroche-Aymon, appartenait à l'une des plus anciennes familles de l'Auvergne. Un de ses ancêtres, Jean de Laroche-Aymon, avait été, en 1488, lieutenant du gouverneur du Languedoc, et avait rétabli la police et la justice dans cette province, où un de ses descendants devait porter un jour le bâton pastoral. Celui-ci était fils de Raynal-Nicolas de Laroche-Aymon et de Geneviève Baudré de Biancour. Le 10 avril 1724, il recevait le titre de docteur en théologie à la Faculté de Paris; peu de temps après, il était nommé vicaire-général de l'évêque de Limoges, et bientôt, le 5 août 1725, sacré lui-même évêque de Sarepta, en Phénicie. Abbé d'Obazine et évêque de Tarbes en 1729; abbé de Sordes en 1731, il fut appelé à l'archevêché de Toulouse au commencement de janvier 1740. Préconisé à Rome, le 4 septembre, il prêta serment le 7 juillet 1741, entre les mains du roi Louis XV, qu'il harangua, le 24 août de la même année, dans l'assemblée des Etats du Languedoc.

Le nouvel archevêque favorisa la création du Séminaire

de Saint-Charles, qui avait été déjà projetée, sous son prédécesseur, par M. l'abbé de Calvet. Ce prêtre pieux et dévoué avait d'abord commencé ce séminaire dans l'hôtel de la Trésorerie, habité par son père, qui se trouvait le plus ancien officier de ce tribunal. M. l'abbé de Calvet acheta, enfin, plusieurs maisons dans le quartier Saint-Sernin, où il fit bâtir à neuf le séminaire dont il poursuivait l'établissement. La maison de Saint-Charles fut agrégée au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, qui nommait le directeur, mais toujours sous la surveillance de M. de Calvet, regardé, en définitive, comme le vrai supérieur. En fondant le Séminaire de Saint-Charles, l'abbé de Calvet obéissait aux généreuses et pieuses traditions de sa famille. C'était un de ses aïeux, Arnaud de Calvet, qui, avec quelques autres habitants de Toulouse, avait acheté, en 1243, muni de la permission du comte Raymond *le Jeune*, les maisons que vint remplacer le couvent des Grands Carmes. Au commencement du dix-huitième siècle, Jean de Calvet et son fils Jacques, s'engagèrent comme volontaires au service de la France, pendant la guerre de la succession d'Espagne, et se distinguèrent aux siéges de Leucate, de Fontarabie et de Salses.

C'est sous l'épiscopat de Mgr de Laroche-Aymon que l'Académie des Jeux Floraux rendit un arrêt où se révèle l'esprit de cette époque. Le P. Vanière, jésuite et poëte, avait écrit des vers gracieux et charmants qui semblaient devoir lui ouvrir les portes de l'Académie. Son *Prædium rusticum*, en particulier, composé et perfectionné dans le château du Secourieu, grâce à la délicate hospitalité de la famille de Rességuier, avait créé un nom à ce spirituel jésuite, que le peuple de Toulouse entourait aussi de son affection. Mais la haute société, imbue des préjugés jansénistes, ne voulait point découvrir le talent du poëte dans le membre d'un institut où Jansénius avait rencontré peu d'amis.

La famille de Rességuier seule avait osé faire exception. L'admirable chant du P. Vanière, sur *les Colombes*, était dans toutes les bouches, et sa mort cependant passa inaperçue. L'Académie des Jeux Floraux finit cependant par comprendre ses torts vis-à-vis des religieux poëtes auxquels elle avait été obligée elle-même d'accorder des prix. Elle ne pouvait avoir oublié les noms des PP. Belot, Lisle, Lamy, Regnold et Meinard, de la doctrine chrétienne, pas plus que ceux des PP. Cléric et Lombard, jésuites. Pour se réhabiliter, l'Académie décida donc qu'elle accorderait des lettres de Maîtres ès-jeux aux religieux, à condition cependant qu'ils auraient remporté *douze prix*, trois dans chaque genre. La faveur n'était pas grande et elle semblait conclure beaucoup plutôt à l'exclusion qu'à l'admission. Il en fut autrement toutefois, et le P. Lombard, ayant rempli les conditions imposées, force fut aux académiciens jansénistes de lui octroyer les lettres promises. Il faut dire que l'Académie avait arrêté d'avance la trop grande extension de cet *affreux abus*, en décidant qu'il n'y aurait à la fois qu'un *seul* Maître ès-jeux, membre des ordres religieux, et encore ce *Maître*, bien étouffé dans sa puissance, n'avait jamais le droit de devenir Mainteneur ; telles étaient les petitesses où l'esprit de secte avait conduit peu à peu tous ces hommes d'esprit.

Nous n'avons point rencontré l'intervention de Mgr de Laroche-Aymon dans ces tristes démêlés ; mais elle apparaît évidente dans la lutte des Etats du Languedoc contre le roi Louis XV. D'après les clauses formelles du traité qui avait uni la province du Languedoc à la couronne de France, il était stipulé qu'aucun impôt ne serait établi par les rois de France, sans le consentement des Etats. Cependant un édit, rendu au mois de mai 1749, avait ordonné l'établissement du *vingtième*. Les Etats, réunis à Montpellier au mois de janvier 1750, sous la présidence de l'Archevêque de

Toulouse, tout en témoignant leur respect et leur affection au roi, ne purent s'empêcher de protester contre cette mesure illégale. Mgr de Laroche-Aymon, fidèle interprète des sentiments de l'assemblée, avait commencé par déclarer « qu'il se croirait indigne de la place qu'il avait l'honneur » d'occuper, comme de l'estime et de la bienveillance de ses » collègues, s'il lui arrivait jamais de penser ou d'agir » autrement. » Louis XV et le duc de Richelieu, peu habitués à la résistance, répondirent à cette manifestation par un arrêt du Conseil, qui suspendait l'administration de la province, et ordonnait la perception du vingtième. Cet impôt ne put être perçu cependant qu'avec une grande difficulté, et dans beaucoup d'endroits même il y eut refus formel de le payer. En présence de cette opposition, les Etats furent convoqués le 26 octobre 1752, et l'Archevêque de Toulouse put se rendre le témoignage que par sa fermeté il avait provoqué la nouvelle réunion de l'assemblée.

A cette énergie de caractère, Mgr de Laroche-Aymon savait joindre une grande bonté et une charité toute chrétienne. La peste et la famine ayant cruellement sévi à Toulouse pendant l'année 1752, ce prélat vint au secours de ses malheureux diocésains, avec un dévouement vraiment apostolique; mais son cœur, impuissant, fut navré par la mort de quinze mille habitants de sa ville métropolitaine. Ce fut un autre malheur pour Toulouse de se séparer de celui qui dans ces rudes épreuves avait été son consolateur et son père. Au mois d'octobre de cette cruelle année 1752, Mgr de Laroche-Aymon était appelé par le roi au siége de Narbonne, et il prêtait serment quelques jours après sa préconisation. Le 10 juin de l'année suivante, il recevait une nouvelle preuve de bienveillance de Sa Majesté, qui le nomma commandeur de l'ordre royal du Saint-Esprit.

C'est avec ces nouvelles dignités que Mgr de Laroche-

Aymon présida l'assemblée générale du clergé de France, tenue en 1755. Il fut, du reste, le président ordinaire de ces réunions dans les années 1760, 65, 70 et 75. Comme on le voit, ces assemblées se renouvelaient périodiquement tous les cinq ans, et Mgr de Laroche-Aymon était toujours honoré de leurs suffrages. A ces honneurs, il joignit les titres de grand aumônier de France et d'abbé de plusieurs monastères, entre autres ceux de Saint-Germain-des-Prés et de Beaulieu. Le 12 novembre 1762, le nouvel archevêque de Narbonne était appelé au siége de Reims, et il prêta serment au roi en cette qualité le 2 février 1763. Quelques années plus tard, en 1771, il était nommé cardinal par le pape Clément XIV, heureux de récompenser les éminents services de l'illustre archevêque. Le roi, de son côté, lui avait donné une grande marque de confiance en le chargeant de désigner, pour tous les bénéfices ecclésiastiques, ceux qu'il jugerait les plus capables et les plus dignes. Tant d'honneurs accumulés sur une même tête ne la firent pas plier avant l'heure, et l'âge seul, avec son cortége ordinaire de souffrances, put vaincre un prélat dont la vie avait été aussi utile à la France et à l'Eglise. Le cardinal de Laroche-Aymon mourut le 7 octobre 1777, âgé de 80 ans. Ses historiens ont fait la remarque que ce prélat avait baptisé Louis XVI, auquel, plus tard, il fit faire la première communion, donna la confirmation, pour bénir ensuite son mariage et présider à la cérémonie ds son sacre. Il mourut assez tôt pour ne pas accompagner plus loin son royal pupille, et n'être pas témoin de cette heure suprême où le deuil de l'échafaud devait faire un si douloureux contraste avec les joies des cérémonies qui avaient précédé.



XXXIV

FRANÇOIS DE CRUSSOL-D'UZÈS-D'AMBOISE.

(De 1753 à 1758.)

Évêché de Blois. — Assemblée du clergé de France. — Mort de don Vaissete. — Attentat contre la vie de Louis XV. — Mort de Benoît XIV.

François de Crussol naquit au château de Montmaur, dans le Lauraguais, le 24 janvier 1702. Il était le dernier enfant d'Alexandre Galliot de Crussol-d'Uzès comte d'Amboise et de Charlotte Gabrielle de Timbrune de Valence. Il fit ses études à Toulouse au collége de l'Esquile, et se destina de bonne heure à la carrière ecclésiastique. Au mois d'août 1727 il était nommé abbé de Charroux, de l'ordre de saint Benoît, dans le diocèse de Poitiers. En 1734, le roi l'appela à l'évêché de Blois dont il fut le troisième titulaire ; ce siége ne remontait en effet qu'à 1693. Préconisé à Rome, le 22 novembre de l'année 1734, il fut sacré à Paris, le 9 janvier suivant, dans la chapelle de l'archevêché par son métropolitain. Les prélats assistants furent les évêques de Senlis et de Lisieux. Le nouvel élu prêta serment dans la chapelle de Versailles, le 23 janvier 1735. Peu d'années après, en 1740, Mgr de Crussol était pourvu d'une nouvelle abbaye, celle de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il garda son

titre d'évêque de Blois près de vingt ans et le 18 août 1753, il venait remplacer à Toulouse Mgr Laroche-Aymon appelé, comme nous l'avons dit, au siége de Narbonne. La préconisation de notre nouvel archevêque eut lieu à Rome, le 26 septembre, et il prêta serment entre les mains du roi, le 21 octobre suivant. Toutefois, il ne fut mis, par le chapitre métropolitain, en possession de son siége, avec la solennité accoutumée, que le 12 janvier 1755. Le même jour, il recevait la visite officielle des membres du Parlement de Toulouse, au milieu desquels il prit place, comme conseiller-né, le 21 du mois. En mai suivant, il assista à l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris, et fut un de ses présidents.

Peu de temps après, en 1756, mourait un homme à qui Toulouse et toute la province doivent une éternelle reconnaissance pour son *Histoire générale de Languedoc* qui nous a été en particulier si utile à nous-même, dans les humbles notices archiépiscopales que nous écrivons. Dom Vaissete avait voulu donner un supplément aux cinq premiers volumes de son *Histoire*, mais la mort le frappa trop tôt, et un autre bénédictin dom Bourotte, reçut de son supérieur et des Etats de la province, la mission de continuer ce travail.

La mort devait menacer aussi bientôt une tête non moins utile à la France entière. Le 4 janvier 1757, Louis XV avait reçu une lettre anonyme, dans laquelle on lui recommandait « de prendre le parti de son peuple, de ne pas avoir tant de bontés pour les ecclésiastiques et d'ordonner qu'on donnât les sacrements à l'article de la mort, sans quoi sa vie n'était point en sûreté ; » c'était là comme le cri de la haine vouée au roi par les Parlements, qui ne voulaient point souscrire à la bulle *Unigenitus*, et exigeaient cepen-

dant, pour eux-mêmes et pour tous les réfractaires, les prières de l'Eglise que leur avaient formellement refusées l'archevêque de Paris et plusieurs autres évêques de France, solennellement approuvés par un bref de Benoît XIV. La menace suspendue sur la tête du roi, ne tarda pas à devenir une réalité. Le lendemain du jour où arrivait cette lettre, Louis XV fut frappé d'un coup de poignard au moment ou il allait monter en voiture. L'assassin, immédiatement arrêté déclara se nommer Damiens, être le domestique d'un conseiller au Parlement, et ajouta « qu'il avait puisé sa haine contre le roi, dans les salles du Parlement de Paris ; qu'il y avait entendu dire que tuer le roi ferait finir tous les refus de sacrements, et que ce serait une œuvre méritoire. » C'est ainsi que les représentants inférieurs de l'autorité la faisaient frapper à son sommet, au risque d'être bientôt frappés eux-mêmes.

Mgr de Crussol se trouvait peut-être déjà à Paris, au moment où cette criminelle tentative eut lieu, car ce prélat alla chercher auprès des médecins de la capitale des secours pour sa santé fortement ébranlée. Mais ni la science ni le changement de climat ne purent rappeler ses forces évanouies et il mourut subitement à Paris, dans la nuit du 29 au 30 avril 1758 ; il était inhumé le lendemain dans l'église des Barnabites.

Deux jours après s'éteignait à Rome, non plus seulement la lumière d'un diocèse, mais le flambeau du monde catholique tout entier, le grand pape Benoît XIV. Elevé à l'école théologique de saint Thomas, il avait apporté à chacune de ses œuvres comme un lointain souvenir de l'illustre docteur. N'étant encore que cardinal, il prit part, en qualité de promoteur de la foi, aux procédures qui précèdent la canonisation des saints, ce qui donna lieu plus tard à son magni-

fique ouvrage sur ce sujet, qui passe, aux yeux des connaisseurs, pour un vrai chef-d'œuvre. Benoît XIV garda une sage neutralité pendant cette douloureuse guerre de la succession d'Autriche, qui commençait les triomphes de la Prusse, et devait lui donner le moyen d'en rapporter dans l'avenir de plus éclatants et de plus mémorables encore.

Parmi les nombreux décrets de Benoît XIV, un des plus remarquables est celui où il prend la défense des esclaves américains avec une tendresse de père, qu'il avait d'ailleurs si souvent exprimée aux pauvres des États pontificaux.

Cette charité tout apostolique avait été aussi l'un des caractères de l'épiscopat de Mgr de Crussol; sur un théâtre moins vaste, ce prélat avait éveillé autour de lui des sympathies profondes auxquelles sa mort donna une nouvelle occasion de se produire.

Par une coïncidence assez curieuse, Mgr de Crussol et son prédécesseur, le cardinal de Laroche-Aymon, comptent chacun un de leurs arrière-petits neveux parmi les membres de l'Assemblée nationale actuelle; M. le duc de Crussol, député du Gard et M. le marquis de Laroche-Aymon, député de la Creuse (1). Comme on le voit, c'est la vieille France qui renaît à la vie politique; puisse-t-elle la garder longtemps!

(1) *Semaine Catholique* du 2 février 1871.

†

XXXV

ARTHUR-RICHARD DILLON

(De 1758 à 1762)

Cours Dillon. — Suppression de siéges épiscopaux. — Emigration.

La famille Dillon était d'origine irlandaise, et un de ses principaux membres avait été Wentworth Dillon, comte de Roscommon, né en 1633, et plus tard capitaine au régiment des gardes de Charles II, d'Angleterre, décédé en 1684. Au dix-huitième siècle, un descendant de ce comte de Roscommon, Arthur, comte de Dillon, vint s'établir en France, suivit la carrière militaire, et fit comme colonel la guerre d'Amérique. En 1792, il fut envoyé aux Etats généraux, où il vota pour l'abolition des priviléges. Il obtint, en 1792, le commandement de l'armée qui partait pour la Flandre, mais s'étant ouvertement prononcé après le 10 août pour le roi, auquel il fit prêter serment par ses troupes, il fut destitué, et plus tard, en 1794 condamné à mort. Un de ses frères, Théobald Dillon, fut aussi envoyé en Flandre, en 1792, avec le général Rochambeau, en qualité de maréchal-de-camp; mais les Français réunis aux Autrichiens, après avoir attaqué Tournai, n'ayant pas osé continuer le combat, il fut accusé d'avoir trahi, et massacré par ses

propres soldats. C'est à cette famille qu'appartenait Arthur-Richard Dillon, né à Saint-Germain en Laye, le 10 septembre 1721.

Nous ne savons que peu de choses sur les premières années de sa vie. Après avoir été pourvu d'une abbaye dans le diocèse de Reims au mois de mai 1740, et fait vicaire général de l'archevêché de Rouen, il fut nommé, par le roi, évêque d'Evreux, le 18 août 1753; préconisé à Rouen, le 26 septembre suivant, il fut sacré le 28 octobre et prêta serment, à Versailles, le 17 décembre de la même année. Peu d'années après, appelé au siége archiépiscopal de Toulouse, il prêtait serment au roi, le 4 septembre 1758.

Plus occupés de point de vue administratif que des questions religieuses, les historiens de Toulouse nous donnent peu de détails sur la vie épiscopale de Mgr Dillon, mais ils nous font connaître les embellissements que ce prélat obtint des Etats du Languedoc, pour sa ville métropolitaine. C'est lui qui fit élever sur la rive gauche de la Garonne, des quais destinés à préserver des inondations le quartier de Saint-Cyprien, et qui, ajoutant l'utile à l'agréable, compléta ces travaux par les promenades qui portent encore son nom. Ces travaux furent du moins commencés pendant les courtes années que Mgr Dillon passa à Toulouse, où il s'était concilié les sympathies de ses diocésains. Rainal, qui écrivait sous son épiscopat, en 1759, disait de lui : « Le bonheur que nous » avons de le posséder nous empêche de faire son éloge. Le » silence est souvent un hommage qu'on rend à la modestie. » On ne doit louer, dit le grand Pope, que les morts et les » absents. Puisse, à ce prix, l'éloge de Mgr Dillon être ré» servé à nos derniers neveux. »

Ce souhait, même dans son expression la plus restreinte, ne devait pas être exaucé. Le 12 novembre 1762, Mgr Dillon

était nommé archevêque de Narbonne, par le roi auquel il prêta serment le 9 avril de l'année suivante. Plus tard, le 9 juillet 1766, il recevait le titre d'abbé de Saint Jean, dans le Soissonnais.

Nous n'avons pas de détails sur l'attitude de Mgr Dillon pendant les premiers jours de la Révolution. Son nom ne paraît point parmi ceux des évêques de France qui défendirent chaudement la cause de l'Eglise, attaquée par les orateurs anti-religieux. Le titre de sa métropole fut supprimé par l'art. 1er de la constitution civile du clergé, et Mgr Dillon émigra en Angleterre, où il mourut au commencement de ce siècle. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Pancrace, à Londres, qui, en 1792, avait été mis par le roi Georges à la disposition des émigrés français. Ce cimetière vient de disparaître devant les exigences de l'industrie moderne ; il est du moins, partagé au milieu, par le chemin de fer, à l'endroit même où avaient été inhumés les émigrés français. Cependant, quatre tombes épiscopales demeuraient encore, il y a peu de temps, et parmi elles, se trouvait celle de Mgr Dillon, avec une inscription anglaise, dont voici la traduction : « Arthur-Richard Dillon, archevêque de Narbonne, » né le 10 septembre 1721, mort le..... juillet 180..... » Comme on le voit, cette inscription elle-même commençait à être effacée. Qu'est-elle devenue maintenant, ainsi que le mausolée ?



XXXVI

ETIENNE-CHARLES DE LOMÉNIE, CARDINAL DE BRIENNE

(De 1763 à 1789)

Bulle *Apostolicum*. — Liturgie Gallicane. — Cimetières — Synodes — Mort du Dauphin. — Embellissements de Toulouse. — Mort de Louis XV. — Suppression des Jésuites. — Clément XIV. — M. de Brienne, ministre de Louis XVI. — Constitution civile. — Bref de Pie VI. — Lettre du cardinal. — Sa mort.

Ce prélat, né à Paris, en 1727, de Nicolas-Louis comte de Brienne, et de dame Anne-Gabrielle de Chamillart Villatte, fit des études brillantes, qu'il termina par un succès complet en Sorbonne. Nommé en 1759, abbé de Basse-Fontaine et bientôt après vicaire général de l'archevêque de Rouen, il fut promu à l'évêché de Condom, le 17 août 1760. Son sacre eut lieu à Paris, dans la chapelle des Dominicains, située au faubourg Saint-Germain, le 11 janvier 1761. Le prélat consécrateur fut l'illustre cardinal Paul d'Albert de Luynes, archevêque de Sens, dont le nouvel évêque devait être plus tard le successeur.

Nous avons peu de détails sur le séjour, d'ailleurs très-court, de Mgr de Brienne à Condom. C'est comme évêque de cette ville, qu'il prononça le discours d'ouverture à l'assemblée générale du clergé de France, tenue en 1762. Le 2

février de l'année suivante, il était nommé archevêque de Toulouse, par le roi Louis XV, auquel il prêta serment, le 9 avril de la même année.

Il venait occuper son nouveau siége à un moment où l'Eglise et la France traversaient de douloureuses épreuves. A ses désastres militaires notre patrie ajoutait des actes iniques, ou plutôt ses malheurs n'étaient que le châtiment de ses fautes et des condamnations injustes qu'elle prononçait. Les jésuites longtemps persécutés, venaient enfin d'être chassés de France, le 6 août 1762, malgré les protestations des évêques et du pape Clément XIII qui prit solennellement leur défense. Dans la bulle *Apostolicum*, le Souverain Pontife attribue à l'expulsion de cette Compagnie illustre et à l'administration violente des sacrements ordonnée par les Parlements tous les fléaux que la guerre avait fait passer sur notre malheureux pays. Le jansénisme, dont les Parlements s'étaient faits les puissants avocats, avait ouvert la route aux doctrines les plus anti-chrétiennes, et des prélats eux-mêmes prêtaient leurs mains et leurs plumes à l'erreur pour saper la constitution intime de l'Eglise. Dans son livre sur l'*Etat de l'Eglise et sur la puissance légitime du Souverain Pontife*, un évêque, caché sous le pseudonyme de Febronius, niait les droits les plus incontestables du pasteur des pasteurs. Clément XIII condamna cet ouvrage, le 27 février 1664, et sur la fin de sa vie, il reprenait la parole pour prémunir les évêques contre les dangers des mauvais livres qui se répandaient alors avec une audacieuse liberté, trop longtemps impunie.

Mgr de Brienne ne méritait pas encore les foudres de l'Eglise, mais il se mêlait à ce mouvement de réforme liturgique que nous avons vu déjà remuer d'autres diocèses de France; on leur enlevait leurs vieux missels et leurs vieux

bréviaires pour leur en donner de nouveaux, dont la rédaction était peut-être plus littéraire, mais contenait, d'ailleurs en très-bon style, un acte formel de désobéissance. Le diocèse de Toulouse fut le dernier où la liturgie gallicane fut introduite, aux grands regrets du clergé qui réclama, mais en vain, les vieilles formules dans lesquelles il avait toujours prié. Si l'on eût fait droit à ces regrets, on eût évité à notre temps ceux que le retour à l'ancienne liturgie a pu lui faire éprouver.

Mgr de Brienne, qui favorisa à cet égard ce qu'on appellerait aujourd'hui les *idées modernes*, obéit aussi à la même tendance pour une réforme qui s'est généralisée depuis. Jusqu'alors, on avait conservé en France la pieuse et touchante habitude d'ensevelir les morts, soit dans les églises mêmes, soit au moins à l'ombre si douce de leurs clochers. Cela répondait bien au besoin du cœur, qui désire se séparer le moins possible de ceux qu'il a perdus; c'était d'ailleurs un moyen de penser plus souvent aux choses éternelles, et de se dire qu'on suivrait bientôt ceux qui avaient précédé de quelques années sur la route de l'éternité. Mais le dix-huitième siècle ne voulut pas se laisser toucher par ces pieuses et tendres considérations; il ne vit qu'une question d'hygiène et de salubrité là où les siècles de foi avaient respecté une pensée chrétienne, en parfaite harmonie avec les sentiments de la famille et de l'amitié. Mgr de Brienne glissa sur cette pente, et lui, qui avait tant respiré l'atmosphère de son siècle, il voulut en faire vivre aussi ceux qui l'entouraient et qui avaient échappé au moins par quelques points, à sa fatale influence; il fit tous ses efforts pour qu'à l'avenir on n'enterrât plus dans les églises, et il rendit même à ce sujet une ordonnance qu'il fit appuyer par le Parlement. Non-seulement les inhumations dans l'intérieur des temples fu-

rent défendues, mais les cimetières durent être rejetés aussi loin que possible dans la campagne ; c'était sacrifier à la fois bien des choses saintes et délicates, pour une question au moins douteuse de santé publique. La mortalité est-elle moins grande en France depuis toutes ces ordonnances, et augmente-t-elle dans les pays encore chrétiens où ces prescriptions sévères ne soint point arrivées?

Mgr de Brienne cédait peut-être aussi à l'esprit de son temps en multipliant les synodes, qui, nous l'avouons sans peine, sont par eux-mêmes une institution excellente. Mais il ne faut point abuser des meilleures choses, et il ne faut pas s'y laisser entraîner par un souffle qui n'est pas celui de Dieu.

L'archevêque de Toulouse dut prononcer l'oraison funèbre du Dauphin, dont la mort, arrivée le 20 décembre 1765, fut un des malheurs de ce temps. Ce prince, modèle de toutes les vertus et objet des espérances de la France, s'éteignit à la suite des fatigues que lui avait fait éprouver le camp de Compiègne, précédées elles-mêmes de la perte de ses deux fils dont il n'avait pu se consoler. Louis XV, qui était plutôt jaloux que fier des qualités de ce prince, le tenait constamment à l'écart, ce qui encouragea un jour un courtisan à lui dire : « Je puis, monsieur, être condamné au » malheur de devenir votre sujet, mais je ne serai jamais » votre serviteur. » Si ce *malheur* lui était arrivé, peut-être la France s'en fut-elle trouvée heureuse et eût-elle échappé aux catastrophes qui allaient encore fondre sur elle.

C'est peu de temps après, en 1766, que Mgr de Brienne fut nommé abbé de Saint-Michel et commissaire pour la *réforme* du clergé. Ce mot de réforme sonne mal à notre oreille, quand nous songeons que cette charge était confiée à un prélat connu par ses relations intimes avec le parti

philosophique, et dont les actes publics avaient donné jusque-là pleine satisfaction à ses étranges amis. Peut-être serions-nous moins sévère à cet égard pour Mgr de Brienne, si ses tendances, encore peu indiquées à cette époque, ne s'étaient révélées plus tard d'une manière complète, et n'avaient abouti au terme extrême où logiquement elles devaient l'amener. Nous ne serons pas cependant injuste pour ce prélat, et si notre devoir nous oblige à blâmer en lui l'archevêque qu'un grand Pape devait aussi condamner beaucoup plus solennellement, nous sommes reconnaissants à l'administrateur habile et tout puissant qui sut embellir Toulouse, et s'occupa avec persévérance de sa prospérité. « C'est à lui, dit M. le baron de Lapeyrouse, qu'elle est » redevable de ces quais magnifiques qui bornent et con- » tiennent le fleuve qui la traverse, de ces grandes routes, » de ces belles avenues, de ces places publiques, de ces » rues qui procurent au voyageur un abord commode, au » commerce des communications faciles et sûres. Il cultiva » les lettres et usa de tout son pouvoir pour les faire fleurir, » après avoir pourvu par divers établissements à l'édu- » cation des jeunes gens, de ceux surtout qui se destinaient » au ministère évangélique. Il créa et fit doter nos bibliothè- » ques publiques, dont un zélé citoyen, l'abbé d'Héliot, » avait jeté les premiers fondements... C'est lui qui fit » établir les chaires et les cabinets de chimie et de physique » expérimentale; c'est lui qui fit assurer à Toulouse la pro- » priété et à l'académie des sciences l'usage de ce bel obser- » vatoire qu'avait élevé avec tant d'art, de soins et de goût, » M. Garipuy. »

C'est aussi Mgr de Brienne qui fit établir à Auriac une maison d'éducation, où les jeunes filles, appartenant à la bourgeoisie, apprenaient tout ce qui leur était nécessaire

pour devenir plus tard de bonnes mères de famille. C'est à lui qu'on doit le canal, qui porte encore son nom, et qui unit la Garonne au canal du Midi.

Sans doute, nous n'oublions pas ces bienfaits, et nous comprenons surtout que l'histoire purement profane s'en souvienne. Quant à nous qui, dans notre modeste travail, cherchons surtout des évêques et non des administrateurs, des hommes de Dieu et non des hommes de coterie ou même d'académie, des architectes de l'édifice invisible de l'âme beaucoup plutôt que des constructeurs de canaux ou de palais, nous avouons ne pouvoir accorder à Mgr de Brienne qu'une admiration très-restreinte, parce que ses torts vis-à-vis de l'Eglise et même plus tard, vis-à-vis de la patrie, ne sauraient être effacés par sa bienveillance pour notre ville en particulier. Si même nous disions toute notre pensée, nous ajouterions qu'il est regrettable d'avoir à louer dans un prince de l'Eglise qui a fini par oublier tous ses devoirs, des actes qui feraient d'ailleurs la gloire d'un homme du monde, philosophe ou diplomate, parce que la foule qui juge surtout d'après ce qui se voit et ce qui réussit, est très-portée à amnistier les fautes de l'évêque, pour ne se souvenir que des bienfaits de l'architecte ou de l'administrateur. Et c'est là un immense danger, sinon un véritable scandale. Il faut, qu'en louant un homme qui a été pontife de Jésus-Christ, le peuple puisse songer surtout à ses vertus apostoliques beaucoup plutôt qu'à son habileté et à ses succès d'homme d'Etat. Et il est toujours dangereux de proposer à l'admiration un prélat dont on est obligé de mettre de côté le principal caractère, pour ne se rappeler que des travaux auxquels un homme intelligent, non revêtu de la pourpre, aurait largement pu suffire.

Sous toutes ces réserves, nous n'hésitons pas à dire que

Mgr de Brienne fut reçu à l'Academie française le 25 juin 1770, qu'il fit partie de l'Académie des sciences, et de celle des Jeux-Floraux. Il avait même été auparavant pourvu de l'abbaye de Fonfroide.

Pendant qu'il occupait le siége archiépiscopal de Toulouse, ce prélat apprit à peu de jours d'intervalle la mort du roi de France, et celle du chef suprême de l'Eglise. Louis XV mourut le 17 mai 1774, à l'âge de soixante-quatre ans, et après cinquante-neuf ans de règne: il succomba à une forte atteinte de petite vérole, et ses restes abandonnés par ses courtisans, furent accompagnés à leur dernière demeure par le seul prince de Soubise, qui, avec quelques pages et quelques valets royaux, ne se sépara de son maitre, que lorsqu'il l'eut confié à son dernier asile.

Clément XIV mourut le 22 septembre de la même année, peu de mois après le roi de France. On connaît le principal acte de son pontificat, la suppression de *la Compagnie de Jésus*: « Fut-elle légitime? se demande le P. Cahour. Oui, car le Saint-Siége avait le droit de supprimer ce qu'il avait lui même établi. Fut-elle prudente et opportune? Beaucoup de gens l'ont nié. Mais moi, je respecte l'étrange situation dans laquelle se trouva le vicaire de Jésus-Christ, et je regrette que cette fois le sacrifice de Jonas, accordé à la fureur des flots, n'ait fait qu'enhardir la tempête. » Le jugement de l'histoire est dans cette parole, si sage et si modérée de l'illustre jésuite. On sait que Clément XIV, fut assisté miraculeusement à sa dernière heure, par Saint-Alphonse de Liguori, qui avait gémi de la triste nécessité invoquée par tous les cabinets de l'Europe, pour obtenir la suppression des Jésuites.

Le nouveau règne qui commençait pour la France devait créer à Mgr de Brienne une situation plus belle,

mais non moins difficile. Louis XVI s'étant décidé, en 1787, à convoquer la première assemblée des notables, l'archevêque de Toulouse y joua un rôle important, et ne contribua pas peu à amener la chute de M. de Calonne. Appuyé par la reine et par l'opinion publique, il devint en réalité premier ministre, mais il se montra inférieur à sa charge et à lui-même. Un instant il réagit contre l'impopularité qui s'attachait à lui, en enlevant aux Parlements leurs prérogatives et les conférant à une cour plénière, composée de grands officiers et de hauts fonctionnaires; mais, effrayé par le mécontentement général, Louis XVI se décida à convoquer les Etats généraux pour le mois de mai 1789. Mgr de Brienne avait conçu l'espoir de s'appuyer sur le tiers-état pour faire face aux difficultés qui l'envahissaient de toutes parts; mais son ministère ne put durer assez longtemps pour avoir recours à cet expédient. Ce qui compléta sa ruine, ce fut le soin qu'il prenait de ses intérêts personnels au moment où ceux du pays couraient de si grands dangers. C'est ainsi qu'il échangeait l'archevêché de Toulouse contre celui plus opulent de Sens, et que, plus tard, il obtenait le chapeau de cardinal comme récompense de ses services ou comme consolation en présence d'une chute inévitable. Elle eut lieu le 24 août 1788, et M. Necker, fut appelé à le remplacer. Un mannequin, qui représentait l'ancien ministre, fut brûlé en place publique, et son hôtel faillit être saccagé. Le passage aux affaires de Mgr de Brienne ne fut guère marqué que par l'édit qui rendait l'état civil aux protestants, et qui aurait été bien plus convenablement signé par son successeur, protestant lui-même.

A dater de ce moment, Mgr de Brienne ne fit plus que décliner; il ne put faire partie des Etats généraux, et

lorsqu'en 1791, on demanda aux membres du clergé le serment à la constitution civile, il fut un des trois évêques qui consentirent à le prêter. Il prononça même à cette occasion un discours, dans sa ville archiépiscopale de Sens, où il était rentré revenant d'Italie, et à cause du décret porté contre les absents. Il comprit cependant que son acte avait besoin d'excuse, et le 30 janvier, huit jours après la cérémonie solennelle qui avait eu lieu dans sa cathédrale même, il écrivit au Souverain Pontife pour se justifier. Il lui disait que, forcé par les circonstances, il organisait son nouveau chapitre ; qu'il s'occupait des parties des diocèses voisins qui appartenaient maintenant au sien ; qu'il avait, à la vérité, prêté le serment, mais sans y donner son assentiment intérieur. Cette morale, au moins singulière, avait été prêchée à l'assemblée par Grégoire et par Mirabeau. L'archevêque de Sens ajoutait qu'il avait refusé l'institution canonique au curé de Gomecourt, nommé évêque de Versailles; mais que de nouveaux cas semblables pouvaient se reproduire, et qu'il craignait d'être obligé, ou bien de céder, ou bien de se démettre de sa charge, ce qui offrirait des inconvénients, à cause de la pourpre romaine dont il était revêtu.

Le Souverain Pontife Pie VI, à qui cette question du serment avait déjà été posée par quelques évêques de France, répondit au cardinal de Brienne, en termes dignes et énergiques : « Nous étions prêt, dit-il, à terminer Notre réponse aux évêques de France, qui satisfait en même temps à vos demandes, et on Nous avait annoncé ce que vous aviez fait récemment, quand Nous avons reçu de vous, contre Notre attente, une lettre en date du 30 janvier. Nous ne trouvons pas de termes pour vous peindre la douleur que Nous avons ressentie en vous voyant écrire et publier des sentiments

si indignes d'un cardinal et d'un archevêque ; mais ce n'est ici ni le temps ni le lieu de vous convaincre des erreurs où vous êtes tombé. Nous nous contentons de vous dire, en passant, que vous ne pouviez imprimer un plus grand déshonneur à la pourpre romaine qu'en prêtant le serment et en l'exécutant soit par la destruction de l'ancien et vénérable chapitre de votre église, soit par l'usurpation d'un diocèse étranger irrégulièrement remis entre vos mains par la puissance civile. De tels actes sont des forfaits détestables.

» Alléguer, pour couvrir votre faute, que votre serment a été purement extérieur, que c'est la bouche et non le cœur qui l'a prononcé, c'est avoir recours à une excuse aussi fausse qu'indécente ; c'est s'autoriser de la pernicieuse morale d'un philosophe qui a imaginé ce subterfuge tout à fait indigne, je ne dis pas de la sainteté du serment, mais de la probité naturelle d'un honnête homme, et toutes les fois que cette doctrine a été mise en avant, l'Eglise n'a jamais manqué de la condamner et de la proscrire. La réponse que Nous allons adresser incessamment aux évêques de France fera connaître tout le venin de vos erreurs, et en même temps elle annoncera les peines que les canons leur infligent. Quoiqu'avec regret, Nous nous verrons forcés d'employer à votre égard cette sévérité, et même de vous dépouiller de la dignité de cardinal, si par une rétractation faite à propos et d'une manière convenable, vous n'expiez le scandale que vous avez donné. En attendant, dans la crainte que vous ne preniez Notre silence pour une approbation, Nous nous hâtons de vous écrire ; Nous vous exhortons, Nous vous conjurons, au nom du Seigneur, de ne pas persister dans de pareils sentiments. Nous vous recommandons surtout de ne pas avoir la témérité de conférer l'institution

aux nouveaux évêques, sous quelque prétexte que ce soit, et de ne pas affliger l'Eglise en lui donnant des ministres rebelles ; c'est au siége apostolique que ce droit appartient uniquement, d'après les décisions du Concile de Trente. Si quelques évêques, si quelques métropolitains se l'attribuent, alors Nous sommes forcés, en vertu des fonctions apostoliques qui Nous sont confiées, de déclarer schismatiques et ceux qui instituent et ceux qui sont institués, et de frapper de nullité tout acte exercé par les uns et par les autres, ainsi que nous l'avons déclaré à notre très-cher fils en Jésus-Christ, Louis XVI, roi de France, et aux archevêques de Bordeaux et de Vienne, en date des 8 et 9 juillet dernier. »

En terminant, le Souverain Pontife invitait l'archevêque à ne pas s'écarter du sentier de la vérité, à demeurer attaché aux saintes lois de l'Eglise, à garder l'âme et le caractère d'un évêque, à s'opposer aux innovations religieuses et à n'écouter, en ces temps difficiles, que l'esprit divin, c'est-à-dire l'esprit de sagesse, de courage et de foi.

Une copie de ce bref fut envoyée à l'abbé Maury, qui ne tarda pas à le publier. Mgr de Brienne en fut vivement blessé, et il s'en plaignit amèrement au Pape ; il porta même la question devant ses diocésains, dans le Mandement du Carême, où il disait :

« Par l'examen que nous avons fait des décrets de la constitution civile du clergé, nous avons reconnu que nous avions l'*autorité nécessaire* pour coopérer aux articles dont l'exécution nous était demandée, et que par notre concours nous pouvions effacer ces irrégularités qu'on aurait pu leur reprocher s'ils ne l'avaient pas obtenu... Nous avons reconnu surtout que ces articles n'étaient pas contraires à la foi et à ce qui appartient à l'essence de la religion telle qu'elle nous a été donnée par Jésus-Christ. »

L'archêvêque ne se contenta pas de lutter contre l'opinion du Souverain Pontife devant les fidèles confiés à sa houlette de pasteur; mais il renvoya à Pie VI son chapeau de cardinal avec la lettre suivante, datée du 26 mars 1791 :

« Très-Saint-Père, j'ai prié le Nonce de faire parvenir à » Votre Sainteté mes dernières représentations sur le bref » qu'elle m'a adressé et sur son étonnante publicité; mais » je dois à mon honneur une dernière réponse, et je » m'en acquitte en remettant à Votre Sainteté la dignité » qu'elle avait bien voulu me confier; les liens de la recon- » naissance ne sont plus supportables pour l'honnête homme » injustement outragé. Quand Votre Sainteté a daigné m'ad- » mettre dans le Sacré-Collége, je ne prévoyais pas que » pour conserver cet honneur, il fallait être infidèle aux » lois de mon pays, et à ce que je crois devoir à l'autorité » souveraine. Placé entre ces deux extrémités, de manquer » à cette autorité, ou de renoncer à la dignité de cardinal, » je ne balance pas un moment, et j'espère que Votre Sain- » teté jugera par cette conduite, mieux que par d'inutiles » explications, que je suis loin de ce prétendu subterfuge » d'un serment extérieur; que mon cœur n'a jamais désa- » voué ce que ma bouche prononçait, et que si j'ai pu ne » pas approuver tous les articles de la constitution civile du » clergé, je n'en ai pas moins toujours été dans la ferme » intention de remplir l'engagement que j'avais contracté d'y » être soumis, ne voyant rien dans ce qu'elle m'ordonne » de contraire à la foi ou qui répugne à ma conscience. Je » devrais répondre aux autres reproches contenus dans le » bref de Votre Sainteté; car si je ne lui appartiens plus » comme cardinal, je ne cesse comme évêque de tenir au » chef de l'Eglise et au Père commun des fidèles, et, sous » ce rapport, je serai toujours prêt à lui rendre raison de

« ma conduite ; mais ce délai de la réponse, les expressions » dans lesquelles elle est conçue, surtout l'étrange abus de » confiance que son ministre s'est permis, m'imposent le » silence. Qu'il me soit seulement loisible de répéter à » Sa Sainteté qu'on l'a trompée sur l'état de la religion dans » ce royaume ; que les voies de condescendance auxquelles » je tâchais de l'amener sont impérieusement commandées » par les circonstances ; que son long silence a peut-être » amené les affaires au dernier point de crise, et que les » moyens rigoureux auxquels elle paraît déterminée ne peu- » vent que produire un effet contraire à ses intentions. »

« Je la supplie de recevoir ces dernières réflexions, comme l'hommage bien sincère du respect et du dévouement, etc. »

M. de Brienne adressa cette lettre à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, en le priant de la faire parvenir au Souverain Pontife. Le ministre voulut bien se charger de cet envoi auprès du Pape, qui accepta la démission du cardinal, le déclara déchu de sa dignité et suspendu à cause de son serment et de sa participation au schisme.

Cette lutte contre Rome et même cette scission ouverte avec le Saint-Père ne devait pas porter bonheur à M. de Brienne ; il eut beau faire les avances les moins équivoques à la révolution dont il se déclarait, même dans ses Mandements, le premier auteur, et dont il prétendait avoir préparé l'avénement pendant son ministère ; il eut beau abandonner son titre légitime d'archevêque de Sens, pour le titre plus simple, mais schismatique, d'évêque de l'Yonne ; on ne lui tint aucun compte de toutes ces concessions ; car ainsi que le dit avec raison M. l'abbé Jager, qui nous a été très-utile pour cette notice, les révolutions sont comme les chevaux fougueux qui mènent mal ceux qui leur lâchent la

bride. M. de Brienne l'éprouva bientôt à ses dépens. Il fut arrêté une première fois, en 1793, et remis ensuite en liberté; mais « le 16 février 1794, dit M. de Viel Castel, il devint l'objet d'une arrestation accomplie cette fois avec des procédés violents. Le lendemain on le trouva mort dans son lit; il avait 67 ans. On a dit qu'il s'était donné la mort pour se soustraire à l'échafaud sur lequel périrent bientôt après son frère, le comte de Brienne, ancien ministre de la guerre, et son neveu qu'il avait eu pour coadjuteur dans l'évêché de Sens. » D'autres historiens sont moins affirmatifs sur la mort de Mgr de Brienne. M. l'abbé Darras se contente de dire qu'il *mourut misérablement* et la *Biographie toulousaine* écrite dans un esprit très-bienveillant pour les prélats infidèles à leurs devoirs, raconte que « retiré à Sens, Mgr de de Brienne, y fut arrêté par les satellites de Robespierre, et une apoplexie foudroyante le délivra, la même nuit de cet événement, de la mort cruelle à laquelle il devait s'attendre. »

Quoi qu'il en soit de la vraie cause de sa mort, elle était toujours misérable, après les actes schismatiques de ce prélat, qui ne les fit suivre d'aucune rétractation. Séparé de l'Eglise romaine, à laquelle il avait d'abord donné sa foi, et repoussé, tué, par cette révolution à laquelle il avait fait successivement toutes les concessions qu'elle lui avait demandées, M. de Brienne demeure comme un triste exemple de cet amour excessif des transactions, qui sacrifie la vérité à des intérêts purement personnels, et les principes à des expédients qui ne sauvent rien. Esprit faux et léger; caractère intrigant et ambitieux, foulant aux pieds sans peine les droits de la conscience pour reconquérir quelques vains lambeaux de popularité; cœur sans tendresse et sans dévouement véritables, ne cherchant dans des œuvres phi-

lanthropiques qu'un piédestal afin de s'élever plus haut, mais ne trouvant jamais un de ces cris suprêmes, qui réhabilitent une âme victime des égarements de l'esprit, tel fut M. de Brienne. A ceux qui ne nous trouveraient pas assez juste, nous accorderons volontiers qu'il fut tour à tour, philosophe, architecte, même mauvais ministre, et toujours intrigant; mais ce ne fut pas un évêque.

†

XXXVII

FRANÇOIS DE FONTANGES

(De 1788 à 1801)

Etats généraux. — Jubilé des Pénitents-Noirs. — Suppression des vœux monastiques. — Belle séance du 4 janvier 1791. — M. l'abbé Bernadet. — Séance du 6 mars à Saint-Etienne. — Le P. Sermet. — M. l'abbé Du Bourg. — La Terreur à Toulouse.

Mgr de Fontanges qui succéda à M. de Brienne, avait été d'abord évêque de Nancy, puis archevêque de Bourges et aumônier de la reine Marie-Antoinette. Nommé à l'archevêché de Toulouse, au mois de juin 1788, il fit son entrée dans sa ville métropolitaine, le 24 février 1789. Il n'emmena avec lui qu'un seul grand-vicaire, M. l'abbé de Fontalart, et maintint sa confiance à l'administration qui l'avait précédé.

Il arrivait à Toulouse, au moment où allaient se faire les élections aux Etats généraux. L'assemblée du clergé qui eut lieu à cette occasion, se réunit à l'archevêché, dans la grande salle du synode. Elle élut pour ses députés, Mgr de Fontanges, son nouvel archevêque; MM. l'abbé Chabanettes, curé de Saint-Michel; Gausserand, curé de l'Isle-d'Albi; Pouch, curé de Mazamet, et Laparré, curé de Dieupentale. Les nouveaux députés furent chargés d'apporter au roi les

doléances des ordres religieux rédigées le 2 mars de la même année. Sire, y était-il dit : « Les religieux sont les plus » malheureux et les plus accablés de vos sujets ; ils traî» nent une existence incertaine. Depuis vingt-cinq ans, on » conspire contre elle. Des lois surprises à votre religion, » différentes commissions établies sur les réguliers, l'extinc» tion de plusieurs ordres religieux, la destruction d'un » grand nombre de couvents, des tentatives illégales, des » procédés révoltants, ont déterminé l'opinion contre les » religieux. » Ces plaintes, qui n'étaient que trop fondées, étaient dues aux projets de réformes appliquées par M. de Brienne, et qui avaient consisté, à peu près uniquement, à détruire un assez grand nombre de maisons religieuses.

Mais ces malheurs, quelques grands qu'ils parussent aux pétitionnaires, n'étaient pas les seuls qui fussent au moment de fondre sur la France. Pour les prévenir, Louis XVI écrivit à tous les évêques du royaume, et leur demanda des prières publiques. Mgr de Fontanges répondit à ces désirs du roi, en publiant un Mandement qui prescrivait une procession solennelle destinée à apaiser la colère de Dieu, justement irrité. Elle se composa de tous les ordres de la ville, et partit de Saint-Etienne, pour aller faire station à Saint-Sernin et à la Daurade. C'était la dernière cérémonie publique que devaient voir les rues de Toulouse, en ces jours qui allaient lui enlever bien d'autres consolations.

La majesté royale ayant été insultée dans les tristes journées des 5 et 6 octobre, les députés de la noblesse et du clergé de Toulouse, adressèrent le 16 du même mois, une lettre de protestation à leurs électeurs.—Peu de jours après, le clergé versa au trésor une somme de 865 marcs d'argent, pour venir en aide aux finances de l'Etat ; mais ce sacrifice, généreux et parfaitement volontaire, ne put suffire aux exi-

gences révolutionnaires. Le 2 novembre, l'Assemblée décréta que tous les biens ecclésiastiques appartenaient à la nation.

Ces décrets calamiteux n'empêchaient pas encore toute manifestation religieuse, et au mois de mai 1790 eut lieu à Toulouse le jubilé accordé aux Pénitens-Noirs par une bulle de Pie VI, datée de 1782. Les exercices furent suivis par une nombreuse assistance, grâce surtout à l'éloquence et à la réputation de l'orateur, le P. Sermet, dont nous aurons bientôt l'occasion de parler.

Ces cérémonies, si solennelles qu'elles pussent être, laissaient entrevoir dans le lointain l'orage qui se préparait pour la France. La lutte allait être comme toujours entre l'Eglise et l'Etat. Mgr de Fontanges, prévoyant cette tempête, publia de très-judicieuses *considérations sur les limites de la puissance spirituelle et de la puissance civile*. Malheureusement, cette dernière franchissait les barrières placées entre elle et l'Eglise; le 13 février, l'Assemblée supprimait les vœux monastiques, et le 14 avril, elle enlevait au clergé l'administration des biens ecclésiastiques. Les catholiques de Toulouse, réunis le 18 avril, protestèrent énergiquement et demandèrent que la religion catholique fût reconnue comme religion de l'Etat. Ils réclamaient, en outre, le maintien du siége archiépiscopal, des chapitres de la cathédrale et de la basilique, des curés et des maisons religieuses. Les couvents, de leur côté, adressaient aux municipaux leurs vives réclamations; ils déclaraient leur intention de ne pas renoncer à leurs vœux et de conserver leurs propriétés. Parmi ceux qui protestèrent, nous remarquons les noms des RR. PP. Noël et Sirvin Calvet, religieux Carmes; Louis Maurel et Crebassau, bénédictins de Saint-Maur. Ce mouvement énergique d'opposition fut favorisé par un écrit que l'on attribua aux vicaires généraux de

Mgr de Fontages, et qui avait pour titre : *Avis aux catholiques de Toulouse.*

Malgré cette résistance, qui devenait générale en France, l'Assemblée continuait son œuvre de destruction. Le 12 juillet, elle votait la schismatique *constitution civile du clergé*, dont l'article 1er disait : « Chaque département formera un » seul diocèse, et chaque diocèse aura la même étendue » et les mêmes limites que le département. » D'où il suivait que les évêques dont les diocèses allaient s'agrandir recevraient leur juridiction ecclésiastique des mains de l'Assemblée, ce qui attentait audacieusement à l'autorité du Souverain Pontife, de qui seul les évêques peuvent recevoir l'institution canonique. Dès que cet article eut été voté, les évêques et la plupart des ecclésiastiques présents refusèrent de prendre part à la discussion. Les autres articles décidaient que les évêques seraient nommés par les électeurs comme les députés ; il leur était cependant permis d'écrire une lettre de politesse au Souverain Pontife, pour l'informer de leur nomination. Trente évêques, réunis le 30 octobre suivant, signèrent l'*exposition des principes sur la constitution civile du clergé.* Ce mémoire, rédigé avec beaucoup de modération par Mgr de Boisjelin, archevêque d'Aix, maintenait les vrais principes, et demandait que pour tous ces changements on s'adressât au Pape, *sans lequel il ne se doit rien traiter d'important dans l'Eglise.*

L'Assemblée ne s'arrêta pas devant ces considérations si sages. Le 27 novembre 1790, elle déclara que les ecclésiastiques qui n'auraient point prêté serment à cette fatale constitution seraient censés avoir renoncé à leurs bénéfices. La séance du 4 janvier 1791 fut fixée pour recevoir le serment des évêques et des prêtres qui faisaient partie de l'Assemblée. La scène fut vraiment belle et glorieuse pour le clergé

français. Le premier appelé fut M. de Bonnac, évêque d'Agen. Sa déclaration est d'autant plus digne d'être remarquée qu'au moment où il allait la faire, des voix tumultueuses criaient aux abords de la salle : « A la lanterne ceux qui refuseront. » Messieurs, dit l'évêque d'Agen, malgré tous ces cris : « Vous avez fait une loi; par l'article 4, » vous avez décidé que les ecclésiastiques fonctionnaires pu» blics, prêteraient un serment dont vous avez décrété la » formule; par l'article 5, que s'ils se refusaient à prêter » ce serment, ils seraient déchus de leurs offices. Je ne « donne aucun regret à ma place ; j'en donnerais à la perte » de votre estime que je veux mériter. Je vous prie donc » d'agréer le témoignage de la peine que j'éprouve à ne pou» voir prêter le serment. » On ne pouvait parler avec plus de délicatesse et de grandeur.

» Un curé du même diocèse, l'abbé Fournès, s'exprima en ces termes : « Vous voulez nous rappeler à la discipline » des premiers siècles de l'Eglise : eh bien ! Messieurs, » avec la simplicité des premiers chrétiens, je vous dirai » que je me fais gloire de suivre l'exemple de mon évêque, » et de marcher sur ses traces, comme Laurent sur celles de » Syxte, jusqu'au martyre. »

Des professions de foi si énergiques ne faisaient pas les affaires de l'Assemblée, et le président demanda à tous les ecclésiastiques présents de prêter collectivement leur serment par ces simples mots ; *Je le jure*. On passa un long quart d'heure dans un profond silence : personne ne prononçait la formule proposée. M. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, en profita pour apporter à l'Assemblée ces nobles et courageuses paroles : « J'ai soixante-dix ans, j'en » ai passé trente-cinq dans l'épiscopat; j'ai fait tout le bien » que je pouvais faire. Accablé d'années et d'études, je ne

» veux pas déshonorer ma vieillesse ; je ne veux pas prêter » un serment qui est contre ma conscience. J'aime mieux » vivre dans ma pauvreté. » En lisant de si magnifiques protestations, on serait presque tenté de se réjouir des malheurs qui les avait provoqués.

Mgr de Fontanges ne fut pas amené à la tribune, l'appel nominal ayant été abandonné, mais il refusa lui aussi énergiquement le serment demandé. La plupart des prêtres du diocèse de Toulouse le refusèrent également.

A Toulouse même, M. l'abbé Bernadet, curé de Saint-Etienne, trompé un instant, ne tarda pas à réparer son erreur dans l'acte que voici : L'an 1790, et le 26e jour du » mois de novembre, à Toulouse, devant nous notaire de » ladite ville, a été présent Pierre Bernadet, docteur en » théologie, curé de la paroisse Saint-Etienne, lequel nous » a déclaré qu'il rétracte l'acte qu'il a passé le 26 octobre » dernier, devant nous, auquel effet il renonce purement » et simplement à sa qualité de premier vicaire. » M. Bernadet renonçait au titre de *premier vicaire*, le seul quil pût invoquer *officiellement*, l'Assemblée ayant décidé que les évêques seraient les seuls curés de leur cathédrale. Comme on le voit, la rétractation de M. Bernadet ne se fit pas attendre ; elle fut signée, jour pour jour, un mois après la prestation du serment. Ce vénérable archiprêtre alla plus loin, et au mois de janvier de l'année suivante, il publia un mémoire, intitulé : *Principes de la doctrine catholique sur la puissance spirituelle*.

A la même époque, le 16 janvier 1791, Mgr de Fontanges adressa à son clergé une lettre pastorale, relative au serment qui allait lui être demandé. L'archevêque expliquait son attitude devant l'Assemblée, et déclarait à l'avance, schismatique et intrus quiconque oserait usurper son auto-

rité épiscopale. Il déclarait adhérer pleinement à la lettre pastorale de Mgr de Boulogne, affirmait de nouveau refuser le serment, et disait en terminant : « J'ai cru de mon devoir » de confier à votre piété et à votre zèle mes sentiments et » mes principes de conduite. J'ignore s'il me sera permis » d'entretenir encore des relations avec le clergé de mon » diocèse ; la violence à laquelle il est possible qu'on ait » recours pourrait seule m'empêcher de remplir un devoir » si cher à mon cœur, mais alors le plus ardent de mes » vœux est qu'elle ne soit dirigée que contre moi. » C'était là vraiment le langage d'un grand évêque, maintenant avec courage l'intégrité de la foi, et appelant sur lui seul des persécutions qu'il entrevoyait. Cette lettre était suivie d'un mandement relatif aux dispenses du Carême. Elle portait les armes de l'archevêque, et était contresignée par l'abbé Martin, secrétaire général de l'archevêché qui la fit afficher ; il fut condamné pour cela à cinquante francs d'amende, ayant osé donner, à son évêque, disaient les considérants de l'arrêté, les titres de *Monseigneur* et de *Grandeur*, abus remontant à Caligula, qui le premier se fit appeler *Seigneur*. On ne pouvait faire preuve ni de plus d'esprit, ni d'une plus vaste érudition.

Le refus que faisait Mgr de Fontagnes de prêter le serment fut dénoncé le 18 février suivant par le procureur général syndic au chef du district, qu'il convoquait à Saint-Etienne pour la nomination du futur évêque. Cette réunion devait commencer par l'*invocation des lumières du Saint-Esprit !* Dès qu'il en fut informé, à Paris, Mgr de Fontagnes adressa aux électeurs ainsi convoqués une lettre qui porte la date du 27 février, et dans laquelle il les supplie de ne pas consommer le schisme dans l'Eglise de Toulouse, par la nomination d'un évêque intrus. Cette prière ne fut pas exaucée,

et le 1er mars, le Directoire apprenait la nouvelle que Mgr de Brienne, archevêque de Sens, était nommé par le corps électoral, évêque métropolitain du Sud. Il préféra demeurer évêque de l'Yonne ; il avait d'assez bonnes raisons pour cela.

Cependant, le clergé de Toulouse n'avait pas été encore appelé collectivement à prêter le serment à la constitution civile. Pour le bien renseigner à cet égard, M. l'abbé Larroque, professeur à la Faculté de théologie, et plus tard vicaire général, publia son *exposition de la doctrine constamment enseignée dans la Faculté de théologie de Toulouse.* C'était une charge à fond contre la constitution civile. D'autre part, on répandait contre le serment des publications ayant pour titre : *Instruction d'un curé à ses paroissiens* ; *lettre d'un ecclésiastique de Paris à un ecclésiastique de Toulouse.* Tous ces écrits formaient la conscience du clergé, et le préparaient à la séance qui devait avoir lieu pour la prestation du serment, le 6 mars, dans l'église Saint-Etienne, à l'issue de la messe paroissiale. L'archevêque, comme nous l'avons dit, avait déjà refusé ce serment. Son clergé devait le suivre. Le serment fut refusé par les vicaires généraux, les chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Sernin, les curés et les vicaires, les supérieurs et les directeurs des séminaires de la ville. On ne trouva aucun jureur ni chez les Petits-Augustins, ni chez les Bénédictins de la Daurade, ni chez les Cordeliers de la Grande Observance, ni chez les Chartreux, ni chez les Capucins ! Les Dominicains eurent le regret de compter une prestation de serment, les Minimes deux, les Grands-Augustins trois, les Grands Carmes trois, les Carmes-Déchaussés quatre. Presque tous les doctrinaires jurèrent, sauf le P. Théron, recteur de la maison de Saint-Rome, et le P. Rouaix, recteur du séminaire de l'Esquile. Le nom-

bre des prêtres jureurs dans cette nombreuse Assemblée ne dépassa pas *quarante-cinq*, et encore, avait-on eu soin de revêtir du costume ecclésiastique de jeunes clercs de sacristie, et jusqu'à des commis de magasin. Pour Toulouse, cette séance avait été aussi belle que l'avait été pour l'Eglise de France, la séance du 4 janvier à l'Assemblée nationale.

Dans le diocèse, le résultat fut pareil. Sur six archiprêtres, un seul prêta le serment; sur quatre cents vicaires, douze seulement faiblirent; presque tous les curés demeurèrent inébranlables; il en fut de même des ordres religieux, répandus sur tous les points du diocèse.

Le chapitre métropolitain s'empressa de faire connaître à Mgr de Fontanges l'attitude de son clergé dans cette mémorable circonstance. L'archevêque répondit par une lettre très-affectueuse, et témoigna le regret qu'il éprouvait de se trouver toujours éloigné de ses prêtres fidèles.

Les hommes de la Révolution désiraient aussi qu'il y eut à Toulouse un évêque, mais un évêque constitutionnel. Ce titre, refusé par Mgr de Brienne, fut donné par les électeurs au P. Sermet, dont nous avons déjà parlé. Cet homme qui joua un rôle peu honorable, en acceptant du pouvoir civil une dignité qui ne devait lui venir que de l'Eglise, était né à Toulouse, en 1732. Il entra fort jeune chez les Carmes-Déchaussés, où l'avait attiré son frère aîné, le P. Michel-Ange, professeur de philosophie, puis de théologie, dans le couvent de Toulouse. Il fut envoyé comme visiteur dans un grand nombre des maisons de son ordre, répandues en Europe, et il se fit remarquer partout par une grande habileté. Suivi d'une réputation d'orateur, due peut-être à des sermons qui ne lui appartenaient pas, il fut bientôt nommé prédicateur du roi. Mais ses opinions religieuses devenaient

de jour en jour moins tolérables, longtemps avant qu'il eût complétement rompu avec son ordre et avec l'Eglise. Quand la milice nationale voulut se donner des aumôniers, Sermet accepta ce titre pour le village de Saint-Geniez, où l'appelaient souvent ses relations intimes avec le châtelain, M. de Lassus. C'est à Saint-Geniez que le nouvel aumônier abjura solennellement tout son passé, le 14 juillet, jour où l'on célébra la grande fédération générale. Dans son discours écrit en patois, langue que l'orateur aimait particulièrement, il excita les paysans contre tout ce qu'ils avaient respecté jusque-là ; il attaqua violemment la noblesse et le clergé, ce qui lui valut une satire piquante, à laquelle il ne répondit que faiblement. Après la fameuse séance de la *non*-prestation du serment, à Saint-Etienne, le P. Sermet, monta en chaire et, voulut, dans son discours, faire l'éloge de M. de Brienne. De long murmures accueillirent ses paroles que les clubistes se hâtèrent d'applaudir. Deux jours après, ayant manifesté au pieux curé de la Dalbade l'intention de monter dans la chaire de cette église : « Je vous le » défends, lui répondit le curé ; mais puisqu'aucune auto- » rité n'est respectée maintenant, si je ne puis vous inter- » dire l'entrée de mon église, j'en sortirai dès que vous y » serez. » C'est ce qui eut lieu ; et non-seulement le curé sortit, mais avec lui son clergé et tous les paroissiens.

Nommé le 27 mars, *évêque métropolitain du Sud*, Sermet se rendit deux jours après à la cathédrale, pour chanter le *Te Deum*. Le soir, il alla au club où on lui fit une réception tout à la fois solennelle et singulière : des femmes lui apportant des fleurs, et Mlle M... lui rappelant ces paroles du saint Evangile, dont elle faisait une si triste application : *Les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers*. Mais Dieu n'avait pas tout dit encore, et l'heure de-

vait venir où chacun reprendrait sa place. Sermet fut sacré à Paris, par Gobel, évêque de Lydda. Le 7 mai, il faisait son entrée dans *sa ville métropolitaine*, et la cathédrale le voyait le lendemain procéder lui-même à son installation. Deux jours après, assisté des évêques de Bordeaux et d'Auch, il célébra la cérémonie du sacre des évêques intrus de Narbonne et de Pamiers.

Informé de toutes ces profanations, Mgr de Fontanges, demeuré malgré tout archevêque légitime, ne tarda pas à protester contre l'intrusion de Sermet. Le 20 mai, il adressa à son clergé et à son diocèse une lettre pastorale, dans laquelle il montrait le droit de son côté, et prouvait la nullité des pouvoirs de Sermet. Il défendait à tout prêtre séculier ou régulier de reconnaître l'intrus pour évêque, et aux fidèles d'assister à sa messe et à celle de prêtres réfractaires.

Cette lettre ne devait pas mettre fin au schisme qui désolait l'Eglise de Toulouse. Le 24 mai, les électeurs procédèrent à la nomination des curés constitutionnels qui furent installés, le dimanche 29. Quelques jours après, le 15 juin, l'*évêque métropolitain du Sud* publiait son premier Mandement dans lequel il osait parler de *communion avec le Saint-Siége apostolique*. C'était pousser un peu loin l'audace, et faire voir d'autre part combien cette communion était jugée nécessaire, même par ceux qui la méconnaissaient davantage.

Pour réfuter cette publication de l'évêque intrus, on répandit, en nombreux exemplaires, le Mandement de Mgr de Fontagnes. On fit circuler aussi un écrit ayant pour titre : *Réflexions d'un catholique romain*, ou *Sermet convaincu d'intrusion*, *d'hérésie et de schisme*. D'autre part, les prêtres constitutionnels cherchèrent aussi à défendre leur conduite ; parmi eux, nous retrouvons les noms du P. Druilhe, curé du

Taur; Lacoste, de Plaisance, vicaire de la Dalbade; Dardenne, curé d'Auriac. Ils avaient un rude travail pour se disculper aux yeux de leurs confrères et de leurs paroissiens.

Les curés légitimes vécurent pendant quelque temps, dans leurs églises, avec les curés intrus, mais sans aucune communication. Ils durent bientôt se retirer, et abandonner le terrain et le troupeau à des pasteurs sans mission.

Voulant remédier, autant que possible, à cet état de choses, Mgr de Fontanges qui voyait d'ailleurs l'impossibilité de rentrer à Toulouse, décida de confier la direction du diocèse à de nouveaux vicaires généraux, tous les autres ayant été dispersés. M l'abbé du Bourg fut nommé à Toulouse , M. Carrière à Grenade , M. Saltel à Gardouch, M. Montjousieu à Muret. M. l'abbé du Bourg, celui qui joua le rôle le plus important et le plus beau dans ces jours désastreux, appartenait à une noble et ancienne famille de Languedoc, où les traditions d'honneur, de vertu et de foi sont héréditaires, et qui de nos jours encore soutient avec une admirable fidélité les seuls principes qui puissent sauver notre malheureux pays. M. l'abbé Marie-Jean-Philippe du Bourg, après avoir fait son éducation dans la maison paternelle, manifesta de bonne heure le désir d'entrer dans l'état ecclésiastique. Il alla terminer ses humanités au collége d'Harcourt, à Paris, fit ses études théologiques au séminaire de S. Magloire et s'y prépara à la réception des saints ordres. Il fut reçu docteur à la Sorbonne, à peine âgé de 27 ans, et de retour à Toulouse, il ne tarda pas à être nommé chanoine de Saint-Etienne. Cette dignité ne demeura pas pour lui une sinécure, car il s'occupa avec zèle de la direction de plusieurs communautés religieuses, de la visite des pauvres malades, auxquels il laissait d'abondantes aumônes,

et enfin de la fondation de plusieurs maisons religieuses, parmi lesquelles il affectionnait surtout celle du Bon-Jésus, pour les filles repenties.

M. l'abbé du Bourg ne fut découragé par aucun des événements qui ensanglantèrent Toulouse et la France entière. Il plaça quatre cents prêtres dans les différents quartiers, soit de la ville, soit des environs. Sa résidence était chez M. Verlhiac, rue Saint-Remésy, d'où il courait partout où sa présence était nécessaire. En vain sa tête fut mise à prix, et mille écus promis à celui qui le livrerait. Il échappa toujours, comme par miracle, à ceux qui le poursuivaient. Passant un jour sur le pont, il fut rencontré par un de ses ennemis, qui, comme il l'avoua plus tard lui-même, eût la pensée de le jeter dans la Garonne; mais une frayeur inexplicable qui s'empara de ce malheureux l'empêcha de réaliser son projet. Chargé de nourrir presque tous les pauvres de la ville, M. du Bourg eut toujours une confiance aveugle en la Providence qui ne l'abandonna jamais. Un jour, comme il était sans aucune ressource, un inconnu se présenta et lui remit quarante louis; quelques jours après, il lui apporta une pareille somme.

Mademoiselle d'Audonnet et M. Auguste Pujol étaient les distributeurs de ces envois mystérieux de la Providence. Ce dernier surtout allait porter, à la faveur de la nuit, ces aumônes, soit aux pauvres, soit aux prêtres qui se cachaient, et M. l'abbé du Bourg ne pouvait retenir ses larmes quand la bourse des malheureux devenait vide. D'après ce qu'il avoua plus tard à M. l'abbé Ortric, curé de la Dalbade, pendant un assez court espace de temps, plus de soixante mille francs étaient passés par ses mains. Ce digne curé fut souvent obligé d'arrêter le zèle du courageux vicaire général, qui voulait courir les plus grands dangers pour aller porter

aux malades les secours de la religion. *Non emigrabo*, disait-il en tête de presque toutes ses lettres, et il tint parole. Sa résignation était admirable ; il apprit avec un calme surhumain, la mort de son frère, M. de Rochemonteix, et de son neveu Melchior, se consolant par la pensée qu'ils étaient allés recevoir dans le ciel la récompense de leur vertu. Il était d'une très-grande modération, et obligé un jour de sévir contre un homme coupable, il le fit avec une fermeté si digne et si calme, qu'il obligea à rentrer en lui-même ce malheureux, livré d'abord à une véritable fureur.

Parmi les ecclésiastiques qui secondèrent le mieux le zèle de M. l'abbé du Bourg, notre histoire locale doit conserver au moins quelques noms. M. l'abbé de Chièze, vicaire général de Carcassonne, avait pris un costume de garde national, et se faisait porter les armes par les différents corps de garde devant lesquels il passait, menaçant de peines disciplinaires ceux qui manqueraient à leur devoir. Il fut rencontré un jour par une foule armée qui lui dit avoir été envoyé à la recherche de M. de Chièze. Attendez, leur dit-il, il ne doit pas être bien loin d'ici, et il se mit à la recherche avec eux. Naturellement, dit M. l'abbé Salvan, il ne se trouva pas. Un religieux capucin pénétrait dans les maisons, sous prétexte d'apporter aux malades les soulagements de la médecine et il leur donnait les derniers sacrements. M. l'abbé Barquissot, se multipliant dans les différents quartiers de la ville, parcourait les rues en chantant à tue tête des airs patriotiques. M. l'abbé Douarre, caché sous le pseudonyme de *Lafontaine*, et plus tard curé de Saint-Exupère, avait adopté une tenue irréprochable de petit-maître, sans oublier de mettre à sa boutonnière le petit bouquet obligé de fleurs d'oranger. M. l'abbé Ortric, plus tard curé de la Dalbade, vendait, sous un costume difficile à dépeindre, de la poudre odon-

talgique. Le Père Cassé, métamorphosé en portefaix, mettait, avec une complaisance souvent récompensée, ses services à la disposition des passants. De temps en temps on rencontrait, marchant habituellement ensemble, un garçon boulanger, portant, écrites sur son costume, les traces de sa profession, et un chaudronnier sur qui elles étaient aussi très-visibles, et qui fredonnaient gaiement quelques airs auvergnats. C'étaient tout simplement deux prêtres allant à la recherche des malades, pour les administrer.

Quelques-uns de ces vénérables ecclésiastiques purent porter les secours de la religion à plusieurs des victimes de la révolution, notamment vers la fin de l'année 1794. Une de ces nobles victimes fut Mme de Cassan, née de Rabaudy, condamnée pour n'avoir pas voulu nier qu'elle avait envoyé des secours à des émigrés, et à laquelle le magistrat chargé de la juger promettait la vie, moyennant ce petit mensonge.

Cependant, Mgr de Fontanges, avait élé obligé de s'exiler à Palma, capitale des îles Baléares. M. l'abbé du Bourg, son courageux représentant à Toulouse, eût la consolation en 1795, après la mort de Robespierre, de rouvrir quelques jours les portes des églises, et le 19 juillet, accompagné d'une foule immense, il se rendit à l'église des Grands Carmes, condamnée plus tard à être démolie. Prosterné au pied de la croix devant la porte extérieure de l'église, il fit amende honorable pour tous ceux qui avaient eu le malheur de participer au schisme. Puis s'adressant aux fidèles, et élevant la voix: Persévérez-vous, s'écria-t-il, dans le dessein que Dieu vous a donné de vivre et de mourir fidèles à l'Eglise catholique, apostolique et romaine? — *Oui, mon père*, répondit la foule profondément émue, *avec la grâce de Dieu!*

Peu de temps auparavant, le service divin avait été célébré

ostensiblement chez M. du Bourg, place Saintes-Carbes; chez M. Lassus-Laborde, rue des Gestes, et chez M. Bernady, au faubourg Saint-Cyprien. Dans cette dernière demeure, une touchante manifestation avait eu lieu le dimanche des Rameaux. Un autel avait été dressé sur la galerie supérieure; la foule avait envahi les cours et les jardins; des prêtres assermentés, rentrés en eux-mêmes, étaient venus se rétracter en face du public, qui livré à une émotion profonde, traduisait sa joie par des larmes, par des sanglots.

Mais ce bonheur ne fut pas de longue durée. La révolution n'était pas terminée encore, et après quelques jours sereins, elle ramenait bientôt des temps orageux. En 1797, le Corps législatif avait proposé un nouveau serment aux lois de la République, dont l'effet devait être purement civil. Les vicaires généraux crurent devoir consulter sur une matière aussi délicate, leur vénérable archevêque, qui leur adressa une instruction détaillée, en date du 20 août 1797; ils écrivirent eux-mêmes plusieurs circulaires, soit pour les fidèles, soit pour les anciennes religieuses du diocèse.

Peu de temps après, la persécution recommença avec violence, et l'autorité légitime de Mgr de Fontanges ne put s'exercer que difficilement, même entre les mains si dévouées de M. l'abbé du Bourg, qui devait être nommé plus tard, évêque de Limoges.

Telle est l'histoire de ces jours sinistres et les belles pages qu'elle doit consacrer à la mémoire de Mgr de Fontanges. Arrivé à Toulouse au commencement de l'année 1789 (24 février), et reparti bientôt après pour la réunion des Etats-généraux (5 mai), Mgr de Fontanges ne résida que quelques mois dans son diocèse; mais il y fut présent par la pensée et y fit sentir, à distance, l'influence puissante de sa fermeté

et de sa foi. Dans ces années troublées où l'Eglise de France eût à subir de si douloureuses et de si violentes persécutions, il resta comme un modèle admirable, donné à ce clergé de Toulouse, heureux et digne d'obéir à un tel prélat, car si l'histoire de cet épiscopat est glorieuse pour Mgr de Fontanges, elle ne l'est pas moins aussi pour le clergé diocésain. Lui aussi lutta avec fermeté contre les tendances schismatiques de cette époque et contre les atrocités qui en furent les conséquences logiques. Exposé aux plus grands dangers pour maintenir au milieu de nos pères le règne de Jésus-Christ, il eut souvent la gloire de verser son sang sur l'échafaud, et de payer par le martyre la fidélité à ses devoirs. Bel exemple qui demeure placé en face de notre génération et, qui, nous l'espérons, serait encore imité si l'avenir nous réservait de pareilles épreuves.

Quant à Mgr de Fontanges, exilé comme nous l'avons dit, aux îles Baléares, il vécut dans la retraite la plus absolue, et dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Rentré dans sa patrie dès que les événements le lui permirent, il donna sa démission en 1801, pour faciliter au Souverain Pontife la réorganisation de l'Eglise de France. Il joignit ensuite l'humilité à l'obéissance, et lui, ancien archevêque d'une grande ville et d'un beau diocèse, il accepta le simple titre d'évêque d'Autun. Il gouverna son nouveau diocèse jusqu'en 1814, et termina sa belle vie par une mort non moins belle; car il succomba à la maladie qu'il avait contracté en soignant les prisonniers de guerre dans les rangs desquels l'épidémie faisait de terribles ravages. Douce et sainte figure, qui se détache heureusement sur le ciel orageux de notre révolution. Ce prélat sut allier, en effet, des qualités qui quelquefois semblent s'exclure : la fermeté qui fait les martyrs, l'humilité et l'obéissance qui font les évêques fidèles, la

charité qui fait les saints. Il n'y a encore à Toulouse, ni canal, ni quai, ni rue, qui porte son nom, mais il est écrit, au ciel, dans le livre de vie, et ici-bas dans les cœurs dévoués qui poursuivent de leur amour des vertus d'autant plus admirables, que les hommes les ont moins récompensées.

†

XXXVIII

CLAUDE-FRANÇOIS-MARIE PRIMAT

(De 1802 à 1816)

Concordat de 1801, articles organiques. — Installation solennelle. — Rétablissement du culte. — Nominations. — Prestations de serment. — *Mon frère le sacristain*. — Un témoin oculaire. — Jubilé de 1804. — Oratoires privés. — Séminaire diocésain. — Catéchisme national. — Guerre d'Espagne. — Séminaire métropolitain. — Passage de Pie VII à Toulouse. — Restauration. — Douloureux embarras de l'historien.

La Révolution, trop longtemps triomphante, venait enfin d'être, non pas vaincue, elle ne l'est pas complétement encore, mais enchaînée. Le premier consul Bonaparte l'avait attachée à son char de victoire, bien disposé cependant à lui lâcher la bride, lorsqu'il le jugerait nécessaire aux projets de son ambition. Pour le moment, le monstre était tranquille, grâce surtout aux coups de verge que ne lui ménageait pas son impitoyable dompteur. Un de ces coups fut le concordat de 1801. Mais par une de ces anomalies, qu'explique suffisamment le caractère impérieux de l'un des contractants, cet acte qui délivrait l'Eglise des griffes de la Révolution la plaçait sous les serres d'un autre oiseau de proie qui devait être bientôt l'aigle impérial. Il faut lire dans les *Mémoires du cardinal Consalvi* les curieuses péripé-

ties par lesquelles passèrent les négociations relatives à cet acte important ; comment le premier consul cherchait à fatiguer le Prélat italien par d'interminables séances de nuit et de jour, et comment enfin celui-ci, placé au dernier moment, en présence d'un projet qui avait été complétement modifié à son insu, refusa formellement sa signature. Bonaparte en fut d'autant plus irrité qu'il avait invité à sa table tout le corps diplomatique, auquel il voulait annoncer que le concordat était enfin signé. Averti, lui aussi, à la dernière heure que tout était à refaire, et passant auprès du cardinal, déjà rendu dans les salons pour l'invitation reçue : « Eh bien ! Monsieur le cardinal, lui dit-il avec colère, » quand partez-vous ? — Après le dîner, répondit flegmatiquement, le spirituel homme d'Etat. » Après le dîner cependant, l'ambassadeur d'Autriche intervint, et de guerre lasse, à la suite de nouvelles et longues séances, les négociations finirent par aboutir. Mais le Premier Consul qui n'avait pu faire glisser dans le concordat des dispositions restrictives de l'indépendance et de la dignité de l'Eglise, les jeta dans les articles organiques qui parurent bientôt et furent mis en vigueur malgré les réclamations beaucoup trop légitimes de la cour de Rome. Disons-le cependant pour être juste, malgré ces chaînes qui allaient peser sur elle, l'Eglise ne put voir sans une immense joie le rétablissement du culte en France, et le peuple qui n'apercevait même pas ces entraves salua avec une explosion indicible de bonheur la rentrée de Dieu sur le sol de la patrie.

Ces considérations nous ont paru nécessaires pour bien juger la situation qui allait être faite à Mgr Claude-François-Marie Primat, nommé, après le concordat, archevêque de Toulouse. Ce Prélat était né à Lyon, de parents assez pauvres, le 26 juillet 1747. Il entra, jeune encore, dans la

congrégation de l'Oratoire et fut bientôt nommé à la cure de Saint Jacques, à Douai, qui appartenait à cette congrégation. Il devint en même temps directeur du couvent de la *Providence*, placé sur cette paroisse, et dont les religieuses conservèrent pendant de longues années le souvenir de sa modération et de sa prudence. Mais ces vertus, peut-être par leur excès même, ne préservèrent pas M. Primat des dangers que la foi courait à cette époque, et lorsque parut la constitution civile du clergé, avec injonction à tout prêtre français de lui promettre obéissance, M. Primat eut la faiblesse de prêter le serment demandé. Nous employons avec intention ce mot de *faiblesse*, car il peint à merveille et beaucoup trop parfaitement celui dont nous allons retracer la vie.

Sacré évêque constitutionnel du nord (c'est-à-dire de Cambrai), le 10 avril 1791, M. Primat fut transféré au siége métropolitain du sud-est (Lyon), le 17 février 1798. Lorsque pour mieux réorganiser l'Eglise de France, sur les bases du concordat, le Souverain Pontife eut demandé la démission de tous les Evêques, M. Primat donna la sienne, et il fut institué canoniquement archevêque de Toulouse, le 9 avril 1802.

Le 9 messidor an X, c'est-à-dire pour parler français, le 29 juin 1802, Mgr Primat écrivait de Nîmes, où il était allé se reposer auprès d'anciens amis, et il parlait de sa prochaine arrivée à Toulouse, soit à M. l'abbé de Barbazan qu'il priait de l'installer, soit au *citoyen* Richard; préfet de la Haute-Garonne, à qui il communiquait le choix qu'il avait fait pour cette cérémonie. « Cette distinction, disait-il, qui était réservée à M. l'abbé du Bourg, aujourd'hui évêque de Limoges, était due aussi au mérite de M. de Barbazan et aux dispositions pacifiques qu'il a manifestées en plusieurs occa-

sions. Il ne me reste plus à désirer que de le voir associé à mes travaux en qualité de vicaire général, pour que, par ses conseils je puisse remplir les vues du Gouvernement et du chef de l'Eglise catholique. Je compte, ajoutait le Prélat en terminant, me rendre à Toulouse, mercredi prochain, 18 messidor (7 juillet), entre six et sept heures du soir. »

Peu de jour après, l'archevêque de Toulouse passait à Villefranche où sa présence, écrivait le sous-préfet, « a produit le meilleur effet. Il a emporté l'estime que sa physionomie enlève au premier coup d'œil..... Je l'ai accompagné jusqu'à Sainte-Agne... Il m'a témoigné beaucoup de satisfaction de l'accueil qu'il a reçu sur toute la route..... L'ecclésiastique qui accompagne M. l'archevêque m'a aussi paru être un homme du plus grand mérite. » Cet ecclésiastique qui faisait si bonne impression au *citoyen* sous-préfet de Villefranche était, croyons-nous, M. l'abbé Prépaud, qui devint secrétaire général de l'archevêché sous Mgr Primat.

L'installation du Prélat eut lieu solennellement à la cathédrale, le 22 messidor (dimanche 11 juillet). M. l'abbé de Barbazan, qui présidait la cérémonie, harangua d'abord le préfet, à l'entrée de l'église, et le remercia de tout ce qu'il avait fait pour la religion. Puis on alla chercher, à l'archevêché, le nouveau chef du diocèse, qui entouré d'une garde d'honneur, fut conduit dans le chœur de la métropole « On célébra une messe basse, dit une note du temps. Mgr l'archevêque prononça un discours, dans lequel il retraça les bienfaits du gouvernement envers l'Eglise, les obligations qui lui était imposées, plus particulièrement celle de prêcher par son exemple, l'union et l'oubli du passé... Les tambours battaient aux champs, au moment de l'élévation, et la musique militaire ne cessa de se faire

entendre pendant la Messe. Mgr l'Archevêque après une exhortation paternelle à son clergé, composé de prêtres, qui avaient été jadis divisés par *des opinions religieuses*, s'avança sur les marches du sanctuaire, et donna le baiser de paix au préfet, au général (Gudin, commandant la 10ᵉ division militaire) et à M. de Barbazan. Ce baiser fut rendu aux autorités civiles et militaires par leurs chefs, et au clergé par l'abbé de Barbazan. Ce baiser de paix donné et reçu par tous les prêtres catholiques, annonce qu'il n'y a plus qu'un clergé. » Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'origine de cette note, nos lecteurs l'auront suffisamment remarquée. On y voit l'intention bien évidente de mettre sur le même pied les prêtres qui avaient prêté le serment et ceux qui l'avaient refusé.

On lut ensuite la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), relative au concordat et aux articles organiques. Puis « l'archevêque entonna le *Te Deum*, qui fut exécuté par un orchestre nombreux; après le *Te Deum*, on chanta la prière suivante : *Domine salvam fac rempublicam; Domine, salvos fac Consules*. Après cette prière, l'archevêque fut reconduit par tout le clergé et les autorités à son appartement. » Le plus grand ordre ne cessa de régner pendant toute la cérémonie; une foule immense remplissait la nef, le chœur et les bas-côtés, et malgré cette énorme affluence, on n'eut à déplorer aucun accident. Heureuse Toulouse, qui revoyait enfin ses fêtes religieuses, et qui retrouvait tout son passé, avec l'espoir d'un semblable avenir !

A peine installé dans sa nouvelle dignité, Mgr Primat eut la mission laborieuse de réorganiser le culte public dans tout son diocèse; il choisit pour grands vicaires, d'abord MM. de Barbazan et de Cambon, anciens vicaires généraux de Mgr de Fontanges. Le choix de ces deux honorables ecclé-

siastiques, qui avaient énergiquement refusé le serment à la Constitution civile, fut très-bien accueilli par le clergé, dont presque tous les membres avaient imité un si noble exemple. L'opinion se montra plus sévère, précisément à cause de ce motif, en présence de la nomination comme grand vicaire du R. P. Hubert, ancien procureur général des Minimes, et qui ayant prêté le serment refusé par ses deux nouveaux collègues, avait été curé constitutionnel de Saint-Sernin. Mgr Primat, qui, comme nous l'avons lu dans sa lettre au Préfet, faisait passer les « vues du gouvernement » avant celles « du chef de l'Eglise catholique, » crut devoir faire cette concession au pouvoir civil, lequel, paraît-il, avait désiré que les prêtres assermentés figurassent pour un tiers dans les nominations à faire. Un tiers, c'était beaucoup dans un diocèse qui avait compté si peu de prêtres jureurs. L'archevêque n'avait pas pressenti cette opposition de son clergé, car en présentant ses trois vicaires généraux à la nomination du gouvernement, il donnait à tous les trois les mêmes éloges, « rendait un témoignage avantageux de leur esprit et de leur conduite ; il espérait que leurs lumières réunies lui seraient fort utiles, pour remplir les devoirs qui lui étaient imposés. »

Cependant, pour les autres choix qui suivirent, les prêtres assermentés figurèrent dans une proportion beaucoup moins considérable. Furent nommés chanoines titulaires : MM. Gueydon, ancien vicaire général de Pamiers ; Cassaing, ancien doctrinaire ; Danceau-Lavelanet, ancien vicaire général de Béziers et ancien chanoine de Montpellier ; Despanès, ancien chanoine de Saint-Etienne et ancien vicaire général de Montauban ; Cassagneau de Saint-Félix, ancien chanoine de Saint-Etienne ; Joseph Pons, ancien chanoine théologal de Saint-Etienne ; Bernadet, curé de la Métropole ; Régniez

de Rozière, ancien chanoine de Saint-Etienne et ancien vicaire général de Rodez; Drulhe de Saint-Médard, ancien chanoine de Saint-Etienne; Devin, ancien chanoine de Saint-Sernin.

L'archevêque nomma trente-trois chanoines honoraires, parmi lesquels nous ne pouvons relever que les noms suivants : MM. Rocous de Saint-Amans, ancien chanoine de Montréal; Bousigues, ancien chanoine de Saint-Sernin; Dalbis, ancien chanoine de Mirepoix; Pijon, ancien professeur de théologie à la faculté de Toulouse; Costecaude de Saint-Victor, ancien archidiacre, chanoine de Mirepoix; de Fajac, ancien chanoine et ancien vicaire général de Tarbes; de Panat, ancien vicaire général de Rouen et ex-archidiacre de Pontoise; de Sers, ex-vicaire général de Senlis; Latour de Saint-Ignan, ex-vicaire général de Comminges et ancien chanoine titulaire de Saint-Etienne; de Lamezan, ex-vicaire général de Reims, et décédé assez récemment; Prépaud, secrétaire général de l'archevêché, et que beaucoup d'entre nous ont connu; Saint-Jean de Pointis, ancien vicaire général de Lisieux; dom Pons, ancien bénédictin; Brunet, ancien curé de Beaumont-de-Lézat; Chabanettes, ancien curé de Saint-Michel et ancien représentant du clergé aux Etats-généraux; Cazac, ancien augustin; de Madron, ancien curé de Mourvilles-Hautes; Ladevèze, ancien archidiacre de Figeac.

Les vicaires de la Métropole furent : MM Gervais Ortric et son frère Jean-Marie Ortric, dont l'un mourut évêque de Pamiers et l'autre curé de la Dalbade; Pagan, mort curé de la cathédrale où il remplaça M. l'abbé Bernadet; et Bégué, ancien hebdomadier de Saint-Félix.

Enfin à la liste des bénéficiers, nous empruntons les noms de : MM. Legry, ancien général des Carmes-Déchaus-

sés ; *Pierre Reulet*, *maître des cérémonies*, et Daubriac, que nous nous rappelons très-bien avoir connu dans notre enfance.

Nous avons cru que tous ces noms auraient un intérêt aux yeux de nos lecteurs, en faisant revivre devant eux les élus d'une génération à laquelle nous avons presque appartenu. C'est pour ce motif que nous indiquons encore les nominations suivantes : curé de Saint-Sernin, M. Jean Mathieu, qui eut pour vicaire son propre frère ; curé de la Daurade, M. Théron ; de Saint-Nicolas, M. Campardon ; de Saint-Jérôme, M. Marceille ; de la Dalbade, le P. Roure, ancien doctrinaire ; de Saint-Pierre, M. Bourrec ; du Taur, M. Nayral ; des ci-devant Récollets, d'abord M. Candèze et bientôt après M. Taverne, ancien curé constitutionnel de la Daurade, et l'un des deux, parmi tous les nouveaux curés, qui eut prêté le serment. Peut être même est-ce cette raison qui lui valut son titre, afin que l'élément *assermenté* fut suffisamment représenté dans la nouvelle combinaison.

L'installation de tous les nouveaux élus ne put avoir lieu que successivement ; celle du Chapitre et du curé de la Métropole, motiva une ordonnance de Mgr Primat, en date du 23 octobre 1802. Le prélat donnait de grands éloges au gouvernement du Premier Consul ; d'accord avec lui, il déclarait la cure incorporée au Chapitre, ce qui éviterait les difficultés entre deux pouvoirs juxtaposés. L'installation du Chapitre et du curé de la Métropole eut lieu la veille de la Toussaint ; et le jour même de la fête, les chanoines et les curés de la ville durent prêter le serment de fidélité au gouvernement. Nous croyons nécessaire de donner à cet égard quelques détails.

D'après le concordat, les évêques avant d'entrer en fonctions, devaient prêter serment de fidélité entre les mains du

Premier Consul, selon la forme ordinaire; et les ecclésiastiques du second rang, entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement. Cette cérémonie, parfaitement légitime en elle-même, pouvait devenir plus ou moins convenable, et avoir même quelque chose d'odieux, suivant la manière dont elle devait s'accomplir. Nos lecteurs jugeront quel caractère elle revêtit à Toulouse. Dès le 10 prairial an X (7 juin 1802), le conseiller d'Etat Portalis recommandait aux Préfets de « réunir les membres du clergé à l'église, et pendant la cérémonie de la messe, après l'Evangile, de recevoir leur serment avec toute la publicité possible. » Mgr Primat, sur la demande sans doute du Préfet de la Haute-Garonne, lui envoyait, le 5 brumaire an XI (27 octobre 1802), les noms des vicaires généraux, chanoines et curés de la ville, qui devaient prêter serment de fidélité, le lundi jour de la Toussaint. Une note officielle rend ainsi compte de la séance : « Arrivé dans le chœur, le Préfet a occupé sa place ordinaire. On a célébré une grand'messe, pendant laquelle les ecclésiastiques (ci-dessus désignés, dont on donne même l'âge et l'adresse), ont prêté le serment dont voici la formule : « Je jure et promets à Dieu, sur les saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République française; je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique; et si dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement. » Pour ajouter à ce que cette formule pouvait avoir de pénible pour les membres du clergé, le cérémonial adopté dans cette circonstance contenait les détails que voici : D'après une lettre écrite par

le Préfet de la Haute-Garonne à celui du Lot, « chaque prêtre prêta le serment individuellement et à haute voix, et tous prononcèrent la formule déterminée par la loi du 18 germinal (8 avril 1802). *J'étais assis et couvert*, continue le Préfet, *les prêtres étaient à genoux*, et avaient la main droite posée sur les saints Evangiles. » Nous ne savons ce que durent éprouver les vénérables ecclésiastiques obligés de se conformer à un cérémonial pareil, devant le représentant de l'autorité civile; quant à nous, la rougeur nous monte au front au souvenir déjà lointain de cette douloureuse séance, et nous avons bien le droit de conclure que ceux qui traitaient ainsi l'Église, s'étaient donné la mission, non de la délivrer, mais de l'asservir.

Une cérémonie semblable eut lieu le 30 janvier 1803, toujours dans l'église de Saint-Etienne, pour la prestation du serment par les prêtres des cantons de Cadours, Castanet, Fronton, Grenade, Léguevin, Verfeil et Villemur. Le Préfet occupait sa place ordinaire, et tous les ecclésiastiques présents s'approchèrent de lui, pendant la grand'messe, après l'Evangile, et durent subir la cérémonie sous laquelle étaient déjà passés, le 14 novembre 1802, leurs collègues des communes comprises dans l'arrondissement des quatre justices de paix de Toulouse. Le 6 février 1803 (17 pluviôse an XI), tous les prêtres des arrondissements de Muret, Villefranche et Saint-Gaudens, parurent chacun dans l'église de leur arrondissement, devant leur sous-préfet, qui ne manqua peut-être pas d'écrire aussi, en rendant compte de la séance : « J'étais assis et couvert, les prêtres étaient à genoux ! »

Une lettre du préfet à l'archevêque, en date du 30 octobre 1802, avait déjà appris à ce prélat comment le gouvernement entendait respecter la liberté épiscopale dans la publication des Mandements. « J'ai reçu, lui disait-il, l'ordre

de ne rien laisser imprimer dans l'étendue du département qu'après en avoir pris connaissance et l'avoir revêtu de mon approbation. Je vous prie de vouloir bien à l'avenir me communiquer les différentes pièces que vous voudrez faire imprimer. » Le préfet terminait sa lettre en demandant à l'archevêque de ne plus l'appeler à l'avenir que *citoyen*, seule appellation dont l'honorât le gouvernement. C'était mêler bien tristement le ridicule à l'odieux, et attacher beaucoup d'importance à de puériles qualifications, dans une lettre où il supprimait si cavalièrement, de la part de son seigneur et maître, la plus belle prérogative de la dignité épiscopale.

Mgr Primat opposa-t-il à cette lettre une réponse vraiment digne d'un évêque? Nous n'en avons trouvé aucune trace, et, à vrai dire, nous ne le pensons pas; il n'entrait pas dans son caractère de lutter contre les puissants, et il s'inclinait devant les ordres du Premier Consul, comme il s'était abaissé sous la constitution civile. Quelques jours auparavant, il avait reçu du ministre Portalis une copie des statuts du diocèse de Paris. « Le gouvernement désire, disait la lettre d'envoi, qu'ils soient communs aux chapitres de tous les autres diocèses. » Naturellement, l'archevêque accepta ces statuts, et il les fit suivre de l'approbation suivante : « Je regarde les présents statuts comme le résultat des plus sages combinaisons; je les approuve et supplie le gouvernement de vouloir bien leur donner sa sanction. » Cette dernière supplication, adressée au gouvernement qui avait envoyé lui-même les statuts, et qui *désirait* les voir adoptés dans tous les diocèses de France, a vraiment sa valeur et sous-entend bien des choses...

L'immixtion du pouvoir civil dans les cérémonies religieuses devenait de plus en plus visible et choquante. *Mon*

frère le sacristain, disait autrefois Frédéric II, parlant de l'empereur d'Autriche ; s'il eût vécu plus longtemps, il eût bien pu faire arriver la même appellation jusqu'à celui qui allait être empereur des Français. Le 7 frimaire an XI (18 décembre 1802), le préfet *invitait* l'archevêque à *vouloir bien ordonner* qu'il n'y eût de messe de minuit ni à la ville ni à la campagne. Cependant, le 1er janvier 1803, le gouvernement se faisait gracieux, et M. Portalis, conseiller d'Etat, chargé des affaires du culte, écrivait au préfet : « Le gouvernement a décidé que l'amnistie serait accordée à tous les prêtres qui la demanderaient. » Mais le 25 ventôse an XI (16 mars 1803), le préfet recommençait sa campagne liturgique, et il avertissait les prêtres qui n'auraient pas reçu de lettre de leur archevêque « qu'ils seraient tenus de s'abstenir de tout exercice du culte, même de la célébration de la messe. » Le 13 avril suivant (23 germinal), le ministre, écrivant au préfet, blâmait deux prêtres qui renouvelaient les sacrements donnés par les jureurs; mais, ajoutait-il, je crois, que M. l'archevêque, ayant appartenu à la classe des évêques dits constitutionnels, s'est conduit avec beaucoup de sagesse en usant d'indulgence. » Quelques jours plus tard, le 23 avril, dans une lettre adressée à ses sous-préfets, le *citoyen* Richard déclarait que l'exercice public du culte était permis dans tout le département ; il autorisait les processions indiquées dans une ordonnance rendue à cet égard par Mgr Primat, et réglait dans ses plus minutieux détails la sonnerie des cloches, l'administration des sacrements aux malades, auxquels il ne fallait porter le saint Viatique qu'en se faisant « précéder d'une sonnette. » L'archevêque avait rendu, en effet, le 20 avril, une ordonnance dans le même sens, et qui, pour les processions, admettait celles des Rogations, de la Fête-Dieu (renvoyée au

dimanche dans l'octave), de l'Assomption, de la Toussaint et du jour des Morts.

A l'occasion des processions et des cérémonies du culte, que le Concordat avait ramenées parmi nous, nous sommes heureux de pouvoir reproduire les impressions d'un témoin oculaire, aujourd'hui membre de notre vénérable chapitre métropolitain : « J'étais bien jeune encore à l'époque du rétablissement du culte catholique dans notre ville. Je grandis, il est vrai, au milieu de ces restaurations successives de paroisses, de séminaires, de maisons religieuses; mais je ne pourrais garantir et affirmer comme certaines que mes impressions. Tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais, sous le toit paternel comme au dehors, tout me parlait... L'impression de ces faits, dont j'étais témoin, était telle, que ce fut comme le moyen dont la divine Providence m'a toujours semblé s'être servie pour faire naître d'abord et se développer chaque jour en moi la foi de mon baptême et la grâce de ma vocation au sacerdoce.

» Quant aux faits eux-mêmes, je ne pouvais pas plus alors les contrôler ni en constater les circonstances, que je n'en avais ni la pensée ni le devoir... Ce qu'il y a de certain et d'incontestable, c'est que les cérémonies religieuses, dans les églises rendues aux fidèles, produisirent à Toulouse et dans tout le diocèse un effet prodigieux ; que ces sentiments de foi et de religion se mânifestèrent partout avec d'autant plus d'intensité, que la persécution les avait plus violemment et plus longtemps comprimés.

« La première procession de la Fête-Dieu, à Toulouse, se fit avec un concours extraordinaire, avec des démonstrations de bonheur, de calme, de piété et une sorte d'enthousiasme dont l'impression, quoique je fusse alors bien jeune, m'est restée longtemps, et dont le souvenir ne s'effacera pas de ma mémoire.

» Ce fut comme une explosion de cette foi naïve, simple, ardente comme un courant, entraînant même les indifférents et les hommes que la Révolution avait le plus éloignés de la religion.

» Dès qu'eut paru l'ordonnance épiscopale fixant le jour et l'heure de la procession, ainsi que les rues qu'elle devait parcourir, on vit deux jours à l'avance les habitants de chaque maison préparer les tentures qui devaient couvrir et abriter le Saint-Sacrement, les prêtres et les nombreux fidèles qui suivaient... Dès la veille, tout était prêt, les reposoirs nombreux, chaque quartier tenant à honneur d'offrir dans sa maison un lieu de repos à Notre-Seigneur et de recueillir les fruits de la bénédiction solennelle qui se renouvelait à chaque station. Les monuments publics, comme les maisons particulières, grâce aux soins de l'autorité, étaient ornés de tapisseries... Les magistrats, non-seulement aidèrent et favorisèrent ces démonstrations, mais s'y associèrent. »

Nos lecteurs regretteront certainement, comme nous, que cette note soit beaucoup trop courte et que son honorable rédacteur n'écrive pas en entier la biographie de Mgr Primat; il y eût mis sans contredit une fraîcheur d'impressions et une chaleur contagieuse que n'ont pu nous laisser à nous-même les dossiers volumineux et poudreux auxquels nous empruntons nos documents.

Quant au rétablissement *solennel* du culte auquel cette note nous ramène, on sait qu'elle eut lieu à Paris le jour de Pâques 1802, et dans tout le reste de la France le jour de Pâques de l'année suivante. Mais en détail, et dans un très-grand nombre d'églises, les cérémonies du culte avaient recommencé beaucoup plus tôt. Pour le diocèse de Toulouse en particulier, nous avons vu que déjà, dès la fête de la

Toussaint de l'année 1802, les vicaires généraux, les membres du chapitre et les curés de la ville avaient solennellement prêté serment, dans la cathédrale, pendant la grand'-messe. Des cérémonies pareilles avaient eu lieu pour les autres prêtres du diocèse soit le 14 novembre 1802, soit le 30 janvier et le 6 février 1803. D'ailleurs, dès le 7 juin 1802 le ministre d'Etat Portalis recommandait au préfet de procéder à cette cérémonie, et les délais qui se produisirent furent uniquement causés par la nécessité de tout combiner entre les deux pouvoirs et l'impossibilité de tout faire à la fois.

Il nous semble donc acquis que le culte public fut rétabli de fait, dans le diocèse, au moins dès le commencement de l'année 1803, et même, dans certaines paroisses, dès l'arrivée de l'archevêque (11 juillet 1802).

Quant à la réglementation du culte, elle occupa, pendant presque toute l'année 1803, soit l'archevêque, soit aussi, et un peu trop, le Ministre et le Préfet.

Dans la situation difficile qui lui était faite, Mgr Primat n'avait pas seulement à maintenir la bonne harmonie entre les différents pouvoirs, mais à réformer aussi certains abus, en rappelant les réglements qui les avaient précédemment empêchés. Le 18 janvier 1804 (27 nivôse an XII), il remettait en vigueur une ordonnance rendue en 1743, par Mgr de Laroche-Aymon, et renouvelée en synode le 13 novembre 1782, d'après laquelle, les saluts qui avaient lieu dans la semaine, à Toulouse, devaient être terminés à cinq heures du soir, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et à sept heures depuis Pâques jusqu'à la Toussaint. Pour les paroisses rurales, cette ordonnance accordait une demi-heure de plus. Ces détails, qui avaient leur importance, en eurent cependant une bien moins grande que le jubilé annoncé par

l'Archevêque, deux jours plus tard, et accordé par le Souverain Pontife pour remercier Dieu du rétablissement du culte en France.

Le Mandement épiscopal qui, comme tous ceux qui l'avaient précédé, donnait avec raison à Mgr Primat le titre d'archevêque de Toulouse, Narbonne, *Auch et Albi*, fixa aussi l'ordre des processions qui devaient avoir lieu dans la ville de Toulouse, pendant le jubilé. La procession générale se fit le samedi 25 février, après la messe du Saint-Esprit qui fut chantée à huit heures. Les autres processions, qui sortirent toutes à la même heure, eurent lieu d'après l'ordre hiérarchique, Saint-Jérôme fermant la marche des paroisses, et laissant après lui la procession des Hospices réunis qui se fit le 19 mars. Le 24, la clôture du jubilé eut lieu par une procession du chapitre métropolitain. D'après ce que nous avons déjà dit, au sujet de la première procession de la Fête-Dieu, on peut se figurer ce que durent être toutes celles-là. Une défense de l'Archevêque à ce sujet, montre bien la différence de l'époque où ces belles manifestations se produisaient, et de celle où nous les racontons. L'ordonnance épiscopale disait : « Nous faisons très expresse défense de faire dans la ville et faubourg aucune réunion de femmes ni de filles pour marcher en ordre de procession. Il n'y aura que les hommes et les garçons qui pourront avoir une croix particulière sous laquelle ils marcheront. » Si l'on excluait aujourd'hui toutes les congrégations de femmes et de jeunes filles, et qu'on ne permît d'avoir une *croix particulière* qu'aux hommes et aux *garçons*, il est à croire que ces cérémonies ne seraient pas fort longues, tant nous avons fait de progrès, en ce genre, depuis 1804 !

Cependant cette année-là elle-même n'était pas exempte de tribulations, et pour Toulouse, en particulier, elle en

avait, dans le genre de celles que nous avons déjà signalées. Une lettre du ministre Portalis, en date du 31 avril (1er floréal an XII), disait au Préfet : « J'écris à M. l'Archevêque et lui mande qu'un de ses vicaires généraux professe une doctrine trop favorable aux *prétentions* des prêtres non assermentés. » Le ministre appelait *actes de schisme* les prétentions de ces vénérables ecclésiastiques. Quant au vicaire général dont il est ici question, ce ne peut être que M. de Barbazan ou M. de Cambon ; mais ce n'est certainement pas le P. Hubert. Le Préfet lui aussi, marchait assez bien dans la même voie que son ministre, et le 10 novembre suivant (19 brumaire an XIII), il demandait qu'on ne sonnât pas les *Albettes* avant la fête de Noël. Ces airs naïfs et populaires ne trouvaient pas grâce devant les autorités civiles, et les fidèles qui les entendaient de nouveau avec tant de joie, étaient condamnés déjà à s'en voir privés !

Ces Messieurs, d'ailleurs, mettaient les pieds dans le domaine de l'Eglise, avec une persévérance dont les catholiques étaient loin de leur savoir gré. Le 2 mars 1805 (11 ventôse an XIII), le Préfet de police écrivait au Préfet du département, au sujet de la découverte faite dans l'église des Carmes « d'un cercueil contenant un cadavre desséché, présumé, dans l'opinion, être la dépouille d'une sainte. Je vois avec satisfaction les mesures que vous avez prises pour prévenir tout ce que cet événement pouvait avoir d'influence sur les esprits *superstitieux*. » Ce citoyen Préfet n'avait pas l'air de se douter que des questions pareilles pussent regarder l'Archevêque, et il traitait sans lui et avec ce sans-façon, des ossements que l'*opinion présumait être la dépouille d'une sainte*. On sent dans toutes ces réclamations du pouvoir civil quelque chose d'hostile à la délicatesse du sentiment chrétien qui surveille, avec tant de respect et d'affection,

les dépouilles vénérées des saints. Et c'est ainsi que l'État protégeait l'Eglise, et lui laissait, avec la liberté, le soin de s'occuper des choses qui lui tenaient le plus à cœur!

L'Archevêque cependant ne perdait pas, ne pouvait pas abdiquer tous ses droits, et le 22 avril 1805 (2 floréal an XIII), il publiait une ordonnance pour l'ouverture du jubilé accordé à perpétuité à l'église de Saint-Bertrand, du ci-devant diocèse de Comminges, par le pape Clément V, ancien évêque de cette ville, et à la confrérie des Pénitents-Noirs par Pie VI, faveur renouvelée par Pie VII, qui avait transféré le jubilé, accordé aux Pénitents-Noirs, dans l'église Saint-Jérôme. Ce jubilé commença le 2 mai à Saint-Jérôme, et le 3 mai à Saint-Bertrand.

L'attention de l'Archevêque se porta peu de temps après sur les oratoires privés ; il exigea entre autres choses que les pouvoirs accordés aux chapelains fussent renouvelés, et qu'aucune messe ne fût célébrée dans les oratoires pendant celle de la paroisse. Il avait déjà eu occasion de traiter ces diverses questions dans son ordonnance du 22 mars 1803. L'article 12 de cette ordonnance disait : « Le curé étant le propre prêtre dont parlent les canons, les fidèles reçoivent de lui le baptême, la première communion, la communion à Pâques, la bénédiction nuptiale et les derniers sacrements. Il est défendu à tout prêtre desservant les oratoires de faire aucune fonction curiale, même dans l'enceinte de leurs églises. Parmi les fonctions curiales sont comprises les obsèques et les cérémonies dites de relevailles... » L'art. 13 était ainsi conçu : « Les fidèles appartiennent à l'église paroissiale qui leur a été assignée par la circonscription civile. Ils se rendent aux offices divins, aux instructions de leurs paroisses, et y font la première communion. »

Pour ce travail de la réorganisation de son diocèse, il

manquait à Mgr Primat un élément essentiel, des séminaires. Le Mandement du carême de 1806, à la date du 3 février (que n'accompagnait plus la date républicaine; on sait, qu'en effet, le calendrier de la république finit avec l'année 1805), annonçait que cette question venait d'être favorablement résolue. Les curés et desservants étaient priés d'annoncer au prône « l'ouverture du séminaire du diocèse, autrement dit de Notre-Dame, établi dans la ville de Toulouse, rue Dumai (*sic*)... Le Gouvernement permet l'établissement des séminaires diocésains, sans qu'il s'oblige à les doter; c'est donc au zèle des pasteurs, à la religion, à la charité des fidèles de ce diocèse qu'appartient cette bonne œuvre. Nous laissons à tous nos coopérateurs dans le saint ministère de faire sentir aux fidèles l'importance de cet établissement pour le bien de la religion et de la société. »

Le grand séminaire, pour lequel on avait loué d'abord une maison au faubourg Saint-Cyprien, fut donc établi pendant quelque temps au centre de la ville dans la rue du Mai, et transporté plus tard à l'ancien collége de Périgord, où il est encore aujourd'hui. Mgr Primat, cédant à de sages conseils, nomma supérieur de cette maison, un ancien sulpicien, M. l'abbé Boix, qui se concilia bientôt l'estime et l'affection de ses élèves, et qui dès la première année, présenta à l'ordination, d'anciens ecclésiastiques empêchés jusque-là de recevoir les ordres sacrés, à cause de la Révolution.

Le mandement, qui annonçait l'ouverture du grand séminaire, contenait quelques autres détails que nous croyons devoir mentionner. « D'après les considérations qui nous ont été présentés par un grand nombre de pères de famille et de chefs de maison, nous renouvelons encore cette année, disait l'Archevêque les permissions du Carême pré-

cédent, pour l'usage de la viande, les dimanches, lundi, mardi et jeudi, depuis le premier dimanche du Carême, jusqu'à celui des Rameaux exclusivement. » Cette autorisation, que beaucoup de personnes croyaient de date assez récente, avait donc été accordée dans le diocèse de Toulouse, dès 1805. L'archevêque, que le gouvernement laissait faire à cet égard, n'était pas aussi libre sur tous les autres points. Le 15 avril 1806, le préfet lui écrivait pour le prier instamment de ne pas autoriser la résurrection des confréries de pénitents, et afin qu'aucun voile ne restât sur la pensée du gouvernement à ce sujet, le préfet faisait connaître « l'ordre exprès donné par le ministre de ne pas le souffrir. » C'était toujours le même libéralisme, laissant l'Eglise parfaitement indépendante, à la seule condition qu'elle ne ferait que ce qui plairait à l'Etat. On ne pouvait être plus tolérant.

Le gouvernement trouvait devant lui des resistances plus terribles que celles qu'il pouvait craindre de la part de certains Evêques. Au mois d'octobre 1806, le Premier Consul devenu Empereur, faisait demander des prières pour la guerre contre la Prusse, devant laquelle notre armée fut alors plus heureuse qu'elle ne l'a été depuis. » J'ai une tête de fer, disait l'Empereur dans une de ses proclamations et je ne cède pas facilement. » Il avait raison, la Prusse ne tarda pas à s'en apercevoir, et la victoire d'Iéna devint une magnifique revanche de Rosbach.

Ses victoires n'empêchaient pas Napoléon de s'occuper de théologie, même de catéchisme, et d'enseigner, par exemple, « que s'opposer à l'Empereur consacré par le Pape, c'était s'exposer à la damnation éternelle; qu'un des premiers devoirs du chrétien était de se soumettre au service militaire pour celui qui avait rétabli l'autorité de l'Eglise. »

Notre siècle qui devait tant crier plus tard contre *des dogmes nouveaux*, ne s'effraya pas trop de ceux-là, et Mgr Primat lui-même les accepta sans de trop grandes difficultés. Le 7 décembre 1806, il publiait « pour être seul enseigné dans son diocèse, le catéchisme à l'usage de toutes les Églises de l'empire français. » Il trouvait de très-bonnes raisons pour démontrer que l'uniformité dans l'enseignement donné aux enfants était infiniment désirable, et il souhaitait même que cette uniformité put s'étendre à la liturgie « comme c'était le vœu du clergé de France sous l'ancienne dynastie. » Tout cela était parfaitement vrai; il n'y avait, pour l'acceptation de ce catéchisme national, qu'une très-petite difficulté, la question de savoir d'où il venait, et si la main qui tenait si vaillamment l'épée, avait aussi le droit de prendre la plume des docteurs. Mgr Primat ne s'arrêtait pas devant cette objection, et lui, à qui il avait été dit : *Allez et enseignez* ! il recevait sans peine l'enseignement tout prêt, de ceux qu'il était chargé de conduire et d'éclairer. Il en recevait aussi autre chose, car dès le mois d'août 1808, nous le voyons ajouter à ses titres celui de *sénateur*.

C'étaient là de nouveaux liens qui l'amenèrent à de nouvelles complaisances. Le 26 septembre de la même année « conformément aux intentions de Sa Majesté impériale et royale, » il enjoignait à tous les desservants et curés du diocèse de lire en chaire le message de l'Empereur au Sénat à l'occasion surtout des relations de la France avec l'Espagne. Il sentait que la nation répugnait à une nouvelle guerre et il rappelait la nécessité d'obéir au souverain, non-seulement *par la crainte du châtiment*, mais par *un principe de conscience*. « Sur ce sujet, Mgr Primat était loin de la pensée d'un théologien contemporain, d'après lequel « on n'est pas tenu d'obéir, dans le cas d'une guerre évidemment in-

juste comme *le fut celle de l'Espagne par Napoléon.* » Il n'était pas davantage de l'avis de Napoléon lui-même, qui disait plus tard à Sainte-Hélène : « J'embarquai fort mal toute cette affaire, je le confesse, l'immoralité dut se montrer par trop patente, l'injustice par trop cynique, et le tout demeuré fort vilain. »

Mais alors même que l'Archevêque n'eut pas vu aussi évidemment l'injustice de cette guerre, il y avait une lumière indirecte qui devait l'éclairer et l'empêcher de formuler en cette désastreuse année 1808, ce principe de l'obéissance aveugle aux caprices les plus tyranniques des souverains. C'était, en effet, au commencement de cette année, le 2 février, qu'une armée française avait pénétré dans Rome, et que l'Empereur avait inauguré contre le Souverain Pontife cette série de persécutions dont nous verrons prochainement la fin. Pour le moment cependant, cette guerre d'Espagne, malgré les échecs qu'elle fit subir à la France, apporta à Toulouse un bienfait dont nous profitons encore, et l'Empereur qui séjourna deux jours dans notre ville, accorda à Mgr Primat, pour en faire son petit séminaire, le collége de l'Esquile dirigé avant la Révolution par les doctrinaires. Une lettre pastorale, en date du 25 octobre 1808, rappelait d'abord l'érection du séminaire diocésain, dit primitivement de Notre-Dame, et que Mgr Primat plaçait alors sous l'invocation de Saint-Germier, dixième évêque de Toulouse. Elle mentionnait les séminaires de Pamiers et de Polignan, et annonçait enfin ce don que Sa Majesté avait fait « du grand et vaste édifice du ci-devant collége de l'Esquile, pour y établir le séminaire métropolitain. Ce nouveau collége, continuait l'Archevêque, sera ouvert aux étudiants des treize départements qui sont dans le ressort de notre métropole ; sa dotation sera digne de la

munificence impériale, et il jouira des éminentes prérogatives qui seront attachées à l'Université. »

Le nouveau supérieur de l'Esquile fut M. d'Arbou, récemment ordonné prêtre, et qui, nommé plus tard évêque de Bayonne et de Verdun, après avoir été supérieur de notre grand séminaire, termina, vers 1858, chez les bonnes sœurs de Saint-Nicolas, une vie éminemment sacerdotale. Il eut pour auxiliaire dans sa laborieuse tâche, M. Vieusse qui reçut le titre de directeur, et qui entré plus tard dans la congrégation de Saint-Sulpice, est mort, directeur aussi, du grand séminaire. Les professeurs furent M. Izac, devenu bientôt après supérieur, et qui le demeura près d'un demi-siècle ; M. Pratviel, mort, il y a assez peu d'années dans sa cure de Lavernose. M. Daurie, le seul survivant de cette pléiade dévouée, qui consacre encore à ses bons paroissiens d'Auterive, les belles années de sa vieillesse pastorale; enfin, M. Delquié, le seul que nous n'ayons pas connu. Peu de temps après fut adjoint à ces jeunes et généreux apôtres, M. l'abbé Ratier, qui a épuisé le dernier les ressources de son zèle et de son activité. M. l'abbé d'Arbou trouva l'Esquile dans un état de délabrement absolu ; mais il répara toutes ces ruines avec un dévouement si empressé que, dès le 1er novembre, le nouveau séminaire put recevoir un grand nombre d'élèves, animés des meilleurs sentiments, et très-disposés à braver dans un édifice auquel il manquait encore bien de choses, les rigueurs de l'hiver qui approchait.

Mgr Primat, comptant sur les vénérables ecclésiastiques qu'il avait placés à la tête de ses séminaires, pouvait vaquer aux occupations que lui donnait son titre de sénateur. C'est sans doute à cause de sa présence à Paris pour les réunions du Sénat, que les vicaires généraux publièrent eux-

mêmes le mandement du Carême de 1809. C'étaient toujours ceux qui avaient été choisis au moment du rétablissement du culte ; seul, M. Prépaud, nommé déjà chanoine titulaire, dès 1807, avait été remplacé comme secrétaire général par M. Savy, qui devait mourir plus tard évêque d'Aire. Ce mandement accordait encore l'usage des aliments gras les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, et cette autorisation fut renouvelée tous les ans, pendant l'épiscopat de Mgr Primat. MM. les vicaires généraux défendaient, sous peine de suspense encourue *ipso facto* de solenniser les *fêtes supprimées*. Pour nous, qui sommes déjà loin de cette époque, nous ne comprenons pas bien la force qui poussait de vénérables prêtres à donner à certaines fêtes de l'Eglise toute la solennité qu'elles avaient eue avant la Révolution ; mais pour eux, il y avait un véritable sacrifice à célébrer dans le silence et loin de la foule des fidèles, des solennités comme celles de l'Epiphanie et de la Fête-Dieu. La voix de l'Eglise cependant ayant parlé, il ne restait qu'à s'incliner devant elle, et à gémir au fond de l'âme des nécessités qu'elle même avait dû subir.

Les mêmes questions se représentèrent dans le Mandement du Carême de 1810, publié aussi par les vicaires généraux, et d'après lequel on pouvait célébrer la fête de la Circoncision le premier jour de l'an, tandis que la fête de l'Epiphanie devait être renvoyée au dimanche suivant. Pour la fête de la Purification, au contraire, la bénédiction des cierges devait avoir lieu le jour même, 2 février ; ce sont ces usages qui ont prévalu, et qui sont en vigueur.

Malgré tout le soin qu'avait mis l'administration diocésaine à faire respecter les conventions intervenues entre l'Eglise et le gouvernement français, celui-ci s'était montré encore

ombrageux, et une lettre confidentielle du ministre au préfet avait demandé pourquoi l'archevêque n'avait pas fait chanter un *Te Deum* pour la victoire de Wagram. Le préfet répondait, le 29 novembre 1809, que Mgr Primat était alors en visites pastorales dans l'Ariége, et que c'était la seule raison de son silence à cette occasion. Du reste, pour que les pensées de l'archevêque ne fussent pas un mystère pour Son Excellence, le préfet promettait de lui envoyer, d'après sa demande, paraît-il, tous les Mandements qui paraîtraient à l'avenir. Telle était la confiance que le gouvernement accordait à un prélat dont le passé avait été si favorable cependant au régime impérial !

L'archevêque connut-il ces craintes du pouvoir à son sujet, et ne voulut-il s'exposer ni à blâmer ni à louer? Ou bien fut-il retenu l'année suivante encore à Paris par les séances du Sénat? Toujours est-il que le Mandement du Carême de 1811 fut encore publié par les vicaires généraux; toutefois, l'archevêque était revenu à Toulouse porteur d'un nouveau titre, celui de *comte de l'Empire*, ce qui indique assez clairement que les nuages, s'il y en avait eu, avaient complétement disparu entre le gouvernement et lui. A cette date, et sous cette nouvelle dignité, Mgr Primat recommandait à la générosité des fidèles la ville d'Ax et le village de Mérens, dans l'Ariége, qui, envahis par les Espagnols, avaient été complétement ravagés. Ce fut une des nombreuses et déplorables suites de cette fatale guerre, dont on avait dit : « Si Napoléon échoue en Espagne, sa chute est certaine. »

Mgr Primat écrivit aussi son Mandement pour le Carême de 1812, auquel il joignit une ordonnance concernant surtout les fêtes supprimées que beaucoup de prêtres, paraît-il, étaient portés à célébrer. L'article 1er de cette ordonnance

disait avec beaucoup de raison : « La même autorité qui les avait établies, en ayant prononcé la suppression, les fidèles sont déliés de l'obligation d'entendre la messe et de s'abstenir du travail. »

Le dévouement de Mgr Primat au gouvernement impérial allait être mis à une rude épreuve ; sans doute, le 20 mai 1813, il publiait encore un Mandement ordonnant un *Te Deum* pour la victoire de Lutzen, et accordant toujours de grands éloges à l'Empereur, « appelé à affermir la religion. » Mais un autre *Te Deum* allait le solliciter bientôt, et le 13 mai 1814, il recevait une lettre, où il était dit : « La divine Providence a permis notre retour dans la capitale de nos Etats, où elle nous avait ménagé les plus douces consolations... Nous rapportons un tel et si heureux changement à Celui qui tient dans ses mains les destinées des rois et des peuples, et nous voulons qu'il lui en soit rendu de solennelles actions de grâces. » Au bas de cette lettre, la signature de Louis XVIII avait remplacé la griffe impériale, l'aigle avait fui devant les lys!

Mgr Primat fit chanter, le 12 juin, le *Te Deum* qui lui était demandé. Son ordonnance, publiée « en actions de grâces du retour très-heureux de Sa Majesté très-chrétienne Louis XVIII dans la capitale de ses Etats, » célébrait « le monarque si vivement désiré, rendu à nos humbles et instantes prières, et placé comme un miracle de la Providence sur le trône de ses ancêtres... Que pouvons-nous dire de plus, nos très-chers frères, nos vœux sont comblés ! » Pour être juste, nous devons rappeler que Mgr Primat avait déjà payé son tribut d'hommage à la famille des Bourbons, à une époque et dans une circonstance où cette affirmation n'était pas sans mérite. Le 4 messidor an XII (23 juin 1804), en ordonnant un *Te Deum* en faveur du Premier Consul,

nommé Empereur, il avait dit de la troisième race des rois de France : « Plus favorisée que les deux autres, cette auguste dynastie a régné pendant huit cents ans sans interruption et avec gloire. » Son langage aux premiers jours de la Restauration ressemblait donc un peu à celui qu'il avait déjà tenu sous l'Empire. On comprend cependant que les événements lui donnassent des traits beaucoup plus accentués.

Les historiens sont unanimes pour reconnaître que tous les sentiments nobles et élevés trouvèrent sous la Restauration le moyen de se produire avec une force et un éclat que ceux qui en furent les témoins ne pourront jamais oublier. Jusqu'en 1815, la France n'avait pas été encore appelée à protester officiellement contre le crime infâme du 21 janvier 1793, qui avait cependant laissé une hideuse trace de sang sur le sol de la patrie. Il était juste que le pays tout entier, solidaire de cette faute, au moins dans une certaine mesure, vînt la réparer le plus possible par ses prières et ses funèbres manifestations. Mgr Primat donna à ses diocésains l'occasion de manifester à cet égard leurs sentiments dans l'ordonnance rendue le 10 janvier 1815, où il disait : « Voyant approcher le jour anniversaire où la France et l'Eglise eurent le malheur de perdre le meilleur des rois, jour d'un éternel et douloureux souvenir, nous ordonnons que le samedi 21 janvier, il sera célébré un service solennel dans notre église métropolitaine, pour le repos de l'âme du très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis XVI. » Le même service fut célébré aussi dans toutes les églises du diocèse.

Si la patrie avait recouvré la liberté de ses plus chères manifestations, l'Eglise elle aussi n'avait qu'à se réjouir, car elle pouvait prier publiquement aux jours anniversaires

de ses douloureux ou joyeux souvenirs. Nous n'avons rien dit encore du passage de Pie VII dans notre ville, imitant en cela le silence des journaux de l'époque, et même, disons-le, celui de l'autorité diocésaine, à laquelle d'ailleurs la parole n'était pas laissée avec une grande indépendance. Mais la Restauration était venue briser ces chaînes, et les cœurs pouvaient parler et sentir librement. La nature d'ailleurs droite et bonne de Mgr Primat ne demandait pas mieux que de laisser éclater des sentiments que jusque-là elle avait dû contenir. Dans son ordonnance du 2 janvier, ce prélat disait : « Nous touchons, N. T. C. F., au 27 février, jour mémorable par l'arrivée imprévue et le passage de notre Très-Saint-Père le Pape Pie VII sous les murs de Toulouse. Vous ne fûtes pas avertis de cet événement ; vous devez regretter de n'avoir pu vous prosterner aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, et de n'avoir pas eu comme nous la satisfaction de contempler notre Père commun, ce Pontife si vénérable, dont tous les siècles admireront les simples vertus et la patience invincible. Cette faveur fut accordée aux empressements de notre zèle. »

Ce bonheur avait été partagé aussi par quelques fidèles diocésains, et plus particulièrement par les directeurs et les élèves des deux séminaires, qui voulurent aller jusqu'à Saint-Jory attendre l'arrivée du Souverain Pontife. Ces faits sont trop touchants pour que nous ne nous y arrêtions pas un instant.

On sait que le 6 juillet 1809, le Souverain Pontife Pie VII avait été arrêté à Rome, par les ordres du gouvernement français et conduit d'abord à Savone, puis à Fontainebleau où il demeura jusqu'en 1814. L'Empire cependant, qui commençait à sombrer, voulut sans doute épargner à sa dernière heure la honte de tomber avec son plus illustre

prisonnier, et le Saint-Père apprit qu'il allait être rendu à la liberté et reconduit jusqu'à Rome. Il quitta Fontainebleau le 23 janvier 1814, accompagné seulement de Mgr Geitazzoli, et du colonel de gendarmerie Lagorce. Son voyage à travers la France donna lieu aux marques de dévouement les plus gracieuses et les plus attendrissantes. A Cahors, deux dames appartenant à la meilleure société, se travestirent en villageoises pour avoir la consolation et l'honneur de le servir. Les pieux propriétaires de la modeste auberge qui le reçut, à Grisolles, conservèrent longtemps les draps où avait dormi le Saint-Père, et ils voulurent l'un et l'autre qu'après leur mort, on les ensevelit dans cette pieuse relique du vicaire de Jésus-Christ.

Le Souverain-Pontife était arrivé à Grisolles le 1er février. La nouvelle de son voyage, malgré le silence dont l'entourait le gouvernement, parvint mystérieusement jusqu'à Toulouse, pénétra à petit bruit dans le séminaire de l'Esquile, dont les élèves demandèrent avec de vives instances la faveur d'aller recevoir la bénédiction pontificale. On partit à l'entrée de la nuit, et par un temps épouvantable. La joyeuse bande ne cessa de chanter des cantiques presque pendant toute la route et elle arriva à dix heures du soir, à Saint-Jory, où les directeurs et élèves du grand séminaire l'avaient précédée. Le lendemain, de grand matin, tout le monde était sur la route, et à huit heures, on signala une chaise de poste, dont les chevaux étaient lancés à toute vitesse. L'enthousiasme des séminaristes ne recula pas devant les difficultés dressées en face de leurs désirs; ils saisissent rapidement les chevaux par le frein, et obligent la voiture à s'arrêter, malgré la bruyante colère du colonel de gendarmerie. Chacun se précipite à la portière de la voiture, baisant avec larmes et en silence les pieds et la main de l'illustre voyageur.

Le Souverain-Pontife était visiblement attendri. Il demanda à voir les supérieurs des séminaires, qui étaient alors M. l'abbé d'Arbou, successeur de M. Boix, et M. l'abbé Izac, à peine âgé de vingt six ans, qui avait récemment remplacé M. d'Arbou. Le Saint-Père bénit les deux communautés, et profondément touché de cette chaleureuse manifestation, il répéta à plusieurs reprises : « *Quanta fides in Gallia* ! Quelle foi en France ! »

Cependant l'heure du départ avait sonné. Pendant que la voiture s'éloignait, les regards de tous la suivirent longtemps, et lorsqu'elle eut disparu, on chanta le *Te Deum* et le *Magnificat*; puis on se rendit à l'église, où fut exécutée solennellement la messe de la Chandeleur. Ce fut une belle fête pour la paroisse de Saint-Jory, qui célèbre tous les ans ce glorieux souvenir.

Arrivé à la porte des Minimes, le Saint-Père reçut les hommages de Mgr Primat, désireux plus tard lui aussi de conserver la mémoire de cet événement, tout à la fois triste et consolant.

L'Empire, qui avait empêché l'Archevêque de parler plus tôt à ses diocésains du passage de Pie VII à Toulouse, l'Empire reparut un instant, mais les Cent jours n'eurent pas l'honneur d'être chantés par Mgr Primat. Il ne reprit la parole que pour célébrer l'heureux retour de Sa Majesté Louis XVIII dans ses Etats. Le roi méritait bien que l'Eglise s'associât à son triomphe, car au fond leur cause était commune. « Vivement touché, disait le monarque, de la nouvelle preuve de miséricorde que Dieu nous a donnée en nous ramenant dans nos Etats, profondément affligé des excès commis contre notre sainte religion durant la Révolution et des maux qu'ils ont attirés sur notre royaume, mon premier devoir et le premier vœu de mon cœur est de lui témoigner notre reconnaissance de ses bienfaits, en réparant

autant qu'il est en nous, les outrages qu'il a reçus, et de le conjurer de vouloir bien répandre ses bénédictions sur nous et sur nos peuples. » On sent dans ces paroles le vrai langage du roi très-chrétien, bien digne de commander à la fille aînée de l'Eglise! On est heureux d'entendre ce cri d'une âme vraiment catholique et française, qui sépare une bonne fois la cause nationale de celle de la Révolution. En définitive, la Révolution c'est le mal, et tous les gouvernements révolutionnaires qui ont passé sur la France ont été plus ou moins opposés à l'Eglise, l'éternelle et indéfectible manifestation du bien ici-bas. L'Empire n'avait été que la révolution continuée et couronnée, c'est pourquoi il ne demanda jamais à l'Eglise une solennité d'expiation pour les crimes et les outrages faits à Dieu pendant les mauvais jours qui avaient précédé. Mais à peine rentrés en France, les Bourbons se souviennent que la France a été dans le passé la gardienne des droits de l'Eglise et de Dieu, et que leurs ancêtres ont reçu la mission providentielle d'aider notre patrie dans l'accomplissement de sa glorieuse tâche ; c'est pourquoi leur première parole est un accent de reconnaissance et une prière demandant à Dieu l'oubli des fautes nationales.

Ces cérémonies de solennelle expiation commencèrent à Toulouse dans la cathédrale, le dimanche 17 septembre 1815, et se continuèrent successivement dans le diocèse jusqu'à la fin du mois. Elles furent le dernier acte important qui signala l'épiscopat de Mgr Primat. Au moment où plein de force et de santé il se disposait à remplir les augustes fonctions de son ministère dans la paroisse de Villemur, il ressentit les premières atteintes de la mort. Frappé d'une attaque d'apoplexie, il put cependant être ramené à Toulouse, où il succomba le 10 octobre 1816. Précédé de quelques jours dans la tombe par M. l'abbé Pijon, son vicaire

général, il fut loué par le chapitre métropolitain qui, dans le mandement annonçant la mort du vénérable défunt, rapportait ces paroles prononcées par lui : « Je me console par le souvenir du pardon que Jésus-Christ accorda à saint Pierre, et j'espère avec confiance que Dieu me pardonnera aussi ; mais les hommes ne me pardonneront pas. » Le chapitre rendait ensuite hommage » à cette tendre piété, si simple et si vraie, que la malignité n'y put jamais découvrir le moindre air d'affectation.

» A cette douceur et à cette patience si inaltérables qu'on n'entendit jamais une parole d'aigreur ou de ressentiment, au milieu de tant d'amertumes dont il fut si souvent abreuvé.

» A cette pureté de mœurs, qui n'a pu être obscurcie par le plus léger nuage...

» A cette modestie et cette humilité, qui sous les apparences de l'embarras et de la timidité, cachaient des connaissances très-étendues et très-variées, un jugement plein de justesse, une sagacité et une pénétration rares, un goût exquis, un homme enfin supérieur aux hommes ordinaires, un homme tel qu'il se montra dans ce mémorable mandement publié pour ordonner de rendre grâces à Dieu du rétablissement de l'auguste dynastie des Bourbons. »

Si Mgr Primat n'avait vécu que sous des gouvernements honnêtes et franchement catholiques comme la Restauration, qui ne demanda à sa conscience d'évêque aucun acte qu'elle dût refuser, les qualités vraiment remarquables, louées avec raison par le chapitre métropolitain, auraient eu leur complet épanouissement et les autres n'auraient servi qu'à en faire ressortir davantage l'éclat ; mais il eut le malheur de traverser des régimes politiques tour à tour violents ou pacifiquement tyranniques, devant lesquels la force était nécessaire, car la lutte était presque de tous les jours.

Malgré les dons intellectuels qu'il avait reçus de Dieu, Mgr Primat manquait du don par excellence qui, beaucoup plus que les qualités de l'esprit, fait vraiment l'homme et lui donne sa physionomie; le caractère, chez lui, fut d'une faiblesse extrême, et c'est pourquoi il devait succomber. Aussi quand la Révolution à son aurore lui demanda le serment à la constitution civile, malgré ses vertus sacerdotales auxquelles il ne manquait que la force, il n'osa pas le refuser. Quand l'Empire passa devant lui, avec le prestige de la gloire militaire et le commandement impérieux du général qui parlait à des évêques comme à de simples soldats, Mgr Primat s'inclina toujours, quoique avec regret, devant cette parole autoritaire qu'il aurait dû combattre, et qu'il ne sut que louer. Il ne trouva pas dans son cœur d'évêque un seul cri en faveur de Pie VII, traîné de prison en prison à travers l'Europe, et qui de 1809 à 1814, demeura le captif de celui dont il allait précipiter la chute. L'archevêque de Toulouse ne reconquit la liberté de ses convictions et de ses sentiments qu'au moment où la Restauration vint délivrer cette belle terre de France, et lui rendre le droit de prier en public pour le chef de l'Eglise, remonté sur son trône, et devant les autels où l'on demandait enfin pardon des outrages faits à Dieu pendant la Révolution. C'était bien tard pour se réhabiliter complétement aux yeux de l'histoire, plus sévère que Dieu, parce qu'elle voit moins loin que lui ! Quant à nous, moins historien que fils de l'Evangile, nous n'oserions faire tomber sur la mémoire de Mgr Primat un jugement trop rigoureux, et s'il nous fallait résumer son épiscopat dans un seul mot, nous écririons celui-ci, qui contient plus de douleur encore que de sévérité : « *Triste ! triste !* »



XXXIX

FRANÇOIS DE BOVET

(De 1819 à 1820)

Vacance du siége. — Administration capitulaire. — Premières retraites ecclésiastiques. — Mission de 1819. — Prévôté d'Arras. — Evêché de Sisteron, — Deux lettres remarquables. — Naissance du duc de Bordeaux. — Démission. — Canonicat de Saint-Denis.

En annonçant au diocèse la mort de Mgr Primat, le chapitre métropolitain faisait connaître aussi les vicaires généraux qu'il venait de choisir. Des trois déjà nommés en 1802, le premier, M. l'abbé de Barbazan était mort le 30 juin 1815, à l'âge de 78 ans, et avait été remplacé par M. l'abbé Pijon, décédé lui aussi comme nous l'avons vu, peu de jours avant Mgr Primat (28 juillet). Il ne restait donc de l'ancienne administration que M. l'abbé de Cambon, et le P. Hubert; ce dernier ne fit pas partie de l'administration capitulaire, qui se composa de MM. de Cambon, prévôt du chapitre; Regnier de Rosière, chanoine et grand archidiacre; Antoine Laroque, chanoine et doyen de la Faculté de théologie; de Latour Landorte, chanoine, et de Trélissac pour la partie du département de Tarn-et-Garonne. M. l'abbé Prépaud fut nommé secrétaire de l'archevêché.

Dans leur Mandement du carême pour l'année 1817, les vicaires généraux capitulaires permirent bien, *vu la grande cherté de l'huile*, de lui substituer la graisse, le mercredi seulement, pour la préparation des aliments maigres ; mais la permission de faire gras les dimanche, lundi , mardi et jeudi de chaque semaine avait entièrement disparu.

Séparée sur ce point de la pratique suivie par Mgr Primat, l'administration capitulaire, s'occupa comme lui du séminaire diocésain, et, le 6 mars 1818, elle ordonna dans toutes les paroisses, une quête qui devait être faite à domicile, et dont le produit fût versé entre les mains de M. l'abbé d'Arbou, toujours supérieur de cet établissement.

Après avoir songé aux séminaristes, il était bon de ne pas oublier les prêtres eux-mêmes. MM. les vicaires généraux leur écrivaient, le 15 septembre 1818 : « La charité de Jésus-Christ nous pressait depuis longtemps de rétablir ces anciennes retraites ecclésiastiques, dont les fruits se font encore sentir dans le diocèse , après trente ans d'interruption.

» Le souvenir du bien immense qu'elles produisirent autrefois ; la considération de celui qu'elles pouvaient produire encore dans des circonstances qui les rendent plus que jamais nécessaires , nous faisaient regretter vivement la perte d'une si sainte et si noble institution.

» Trente ans se sont écoulés, N. C. et Resp. frères, depuis que le tourbillon de la tempête nous dispersa comme la poussière, et depuis trente ans nous n'avons pu goûter la douceur d'aucune de ces réunions qui faisaient autrefois la force et la consolation du clergé. Concile, Synodes, Retraites, Conférences ecclésiastiques , tout a disparu, et de tant de moyens que la sagesse de l'Eglise consacra pour ranimer le zèle et la piété de ses ministres, pour réprimer les abus

et maintenir les saintes règles de la morale et de la discipline, que nous reste-t-il au milieu des travaux les plus accablants, qu'un triste isolement qui nous laisse abandonnés à notre propre faiblesse, et qui nous jettera bientôt dans une langueur mortelle, si nous né songeons à nous renouveler dans l'esprit de notre vocation. »

Pour obtenir ce résultat, il y eut cette année, deux retraites ecclésiastiques, données successivement au grand séminaire; la première commença le lundi matin, 12 octobre, pour finir le vendredi soir, 16; la seconde dût s'ouvrir le lundi matin, 19, et se termina le vendredi soir, 23. Elles devaient être prêchées par M. l'abbé de Chièze, dont nous avons déjà parlé, et, qui venait d'être nommé à l'évêché de Montpellier; mais au dernier moment, il se trouva empêché, et d'après ce qui nous a été autrefois raconté par le vénérable M. Izac, alors que nous étions son humble élève au séminaire de l'Esquile, ces deux retraites furent données par M. l'abbé Laroque, vicaire général, et produisirent le plus grand bien; c'était la première fois que se trouvaient réunis depuis la révolution, les prêtres qui avaient prêté le serment, et ceux qui l'avaient refusé. Ceux-là, regrettèrent publiquement un acte de faiblesse qu'ils n'avaient pu déplorer jusqu'alors que dans le silence de leur conscience; ceux-ci accueillirent avec une charité compatissante des aveux honorables, surtout pour ceux qui les faisaient, et tous s'embrassaient dans l'effusion d'une tendresse qui ne reconnaissait plus que des frères parmi des hommes autrefois séparés.

Le zèle qui avait porté l'administration capitulaire à faire donner ces retraites aux prêtres du diocèse, l'engagea aussi à procurer les bienfaits d'une grande mission aux fidèles de la ville de Toulouse. Les exercices furent ouverts le 10 jan-

vier 1819 par une procession générale qui sortit le matin, à onze heures. Le soir, après les vêpres, les prédications commencèrent dans les églises de Saint-Etienne, Saint-Sernin, Saint-Nicolas, la Daurade et la Dalbade. L'effet produit par cette mission fut immense, grâce à l'éloquence apostolique des prédicateurs qui trouvaient d'ailleurs un terrain bien préparé, et comme altéré de la rosée divine. Ceux qui ont vu ces imposantes cérémonies n'ont pu en perdre le souvenir, et ceux qui n'en ont pas été les témoins, regrettent un spectacle où se montrait si bien le bonheur d'une population, au milieu des éclatantes manifestations de la foi.

Du reste, l'administration capitulaire nous a conservé elle-même ces grands souvenirs dans le Mandement du carême pour l'année 1819. Elle disait aux fidèles éloignés de Toulouse : » Que vous seriez touchés de voir une multitude innombrable de tout sexe et de toute condition remplir toutes les églises de la ville, écouter avec une sainte avidité la parole de Dieu et en montrer l'efficacité, par l'empressement à recourir au sacrement de pénitence !.. Quel spectacle si consolant pour les amis de la religion ! Est-il rien de plus propre à fortifier leur courage et leurs espérances? Est-il rien de plus propre à couvrir de confusion ces impies audacieux qui s'étaient flattés, qui se flattent peut-être encore de faire du peuple français un peuple d'athées? Non, non, ils n'obtiendront jamais cet horrible triomphe, ils passeront avec le vain bruit dont ils nous étourdissent, ces hommes « qui voudraient effacer de la terre le culte du Dieu de nos pères ; ils passeront et leur mémoire périra : mais l'efficacité de la parole de Dieu ne périra pas, elle sera toujours ce quelle est par sa nature, un feu qui consume, un marteau qui brise la pierre, un flambeau qui dissipe les ténèbres, une grâce qui triomphe de toutes les résistances dans le

cœur de ceux qui l'écoutent avec le désir sincère de connaître la vérité et d'assurer leurs destinées éternelles. » Nous pouvons faire aujourd'hui la même prophétie aux héritiers des *impies audacieux* de cette époque, et sa réalisation, espérons-le, ne se fera pas trop longtemps attendre. Que sont devenus les hommes désignés par l'administration capitulaire de 1819? Qui connaît même leur nom?

Cependant si dévouée que fût cette administration, le diocèse regrettait d'être privé depuis près de trois ans d'un archevêque. Ce retard tenait sans doute aux négociations qui avaient lieu depuis déjà 1817 entre le Souverain Pontife et le roi de France. Le 11 juin de cette année, un concordat avait été signé entre les deux pouvoirs, qui abrogeait les articles organiques dans ce qu'ils avaient de contraire aux lois et à l'enseignement de l'Eglise, et rétablissait le concordat de Léon X et de François Ier. Tous les siéges épiscopaux et archiépiscopaux, érigés en 1801, devaient être maintenus, avec leurs titulaires et quarante-sept siéges nouveaux allaient être créés. Mais ce concordat ne put être exécuté à cause de l'opposition gallicane qui lui fut faite dans les deux chambres françaises. Cependant, en 1819, un bref du Souverain Pontife, adressé à tous les Evêques de France, terminait les difficultés soulevées en 1817, et c'est alors que fut préconisé pour le siége de Toulouse Mgr François de Bovet, depuis longtemps attendu.

Ce prélat était né à Grenoble, le 21 mars 1745. Licencié en théologie, il alla se fixer à Arras en 1770, sous l'épiscopat de Mgr de Couzié, qui le nomma chanoine et vicaire général. Peu de temps après, en 1777, et par suite d'un indult qui datait déjà du 16e siècle, le roi de France, investi du droit de désigner les prévôts des chapitres, donna ce titre à M. de Bovet pour la cathédrale d'Arras. Cette dignité

fournit au nouveau prévôt l'occasion de faire briller sa science, ses vertus, ses éminentes qualités, dont les vieux prêtres de ce diocèse avaient transmis à ceux qui vivent encore aujourd'hui l'inaltérable souvenir. Pour eux, « M. de Bovet était un savant, un saint prêtre, l'honneur et le modèle du clergé. »

Des dons aussi remarquables devaient appeler M. de Bovet à une dignité plus haute encore, et le 13 décembre 1789, il était nommé au siége épiscopal de Sisteron, fondé au 6e siècle et qui disparut sans retour en 1791. L'heure où se fit cette nomination était déjà fatale à la France, et la révolution qui venait de naître ne permit pas au nouvel évêque d'administrer et d'édifier longtemps son diocèse; mais elle lui fournit l'occasion de révéler des qualités que la lutte seule pouvait faire éclore et de laisser des écrits qui resteront comme un éclatant témoignage de l'indépendance et de la fermeté épiscopales. Le 24 novembre 1790, Mgr de Bovet adressait au chapitre de son église cathédrale une lettre pleine de noblesse, de grandeur et de dignité, et que pour ce motif nous croyons devoir reproduire presque en entier :

« Le coup dont vous êtes menacés, Messieurs, ne vous frappera pas seuls ; les liens intimes qui unissent un évêque au chapitre de sa cathédrale, ceux de l'affection particulière qui m'attache à chacun de vous, m'en feront partager bien sincèrement la douleur. Mais, c'est dans des circonstances pénibles, qu'il faut s'armer de la fermeté de la raison et plus encore, du courage de la Religion, cette religion divine, qui ayant ses espérances dans le Ciel, voit bien loin au-dessous d'elle, les événements de ce monde.

» Dans les principes, votre titre ecclésiastique est une propriété que vous ne pouvez perdre, et les obligations

qu'il vous impose, un devoir dont vous ne pouvez être déchargés que par l'autorité et suivant les formes canoniques. Cependant les fonctions de votre état, faisant une partie extérieure du culte public sont, par là même, soumises à l'empire de la force, et à l'action prohibitive comme à l'action protectrice de la puissance civile.

» La signification qui vous sera faite des décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le roi, avec l'ordre exprès de vous y conformer, sera donc pour vous un motif de cesser dans votre église l'office canonial.

» Vous obéirez à la nécessité, et ce qui est plus consolant, ce qui est le devoir de tout chrétien, et particulièrement de tout ecclésiastique, lorsque sa foi n'est point compromise, ou que par cette soumission passive, il ne se rend point complice de la violation des règles, vous montrerez votre respect pour l'autorité, votre éloignement de tout ce qui pourrait troubler l'ordre et la paix ; vos âmes, sans doute, seront déchirées, mais vos consciences seront tranquilles devant Dieu et justifiées devant les hommes.

» Laissez sur ces autels que vous allez quitter le dépôt de vos regrets et de vos vœux ; venez chaque jour en renouveler l'hommage dans ce sanctuaire à l'ombre duquel vous avez eu le bonheur de vivre, et ce culte secret, ce service que vous remplirez d'esprit et de cœur, vous tiendront lieu, auprès de Celui qui pénètre les intentions et pèse les volontés, du service public, du culte solennel qui vous seront interdits..... « Je ne vous parle pas des peines que vous éprouverez en ce moment et que je ressentirai comme vous, de la perte d'un état qui nous était cher, de l'amertume d'une séparation qui nous sera cruelle. Mettons tous ces sacrifices au pied de la Croix..... Mais il est des considérations d'un ordre supérieur que je ne puis passer sous

silence, et quoique mes sentiments à cet égard soient publics, qu'ils soient déjà bien connus de vous, je vous en dois ici une déclaration authentique.

» L'acte d'autorité qui va vous disperser, ne changera rien à vos droits et à votre existence canonique : vous ne cesserez pas d'être pour moi les véritables membres de mon Eglise cathédrale, mes conseillers-nés et mes fidèles adjoints dans l'administration de ce diocèse. J'ajoute que si vos relations ne sont point altérées, celles de votre Evêque vis-à-vis de vous restent également les mêmes ; de votre Evêque, qui est et qui continuera d'être votre Pasteur, jusqu'à ce qu'il ait pu remettre en des mains légitimes les pouvoirs qui lui ont été confiés. Je suis attaché à mon siége par les liens du devoir et je n'opposerai jamais des droits personnels à des motifs d'utilité générale. Mais la juridiction spirituelle que j'exerce, je la tiens de l'Eglise, je ne puis la remettre qu'entre ses mains, et ce n'est que de ses mains que celui qui me succèderait pourrait la recevoir.

» Les principes nouveaux qu'on a avancés n'effaceront point ces principes antiques et invariables sur lesquels repose toute l'économie du gouvernement de l'Eglise. Il ne m'en coûtera donc rien de faire le sacrifice de ma place au vœu de la nation et au bien de la paix ; mais je ne sacrifierai pas mon troupeau à une tranquillité particulière ; je lui donnerai mes soins tant qu'ils lui seront nécessaires ; lors même qu'il les refuserait, je les lui offrirais encore, et vous reconnaîtrez qu'il aura un pasteur légitime quand je cesserai de l'être. Si l'on avait mieux connu dans le clergé ces sentiments de dévouement inébranlable à ses obligations, et de détachement absolu de tout intérêt individuel, on eut senti sans doute la nécessité de se concerter sur les changements convenables..... La Providence n'a pas voulu cet

heureux et désirable accord; espérons néanmoins qu'elle ne nous abandonnera pas ; qu'après de premières épreuves, elle regardera d'un œil plus favorable cette précieuse porsion de son Eglise, et que rapprochant les esprits sages et modérés, éclairant les intentions droites et sincères, arrètant l'effet des volontés perverses, elle permettra que tout enfin toit réglé par le concours des deux Puissances, à la satisfaction commune et pour le bien de la Religion et de l'Etat. »

Ce sont là de nobles sentiments exprimés dans un bien beau langage; il y a aussi une force de logique, une puissance de raisonnement, contenues dans des formes si simples et si majestueuses à la fois, qu'on croirait entendre un écho du grand siècle, arrivant jusqu'à nous par les voix confondues dans un même accent, de la dialectique et de l'éloquence. C'est ce qui nous engage à emprunter encore de nombreuses citations à une autre lettre adressée par Mgr de Bovet, le 14 mars 1791 aux électeurs du département des Basses-Alpes, appelés à choisir un évêque constitutionnel. Nous le faisons d'autant plus volontiers qu'il y a là une remarquable exposition de doctrine, sur une question qui ne saurait être trop étudiée.

« En nommant un évêque du département des Basses-Alpes, vous croirez donner un nouvel évêque au diocèse de Sisteron; je ne dois pas vous laisser penser que vous en ayez ou que je vous en reconnaisse le droit. Non, messieurs, l'autorité civile qui a voulu vous le conférer, a dépassé les bornes de sa puissance, et il vous est aussi impossible de me nommer un successeur légitime, qu'il lui a été impossible de me déposséder légitimement. J'ai eu l'avantage de voir de trop près le corps électoral et les membres qui le composent, pour douter de la droiture de vos intentions.

Vous voulez servir la chose publique, vous n'avez pas dessein de nuire à la religion, et par la démarche à laquelle on vous entraîne, vous allez porter un coup également funeste à la religion et à la chose publique.

« On vous a dit que tous les siéges épiscopaux du département étaient vacants, lorsque la seule autorité qui aurait pu les faire vaquer n'avait pas même été réclamée.

« On vous a dit qu'il n'y avait plus qu'un évêché pour le département tout entier, parce que la puissance qui n'aurait point dû le requérir, n'avait pas craint de le décréter.

« On vous a dit que celui que vous aurez élu exercera une juridiction véritable, quoiqu'il soit certain qu'il n'y a pas de juridiction sans mission, que l'Eglise lui refusera l'une et l'autre, et qu'il ne peut les recevoir d'ailleurs.

» On vous parle de la nouvelle constitution du clergé comme s'il ne s'agissait que d'une simple démarcation des anciens diocèses, et cependant cette constitution, prétendue civile, prononce avec autorité sur les pouvoirs des évêques, sur les fonctions des Pontifes. Elle prescrit les règles d'après lesquelles la juridiction ecclésiastique doit agir, comme elle circonscrit les territoires dans lesquels elle doit se renfermer.

» On vous représente la réclamation des évêques comme une opposition à l'intérêt public, comme une résistance dont l'unique motif serait l'intérêt personnel; tandis qu'il est notoire, et j'invoque ici votre témoignage, qu'ils n'ont montré que du zèle ou de la résignation lorsqu'il n'a été question que des lois civiles de l'Etat ou des biens temporels de l'Eglise, et qu'ils n'élèvent la voix que lorsqu'il s'agit de la religion en danger. L'abandon de leurs places serait-il encore un sacrifice à leurs yeux, tous le feraient avec joie

au bien de la paix ; comment leur reproche-t-on de s'y refuser, à eux qui en ont constamment proposé, et à qui on en à obstinément interdit les moyens?

» On vous rappelle le titre même du décret et les déclarations faites par l'Assemblée nationale; comme si l'intitulé d'une loi changeait la nature de ses dispositions, comme si le sens de ces mots : *Constitution civile* était lui-même bien déterminé ; comme si, enfin, il importait plus de savoir que l'Assemblée n'a pas voulu toucher au spirituel, que de prouver qu'elle n'y a pas en effet touché. Eh ! comment a-t-on pu vous dire que des décrets qui posent des bases et déterminent l'exercice d'une juridiction toute spirituelle, qui l'ôtent ou la confèrent, la restreignent ou l'étendent, sont néanmoins absolument étrangers à l'ordre des choses spirituelles ?

« Comment a-t-on pu vous persuader que le régime qu'on vient d'imaginer n'était qu'un retour à la discipline primitive! Si le peuple influait autrefois par son suffrage sur les élections des évêques, le clergé du diocèse en était-il exclu? s'il donnait son approbation à l'ordination des prêtres et des diacres, n'était-ce pas l'évêque qui, après les avoir éprouvés et choisis, pour se rassurer contre les surprises, pour inspirer la confiance, les présentait lui-même à la censure publique ? Et ce peuple, qui était consulté sur le mérite de l'élu, plutôt qu'il ne faisait l'élection, était-ce le corps des citoyens fidèles, hérétiques ou païens ? était-ce les magistrats de l'Empire, quels que fussent leur religion et leur culte, ou les fidèles auxquels il s'agissait de donner un pasteur ?

» Si les évêques gouvernaient au sein d'un presbytère où ils trouvaient des lumières utiles et des secours nécessaires, vit-on alors les simples prêtres administrer eux mêmes en prenant tout au plus l'avis de leur évêque?

» Les vit-on, sans son ordre ou sans son consentement, se saisir pour eux ou investir les autres des plus importantes fonctions du saint ministère, l'instruction publique et la conduite des âmes ?

» Si le métropolitain, ou à son défaut les évêques de la province, confirmaient l'élection et consacraient l'élu, était-ce de la désignation du peuple ou de l'ordre de ses magistrats qu'ils tenaient ce pouvoir? Et l'évêque de Rome perdait-il pour cela sur l'évêque élu, sur ses collègues, sur le métropolitain, cette juridiction suprême qui, dans l'institution de Jésus-Christ, forme le plus sacré de ses devoirs autant que la plus belle de ses prérogatives?

» C'est cependant, Messieurs, pour établir cet étrange régime que vous entreprenez de vous donner un nouveau pasteur. C'est pour écarter un évêque, qui n'a pas voulu consacrer par son serment des principes qu'une conscience catholique réprouve, que vous allez élire un évêque dont le premier titre de recommandation sera d'avoir trahi la doctrine catholique, et peut-être sa conscience. C'est enfin, pour remplacer des évêques qui ont reçu et qui conservent une mission légitime, que vous en nommerez un qui demandera vainement cette mission aux hommes qui ne peuvent pas la donner ou à l'Eglise qui ne l'accordera pas.

» Ah! Messieurs, avez-vous réfléchi aux conséquences d'une démarche sans exemple dans les annales de cette monarchie, dans celles de l'Eglise entière? Destructive de la religion de nos pères, est-elle sans danger pour la constitution sur laquelle vous fondez le bonheur de nos neveux?...

» Que résultera-t-il de cette lutte si impolitiquement établie entre la religion et la loi ?... Nous ne dirons pas aux fidèles : Défendez ces temples, arrêtez les intrus qu'on veut y introduire! Mais nous leur dirons : Fuyez des temples que

l'esprit de Dieu abandonne ; n'écoutez pas ces ministres qu'il ne vous a point envoyés. Laissez à d'autres les nouveautés et le schisme, et, tranquilles dans le sein de l'Eglise, plaignez, supportez, mais n'imitez pas ceux qui le déchirent !

« Tels seront notre conduite et notre langage. Aussi éloignés d'un fanatisme turbulent que d'une indifférence coupable, nous saurons allier la liberté de l'Evangile, les droits de l'homme et les devoirs du citoyen. Ceux que l'erreur aura séparés de nous seront toujours nos frères ; ceux qui conserveront les liens de l'unité seront plus que jamais nos enfants ; sans montrer de l'amertume aux uns, notre zèle continuera de donner aux autres ses secours et ses consolations.

« Que vos ministres recueillent le prix de vos suffrages ; qu'ils jouissent des honneurs et des biens ; le suffrage de nos consciences, le sentiment de l'honneur, la satisfaction de faire le bien nous resteront ; nous n'envions point leur partage. »

Nos lecteurs nous pardonneront sans doute la longueur de ces citations, en faveur de leur importance et des passages vraiment remarquables qu'elles ont déroulés sous leurs yeux. Il nous a fallu à nous-même un acte véritable d'humilité pour encadrer dans notre modeste prose des tableaux saisissants et grandioses qui la font éclater de toutes parts.

Un langage aussi énergique ne pouvait permettre à Mgr de Bovet un long séjour dans son diocèse de Sisteron ; il fut obligé de le quitter, et de quitter aussi la France. Les douleurs et les loisirs de l'exil lui firent publier un livre intitulé : *Motifs de consolation dans des temps de trouble*. Dès que la paix fut rendue à la France, l'ancien évêque de Sisteron y

rentra, mais l'Empire laissa dans l'obscurité cette grande lumière et ce beau caractère. La Restauration ne mérita pas le même reproche, et dès que les difficultés relatives au Concordat de 1817 furent aplanies avec la cour de Rome, Mgr de Bovet fut appelé à devenir, dans le diocèse de Toulouse, le successeur de Mgr Primat. Retenu loin de son nouveau troupeau, comme il le disait lui-même, « par le double fardeau des ans et des infirmités, » il soupirait après le moment où il pourrait s'en rapprocher. Le 1er février 1820, il écrivait de Paris aux fidèles de son diocèse, qui comprenait encore celui de Pamiers et une partie de celui de Montauban, une lettre pastorale se terminant ainsi : « Puisse la divine bonté abréger ces jours d'une séparation plus pénible pour nous que les maux qui la causent ; puisse-t-elle rendre bientôt au troupeau qui l'appelle le pasteur qui ne se plaint que d'en être éloigné. »

Mgr de Bovet avait choisi pour vicaires généraux MM. de Cambon, Laroque, Savy et de Latour-Landorthe qui publièrent le mandement du carême de cette année, contresigné par M. Prépaud, chanoine et secrétaire. Ce furent eux aussi qui ordonnèrent des prières d'actions de grâces pour la naissance du prince auquel « Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berri venait de donner le jour. » Le mandement publié par eux à cette occasion contenait d'abord la lettre du Roi à Mgr l'archevêque de Toulouse. Le monarque lui disait :

« De toutes les consolations qu'il a plu à Dieu de m'accorder dans les malheurs qui ont affligé ma maison, la naissance d'un prince auquel la duchesse de Berri, ma très-chère nièce vient de donner le jour, est une des plus éclatantes que j'ai encore reçues de sa protection. J'y suis d'autant plus sensible qu'en comblant mes vœux et ceux de mes

peuples, elle assure le bonheur de mon royaume. Dans les sentiments de la profonde reconnaissance que j'ai d'un événement si avantageux, je crois ne pouvoir trop tôt rendre à la divine Providence les actions de grâces qui lui sont dues.

« A ces causes, notre intention est, qu'aussitôt la présente reçue, vous ordonniez que le *Te. Deum* soit chanté dans l'église cathédrale et les paroisses de votre diocèse, que vous ayez à y convier les corps et compagnies qui ont droit d'assister aux cérémonies publiques. La présente n'étant à d'autres fins, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. »

En publiant cette lettre, les vicaires généraux ajoutèrent le cri de leur propre gratitude à ce cri de la reconnaissance royale.

« Hélas! disaient-ils, il eût péri mille fois avant de naître cet enfant de bénédiction, cet enfant de nos prières, de nos larmes et de nos espérances, si Dieu, qui veille aux destinées de notre belle patrie, n'eût protégé son existence d'une manière toute miraculeuse; il eût infailliblement péri cet enfant baigné, pour ainsi dire, dans le sang de son père expirant, nourri des larmes et des cruelles douleurs de sa mère, poursuivi par la haine jusque dans le sein maternel, si le Dieu de Clotilde et de saint Louis, le Dieu protecteur de la France ne l'eût sauvé pour notre bonheur et pour le bonheur de notre postérité.

» Réjouissons-nous donc dans le Seigneur, N. T. C. F., célébrons les merveilles de la puissance de Dieu dans la conservation de cet auguste enfant; chantons ses louanges, et dans les saints transports de notre allégresse, publions que le doigt de Dieu est ici, *Digitus Dei est hic;* que ceci est l'ouvrage du Seigneur et que c'est admirable à nos yeux,

A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris...

» Demandons-lui de continuer à protéger cet enfant de prédilection, de veiller à la conservation de ses jours si précieux.

» Demandons-lui pour cet auguste enfant l'esprit de sagesse et de force, la piété de saint Louis, la bonté et la vaillance d'Henri IV, la grandeur de caractère de Louis XIV, et toutes les vertus du roi martyr, afin que, doué de toutes les qualités qui forment les grands princes, il soit toujours l'inébranlable soutien du trône, le défenseur de la religion, le protecteur de l'Eglise, le père des peuples et le modèle des rois. »

Ces espérances ne ressemblent-elles pas à des prophéties, et quelques-unes de ces prophéties ne se sont-elles pas accomplies, en attendant la réalisation des autres ?

Dieu n'a-t-il pas conservé d'une manière toute providentielle « des jours si précieux » lorsqu'à Budveiss le jeune prince échappait à une fièvre cérébrale, et le 21 juillet 1840 à cette terrible chute de cheval, à laquelle, de l'avis des médecins, il aurait dû succomber ?

N'a-t-il pas reçu l'esprit de « sagesse » celui qui depuis quarante ans n'a pas fait un seul acte, pas dit une seule parole que ses ennemis puissent lui reprocher ?

N'a-t-il pas « la force » en partage, celui qui sacrifierait un trône pour une simple question d'honneur, et qui écrivait récemment : « Rien n'ébranlera mes résolutions, rien » ne lassera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, » n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime » de la Révolution. »

Ne suit-il pas les « pieuses traces de saint Louis, » le noble exilé qui visita, en vrai pèlerin, les Lieux-Saints, illustrés par son ancêtre, et y remplit tous ses devoirs de chrétien avec autant de simplicité que de grandeur ?

N'est-il pas l'héritier de la « bonté et de la vaillance d'Henri IV, » ce prince qui, au moment de la chute dont nous parlions tout à l'heure, empêcha que l'on fît passer un cheval devant le sien afin de le calmer et qui disait : « Non, non, ce serait un mauvais exemple à lui donner ; » celui qui, à un modeste ouvrier, honteux de se présenter dans un trop simple costume, accordait son audience par ces bonnes paroles : « Qu'importe l'habit ? je veux le voir ; » celui qui, à l'époque de son mariage, faisait distribuer vingt mille francs aux pauvres... ; celui qui, récemment encore, après avoir écouté les plaintes patriotiques des malheureux habitants de l'Alsace et de la Lorraine, était obligé de sortir pour leur dérober ses larmes et s'écriait : « Ces pauvres gens me fendent le cœur ? »

Ne rappelle-t-il pas aussi « la grandeur de caractère de Louis XIV, » celui dont on a eu raison de dire que Pie IX et lui étaient les sèuls vrais souverains de notre temps?

Nous ne pouvons donc que joindre nos souhaits à ceux des vicaires généraux de Mgr de Bovèt, et demander à Dieu que le prince héritier de tant de nobles vertus devienne bientôt « l'inébranlable soutien du trône, le défenseur de la religion, le protecteur de l'Eglise, le père des peuples et le modèle des rois. (1) »

La naissance du duc de Bordeaux fut l'événement politique le plus important qui signala l'épiscopat de Mgr de Bovet. Ce vénérable prélat, presque toujours malade, crut devoir résigner son titre d'archevêque de Toulouse, pour se consacrer uniquement à l'étude et à la prière. Il publia, en

(1) Ce désir exprimé dans la *Semaine catholique* le 14 avril 1872, n'a rien perdu aujourd'hui de sa force et de son actualité. Puisse-t-il être réalisé bientôt pour le salut de la France et le bonheur de l'Europe (10 mai 1873).

1835, l'*Histoire des derniers des Pharaons et des premiers rois de Perse, selon Hérodote, tirée des livres prophétiques et du livre d'Esther*. Un autre ouvrage suivit d'assez près celui-là, il s'occupait *des Dynasties égyptiennes considérées en elles-mêmes et sous le rapport de la chronologie de l'histoire*.

Mgr de Bovet était chanoine de premier ordre de Saint-Denis quand il mourut, le 6 avril 1838, à l'âge de quatre-vingt-treize ans quinze jours. Mgr d'Astros, alors archevêque de Toulouse, fit célébrer en son honneur un service solennel, et il payait à sa mémoire ce juste tribut d'hommages : « Le clergé de France vient de perdre le dernier membre de l'ancien épiscopat, et le diocèse de Toulouse un de mes prédécesseurs dans la succession canonique de ses pasteurs... Son âge avancé et les infirmités qui l'accompagnaient ne lui permirent pas de venir porter dans ce diocèse le fruit de son expérience et de sa haute capacité ; mais Toulouse doit être fière de trouver dans la chaîne de ses pasteurs un prélat auquel et la religion et la science donneront d'éternels regrets. »

Notre humble jugement sur Mgr de Bovet ne pouvait être exprimé dans de meilleurs termes et par une voix plus autorisée.

†

XL

ANNE-ANT.-JULES, CARDIN. DE CLERMONT-TONNERRE

(De 1820 à 1830)

Nomination à Châlons. — Exil en 93. — Retour en France. — Arrivée à Toulouse. — Le Refuge. — Séminaires. — Cardinalat. — Voyages à Rome. — Sacre de Charles X. — Débordement de la Garonne. — Accident à Rome. — Ordonnances Feutrier. — Mort du cardinal.

Ce prélat appartenait à une noble et ancienne famille, qui avait signalé son dévouement au Saint-Siége par un acte que l'histoire a enregistré. En 1120, un Clermont-Tonnerre contribua à faire remonter sur le trône le pape Calixte II, qui lui accorda comme récompense l'honneur de porter, dans les armoiries, les clefs de saint Pierre en sautoir. Celui qui devait faire briller ce blason dans l'antique métropole de Toulouse, était digne des souvenirs qui lui avaient été légués.

Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre naquit à Paris, le 31 décembre 1748. Sorti du séminaire de Saint-Sulpice, il devint bientôt docteur de Sorbonne, et peu de temps après grand-vicaire de Besançon ; il était à peine âgé de 29 ans. Egalement distingué de manières et d'esprit, il fut nommé, en 1781, par le roi Louis XVI, au siége épiscopal de Châlons

sur-Marne, quoiqu'il n'eût encore que 33 ans. Le choix du souverain avait précédé celui du ministre. Une note, que l'honorable famille de Clermont-Tonnerre a bien voulu nous faire parvenir, nous donne d'intéressants détails sur le séjour du jeune prélat à Châlons :

« Lorsque M. l'abbé de Clermont-Tonnerre fut promu à l'évêché de Châlons, on pouvait déjà prévoir les orages qui allaient bouleverser la France. L'esprit juste et pénétrant de M. de Clermont-Tonnerre les pressentit plus que personne, et cependant mettant le bien de son diocèse au-dessus de toutes les éventualités, il entreprit des travaux considérables pour donner à ses séminaires tous les développements dont ils étaient susceptibles. Il espérait que les efforts de son zèle ne seraient pas devancés par le génie du mal ; il en fut autrement, la révolution le prévint, elle mit sa main avide sur des constructions presque achevées, et laissa aux généreux prélat la charge de les acquitter.

« Egalement fidèle à son Dieu et à son roi, il s'opposa aux doctrines funestes qui devaient perdre la monarchie, et motiva, avec fermeté, à la tribune de l'Assemblée nationale, son refus du serment à la constitution civile du clergé, œuvre d'impiété, de schisme et d'hérésie. Obligé de s'expatrier au moment où la Révolution faisait couler de toutes parts le sang des apôtres de la foi, il se rendit au vœu du Souverain Pontife, lorsqu'à l'époque du concordat, le père commun des fidèles jugea qu'il était utile pour la religion de demander aux évêques français la démission de leur titre. Rentré en France, il y vécut dans la retraite, et attendit avec une confiance que rien n'ébranla, le jour où la Providence jetterait un regard de miséricorde sur le royaume de Saint-Louis... Ne jouissant plus que du faible traitement accordé aux évêques démissionnaires, il voulut que ce der-

nier gage fut affecté à ses anciens séminaires de Châlons.

« La famille de Mgr de Clermont-Tonnerre put jouir jusqu'à la Restauration du spectacle de ses vertus. Sa piété était d'une douceur et d'une bienveillance extrême, on éprouvait le besoin de se rapprocher de lui pour apprendre à bien aimer Dieu. De grands saints ont enseigné à le craindre ; lui, il enseignait à le servir par amour et par reconnaissance. L'oubli de soi-même et un soin affectueux pour les autres formaient le fond de son caractère ; il ne croyait pas qu'une chose pût lui coûter, quand elle était utile à ceux qu'il aimait... De pieux indiscrets qui épiaient ses actions pour s'en édifier, le voyaient à un âge déjà avancé, se lever à 5 heures du matin, en hiver, et faire son feu lui-même, pour ne pas troubler le sommeil d'un jeune secrétaire qui couchait auprès de lui.

« Un mot charmant est resté dans la famille au sujet de son exactitude. Nous admirions qu'il arrivât toujours le premier, et nous lui en demandions la raison : « Chers enfants, nous dit-il, j'arrive toujours le premier pour excuser ceux qui arrivent tard.

« Dans les réunions de la jeunesse, où la charité se traduisait par des loteries ou d'autres industries de ce genre, il aidait aux efforts des enfants, et mettait pour ainsi dire la charité à la portée de leur âge.

« Quant à sa bonté, je dirai qu'elle cherchait jusqu'aux moindres occasions de se produire. Oserai-je, sans paraître trop puérile, raconter un petit trait où la grâce l'emporte sur la bonté ?... Mes enfants jouaient au ballon devant le perron, à Achy... un bon et très-jeune curé jouait avec eux dans tout l'entrain de son âge. Tout-à-coup notre vénérable oncle paraît... le bon curé croyant avoir manqué à toutes les convenances de son état, reste immobile... notre

bon oncle s'en aperçoit, descend les marches du perron, et poussant légèrement le ballon du bout de son pied : « Moi aussi, dit-il au jeune curé, j'étais dans mon temps un très-bon joueur de ballon. » Toute la vie du cardinal a été remplie de faits de bonté et de bienveillance. Celui-ci est pris entre mille. » Nos lecteurs seront heureux comme nous que des souvenirs aussi gracieux aient trouvé dans la famille même de l'illustre prélat, un si gracieux historien.

Nommé en 1820, et déjà âgé de 71 ans, à l'archevêché de Toulouse, Mgr de Clermont-Tonnerre y apporta ses meilleures qualités de cœur et d'esprit, que l'âge n'avait pu affaiblir. Le 27 septembre de la même année, il adressait de Paris, ses premiers souhaits à ses nouveaux diocésains, il n'oubliait pas ses fidèles de Tarn-et-Garonne et de l'Ariége, à qui le roi venait de donner des évêques que le Saint-Siége n'avait pas encore préconisés. Cette première lettre pastorale de Mgr de Clermont-Tonnerre fut lue dans toutes les églises du diocèse, ainsi que la déclaration en date du 13 septembre 1819, dans laquelle les cardinaux, archevêques et évêques de France répondant au bref du S. P. Pie VII, daté du 30 mai de la même année « adhéraient » pleinement aux mesures provisoires que Sa Sainteté avait » cru devoir adopter, ou qu'elle adopterait bientôt pour » apporter quelque remède temporaire aux maux de l'Eglise » et de la France. » Ces prélats engagèrent les fidèles à imiter leur exemple, « à demeurer étroitement unis sous » cette règle provisoire de discipline, les avertissant qu'ils » ne pourraient s'en écarter pour quelque cause que ce soit, » sans rompre les liens de l'unité, et sans abandonner la » voie du salut. »

En vertu d'une procuration de Mgr de Clermont-Tonnerre, M. l'abbé de Cambon, son premier vicaire général, prit en

son nom, possession du Siége métropolitain de Toulouse, le 12 octobre 1820. Les deux autres vicaires généraux furent MM. Laroque et Savy, M. l'abbé Drouart, nommé d'abord secrétaire général, devint bientôt chanoine, et céda son premier titre à M. l'abbé Lannéluc.

Une des premières pensées de Mgr de Clermont-Tonnerre se porta sur l'association des dames, établie récemment pour la création et l'accroissement de la maison du Refuge. M. l'abbé Ortric, curé de la Dalbade, fut nommé supérieur de cette communauté, placée aussi sous la protection spéciale de S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême.

Les séminaires diocésains attirèrent également l'attention du nouvel archevêque. Le 18 septembre 1822, il recommandait à la générosité des fidèles le séminaire de Polignan qui fut rouvert le 3 novembre suivant, et qui eut pour supérieur, M. l'abbé Sourrieu aîné, ancien curé de Saman, avec l'aide de son frère ancien curé d'Encausse. L'année suivante, à la date du 4 juin, une demande pareille était faite au diocèse pour achever la construction du gand séminaire. Mais déjà avant cette époque, Mgr de Clermont-Tonnerre avait été nommé cardinal par le Souverain Pontife Pie VII, qui le présenta seul au consistoire du 2 décembre 1822, suivant à son égard, le cérémonial usité pour les maisons souveraines. Ce nouveau titre permit à l'archevêque de Toulouse d'assister au Conclave réuni à Rome, lorsque Pie VII eut succombé, le 20 août 1823, âgé de 82 ans, aux fatigues d'un Pontificat long et glorieux. Les quarante neuf cardinaux, présents dans la ville éternelle, partagèrent d'abord leurs voix entre quatre ou cinq de leurs collègues; mais à l'arrivée des cardinaux de France et du royaume des Deux-Siciles, la majorité ne tarda pas à se fixer, et elle donna pour successeur à Pie VII le cardinal *della Genga* qui prit le nom de Léon XII.

De retour dans son diocèse, Mgr de Clermont-Tonnerre eut à flétrir des vols sacriléges qui eurent lieu dans les églises de Léguevin, Launac et Garac, ce qui obligea l'archevêque à ajouter de nouvelles prescriptions à celles qui avaient été indiquées dans la circulaire du 24 novembre 1823.

Une occupation plus gracieuse et plus noble était donnée l'année suivante à l'illustre cardinal. Le comte d'Artois venait de succéder, sous le nom de Charles X, au roi Louis XVIII décédé le 16 décembre 1824. La cérémonie de son sacre qui donna lieu à l'une des plus belles et des plus religieuses compositions de Chérubini, permit aussi à l'éloquence sacrée de célébrer les gloires de cette antique Maison des Bourbons dont les destinées ont toujours été si intimement unies à l'histoire et au bonheur de la France Ce fut le cardinal de Clermont-Tonnerre qui reçut l'honorable et délicate mission de déposer en ce jour, aux pieds du trône, les vœux et les espérances de son pays.

Au milieu des consolations apportées à l'archevêque de Toulouse, soit par la prospérité que la Restauration avait rendue à la France, soit par les sentiments de piété et de foi qu'il retrouvait dans son diocèse, il eut la douleur de voir sa ville métropolitaine éprouvée par un terrible fléau. Au mois de mai 1827, un débordement effrayant de la Garonne jeta la consternation et la ruine dans plusieurs quartiers de la ville; Saint-Nicolas, la Dalbade et Saint-Exupère eurent plus particulièrement à souffrir. Cette catastrophe, qui fut pour le maire de Toulouse, M. de Montbel, l'occasion d'un magnifique dévouement, ne permit pas non plus de garder le silence au Pontife et au Père de tant de malheureux, demeurés sans asile. Mgr de Clermont-Tonnerre recommanda à son diocèse les nombreuses

victimes de ces désastres, et il confia le soin de leur distribuer les secours, offerts par les fidèles, à une commission dont firent partie MM. les vicaires généraux, les curés des paroisses plus spécialement frappées, ainsi que quelques dévoués laïques, MM. de Marsac, de Florentin, du Bourg et de Roquette-Buisson. Les vicaires généraux, membres de cette commission, n'étaient déjà plus ceux que l'archevêque de Toulouse avait nommés à son arrivée parmi nous ; la mort ou l'épiscopat en avait enlevé quelques-uns, les nouveaux élus furent MM. Ortric, Berger et Lannéluc. Ce dernier avait été remplacé, comme secrétaire général, par M. l'abbé Cabrol, aujourd'hui chanoine de la métropole.

Cette générosité de Mgr de Clermont-Tonnerre n'était pas un fait isolé dans sa vie, elle la remplissait tout entière, et savait revêtir les formes les plus spirituelles et les plus touchantes. Toulouse ne doit pas oublier, en particulier, la quête presque miraculeuse faite par le vénérable cardinal pour la fondation du Mont-de-Piété « A la vue de l'élan de » charité du bon Prélat, qui avait voulu tenir la bourse » lui-même, les paroissiens de Saint-Etienne se désolaient » de ne pouvoir répondre comme ils l'auraient voulu à » l'appel de leur archevêque. Le saint abbé Ortric, vicaire » général, avait levé cette difficulté de la manière la plus » touchante... Il précédait notre vénérable oncle avec un » grand sac rempli d'or... Je vois votre peine, disait-il, » vous n'aviez pas prévu... et moi je vous ai deviné... » Prenez, prenez dans ce sac, et vous me le rendrez. Le lendemain, le sac se trouvait au complet, et Toulouse possédait un nouveau monument de charité. »

L'histoire du pieux cardinal est remplie de faits à peu près semblables. Nous avons entendu raconter qu'un

homme appartenant à l'une des meilleures familles de Toulouse, avait eu occasion, dans une *Revue* littéraire qu'il publiait, d'écrire quelques lignes peu bienveillantes pour son archevêque. On l'engagea à venir trouver le prélat, et à lui exprimer des regrets. Il le fit, et comme, presqu'au début de la conversation, il dut s'excuser d'avoir perdu l'ouïe : « Et moi, monsieur, répondit avec bonté le spirituel cardinal, j'ai perdu la mémoire. »

Un autre jour, pendant une distribution de prix au séminaire de l'Esquile, à laquelle assistaient alors les principales autorités civiles et militaires, les professeurs de la maison s'aperçurent que parmi les notabilités, priées de couronner les élèves, on avait oublié le général commandant la division. On soumit la difficulté à l'archevêque. « Avez-vous donné le prix d'histoire, demanda-t-il ? — » Non, monseigneur. — Eh bien! quand le moment sera » venu, vous me l'apporterez. » C'est ce qui eut lieu. Le cardinal, quittant alors sa place, le livre à la main, vint l'offrir au général, avec ces gracieuses paroles : « Général, le » droit de distribuer des prix d'histoire, revient surtout à » ceux dont l'histoire doit conserver les noms. » Le général sourit en remerciant, et le nuage qu'on avait craint fut ainsi dissipé.

Cette affabilité spirituelle, qui faisait du cardinal de Clermont-Tonnerre un charmant homme du monde, ne l'empêchait pas de remplir les plus sérieux devoirs de sa charge pastorale. Ne pouvant, à cause de son grand âge, visiter lui-même son diocèse, il avait chargé de ce soin ses vicaires généraux. Quant aux retraites ecclésiastiques, il les présidait autant que possible, par lui-même, et les faisait prêcher par des hommes vraiment apostoliques, habitués à ce genre de ministère. Celle de 1828 fut donnée par M. l'abbé

Boyer, prêtre de Saint-Sulpice, qui en avait prêché une autre quatre ans auparavant, et M. l'abbé de Mac-Carthy fut chargé de celle de l'année suivante.

Mais entre ces deux dates, Mgr de Clermont-Tonnerre fut appelé de nouveau à Rome, par son titre de cardinal. Léon XII était mort en effet, le 10 février 1829, et le 6 mai suivant, l'archevêque demandant des prières pour le Souverain Pontife défunt, en demandait aussi pour son successeur. Il dût entreprendre une seconde fois le voyage de Rome, qui déjà en 1823 lui avait fait écrire la charmante lettre que voici : « Si j'ai eu beaucoup de plaisir à vous prouver le bonheur de revoir votre cher mari un moment plus tôt, je crains bien d'avoir le regret de vous l'enlever bientôt aussi, car les nouvelles reçues de Rome hier ne me font pas espérer qu'il me soit permis d'aller à Toulouse, comme je le désirais, ce qui abrégerait beaucoup les jours de bonheur que vous aurez à passer ensemble. Je sens, que lorsque ce triste moment de séparation arrivera, vous, votre belle-mère et votre cher mari, aurez besoin d'un grand courage. Je vous demande d'avance à tous de l'avoir, afin que je n'aie pas le chagrin de vous savoir trop malheureux. Je vous chargerai de consoler un peu la mère, cela vous donnera plus de force pour supporter votre propre peine ; moi, je consolerai votre cher mari, par ma tendresse pour lui, et en lui parlant de vous. Je voudrais bien vous entretenir des deux lettres que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, l'une pour ma fête, l'autre pour m'annoncer son arrivée à Toulouse; mais comment m'en occuper, et vous exprimer le plaisir qu'elles m'on fait, quand à chaque instant je tremble de vous donner à tous du chagrin, qu'aujourd'hui, peut-être demain, je serai forcé de l'appeler ou de lui désigner le point de notre réunion. Vous prierez pour les voyageurs,

nous prierons tous les uns pour les autres, et le Seigneur nous rendra à tous dans quelques mois le bonheur dont il suspend momentanément la jouissance, et qu'il ne vous a accordé que pour en jouir longtemps. » Cette dernière parole s'est très-bien réalisée, puisque c'est des époux eux-mêmes, ainsi traités par le bienveillant prélat, comme leur union avait été bénie par lui, que nous tenons la lettre que nous venons de faire passer sous les yeux de nos lecteurs. Le cardinal partit donc pour Rome, et prit part à l'élection du cardinal Castiglioni, qui succéda à Léon XII sous le nom de Pie VIII.

Mais, en contribuant à donner un nouveau Pontife à l'Eglise universelle, Mgr de Clermont-Tonnerre trouva dans son voyage la première cause du mal qui devait priver bientôt l'Eglise de Toulouse de son pasteur et de son père. En allant à Rome, il fit une chute et se cassa le col du fémur. Cette fracture difficile à apprécier, ne fut pas reconnue par les médecins, et le cardinal, mettant son devoir au-dessus de la fatigue et des douleurs inséparables d'un pareil accident, alla s'enfermer dans le conclave, d'où il ne sortit qu'après l'élection du Pape. Les souffrances que lui causa cette chute vinrent s'ajouter aux tristesses que firent passer sur son âme les dernières années de la Restauration. M. de Maistre avait écrit : « Louis XVIII n'est pas remonté sur son trône, il n'a fait que monter sur le trône de Napoléon ; et voilà pourquoi la Révolution n'est pas finie. » De son côté, Charles X avait dit : « Je consoliderai comme roi la Charte que comme sujet j'ai promis de maintenir. » Mais ni Charles X ni Louis XVIII n'avaient prononcé cette admirable parole qui doit affermir notre confiance dans l'avenir. « Personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution. »

Aussi, l'esprit du mal fit-il de terribles ravages, surtout dans les derniers jours de la Restauration, dont les meilleurs amis crurent devoir recourir quelquefois à une énergique résistance. C'est ainsi que Mgr de Clermont-Tonnerre répondit aux ordonnances Feutrier par son fameux *Etsi omnes*, *ego non*, et que déjà, en 1823, se trouvant à Rome pour l'élection de Léon XII, il écrivit sa lettre pastorale sur *les intérêts généraux de la Religion en France*, qui fut assez mal accueillie par le pouvoir royal. Son secrétaire à cette époque fut M. l'abbé Cottret, chanoine de Paris, nommé plus tard à l'évêché de Beauvais.

« A son retour de Rome, en 1829, l'état du cardinal s'étant encore aggravé, il voulut prendre quelques instants de repos au milieu de sa famille, alors réunie à Achy. Plus que jamais il nous combla des témoignages de son affection. Deux de ses domestiques le portaient sur un fauteuil et le plaçaient dans le salon ; lui toujours calme, patient, aimable, ne laissait jamais voir à quel point une pareille gêne devait lui être pénible. Il se faisait ordinairement placer au milieu de nos enfants et de leurs jeux... là il les bénissait avec son cœur et son sourire. »

Il voulut cependant rentrer dans son diocèse, et le 1er octobre 1829, il y publia son Mandement pour le jubilé, accordé par le Souverain Pontife Pie VIII, à l'occasion de son exaltation. Ce fut là, croyons-nous, le dernier acte important de son épiscopat ; sa santé ne fit plus que s'affaiblir tous les jours. Pour raconter comment elle s'éteignit tout à fait, nous laissons bien volontiers la parole à M. le marquis de Clermont-Tonnerre, neveu du cardinal ; mais nous croyons devoir faire remarquer auparavant, avec un autre membre de cette noble famille, « que celui qui a écrit ce pieux récit était bien digne d'une telle mission. M. de

Clermont-Tonnerre, sortant de l'Ecole polythechnique en 1801, pour rentrer à l'Ecole d'artillerie de Châlons, dans un temps où la religion semblait oubliée et reniée par une jeunesse impie, avait eu le bonheur de conserver ses sentiments religieux. Aussitôt arrivé à Châlons, il se rendait à la cathédrale, et là pieusement agenouillé, il demandait à Dieu de ne jamais rien faire qui ne fût en harmonie avec les souvenirs que son vénérable oncle avait laissés dans son diocèse. »

Voici maintenant la relation de M. le marquis de Clermont-Tonnerre sur les derniers moments du pieux cardinal.

« Un refroidissement léger, éprouvé dans un beau jour pendant une promenade avec son frère, a déterminé la crise fatale. Attaqué d'une fluxion de poitrine, les progrès du mal furent si rapides et l'affaiblissement du malade si grand, que les médecins ordinaires désirèrent une consultation.

» Mon père fut chargé de la lui annoncer, et dès le premier mot qui l'indiquait : « Mon frère, dit-il avec force, mais avec calme, c'est un arrêt de mort. » Mon pauvre père s'efforça de détourner cette pensée, mais en vain; il sentait son état, et néanmoins sa tranquillité resta la même. Dès le matin, il avait fait venir son confesseur, et renouvelé à Dieu l'offre qu'il lui faisait tous les jours, d'une vie à laquelle il n'attachait de prix que par le bonheur de le servir.

» Cependant, les médecins ayant jugé que le danger pouvait devenir imminent, le vénérable abbé Larroque, doyen de ses grands vicaires, fut chargé de l'amener à demander les sacrements pour le jour même. A la première parole, qui portait sur la convenance de donner de bonne heure un grand exemple d'édification, mon oncle lui répondit qu'il s'y préparait. « Et nous pourrions, ajouta-t-il, fixer

le jour à mardi. » C'était le samedi. L'abbé Larroque lui représenta que dans un si long intervalle, soit que la maladie devînt plus grave, soit qu'elle dût céder aux remèdes, il arriverait nécessairement que l'exemple qu'il devait désirer de donner serait moins frappant pour les fidèles. — Eh bien! dit-il, voulez-vous demain? — Demain, Monseigneur? Et pourquoi pas aujourd'hui, puisque vous avez vu votre confesseur, et que vous êtes tout préparé? — Eh bien! l'abbé, à quelle heure? — Monseigneur, il est une heure, ce pourrait être à quatre heures. — A quatre heures, soit; je vais tâcher de me recueillir jusque-là. — Monseigneur veut-il que je reste près de lui pour aider à sa mémoire, en lui rappelant quelques-uns des textes de l'Ecriture propres à le soulager, à le fortifier dans cette grande circonstance? — Oui, oui, restez près de moi, lui répondit-il alors avec une douce tranquillité. Le pieux abbé lui cita plusieurs textes, entre autres ces paroles du Sauveur : « Mon Père, faites, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi, mais que votre volonté se fasse et non pas la mienne. » Ce qui prouve combien sa présence d'esprit était entière, c'est que les textes cités par ce respectable prêtre se sont tous représentés à sa mémoire, dans l'allocutiou qu'il adressa bientôt à tous les fidèles réunis autour de son lit de mort, quand le saint Viatique lui fut apporté.

« Cependant on avait annoncé dans Toulouse que le cardinal allait recevoir les derniers sacrements; de toutes parts on accourt : non-seulement les autorités militaires et civiles, non-seulement les personnes distinguées et considérables, mais les artisans, le peuple, la ville entière remplissent les appartements, les escaliers, les cours de son palais, les rues qui y aboutissent : d'autres courent aux églises; tous

à genoux se frappent la poitrine, implorent le Dieu des miséricordes pour celui qu'ils regardaient comme leur père au nom de l'Eternel. Quand tout est réuni et que tout le monde est en ordre, le Cardinal se tourne avec tranquillité du côté de son clergé, et d'une voix ferme et calme, il adresse à ses pieux collaborateurs les dernières expressions de sa reconnaissance; son sacrifice est fait tout entier pour ce qui touche à la terre, mais le dernier, le plus difficile à son cœur, c'est de se séparer de son diocèse, de ce troupeau affectionné et fidèle que Dieu avait remis à ses soins : « Seigneur, faites s'il est possible, que ce calice s'éloigne » de moi, mais que votre volonté soit faite, et non pas la » mienne, » *in te Domine speravi non confundar in æternum* » (Seigneur, j'ai espéré en vous, je ne serai pas confondu à » jamais). » Quand tout le monde est retiré, il appelle mon père pour lui donner sa bénédiction en particulier, au nom du Seigneur, et aussitôt il ajoute : « je vais encore te la donner pour tes enfants et petits enfants, afin que tu la leur reporte. » Il avait fait un testament écrit en entier de sa main, depuis le commencement de l'année; mais pensant qu'il convenait de lui donner plus d'authenticité, et voulant y ajouter quelques détails, il fait appeler un notaire et quatre témoins, fait copier ce qui est écrit, et dicte ce qu'il veut qu'on ajoute; mais la force lui manque pour signer, et les quatre témoins attestent la vérité de l'acte. Le notaire et les témoins se retirent. L'abbé Ortric se place auprès de lui pour prier et pour le veiller en attendant l'heure de Dieu. Cependant le vénérable moribond était calme et ne paraissait pas souffrir. De temps en temps le pieux grand-vicaire touchait le pouls de son archevêque qui, sans cesse s'affaiblissait, mais ne donnait aucun signe de souffrance. Enfin le pouls devient intermittent, les intervalles sont plus fréquents,

le pouls cesse tout à fait, son âme a passé dans le sein de Dieu, mais aucune contraction n'altère ses traits, il semble endormi, et l'espoir de l'éternité paraît en quelque sorte rayonner autour de son visage. »

C'était le 20 février 1830. Les funérailles eurent lieu dans les premiers jours du carême, et le P. de Mac-Carthy, qui prêchait la station quadragésimale à la cathédrale, fit l'éloge du vénérable défunt, au milieu des larmes de tous les assistants. Le chapitre métropolitain lui paya un juste tribut d'hommages dans le Mandement qui annonçait sa mort, et il nomma pour lui succéder dans l'administration provisoire du diocèse, MM. Ortric, prévôt du Chapitre; Berger, grand-archidiacre; Lannéluc, archidiacre; de Gestas, chanoine; Pagan, curé de la métropole; Douarre, curé de Saint-Exupère; Laroque, chanoine honoraire, doyen de la Faculté de théologie; Ducray, supérieur du Grand-Séminaire.

Ainsi s'était éteint cet homme actif, spirituel et bon, dont le souvenir vivra au milieu de nous, tant qu'on saura y apprécier la finesse de l'esprit, la délicatesse du cœur, et ce parfum de bonne et grande éducation, très-enviable pour un homme du monde, et qui ne dépare jamais un prince de l'Eglise.

†

XLI

PAUL-THÉRESE-DAVID, CARDINAL D'ASTROS

(De 1830 à 1851)

Premières années. — Départ pour Paris. — Le cardinal Maury. — Donjon de Vincennes. — Evêché de Bayonne. — Madame Louise de Condé. — Séminaires diocésains. — Nomination à Toulouse. — M. l'abbé Berger. — Liberté de l'enseignement — M. l'abbé du Bourg. — *Le Calvaire.* — Mgr Mioland, coadjuteur. — Dernières années du cardinal.

« Le cardinal de Clermont-Tonnerre venait de terminer » une carrière illustre à laquelle les passions du temps ne » rendirent pas toujours justice. Dès que l'Eglise de Toulouse » fut veuve, un saint prêtre qui n'avait aucune ambition » pour lui en eut pour elle, et voulut, à la place d'un » prince, lui donner un saint. » Nous avons emprunté ces lignes à l'éloquent historien du cardinal d'Astros, qui sera notre principal guide dans la notice que nous allons écrire. Si donc elle offre quelque intérêt, on saura dès maintenant à qui doit en revenir la gloire; les défauts seuls nous appartiendront.

Paul-Thérèse-David d'Astros était né à Tourves, dans l'an-

cien diocèse d'Aix, le 15 octobre 1772. Cette date qui lui fit donner le nom de la sainte réformatrice du Carmel, devint, vers la fin de sa vie, l'époque à laquelle lui arrivait presque annuellement quelque maladie; aussi l'appelait-il gracieusement : *le bouquet de sainte Thérèse.*

Le jeune enfant reçut à l'âge de trois ans le sacrement de confirmation des mains de Mgr du Belloy, alors évêque de Marseille, et que le concordat de 1801 vit monter sur le siége de Paris. Le pieux prélat ne se doutait guère que l'enfant présenté devant lui à l'onction sainte, serait un jour son vicaire-général dans le premier diocèse de France.

Le futur lévite préludait de bonne heure à sa lointaine destinée, et comme il aimait à raconter les anecdotes pieuses ou piquantes qu'il avait entendues, sa bonne répétait avec une satisfaction presque maternelle : « Décidément, il n'y a plus d'enfants aujourd'hui. »

Le jeune d'Astros reçut la tonsure des mains de Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, célèbre plus tard par la remarquable *Exposition de principes* qu'il publia contre la Constitution civile du clergé. L'aspirant à la tonsure fut conduit à l'archevêché en chaise à porteurs.

« Il était encore, raconte son historien, si ingénu, si » délicat, et de si petite taille, qu'à son aspect le savant » prélat s'écria, avec une ironie qu'il ne savait pas devoir » être prophétique : « Je vous salue, Monseigneur. » Au » retour de l'archevêché, sa sœur voulant lui toucher la » main, il lui dit avec un sérieux auquel ses huit ans don» naient de l'amabilité : « Retirez-vous, je suis maintenant » consacré à Diéu. »

La rapidité de ses progrès dans les études fut telle que ses condisciples lui donnèrent le titre d'*aiglon* : toutefois, « ce qu'il conserva de l'aigle, ne fut pas la hardiesse dans

le vol, mais la sûreté dans le regard. » Je ne me rappelle pas, disait un de ses professeurs, « lui avoir vu faire un seul contre-sens; mais ce qui valait mieux en lui que sa capacité, c'était une douceur de caractère et une admirable modestie, qui le distinguaient de ses condisciples et le faisait aimer de tous. » Il se lia surtout d'amitié avec deux d'entr'eux, ce qui lui fit écrire un jour une gracieuse pièce de vers, dont nous détachons volontiers les suivants :

« Mais sans danger, on tremble quand on aime.
Et la raison n'est là d'aucun secours ;
Sache, pourtant, que dans ma crainte même,
J'étais bien sûr que tu m'aimais toujours. »

Mais bientôt son cœur eut à éprouver d'autres sentiments que ceux de l'amitié. Quand le serment à la constitution civile fut demandé dans le diocèse d'Aix, un assez grand nombre de prêtres se décida à le prêter. L'abbé d'Astros en fut désolé. « Un jour assis à table avec les siens, il paraissait plus triste et il ne mangeait pas. « Mais enfin, mon fils, qu'avez-vous? lui demanda sa mère. — Je souffre, répondit le jeune clerc vivement ému, parce que je vois nos prêtres déterminés à prêter un serment que l'Eglise condamne. » A cette réponse, la mère qui craignait pour lui un malheur plus direct, respira d'aise un instant; puis reprenant avec simplicité : « Pourquoi vous attristez-vous ? Nos prêtres sont pieux, expérimentés et instruits, tandis que vous êtes jeune; croyez qu'ils connaissent leurs devoirs et ne s'en écarteront pas. — Ma mère, répliqua-t-il, moi, je sens qu'ils sont dans l'erreur. » On trouve bien là cette âme droite qui voyait la vérité plus encore par la conscience que par l'intelligence, et qui était ainsi beaucoup plus sûre de ne pas se tromper. Aussi lorsqu'on vint lui demander ce ser-

ment auquel il n'était pas tenu, puisqu'il n'avait pas reçu encore les ordres sacrés, il le refusa énergiquement: « heureux qu'il lui fût déféré par la violence pour avoir l'honneur de désobéir. »

D'autres douleurs vinrent encore peser sur son âme. Ce fut d'abord la mort de sa mère, qui s'éteignit dans le mois d'août 1792. Puis, la loi de la conscription à laquelle on voulut l'astreindre, et à laquelle, à l'exemple du saint curé d'Ars qui, lui non plus, ne manquait pas de courage, il se déroba. La vraie force pour eux, consistait non-seulement à vaincre des ennemis sur les champs de bataille, mais surtout à se vaincre soi-même dans une lutte terrible de plus de cinquante ans, et à ne jamais courber le front devant des despotes auxquels de grands généraux obéissaient comme des esclaves.

Ainsi débarrassé de la loi militaire, le jeune tonsuré put recevoir les ordres sacrés, à Paris, des mains de Mgr de Mailhé, évêque de Saint-Papoul, grâce à l'apaisement momentané qui se fit en France pendant l'année 1795. Mais la tranquillité ne fut pas de si longue durée, que l'abbé d'Astros, rentré chez lui, n'y courût les plus grands dangers. Un jour, des hommes, fort mal intentionnés, lui ayant demandé impérieusement son passe-port: « Le voilà » leur répondit-il vivement, en montrant un crucifix caché sous ses vêtements; cette réponse commença à désarmer les assassins, vaincus ensuite complétement par cette parole touchante sortie du sein de la foule: « Laissez-le, nous avons fait ensemble la première communion. » C'est dans ces sentiments que l'abbé d'Astros, encore seulement diacre, reçut la prêtrise à Marseille des mains de Mgr de Prunière, évêque de Grasse. La lettre de Mgr de Boisgelin, qui accordait cette autorisation, était datée du 30 septembre 1797.

Le futur confesseur de la foi était ordonné prêtre à une époque qui exigeait déjà un véritable courage.

Une circonstance, peu importante en apparence, vint lui dire où il devait exercer son ministère. Il lut un jour cette parole qui décida de son avenir sacerdotal : « Un prêtre entouré de sa famille n'est jamais que la moitié d'un homme apostolique. » Ce fut pour lui un trait de lumière et l'expression de la volonté de Dieu ; il quitta sa famille et partit pour Paris, où le 18 brumaire avait remis le pouvoir entre les mains d'un homme qui devait plus tard persécuter l'Eglise, mais qui lui rendit une certaine somme de liberté, très-grande eu égard aux années qui avaient précédé.

La providence l'amenait à Paris, sans qu'il s'en fût douté, pour travailler à cette œuvre du concordat que le Premier Consul voulait signer avec l'Eglise. Par suite de sa parenté avec le comte Portalis, *chargé de toutes les affaires concernant les cultes*, l'abbé d'Astros fut initié aux négociations de cet acte important. Il fut de l'avis de l'abbé Brénier, pour la rédaction de l'article premier, où le représentant du Saint-Siége voulait faire déclarer que *la religion catholique était la religion de l'Etat*, ce qui était un principe, et ajoutons-le, un principe de salut pour la France comme pour toutes les sociétés. Au lieu de cette déclaration doctrinale, qui aurait eu une immense portée, on se contenta de constater un fait, ce qui évidemment n'engageait à rien. Il y avait en effet, un abîme entre les deux rédactions, dont la dernière se bornait à déclarer que *la religion catholique était celle de la majorité des Français*.

L'abbé d'Astros qui l'accepta et peut-être même la rédigea, désirait que l'on fut beaucoup plus inflexible pour le choix des nouveaux évêques, parmi lesquels il ne voulait laisser

entrer aucun assermenté. Malheureusement, il ne put réussir, et le siége de Toulouse en particulier, qu'il devait occuper lui-même un jour, fut donné à un prélat qu'il n'aurait pas voulu y voir monter. Quant au nouvel archevêque de Paris, ce fut ce Mgr de Belloy, que nous avons déjà vu évêque de Marseille, et qui le 18 avril 1802, le jour même de Pâques, présidait à Notre-Dame la grande cérémonie du rétablissement du culte en France, pendant que Mgr de Boisgelin, l'ancien archevêque d'Aix, était en chaire, et que l'abbé d'Astros encore inconnu écoutait cette parole épiscopale déjà chère à son enfance, auprès de cet autre prélat, dont il allait devenir le soutien. La même année en effet, il fut nommé chanoine de Paris; et comme le jour où il entrait, pour la première fois à Notre-Dame en soutane, coïncidait avec les travestissements du Carnaval, la foule pour qui le costume ecclésiastique n'était plus celui de personne, se mit à crier : « Ah ! pour le coup, en voilà un qui est bien déguisé ». L'abbé d'Astros fut attristé de cette méprise, non pour lui, mais pour la foule elle-même qui avait perdu de vue avec l'habit ecclésiastique les divins enseignements dont il était le symbole.

Mais des douleurs plus grandes encore, parce qu'elles venaient de plus haut, allaient désoler bientôt sa grande âme sacerdotale. Le premier consul nourrissait vis-à-vis de l'Eglise des projets dont nous donne une idée très-exacte l'anecdote suivante, racontée par l'abbé d'Astros lui-même, déjà nommé grand vicaire :

« Bonaparte montrant à Fontanes une bague, lui dit : « Comment trouvez-vous cette bague ? elle a quelque chose » de remarquable. » Fontanes dit tout ce qu'il put à l'éloge de la bague, mais ne devina jamais ce qu'il y fallait remarquer. Cette bague représentait Auguste avec cette inscription

qui lui donnait de plus la qualité de Souverain Pontife : *Summus Pontifex.* « Voilà un pouvoir, dit Bonaparte à Fon- » tanes, que je n'ai pas. »

Toute l'explication des démêlés de Napoléon avec le Pape et l'Eglise est dans ce fait.

Après la mort de Mgr de Belloy, l'Empereur nomma au siége de Paris, à défaut du cardinal Fesch, qui avait refusé, le cardinal Maury, qui n'étant pas préconisé par le Souverain Pontife, fut nommé, par le chapitre, vicaire-général. « Monsieur le cardinal, lui dit un jour Bonaparte, il faudra laisser de côté votre titre d'administrateur capitulaire. Je vous ai nommé archevêque de Paris, il faut en prendre le titre. — Sire, répondit le cardinal, sous le titre d'administrateur capitulaire j'ai tout pouvoir ; si je prends celui d'archevêque, je n'en aurai plus aucun. » Le titre de vicaire-général ne lui en donnait pas davantage, car le 18 décembre 1810, le Souverain Pontife déclarait, dans un bref d'abord peu connu, que « pour enlever tout sujet de doute et pour plus grande précaution, il ôtait à l'archevêque nommé tout pouvoir et toute juridiction, déclarant nul et sans effet tout ce qui serait fait de contraire, sciemment ou par ignorance. »

L'abbé d'Astros reçut une copie de ce bref, qu'on le soupçonna d'avoir fait connaître. Toujours est-il qu'à la visite du jour de l'an 1811, l'empereur, comme le raconte l'abbé d'Astros lui-même, « interpellant brusquement le cardinal : — Où sont vos grands-vicaires? — Voilà mon frère. Voilà M. Jalabert. — J'avoue que je m'étais tenu un peu à l'écart. Je ne voulais pas cependant me faire chercher et je me présentai. — Voilà M. d'Astros, dit alors le cardinal ; et Bonaparte, d'un ton solennel et d'un air irrité, me dit ces paroles : « Vous êtes l'homme de mon empire qui m'êtes le plus suspect..... Du reste (mettant la main à la garde de son épée), j'ai l'épée

au côté, prenez garde à vous. » Rien ne me parut plus pitoyable que ces dernières paroles, et cette menace d'un empereur qui dominait alors sur toute l'Europe, contre un pauvre prêtre en rabat et en camail, armé seulement de son bonnet carré. Je ne répondis rien, quoi qu'en disent certains historiens, et me contentai seulement de le regarder sans affectation ; qu'est-il devenu !!! »

Il nous semble qu'il est facile de deviner, dans cette scène, de quel côté se trouve la véritable grandeur ; malheureusement, ce n'était pas elle, mais seulement la force qui triomphait alors ; aussi l'abbé d'Astros fut-il enfermé dans le donjon de Vincennes, où il passa trois ans. L'Empereur avait même eu la pensée de le faire fusiller, mais il finit par se calmer et se contenta de dire : « Eh bien ! qu'on le jette en prison pour toute sa vie. » Cela réduisit la captivité de l'abbé d'Astros à la durée même de l'empire, après la chute duquel, Bonaparte *fut bien jeté en prison, lui, pour toute sa vie.* Il ne pensait pas, dans cette sentence, s'être condamné lui-même.

A ces jours de captivité du grand-vicaire, nous n'emprunterons qu'un souvenir, celui du serin, auquel l'abbé d'Astros adressait ces jolis vers, tracés au crayon sur les murs de sa prison :

« Chantez, mon beau serin ; votre joyeux ramage
» Instruit, en l'égayant, l'hôte de ce donjon ;
» Et comme vous vivez content dans votre cage,
» Le sage saura vivre, heureux dans sa prison. »

L'abbé d'Astros quitta Vincennes, le 9 février 1814, et bientôt après Napoléon partait pour l'île d'Elbe. Le grand-vicaire rentra ensuite à Paris, et le 20 avril, le *Journal des Débats* disait de lui : « Il aura l'honneur de complimenter, à

la tête du chapitre, S. M. très-chrétienne, le roi Louis XVIII, à son entrée à Notre-Dame. » Le roi le croyait en effet; aussi en répondant au vicaire-général qui l'avait harangué : « Je connais l'abbé d'Astros, dit-il, c'est sans doute à lui que j'ai l'honneur de parler. »

Ces sentiments bienveillants du souverain ne tardèrent pas à élever l'abbé d'Astros sur le siége épiscopal d'Orange, créé par le concordat de 1817 : mais ce concordat n'ayant pas abouti, l'évêque nommé fut désigné en 1819 pour Saint-Flour, dont le climat effraya ses amis : aussi le cardinal de Périgord obtint-il que cette seconde nomination ne fût pas définitive, et que l'abbé d'Astros fût envoyé à Bayonne; il fut préconisé pour ce siége, le 29 mai 1820, et sacré au mois de juillet par Mgr de Quélen, coadjuteur, en présence du nonce apostolique, et d'un assez grand nombre de prélats.

En quittant Paris, Mgr d'Astros y laissait de vifs regrets, dont l'expression lui vint surtout de la communauté du Temple, fondée par Mme Louise de Condé, et à laquelle le nouvel évêque avait été attaché comme aumônier. « Monseigneur, lui écrivait la vénérable fondatrice, je ne m'accoutumerai jamais à votre successeur... Ah! c'est terrible!! » Cet éloge est d'autant plus grand que le successeur n'était autre que M. l'abbé Frayssinous. Auparavant, et déjà pendant l'absence des *Cent jours*, elle lui avait dit en parlant de la chapelle de la maison : « Je l'aime toujours, quoique peinée de ne plus vous y voir en oraison; oh! très-peinée, je vous assure!... au moins pensez devant le bon Dieu à ceux que vous ne voyez pas. » Une autre fois se plaignant du ton de cérémonie avec lequel elle était traitée : « J'ai eu plus d'une fois envie de vous demander si vous aviez jamais lu la vie de Mme Louise, fille de Louis XV, notamment une certaine lettre

d'elle à l'abbé Bertin, aumônier des Carmélites, qui a pour objet d'anéantir toute étiquette, et qui finit par ces mots : *Telles sont les volontés de madame Louise, et les désirs de la sœur Térèse Augustine*. Ce n'est pas que je me permisse cette phrase, qui malgré tout, sent bien un peu la fille du roi : mais n'y aurait-il pas quelque rapprochement à faire? » Elle n'avait pas hésité à donner au nouvel évêque le titre de *Monseigneur* contrairement à l'usage reçu à la cour de France, et comme Mgr d'Astros l'interrogeait à cet égard : « Depuis l'instant, lui écrivait-elle, où j'ai reçu la faveur inappréciable de porter le voile sacré, j'ai foulé aux pieds l'étiquette en question, et, soit en France, soit en pays étranger, j'ai appelé tous les évêques Monseigneur. Il n'y a donc pas de raison pour qu'un seul soit excepté, d'autant qu'à la vérité, ce n'est pas celui que je vénère le moins. » S'il y avait, surtout dans ce dernier trait, une charmante délicatesse, n'y avait-il pas un vrai cachet de grandeur dans ces lignes qu'elle écrivait au prélat, le 15 juillet 1821 : « Voilà donc Bonaparte mort... Il s'était fait votre ennemi, en vous persécutant : Je pense que vous direz une messe pour lui ! Il s'était fait le mien en tuant mon neveu, et Dieu m'a fait la grâce, dès ce moment-là, de le nommer tous les jours dans ma prière. J'ose donc aussi vous demander une messe pour ce malheureux homme, que vous voudrez bien dire de ma part. » La pieuse bénédictine ne doutait pas plus de l'héroïsme de Mgr d'Astros que le saint évêque ne doutait de celui de sa fille spirituelle. Ces deux âmes étaient bien faites pour s'unir, puisqu'elles s'entendaient si bien pour pardonner.

Cette intimité cependant ne devait plus se continuer qu'à travers la distance, et même bientôt qu'à travers le tombeau, puisque Madame Louise mourut en 1823, trois ans

à peine après l'entrée de Mgr d'Astros à Bayonne. Cette entrée avait eu lieu très-solennellement, le 12 août 1820, au milieu des élans enthousiastes de la population. « Monseigneur d'Astros, qui était jeune encore, et dont la timidité avait besoin d'être prévenue, ouvrit son cœur à ces démonstrations filiales. » A peine entré dans son palais épiscopal, il y introduisit cet amour de la discipline et de la règle, qui était comme un des éléments de son caractère.

« Pour les architectes la bonne distribution vaut de l'espace ; pour les hommes occupés, l'ordre vaut du temps. » Sa piété cependant n'avait rien d'exagéré, et par vertu comme par instinct il réalisait cette parole de Sénèque : « Celui-là est grand qui use des plats de terre avec autant de satisfaction que s'ils étaient d'argent ; mais celui-là est plus grand encore qui mange en des plats d'argent avec autant de mépris que s'ils étaient de terre. » L'attitude du nouvel évêque dans les cérémonies sacrées était si recueillie et si digne, qu'un bon paysan y fut trompé un jour, et qu'il dit naïvement à son voisin : « Ce n'est pas notre évêque celui-là, c'est un saint de pierre. » Sa charité n'était pas moins grande que son recueillement, et il disait un jour avec tristesse à ses neveux : J'aurais bien voulu vous donner un souvenir, mais j'ai dépensé, cette année, les revenus de mon patrimoine, et les autres ne m'appartiennent pas. » Sa force de caractère ne se laissait pas effrayer, pendant les visites pastorales, par les difficultés du chemin. « Monseigneur, lui disaient ses prêtres, on ne peut arriver là en voiture. — Eh bien! répondait-il, qu'on dételle, nous partirons à cheval. — On ne peut y aller à cheval. — Nous partirons à pied, — Il y a danger à partir à pied. — Ces pauvres gens nous attendent, ajoutait-il simplement, et se mettant en route sans délibérer, il arrivait malgré les hommes et le temps. »

Le zèle de Mgr d'Astros pour les établissements religieux ne tarda pas à vivifier son nouveau diocèse. Il établit un petit séminaire, d'abord à Larressorre, puis un autre à Saint-Pé et enfin un troisième à Oloron. Ce dernier ayant rencontré pour parvenir à la vie d'assez grandes difficultés, le pieux prélat put se consoler par cette parole de saint-Vincent-de Paul : « Les souffrances qu'on endure dans l'établissement d'un bien attirent les grâces nécessaires pour y réussir. » C'est dans l'intérêt de ces établissements que Mgr d'Astros institua l'*Œuvre* si utile des *Séminaires*, qu'il confia surtout à la générosité et à l'activité des femmes chrétiennes. Pour la direction de ces maisons, il s'en rapportait volontiers à la prudence des supérieurs, et ne tenait pas à trancher par lui-même les questions de détail. Une affaire de cette nature lui ayant été un jour soumise : « Est-ce tout, monsieur le supérieur, dit le prélat, quand celui-ci eut cessé de parler? — Sur sa réponse affirmative, il ajouta : « Puisque vous voulez que je m'occupe de la direction du Séminaire, vous viendrez me remplaeer à l'Evêché pour l'administration du diocèse, car évidemment je ne peux suffire à tout. Vous avez ma confiance, faites done et vous serez approuvé. »

Son dévouement à son clergé était aussi simple dans ses manifestations que sincère en réalité. On disait un jour devant lui qu'un prêtre traduit devant le Conseil d'Etat, serait peut-être condamné à la prison. — « Eh! bien, répondit le prélat, j'irai pour lui ou avec lui. » Un paroissien alla un jour lui dénoncer, pour refus de publication de bans; son curé, qui par une heureuse coïncidence se trouva en ce moment même à l'évêché. L'accusé ayant été appelé et ayant fourni des explications très-satisfaisantes. — « Vous veniez donc me tromper, dit le saint évêque au plaignant;

faites ce que vous dira monsieur le curé, et puis, il vous mariera. » Un autre prêtre ayant eu à traverser des épreuves délicates et douloureuses, le Prélat lui écrivit pour le fortifier et le consoler. Comme cette lettre contenait quelques ratures, il voulut la faire copier par son secrétaire; mais bientôt se reprenant : « Non, dit-il, je la copierai moi-même, je veux qu'il ne voie que mon écriture. »

Les soins qu'il donnait à son diocèse n'empêchaient pas Mgr d'Astros de songer au bien général de la France. Déjà en 1825, son Mandement de carême signalait avec effroi la plaie grandissante de l'instruction anti-religeuse. Pour les causes que nous avons eu l'occasion d'indiquer, la Révolution, qui n'était pas vaincue sous la Restauration, cherchait à corrompre surtout l'enseignement, et devant ce flot, qui montait toujours, Mgr Frayssinous, grand-maître de l'Université et ministre des affaires ecclésiastiques, crut devoir donner sa démission; il désigna, comme l'homme le plus capable de lui succéder, l'Evêque de Bayonne; « mais les autres ministres qui étaient en voie de complaisance envers la Révolution, craignirent un caractère peu fait pour la courtiser. L'un d'eux dit franchement à Charles X : « Eloignez-le, c'est une barre de fer. » Alors on opta pour Mgr Feutrier, évêque de Beauvais. A la place d'une barre de fer on eut un roseau. Ni la royauté, ni le cabinet, ni le nouveau ministre lui-même n'eurent à s'en féliciter. »

C'est alors que Mgr d'Astros fut nommé à l'archevêché de Besançon, qu'il refusa et qu'on ne voulut pas lui imposer. Il était encore évêque de Bayonne, lorsque parurent les regrettables ordonnances du 16 juin 1828, qui furent un attentat impolitique contre la liberté de l'enseignement religieux. Mgr d'Astros protesta énergiquement avec tout l'Episcopat, qui avait à sa tête son doyen d'âge, le cardinal de

Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse. Cette lutte contre le ministre n'enleva rien à sa charité pour le Prélat revêtu de cette redoutable fonction, et lorsque Mgr Feutrier mourut subitement, non loin de Bayonne, le 29 juin 1830, Mgr d'Astros écrivait : « Cette bien triste mort m'afflige singulièrement. »

Au milieu de l'agitation qui signala les dernières années de la Restauration, l'humble Prélat qui avait refusé l'archevêché de Besançon, ne put faire valoir les mêmes excuses pour l'archevêché de Toulouse, ou du moins ne furent-elles pas écoutées. Mgr de Clermont-Tonnerre venait de mourir, et M. l'abbé Berger, qui avait eu occasion de voir Mgr d'Astros pendant des retraites ecclésiastiques, partit pour Paris, et demanda que l'évêque de Bayonne fût nommé à l'archevêché de Toulouse. Il l'obtint, et quelque temps après le Souverain Pontife Pie VII, recevant des prêtres de Bayonne leur disait : « Vous n'avez plus le même évêque ; je connais Mgr d'Astros ; c'est un prélat bien rempli de l'esprit de Dieu. » Il avait dit quelques jours auparavant à l'ambassadeur français qui sollicitait le chapeau de cardinal pour Mgr de Rohan : « Mgr de Rohan est un digne ecclésiastique, » je suis heureux de pouvoir l'honorer ; mais il reste à la » France deux grands sujets, Mgr d'Astros et Mgr Frays- » sinous. » L'évêque de Bayonne dut donc quitter son premier diocèse : « Le rupture de cette union qu'il avait crue indissoluble lui arracha des larmes ; il ne pouvait plus regarder les fidèles de sa cathédrale sans émotion. » Sa douleur éclata surtout au séminaire où il voulut célébrer le saint Sacrifice la veille de son départ. Après la messe, il parla aux élèves, voici son début : « Messieurs, avant de nous séparer, j'ai voulu vous adresser quelques paroles ; j'ai cherché un texte, je n'ai pu en trouver. » ... Les élèves

ayant été assemblés dans la salle des exercices, il fut prié d'y entrer, et on lui adressa une allocution sur les regrets de le perdre. C'était le cas de faire une réponse. Le Prélat voulut essayer, mais l'émotion était trop vive, les larmes parlèrent pour lui. Plusieurs fois, il répéta aux prêtres qui l'accompagnaient : « Combien cette journée est cruelle ! » Monseigneur sortit en toute hâte. Après cette scène, le directeur l'accompagna jusqu'au glacis sans chapeau. Je remarque cette dernière circonstance — ajoute un témoin oculaire, auquel nous empruntons ce récit — parce que dans ce moment nous perdions tous un peu, sinon la tête, au moins la présence d'esprit. En rentrant au séminaire, je trouvai les élèves à leurs places ; pas un n'avait songé à regagner sa chambre, pas un ne pouvait articuler une parole ; ils étaient laissés à eux-mêmes, et, quoiqu'écoliers, ils ne s'en apercevaient pas ! »

» Cependant, M. le duc de Broglie, ministre des cultes, écrivit à Mgr d'Astros, le 14 octobre 1830, pour lui annoncer que ses bulles, datées du mois de juillet, étaient arrivés le 1er septembre, et qu'elles seraient promulguées quand il aurait satisfait à la condition du serment. » Cette condition ayant été remplie, Mgr d'Astros entra à Toulouse le 14 décembre 1830. » Dans une de ses premières pastorales, il disait : nous nous approcherons, avec de profonds sentiments, de ces prêtres vénérables qni ont blanchi dans les fonctions du sacerdoce. Nous les inviterons à nous dire ce qu'ils eurent le bonheur de souffrir pour la cause de la foi. «

L'activité du nouvel archevêque ne tarda pas à diviser le diocèse en archiprêtés et en doyennés, à rétablir les conférences ecclésiastiques, à donner des statuts au chapitre et à tout le diocèse. Il était, du reste, le premier à accepter

les prescriptions qu'il avait imposées aux autres. « Après deux semaines de séjour, on l'a vu dire, les larmes aux yeux à des parentes qu'il aimait tendrement : « Je n'ai pas la permission de vous garder davantage », et quand elles eurent atteint l'âge canonique, heureux de n'en être pas violemment séparé, mais craignant encore de se faire grâce, comme un enfant il allait trouver ses grands vicaires avec de naïves hésitations et leur demandait : « N'est-ce pas qu'elles peuvent rester ; elles ont plus de quarante ans. »

Mgr d'Astros avait gardé les trois vicaires généraux qui étaient en fonctions au moment de la mort de son illustre prédécesseur, MM. Ortric, Berger et Lannéluc. Le gouvernement de 1830 lutta longtemps pour accorder la nomination officielle à ces vénérables ecclésiastiques : il finit cependant par céder, et même plus tard il appela à des siéges épiscopaux deux de ceux qu'il avait ainsi combattus, et si le troisième aussi ne devint pas évêque, c'est qu'il ne le voulut jamais.

Mgr d'Astros eut d'autres démêlés avec ce pouvoir ombrageux et anti-catholique qui, né de la révolution, en favorisait beaucoup trop les amis et les maximes. Lorsqu'en 1831, l'autorité municipale de Toulouse fit enlever violemment et pendant la nuit les croix exposées en dehors des temples à la vénération publique, le courageux archevêque protesta auprès des différentes autorités, et il prophétisa, sans crainte de se tromper, de terribles châtiments à un pouvoir qui s'en prenait ainsi à l'image de Dieu. Il vécut assez pour voir l'accomplissement de ses prophéties, et 1848 fut, sous ses yeux, la revanche de 1830.

Il défendit aussi noblement, devant la France et devant l'Eglise, un prélat, victime des idées et des passions nouvelles, et Mgr de Quélen, archevêque de Paris, put lire un

jour, avec attendrissement, dans l'*Ami de la Religion*, les lignes suivantes, signées par l'archevêque de Toulouse : « Je déclare ici, devant Dieu, que tout le temps où j'ai eu des rapports avec Mgr de Quélen, simple ecclésiastique, évêque de Samosate, coadjuteur et enfin archevêque de Paris, je n'ai jamais rien vu que d'infiniment honorable dans toute sa conduite, et que j'ai souvent admiré sa haute vertu, sa foi vive, sa piété tendre, son dévouement inaltérable à la Religion et à l'Eglise. Tout ce qu'il a souffert depuis 1830, et la dignité avec laquelle il l'a souffert, n'a fait que le rendre plus grand aux yeux des gens de bien. » Dans ses sentiments de respect pour l'illustre persécuté, Mgr d'Astros pratiquait simplement cette parole qu'il a écrite quelque part lui-même : « L'admiration a quelque chose qui tient de l'humilité. » Heureuses les époques où cette dernière vertu produit de pareils sentiments !

Le cœur du prélat qui s'élevait par le respect et l'admiration vers ceux qu'il croyait lui être supérieurs, s'inclinait par affection vers ses inférieurs ou ses égaux. Parmi ceux que son amitié rapprocha de lui, nous ne pouvons oublier M. l'abbé Berger, son vicaire général, dont la persistante intervention auprès du ministère avait amené Mgr d'Astros sur le siége de Toulouse. Quand cette nomination fut assurée, il écrivit au nouvel élu : « Maintenant, je ne demande plus rien à la Providence, je ne sais que la remercier. Je puis chanter mon *nunc dimittis.* » Il n'en était pas là encore, et l'ancien évêque de Bayonne fit de son côté tous ses efforts pour se donner M. Berger comme successeur sur ce siége épiscopal. Il le supplia lui-même d'accepter au nom de leur amitié. M. Berger lui répondit : « Ne pourrais-je pas dire que c'est vous qui n'agissez pas en ami en voulant vous séparer de moi et en me désignant pour votre successeur?

Ils ne se séparèrent pas, et demeurèrent l'un près de l'autre pour admirer mutuellement leur vertu. « Savez-vous que Monseigneur est un saint, disait un jour l'abbé Berger à un prêtre qu'il rencontra dans le palais archiépiscopal ? — C'est une vérité peu nouvelle pour moi, répondit le prêtre à qui venait d'être faite cette énergique déclaration. — Mais un très-grand saint, poursuivit le grand vicaire, avec une chaleur qui semblait le rendre insensible pour le moment à toute autre préoccupation. Ce sentiment et cette affection se traduisaient un autre jour par cette tendre et délicate parole : « J'aimerais mieux, disait M. Berger au sujet de son archevêque, commettre cent mille sottises connues de toute la terre, que de lui en voir faire la moitié d'une. » Admirable dévouement des inférieurs, qui ne cherchent pas à se réjouir des fautes de leur maître, mais dont tous les efforts, au contraire, tendent à les cacher ! « Fidèle au conseil d'Abelly sur les devoirs des grands vicaires, il se mettait toujours au-devant de son ami quand il y avait de l'odieux à recevoir ; il se plaçait derrière, quand venait l'admiration, pour ne lui en rien dérober. »

Mgr d'Astros, à son tour, répondait à ce respect affectueux de son grand vicaire ; et celui-ci ayant un jour supprimé dans une de ses lettres le titre d'ami qu'il y mettait habituellement, le prélat lui écrivait : « Qu'est-ce que cette hâte qui vous fait saisir un rapide moment, pourquoi ? *Pour offrir à ma Grandeur l'hommage bien sincère de votre tendre et respectueux dévouement.* Le mot *tendre* adoucit un peu ; mais que signifie tout le reste ? »

« Malgré l'intimité de leurs âmes, dit l'historien du cardinal, Mgr d'Astros ne permettait jamais à M. Berger de régner sur sa volonté. On n'a pas toujours cru qu'il en fût ainsi, et c'est explicable. L'infirmité humaine a besoin

de s'en prendre à quelqu'un de ses mécontentements. Aussi, quand elle a de la conscience, elle dédouble tout naturellement l'autorité, afin de la juger dans son ombre, et elle invente un ministre responsable à frapper, n'osant pas frapper la tête même du pouvoir... De son côté, M. Berger faisait beaucoup pour accréditer cette persuasion. Il se chargeait volontiers de toutes les responsabilités impopulaires, et se constituait par dévouement le bouc émissaire de l'administration. »

« Cependant, il n'y avait dans les conseils de Mgr d'Astros d'autre voix prépondérante que la sienne propre. Il aurait abandonné le gouvernement plutôt que de se laisser gouverner, et il parlait avec une tristesse significative des anciens prélats qui subissaient de subalternes dominations. » Il écrivait un jour au ministre précisément au sujet de M. Berger : « Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, qu'on ne s'empare pas de moi. Si j'avais l'honneur d'être tant soit peu connu de vous, vous sauriez que je ne me fais pas d'illusion là-dessus. » Ailleurs, il écrivait : « J'ai besoin d'agir avec une certaine confiance et une autorité libre de toute autre influence que celle de la raison. » Un jour, pendant une grave maladie, M. Berger lui ayant dit en souriant : « Nous sommes vos maîtres maintenant. — Si je veux bien le permettre, répondit le prélat, malgré l'affaissement où il était plongé. En un mot, Mgr d'Astros consultait beaucoup son grand vicaire, mais il n'écoutait que lui-même. Dès que la nature ardente du conseiller mettait le pied sur le terrain du Pontife, le Pontife le faisait doucement rentrer dans son domaine. Alors, celui-ci, moins blessé de ses avis repoussés, qu'orgueilleux de la noble fermeté qui le repoussait, au lieu de se plaindre, s'écriait avec ravissement : Quel archevêque !

Le grand vicaire sentit surtout cette fermeté de caractère quand il voulut, sur la fin de sa vie, faire le voyage de Jérusalem qu'il avait longtemps rêvé. Mgr d'Astros fut péniblement affecté à la nouvelle de ce projet, et M. Berger, désolé du chagrin qu'il lui avait causé, vint se jeter à ses genoux, en lui disant : « Monseigneur, pardonnez-moi le mal que je viens de vous faire ; je n'ai payé que par des peines l'hospitalité que vous me donnez, mais j'ai bien promis au bon Dieu que je me corrigerais. » Touchante humilité que nous imitons d'autant moins qu'elle nous serait plus nécessaire ! De son côté, Mgr d'Astros ne put résister à la pensée qu'il venait de contrister son ami ; et, obligé de s'absenter pour quelques jours, il se hâtait d'écrire à son vicaire général : « Depuis mon départ de Toulouse, j'ai eu sans cesse présent à l'esprit la douleur où je vous ai laissé. Ce souvenir fait mon tourment ; il me semble qu'en vous le disant, j'adoucirai le vôtre... au moins croyez-moi toujours le même. »

Malgré ce léger nuage, qui ne servit qu'à la montrer davantage, l'intimité de ces deux hommes de Dieu se poursuivit jusqu'à la fin. Etendu sur son lit de mort, M. Berger se sentit revivre un instant quand Mgr d'Astros, très-souffrant lui-même, se traîna jusqu'à l'appartement du malade. « Vous ici, Monseigneur ! lui dit ce dernier, et pendant la journée, il répéta à plusieurs reprises : « Monseigneur m'a fait l'honneur de venir me voir. »

Cette tendresse de cœur de l'archevêque de Toulouse, n'enlevait rien à l'énergie avec laquelle il combattait les ennemis de l'Eglise. La liberté de l'enseignement religieux se trouvant très-gravement compromise sous le règne de Louis-Philippe, Mgr d'Astros la revendiqua courageusement dans plusieurs écrits remarquables, et entre autres dans

cette lettre confidentielle qu'il adressait au chef de l'Etat : « Sire, pardonnez, si j'ose encore recourir à Votre Majesté dans l'intérêt de la Religion. Je viens redire aux pieds du trône que le catholicisme périt et que les mœurs se perdent, en France, par les vices de l'instruction publique. Je laisse à Votre Majesté le soin d'y penser. Ne pas remédier à cet état de choses, c'est laisser dans le corps de l'Etat, un mal intérieur qui, tôt où tard, lui sera funeste. »

Cette attitude énergique de l'archevêque de Toulouse était parfaitement connue à Rome. « Votre archevêque est toujours militant, disait un jour Grégoire XVI à des Toulousains ; jadis il combattait l'Empereur, aujourd'hui il combat l'Université. » Il luttait non-seulement contre l'Université, mais contre tous les envahissements du pouvoir civil. Le vénérable cardinal de Bonald ayant été traduit devant le Conseil d'Etat, pour avoir condamné le *Manuel du droit ecclésiastique français*, par M. Dupin, Mgr d'Astros écrivit au ministre des cultes une lettre vigoureuse qui se terminait ainsi : « Cette affaire, monsieur le Ministre, donne lieu à un rapprochement capable d'imprimer sur notre temps un caractère d'ignominie ineffaçable. Que dira la postérité quand l'histoire lui apprendra qu'au moment ou M. Michelet publiait avec succès sa brochure, du *Prêtre*, *de la femme et de la Famille*, prodige d'irréligion et de calomnie, le mandement publié par un cardinal pour la défense des vérités saintes, a été poursuivi et condamné comme abusif par devant le Conseil d'Etat ? »

Une autre question toujours renaissante et toujours résolue dans le même sens par les ennemis de l'Eglise, attira aussi l'attention de Mgr d'Astros. Le gouvernement de Juillet persécutait à sa manière, qui n'était pas toujours la même, cette illustre compagnie de Jésus, qui depuis sa fondation,

semble destinée à parer toujours les premiers coups quand l'Eglise doit être persécutée. L'archevêque de Toulouse, prit courageusement sa défense dans l'*Adresse au Roi* qui ne devait pas être publiée, si l'on faisait droit aux justes observations qu'elle contenait, mais qui fut bientôt livrée à l'impression, le gouvernement n'ayant pas jugé à propos d'en tenir compte.

« Monseigneur, écrivait à son chaleureux défenseur le général de la compagnie, le P. Druilhet aura sans doute exprimé déjà à Votre Grandeur ma vive reconnaissance pour votre admirable *Adresse au Roi*, et pour la publicité que vous n'avez pas craint de lui donner, mais je manquerais à mon devoir, monseigneur, si je ne vous exprimais pas directement combien je suis touché de votre constante et courageuse bienveillance. Dans ces conjonctures, si difficiles pour nous, votre âme s'est révélée tout entière, et vous avez montré de nouveau que le moment de l'épreuve et du danger n'est pas celui qui vous voit faiblir. »

Si Mgr d'Astros savait dire de loin la vérité aux grands, il la leur disait aussi de près, lorsque l'occasion s'en présentait, mais toujours avec les formes respectueuses que le devoir et les convenances lui imposaient. « Madame, dit-il à la duchesse d'Orléans lorsqu'elle entrait avec son mari dans la cathédrale de Toulouse, nous formons pour Votre Altesse Royale des vœux bien sincères; le plus cher à notre foi est le même, nous en sommes certains, qu'adresse tous les jours au ciel celle que votre union avec le prince vous a donnée pour mère. Accueillez avec bonté, Madame, de la part d'un évêque catholique, l'expression d'un désir dont l'accomplissement comblerait la France de joie, et peut seul assurer à Votre Altesse Royale un solide bonheur. » Cette parole, tout à la fois tendre et énergique ne

blessa pas la princesse qui n'y vit que le véritable langage d'un évêque, et on assure que depuis, à la cour, elle prit souvent la défense de celui qui n'avait pas craint de la lui faire entendre.

Toutefois, cette vie militante qui trouvait toujours dans l'âme du courageux prélat la même énergie, finissait par ébranler sa santé. *La lame usait le fourreau.* C'est pourquoi, dès 1839, Mgr d'Astros avait songé à demander un coadjuteur, et il avait pour cela jeté les yeux sur M. l'abbé Emmanuel du Bourg, son jeune vicaire général, « à peine âgé de trente ans, à qui le prestige de la naissance, une tendre piété, un esprit sûr, un sens exquis des convenances, et des agréments où la modestie faisait aimer la dignité donnaient l'autorité d'un vieillard. » Malheureusement, M. l'abbé du Bourg, à qui Mgr d'Astros n'avait rien dit de son projet, *de peur de lui faire de la peine*, mourait bientôt après dans son château de Rochemonteix.

Découragé de ce côté, Mgr d'Astros songea à prendre une résolution plus radicale, il voulut donner sa démission, ce qui n'empêchait pas le nonce du Saint-Siége à Paris de lui écrire : « Tenez-vous prêt, car s'il arrive des jours difficiles, nous allons tous nous tourner vers vous. » Le Souverain Pontife lui-même, qui avait reçu les plaintes humbles et respectueuses du vénérable vieillard, le conjura de ne pas abandonner le champ de bataille où il avait été si utile à l'Eglise. « Mgr d'Astros qui était inflexible par caractère, était naïvement docile par obéissance,... il se remit en marche, sa confiance ne devait plus défaillir un seul instant. »

C'était dans ces sentiments de foi et d'obéissance qu'il puisait son courage, et non dans les marques de bienveillance qui lui venaient du pouvoir civil. On sait tout ce que

fit le gouvernement de Juillet pour l'attirer à Paris, lui laissant entrevoir dans le lointain le chapeau de cardinal ; il répondit que *puisqu'on le jugeait digne de certains honneurs, il trouvait bien étrange qu'on lui proposât un voyage après lequel il ne le serait plus.* Quant à lui, fier de sa simplicité, il continua à administrer son diocèse, et à y établir les œuvres qu'il croyait les plus utiles au bien général. Son attention se porta sur la maison des Bénédictines qu'il reconstitua sur le modèle de la communauté de Paris. Il révisa ensuite les constitutions laissées aux religieuses du Saint-Nom-de-Jésus, par M. l'abbé Vincent, que la mort avait empêché de compléter son œuvre. Mais sa tendresse se porta d'une manière toute particulière sur la maison du Calvaire, déjà fondée par Mgr de Clermont-Tonnerre, et à laquelle son vénérable successeur devait donner sa forme dernière et canonique ; à cette congrégation naissante, « il chercha des mères nourricières, » qui pussent alimenter sa vie et la développer. « Quelles limites seront assignées par la Providence à l'œuvre de l'auguste Pontife dans l'espace et dans la durée ? nous ne le savons pas. Ce que nous savons bien, c'est qu'elle a une spécialité assez caractérisée pour que même humainement parlant, il soit permis de lui prédire l'avenir..... Ce que nous savons bien, c'est que les fondations ont ordinairement pour avenir et pour vie les mérites de leur fondateur, comme une tige la séve de son germe, et qu'à ce titre nous avons raison de beaucoup espérer. »

Ces différents travaux et les fatigues de l'âge n'avaient point fait faiblir la virilité de caractère de Mgr d'Astros ; aussi lorsqu'en 1848, on lui conseillait de fuir le palais épiscopal, il répondit avec autant de simplicité que de grandeur : « Si par hasard on venait demander l'archevêque de Toulouse, faut-il bien qu'on le trouve. » Cette révolution cependant

fut beaucoup moins effrayante qu'on aurait pu le craindre, et M. de Falloux ayant été nommé ministre des cultes, Mgr d'Astros crut que le moment était favorable pour demander un coadjuteur. Le 26 janvier 1849, M. l'abbé Berger allait porter à Mgr Mioland, alors évêque d'Amiens, une lettre de l'Archevêque de Toulouse, qui lui disait: « Comment ai-je pu prétendre, Monseigneur, que vous, déjà évêque, consentiez à quitter votre diocèse pour administrer en second, celui de Toulouse ?... Que le zèle de la gloire de Dieu vous engage à quelque sacrifice, dans des temps où la religion a tant besoin que ses ministres montrent un caractère surnaturel. » Cette dernière considération frappa l'esprit éminemment sacerdotal de Mgr Mioland, et lui, qui comme nous le dirons plus tard, avait refusé plusieurs archevêchés, accepta celui de Toulouse, où il y avait encore plus à obéir qu'à commander. Mgr d'Astros cependant fut plus heureux que personne de l'accueil fait à l'archevêque de Sardes, et il répétait à son occasion ce mot de saint Jean-Baptiste au sujet de N.-S. « Il faut qu'il croisse, et que je diminue. »

Il ne devait pas cependant diminuer encore, et c'était le moment où il allait recevoir une dignité dont on pouvait s'étonner de ne le voir point revêtu. En 1850, les représentants de la Haute-Garonne sollicitèrent auprès du président de la République le chapeau de cardinal pour leur vénérable archevêque; cette demande fut agréée, et la nouvelle parvint d'abord à Mgr d'Astros par une voie officieuse. « Peu de temps après, arrive une dépêche du ministère des cultes. Ses prêtres la lui annoncent, impatients de lui voir rompre le sceau. Lui, regarde sa montre, l'heure de son coucher est arrivée; il se retire. Le lendemain, il fit son oraison, entendit la messe, communia, déjeuna et se récréa,

sans demander même des nouvelles de son courrier. Quand l'heure du travail fut arrivée, on le lui porta, et il l'ouvrit, il y trouva sa nomination..... Regardant avec dérision son corps amaigri, il dit aux assistants : ce sera un ornement mortuaire pour ma sépulture. *Ad sepeliendum me fecit*. Il ne se trompa point. »

Sa santé, en effet, faiblissait chaque jonr, et au lieu de s'en plaindre, il s'en réjouissait : « Avouez que je suis heureux d'avoir soixante-dix ans, disait-il un jour où il avait été question d'un homme qui avait fini par les travaux forcés ; à mon âge, sans doute, le bon Dieu ne permettra pas que je commette de pareils écarts. » Il n'avait qu'un seul regret qu'il exprimait avec sa foi et sa piété profondes : « Il faudra donc que je renonce au bonheur de dire la sainte Messe. » Ce bonheur cependant il ne voulut se le permettre qu'autant qu'il le pourrait convenablement, et il disait au prêtre qui l'assistait au saint autel : Ecoutez, vous savez que je n'ai pas de plus grande joie en ce monde que de célébrer nos adorables mystères ; mais je ne dois pas imiter l'irrévérence de ces vieillards affaiblis, que j'ai souvent blamés et qui veulent consacrer obstinément ce qu'ils ne consacrent plus convenablement. En conséquence, je vous charge de m'avertir, dès l'instant que la décence m'imposera de m'abstenir, et si vous l'omettez par faiblesse ou incurie, je vous en fais responsable vis-à-vis du corps et du sang de J.-C. » C'est, croyons nous, au même ecclésiastique qu'il avait dit, quand il le choisit pour son aumônier. « Mon cher abbé, vous me verrez maintenant de bien près, et certainement vous remarquerez en moi beaucoup de défauts ; soyez assez bon pour m'en avertir. Comme aussi, si j'en apercevais quelques-uns en vous, vous me permettriez-bien de vous les signaler. »

Cette délicatesse chrétienne de sentiments n'abandonna jamais le vénérable Prélat, et elle demeura vivante en lui à côté de son indomptable énergie. Sur la fin de sa vie, obligé de se faire rendre beaucoup de services, il se disait à lui-même cette parole de Notre-Seigneur à saint Pierre : « Lorsque tu étais jeune, tu ceignais tes reins et tu marchais où tu voulais; mais quand tu seras devenu vieux, tu étendras tes mains, et un autre te ceindra, et il te mènera où tu ne voudrais point aller. » Un prêtre, aux soins duquel il avait recours, lui ayant dit alors : « Monseigneur, vous me donnez de l'orgueil; je ne savais pas qu'il fût possible de vous faire faire ce qui ne vous plaisait pas. » Le malade répondit gravement : « Si vous y parveniez pour des choses plus sérieuses, ce serait un grand malheur. »

Sa lucidité et sa fermeté d'esprit demeurèrent toujours les mêmes. Un prêtre s'étant plaint à lui de quelques épreuves qu'il avait à supporter : « Mon cher Monsieur, lui répondit le Prélat, la plus folle des ambitions est celle de plaire à tout le monde. Vous excitez des murmures; comment cela pourrait-il m'étonner? Pour moi, je ne sais pas si j'ai fait le bien sur la terre; mais je sais bien que je n'y ai fait guère d'heureux. C'est, sans doute, la faute de mes imperfections; mais c'est apparemment, un peu, celle des autres aussi. Tout homme qui gouverne à beau faire, il trouvera toujours, au-dessous de lui, des esprits absolus qui le déclareront insensé, parce qu'il ne fait pas ce qu'il leur plaît, sans songer qu'ils pourraient bien l'être eux-mêmes; des ambitieux qui s'agiteront sans cesse, parce qu'ils n'auront jamais assez; des ingrats, qui auront la mémoire très-courte et la langue très-longue; des rêveurs qui voudraient façonner le monde sur un absurde idéal; des jaloux, à qui la justice est impossible, parce qu'un sens pervers les aveugle; des

légers qui jugent ce qu'ils ne connaissent point, parce que cela coupe la monotomie de leurs journées... Acceptons donc avec amour ces contradictions, et l'oreille fermée à tous les bourdonnements de la terre, poursuivons chacun notre tâche, bien résolus à pardonner aux hommes tout le mal qu'ils en diront, pourvu que Dieu en pense quelque peu de bien. »

On lui demanda un jour s'il avait compté tous les prêtres qu'il avait ordonnés : « Non, répondit-il, c'est là un enfantillage qui peut être vaniteux. David fut puni de Dieu, pour avoir voulu faire le dénombrement de ses sujets. » Dans une autre conversation où on l'avait amené à parler de lui, il s'interrompit brusquement, et ajouta : « Bossuet prétend qu'on ne peut parler de soi sans dire des impertinences, je dois vous en avoir dit beaucoup depuis que la conversation roule sur mon compte, je vous prie de les oublier. »

C'est dans sa chère maison du Calvaire que Mgr d'Astros répandait ainsi les dernières et fortes pensées de sa vieillesse, quand un catarrhe pulmonaire vint le saisir et le mit bientôt à toute extrémité. Le 22 septembre, les vicaires généraux jugèrent son état si grave, qu'ils lui proposèrent les derniers sacrements, ce qu'il accepta. Il avait désiré parler à l'assistance pendant cette cérémonie; mais on l'en dissuada, à cause de la fatigue qu'il aurait éprouvée. Monseigneur Mioland, alors à Lyon, fut mandé par le télégraphe, et quand il arriva le vénérable malade lui dit : *J'attends que vienne ma dissolution.* Comme on lui demandait une bénédiction particulière pour un missionnaire du Sacré-Cœur, il répondit immédiatement : « Qu'il se renonce, qu'il porte sa croix, et qu'il me suive. » Quand on voulait lui dissimuler la gravité de son mal : « Mais enfin, répondait-il, faut-il bien que cela finisse! » Dans la nuit du 28 au 29 septembre, il

reçut de nouveau la sainte communion. « Sur le matin, une de ses prostrations fut si complète qu'on le crut évanoui. M. l'abbé Roger eut la bonne pensée de prononcer, à son oreille, cette parole de Saint-Paul : « Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ? » A l'instant, le regard du moribond s'illumina, sa voix reprit de la force, et il répondit : « Ni la vie, ni la mort, ni aucune créature ne pourra nous séparer de lui. » A mesure que les symptômes devenaient lugubres, le malade paraissait s'abstraire des pensées terrestres, et son regard fixe avait l'air de plonger en Dieu. Sur sa bouche, on remarquait un murmure de prières continuel... A huit heures du matin, Mgr le coadjuteur, entouré de prêtres, était auprès du saint vieillard. Les médecins annoncèrent que le dernier instant était arrivé. On commença les prières pour les agonisants. Peu à peu la faiblesse augmenta, et son râle devint léger comme le souffle oppressé d'un enfant. Bientôt il leva la main et la porta à son front pour se signer. En descendant du front à la poitrine sa main retomba .. Son âme venait de s'envoler, il était mort, comme saint Jean Chrysostôme, en traçant sur ses membres le signe de la croix. »

C'était le 29 septembre 1851. Ses funérailles eurent lieu le 7 octobre; elles furent présidées par Mgr Mioland, devenu archevêque de Toulouse, en présence de NN. SS. les archevêques d'Auch et d'Albi, des évêques de Carcassonne, Pamiers, Aire, Limoges et de Mgr d'Arbou, successeur du vénérable défunt à Bayonne, et depuis quelques années démissionnaire. Une foule immense se pressait sur le passage du cortége, et elle ne fut pas moins nombreuse dans la cathédrale, le 12 novembre suivant, jour fixé pour la neuvaine de l'illustre cardinal. Son élégant historien lui paya, du haut de la chaire, le tribut de l'éloquence et de la tendresse,

tandis que la foule, pieusement émue, écoutait dans un silence solennel l'éloge décerné à son premier pasteur.

Une grande figure venait de disparaître. Esprit net, précis et essentiellement pratique; caractère trempé de telle sorte qu'il s'inclinait avec la souplesse d'un enfant devant un simple désir du Souverain Pontife, et qu'il résistait *comme une barre de fer*, aux volontés capricieuses de tout pouvoir injuste et envahisseur; âme peu expansive, mais sincèrement dévouée et véritablement bonne, Mgr d'Astros a laissé une trace profonde dans le diocèse de Toulouse et dans l'Eglise de France. Cela a tenu sans doute aux belles qualités que nous venons d'indiquer, mais plus particulièrement à cette énergie de caractère, qui prenait sa force plus encore dans sa conscience, pleine de droiture et de délicatesse, que dans ses dispositions naturelles. Heureuses les Eglises ayant de tels Pontifes, qui les vivifieront encore, longtemps après qu'ils auront disparu.



XLII

JEAN-MARIE MIOLAND

(De 1851 à 1859)

La terreur à Lyon. — Entrée au Séminaire — Maison des Chartreux. — M. Mioland, supérieur. — Voyage à Rome. — Evêché d'Amiens. — Saint Acheul. — Les Lazaristes. — Mgr Mioland à Toulouse. — Quinzième Concile. — Voyage du Président de la République. — Les Dominicains. — L'Immaculée-Conception. — Liturgie romaine. — Mort du prélat (1).

Jean-Marie Mioland naquit à Lyon, le 26 octobre 1788. Son père, négociant riche et estimé, avait épousé Marie-Anne Clair, dont il eut quatre enfants. Le jeune Jean-Marie était l'aîné: il fut baptisé le jour même de sa naissance, dans l'église de Saint-Nizier, sa paroisse. « Venu au monde deux mois avant terme, — écrivait-il plus tard lui-même, — assez mal conformé, maigre, décharné, chacun, en me voyant, annonçait que je ne vivrais pas. On m'envoya en nourrice à Vogueroy, et après trois mois ces craintes ne firent que se confirmer; mais bientôt on put concevoir de

(1) Comme nous avons puisé dans le livre du R. P. Caussette pour *la vie* du cardinal d'Astros, nous emprunterons à l'ouvrage de M. l'abbé Desgeorge les documents nécessaires pour la notice de Mgr Mioland.

meilleures espérances. » Il ajoutait, à la veille même de son sacre : « Mille causes pouvaient donc borner ma vie à ces premiers mois. Que j'eusse été heureux d'aller posséder le souverain bien, de jouir de la vue de Dieu, sans avoir passé un seul instant en la puissance du démon ! »

Déjà âgé de trois ans, il ne parlait pas encore, et il conserva toujours dans la prononciation un certain embarras. Son intelligence cependant se développa de bonne heure, et il ne tarda pas à être frappé des événements politiques qui agitèrent alors la France : « Je me souviens encore très-vivement, disait-il, cinquante ans après, des conversations que certains négociants voyageurs tenaient dans le salon de mon père, en 1792, sur la théorie du gouvernement. Les noms de Rousseau, de Mably, de Lafayette résonnent encore à mes oreilles... Les revues de la garde nationale, l'uniforme de mon père, les visites d'officiers, les billets de garde, tout m'occupait. Je ne conserve pour souvenir de piété que celui de ma prière qu'on me faisait faire, en l'augmentant d'année en année, et de mes questions sur la présence de Dieu, le paradis et l'enfer. Il me souvient également de m'être trouvé avec ma mère dans l'église de Saint-Nizier à une messe haute, et plus tard, le schisme étant consommé, à une messe célébrée à Saint-Polycarpe où se trouvaient encore les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment. Combien ne dois-je pas remercier Dieu de m'avoir donné une mère instruite et chrétienne qui sut se préserver et préserver sa famille de la contagion du schisme, quand beaucoup de familles, même respectables, s'y trouvaient engagées. »

Ces sentiments de piété et de foi reparaissent souvent dans le journal écrit par Mgr Mioland lui-même, sous ce titre déjà bien édifiant : « Notes et souvenirs personnels

propres à me rappeler les grâces que Dieu m'a faites. » A l'occasion de la lutte énergique que ses compatriotes soutinrent pour défendre leur cité, ce journal contient ces paroles caractéristiques. « Le siége de Lyon se prépare : ce qui me frappe le plus aujourd'hui dans mes souvenirs, c'est l'absence totale de pensées et de pratiques religieuses, au milieu de ces préparatifs..... Ce sont les quais, les places des Terreaux, de Bellecour, des Minimes, encombrées de boulets et de bombes, chacun attendant avec anxiété des secours de Montbrison, de l'Ardèche, du Midi, et personne ne mêlant à tout cela le moindre mot de foi. »

Pour éviter à ses enfants les souffrances du siége, M. Mioland les envoya dans une famille de braves gens dont ils gardèrent un touchant souvenir. « J'ai goûté souvent, écrivait le prélat, un bien doux plaisir à visiter cette chaumière, cette famille, ces champs, ces arbres, jusqu'en 1825, époque à laquelle mourut cette bonne mère de famille. Elle avait toujours conservé une grande piété, et s'était préservée du schisme, quoique le curé de sa paroisse eut prêté le serment. »

Les événements qui suivirent ne frappèrent pas moins l'esprit sérieux du jeune Mioland. Ah ! cette année de terreur, a-t-il écrit, réveille en moi des souvenirs qui ne sont pas moins vifs..... Chacun tremblait ; on brûlait tous les livres où se trouvait le nom de Dieu. Pas un crucifix ne restait dans la maison de mon père. La crainte d'une indiscrétion de ma part en était venue à ce point, qu'on ne me faisait plus réciter de prières. Que serais-je devenu, si j'étais mort à cette époque ? » Lorsque cet effroi de Dieu eut un peu diminué et qu'on eut fait au ciel l'honneur de reconnaître l'*Etre suprême*, le jeune enfant ne saisissait pas très-bien ce mélange de foi et de souvenirs païens : « Je

croyais apercevoir de vagues sentiments de religion qui me donnaient de la joie, et je m'étonnais de ce que ma mère, à qui je faisais part de mes impressions, ne se réjouit pas avec moi et laissât même échapper des soupirs. »

Un livre qui tomba alors entre ses mains fit sur son âme d'enfant une vive impression; c'était *Berquin*. « Ce livre, disait-il plus tard, est malheureusement écrit dans une absence totale de sentiments chrétiens; toutefois, il est si raisonnable, si moral, qu'il me fit une impression très-forte, qui a exercé une grande influence sur mon caractère. »

C'est à cette époque, en 1795, que le jeune Mioland échappa providentiellement à des accidents qui auraient pu lui coûter la vie. Un jour descendant un escalier, il se précipita de plusieurs étages. La chute fut terrible. On le releva sans connaissance, et on le mit dans une peau de mouton. Dieu se chargea de le guérir, et l'accident n'eut pas d'autres suites. Une autre fois, comme il jouait dans une maison de campagne située à Margniolles, il tomba sur une pierre aiguë qui lui fendit le front, et la blessure fut si profonde qu'il en garda la cicatrice toute sa vie. Enfin, dans cette même année il fut atteint de la petite vérole qui lui tint les yeux fermés pendant huit jours, et l'on craignait qu'il ne restât aveugle. » Ce qui lui faisait dire longtemps après : « Ainsi, accidents, maladies, sociétés, liaisons, plaisirs, conversations mondaines, absence de religion autour de moi, tout devait me perdre. Comment ai-je pu échapper à tant de dangers? Cette réflexion qui me revient souvent devant Dieu me laisse encore aujourd'hui dans l'étonnement ou plutôt dans un tendre sentiment de reconnaissance envers la divine bonté, et ce sentiment ne finira qu'avec ma vie. » On s'en aperçoit aisément en parcourant la correspondance de Mgr Mioland; ces expressions de sa

gratitude, pour les marques de bonté que Dieu ne cessait de lui donner, reviennent à chaque page, et font voir, à côté de la Providence divine, une âme droite et bonne qui ne pouvait pas être ingrate. Dieu cependant le frappait quelquefois, le jour en particulier où il lui enlevait son père, le 22 février 1798; mais cet événement, douloureux sans doute, en préparait un autre qui répondait bien aux désirs du jeune enfant.

Il fit sa première communion le 18 avril 1801, dans une chambre de la maison voisine de l'église Saint-Louis. Sur les huit enfants qui partagèrent le même bonheur il fut choisi pour réciter la rénovation des vœux du baptême, ainsi que les actes avant et après la communion. Ce fut l'archevêque de Ravenne qui le confirma dans une chapelle dédiée à Saint-Pothin, au quartier de la Croix-Rousse, laquelle a disparu depuis. Ces bienfaits de Dieu sur le jeune Mioland n'étaient que le prélude d'une grâce plus grande, la vocation au sacerdoce. Cette pensée croissait depuis quelque temps dans son âme et la remplissait tout entière, « J'avais alors, a-t-il écrit, les idées les plus hautes, les plus pures, les plus saintes de l'état ecclésiastique; et ce que j'ai pu apprendre depuis à ce sujet n'a rien changé à ces premières impressions de la grâce. » Il avait alors seize ans et déjà il prenait cette résolution qui révèle bien la bonté de son cœur : « Je ne refuserai jamais l'aumône à aucun pauvre, me ressouvenant que l'*aumône couvre la multitude des péchés*, et que je ne pourrais, sans l'ingratitude la plus noire, refuser à mon Dieu qui m'a aimé jusqu'à donner sa vie pour moi, un léger secours qu'il me demande par la bouche d'un de ses membres souffrants, comme une marque de ma reconnaissance et de mon amour. »

Cette générosité à se donner ainsi, obtint au jeune Mio-

land une autorisation qu'il n'avait pas encore osé demander. Il se hasarda cependant à communiquer l'ardent désir qu'il avait d'être prêtre à sa pieuse mère, qui se contenta de lui répondre avec quelques larmes : « Je ne le vois et ne le comprends que trop depuis quelque temps. » Le consentement ayant été bientôt complet, le futur lévite partit pour Paris, le 9 octobre 1805, et entra tout joyeux au séminaire de Saint-Sulpice. Il y trouva comme supérieur-général, M. Emery, dont le nom était synonyme de science et de hautes vertus sacerdotales, M. Duclare, qui devait le remplacer un jour dans cette charge, et M. Frayssinous, le futur ministre des cultes. Parmi les élèves, il distingua M. Feutrier, le malheureux successeur de Mgr Frayssinous, qui devait signer les regrettables ordonnances de 1828 ; et Mgr Darbou, notre compatriote, devenu plus tard évêque de Verdun et de Bayonne. Son année de philosophie terminée, le jeune Mioland rentra à Lyon.

Jusque-là il avait gardé ses vêtements laïques, lorsqu'une circonstance inattendue lui permit de revêtir enfin l'habit ecclésiastique. Un décret du mois d'avril appela sous les drapeaux la classe de 1788. Le jeune Mioland put faire valoir, aux yeux de sa mère, ce motif qui l'obligeait à prendre la soutane, s'il ne voulait pas endosser l'habit militaire. La Providence prenait par l'endroit sensible cette mère chrétienne qui pour mieux garder son fils, dut ainsi s'en séparer. Son consentement obtenu, le jeune Jean-Marie alla commander sa première soutane, et avant qu'il pût la revêtir, il entra au Grand Séminaire de Lyon, où son costume faisait dire à un de ses condisciples : « En voilà un qui ne restera pas ici. » Ce fut une fausse prophétie, et le nouveau séminariste était bien plus dans la vérité quand il écrivait : « Le lendemain, je pris pour la première fois la

soutane. Je n'aurais pas éprouvé plus de joie à revêtir un manteau royal. Tout, dans le séminaire me charmait. Je m'y trouvais à mon aise. Il me semblait que tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais de l'esprit clérical, de la vie ecclésiastique, était naturellement en moi. »

Ses supérieurs furent de son avis, et déjà le 23 mai 1807 il recevait la tonsure, et les quatre ordres mineurs à l'ordination de la Trinité suivante. Le souvenir de son sous-diaconat, qui lui fut conféré le 23 juillet 1810 par Mgr Simon, évêque de Grenoble, lui inspirait plus tard les lignes suivantes : « Je ne sais si jamais j'ai éprouvé un sentiment si doux et si parfait de bonheur que ce jour-là, surtout en récitant pour la première fois les psaumes de tierce. Il me semblait que l'état fâcheux où se trouvait alors l'Eglise me donnait un nouveau bonheur de lui être attaché par des liens indissolubles. Le Pape était prisonnier à Savône. »

Un an après, le 19 mai, le jeune sous-diacre recevait le diaconat des mains du même évêque de Grenoble. Ecoutons-le parler de son ordination prochaine à la prêtrise : « J'arrive à l'époque de mon ordination : j'ai passé la plus belle partie de ma vie. Plus d'avenir plein d'espérances riantes, plus d'illusions sur les hommes, plus de projets enchanteurs; plus de tableaux chimériques du monde. Je touche au terme de ma jeunesse, puisque le prêtre est un vieillard. Tous les songes sont évanouis. Il faudra voir les hommes tels qu'ils sont; éprouver leur obstination, leur mépris, et ce qui est plus déchirant, leur ingratitude. Il faudra être sans cesse témoin de toute la corruption de leur cœur et de l'aveuglement de leur esprit. Il faudra, au lieu de ces brillantes images qu'on aime, dans ses premières années, à se former de leur bonté, faire chaque jour la triste expérience de leur folie et de leur perversité. »

Ordonné prêtre le 14 juin 1812, par le cardinal Fesch, l'abbé Mioland chanta sa première messe le lendemain, dans l'église de Notre-Dame Saint-Louis (aujourd'hni Notre-Dame Saint-Vincent). Il demeura comme directeur au grand séminaire, dirigé par les prêtres du diocèse et fut nommé maître des cérémonies. Ce changement dans sa position ne modifia en rien ses habitudes simples et modestes, et son supérieur disait de lui avec esprit : « Séminariste, il avait trop l'air directeur, et directeur, il avait trop l'air séminariste. » Cet *air* cependant ne l'empêcha pas d'être nommé bientôt supérieur, non du grand séminaire, mais de la communauté des missionnaires diocésains, établie récemment dans l'ancien couvent des Chartreux, dont il a pris le nom. « Cette fois, dit-il simplement, il m'en coûta peu d'obéir. Depuis quelques mois, je me sentais le désir et le goût de faire un peu plus que je ne faisais. Il me semblait avoir assez étudié dans les livres. Je pensais avoir plus à profiter en étudiant les hommes et les choses. Cependant, comme mes inclinations ne me portaient nullement à être missionnaire, mais seulement à être employé au ministère d'une paroisse, j'admirais cette Providence qui ne me faisait jamais faire ce que je désirais, et me poussait pour la seconde fois dans une carrière opposée aux projets de toute ma vie. » Le nouveau supérieur avait à peine vingt-huit ans.

Comme le dit son historien, « l'entrain, l'élan, la passion oratoire, et tout ce qu'on appelle éloquence, le ciel, si généreux envers lui dans ses autres dons, le lui avait refusé. Il pouvait s'en passer. » Aussi Dieu ne le nommait-il pas simple missionnaire, mais supérieur des missionnaires, ce qui est différent. « Ce dont il avait besoin avant tout, dans sa nouvelle position, c'était de cette justesse de coup-d'œil qui permet d'apprécier sainement les hommes et les

choses, de cette prudence qui devine et signale les écueils, de cette modération dans les jugements, qui fuit les extrêmes... Or, parmi tous ceux qui ont vécu dans l'intimité de Mgr Mioland, je ne sais s'il s'en rencontre un seul qui n'ait cent fois admiré l'assemblage de ces qualités heureuses, vivifiées par la grâce. »

L'année qui suivit la fondation de la nouvelle maison des Chartreux, apporta une douloureuse épreuve au cœur de l'abbé Mioland. Sa mère malade depuis trois ans l'était devenue beaucoup plus gravement au commencement de décembre 1817. Son fils ne la quitta plus, et il la soutenait par des paroles pleines de piété et par des lectures en rapport avec son état. Elle désira en particulier qui lui lût la mort de sainte Monique dans les *Confessions* de saint Augustin. Elle voulut recevoir de sa main l'extrême-onction et l'indulgence plénière, et après avoir paru plongée dans un profond sommeil, elle le fit approcher, et lui dit à voix basse : « Ecoute, si jamais on veut te faire évêque, n'accepte pas. » D'où pouvait lui venir une si étrange pensée? écrivait plus tard Mgr Mioland. Il est vrai qu'on s'occupait alors beaucoup du concordat de 1817 et des noms déjà connus de quelques ecclésiastiques désignés pour les siéges nouveaux, mais enfin, qu'est-ce qui avait fait naître en elle l'idée que le mien pouvait y être mêlé? » Le lendemain, 4 novembre, « l'agonie commençait; elle fut courte et paisible, et quelques instants après, ayant fermé les yeux à sa sainte mère, M. Mioland répandait au pied de son lit des larmes adoucies par l'espérance. »

Quelques années plus tard, il tombait gravement malade lui-même. Une fluxion de poitrine le mit à deux doigts du tombeau, et M. de la Croix, plus tard archevêque d'Auch, lui administra les derniers sacrements le 1er janvier 1822.

Cependant, après une crise terrible, il parut sortir d'un profond sommeil et dit simplement cette parole : « Quel mal nous a fait le péché originel ! » Puis, après une saignée pratiquée à propos, il se trouva mieux et dit à ceux qui l'entouraient : « Nous ne partirons pas encore cette fois. »

Il profita de sa santé pour s'occuper avec plus de soin de sa communauté et donner à ses missionnaires les conseils qui pouvaient leur être nécessaires. « Nous ne ferons nulle difficulté de l'avouer encore, dit son historien, M. Mioland manquait des qualités qui font l'orateur vraiment éloquent ; mais son goût était si sûr, son tact si exquis, son sentiment des convenances si parfait, qu'il donnait à ses missionnaires les plus sages conseils sur la prédication. Il aimait le naturel et détestait la boursouflure. » Il écrivait ces paroles qui font bien voir la justesse de ses appréciations : « Je crois que nous arrivons au point où chacun, las de disputer et de controverser, tenant tout pour indifférent, hors le plaisir et les affaires, comme le pressentait Leibnitz, il faudra revenir à exposer simplement nos dogmes chrétiens, en avançant qu'ils sont une *folie* aux uns, un *scandale* aux autres, et à ceux qui veulent croire, la *sagesse* et la *puissance* de Dieu. Gravement enseignés, soutenus, à défaut de miracle, d'une vie sainte et d'une foi vive, ils se feront croire par ceux qui s'en rendront dignes ; car prétendre persuader la foi chrétienne par des argumentations, dans un siècle où nous voyons qu'on abuse chaque jour d'une manière si étrange de l'éloquence, de l'érudition et de tous les arts, pour soutenir avec une égale chaleur le pour et le contre, ce serait mal comprendre ce qui se passe dans les esprits et ce qui reste au fond de tous les cœurs. Il faut se défendre et rendre compte de sa foi dans l'occasion ; mais ouvrir une lice pour vaincre tout ce qui se présenterait, ce serait s'abuser. »

Toutefois, dit son historien, « il ne songeait pas à bannir le raisonnement de la chaire. Tous les docteurs, tous les Pères l'ont employé et avec sagesse. La religion étant l'ouvrage d'un Dieu de vérité, doit trouver dans la raison des armes pour la défendre. Mais ce que blâmait M. Mioland c'était cette confiance exagérée dans une controverse qui reste toujours impuissante si Dieu ne vient la vivifier. La conversion des cœurs est l'œuvre de la grâce, elle ne se trouve pas au bout d'un argument. »

Non-seulement il prémunissait ses religieux contre les dangers que devait éviter leur prédication, mais il les conjurait de porter dans leurs actes un grand sentiment de déférence pour les représentants de l'autorité. « Gardons-nous, écrivait-il de participer aux murmures ; c'est le fléau de la charité, la mort de l'obéissance et de tout esprit sacerdotal ; c'est ce qui ouvre la porte à tout le reste : *Deus caritas est... obedite præpositis.* » Ne sortons pas de là. Il écrivait à un autre missionnaire : « Vous trouverez peut-être, là où vous êtes, plusieurs mécontents, blâmant assez amèrement l'administration. Ne le souffrez pas en votre présence. Notre esprit doit être un respect entier, religieux, à toute épreuve, envers l'autorité, surtout envers ceux à qui Dieu donne pouvoir, devoir, grâce, de gouverner l'Eglise de Lyon. »

Il administrait si bien sa communauté, que certaine lettre qu'il reçut un jour le priait de ne faire que cela, et de laisser à ses missionnaires le soin de monter en chaire. « Mais, Monsieur le supérieur, lui dit-on, c'est quelque folle qui vous a adressé cette lettre. » — Non, répliqua-t-il aussitôt, elle est fort bien écrite.

C'est surtout dans l'intérêt de sa congrégation que M. Mioland partit pour Rome le 9 avril 1833. Il désirait faire ap-

prouver les constitutions données à sa communauté, dont le cardinal Fesch, qui se trouvait dans la ville éternelle, avait été le véritable fondateur ; mais celui-ci s'étant opposé à cette demande, le pieux pèlerin n'eut plus qu'à remplir le deuxième but de son voyage, qui était d'étudier, au point de vue religieux, les monuments de Rome. « Le sentiment le plus vif que j'en ai emporté, disait-il plus tard, c'est la disposition de cœur que Notre-Seigneur m'inspira aux pieds du Souverain Pontife ; puis, la veille surtout de mon départ, dans ma visite longue et solitaire à Saint-Pierre ; puis à Nocera, sur le tombeau de saint Liguori ; à Lorette, dans la *Santa casa;* à Bologne, au tombeau de saint Dominique ; à Venise, devant le cœur de saint François de Sales ; à Milan, au tombeau de saint Charles. » On voit bien là les préoccupations et les pieuses préférences d'un supérieur de missionnaires.

Cependant, le moment était venu où M. Mioland ne devait plus garder ce titre et où il allait en prendre un qui le rendrait le père, non-seulement d'une communauté, mais d'un diocèse. Déjà son nom avait été prononcé quand il avait été question de pourvoir aux évêchés de Saint-Flour, d'Ajaccio et de Gap. Mgr Villecourt, évêque de la Rochelle, venu à Lyon en 1835, le priait, dans un billet, de ne pas refuser l'épiscopat qui allait lui être offert. Au mois de juillet 1836, le garde des sceaux lui-même, M. Sauzet, lui proposait l'évêché de Verdun qu'il refusa, malgré les instances soit du ministre, soit de Mgr Mathieu, archevêque de Besançon et métropolitain de Verdun. Pour éviter de nouvelles luttes, M. Mioland partit pour la Suisse, où il alla visiter à Einsiedeln, le célèbre sanctuaire de Notre-Dame des Ermites. A son retour, il croyait tout terminé, et il écrivait avec enjouement : « Grâce à Dieu, me voilà

débarrassé, et M. Sauzet étant tombé, il n'en sera plus question. C'est, je crois, ce mauvais choix qui a porté malheur à ce pauvre M. Sauzet. Pourquoi aussi aller prendre un missionnaire pour évêque ?... » Tout cependant n'était pas fini, et M. Mioland écrivait bientôt après : « Je suis dans d'horribles angoisses ; j'ai beau faire le mort, on veut me faire vivre malgré moi. Des bruits me reviennent de tous côtés ; j'ai paré, il y a deux mois, deux coups ; mais je tremble qu'ils n'aillent me prendre du seul côté où je suis vulnérable, et que je ne puisse plus m'échapper. »

..... Enfin, ce n'est pas vivre que de vivre comme je je vis depuis un mois... Que Mgr Flaget fasse ce miracle pour le bien de l'Eglise et pour le mien, de me rendre invisible et de me couvrir d'une toile d'araignée. » Ce miracle ne put être fait ou du moins la *toile d'araignée* se trouva trop petite. Le 29 novembre de cette année 1837, M. Mioland reçut du ministre l'ordonnance royale qui le nommait évêque d'Amiens. Quelques jours après, il écrivait : « Enfin, ce soir, j'ai baissé la tête et envoyé mon acceptation. Dieu l'a voulu certainement ; mais quel coup, quel changement, quel horrible déchirement de cœur ! Toutefois, je ferme les yeux sur le passé ; je ne veux plus voir qu'en avant, le bon Dieu fera le reste. »

C'est en effet ce dernier sentiment de confiance et de repos absolu en Dieu qui l'emporta, et comme on lui en témoignait de l'étonnement : « Que voulez-vous ? répondit-il gracieusement, lorsque l'enfant de David était mourant, ce grand roi ne pouvait contenir sa douleur, et il allait jusqu'à se refuser la nourriture ; mais lorsque l'enfant eut succombé, presque aussitôt il se fit servir son repas. » Le sacre eut lieu le 22 avril 1838, dans la métropole de Lyon. Le prélat consécrateur fut Mgr de Pins, assisté des évêques de Gap et

de Dubuque : dans le chœur se trouvaient aussi Mgr Devie, évêque de Belley, et Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy. Plusieurs prêtres d'Amiens y étaient venus aussi, et Mgr Mioland pouvait écrire d'eux : « Grâce à Dieu, ils semblent tous apprécier mes intentions simples et droites, et depuis qu'on voit que je ne suis pas fin, tous les fronts se dérident et les cœurs s'épanouissent. »

Avant même son sacre et dès le mois de décembre, Mgr Mioland avait écrit à son vénérable prédécesseur, Mgr de Chabons, pour lui offrir un appartement dans le palais épiscopal d'Amiens, et lui permettre ainsi de demeurer au milieu de son ancien diocèse, avec tous les égards dus à ses travaux et à son dévouement. Le saint vieillard répondit par une lettre si pleine de délicatesse et de dignité, que nous croyons devoir la reproduire ; elle est comme un parfum venu de cet ancien clergé de France chez qui tous les nobles sentiments étaient alimentés, soit par une grande éducation de famille, soit par une grande foi.

« Monseigneur, il est bien agréable et bien consolant pour moi d'apprendre que la divine Providence vous a désigné pour venir ici réparer les fautes que j'ai certainement faites pendant un si long épiscopat. La renommée a déjà publié à Amiens votre mérite comme votre modestie, et toute la ville applaudit au choix que le roi a fait de votre personne pour gouverner cet intéressant diocèse. Je me joins à toutes les saintes âmes qui vous désirent, et j'unis mes prières aux leurs pour que le Seigneur bénisse vos futurs travaux. Il m'est permis à moi, plus qu'octogénaire, de répéter le *nunc dimittis* du vieillard Siméon, puisqu'il m'est donné de connaître le nouveau Samuël qui doit veiller au salut d'Israël. Toutefois, je le dirai toujours avec un souvenir bien doux, ce troupeau, comme celui qui est appelé

à le conduire, ne me deviendront pas étrangers. Mon vieux cœur ne cessera jamais d'être sincèrement attaché aux ouailles et au pasteur.

» Je vous remercie beaucoup, Monseigneur, de l'offre si obligeante que vous me faites de rester à côté de vous. Je serais un témoin de plus pour admirer tout le bien que votre zèle opèrera ; mais je l'entendrai dire de loin, et j'en partagerai avec les autres la douce satisfaction. Je compte me retirer avec quelques membres de ma famille, pour méditer sur les années éternelles qui, hélas! commenceront bientôt pour moi. Dans mon humble retraite, je continuerai d'élever les mains vers le ciel, pour que Dieu fasse fructifier vos utiles travaux. »

Cet évêque qui arrive, et cet évêque qui s'en va, rappellent la parole du marquis de Fénelon à Mgr de Harlay, nommé à l'archevêché de Paris : « Il y a bien de la différence du jour où une telle nomination attire les compliments de toute la France, à celui de la mort, où l'on va rendre compte à Dieu de son administration. »

A Amiens comme à Lyon, Mgr Mioland garda sa modestie et sa simplicité. On l'avait fait précéder dans son nouveau diocèse d'une réputation qui exagérait si bien ces deux qualités, qu'il écrivait bientôt après son arrivée : « On m'avait dépeint si noir, si effrayant, si sévère, si monacal, disait-on, que je me trouve aimable à peu de frais. On avait si bien dit que je chasserais toutes les femmes de l'évêché, que ce n'est qu'hier, après dix jours, qu'un bureau de dames de charité s'est timidement hasardé à me faire demander si elles pourraient être reçues. » Comme le remarque son historien, Mgr Mioland « avait fini par se trouver bien partout. » Dans ses visites pastorales, il logeait volontiers là où on le priait de descendre. « Voilà, écrivit-il,

comme il se faut faire à tout et à tous, et faire taire les mauvaises langues. Les uns disaient : il ne logera pas dans les châteaux, il nous dédaigne. Les autres : il ne logera que chez les légitimistes. Ceux-ci : c'est un moine qui ne viendra voir personne. Ceux-là : c'est un homme sec et dur qui nous recevra mal. Enfin, je me fais tant aimable que je puis, et je ne saurai plaire à tout le monde. Cependant, les choses ne vont pas mal, et au fond, je n'ai point encore eu de vrais désagréments. Cela pourra venir. »

Cela vint, en effet, non du diocèse, mais du Gouvernement. Les Jésuites de Saint-Acheul, persécutés par le pouvoir, furent obligés de se retirer à Brugelette en Belgique « sur une terre, comme le disait Mgr Mioland, plus amie de la liberté. » L'évêque d'Amiens, au diocèse duquel appartient Saint-Acheul, prit leur défense, mais ne put gagner leur cause. Il le regretta vivement, car dans ses visites pastorales, il avait vu leur dévouement de près. « J'ai en course, disait-il, cinq ou six Jésuites qui me préparent les voies ; mais il m'en faudrait trente. Les bons Pères mangent peu, s'accommodent de tout, ne demandent rien, sont pieux, zélés, charitables, ont une théologie de saints, et laisseront partout une grande édification. Je suis fort heureux de ce secours, cela n'empêchera pas les autres, quand le temps sera venu. »

Les *autres* furent d'abord les Lazaristes, dont le vénérable fondateur avait prêché dans le diocèse d'Amiens, à Folleville, sa première mission. Mgr Mioland les rappela, au mois de septembre 1841 : « De tout temps, écrivait-il, les missionnaires de Saint-Lazare ont évangélisé le diocèse.... J'ai toujours été très-satisfait des services de cette maison. Modestie, zèle, simplicité, docilité, désintéressement, absence de toute prétention et intrigue... »

Autant Mgr Mioland protégeait les ordres religieux, autant il défendait ses prêtres. Un jour, pendant ses visites pastorales, « il fut invité par M. le maire à dîner au château; mais lorsqu'il eut appris que M. le curé n'était pas au nombre des convives, il refusa nettement l'invitation. Puis, dans la crainte sans doute de laisser après lui un malaise fâcheux entre M. le maire et son curé, il se rendit au château, argumenta le maire, lui fit entendre que le curé devait être invité, qu'après le dîner quelques mots d'explication arrangeraient tout. C'est ce qui eut lieu, et en partant, il laissa la paix dans la paroisse. »

S'il s'occupait du clergé attaché au ministère pastoral, il songeait aussi à ses jeunes séminaristes. Le 24 août 1839, il écrivait : « Je bâtis mon petit séminaire de Saint-Riquier ; je suis sur le point de bâtir pour mes pénitentes. Ma Visitation vient d'acheter un champ pour bâtir un couvent selon les règles. Je viens d'acquérir avec l'argent de je ne sais qui un terrain pour bâtir une église dans mon faubourg. La ville en bâtit une autre pour un autre faubourg, sans compter Saint-Jacques. » Et il ajoutait ces paroles qui le dépeignent avec beaucoup de vérité : « Voilà comment de *conservateur* que je suis par caractère, je deviens *fondateur* sans le savoir et sans le vouloir. »

C'était bien cela. Conserver, c'est-à-dire gouverner ce qui existait déjà, et apporter à cette œuvre une grande somme de modération et de prudence ; mais n'être *fondateur* que *sans le vouloir et sans le savoir*, c'est-à-dire ne pas lutter contre les circonstances et contre les hommes qui amenaient, par une voie ou par une autre, la fondation de quoi que ce soit. Conserver est d'ailleurs une tâche assez grande pour suffire à la plupart de ceux à qui revient, un jour ou l'autre, une part de gouvernement. C'est cet instinct qui porta Mon-

seigneur Mioland à réunir dans une riche collection de deux volumes *les Actes de l'Eglise d'Amiens, de l'an* 811 *à l'an* 1848, *avec une notice sur tous les évêques d'Amiens.* Nous sommes heureux et flatté de nous rencontrer avec le vénérable prélat dans cette dernière partie de son travail, et d'avoir fait pour les évêques de Toulouse ce qu'il avait réalisé pour ceux d'Amiens.

Quoiqu'essentiellement conservateur et fuyant instinctivement la lutte, Mgr Mioland l'abordait toutefois quand sa conscience lui disait qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement. C'est ainsi qu'il prit part à la croisade épiscopale contre l'Université ; mais il ne fut ni un des premiers, ni un des plus énergiques ; cela n'entrait pas dans son caractère, avant tout conciliant et pacificateur. Le 26 mars 1846, il envoyait à M. Villemain, ministre des cultes, une lettre confidentielle où il maintenait, quant à la liberté de l'enseignement, les droits et les devoirs de l'Episcopat. « Les évêques, disait-il, ont pour premier devoir de pourvoir à la perpétuité du sacerdoce... Or, la loi nouvelle tend à priver les évêques de ce droit, et à entraver l'accomplissement de ce devoir... Dès-lors que seront les évêques dans leurs séminaires, quand tout y sera sous la dépendance absolue de l'Université ? » Et il ajoutait cette parole, aussi vraie et aussi utile aujourd'hui qu'elle l'était alors : « L'Eglise ne demande ni privilége, ni monopole ; elle ne demande que le droit commun ; mais le droit commun dans la liberté, non le droit commun dans la servitude. »

Cette lettre finit par être publiée, l'évêque d'Amiens ayant été présenté comme favorable au projet ministériel. A l'occasion de cette lutte, il écrivait les lignes suivantes, aussi prophétiques pour notre temps que pour le sien : « Nous voyons s'avancer un avenir gros d'orages ; il y aura de rudes

assauts. Dans ce pêle-mêle effroyable de bien et de mal, de vrai et de faux, de juste, d'exagéré, d'attaques et de défenses, dans ce chaos où nous combattons, qui est-ce qui peut prévoir ce que le ciel nous réserve? Le plus certain c'est que Dieu tirera le bien du mal, et que l'Eglise n'a jamais perdu dans les controverses animées; elle s'y retrempe, elle s'éclaire, elle développe sa doctrine; ses prêtres y deviennent plus savants, plus zélés, ses enfants plus fervents, ses œuvres plus fécondes. »

Il écrivait encore, après la publication de la *Vie de saint Dominique*, par le R. P. Lacordaire : « Il se remue quelque chose dans notre France, et toute l'Europe est dans l'attente; tout l'univers aussi, on peut le dire. Quand Dieu voudra, il donnera à quelque homme le droit de prévaloir, et d'étranges desseins peuvent s'accomplir. Attendons, prions, espérons, tenons-nous prêts, chacun à notre poste. »

Lorsque quelques-unes de ces prévisions se furent réalisés, et que 1848 eût envoyé en exil un roi parjure et une reine beaucoup trop chrétienne pour qu'il fût digne d'elle, l'évêque d'Amiens écrivait : « Dieu fait son œuvre et il la fait en Dieu. Nous étions des enfants de Babel, fiers de notre crédit, de nos richesses, de nos fortifications, de notre gouvernement constitutionnel, de notre royauté élue, de notre prospérité croissante. Nous semblions dire à Dieu de nous laisser la terre et de se contenter de son ciel. Il n'a eu qu'à souffler sur ce château de cartes, et nous voyons ce que c'est. Il suspend son châtiment; il veut éclairer, désabuser, punir; mais aussi purifier, sanctifier, sauver. Par quels moyens? Qui le sait? » Comme tout cela est encore vrai aujourd'hui; et comme nos derniers événements ont été la reproduction fidèle de ceux flétris par le pieux prélat! N'étions-nous pas aussi des enfants de Babel, fiers de notre

crédit ,etc? *Dieu n'a eu qu'à souffler snr ce château de cartes, et nous voyons ce que c'est!*

Cependant, lorsque la République de 1848 voulut faire bénir les arbres de la liberté — ce que n'a pas fait sa sœur de 1870 — Mgr Mioland sut remplir cette tâche avec sa modération et sa sagesse habituelles, et il ne craignit pas de faire entendre aux représentants du pouvoir ces paroles vraiment épiscopales : « Si vous appelez la religion à votre aide, c'est que vous sentez que l'homme travaille en vain, si Dieu ne le secourt; qu'en vain on veille au salut public, au bonheur de la patrie, si Dieu ne veille, ne travaille avec nous, et qu'en fondant une république, vous avez besoin que Dieu soutienne l'édifice. » Cela n'est-il plus nécessaire aujourd'hui, et les gouvernements peuvent-ils donc se passer de Dieu?

Cependant cette république ne put demeurer tellement chrétienne qu'elle ne fit couler du sang, ou du moins qu'on n'en répandit en son nom. En apprenant que l'archevêque de Paris venait de tomber sous les balles des insurgés de juin, Mgr Mioland laissa échapper cette parole qui révèle bien son âme : « Belle mort pour un évêque! » Malgré toutes ces commotions, le prélat n'interrompit pas le cours de ses visites pastorales, et il écrivait à cette occasion : « Il n'y a rien qui frappe les peuples comme de voir que la religion est toujours de même, et qu'elle passe à travers tous ces événements, prêchant les mêmes choses et exerçant le même ministère. »

L'évêque d'Amiens exerçait, en effet, le même ministère au milieu des événements les plus divers ; le moment allait venir où il devrait l'exercer sous un autre horizon. Déjà son nom avait été prononcé pour l'archevêché d'Auch, lorsque ce siége métropolitain devint vacant par la nomination

du cardinal d'Isoard à l'archevêché de Lyon. Mais le cardinal étant mort bientôt après, ce fût de Lyon qu'il fut question pour l'évêque d'Amiens. Après Lyon, ce fut Reims que Mgr Mioland refusa sans la moindre hésitation. Puis, l'archevêché de Tours, au sujet duquel M. Dessauret, directeur des cultes, écrivait à Mgr Mioland, une lettre remplie de grâce et de délicatesse. On finit cependant par accepter son refus. Ce fut ensuite le tour de Rouen, dont le nonce parla à l'évêque d'Amiens, à plusieurs reprises ; mais cette offre aussi fut déclinée. En 1846, tout faillit être conclu pour l'archevêché d'Aix ; mais Mgr Mioland n'ayant pu s'entendre avec le ministre pour le choix de son successeur, ce projet fut abandonné. Enfin, en 1849, la Providence devait dire son dernier mot. Mgr d'Astros voulant donner à son ministère, épuisé par les travaux et les années, un auxiliaire qui put continuer son œuvre, écrivit à Mgr Mioland une lettre, dont celui-ci disait plus tard *qu'elle aurait arraché un mort du tombeau.* Elle put du moins arracher l'évêque d'Amiens de son siége. M. l'abbé Berger, porteur de cette lettre, négocia si bien l'affaire dont il avait été chargé, que Mgr Mioland fut bientôt ébranlé ; ce qui le décida complétement fait autant d'honneur à son caractère qu'à celui de Mgr d'Astros et de son ambassadeur. « Lorsque, demandant à M. Berger, quelles seraient les conditions pécuniaires de cet arrangement, celui-ci me répondit que le prélat n'y avait pas pensé ni lui non plus, cette réponse m'édifia plus qu'elle ne me surprit, et contribua encore à me faire envisager tout cela comme une chose de Providence. »

Quelques personnes s'étonnèrent qu'après avoir refusé plusieurs siéges importants, l'évêque d'Amiens acceptât le simple titre de coadjuteur de Toulouse ; et ils crurent trou-

ver une explication à cette détermination dans certaines difficultés que Mgr Mioland avait trouvées sur ses pas. « Nous ne saurions nier, dit son historien, qu'à l'époque où nous sommes arrivés, Mgr Mioland ne rencontrât autour de lui quelques sujets de tristesse. Les notes qu'il nous a laissées en portent le témoignage. Il est à croire que l'amertume d'une cruelle séparation fut adoucie pour lui par la cessation de ces peines. Mais il alla chercher plus haut les considérations qui lui firent accepter Toulouse.»

C'est le 2 août 1849 que Mgr Mioland arriva parmi nous. Le lendemain, il officia pontificalement à la métropole, pour la fête du patron du diocèse, et les jours suivants, il donna la confirmation dans les principales églises de la ville. « Ce second rang qui était devenu le sien, cette résidence dans une demeure qui n'était plus la sienne, cette autorité diminuée et soumise, tout cela parut à sa modestie quelque chose de si simple et de si naturel, que ce ne fut pas même pour lui, l'occasion d'un sacrifice ; et à peine installé, il pouvait écrire en toute vérité : « Me voilà redevenu comme aux Chartreux. Au son de la cloche, je me rends au déjeuner à onze heures, au dîner à six heures. J'ai un petit appartement, des meubles qui ne sont pas à moi, enfin je suis comme un missionnaire chez un curé..... Au fond, tout va à merveille et me plaît fort ici. » Le coadjuteur était heureux de ne pas effacer l'archevêque, et un jour dans une église de village, ayant dit aux fidèles : « Je vais vous bénir, » il se reprit immédiatement : « Ou plutôt, mes frères, c'est la bénédiction de votre vénérable archevêque qui va passer par mes mains. »

Ces soins du ministère épiscopal n'empêchaient pas Mgr Mioland de songer aux intérêts géneraux de l'Eglise de France et de la France elle-même. « Nous sommes bien

malades, écrivait-il en 1849, comme on pourrait l'écrire aujourd'hui, têtes à l'envers, cœurs vides, ambitions folles, appétits désordonnés; mais nous avons du sens commun, du cœur, de la générosité, de l'honneur; avec cela on revient de loin, et comme tout se voit en France, et que d'un autre côté nous papillonnons lestement sur toutes choses, nous sommes insaisissables pour les philosophes qui veulent raisonner sur l'avenir. Dieu nous fera miséricorde en faveur de notre bon cœur, et parce que dans toutes nos extravagances, Notre-Seigneur peut dire de nous comme de ses bourreaux : « Ils ne savent ce qu'ils font. » Qu'il vienne une bonne chance, un événement, un homme, que sais-je? et nous voilà remis à flot. »

Pour obtenir ce résultat, l'Eglise de France profita de la République de 1848, et réunit plusieurs conciles provinciaux. Mgr Mioland assista d'abord, avec Mgr de Lacroix, archevêque d'Auch, au concile de Lyon, et il en rapporta le règlement qui lui fut très-utile pour le concile de Toulouse Celui-ci s'ouvrit le 10 septembre 1850; Mgr d'Astros célébra lui-même la messe solennelle le jour de l'ouverture; mais trop faible pour suivre tous les travaux du concile, il en laissa la présidence à son vénérable coadjuteur, en vertu d'une autorisation spéciale de Rome, qui coupa court à toute contestation. Ce concile, dont les actes furent approuvés par le Saint-Siége, était le quinzième tenu à Toulouse, à une assez grande distance de celui qui l'avait précédé. C'était en effet au mois de mai 1590, ainsi que nous avons eu occasion de le raconter, que le cardinal de Joyeuse avait réuni le quatorzième concile de Toulouse, destiné surtout à appliquer à la province les sages prescriptions du concile de Trente. Comme on le voit, il y avait eu une interruption de deux cent soixante ans entre le quatorzième et le quinzième

concile. Quel sera l'intervalle qui séparera le quinzième du seizième ?

Quelque temps avant l'ouverture de cette grande assemblée, Mgr Mioland avait été témoin, à Saint-Bertrand de Comminges, d'un spectacle qui lui faisait écrire la lettre suivante : « Je pourrais, mon cher ami, dater ma lettre de trois siècles plus tôt. Je suis ici en plein moyen âge. Imaginez qu'un jubilé ayant lieu à Saint-Bertrad de Comminges, ancienne ville épiscopale à l'entrée des gorges des Pyrénées, je suis venu l'ouvrir par une procession avant-hier.. Or, toutes les routes sont encombrées de pèlerins... On comptait cent cinquante confesseurs de Toulouse, Tarbes, Pamiers, Auch... A Saint-Bertrand seul, il y a eu de dix à quinze mille communions, et cinq à six mille dans chacune des dix ou douze églises voisines. Le dernier jour, pendant les vêpres, que je chantais à trois heures, on donnait encore la communion... Hélas! les simples emportent le ciel, et les savants, les politiques, les prudents de ce siècle s'évanouissent dans leurs pensées ! »

Ces consolations, ainsi que d'autres, telles que la fondation du collége Sainte-Marie, et le bien produit par les visites pastorales dans le diocèse, avaient été données à Mgr Mioland pendant les deux années qui suivirent son arrivée à Toulouse, et précédèrent la mort du vénérable cardinal d'Astros. Ce dernier s'étant éteint, ainsi que nous l'avons dit, le 29 septembre en 1851, Mgr Mioland devenait, sans secousse, archevêque de Toulouse. Cela ne changea rien à sa simplicité et à ses habitudes, auxquelles vint apporter une diversion momentanée la nomination du nouvel archevêque à l'Académie des Jeux-Floraux. L'académicien, cependant, n'absorba pas l'administrateur, et ne lui enleva pas surtout des qualités et une délicatesse qu'un fait entre autres peut nous révéler.

Après la mort de M. l'abbé Berger, Mgr d'Astros songea pour le remplacer à l'ecclésiastique dévoué qui avait été longtemps son secrétaire intime, et, on peut le dire, le confident de toutes ses pensées. Mais la nomination officielle, en arrivant à Toulouse, n'y trouva plus que le tombeau du vénérable cardinal, et debout auprès de lui, un nouvel archevêque. Ce prélat, cependant, respectant les dernières volontés et comme le testament paternel de son saint prédécesseur, remit le nouveau titre de grand vicaire au secrétaire général de l'archevêché. Celui-ci, de son côté, par une délicatesse de sentiments non moins grande, voulut laisser au prélat toute sa liberté, et il le supplia de confier à un homme de son choix l'honneur de concourir à l'administration du diocèse. Ce refus, aussi honorable pour celui qui le faisait que la proposition de l'archevêque l'avait été pour lui-même, laissait libre un titre de vicaire général qui fut donné bientôt à M. l'abbé Belaval, aujourd'hui évêque de Pamiers. Les deux autres grands vicaires furent ceux qu'avait choisis Mgr d'Astros, et qui, aujourd'hui encore, continuent au premier pasteur du diocèse l'appui de leurs lumières et de leurs vertus.

Mgr Mioland, qui put y avoir recours, pendant tout son épiscopat, pour les affaires de son administration, ne se laissait pas cependant entraîner par elles, et il jetait un coup d'œil sur les événements politiques, qu'il jugeait avec une justesse et une finesse d'observation vraiment remarquables. « On avait posé en dogme, écrivait-il le 8 décembre 1851, les assemblées souveraines, les lois faites de pièces de marqueterie, que chaque parti, chaque bavard venait apporter on ne sait d'où. Aurait-on été admis à contester la sagesse de tout cela et de tant d'autres choses ? Et tout cela s'en va en fumée à l'ébahissement de tous les politiques et de tous les

sages. La science des barricades, des conspirations, paraissait arrivée à sa perfection; or, la voilà tombée en poussière..... Vous verrez que le scrutin du 21 sera *oui*. Nous aurons un Corps législatif, un Sénat, un Consul ou Empereur, un chef de la République, et voilà! »

Ces prévisions allaient se réaliser, et le président de la République préparant l'avénement de l'Empire, visita plusieurs grandes villes du Midi. Pendant son séjour à Toulouse, Mgr Mioland fut obligé de le haranguer. Nous regrettons de n'avoir pas le texte même de son allocution, mais nous nous joignons bien volontiers à son historien pour dire que « dans cette circonstance, comme toujours, sa parole fut simple, digne, épiscopale. » Il se garda de jeter aux pieds du futur Empereur ces basses flatteries qu'il recueillit trop souvent sur son passage, et qui devaient contribuer pour leur part à sa chute, et même, disons-le, aux malheurs de la France. L'archevêque de Toulouse fut digne, non-seulement dans les cérémonies publiques qui eurent lieu à cette occasion, mais dans l'intimité à laquelle il fut admis. Le Prince-Président, comme on l'appelait alors, l'invita deux fois à dîner et le plaça toujours à sa droite. « J'avais à ma droite M. Fortoul, écrivait plus tard le prélat. Or, ce dernier louait fort le premier Empereur du Concordat et des Articles organiques. Je niais le second point et j'ajoutais que, sur soixante-onze articles, vingt-deux étaient abrogés par désuétude, et que le cardinal Caprara, par une dépêche du 18 août 1803, avait présenté des observations très-fortes contre quelques autres de ces articles très-contraires à la discipline de l'Eglise. Le prince ajouta : « Oui, faites bien comprendre cela à Fortoul. » Je dis ensuite au Prince qu'il serait digne de lui de trouver quelque moyen, non d'abolir ces articles, qui règlent après

tout les rapports de l'Eglise et de l'Etat, mais de les mettre en harmonie avec la bonne doctrine. Il m'interrompit pour me dire ce que j'allais dire moi-même : « Oui, mais il faut s'entendre sur cela avec le Pape. » J'ajoutai que cela pourrait se faire en prenant pour base de la négociation les observations du 18 août 1803. « C'est bien ainsi que je l'entends, » reprit-il, et il ajouta même qu'il en avait parlé en ce sens à un évêque qui partait pour Rome, le priant de prendre là-dessus des informations. Hélas! pourquoi faut-il que ce qui devrait être fait depuis longtemps reste encore à faire aujourd'hui!... »

Quand l'Empire, qui se préparait sinsi au milieu de ces voyages et de ces promesses, eut été établi, Mgr Mioland ne chercha pas à profiter des relations qui avaient existé entre lui et l'ancien prisonnier de Ham; il se contenta de gouverner paisiblement son diocèse. Il favorisa l'établissement à Toulouse des RR. PP. Capucins et des fils de saint Dominique. « Je ne pouvais, écrivait-il, qu'accueillir la demande que me faisait le R. P. Lacordaire ; la présence de saint Dominique à Toulouse, la possession de la tête de saint Thomas, l'éclat que les Dominicains ont répandu sur la ville pendant tant de siècles, l'espérance du bien qu'ils peuvent y faire, ne me laissent aucune hésitation. Ils donneront des exemples de pauvreté, de retraite, d'amour de l'étude, de bonne et solide prédication. »

Mgr Mioland fut heureux de contribuer aussi à la béatification de la vénérable bergère de Pibrac et d'appeler de ses vœux la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. Il écrivait au Souverain-Pontife, avec son grand esprit d'obéissance : « Tout ce qu'il plaira à Votre Sainteté de décider et de définir sur cette question une fois décrété par le Siége apostolique, nous sommes déterminés à le rece-

voir sans hésitation, comme la véritable règle de notre foi et de notre conduite, et nous nous écrierons avec nos Pères et toute l'antiquité chrétienne : « Pierre a parlé par » la bouche de Pie IX. »

L'Archevêque de Toulouse préparait aussi le retour de son diocèse à la liturgie romaine, mais il ne put voir achever l'œuvre qu'il venait de commencer. Plein de force encore et de santé, il allait disparaître subitement avant même que les fidèles pussent se douter du malheur qui les menaçait. Pendant la matinée du 15 juillet, il avait confirmé, dans sa chapelle, vingt-trois jeunes enfants. Puis, continue son historien, « il rentra dans son cabinet de travail où il donna plusieurs signatures à M. le secrétaire général de l'archevêché. A dix heures un quart, M. l'abbé Ruffat, vicaire général, entra providentiellement dans ce même cabinet. Le prélat était debout, mais abattu. Voyant venir à lui son vicaire général, il lui dit : « Je ne sais ce que j'ai, je ne suis pas bien, » et en même temps il lui montrait son bras droit engourdi et comme immobile. M. Ruffat aussitôt le fit asseoir, et comprenant la gravité du mal, il s'empressa d'en avertir les personnes de la maison et de réclamer les secours d'un médecin habile. Mgr Mioland, assis dans son fauteuil, prit un visage calme et serein et dit à ceux qui l'entouraient : « Ne vous troublez pas, ce n'est rien. » Mais en même temps, il montrait sa main droite paralysée, et ce n'était qu'avec peine qu'il achevait les phrases. Cependant, le médecin étant arrivé, ordonna une application de sangsues, et il essayait de rassurer le malade; mais celui-ci se contenta de répondre avec une touchante sérénité par une douce parole qui était comme l'écho de toute sa vie : « Je suis entre les mains de Dieu ; que sa volonté soit faite; il en sera ce qu'il voudra. » Puis, sur

l'invitation du docteur, il se leva pour regagner son lit. Il marcha, sans aucun aide, de son cabinet à sa chambre. A onze heures et demie eut lieu l'application des sangsues ordonnée par le médecin. Une demi-heure après, le malade parut fort absorbé, et on l'entendait murmurant cette parole d'espérance : *Deus meus misericordia mea* (Mon Dieu, ma miséricorde).

« Ce furent là les dernières paroles tombées de ses lèvres..... A quatre heures, le chapitre de la métropole vint en corps. Le sacrement de l'extrême-onction fut administré au malade, et toute l'assistance fondait en larmes. Après une nuit pendant laquelle Mgr Mioland ne parut pas avoir recouvré l'usage de ses sens, il rendait sa belle âme à Dieu à sept heures du matin, le samedi 16 juillet, jour où l'Eglise célèbre la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. Nous aimons à consigner cette date, car elle nous donne l'espérance que la Mère des miséricordes se sera empressée d'accourir au-devant de celui qui lui avait toujours été fidèle pendant sa longue et belle vie. »

Ses funérailles furent célébrées par Son Eminence le cardinal Donnet, qui venait chercher l'archevêque de Toulouse, pour l'amener à Bordeaux, et qui, en arrivant, heurta du pied contre un cercueil. On remarquait, aux obsèques, Mgr de Jerphanion, archevêque d'Albi; Mgr Doney, évêque de Montauban, qui l'un et l'autre sont allés rejoindre au ciel leur vénérable collègue. Le cardinal de Bordeaux, qui prit quelques instants la parole, choisit pour texte ces paroles du livre de Job : « C'était un homme simple et droit, craignant Dieu et évitant le mal. »

Ces paroles résumaient bien, en effet, la vie du regrettable défunt. C'était lui qui avait écrit plusieurs années auparavant : « La meilleure politique, c'est de n'en pas avoir, et

la simplicité réussit mieux que la finesse, sans compter qu'elle s'accommode mieux avec l'esprit de Dieu. » Le désintéressement était une des formes de sa simplicité dans l'usage des biens d'ici-bas. « Je dois, disait-il après une de ses retraites, redouter la tentation d'attache à l'argent. Je ne l'ai vue que de loin, et même, cette année, je trouve que mes aumônes ont doublé..... Je n'aurai que la réserve nécessaire pour un semestre et pour mes funérailles. Chaque année je veux m'examiner sérieusement là-dessus, quand j'en serai arrivé à ce point. »

Pour ses qualités intellectuelles, que les diocésains de Toulouse connaîtraient mal, s'ils les jugeaient seulement d'après les allocutions du Prélat qu'ils ont pu entendre, Mgr Plantier les résumait ainsi, pour l'époque où Mgr Mioland était encore à Lyon : « La droiture de la raison, la rectitude incomparable du jugement et du sens pratique, formaient le trait distinctif du futur évêque d'Amiens. » A cet éloge, Mgr de Nîmes ajoutait ce correctif : « Supérieur, il put manquer à un certain degré d'initiative et de fermeté. » Cet aveu, nous le retrouvons dans quelques lignes de Mgr Mioland lui-même qui, se jugeant en toute humilité sous le regard de Dieu, reconnaissait qu'il faudrait, à Amiens, un évêque « d'un caractère plus ferme, plus entreprenant, plus propre à fonder, à commander, à se créer des ressources, à former des hommes, à donner une impulsion forte aux études, à gouverner avec plus de vigueur, d'autorité et d'éclat. » Miséricordieuse puissance de l'esprit de Dieu, qui donne à ses apôtres les qualités qu'il leur croit nécessaires, et leur fait trouver ensuite dans leurs imperfections même l'occasion et la source de nouvelles vertus !

†

ÉPILOGUE

Des désirs, qui sont pour nous un ordre, arrêtent ici nos travaux sur les Pontifes appelés à gouverner l'Eglise de Toulouse.

Nous pouvons bien cependant rappeler les paroles suivantes que Raynal écrivait dans son *Histoire de Toulouse*, publiée sous l'épiscopat de Mgr Dillon :

« Le bonheur que nous avons de le posséder nous em-
» pêche de faire son éloge. Le silence est souvent un hom-
» mage qu'on rend à la modestie. On ne doit louer, dit le
» grand Pope, que les morts et les absents. Puisse, à ce
» prix l'éloge de Mgr Dillon, être réservé à nos derniers
» neveux ! »

Nous laisserons donc à l'avenir le soin de raconter ce que le présent ne nous permet pas de dire, et, nous retournant vers le passé, nous jetterons un dernier regard sur la route que nous avons parcourue.

Aux premiers jours du christianisme, nous avons vu saint Saturnin quitter Rome et porter à nos pères la lumière nouvelle de l'Evangile. Puis, pendant les trois premiers siècles et après l'épiscopat de saint Honorat, nous avons pleuré sur cette Eglise de Toulouse, privée trop longtemps de ses pasteurs. Enfin, voici la paix qui renaît, mais avec elle

une autre persécution, celle de la plume et de la parole, l'hérésie. Pourtant l'Eglise de Toulouse ne tremble pas, et, avec Rhodanius, son quatrième évêque, elle part pour l'exil plutôt que de sacrifier à l'Arianisme la divinité de son Sauveur immortel. Mais après Arius, voici venir Vigilance, le *premier monstre que les Gaules eussent produit*, selon l'énergique expression de saint Jérôme. Demeurera-t-il seul, et du haut de sa ville de Comminges jettera-t-il le venin de ses erreurs sur les magnifiques vallées qui se déroulent devant lui? Exupère veille à Toulouse, et, armé de sa parole, fortifié par l'autorité du Souverain Pontife, il confondra, il chassera cet hérésiarque, et la foi de nos pères sera sauvée.

Puis, quand les passions, quand l'ambition des grands de ce monde voudront mettre la main sur les droits et la liberté de l'Eglise, les évêques de Toulouse se lèveront, et dans quinze conciles répandus çà et là à travers les générations, ils lutteront pour le maintien de la foi et des bonnes mœurs, pour le respect dû au peuple et au pauvre, et ils garderont intact le dépôt qui leur avait été confié. Dans un concile, ils protesteront énergiquement contre les envahissements des seigneurs. Dans plusieurs, ils condamneront les spoliateurs des biens ecclésiastiques et flétriront cet indigne trafic qui voudrait faire des honneurs dans l'Eglise le privilége des plus riches et des plus intrigants. Plus tard, si les mœurs et la discipline viennent à se relâcher, ils proclameront de nouveau les nobles et impérieuses obligations du clergé, et chasseront de son sein ceux qui n'en seraient pas dignes.

Lorsque les enfants de Mahomet voudront envahir l'Espagne, ils voteront des subsides en faveur des soldats qui iront les combattre et défendre la foi de Jésus-Christ. Lors-

qu'au moyen âge, des dialecticiens subtils voudront altérer la simplicité divine de la doctrine catholique, ils se lèveront encore et maintiendront la vérité sur les sacrements régénérateurs laissés par Notre-Seigneur à son Eglise. Si le schisme vient déchirer le manteau sans couture de l'épouse du Sauveur, ils condamneront l'antipape et proclameront le souverain légitime de la chrétienté. Quand la franc-maçonnerie du moyen âge, succédant à celle des siècles passés, sortira des ténèbres pour lutter corps à corps dans les rues ou sur les champs de bataille, ils jetteront le cri d'alarme, ils béniront les armées chrétiennes, et la bataille de Muret arrachera le midi de la France aux mains sanglantes des Albigeois.

Enfin, quand sera né le protestantisme, et qu'il essaiera d'envahir nos contrées si franchement catholiques, ils se dresseront comme un mur d'airain devant le flot montant de l'hérésie nouvelle, et la foi de nos pères sera encore sauvée. Ainsi en sera-t-il jusqu'à nos jours, de sorte qu'après dix-huit siècles de luttes, de tempêtes, d'hérésie et de schisme, la doctrine du quatre-vingt-onzième Pontife de l'Eglise de Toulouse, de celui qui la gouverne à l'heure présente, est la même que celle de saint Saturnin, son premier évêque, qui était la même que celle de saint Pierre, laquelle aussi était la même que celle de Jésus-Christ!

On ne s'étonnera pas de ce résultat, si l'on considère un instant la science et la vertu des prélats qui se sont succédé sur ce siége éclatant que le temps a respecté, aussi bien que l'avaient respecté l'erreur et la persécution. Parmi les Pontifes de l'Eglise de Toulouse, huit sont honorés comme saints, et un grand nombre d'autres ont laissé des mémoires vénérées, presque à l'égal de celles qui font monter sur les autels. Quatorze ont été honorés de la pourpre romaine,

sur le siége même de Toulouse, et deux dans des diocèses différents, où ils furent appelés plus tard. Beaucoup portent sur le front l'auréole sacrée de la science, et ont déposé dans de nombreux et remarquables ouvrages les formules élevées de la doctrine qu'ils avaient apprise à l'école même de Jésus-Christ. Si parmi tous ces noms glorieux, il y en a deux ou trois qui contrastent douloureusement avec ceux dont ils sont environnés, nous n'avons voulu laisser à personne le soin de les flétrir, et nous avons dit sur eux la vérité qui rend plus authentique aussi et plus digne de foi notre témoignage sur tous les autres. En somme, c'est là une immense et éclatante chaîne, dont quelques anneaux à peine ont été atteints par la rouille, mais dont tous les autres sont de l'or le plus solide et le plus pur, et nous relient à Jésus-Christ.

C'est pourquoi, en terminant, nous saluons avec des transports de reconnaissance et de joie cette sainte Eglise de Toulouse, notre Mère; et si nous aimons par-dessus tout celle de Rome, la maîtresse et l'inspiratrice de toutes les autres, nous aimons de plus près celle qui nous a donné immédiatement la vie, parce qu'elle l'avait puisée dans le sein de l'épouse même de Dieu. Rome, c'est la tige principale; Toulouse, c'est un rameau, et nous, feuilles de cette branche, nous sommes doucement agités par le souffle de la vérité, parce que l'arbre fécond et immense qui nous porte, a été planté par la main de Dieu, qu'il a bravé les siècles et les tempêtes, comme il les bravera encore, jusqu'au jour où il élèvera sa cime à des hauteurs inaccessibles et qu'il ira se perdre dans l'éternité.

†

APPENDICE

PASSION

DE

SAINT SATURNIN, ÉVÊQUE [1]

Si eorum virorum beatissimas passiones debitâ admiratione veneramur, quos procul à sedibus nostris non tantùm remotarum immensitate terrarum verùm etiam marinorum quoque fluctuum interpositione discretos, famæ de efferentis officio, et audivimus et credimus felici martyrio consecratos, atque illos

Nous vénérons avec une admiration bien légitime les glorieuses souffrances de ces hommes qui, éloignés de nous par l'immensité des continents ou même par les flots de la mer, ont reçu la couronne d'un bienheureux martyre, ainsi que nous l'avons appris par la renommée et que nous l'avons cru; or, les jours dans lesquels, luttant pour dé-

(1) Le document que nous publions est la reproduction d'un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque Riccardi, de Florence. Parmi les parchemins du onzième siècle, il porte le no 223, et occupe le recto de la page 213, 2e colonne, jusqu'à la fin du volume, auquel il manque la page 215. Ce manuscrit a été imprimé à Barcelone, en 1798; mais nous avons traduit sur une copie envoyée par le bibliothécaire même de Florence. Seulement, une note du copiste nous dit que la dernière page a été très-difficile à lire, parce qu'elle était déchirée et maculée en plusieurs endroits. Malgré cela, nous avons reproduit le texte latin tel qu'il nous avait été envoyé, à part toutefois quelques fautes trop grossières que nous avons cru pouvoir corriger.

fendre le nom du Seigneur, renaissant par une mort digne d'envie dans le royaume des cieux, ils ont été récompensés après la victoire par la libéralité de ce même Dieu dont les forces les soutenaient au moment du combat, ces jours, nous les honorons par des vigiles, par des hymnes et par de solennelles cérémonies, afin de solliciter par la prière, et en présence du Seigneur, la protection de ces bienheureux, et de mériter leurs suffrages par ces honneurs. Mais avec quelle pompe ne vénérérerons-nous pas, avec quelle joie ne devrons-nous pas célébrer le jour si saint où le bienheureux Saturnin, évêque de la ville de Toulouse, et martyr, mérita dans cette même ville, sous le regard divin, une double couronne, et par la dignité de son sacerdoce et par la gloire de son martyre, de sorte que celui que la vie avait rendu vénérable, la mort vint le consacrer? C'était le temps où, après la venue corporelle de notre Sauveur en ce monde, ce soleil de justice et cette splendeur de la foi, brillant au milieu des ténèbres, avait commencé à éclairer les régions occidentales; le temps où, graduellement et peu à peu le bruit de l'Evangile se répandit dans toute la terre, où la prédi-

dies, quibus in Dominici nominis confessione luctantes, beatoque obitu regno cœlesti renascentes, ejusdem Domini cujus in decertatione, viribus adjuvantur, et post victoriam, munere coronantur, vigiliis, hymnis, sacramentis etiam solemnibus honoramus, ut eorum patrocinia atque suffragia in conspectu Domini orando quæramus, honorando mereamur; quâ sanctum diem istum solemnitate venerabimur, quibus gaudiis excolemus, in quo vir beatissimus Saturninus, episcopus Tolosanæ civitatis et martyr, in eâdem civitate geminatam coronam, Deo teste, promeruit, et de sacerdotii dignitate, et de honore martyrii, ut quem jam venerabilem vita fecerat, etiàm passio consecraret? Tempore illo, quo, post corporeum Salvatoris adventum, exortus in tenebris, sol iste justitiæ et splendor fidei illuminare occidentalem plagam cæperat, quia sensim et gradatim in omnem terram evangeliorum sonitus exivit, tardoque processu in regionibus nostris apostolorum prædicatio coruscavit, cum raro in aliquibus civitatibus ecclesiæ paucorum christianorum devotione consurge-

Propre du diocèse de Toulouse.

IVe Leçon.

Supprimé.

rent, et crebro miserabili errore gentilium, nitoribus fetidis in omnibus locis templa fulgerent, ante annos satis plurimos, id est, CLAUDIO, qui Gaio vita defuncto subrogatus, imperium romanæ reipublicæ obtinendo ministrabat, sicut fideli relatione retinetur, primum et summum Christi Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cæperat sacerdotem (1). O quàm perfulgida fuit dies illa qua Tholosam ingressus est æquidicus apostolorum cohæres, Saturninus electus Dei pontifex, cujus in habitaculis, discordiæ paratis, intraverunt pedes beati perpetuam pacem ferentes. Cujus equidem auctoritatis fultus privilegio, oceanicæ partes regionis attigerit, ut multorum relatione didicimus, vel etiam quibusdam scriptorum documentis comperi-

(1) Voici comment saint Grégoire de Tours cite ce passage des actes de la passion de saint Saturnin : » Sub Decio et Grato consulibus, *sicut fideli* recordatione *retinetur, primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cæperat sacerdotem,* » Evidemment, saint Grégoire de Tours a voulu citer le document dont notre manuscrit est une copie; pourquoi donc, dans les deux versions, les noms propres ne sont-ils pas les mêmes ?

cation apostolique arriva enfin dans nos contrées, et où, dans quelques villes assez rares, les églises s'élevaient par la piété d'un petit nombre de chrétiens, tandis que par suite de la déplorable erreur des Gentils, les temples païens brillaient encore partout de leur fatal éclat. Or, même plusieurs années auparavant, c'est-à-dire, sous CLAUDE, qui, succédant à Gaïus, enlevé par la mort, avait obtenu et gouvernait l'empire romain, ainsi que cela nous a été conservé par une relation fidèle, la ville de Toulouse avait commencé à posséder saint Saturnin comme premier évêque de Jésus-Christ. Oh! combien fut glorieux le jour où, digne héritier des Apôtres, Saturnin, choisi comme pontife de Dieu, entra à Toulouse, et où pénétrèrent, dans ces demeures livrées à la discorde, les pieds bienfaisants de celui qui venait apporter une paix éternelle! Or, au nom de quelle autorité vint-il visiter les régions voisines de la mer? c'est ce que nous nous proposons de raconter, en réunissant de plusieurs côtés d'assez courts renseignements, soit que nous les ayons appris de la bouche d'un grand nombre, soit que nous les ayons puisés dans les documents de plusieurs écrivains.

Après l'ascension de Notre-Seigneur au ciel, au commencement de la prédication apostolique, Saturnin, profondément affermi dans la foi, DEVINT LE DISCIPLE ET L'ENVOYÉ DE L'APÔTRE SAINT PIERRE. C'est pourquoi Saturnin, cet homme vraiment illustre, ayant reçu l'ordre et la mission apostolique, emporta la semence de la parole divine, et se dirigea, pour prêcher la vérité, vers les contrées voisines de l'Océan. Or, lorsque çà et là le culte de l'idôlatrie et ses odieuses superstitions étaient encore entourés d'estime, là où la fureur des païens était plus puissante et plus atroce, là aussi se porta l'intrépide athlète, armé de la force d'en-haut. Entr'ouvrant par la parole divine ces terres désolées et incultes, arrachant jusqu'à la racine tout ce qui s'opposait à la vérité, et répandant la semence si fertile de la foi, Saturnin, sous la conduite de Jésus-Christ, arriva enfin jusqu'à Toulouse. Nous ne parlerons pas longuement de la position de cette ville, pour ne pas trop nous éloigner de notre sujet, et pour ne pas fatiguer l'esprit du lecteur, en le privant du fruit qu'espère recueillir sa pieuse dévotion; nous préférons nous taire qu'écrire des choses qui paraîtraient hors de propos.

mus pauca de pluribus colligentes, explicare proponimus. — Post Salvatoris nostri Domini ad cœlos ascensum, in primordio prædicationis apostolicæ, Saturninus, sanctæ fidei certissime credulus, APOSTOLI PETRI PRÆFECTUS EXTITIT DISCIPULUS. Saturninus itaque, vir clarissimus, apostolicæ jussionis legatione susceptâ, Verbi divini semina sumens, ad prædicandam veritatem, expetendas oceanicas suscepit partes Cùm ergo passim idololatriæ cultus, et execrandæ religionis superstitio celebris haberetur, quo amplius vigebat acriùsque frendebat gentilitatis ferocitas; illuc intrepidus, et divina virtute armatus accessit, et squalentium inculta jugerum divinæ predicationis vomere prescindens, et quæque veritati obviantia, extirpando radicitus, uberrima fidei semina dispergens, ad Tolosam usque, Christo ducente, pervenit. De cujus situ loci ne series in immensum producta, longiùs ab incepto nos retrabat, vel ne penitus piæ fructu devotionis indigens, lectoris animum fastidiat, melius judicamus reticere, quàm aliquid dignum ridiculo videamur inserere. Saturninus quidem, vir inclitus,

pontificali sublimatus culmine, virtutum ac signorum frequenti pollebat efficaciâ, et eruditionis tam humanæ quam cœlestis ubertim affluebat eloquentia. Tolosæ igitur residens, mentes inibi degentium obtenebratas conspiciens erroris mortiferi caligine, evangelicæ institutionis documentis infirmans, illustrare satagebat incommutabilis et æternæ veritatis lumine. Ipse nimirùm caritatis munificentia visceribus totis incessanter affluebat, et afflictis compatiens, cum utriusque vitæ stipendiis remedia sanitatis exhibebat. Undè factum est, ut diffusâ longè latèque mirâ sanctitatis ejus flagrantiâ, ex diversis regionum partibus frequentiâ populorum ad eum conflueret quatenùs ex virtutum ejus insigniis, prout singulorum expetebant incommoda levamen aliquod plebs miseranda perciperet. Beatissimo igitur Saturnino pontifice signum sanctæ crucis opponente divinitùs, omnes utraque infirmitate detentos, mente et corpore sanabat infirmos, exhibens illis lavacrum sanctæ regenerationis. Honestus tandem, urbis Nemausensium civis venerandus et indigena, novitatis

Saturnin donc, cet homme remarquable, élevé à la dignité épiscopale, était très-puissant par l'éclat de ses vertus et de ses prodiges ; et, de son âme, instruite dans les sciences humaines et divines, sortaient des flots abondants d'éloquence. Or, résidant à Toulouse, et voyant ses habitants plongés dans les mortelles ténèbres de l'erreur, il les instruisait des préceptes évangéliques, et s'efforçait de les éclairer de la lumière immuable et éternelle de la vérité. Rempli en même temps, jusqu'au plus profond des entrailles, des trésors de la charité, il compatissait aux douleurs des affligés, et, riche de secours pour leur double vie, il leur donnait aussi des remèdes utiles à leur santé. C'est pourquoi il arriva que la réputation de son admirable sainteté, se répandant bien loin à l'entour, un grand concours de peuple se faisait vers lui de diverses contrées, dans l'espoir que, par la puissance de ses vertus, cette foule bien digne de pitié pût recevoir un soulagement, suivant que les maux de chacun le demandaient. Ce saint pontife, faisant donc sur eux, par l'inspiration divine, le signe sacré de la croix, guérissait ceux qui étaient malades dans leur âme et dans leur corps, et

les délivrait tous de cette double infirmité, en les purifiant dans le bain de la sainte régénération. Or, Honeste, citoyen vénérable, originaire de la ville de Nîmes, saisi d'admiration en apprenant ces nouveautés, quitta sa maison et ses affaires, et orateur courageux, il alla trouver Saturnin, auprès duquel, examinant avec le plus grand soin les merveilles que la renommée avait apportées jusqu'à lui, il embrassa la foi. S'attachant donc aux traces sacrées de la croyance apostolique, il devint un imitateur remarquable de l'illustre pontife Saturnin, et habilement instruit par lui des préceptes de la prédication évangélique, abandonnant les rites superstitieux du paganisme, il reçut le bain de la sainte régénération, et devint ainsi tout-à-fait catholique. Comme il brillait déjà par la sainteté de ses mœurs, qu'il s'appliquait fréquemment et avec ferveur aux cérémonies ecclésiastiques, et qu'il était d'ailleurs très-versé dans les arts libéraux, le bienheureux Saturnin, l'élevant à une dignité plus haute, l'honora du sacerdoce, et, le maintenant soumis à sa juridiction, ce père saint l'envoya en Espagne pour apporter la grâce et la parole divine aux Gentils, énervés par la contagion du mal et du péché.

hujus admiratione permotus, rebus domoque postpositis, orator strenuus Saturninum adiit, et tantæ rei quam famæ præcurrens officium detulerat, diligentissimus investigator fidem adhibuit. Adhærens itaque sacris apostolicæ fidei vestigiis, clarissimi præsulis Saturnini factus est imitator egregius, et ab eo prædicationis Evangelicæ documentis instructus sagaciter, abdicato superstitiosæ gentilitatis ritu, sacræ regenerationis lavacrum percipiens, effectus est per omnia catholicus. Quem utique sanctitatis pollentem moribus et ecclesiasticis devotum frequenter insistentem cultibus, artibus etiam adprimè eruditum liberalibus, ad altiora promovendo sacerdotali infulâ, præsul insignis Saturninus decoravit, et suis obstrictum obsequiis, ad prædicandam divini Verbi gratiam populis gentilium, malitiæ et peccati contagione resolutis, in Hispaniam pater sanctus delegavit. Ipse autem domnus Honestus, transcursis montibus, cùm Pampilonam pervenisset et in civitate residens, ad vota persolvendum idolis, primos senatorum conspexisset accedere, liberam in vocem prorumpens

detestari cæpit execrabilium hostiarum profana libamina, et ad nihilum, ut nihil erant, assertionibus evidentissimis redigere. Asserebat enim simulacra esse obumbrata dæmoniis, et sibi sacrificantes quibusdam ludificantia fallaciis, dicens, unum Deum tantum esse, ex quo, et per quem, et in quo subsistunt omnia. Hæc vero artificum expressa manibus, nihilominus obesse quam prodesse valentia. Dùm ergò, Dei athleta in populo constanter prosequeretur hæc hujusce modi, senator Firmus, inter senatorum primos vir præcipuus, rumoribus insolitis admirans obstupuit.

Accedens itaque et cujus professionis insignitus titulo vel cujus auctoritatis fretus patrocinio, legibus augustorum et cæremoniis Deos blasphemando contrariè præsumeret, diligenter requisivit, et eum tandem, unius vero Dei cultorem esse, et gloriam christianæ professionis coram omnibus acclamantem reperit. Honestus præterea, de doctrinâ vel de sectâ requisitus, cujusdam Saturnini professus est se esse discipulum, et ab eo, præcepto regenerationis lavacro, prædicationis etiam suscepisse

Or, le prêtre Honeste, ayant franchi les montagnes, arriva à Pampelune, et comme il résidait dans cette ville, et qu'il aperçut un jour les premiers des sénateurs s'approchant pour offrir leurs vœux aux idoles, il éleva la voix avec une grande liberté, et flétrissant l'immolation sacrilége de victimes exécrables, par des arguments irrésistibles, il démontra leur véritable néant. Il affirmait, en effet, que ces simulacres n'étaient que la demeure déguisée des démons, qui se moquaient par quelques artifices de ceux qui venaient sacrifier; il disait qu'il n'y avait qu'un seul Dieu, de qui tout est venu, et par qui et en qui tout existe; que, quant à ces divinités, fabriquées par les mains de quelques ouvriers, elles pouvaient aussi peu être nuisibles qu'utiles.

Lors dont que l'athlète de Dieu adressait avec courage au peuple ces paroles et d'autres semblables, le sénateur Firmus, homme très-remarquable même parmi les premiers de ses collègues, ne put retenir son étonnement et son admiration, en présence d'une doctrine aussi inattendue. Il s'approcha donc, et demanda, avec un grand intérêt, en vertu de quel titre et sous le patronage de quelle au-

torité cet étranger ne craignait pas de braver les lois et les prescriptions des empereurs en blasphémant les dieux. Il apprit bientôt que cet homme adorait un seul Dieu, et qu'il proclamait en présence de tous la gloire de la religion chrétienne. Ensuite, Honeste, interrogé lui-même sur sa doctrine ou sur sa secte, répondit qu'il était le disciple d'un certain Saturnin et qu'ayant d'abord reçu de lui le baptême, il avait été chargé aussi du ministère de la prédication ; que si, abandonnant les ténèbres de l'erreur, ils voulaient respirer et s'éclairer à la chaude lumière de la foi, il promettait de leur présenter celui dont ils devaient suivre les traces et à la parole duquel ils devaient croire. Or, le sénateur avait déjà beaucoup entendu parler de Saturnin, il s'engagea donc à se rendre facilement aux démonstrations d'Honeste, s'il voyait Saturnin, dont celui-ci se glorifiait d'être le ministre. Honeste donc, entendant cela, rendit grâces à Dieu, et fut comblé d'une grande joie ; il pria avec plus d'instances le Seigneur, qui sait surajouter le bien au bien, afin qu'il daignât vivifier, par la rosée céleste, sa jeune plantation ; il promit enfin que Saturnin, rendu célèbre par ses vertus au-delà

officium. Unde, si tenebrarum errorem deserentes, fidei fervore respirando vellent incalescere, paratum se fore pollicetur ut ostendat cujus debeant inhærere vestigiis, vel in quem confitentes credere. Senator verò, de Saturnino, famâ differente, jam plura compererat, et assertionibus Honesti daturum se facile pollicebatur assensum, si Saturninum videat, cujus se Honestus gloriabatur esse discipulum. Honestus autem, his compertis, gratias Deo agens, gratulabatur non mediocri lætitia, et qui bona bonis accumulat, Deum efflagitabat enixiùs, ut divini roris imbribus sua dignaretur irrigare plantaria. Saturninum tandem, quem in transalpinis finibus virtutum opinio jam clarum reddiderat, affuturum esse repromisit, et quod spopondit, veridicus exequi non distulit. Adiciens itaque magistrum ad participanda tantæ rei gaudia, nota fecit quæ gesta fuerant, et suggerendo persuasit, ut super erogando quæ deerant novæ frugis primitiva colligeret. Erat enim Saturninus veri luminis lucerna et radius, exortumque lumen in tenebris viventibus, Evangelii

gratiam prædicando satisfaciebat omnibus se rationem postulantibus. O mira et stupenda divinæ pietatis dispensatio, quæ fidei novellæ fundamentis Saturninum præsse voluit velut saxum immobile, ne fortè si Honesto tanti negotii ascriberentur insignia, flatu elationis insurgente, fundata noviter propulsaretur fabrica. Saturninus igitur, pontifex sanctissimus, delatâ rei gestæ notitiâ, non aliquâ itineris asperitate deterritus, nullos gentilium expavescens incursus, intrepidus iter arripuit, et ne plebs sitibunda de longe veniens deficeret, novi saporis propinaturus dulcedinem, quantâ potuit celeritate festinus occurrit. O caritatis virtus infatigabilis! o præsulis eximii benignitas inestimabilis, quam laboris nulla frangit asperitas, vel ulla gentilium deterrere potest impietas. Vir ergo sanctus, cùm, ad locum quo tendebat, paucis diebus evolutis pervenisset, ut fertur, justà Dianæ templum antiquissimum se ad quiescendum fatigatus appulit, ibique primitùs quæ venerabantur nihil esse indicans, æternæ verba vitæ crebro adventantibus administrare non destitit. Quid enim

des montagnes, viendrait, et cette promesse, il ne tarda pas à la faire exécuter. Il engagea donc son maître à prendre part à sa grande joie, et, lui faisant connaître ce qui avait été fait, il le pressa beaucoup de venir cueillir les prémices de la nouvelle moisson, en y ajoutant lui-même ce qui manquerait encore. Or, Saturnin était comme le rayon et le flambeau de la vraie lumière; il en montrait l'éclat à ceux qui vivaient dans les ténèbres, et, leur prêchant la grâce de l'Evangile, il donnait satisfaction à ceux qui lui demandaient une démonstration de sa foi. O faveur admirable et étonnante de la bonté divine, qui, aux fondements de la croyance nouvelle, donna Saturnin pour base, comme un rocher inébranlable, de peur que si le mérite d'un si grand ouvrage était attribué à Honeste, sous le souffle de l'orgueil cet édifice récemment construit ne fût renversé.

Saturnin donc, le pontife si saint, ayant appris ce qui avait été fait, sans s'effrayer des aspérités du chemin, sans redouter les attaques des Gentils, se mit courageusement en route; et afin que ce peuple altéré et venant de loin ne défaillît pas, il se hâta, autant que possible, pour lui verser le breuvage nou-

veau et délicieux. O force infatigable de la charité ! O bonté inappréciable de l'illustre pontife, que ne décourage aucun obstacle, et que ne peut effrayer la fureur des Gentils ! Lors donc que le saint voyageur fut parvenu au but de sa course, fatigué, il s'assit pour prendre un peu de repos, comme on le raconte, auprès d'un temple très-ancien de Diane, et là, de prime-abord faisant connaître le néant de ce que l'on vénérait, il annonçait, sans se lasser, la parole de la vie éternelle à tous ceux qui arrivaient. « Qu'y a-t-il de plus » étrange que de chercher l'intervention de la Divinité dans » des simulacres auxquels, sans » doute, l'opinion trompeuse » des hommes attribue le pouvoir divin, et que cependant » la main des artistes se glorifie » d'avoir faits ? Quoi de plus » insensé et de plus malheureux » que de vouloir vénérer ceux » qui, tirés d'une matière informe de pierre ou de bois, » ont été façonnés suivant le » caprice de l'habileté humaine! » Ensuite les instruisant davantage par une prédication qui leur apportait le salut, Saturnin les engageait à quitter le culte des idoles, à croire au Dieu vivant, et à devenir enfin de vrais confesseurs de la foi chrétienne

est vesaniùs quam in his propitiationem divinitatis quærere, quibus caliginosa et fallax hominum opinio, deitatis omnipotentiam attribuit, et manus artificis gloriando se fecisse asserit? Vel quid absurdiùs infeliciùsque esse potest, quam eos velle venerari, quos creatos ex deformi ligni vel lapidis materiâ, humana, prout voluit, condidit scientia? Proindè sanè eos informans, frequentiùs prædicatione salutiferâ, edocebat, ut relicto idolorum cultu, in Deum vivum crederent; et fidei christianæ veri confessores fierent. Hujus itaque fundamenta fidei revelando manifestans, Trinitatis prædicabat eis mysterium, dicens unum Deum esse in Trinitate consistentem à quo omnis creatura visibilis et invisibilis sumpserit principium. Edisserens quoque assertionibus stabili ratione subnixis, qualiter Unigenitus Patris, arcano divinæ dispensationis concilio, ex incorrupto matris utero, hominem verum suscepisse demonstrabat, atque humanæ lapsum propaginis cum reparatione justâ prædicando referebat. Cultores igitur idolorum, cognitâ veritatis relatione fidelissimâ,

demoniacæ figmenta falsitatis abdicantes, ad sacri baptismatis fontem vivum cucurrerunt, et peccatorum maculis quibus aspersi fuerant, divinæ manu bonitatis abstergente, candidati carere meruerunt. Quanto ergo latius feliciùs famæ divulgabatur opinio, tanto novellæ fidei pullulabat veneranda plantatio, et radicitùs extirpabatur sæva gentilitatis fraus, et detestanda superstitio. Cum enim beatus rumor plurimorum ora permovisset, et insolitum rei negotium ad civitatem pertulisset, populus civitatis ad beatum virum catervatim cœpit confluere et ab eo verbum vitæ sitibundus exigere. Quibus equidem talenti sibi commissi pæcuniam fideliter erogando distribuit, et plebem quam prædo callidus sibi fraudulenter assignaverat, sui signum imprimens artificis, creatori suo restituit; quos enim diabolus, sub jugo peccati tyrannidis suæ crudelitatis depresserat his baptismatis gratiæ purificatis pristinæ libertatis reparabat insignia. His ita perfectis, Firmus, Fortunatus, cum Faustino, non obscuro nati loco, et primi senatorum non secundi, nuntiis tandem gestæ rei excitati, cum

Faisant donc connaître les fondements de cette foi, il leur enseignait le mystère de la sainte Trinité, en laquelle il n'y a qu'un seul Dieu, par la puissance duquel toute créature, visible ou invisible, a eu son commencement. Il leur démontrait aussi, appuyé sur des raisonnements inébranlables, comment le Fils unique du Père, par un secret dessein de la Providence divine, avait pris vraiment notre humanité dans le sein sans tache de sa Mère, et il déroulait devant eux la chute de la race humaine suivie d'une juste réparation. Or, les adorateurs des idoles, ouvrant les yeux à cette révélation si fidèle de la vérité, rejetèrent leurs fictions et leurs erreurs diaboliques, et, s'approchant de la fontaine vive et sacrée du baptême, ils furent purifiés par la main de la bonté divine de toutes les fautes dont ils avaient été comme inondés. Or, plus le bruit de ces heureux événements se répandait, plus aussi la foi nouvelle, si saintement implantée, poussait de nombreux rejetons; tandis qu'au contraire, les erreurs grossières et les détestables superstitions des Gentils étaient arrachées jusqu'à la racine.

Lors donc que ces nouvelles si consolantes eurent excité l'ad-

miration d'un grand nombre, et que ce qu'elles avaient d'insolite les eut amenés dans la ville, les habitants aussi vinrent en foule auprès de l'homme de Dieu, pour lui demander, avec avidité, la parole de vie. Il leur distribua donc, en dispensateur fidèle, le fruit du talent qui lui avait été confié, et tout ce peuple, qu'un spoliateur rusé s'était acquis injustement, Saturnin le rendit à son Créateur, en imprimant sur lui le caractère de son maître; et à tous ceux que le démon avait tenus opprimés sous le joug de sa tyrannie et du péché, il donna de nouveau, après les avoir purifiés par la grâce du baptême, les insignes de leur ancienne liberté.

Or, tout cela ayant eu lieu, Firmus, Fortunat et Faustin, hommes d'une naissance illustre et les premiers d'entre les sénateurs, excités enfin par l'annonce de ces événements, vinrent, avec les plus nobles de leurs concitoyens, auprès du bienheureux Saturnin, et ils s'aperçurent que ses vertus et ses discours n'étaient pas au-dessous de ce que les avait faits la renommée. Suivant donc humblement ses pas, ils burent avec avidité les flots débordants de son éloquence, et eux, qui avaient été les soutiens du culte

civium nobilioribus, ad beati viri se obtulere præsentiam, et virtutem ejus ac sermones non minora esse didicere quam fama fecerat. Ejus ergo provoluti vestigiis, torrentis eloquii fluenta sitientes hauriunt, et qui priùs erroris cultores extiterant sacrilegi, præcones effecti sunt christianæ religionis gloriosissimi. Divinis enim eruditi institutionibus, et piæ matris Ecclesiæ aggregati filiis, sacrificiorum respuentes spurcitias, idolorum templa depopulantes vastavêre lucum etiam cum antiquissimo Dianæ fano, extirpantes confregêre, et Deos quos priùs mente sacrilegâ venerabantur, hos manu hostili insectantes, ad quæcumque poterant excidia redigebant. O verè sanctum præsulem Saturninum, cujus lacrymis et præcibus, tantus ad- dominum est revocatus populus, qui et Christi jugo subditus, et idolorum effectus est devastator egregius. Cum demùm novæ fructus segetis, supernæ gratiæ rore perfusus, ad altiora proficeret, et seminum grana per loca terrarum spaciosa ubique diffunderet Saturninus pontifex sanctissimus, plura de spe futura eos

cohortatus, et Evangelici verbi administratione Honesto sacerdoti traditâ, post orationem communicatam omnibus valefacto, remeavit ad propria. Verùm si diligens lector, à propositæ rei summa digrediens, fortè quæsierit, post discessum beati Saturnini præsulis, Firmus quid egerit? Quod exceptum est ex pluribus subsequentis operis testibus brevi sermone declarabit. Firmus equidem, sicut rei sæcularis dignitate non infirmus, ita in divinæ religionis cultu prœcipuus, ne dominicæ fidei status decurrentium temporum posteritate periclitaretur, divini verbi cæpit propagator existere; hos etiam, quibus jure dominationis præerat, exhortationibus blandis, Christi jugo nitebatur subjicere. Cum Eugeniâ quoque conjuge felici alligatus matrimonio, liberos genuisse legitur, ex quibus, ut in omnibus Deo fructus sui primitiva redderet, primogenitum Firminum nomine, fidei christianæ documentis erudiendum Honesto tradidit, qui priùs, de sacri baptismatis fonte suscipiens, eum Christo progenuit. Hic itaque, morum honestate magis

sacrilége de l'erreur, ils devinrent les glorieux hérauts de la religion chrétienne. Instruits dans la science divine, et réunis aux enfants de la sainte Mère l'Eglise, ils rejetèrent la honte de leurs anciens sacrifices, dépeuplèrent les temples des idoles, dévastèrent le bois sacré et le sanctuaire déjà si vieux de Diane, qu'ils jetèrent à terre, et ces dieux qu'ils avaient entourés auparavant d'une vénération idolâtrique ils les saisissaient de leurs mains vengeresses, et les réduisaient au plus complet néant. O saint pontife Saturnin, dont les prières et les larmes ramenèrent au Seigneur un si grand peuple, qui se soumit au joug de Jésus-Christ, et renversa avec tant d'éclat ses idoles ! Or, lorsque ces fruits d'une nouvelle moisson, inondés par la rosée de la grâce céleste, se furent largement développés et qu'ils répandirent au loin et de tout côté la semence divine, Saturnin, le vénérable pontife, ayant parlé longuement des espérances futures, et confié au prêtre Honeste le soin de la parole évangélique, dit adieu à tous à la fin de son discours, et s'en retourna à Toulouse.

Si maintenant le lecteur, se détournant un peu du but proposé, désirait savoir ce que fit

Firmus après le départ du bienheureux évêque Saturnin, nous le lui dirons brièvement, d'après plusieurs témoins des événements qui suivirent. De même qu'il était remarquable par les dignités dont l'avait revêtu le monde, Firmus devint illustre aussi par son attachement à la religion chrétienne, et afin que l'état de la foi ne courût pas de danger par la suite des temps, il se fit lui-même un zélé propagateur de la parole divine, et par de douces exhortations, il s'efforçait de soumettre au joug de Jésus-Christ ceux au-dessus desquels le plaçait le droit de son autorité. Uni par un heureux mariage à sa femme Eugénie, on raconte qu'il en eut plusieurs enfants, et qu'afin de donner toujours les prémices au Seigneur, il choisit parmi eux l'aîné, nommé Firmin, le confia à Honeste, pour le faire instruire dans la connaissance de la foi chrétienne, et qu'Honeste, le recevant bientôt sur les fonts sacrés du baptême, l'engendra à Jésus-Christ. Or, Firmin, brillant de plus en plus par la pureté de ses mœurs, et embrasé de zèle pour le ministère ecclésiastique, devint un disciple illustre de son maître, et comme cela parut plus tard avec évidence, il conserva fidèlement, dans un

magisque succrescens, atque in divina professionis amore fervescens, magistri factus est auditor egregius, nam, ut posteà, manifeste et evidenter enituit, ea quæ de puro fonte hauserat, sincero vase fideliter recondidit. Erat enim ei circà ecclesiastica limina frequens et assidua commoratio; et in præceptis divinæ legis insatiabilis et infatigata meditatio, atque in persolvendis Deo laudibus devotus semper existens, seipsum omnibus bonorum operum exhibebat exemplum.

Quem utique Honestus, multo jam gravatus senio, cum omni cerneret vitæ ac morum honestate perspicuum, paterno gratulabatur gaudio, et per loca, quæ longo inter jacente spatio visere non poterat, ei exhortationis officia commiserat. Ipse autem magistri vices exequebatur cum summâ diligentiâ, infirmantium imbecilitates consolidans, consolidatos ad meliora provocans, incredulos quosque conclusionibus rationum necessariis revincendo confutabat, et blandis prædicationis suæ stimulis, ad fidem convertendos incitabat. Taliùm siquidem Firminus virtutum ornatus ru-

moribus, cùm Deo gratificaretur et populis, et Honestus annorum diuturnitate confectus, tanti laboris oneri succumberet, eum cui jam divini verbi vices tradiderat, ad sacerdotii culmen sublimandum instituit. Honorato igitur, Tolosanæ ecclesiæ jam administranti sacerdotium, Firminum ordinandum transmisit, et (quod) fideliter proposcerat, efficaciter obtinuit. Ubi enim rei notitia ad Honoratum delata pervenit, ecclesiæ in prolis fœcunditate congaudens, Firminum veneranter exceptum, magistri dictante sententiâ, ad episcopatus gradum sublimando provexit. Quibus omnibus ritè completis, in his quæ agenda erant diligenter erudiens, messem monstrabat esse quàm maximam, sed nullam operariorum esse copiam. Undè, ut divinæ traditionis regula stabilita firmaretur, oporteret eum multa pati pro Christi nomine. Cujus enim militantis virtus inexperta coronatur, nisi legitimè certaverit ? Ac hæc susceptâ Firminus benedictionis gratiâ, Honesti præceptoris sui præsentiam expetiit, et talenti dona quæ perceperat non reponens in sudario, ad usuram

vase sans tache, ce qu'il avait puisé à une source bien pure aussi. Il visitait souvent le temple sacré, dans lequel il demeurait longtemps; il méditait les préceptes divins avec une avidité infatigable, et toujours empressé à offrir à Dieu de pieuses louanges, il se montrait à tous comme l'exemple des bonnes œuvres. Aussi Honeste, déjà avancé en âge, le voyant remarquable par la sainteté de sa vie et de ses mœurs, éprouvait une véritable joie de père, et lui confiait le ministère de la parole pour les lieux qu'il ne pouvait visiter lui-même, à cause de leur trop grand éloignement. Firmin remplaçait son maître avec un très-grand zèle, fortifiant les faibles, excitant les forts à de plus hautes vertus, réfutant par des arguments irrésistibles ceux qui ne croyaient pas encore, et les engageant, par la douceur de sa prédication, à embrasser la foi. Or, lorsque Firmin, orné de toutes ces vertus, travaillait ainsi pour Dieu et pour le peuple, Honeste, accablé sous le poids de ses années et de sa lourde charge, résolut d'élever à la dignité du sacerdoce celui qu'il avait chargé déjà du ministère de la parole divine. Il envoya donc Firmin recevoir l'ordination des mains d'Honorat, placé

déjà à la tête de l'Eglise de Toulouse ; et ce qu'il avait demandé avec confiance, il l'obtint sans difficulté.

Dès que cette nouvelle parvint à Honorat, il se réjouit de la fécondité maternelle de l'Eglise ; et recevant Firmin avec vénération, d'après le désir de son maître, il l'éleva même jusqu'à la dignité de l'épiscopat. Puis, l'instruisant de tout ce qu'il y avait à faire, il lui montrait la moisson aussi abondante que possible, mais tout-à-fait privée d'ouvriers. Aussi, afin que la loi de la tradition divine demeurât inébranlable, il lui rappelait qu'il lui faudrait souffrir beaucoup pour le nom de Jésus-Christ; car, quel est le combattant dont le courage est couronné, si ce n'est celui qui a vaillamment combattu ? Firmin, recevant ensuite la bénédiction d'Honorat, retourna vers son maître Honeste, et loin d'enfouir le talent qu'il avait reçu, il lui fit produire de gros intérêts ; mais dès qu'il vit que le peuple de ces contrées avait soumis son cœur au joug de la foi chrétienne, et qu'une construction étrangère ne pourrait pas s'élever sur les fondements qu'il avait jetés, il se dit qu'il ne fallait pas livrer au repos le reste de sa vie ; il quitta donc ce peu-

fideliter exposuit. Verùm, ubi regionis illius populos, christianæ fidei jugo colla subdidisse, et structuram alienam, super fundamenta quæ jecerat, intellexit non posse super crescere, in re fore arbitrans reliquum vitæ tempus non commodare otio, plebem jam Deo dicatam deseruit, et Aginnum, ubi atrociùs gentilium fervebat impietas, Dei athleta Firminus adiit, et ibi cum Eustachio presbytero, aliquandiù non concussus aliquo gentilitatis incursu permansit. Ubi quidem, Evangelii gratiâ discurrente, cùm fides in plerisque radiaret catholica, ad alia demigrans loca, fines expetiit Arvennentium, quos illustrans indeficienti claritatis lumine, fugavit inde tenebrosam æternæ mortis caliginem. Qui tandem, cujusdam nefandi præsidis Valerii tyrannidem in Galliis crassare audiens in christiani nominis excidium. Belvacum civitatem Galliarum perniciter aggreditur, atque ibi, verbum vitæ prædicando publicè, plurimas persecutorum perferens insidias, in carcerem demùm retruditur, undè novissime liber egrediens, Ambianis felici consummatus martyrio, in pace

quievisse legitur. — Cæterùm, quantùm ad beatissimi Saturnini præsulis præconium paulò dignitantes à proposito quædam ceptis inservimus, ne stylum deflectentes, ad inceptæ rei seriem, iter aggrediamur quod cœpimus. Saturninus igitur, Tholosanæ ecclesiæ præsidens sacerdotio, magis ac magis convalescebat, et confortabatur in Domino; quippè, cujus fide atque virtute eorum qui in urbe eàdem colebantur cœperant dæmonum vaticinia cessare, figmenta nudari, artes detegi omnisque eorum Gentilis potentia omnisque fallacia, christianorum fide crescente, decrescere. Cumque supradicto Episcopo ad ecclesiam, id temporis parvulam, juxta Capitolium, quod inter domum suum et domum Dei erat medium, frequens iter esset ac reditus, sancti viri præsentiam sustinere fallax dæmonum turba non potuit, et ut erant muta simulacra, nonnullis adumbrata fantasiis, ad sacrilega obsequia et solita cum silentio vota cœperunt in silentio permanere. Cunctique sacrilegæ superstitionis antistites, tantæ rei novitate permoti, cœperunt inter se invicem quærere, undè in numina

Suite de la IVe leçon.

ple consacré à Dieu, et, courageux athlète, il vint à Agen, où la fureur des Gentils sévissait avec le plus de cruauté, et y demeura quelque temps avec le prêtre Eustache, sans être inquiété par les attaques des païens. Puis, lorsque la grâce de l'Evangile se fut répandue et que la foi catholique brillait déjà en plusieurs endroits, il se dirigea vers d'autres lieux, et vint à Clermont, qu'il éclaira de la lumière indéfectible et d'où il chassa les ténèbres de la mort éternelle. Enfin, apprenant qu'un certain président Valérius exerçait une cruelle tyrannie dans les Gaules pour en faire disparaître le nom chrétien, Firmin vint précipitamment à Beauvais, ville des Gaules, et là, prêchant publiquement la parole de vie, en butte aux piéges nombreux des persécuteurs, il fut enfin mis en prison; rendu ensuite à la liberté, il couronna plus tard son heureux martyre à Amiens, où l'on dit qu'il repose en paix.

Quant à l'éloge du bienheureux évêque Saturnin, nous éloignant un peu de notre sujet, nous avons ajouté quelques détails à notre plan; maintenant donc, nous détournant de nouveau pour compléter ce que nous avons commencé, nous reprenons notre première route. Sa-

turnin, placé à la tête de l'Eglise de Toulouse, croissait de plus en plus et se fortifiait dans le Seigneur. Or, par sa foi et par sa vertu, les démons qui étaient honorés dans la ville, commençaient à ne plus rendre leurs oracles; leurs fictions étaient mises à nu, leurs artifices découverts et leur puissance, leur fourberie s'affaiblissaient, pendant qu'au contraire la foi des chrétiens grandissait. Comme Saturnin, pour descendre à l'église, qui était alors très-petite, allait et venait souvent auprès du Capitole, placé entre sa demeure et la maison de Dieu, la troupe trompeuse des démons ne put supporter la présence du saint évêque, et leurs vains simulacres, ornés par la fantaisie pour recevoir des hommages et des vœux sacriléges, se mirent à garder le silence. Tous les prêtres païens, étonnés de la nouveauté d'un pareil événement, se demandèrent entre eux d'où pouvait venir à leurs divinités, dans un moment aussi important, ce silence inaccoutumé; qui donc avait pu si bien fermer ces lèvres toujours babillardes autrefois, que, devant la prière des adorateurs et le sang répandu des taureaux et de tant d'autres victimes, elles ne voulussent donner aucune ré-

sua repente venisset, tantis temporibus inusitata taciturnitas. Quisnam ita semper garrula ora clausisset, ut nec invocantium præcibus excitata, nec fuso taurorum cruore, et tantis delinita hostiis, aliquod consulentibus afferre responsum, aut irata aut absentia denegarent. Audiunt à nescio quodam religionis inimico, novam nescio quam insurrexisse sectam, superstitioni gentilitatis inimicam, quæ christiana appellatur, et in deorum excidium nititur. Hujus etiam fidei esse episcopum Saturninum, cui crebro juxtà Capitolium transitus, et conspectu viri hujus, exterrita deorum suorum ora siluisse, nec facile posse reserari nisi episcopum illum mors matura subtraheret. O infelix error et cæca dementia, audiunt deos suos hominem terrere, et a delubris atque sedibus suis dæmones in transitu ipsius exulare. Non solum audiunt sed intelligunt. Et hunc virum, adhortantibus idolis, etiam sine premissâ interminatione terribili, interficere potiùs quàm honorare malunt. Miseri non considerantes quod nullum magis quam illum colere deberent, cujus servi suis numinibus imperas-

Supprimé.

IVe leçon.

Supprimé.

sent. Quid enim est stultitiùs quam timere metuentes, et illum qui dominatur dominantibus non timere? Inter ergo hæc conquerentium et stupentium studia, cùm paulatim magna fuisset multitudo hominum congregata, et omnes studiosiùs vellent parato ad victimam tauro, certum aliquid de his quæ dicebantur cognoscere, et deos suos libatione tam ingentis hostiæ vel reducere cuperent vel probare, eccce ipsum sanctum Saturninum, ad officium solemne venientem, unus ex... turba eminùs venientem agnoscit et dicit: « En ipsum, en adversarium cultibus nostris, religionis signiferum qui destruenda prædicat templa, qui deos nostros dæmonum appellatione condemnat; cujus postremo præsentia, consueta nos prohibet obtinere responsa. Itaque quia ipsum opportuno in tempore debitus ipsi finis exhibuit, nos pariter nostram deorumque vindicemus injuriam, quibus jam nunc, compellentibus nobis, aut sacrificando placeat, aut moriendo lætificet. » Ad tam sacrilegæ vocis impulsum, omnis sanctum virum insanientium turba circumdat, ac presbytero uno, et

V^e leçon.

ponse à ceux qui les interrogeaient, soit que les dieux fussent en colère, soit qu'ils se fussent retirés. Ils apprennent que, par le ministère d'un certain ennemi de leur religion, il s'est élevé je ne sais quelle secte nouvelle, appelée chrétienne, et qui, opposée au culte des païens, tourne tous ses efforts vers la ruine des dieux; que l'évêque de cette croyance nouvelle est Saturnin, qui passe fréquemment devant le Capitole, en présence duquel les dieux effrayés se taisent, et dont la mort seule pourra leur rendre la parole. O malheureuse erreur et aveugle folie! ils apprennent que leurs dieux ont peur d'un homme, qu'à son passage les démons s'enfuient de leurs autels et de leurs temples; non-seulement ils l'apprennent, mais ils s'en aperçoivent très-bien eux-mêmes; et cet homme, à l'instigation de leurs idoles, sans le prévenir même par une interdiction effrayante, ils préfèrent le faire mourir que l'honorer! Les malheureux! ils ne voient pas qu'ils devraient surtout adorer celui dont les serviteurs commandent à leurs divinités! car qu'y a-t-il de plus insensé que de craindre ceux qui craignent, et de ne pas craindre celui qui domine les domina-

teurs? Or, au milieu de ces recherches et de cet effroi inquiet, comme il y eut bientôt une foule nombreuse, et que tous voulaient apprendre quelque chose de certain, sur tout ce que l'on disait, par l'immolation d'un taureau déjà préparé pour le sacrifice, et qu'ils désiraient enfin, au moyen d'une si importante victime, fléchir ou éprouver leurs dieux, voilà qu'un homme de la foule reconnaît de loin saint Saturnin lui-même qui venait pour un office solennel, et cet homme s'écrie : « Le » voilà ! c'est lui ! c'est l'adver- » saire de notre culte, le porte- » étendard de la religion nou- » velle, celui qui prêche la des- » truction de nos temples et qui » flétrit nos dieux du nom de » démons; celui enfin dont la » présence nous empêche d'ob- » tenir les réponses accoutu- » mées! C'est pourquoi, puis- » que le châtiment qu'il mérite » si bien l'amène au milieu de » nous à un moment favorable, » vengeons en même temps no- » tre injure et celle de nos » dieux, et contraignons-le » maintenant, ou bien à les » apaiser par un sacrifice, ou » bien à les réjouir par sa » mort. » Excitée par cette voix sacrilége, toute cette foule insensée entoure le saint évêque,

duobus diaconibus qui obsequiis ejus adhæserant per fugam lapsis, ad Capitolium solus trahitur. Et cùm dæmonibus immolare cogeretur, clarâ voce testabatur unum et verum Deum..... Huic soli laudes et hostias immolabat. Deos vero vestros dæmones scio, quos incassùm non tam hostiis pecudum quàm animarum vestrarum mortibus honoratis; quomodo autem vultis ut isti timeantur, à quibus, ut audio, dicitis me timeri? Ad hanc santi Saturnini episcopi vocem, omnis ille sacrilegæ multitudinis tumultus incanduit, et tauro illo qui victimæ erat præparatus, fune lateribus circum acto, et post terga dimisso, ad ministerium suæ crudelitatis utuntur. Postremò autem, parte funis ejus qui posterioribus tauri ipsius defluebat, sancti viri pedes alligant, actumque stimulis acrioribus taurum de superiori Capitolii parte in plana præcipitant, ipsius gradu Capitolii capite colliso, cerebroque excusso, et corpore omni membrorum parte lacerato, dignam Deo animam christiane excepit, ut quem pro nomine suo fideliter dimicantem suppliciis furor Gentilis extorserit, sibi post victo-

VIe leçon.



riam laureis coronavit. Exanime corpus neq... noxium jam injuriæ usque ad eum locum.... furente perductum est ubi fune disrupitur, tumulariam, eo tempore, meruit habere sepulturam. Nam... temporis, christianis ipsis propter furorem Gentilium *sœviri* corpus humare metuentibus, duæ tantùm mulieres, sexûs infirmitatem fidei virtute vincentes et viris omnibus fortiores et sacerdotis *credo* exemplo ad tolerantiam passionis animatæ, benedicti viri corpus, ligneo immersum feretro, quam maximè in profundo loco cum sarcofago condiderunt, ut venerandas sancti viri reliquias non tam sepelire quam abscondere viderentur. Dominus autem suscepit martyrem suum in pace, cui est honor et gloria, virtus et potestas in sæcula seculorum. Amen.

qui, abandonné par un prêtre et par deux diacres attachés à sa suite, est seul traîné au Capitole. Comme on voulait le forcer à immoler aux dieux, il se mit à prêcher à haute voix l'existence d'un seul vrai Dieu, et déclara qu'à lui seul il offrait des louanges et des victimes. « Quant » à vos dieux, continua-t-il, je » sais que ce sont des démons » que vous honorez en vain, » moins par l'immolation des » animaux que par la mort de » vos âmes. Pourquoi donc vou» lez-vous que je craigne ceux » dont vous avouez, comme je » l'entends dire autour de moi, » que je suis craint moi-même ? » A ces mots du saint évêque Saturnin, la fureur sacrilége de cette foule s'exalta encore, et prenant le taureau préparé pour le sacrifice, on attacha à ses flancs une corde qu'on ramena ensuite par derrière, pour accomplir un acte inouï de cruauté. Avec cette partie de la corde qui traînait derrière le taureau, on attacha les pieds du vénérable pontife, et aiguillonnant rudement l'animal, on le lança du haut du Capitole en bas. La tête de Saturnin fut brisée sur les marches mêmes du Capitole, son cerveau se répandit sur le sol, et déchiré dans toutes les parties de son corps, le saint évêque rendit à Dieu son âme si chrétienne. De sorte que Celui pour le nom duquel il avait vaillamment combattu, sous la fureur et sous les supplices des païens, lui donna après la victoire une magnifique couronne. Son corps laissé sans vie et abandonné, tout couvert de blessures, là où dans la course furieuse du taureau la corde s'était rompue, obtint, même alors, une

sépulture convenable; car comme les chrétiens, à cause de la fureur des païens, craignaient de l'inhumer, deux femmes surmontant par la force de leur foi la faiblesse de leur sexe, et plus courageuses que les hommes eux-mêmes, excitées d'ailleurs à affronter la souffrance par l'exemple de leur saint évêque, enfermèrent son corps bienheureux dans un cercueil de bois, le placèrent dans un tombeau aussi profondément que possible, afin de paraître plutôt cacher les vénérables reliques de l'illustre pontife que les ensevelir. Or, ce glorieux martyr fut reçu dans la paix du Seigneur, auquel est honneur et gloire, force et puissance dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.



TABLE CHRONOLOGIQUE

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE TOULOUSE

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE

TABLE ALPHABÉTIQUE

Toulouse, Impr. Louis & Jean-Matthieu Douladoure.

